This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

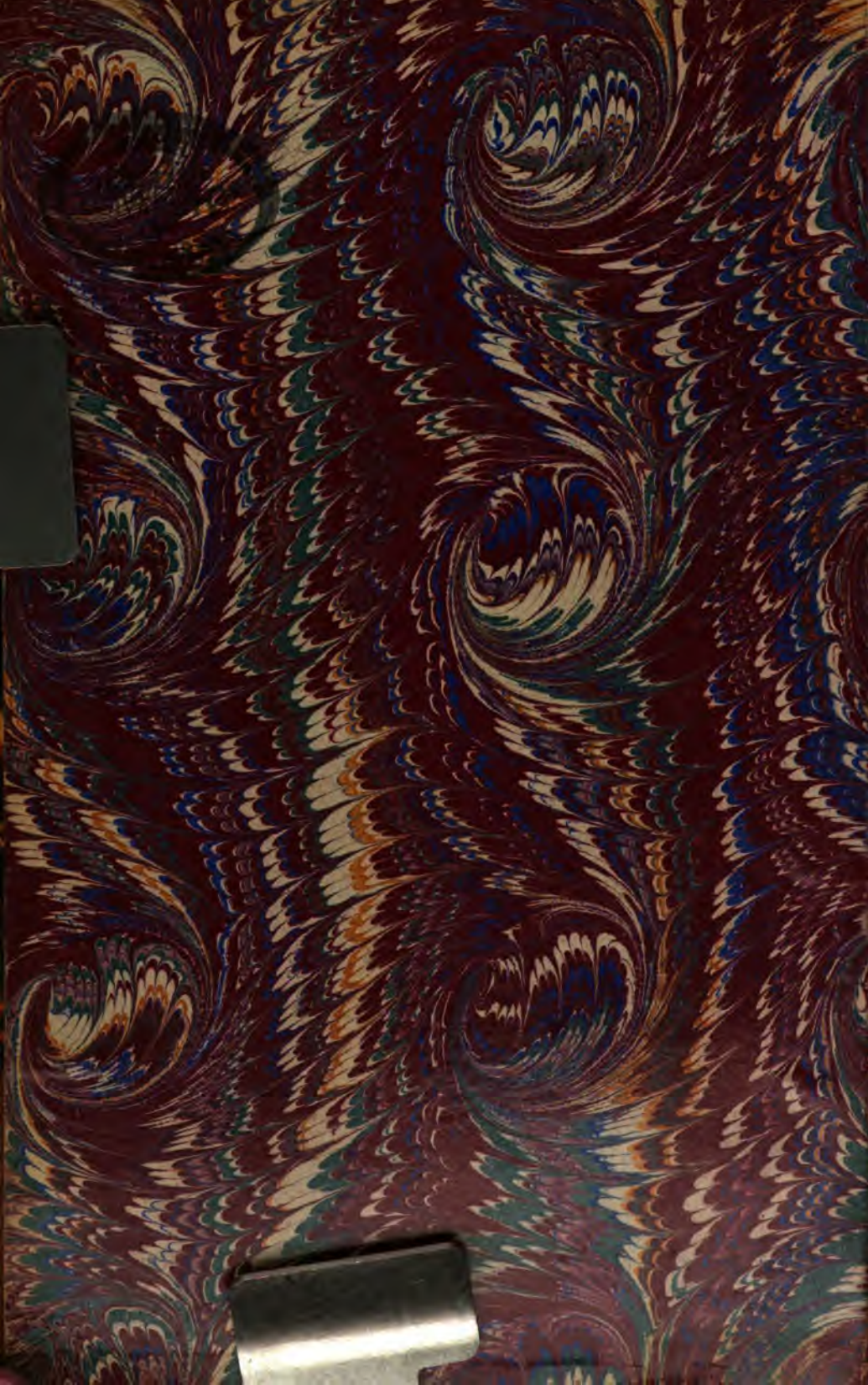

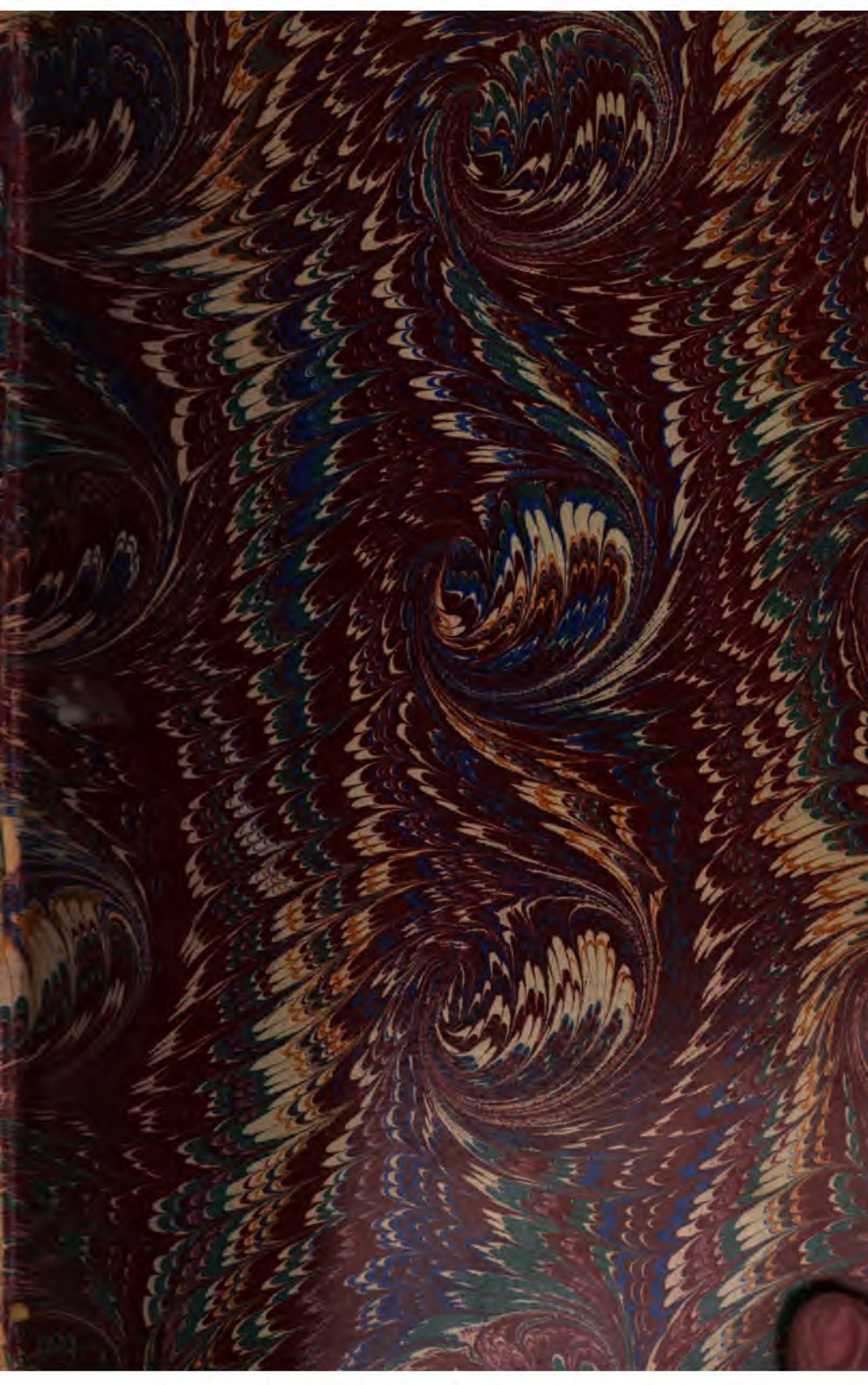

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

6994

MÉMOIRES

DU

COMTE BEUGNOT

Châteauroux. — Typ. et Stéréotyp. A. MAJESTÉ

944.

MÉMOIRES

DU

COMTE BEUGNOT

ANCIEN MINISTRE

(1783-1815)

PUBLIÉS PAR

LE COMTE ALBERT BEUGNOT

SON PETIT-FILS

TROISIÈME ÉDITION

PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

3, Place de Valois (Palais-Royal)

1889

Tous droits réservés.

DC 146
B5 A2
1889

AVANT-PROPOS DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Des fragments des Mémoires du comte Beugnot ont paru pour la première fois dans la *Revue française*, en 1838-39.

Encouragé par le succès qu'obtinrent ces premiers fragments, mon père en publia d'autres extraits qui furent insérés dans la *Revue contemporaine*, pendant les années 1852-54.

Pour répondre au désir bienveillant de quelques amis de notre famille, j'avais souvent prié mon père de réunir en volume ces fragments qui montraient sous un jour nouveau l'esprit si connu de mon grand-père, et qui révélaient des faits curieux sur l'époque de l'Empire et de la Restauration : « Tu feras cela après ma mort, » me répondit-il une fois.

Hélas ! je ne croyais pas qu'il me fût donné de remplir si tôt ce devoir.

Une partie de ces Mémoires, retrouvée dans les papiers de mon père, et relative au séjour du roi Louis XVIII à Gand et aux commencements de la seconde Restauration, est publiée aujourd'hui pour la première fois.

Ces morceaux, joints aux extraits déjà imprimés, sont tout ce qui reste des Mémoires de mon grand-père Mon père n'avait pas cru devoir publier entièrement des sou-

M.840629

venirs que, surpris par la mort, leur auteur n'avait pas eu le temps de revoir complètement.

En les publiant de nouveau, je crois rendre un hommage à la mémoire de mon grand-père et au souvenir vénéré de mon père.

Comte Albert Beugnot.

AVANT-PROPOS DE LA DEUXIÈME ÉDITION

En publiant cette seconde édition des Mémoires de mon grand-père, je ne puis m'empêcher d'exprimer toute ma sincère gratitude aux personnes qui ont daigné accueillir si favorablement cette publication. Cet accueil a été pour moi un précieux encouragement, et m'a confirmé dans la pensée qu'en publiant de nouveau ces fragments qui, jusqu'alors n'avaient, en partie, paru que dans des *Revues*, et à des époques différentes, j'accomplissais un devoir de famille qui ne pouvait être qu'honorable pour la mémoire de mon grand-père et qui ne serait peut-être pas dénué d'un certain intérêt historique. L'auteur de ces Mémoires avait laissé, parmi ses contemporains et dans le monde politique où il avait vécu, la réputation incontestable d'un homme d'un rare esprit. La publication de ces Mémoires le montre tel qu'il était, et je crois pouvoir dire que chez lui l'élévation des sentiments était à la hauteur de l'esprit.

On a bien voulu me demander si, indépendamment des fragments déjà parus, ces Mémoires ne contenaient pas d'autres morceaux inédits. Je puis donner l'assurance que j'ai publié tout ce qui n'avait pas été précédemment imprimé. En insérant dans la *Revue française* et dans la *Revue contemporaine*, les extraits qui lui paraissaient de

nature à pouvoir être publiés, mon père n'a retranché que quelques courts fragments qu'il ne croyait pas dignes d'être offerts au public. Je ne puis parler de mon père sans exprimer le regret qu'il n'ait pu remplir lui-même la tâche que je me suis imposée. Bien jeune il avait assisté à la plupart des événements racontés par mon grand-père, il avait vu, connu bien des témoins des grandes époques de notre siècle. Que de notes, que de détails, que de portraits et (peut-on me permettre de le dire?) que de souvenirs intéressants il aurait pu lui-même ajouter à ces Mémoires !

A. B.

15 mai 1866.

L'auteur de ces Mémoires, Jacques-Claude, comte Beugnot, ministre sous l'Empire, ministre d'Etat, député et pair de France sous la Restauration, naquit à Bar-sur-Aube, le 25 juillet 1761. Son père, Edme Beugnot, était avocat et receveur des domaines du roi dans cette ville. Il destina son fils au barreau et l'envoya de bonne heure à Paris, pour y suivre, en qualité d'avocat stagiaire, les séances du Parlement.

C'est à cette époque de la vie du comte Beugnot que commencent ces Mémoires. L'auteur avait alors vingt-deux ans.

I

LA COMTESSE DE LAMOTTE

La comtesse de Lamotte. — Son origine. — Elle arrive à Bar-sur-Aube. — Elle s'y marie. — Vient à Paris. — Sa première entrevue avec le cardinal de Rohan. — Ses liaisons avec lui. — La reine Marie-Antoinette. — M. Béranger. — Intrigues de Mme de Lamotte. — Son voyage à Bar-sur-Aube.

..... Une distraction m'arriva, et qui devait me préparer les nquiétudes les plus poignantes et certainement le plus grand chagrin que j'aie éprouvé dans une carrière qui en a été semée ; cette distraction était l'arrivée à Paris d'une femme si malheureusement célèbre depuis, sous le nom de comtesse de Lamotte.

Il faut que je remonte à quelque temps pour expliquer comment j'en avais fait connaissance. J'ai peint de quelques traits la société un peu libre qui se réunissait à Bar-sur-Aube, dans la maison de Mme de Surmont. Un jour de l'automne de 1782, on y annonce que deux princesses fugitives sont tombées à l'auberge de *la Tête-Rouge*, c'est-à-dire à la plus misérable des auberges, dans une ville où il n'y en a pas une de passable, et nous tous de rire de princesses ainsi logées. Dès le lendemain, les nuages répandus d'eux-mêmes sur ces dames commencent à s'éclaircir ; on apprend qu'elles sont échappées du couvent de Longchamps et qu'elles se sont dirigées sur Bar-sur-Aube, comme sur un point central où elles vont réunir leurs efforts, pour ren-

trer dans des biens considérables qui forment l'antique patrimoine de leur maison. Ces biens sont les terres d'Essoyes, de Fontette et de Verpillières; l'une porte le nom de M^lle^ de Valois et l'autre de M^lle^ de Saint-Remi. Ceci modifia un peu les premières idées qu'on s'en était formé. En rentrant le soir dans ma famille, je donne ces particularités qui réveillent des souvenirs dans l'esprit de mon père. Il se souvient qu'il y a quinze ou vingt ans, il se transportait chaque année dans le canton d'Essoyes, pour la répartition des tailles. Lorsqu'il passait dans la paroisse de Fontette, le curé ne manquait pas de lui couper la bourse pour les pauvres enfants de Saint-Remi. Ces enfants étaient au nombre de trois, abandonnés dans une chétive masure percée sur la rue d'une petite trappe par où les habitants leur apportaient, chacun à leur tour, de la soupe et quelques aliments grossiers. « J'en ai été le témoin, disait mon père, et le curé » n'osait pas ouvrir la porte de la masure, dans la crainte de » m'affliger par le tableau de ces enfants nus et nourris comme » des espèces de sauvages; il me disait que mon aumône con» tribuerait à les habiller. » Mon père ne racontait rien que d'exact: les trois enfants si misérablement nourris étaient le baron de Valois, mort capitaine de frégate, la fameuse comtesse de Lamotte et M^lle^ de Saint-Remi, qui vit peut-être encore, chanoinesse, dans je ne sais quel coin de l'Allemagne. Ainsi étaient tombés jusqu'à ces confins de la misère qui touchent à la défaillance physique, les derniers descendants d'un baron de Saint-Remi, fils naturel de Henri II, et reconnu pour tel. Mon père avait vu le chef de cette triste famille; il le peignait comme un homme de formes athlétiques, qui vivait de la chasse, de dévastations dans les forêts, de fruits et même de vol de fruits cultivés. Les Saint-Remi menaient, depuis deux ou trois générations cette vie héroïque qu'enduraient les habitants et les autorités, les uns par crainte, les autres par quelque retentissement d'un nom longtemps fameux. Le Saint-Remi, dernier du nom, n'avait pas assez longtemps vécu pour conduire son fils sur ses traces, et le village de Fontette ne renfermait pas de Chiron pour s'em-

parer de l'éducation du nouvel Achille. Il retomba avec ses sœurs et comme tous les indigents, sous la tutelle du curé de la paroisse. Le pauvre curé avait pourvu, tant bien que mal, et comme on vient de le voir, à la première nourriture ; mais les enfants grandissaient, en dépit de leur misère, les besoins s'étendaient et les ressources restaient tout au plus les mêmes. Dans son embarras, le curé invoqua la pitié de l'évêque de Langres, La Luzerne, et de la marquise de Boulainvilliers, femme du prévôt de Paris, qui habitait une terre à peu de distance. Il dénonçait l'origine de ces enfants, et à peine on voulait le croire. Si leur noblesse restait douteuse, leur extrême misère n'était que trop avérée. Les deux personnes bienfaisantes qu'on avait invoquées pourvurent au plus pressé : on habilla ces enfants, le garçon fut mis en pension à Bar-sur-Seine, et les deux filles furent placées au couvent des Ursulines de Ligny, où la pension d'une demoiselle de qualité coûtait alors 120 livres tournois. Ainsi, vers la fin du XVIII[e] siècle, au centre de la France, les derniers descendants naturels des Valois passèrent de l'état presque sauvage à l'état civilisé.

Une seule chose s'était conservée sous les derniers débris de la famille : c'était sa généalogie. Le curé l'adressa à l'évêque de Langres, lequel la remit, pour la vérifier, à Chérin, généalogiste des ordres du roi. Ce dernier, que j'ai connu parce que j'avais avec lui quelques rapports de parenté éloignée, était minutieux dans ses examens et inflexible dans ses jugements. Il connaissait à fond l'origine de toutes les grandes maisons, et si on l'eût laissé faire, il aurait déniché autant de nobles de la cour que Bollandus a déniché de saints du calendrier. C'est par lui que j'ai été mis un peu au courant ; et quand parfois je rencontre aux Tuileries des hommes insolents de bonne foi sur l'article de leur naissance, je me dis tout bas : « Où es-tu Chérin ? » Quoi qu'il en soit, il examina les titres des Saint-Remi et certifia leur descendance directe par les mâles du baron de Saint-Remi, fils naturel de Henri II [1]. La généalogie différait un peu du côté des

1. On lit dans les journaux du 10 avril 1867 : « Mercredi, est mort à

femmes, car depuis que les Saint-Remi s'étaient voués à la vie héroïque, ils avaient constamment épousé des vachères ou des servantes. Mais ceci ne gâtait plus rien aux affaires : dès le commencement du XVIII[e] siècle, la dérogeance était de mode pour les grandes familles, et du moins on ne pouvait pas reprocher à ceux-ci d'avoir dérogé pour de l'argent et sans trop se soucier comment il avait été acquis. Ils étaient restés si purs sur cet article que les contrats de mariages manquaient aux trois derniers degrés ; mais les actes de célébration étaient fort en règle.

Le certificat de Chérin était une puissance qui leva tous les doutes, et alors le gouvernement intervint. Le roi accorda au baron de Valois une pension de 1.000 fr. et l'admission gratuite à l'École de marine. Chacune des demoiselles reçut un brevet de 600 fr., et elles furent placées gratuitement aussi à l'abbaye de Longchamps, près de Paris. Les protecteurs de cette famille s'étaient réunis avec le ministre de la maison du roi dans un projet commun. On espérait que le baron de Valois ferait sans difficulté des vœux dans l'ordre de Malte. Ses sœurs pourraient être doucement amenées à embrasser la vie religieuse, dût-on y employer la perspective d'une abbaye pour l'aînée. Ainsi s'éteindrait honorablement une famille qu'on ne pouvait guère produire à un plus grand jour sans faire contracter au roi l'obligation de lui fournir une fortune proportionnée à son origine. Les Valois légitimes étaient déjà bien loin, et à quoi bon relever une branche bâtarde ? On a tant besoin d'argent pour autre chose !

Ce plan était sage et aurait réussi, si M[lle] de Saint-Remi, l'aînée, n'avait pas été armée par la nature de plus de moyens qu'il ne fallait pour le renverser. Le frère était parvenu, dans la marine, au grade de lieutenant de vaisseau et les sœurs avaient déjà

Troyes, dans sa soixante-huitième année, M. Étienne-Melchior de Valois-de-Saint-Remi, ancien receveur du timbre à Tours, fils de Charles II de Valois-de-Saint-Remi, baron de Fontette et d'Essoyes, un des derniers descendants directs de Henri II, roi de France. »

passé six ans à Longchamps, lorsqu'un beau matin ces demoiselles s'évadèrent du couvent pour courir les aventures, avec un très léger paquet sous le bras, et 36 livres tournois dans leurs poches. Leur intention était de se diriger sur Bar-sur-Seine ; elles se trompèrent de route et s'embarquèrent sur un coche d'eau qui les conduisit à Nogent : là elles trouvèrent la voiture économique qui attendait les voyageurs à la sortie du coche pour les conduire jusqu'à Bar-sur-Aube, et saisirent encore ce moyen de transport. Sur les 36 livres tournois, elles en avaient dépensé 24 en route ; de sorte qu'elles tombèrent, à Bar-sur-Aube, à l'auberge de *la Tête-Rouge*, ayant chacune un gros écu dans leur poche et une chemise de rechange pour toute garde-robe.

M^me^ de Lamotte m'a expliqué comment elle s'était résolue à ce brusque départ : depuis quelque temps, l'abbesse, longtemps obséquieuse avec elle, poussait jusqu'à l'importunité les exhortations à prendre un parti, c'est-à dire à embrasser la vie religieuse ; elle lui proposait l'ordre des Bernardines comme l'un des plus doux et comme celui qui offrait les chances les plus prochaines pour une abbaye ; mais la vie religieuse n'avait pas le moindre attrait pour M^me^ de Lamotte qui concluait d'ailleurs, des instances de l'abbesse, un intérêt majeur à lui voir prendre le voile, et elle s'expliquait cet intérêt par la crainte des réclamations qu'elle aurait à élever pour recouvrer les biens de sa famille.

Dès la misérable hutte qui l'abritait à Fontette, elle s'était formée de grandes idées de ces réclamations, et ces idées s'étaient fortifiées par les soins que depuis on avait pris d'elle. Le moment pour la fuite avait été mal choisi, puisqu'elle était sans argent ; mais, dans une dernière conversation avec l'abbesse, celle-ci s'était avancée jusqu'à la menace. Il ne restait plus pour elle qu'à céder ou à fuir, et elle avait pris ce dernier parti, quelque chose qui dût lui arriver ; facilement elle y avait amené sa sœur, parce que, dès longtemps, elle était habituée à penser pour deux.

La voilà donc heureusement arrivée au port, c'est-à-dire à l'auberge de *la Tête-Rouge*, à Bar-sur-Aube, et munie de 6 fr. qui restent des dépenses de la route : elle avait préparé des lettres pour ses protecteurs et vivait jusqu'à la réponse sur le crédit que lui conciliaient sa bonne mine et ses correspondances, lorsqu'elle reçut la visite de M^me^ de Surmont. Nous avions eu toute sorte de peine à obtenir cette démarche : M^me^ de Surmont avait quelque temps résisté ; mais nous étions parvenus à lui persuader que sa position dans la ville lui imposait l'obligation de protéger des demoiselles de qualité, fugitives, persécutées peut-être, et que la noblesse délaissait d'une manière honteuse. Nous avions fait vibrer la corde sensible : elle se fit annoncer aux dames de *la Tête-Rouge* qui exprimèrent beaucoup de sensibilité et surtout d'empressement de la voir. M^me^ de Surmont revint enchantée de sa visite ; elle avait été séduite par M^me^ de Lamotte qui a prouvé depuis qu'elle en savait séduire d'autres. Elle était disposée à recevoir ces demoiselles dans sa maison, si son mari le trouvait bon ; et la dame, de s'étendre sur l'indifférence de la noblesse dans une telle occasion et lorsqu'il ne s'agissait de rien moins que de parents du roi. Le mari céda à regret, suivant son usage. Les demoiselles de Saint-Remi sont installées dans la maison : c'est là où nous en voulions venir.

M^me^ de Lamotte n'avait pas ce qu'on appelle de la beauté ; elle était d'une taille médiocre, mais svelte et bien prise ; elle avait des yeux bleus pleins d'expression, sous des sourcils noirs, bien arqués ; le visage un peu allongé, la bouche grande, mais admirablement garnie ; et ce qui est le propre de ce genre, son sourire était enchanteur. Elle avait la main belle, le pied très petit. Son teint était d'une blancheur remarquable. Par un singulier caprice, la nature, en formant sa gorge, s'était arrêtée à moitié de l'ouvrage, et cette moitié faisait regretter l'autre. Elle était dénuée de toute espèce d'instruction, mais elle avait beaucoup d'esprit et l'avait vif et pénétrant. En lutte, depuis sa naissance, avec l'ordre social, elle en bravait les lois et ne respectait guère

mieux celles de la morale. On la voyait se jouant des unes et des autres tout naturellement et comme si elle n'en eût pas soupçonné l'existence. Tout cela composait un ensemble effrayant pour un observateur, et séduisant pour le commun des hommes qui n'y regardent pas de si près.

Sa sœur, M^lle^ de Saint-Remi, était une grosse et belle fille, bien blonde, bien fade, fort bête, qui avait tout juste assez d'instinct pour deviner qu'elle était une grande dame, mais qu'on trouvait toujours disposée à déroger.

Le baron de Valois avait les dehors communs, l'esprit fort peu étendu, mais il était un homme sage et un officier exact. Il aimait son métier et s'y adonnait, sans s'en laisser distraire par les souvenirs et les espérances qui berçaient sa sœur. Il est mort pendant la durée du procès de celle-ci, et non sans quelque regret de n'avoir pu en attendre l'issue. Telle était la famille qui a trouvé dans le crime ou la honte la fin qu'on voulait, du moins, lui rendre honorable et douce.

MM^lles^ de Saint-Remi apportèrent, dans la société de M^me^ de Surmont du mouvement et de la vie. Les jeunes gens qui y étaient admis ne furent pas longtemps à s'apercevoir que ces demoiselles avaient beaucoup de choses communes avec les princesses de roman et qu'elles n'étaient pas plus cruelles. Toute réflexion faite, elles se seraient laissé fléchir, si de riches bourgeois, sincèrement épris, avaient aspiré à l'honneur de leur main. La rentrée dans les immenses propriétés de la famille éprouvait des retards dont on n'apercevait pas le terme ; en attendant, il fallait vivre avec la pension de 600 francs. Or, on ne vivait pas avec cette pension, et on craignait que M^me^ de Surmont ne se lassât des sacrifices de tous les jours que son imprudente protection lui imposait. Le lendemain de leur arrivée dans sa maison, et, à cause du pressant besoin, elle avait prêté à ces demoiselles deux robes blanches, sans aucun espoir qu'elles pussent leur convenir à la longue, puisque la bonne dame péchait par un prodigieux embonpoint. Quel ne fut pas son étonnement, lorsque, le matin, elle vit que ces robes leur marquaient la taille

à merveille ! C'est que ces demoiselles avaient passé la nuit à les couper et à les disposer à leur usage. Elles procédaient pour tout avec cette extrême liberté, et Mme de Surmont commençait à trouver le sans-façon des princesses poussé trop loin.

Les demoiselles de Saint-Remi, qui ne devaient passer tout au plus que la semaine chez Mme de Surmont, y demeurèrent un an. Le temps s'écoula comme il s'écoule dans une petite ville de province : en querelles, en raccommodements, en propos, en justifications, en épouvantables intrigues ourdies, déjouées, reprises, et qui ne franchissent jamais les murs de la cité, si elle en a. Toutefois le génie de Mlle de Saint-Remi, l'aînée, trouvait à se développer dans un cercle aussi étroit. Elle préludait en attendant partie. Elle s'était emparée de l'esprit de M. de Surmont et recouvrait de l'attachement aveugle que lui portait cet homme de bien les noirceurs qu'elle distribuait à tout venant et à Mme de Surmont elle-même. Cette dernière m'a souvent répété que l'année la plus malheureuse de sa vie était celle qu'elle avait passée dans la société de ce démon.

Je l'avais peu vue à son arrivée à Bar-sur-Aube, assez cependant pour m'en laisser séduire comme un autre. J'admirais, sans en connaître le danger, cet esprit hardi que rien n'arrêtait et qui contrastait singulièrement avec le caractère timide et étroit des autres femmes de la ville. Elle savait au reste affecter, quand il le fallait, la douceur et jusqu'à la faiblesse de son sexe. Elle avait de la jeunesse, de beaux yeux, son sourire allait au cœur. C'était plus qu'il n'en fallait pour me ranger sous ses lois. Je ne tarissais pas sur son éloge. Dans l'année où Mesdemoiselles de Saint-Remi vinrent demeurer à Bar-sur-Aube, mon père, pour la première fois de sa vie, pressa mon départ pour Paris, parce qu'il craignait à l'égal de la mort d'être exposé à l'honneur inouï d'unir son sang au reste du sang des Valois.

Ma correspondance me tenait au courant de la vie que menaient ces dames et de leurs aimables espiègleries. J'appris que Mlle de Saint-Remi l'aînée avait fini par distinguer sérieusement M. de Lamotte, neveu de M. de Surmont. On me disait que ce

cœur si haut avait enfin trouvé son maître ; mais je m'étonnais un peu du lieu où il avait été le chercher.

M. de Lamotte était un homme laid, mais bien fait ; habile à toutes les exercices du corps, et, en dépit de sa laideur, l'expression de sa figure était aimable et douce. Il ne manquait pas entièrement d'esprit, et ce qu'il en avait était tourné vers les aventures subalternes. Il était gentilhomme et le troisième de son nom qui servait dans le corps de la gendarmerie. Son père, chevalier de Saint-Louis et maréchal-des-logis dans ce corps, avait été tué à la bataille de Minden. Dénué de toute espèce de fortune, il avait cependant eu le talent de se noyer de dettes, et ne vivait qu'à force d'industrie et de la pension obligée de 300 livres, que M. de Surmont, son oncle, lui faisait, pour le soutenir dans la gendarmerie.

On court risque de n'être pas entendu aujourd'hui lorsqu'on parle de la gendarmerie, où M. de Lamotte servait.

Ce corps conservait l'ancienne bannière de ces gendarmes si renommés dans les temps anciens, où un homme armé et à cheval était une puissance. La gendarmerie était encore, avant 1787, époque où elle fut supprimée, le premier régiment de cavalerie de France ; les simples cavaliers avaient rang d'officiers, et obtenaient comme tels la croix de Saint-Louis. Ce corps était le refuge de la noblesse pauvre, et recevait aussi des bourgeois qui ne pouvaient plus se faire jour dans les autres corps de l'armée. La gendarmerie conservait intacte la plus brillante réputation de valeur ; mais comme les simples gendarmes avaient dans leur service beaucoup de choses communes avec les soldats de tout autre régiment, ils ne jouissaient individuellement que d'une fort médiocre considération. Le dernier sous-lieutenant d'infanterie se croyait et était cru au-dessus d'un gendarme. M. de Lamotte, avec une bonne conduite, pouvait faire exception, parce que son nom le recommandait pour de l'avancement ; mais la bonne conduite était de tous les moyens de parvenir celui dont il était le moins capable.

Dans le même mois on m'écrivait qu'il était sérieusement

question du mariage de Mlle de Saint-Remi l'aînée avec M. de Lamotte; que le mariage était arrêté, et, qui plus est, avec l'approbation de l'évêque de Langres, et enfin que le mariage était célébré. Chacune de ces nouvelles redoublait, en se succédant, l'étonnement que m'avait causé la précédente, et il restait à son comble, lorsque j'appris, le mois suivant, que Mme de Lamotte était heureusement accouchée de deux garçons, mais qui n'avaient vécu que quelques jours. La dernière circonstance ravalait à la classe des événements fort vulgaires un hymen qui jusque-là paraissait si étrange. Tout s'expliquait, jusqu'à l'approbation de l'évêque de Langres, qui n'avait été, de la part du prélat, qu'un consentement forcé.

Mme de Surmont avait été trompée jusqu'au bout par Mlle de Saint-Remi et par son neveu. Lorsqu'elle fut instruite de l'insulte qu'ils avaient faite à sa maison, elle en renvoya la première et en interdit l'entrée à l'autre. Ils allèrent se réfugier chez Mme de Latour, sœur de M. de Lamotte, qui, n'ayant elle-même qu'un peu moins de ce qu'il lui fallait pour vivre, ne pouvait pas longtemps supporter la survenance de deux nouveaux venus.

Mlle de Saint-Remi avait aliéné deux ans de sa pension pour le prix de 1.000 fr., avec lesquels elle pourvut de son mieux à la part de représentation que lui imposait la cérémonie nuptiale; M. de Lamotte vendit, dans le même dessein, pour 600 fr. comptant, un cheval et un cabriolet, qu'il avait acheté à crédit à Lunéville. Ainsi commença le nouveau ménage.

Les couches de Mme de Lamotte expédiées, et lorsqu'on eut le temps d'examiner sa position, on reconnut que l'embarras était extrême; il n'y avait plus d'autre parti à prendre pour Mme de Lamotte que de courir les risques d'un voyage à Paris, ce réceptacle obligé de toutes les opulences et de toutes les misères de la France. L'argent manquait; le crédit était mince. On eut le bonheur de réussir dans un emprunt de 1.000 fr. fait à mon père, qui n'avait pas oublié ces pauvres enfants de Fontette, pour lesquels il avait aumôné de quelques écus, et qui d'ailleurs se piquait de certaines démarches de générosité hardie, et celle-là en était

une. Il aimait Mlle de Saint-Remi depuis qu'il était bien certain qu'elle ne serait jamais sa bru. Il avait vu son mariage avec un si parfait contentement que volontiers il eût fait les frais de noce. J'ai déjà dit du mal de Mme de Lamotte, et j'en aurai davantage à dire ; mais je veux en tout être juste avec elle : sa reconnaissance pour mon père a été parfaite ; elle ne parlait jamais de lui et du service qu'elle en avait reçu qu'avec attendrissement. Dans ses courts instants d'opulence, elle n'a pas seulement rendu la somme prêtée, mais mon père a été obligé de lui renvoyer jusqu'à deux fois une boîte destinée, selon elle, à payer les intérêts, et qui valait à peu près le capital.

Le montant de l'emprunt fut partagé avec justesse, c'est-à-dire par moitié, avec M. et Mme de Lamotte. Le mari partit avec 500 francs pour Fontette, où il allait enfin s'occuper de la rentrée en possession dans les biens de la maison de Saint-Remi, et Mme de Lamotte se rendit à Paris avec la même somme, pour y faire fructifier les découvertes de son mari. Elle y descendit, rue de la Verrerie, à l'hôtel *de Reims*, espèce d'auberge d'aussi bon renom que celle *la Tête-Rouge*, à Bar-sur-Aube.

C'est de là que je reçus, un matin, un billet de Mme de Lamotte qui m'annonçait son arrivée, et qu'elle était chargée pour moi d'une lettre de mon père qu'elle désirait me remettre le jour même. Il y avait pour moi plus d'un motif d'empressement ; je me rendis à l'instant auprès d'elle. J'eus la permission de lire la lettre de mon père, qui contenait l'expression d'un véritable intérêt pour Mme de Lamotte. Mon père m'invitait à examiner avec attention si ses prétentions avaient quelque fondement, et, dans ce cas, de les seconder dans ce qui était en mon pouvoir. Il ajoutait que cette dame était fort aimable (je l'avais su avant lui), qu'elle reconnaissait la triste position où elle s'était placée, et qu'il serait inhumain de l'y abandonner. Il ne me parlait pas de l'humanité qui l'avait déterminé à un prêt de cent pistoles.

Je pris l'affaire au sérieux et tel que le désirait mon père. Je donnai le plan d'une recherche de titres aux archives publiques

des lieux où étaient situés les biens de la maison de Saint-Remi. Je m'occupai moi-même de fouiller aux archives de la chambre des comptes de Paris. Facilement je retrouvai les lettres-patentes de Henri II, qui portaient donation à son fils naturel de terres dans lesquelles il était question de rentrer ; mais je ne pouvais pas établir la filiation des actes qui avaient fait passer ces terres des mains des Saint-Remi dans celles de différents propriétaires étrangers à la famille ; le dernier d'entre eux était un M. Orceau de Fontette, intendant de Caen, qui venait de les remettre au roi à titre d'échange : circonstance très favorable à notre réclamation, puisqu'il suffisait au roi d'ouvrir les mains pour rendre aux Saint-Remi la fortune de leurs pères. Peut-être on l'aurait obtenue si les enfants se fussent présentés sous d'autres auspices et étaient parvenus à intéresser à leur réclamation quelque puissance du moment.

Mes efforts étaient fort ingrats. M. de Lamotte ne comprenait pas le premier mot de tout ce que je lui demandais. Un premier moyen de succès avait été à ses yeux une sorte d'entrée triomphale dans les lieux qui avaient été témoins de l'extrême misère des premières années de sa femme. Il avait déjà trouvé à-propos d'y faire chanter un *Te Deum*, on ne sait trop pourquoi, mais, en tout cas, fort prématuré, et, en sortant de l'église, il avait jeté de l'argent au peuple, en diminution des 500 fr. destinés aux dépenses de son voyage et de ses recherches. A Paris, sa femme n'entendait guère mieux raison : dès que je lui rendais compte de ce que j'avais déjà fait, de ce que je voulais faire, des obstacles et des difficultés, elle haussait les épaules et me reprochait de traiter son affaire en style et avec l'esprit d'un procureur. Elle était cependant toute simple, cette affaire : les terres d'Essoyes, Fontette et Verpillières avaient appartenu à ses ancêtres, cela est prouvé, on dit aujourd'hui qu'elles sont dans les mains du roi ; que lui importe ? On prend son bien où on le trouve. Il ne reste plus qu'à s'en mettre en possession, et il faut seulement indiquer à M. de Lamotte ce qu'il doit faire pour cela. Si je n'ai pas l'esprit de le deviner, elle s'en charge et va en-

voyer ses instructions à son mari. — Et moi de trembler d'effroi, parce que je la sais aussi capable de prescrire des sottises que son mari de les exécuter.

Quand M. de Lamotte eut épuisé son capital en repas, en *Te Deum* et en distributions au peuple, ce qui ne fut pas long, il revint à Bar-sur-Aube, chez sa sœur, aussi avancé que s'il n'en fût pas sorti, et seulement avec 500 francs de moins. Il envoya à Paris une liste de trois ou quatre praticiens pris sur les lieux et avec lesquels je pourrais m'entendre de certains détails où un homme de son étoffe ne pouvait pas entrer. Je ris de pitié, et je signifiai à sa femme que je répudiais l'honneur d'une telle correspondance. Ici finirent toutes les recherches locales.

A Paris, nous avancions davantage : j'avais composé un mémoire qui n'était pas dénué d'intérêt. J'y présentais, comme une insulte de plus de la fortune contre les Valois, le sort d'un rameau détourné de cet arbre antique qui avait si longtemps recouvert de son ombre royale la France et d'autres États de l'Europe. J'avais lardé mon écrit de réflexions philosophiques alors fort à la mode, et je demandais aux Bourbons de payer la dette naturelle de ceux dont ils avaient recueilli le magnifique héritage. Je soumis ma composition à M. Élie de Beaumont, avocat célèbre et même homme de goût, et qu'à ce dernier titre on consultait sur les productions du barreau qui sortaient des sentiers battus. M. Élie de Beaumont eut la bonté de me lire, et celle plus grande de m'indiquer d'utiles corrections. « Il est fâ-
» cheux, me disait-il, que nous ne puissions pas attirer sembla-
» ble affaire au parlement ; elle suffirait pour faire votre répu-
» tation. » Mais je ne receuillis pas même de mes peines les honneurs de l'impression, L'affaire, disait-on, était dans le domaine des grâces, et c'eût été offenser le respect dû au roi que de rien imprimer. J'eus beau essayer de me retourner de plus d'une manière, jamais je ne parvins à faire sortir mon affaire de ce domaine, où toute publicité était un manquement envers le roi.

Ce mémoire me releva beaucoup dans l'esprit de M^me^ de La-

motte ; elle crut avoir ville gagnée ; mais l'avocat ne partageait pas la confiance de sa cliente. Je demandais toujours pour le succès, du crédit, des puissances, de l'argent, et tout cela manquait. Je n'en composai pas moins un nouveau mémoire ou plutôt un placet au roi, que j'essayai de rendre fort court pour qu'il pût être lu par les personnes qui se chargeraient de le présenter, et, si Dieu le voulait, par le roi lui-même. Hélas ! c'est en tenant à la main la production de ma Minerve que Mme de Lamotte a commencé ses intrigues effrontées. Je me console en pensant que du moins mon placet n'a pas servi à la négociation du collier.

Ces travaux m'avaient beaucoup occupé pendant l'été de 1783. Mme de Lamotte habitait toujours l'hôtel *de Reims*, et avait d'excellentes raisons pour ne pas le quitter : son crédit dans cet hôtel avait singulièrement baissé, et deux prêts de dix louis chacun, que je lui avais faits à distance, ne l'avaient que faiblement relevé. Je ne pouvais pas l'inviter à manger chez moi, parce que je n'avais pas de ménage monté, mais une ou deux fois par semaine, elle me faisait la grâce d'accepter à dîner au Cadran-Bleu, et elle y étonnait ma jeunesse de son appétit. Les autres jours elle avait recours à mon bras pour la promenade qui aboutissait constamment dans un café. Elle avait un goût singulier pour la bonne bière et ne la trouvait mauvaise nulle part. Elle mangeait, par distraction, deux ou trois douzaines d'échaudés, et ces distractions étaient si fréquentes qu'il fallait bien m'apercevoir qu'elle avait légèrement dîné, si elle avait dîné.

Un matin, je vois arriver chez moi Mme de Lamotte rayonnante de joie. Elle avait obtenu, à la recommandation de Mme de Boulainvilliers, une audience de M. le grand aumônier (cardinal de Rohan). L'audience lui est indiquée pour le lendemain, à midi, et elle vient me demander bien vite trois choses : ma voiture, mon domestique pour la suivre, et mon bras pour l'accompagner. « Tout cela, me dit-elle, m'est indispensable, d'après » votre principe qu'il n'y a dans ce pays-ci que deux bonnes

» manières de demander l'aumône : aux portes des églises et en » carrosse. » J'en tombe d'accord ; je n'élève donc pas de difficulté sur les deux premiers points ; mais je refuse mon bras, parce que je ne peux me présenter avec elle devant M. le cardinal qu'au titre de son avocat, si l'Éminence en avait été prévenue et si elle l'avait permis. Cela est trouvé juste, et l'on admet pour terme moyen que je l'accompagnerai, mais qu'elle me descendra au jardin de Soubise, où elle viendra me reprendre, au sortir du Palais-Cardinal. Tout cela s'exécute. La première entrevue que le grand aumônier ait eue avec Mme de Lamotte a duré une demi-heure. Elle en sortit pleine d'espérance. Son Éminence avait promis d'appuyer de son crédit les réclamations de la famille de Saint-Remi. Deux fois il avait lu le placet au roi, et ne revenait pas de son étonnement de l'abandon où la cour laissait les descendants de Henri II. Il avait touché l'article d'un secours, mais doucement et avec délicatesse, et Mme de Lamotte m'assurait qu'elle avait suivi le conseil que je lui avais donné de ne pas gâter cette première entrevue par un tableau de sa misère et en tendant la main.

Quelques jours se passent. J'étais rentré dans mon cabinet et j'avais demandé un répit à Mme de Lamotte, même pour les promenades, parce que j'avais un mémoire à faire dans un procès fort grave qui allait se juger au parlement, entre plusieurs communes du duché de Nevers et M. le duc de Nivernais. Les gens d'affaires de ce seigneur exerçaient avec une dureté incroyable des droits féodaux au moins douteux. Depuis deux ans, j'avais travaillé à ce procès, et on me demandait un précis soigné pour le style, où je ferais une sorte d'appel à M. le duc de Nivernais lui-même, à ses douces vertus, contre la conduite acerbe de ses intendants. Il est dans la nature de mon esprit d'être tout entier à ce que je fais et de détester qu'on m'y vienne interrompre. Si on ajoute à ce défaut celui de m'appliquer à faire moi-même ce que je pouvais faire faire par d'autres, on aura le secret de cette foule d'ennemis que j'ai suscités fort gratuitement contre moi lorsque j'ai occupé de grandes places, et qui se composaient de

tous ceux à qui je faisais payer, et quelquefois un peu cher, le tort de m'avoir interrompu. J'acquérais, même en passant les nuits à mon bureau, le renom de paresseux, et non sans quelque raison ; car, tandis que je m'occupais de mémoires et de rapports, les portefeuilles s'amoncelaient autour de moi. Je n'avais pas apprécié tout ce qu'il vaut, ce mot de M. de Choiseul : « Il y » a assez d'encre dans l'écritoire d'un ministre quand il y en a » ce qu'il faut pour signer son nom. » Le défaut que j'accuse ici tenait à l'emploi de mes premières années. Quoi qu'on en dise aujourd'hui, l'éducation du grand monde est nécessaire à ceux qui sont destinés aux grandes places. J'ai porté au ministère l'ancienne habitude et le goût d'écrire sur un sujet donné et de soigner mes productions : j'y poursuivais de la meilleure foi du monde des succès de barreau. Le véritable homme d'État dédaigne les uns et les autres ou du moins les juge de haut.

J'étais tout entier à mon mémoire contre M. le duc de Nivernais, lorsque M^me^ de Lamotte arriva un jour chez moi dans un nouvel accès de joie : elle venait de recevoir, de M. le cardinal, un billet qui l'invitait à passer à son palais. Le style en était affectueux, mais sans oubli de la dignité. On me demanda encore les trois choses dont on s'était si bien trouvé pour la première visite. Ce jour-là je n'étais pas d'humeur à les accorder. Je n'augurais que médiocrement du succès de l'affaire à laquelle je travaillais. Enfin on m'interrompait, et je reçus assez mal, suivant mon ordinaire, celle qui était coupable.

Je restai quelques jours sans la voir ; elle porta dans l'intervalle ses plaintes à M^me^ de Crozat, de qui j'ai déjà eu occasion de parler. Elle me peignit comme un homme fantasque qui était un jour de feu et le lendemain tout de glace dans ses affaires, qui même la traitait souvent fort mal, et elle citait en preuve que la dernière fois qu'elle s'était présentée chez moi j'avais été tout près de la mettre à la porte de mon cabinet. Depuis quelque temps c'était à M^me^ de Crozat que M^me^ de Lamotte s'adressait pour en avoir les petits prêts dont elle ne pouvait pas se passer, sinon pour se soutenir honorablement dans son auberge, au moins

pour n'en n'être pas renvoyée. Mme de Crozat convenait de tous les torts de Mme de Lamotte ; elle s'effrayait avec moi des vices de son caractère, mais elle finissait toujours par le même refrain : « Elle est si malheureuse ! Qui sait si, à sa place, nous vaudrions » mieux qu'elle ? »

Il fut convenu que le dimanche suivant je viendrais dîner chez Mme de Crozat ; que Mme de Lamotte s'y trouverait, sous les auspices de la maîtresse de la maison, et que la paix serait faite entre nous.

Au dîner du dimanche, Mme de Lamotte fut aimable avec la société, et seulement polie avec moi. Je crus remarquer dans ses traits et dans ses manières quelque chose de tranquillisé ; une pointe de hauteur s'y faisait déjà sentir, et, au lieu de m'attendre pour que je la reconduisisse, comme cela lui arrivait toujours dans cette maison, dès sept heures du soir elle demanda une voiture et se retira seule. J'en conclus que la deuxième visite à M. le cardinal avait avancé ses affaires. J'avais la sottise d'en être presque jaloux, et surtout j'étais fort curieux des détails; dès le lendemain j'étais à son chevet. Je lui demande des explications. Je veux savoir si elle a remis le grand mémoire à M. le cardinal, si Son Éminence a promis de l'adresser lui-même à M. de Bonnaire de Forges, alors intendant des finances, chargé du domaine ; s'il appuiera la demande d'un secours sur les fonds libres de la caisse aux deniers? A chacune de ces demandes spéciales, elle ne répond que par des généralités : que M. le cardinal est excellent, qu'il est parfait pour elle, qu'il fera tout ce qu'on lui demandera. Quand j'insiste en posant les demandes qu'il faut lui faire, on me répond d'être sans inquiétude, qu'on ne peut pas traiter les affaires avec un cardinal comme avec un procureur ; mais que tout va bien. Elle m'ajoute qu'elle a depuis peu obtenu une audience de M. le maréchal de Richelieu qui, encore aimable et toujours galant, lui a fait un accueil ravissant. Elle fonde encore de grandes espérances de ce côté. Voilà déjà Mme de Lamotte placée entre le plus vieux et le plus maladroit courtisan du siècle ! Il ne restait guère de place au milieu pour un

petit avocat. J'en conclus que le moment de la retraite était arrivé. Cependant, et pour connaître sur-le-champ ce qui me reste de crédit, je propose un dîner au Cadran-Bleu pour le mercredi suivant ; il est accepté.

Je retrouve à ce dîner Mme de Lamotte et toute sa bonne humeur ; mais elle l'épanche en malices sur nos connaissances communes et sur moi-même. Vainement j'essaye de la ramener à des idées plus sérieuses. Je m'aperçois que c'est chez elle un parti pris de manger mon dîner et de me mystifier. Le dépit me saisit, et je la menace de l'abandonner à toutes ses folies. Elle me répond, toujours gaiement, qu'elle n'a plus besoin de moi. Ma figure se contracte ; elle me voit près de m'échapper. Alors elle prend la peine de m'expliquer que je lui ai été fort utile pour débrouiller ses affaires, composer des mémoires, des placets, enfin tout ce qui est du ressort d'un avocat ; mais qu'au point où elle en est, il lui faut des conseils d'un genre différent. Il lui en faut qui lui indiquent les moyens d'arriver jusqu'à la reine et au contrôleur général ; qui sachent aussi bien ce qu'il faut faire que ce qu'il ne faut pas faire, enfin qui soient capables de lier une bonne intrigue et de la faire réussir. Or, il faut pourtant bien que j'entende de sa bouche, sans faire une plus laide grimace que la mienne, que je suis sur tous ces points le plus inepte des hommes. Déjà elle a fait quelques pas sans moi et sans mes conseils : l'état de son mari était un ridicule dans le monde et par conséquent un obstacle ; elle vient de lui faire quitter la gendarmerie ; il entre surnuméraire dans les gardes de M. le comte d'Artois ; c'est une espèce de pierre d'attente qui peut s'avouer, tandis que l'état de gendarme ne s'avoue pas. Elle y trouve d'ailleurs le moyen d'attirer son mari à Versailles pour y faire son service, et du moins il ne s'y donnera pas sottement en spectacle comme il le fait en province. Elle-même va s'y fixer pour saisir tous les moyens d'arriver et surtout d'intéresser la reine en sa faveur. C'était la première fois qu'en ma présence elle prononçait le nom de sa souveraine.

Je conviens qu'il y a dans tout cela quelque chose de vrai et

même de bon. J'applaudis surtout sa résolution de quitter ce sale hôtel *de Reims* et d'aller se fixer à Versailles ; mais je la supplie de bien regarder aux gens qui vont l'entourer et de se défier des intrigants de profession qui cherchent fortune sur le pavé de Versailles, et qui sont toujours prêts à conseiller et même à exécuter *ce qu'il ne faut pas faire*. Je réserve ma bonne volonté et mon zèle à la servir pour la circonstance où elle aurait quelque bon procès ; jusque-là, je ne l'importunerai plus de mes avis ni de ce qu'elle appelle mes grimoires. M^me^ de Lamotte n'avait pas oublié ces paroles lorsque, moins de deux ans après, et du fond de la Bastille, où elle était enfermée, elle m'écrivit pour me sommer de tenir ma promesse et de la défendre dans sa déplorable affaire.

Je cessai donc, dès lors, les sages et très utiles conseils que je prodiguais à M^me^ de Lamotte, et de m'occuper en rien de ses intérêts ; mais je ne renonçai point à sa société : le soir même, je la conduisis à la Comédie-Italienne, à une représentation de *Richard Cœur-de-Lion*, et nous nous séparâmes doucement, sans être ni trop satisfaits ni trop mécontents l'un de l'autre.

J'appris quelques jours après, par mon loueur de carrosses, qui venait me répéter le prix de certaines journées de remises fournies à M^me^ de Lamotte, sous mon cautionnement, qu'elle était partie pour Versailles, et j'étais en souci de savoir où elle s'était procuré de l'argent. Le dernier prêt fait par M^me^ de Crozat remontait à six semaines. Déjà, dès longtemps, elle avait eu la discrétion de ne plus attaquer ma petite réserve. Je découvris par pur hasard qu'elle avait reçu de la Grande-Aumônerie un secours de 2.400 fr. Il n'y avait là rien de plus qu'un emploi naturel, et dans de justes proportions, de l'argent que le roi destinait annuellement à des aumônes. Je revins à mesurer la distance de M. le cardinal de Rohan à M^me^ de Lamotte, et je me reprochai la légèreté avec laquelle j'avais soupçonné quelque liaison étroite entre eux.

A son arrivée à Versailles, M^me^ de Lamotte courut au devant des pièges contre lesquels j'avais essayé de la prémunir : elle fut

bien vite entourée de ces fripons patentés qui, repoussés de toute carrière honnête, cherchent des intrigues à exploiter, en trouvent, et en vivent tant bien que mal. Mme de Lamotte apportait au jeu un nom et du malheur ; les autres se chargèrent de tenir les cartes. On fit faire à cette malheureuse femme, et sans avoir besoin de l'en presser, des démarches extravagantes, et, pour n'en citer qu'une seule, elle feignit un jour de tomber de défaillance dans le salon de service de Madame. On s'était ménagé un compère dans la maison de la princesse, qui l'avertit qu'une femme de qualité était mourante de faim dans son antichambre. Madame, dans un premier émoi de pitié, envoya ses femmes au secours, se fit remettre le placet de la femme de qualité, le lut, et lui envoya une aumône de quelques louis. Lorsqu'on voulut depuis revenir à la princesse, elle soupçonna l'artifice dont on s'était servi la première fois pour arriver jusqu'à elle, et ne voulut pas qu'on lui parlât de Mme de Lamotte. Une tentative d'un aussi mauvais goût ne réussit pas mieux auprès de Mme la comtesse d'Artois. Mme de Lamotte ne vit, durant ce premier séjour à Versailles, ni l'une ni l'autre des princesses, aucun homme en place, ni même personne d'honorable. Elle sema ses placets dans les mains de ces fanfarons de crédit à qui on ne refuse rien, parce qu'il ne leur est pas seulement permis de demander, et parvint en assez peu de temps à discréditer sa personne et son affaire.

Mais il faut placer ici une triste réflexion et qui donne la clef du roman de Mme de Lamotte. La reine avait alors une réputation de légèreté que, sans doute, elle n'avait jamais méritée. On la supposait aux prises avec des besoins d'argent que provoquait son goût pour la dépense. On citait d'elle des traits, des paroles qui la faisaient descendre du rôle de reine à celui de femme aimable. On se familiarisait avec elle à ce dernier titre par la pensée et par la manière de s'exprimer sur son compte. Les gens de la cour, qui allaient plus loin, excitaient dans les autres classes ce travers nouveau. La reine n'était plus la grande dame de Versailles placée au-dessus des soupçons comme des regards.

Marie Leczinska, quoique arrivée à ce haut rang par une sorte de miracle, en avait encore soutenu la dignité ; mais il semblait, qu'en mourant, elle en eût emporté le modèle.

Avant que parût Mme de Lamotte, il ne manqua pas de femmes intrigantes pour exploiter cette dangereuse disposition des esprits. Une dame Cahouette de Villers, à qui le hasard avait fourni l'occasion d'approcher de la reine, et qui avait obtenu quelques grâces de son inépuisable bonté, avait fini par en vendre beaucoup plus qu'elle n'osait en demander. Une lettre de cachet vint interrompre le trafic de ce crédit imaginaire ; mais un premier exemple était donné.

A quelque temps de là, l'une des femmes de la reine s'adressa à M. Béranger, fermier général, comme chargée par sa maîtresse de solliciter de lui un prêt de 400.000 fr. Il avait été, disait-elle, signalé à la reine comme un homme serviable, excellent, et l'habile intrigante rendait à M. Béranger les expressions dont la reine s'était servie, en imitant pour plus de vérité l'accent un peu allemand dont cette princesse n'a jamais su se défaire. M. Béranger demandait deux lignes, un mot écrit de la reine ; on lui répondait qu'à cette condition la reine trouverait, et de reste, des millions ; qu'il ne s'agissait ni de billet, ni d'écrit, ni d'un prêt enfin, mais d'un service momentané que la reine voulait devoir uniquement à sa confiance. Le prêteur renonce à rien d'écrit, mais il demande qu'au moins la reine dise un mot, fasse un signe, et il représente, avec toute humilité, que cependant la chose en vaut la peine. L'adroite friponne se plaint de la défiance, paraît vouloir rompre, et dit que la reine trouvera en cent endroits le service dont elle avait eu beaucoup de peine à lui faire accorder la préférence. M. Béranger se réduit à un signe, un coup de tête, en passant dans la galerie ; Mme L... se rend, l'engage à venir à la messe, le dimanche suivant, et à se placer dans la troisième travée, du côté de la reine. Là il sera plus facile à la reine de lui exprimer quelque chose du geste de la tête qu'en marchant entourée de toute sa suite. Mme L... fait un compte assez joli à la reine sur la manière bizarre dont se-

ront coiffées ce jour-là deux femmes de la cour qui seront à la messe, et ajoute qu'elle-même se placera dans la troisième travée pour juger de l'effet de la mascarade. Sa Majesté soutient que cela n'est pas possible. La camériste fait insinuer à ces dames que la reine aura un genre de coiffure tout nouveau et qu'elle veut absolument faire prendre, et Mme L... donne le dessin ridicule dont elle a amusé Sa Majesté. Ces dames sont prises au piége ; elles trouvent la coiffure assez ridicule, en effet, mais elles n'en sont que plus empressées à l'adopter. Le dimanche, tous les acteurs sont à leur poste. M. Béranger occupe une place dans la troisième travée. Mme L... vient se placer derrière lui ; la reine paraît. Son premier mouvement la porte à regarder les deux dames de la cour qui lui ont été indiquées ; en apercevant la première, elle porte les yeux sur la troisième travée, où est sa femme de chambre, lui sourit, et fait de la tête un premier signe d'approbation. En apercevant la seconde, elle répète le même mouvement et d'une manière plus prononcée. Le pauvre M. Béranger prend le tout pour lui. « Vous ne douterez plus, lui dit » en souriant Mme L..., la reine, à qui j'ai dit que vous étiez un » incrédule, s'y est reprise à deux fois pour vous convaincre. » — M. Béranger n'hésite pas, il charge Mme L... de faire agréer ses excuses à Sa Majesté, lui remet les 400.000 fr., avec lesquels, dans la nuit même, la friponne part pour l'Angleterre avec son amant.

Ces aventures étaient connues avant l'affaire du collier. Elles faisaient gémir les hommes sensés, amusaient les hommes légers, et étaient pour les fripons et les intrigants un sujet continuel d'excitation. Je me souviens d'avoir entendu souvent conter la dernière histoire ; elle n'indignait en vérité personne. C'était le pauvre Béranger qui était la victime partout immolée. On trouvait Mme L... spirituelle à ravir, et il s'en fallait d'assez peu qu'on ne l'offrît en exemple. — Telles étaient les mœurs d'un temps que j'entends regretter tous les jours, par des hommes qui se proclament eux-mêmes religieux ou royalistes par excellence.

Maintenant, que l'on considère Mme de Lamotte arrivée à Versailles, mourant de faim, sans principes arrêtés sur rien ; de plus se croyant tout permis contre un ordre social qui lui a tout ravi, et jetée dans ces cavernes de la civilisation où d'élégants coquins racontent, louent, exaltent des horreurs dont la bonne compagnie elle-même ne fait plus que rire. L'éducation d'une telle femme déjà ébauchée sera bientôt accomplie dans le mal. Elle rencontra d'ailleurs à Versailles et s'associa bientôt à un nommé de Villette, camarade de son mari, dans la gendarmerie. Ce Villette n'était pas aussi sot que son frère ; il était même au-dessus de ses camarades par quelque teinture de la littérature et des arts. Son patrimoine avait promptement disparu devant les prodigalités de sa première jeunesse ; les dettes qu'il laissait partout ne lui permettaient de séjourner nulle part ; il circulait alors de Paris à Versailles, sans qu'on pût définir ses moyens d'existence. Naturellement souple et insinuant, son état de pauvre diable n'avait point altéré son caractère ; il y avait même ajouté ceci, qu'il approuvait avec douceur et dans des termes fort polis les plus sales moyens de se tirer d'affaire, et était toujours disposé à les employer. Il était le *Philinte des escrocs.* C'est ce malheureux qui contrefaisait ou croyait contrefaire l'écriture de la reine chaque fois que Mme de Lamotte réclamait de lui ce service. Dès son premier voyage à Versailles, Mme de Lamotte éleva Villette au rang de secrétaire, et les billets ou les lettres qu'elle était censée lui dicter ne manquaient ni d'esprit ni de quelques grâces.

Je partis de Paris pour aller passer les vacances en Champagne, sans avoir vu davantage Mme de Lamotte, et je le regrettai peu. Il m'était démontré qu'il était impossible de la soutenir sur les voies de la sagesse et de la raison, et j'en désespérai tout à fait quand je fus informé de son entourage à Versailles et de ses premières caravanes. En arrivant à Bar-sur-Aube, il y avait foule pour m'interroger sur Mme de Lamotte. Je ne répondis qu'avec réserve à toutes les questions. Je n'entrai dans les détails qu'avec mon père à qui je fis entendre comment il n'y avait plus

moyen, pour quelqu'un qui se respectait le moins du monde, de se mêler des affaires de sa protégée.

Mes vacances se passaient assez doucement; chaque année je rapportais dans ma ville natale un peu plus de gravité. Je ne me bornais plus à la société de M^me^ de Surmont; je consentais à aller de temps en temps m'ennuyer à l'assemblée, et je commençais à faire quelque cas des vertus modestes et un peu sévères dont elle offrait le tableau, lorsque je reçus de M^me^ de Lamotte une lettre tout aimable, et où elle m'annonçait qu'ayant quelques jours libres, elle venait les passer à Bar-sur-Aube avec ses amis. Elle m'indique d'une manière dégagée et comme toute simple, qu'elle a fait partir en avant son fourgon et ses chevaux de main, qui resteront cinq jours en route, parce qu'elle a fort recommandé de ne pas les fatiguer, et qu'elle arrivera deux jours après. Elle prévient sa belle-sœur de son arrivée, à peu près dans les mêmes termes, et lui prescrit seulement quelques dispositions particulières pour loger elle et sa maison. M^me^ de Latour accourt chez moi toute ébahie, et me demande ce que cela veut dire. Je lui réponds que je n'en sais pas plus qu'elle; nous nous communiquons nos dépêches, et nous tombons d'accord qu'il y a sous tout cela de la mystification, et de la pire espèce. Il est convenu que nous n'en serons dupes ni l'un ni l'autre; qu'elle ne fera aucun préparatif pour loger la princesse et sa suite, et que tous deux nous garderons le silence sur les lettres que nous avons reçues.

Mais quel ne fut pas notre étonnement, lorsqu'au jour indiqué, nous voyons arriver un fourgon très chargé, traîné par un bel attelage et suivi par deux chevaux de main de grand prix! Il n'y avait plus à douter, plus à reculer. Pour loger ce qui est déjà arrivé et ce qui est annoncé, on renvoie promptement de chez lui le propriétaire d'une maison assez vaste; on en prépare les appartements à la hâte. Un maître-d'hôtel, arrivé avec le fourgon, met en réquisition plus d'approvisionnements qu'il n'en faudrait pour alimenter pendant six mois la meilleure maison de la ville. On se regardait en se rencontrant dans les

rues; on se demandait quel était ce supplément aux *Mille et une nuits*, lorsque M. et M^me^ de Lamotte, précédés de deux courriers, arrivent dans une berline très élégante. On n'est pas sitôt arrivé qu'on m'envoie inviter à souper.

Mon père, tout sage qu'il était, se laissa entraîner aux apparences et fut intérieurement satisfait de trouver ma prévoyance en défaut. « Mon fils, me disait-il, vous avez le malheur de » juger très vite et trop vite. Parce que M^me^ de Lamotte n'a pas » assez apprécié ce que vous avez écrit pour elle, vous l'avez, » de votre aveu, traitée avec dureté. Cela n'est pas bien. Je » me connais aux affaires domaniales peut-être aussi bien que » vous. Je n'ai jamais regardé comme impossible sa rentrée en » possession dans les terres de sa famille. Cela est bien avancé, » car on m'a confié que la reine s'y intéressait. Vous ne quittez » point ce malheureux Latour que j'ai cessé de voir, parce qu'il » dirait du mal de Dieu le Père s'il descendait sur terre; ne » soyez pas de moitié dans ses méchancetés, et montrez-vous ce » que vous n'auriez pas dû cesser d'être pour M^me^ de Lamotte, » respectueux et dévoué. Pauvre enfant! s'écriait mon père dans » un moment d'attendrissement; quand je songe aux petits écus » que je donnais au curé de Fontette pour aider à l'habiller ! »

M. de Latour, que mon père avait cessé de voir, parce qu'il aurait dit, dans l'occasion, du mal de Dieu le Père, était en effet le fléau du pays pour ses bons mots et ses moqueries. C'était un homme plein d'esprit, du meilleur ton, quand il le voulait, parlant avec grâce, et qui avait l'art singulier de faire sortir le ridicule des sujets où aucun autre que lui ne l'aurait soupçonné. Il est vrai qu'il y procédait sans être arrêté par rien. Homme d'honneur au demeurant, incapable d'une mauvaise action; mais, ce qui ne vaut guère mieux, toujours capable d'un propos méchant. Le roman de sa vie l'avait confiné, je ne sais comment, à Bar-sur-Aube, où il avait fait un mariage de garnison, en épousant la sœur de M. de Lamotte. Il n'y était guère à sa place : son vrai domaine était Paris, où un pareil homme aurait été détesté et recherché.

Je me trouvai seul avec lui chez Mme de Lamotte, le jour de l'arrivée de celle-ci. Il m'aborde en riant de toutes ses forces et veut absolument que je me mette à l'unisson : « Parbleu ! me » dit-il, n'ai-je pas mille fois raison quand je soutiens que Paris » renferme les gens les plus bêtes qu'il y ait au monde ? Dans » quel autre pays, je vous le demande, cette petite mégère et » son grand flandrin de mari seraient-ils parvenus à escroquer » ce qu'ils viennent nous étaler ici ? La dame, vous la connais- » sez, et de reste ; on ne passe pas une demi-heure avec elle » sans en avoir par-dessus les yeux de ses mensonges et de ses » impertinences de bas lieu. Quant au mari, c'est un gendarme » assez dispos pour bien porter sa botte de foin du magasin de » fourrage au quartier ; mais ne lui en demandez pas davan- » tage. Votre bonhomme de père excepté, la princesse avec ses » appas, et le prince avec son génie, n'auraient pas trouvé ici » qui leur prêtât un petit écu, et voilà une demi-heure qu'on » déballe plus d'argenterie qu'il n'y en a dans la ville même, en » y comprenant les calices et le saint-sacrement de l'autel. Oh ! » Paris, cité sainte des fripons et des sots, je te salue encore » une fois pour cette merveille de plus ! — Finissez, lui dis-je, » au bout du compte ils sont vos alliés ; vous soupez chez eux, » et savez-vous qu'il se répand que Mme de Lamotte est protégée » par la reine ? — Je suis leur allié, *dont ça me poise* ; car, » après avoir bien ri de cette fantasmagorie, je serai peut-être » condamné à en pleurer, et vous savez mon aversion natu- » relle pour ce genre de grimace ; quant à leur souper, si bon » qu'il soit, vous et moi leur faisons beaucoup d'honneur en » venant le manger. Je ne vous réponds rien sur l'article de la » protection de la reine. Je soupçonne entre nous l'épouse du » seigneur roi de n'être pas des plus prudentes ; mais, miséri- » corde ! elle n'est pas assez folle pour s'engouer de pareilles » espèces. Au surplus, soupons de notre mieux, et surtout » n'ayons pas l'air d'être le moins du monde étonnés de toute » cette magnificence. C'est le meilleur moyen de faire pester » nos gens au fond de l'âme. »

On sert un souper qui eût paru magnifique à Paris pour toute espèce de convives. Nous étions huit, y compris les maîtres de maison. Quoique la ville de Bar-sur-Aube soit une des anciennes cités des Gaules, jamais peut-être pareil luxe n'avait été étalé dans son sein, même quand César lui fit, dit-on, l'honneur de s'y arrêter pour faire pendre les maire et échevins de l'époque. Fidèles à la consigne, nous mangions, Latour et moi, de bon appétit, mais sans y regarder et comme habitués à de pareils festins; nous affections de soutenir la conversation sur des sujets où il était difficile au plus habile interlocuteur de faire entrer l'éloge de ce que nous avions sous les yeux. M. de Lamotte n'y tenait pas; il voulait nous faire admirer des ustensiles de table d'un usage nouveau et d'un travail très fin. Latour soutenait qu'ils étaient connus depuis longtemps, mais qu'on y avait renoncé à cause de leur incommodité. Le *nil mirari* fut gardé en tout et jusqu'au bout.

Enfin M^me^ de Lamotte crut trouver grâce à nos yeux en vantant une volaille des plus fines qu'on venait d'enlever de la table, et en nous prévenant qu'elle avait donné des ordres pour que le courrier en apportât la provision tant qu'elle resterait à Bar-sur-Aube, parce qu'à son gré la volaille du pays n'est pas mangeable : « Madame, je vous demande bien pardon, mais je ne » suis pas du tout de votre avis, reprit Latour d'un ton sérieux, » je trouve un chapon du pays, comme vous venez de le dire, » engraissé par les soins et un peu par les mains de M^me^ de » Latour, et mieux encore de M^me^ de Surmont, supérieurs à » tous vos coqs-vierges et vos poules de Normandie et du Mans, » dont la chair est molle, fade et dégoûtante de graisse; mais, » après que le chapon a été nourri en bon lieu, il faut qu'il soit » rôti de la bonne manière, et pour cela je fais peu de cas du » tourne-broche, je lui préfère de beaucoup la broche tournée » par un petit garçon, de la famille ou étranger, ou même par » un chien. »

M^me^ de Lamotte perd patience en entendant ainsi faire les honneurs de la parenté de son mari devant quatre grands co-

quins de laquais qu'on avait amenés de Paris, chargés d'une livrée galonnée sur toutes les tailles. « Monsieur, dit-elle à » Latour avec l'accent du dépit, je suis édifiée de vos préfé- » rences : c'est un goût du pays; on sait que vous le poussez » fort loin. — J'en tombe d'accord, réplique Latour, goût du » pays ou goût de la famille, c'est à peu près la même chose. » Vous savez, madame, que je fais autant de cas de l'un que » de l'autre. »

Cette conversation abrégea le souper. « Comment trouvez- » vous, me dit tout bas Latour, que j'aie payé mon écot? — » Vous avez été libéral jusqu'à la grossièreté. — Non, mais » j'étais résolu de relancer celui du mari ou de la femme qui » aurait l'insolence de me proposer quelque chose à admirer. » Le bal masqué qui a commencé ce soir est pour ces gens-ci » une sorte de triomphe, et je me réserve le rôle du soldat qui » lançait en route de bonnes vérités au héros de la fête. »

Mme de Lamotte me fait passer dans son cabinet, et se plaint de l'insolence du beau-frère de son mari. Elle me dit que sa fortune a changé, qu'elle est dans une position heureuse pour elle-même et pour les siens, et que nous sommes tous intéressés à prendre avec elle un ton nouveau. Elle glisse quelque chose sur les relations très élevées qu'elle entretient à Versailles, et termine par me dire qu'elle ne sait seulement pas si elle pourra nous accorder les quinze jours qu'elle nous a promis. Je lui donne un premier exemple du ton nouveau qu'elle réclame en ne me permettant de l'interroger sur rien; seulement je lui promets d'engager son beau-frère à plus de retenue, sans me flatter de beaucoup de succès de mon intervention.

Le surlendemain elle fait des visites générales; elle est habillée avec tout le goût que suppose l'excès de la magnificence, et déjà étincelante de diamants. A ce ridicule près, partout elle se montre prévenante et familière avec noblesse. Grands et petits en sont enchantés. On lui rend exactement ses visites; mais dès qu'elle veut aller plus loin et donner quelques petites fêtes, les dames respectables de la cité s'excusent, sous des pré-

textes divers, et Mme de Lamotte est réduite aux jeunes gens et aux femmes de la famille de son mari : tant, à cette époque, le respect des mœurs était encore tout entier dans une petite ville de province. « Mme de Lamotte me disaient ces bonnes dames, » est charmante, et nous l'aimons de tout notre cœur; mais » pourquoi voulez-vous que nous allions donner à nos pauvres » filles des idées dont elles n'ont pas besoin, et peut-être éveiller » chez elles des désirs qu'elles ne pourront jamais satisfaire? »

J'étais fidèle au respect et à la discrétion avec Mme de Lamotte. Elle semblait avoir complètement oublié nos anciennes relations, et j'étais à l'unisson avec elle. Aussi étais-je devenu pour elle l'homme bien élevé, et avec qui on pouvait parler. Elle me disait donc les déboires secrets qu'elle éprouvait de son séjour à Bar-sur-Aube et du ton déplorable de la famille de son mari. Je l'en consolais de mon mieux, tout en lui faisant observer que le séjour d'une petite ville était dans sa position un véritable contre-sens, qu'il lui fallait un hôtel à Paris et un château à la campagne. Elle me disait qu'elle ne voulait point acheter de terre, parce qu'elle allait incessamment rentrer dans celles de sa famille, où elle se proposait de bâtir. L'hôtel de Paris allait sans dire, mais elle voulait en avoir un à Bar-sur-Aube, où elle passerait l'été, en attendant que le château qu'elle projetait fût élevé. Je prenais la liberté de contrarier le projet d'acheter une maison à Bar-sur-Aube, et je soutenais qu'il était de bon goût d'habiter une chaumière, durant le temps qu'on bâtissait un château à côté. Mais Mme de Lamotte, qui avait déjà reçu d'assez bonnes leçons sur ce chapitre, n'en persistait pas moins dans le travers commun d'étaler sa magnificence aux lieux qui avaient été témoins de sa misère. Elle acheta malgré moi une maison à Bar-sur-Aube, la paya le double de ce qu'elle valait, et la livra à des architectes qui se mirent en devoir d'y faire toutes les folies que comportait le terrain, et même un peu plus.

Je remarquai avec un singulier étonnement que, dans ses relations de société, Mme de Lamotte savait garder la mesure.

Elle rendit aux autres tout ce qu'ils pouvaient lui demander, et parut peu exigeante pour elle-même. Elle répandit des aumônes et paya exactement ses dettes. Un matin, elle fit une visite amicale à mon père et lui rapporta, comme je l'ai dit, les 1,000 fr. qu'il lui avait prêtés dix-huit mois auparavant, et en se retirant elle laissa sur la cheminée une boîte d'or. Mon père tint, je ne sais à quel titre, ce témoignage de reconnaissance pour une insulte, et renvoya la boîte. Mme de Lamotte, qui, à plus juste titre, aurait pu se fâcher du renvoi, ne le fit point et me pressa de reprendre ce petit cadeau et de faire entendre raison à mon père. Comme je savais que sur certains articles la chose n'était point facile, je n'acceptai point la commission. En désespoir de cause, elle voulait me faire accepter à moi-même cette malheureuse tabatière, et je refusai encore pour ne pas commettre l'inconvenance d'accepter un présent repoussé par mon père, ce qu'il ne m'aurait d'ailleurs jamais pardonné.

Le temps du séjour à Bar-sur-Aube se passa fort doucement, et sur la fin on était fâché de ne pas oser voir Mme de Lamotte. Le seul M. de Latour ne se laissait point fléchir. Je le suppliais cependant de considérer le notable changement que l'opulence, quoique soudaine, avait apporté dans le ton, et même la conduite de M. et Mme de Lamotte : « J'en tombe d'accord pour » moitié, me répondait-il, la femme est une drôlesse qui a gagné » en profondeur ; le mari a perdu : il est parti sot et il revient » fat, mais je persiste à en mal penser, voire même à en mal » dire, tant qu'ils ne m'auront pas révélé par quel honnête » métier ils ont acquis en quatre mois ce qu'ils étalent si sotte- » ment aujourd'hui ; mais vous-même qui avez pris le rôle de » Philinte dans cette comédie, à qui persuaderez-vous que le » roi, la reine, le comte d'Artois, le contrôleur général, je ne » sais quelle puissance enfin, a jeté l'or par monceaux à des » gens qui demandaient tout simplement du pain? L'époque, » je le sais, est fertile en extravagances, mais pas tout à fait de » ce genre-là. On a semé à petit bruit autour de moi que ma- » dame était en faveur auprès de la reine, je les épie depuis

» quinze jours sur ce chapitre, et si on en eût touché un traître » mot en ma présence, j'avais une histoire prête de la *comtesse* » *Du Gazon* et de la *reine de Congo* avec laquelle j'aurais fait » pouffer de rire les assistants, à leurs dépens. Mon cher ami, » cela est au bout du compte par trop impertinent, et il y a de » la véritable honte à être dupe à si bon marché. Acceptez-la, » si cela vous convient; pour mon compte, je n'en veux point. » Je m'en tiens à ce que je sais: or, je sais, et par vous, que » madame a des relations avec le cardinal de Rohan, puis- » qu'elle a été portée cinq à six fois, à vos dépens, au palais de » Son Éminence; probablement qu'elle s'y sera transportée, » depuis, de son pied léger. De toutes les connaissances de la- » dite dame, le cardinal de Rohan est le seul à qui la prodiga- » lité ne soit pas impossible. Il faut donc de deux choses l'une : » qu'il ait fourni tout ce que nous voyons, ou qu'on l'ait volé. » Je veux bien vous faire grâce du second membre de mon di- » lemme, mais à condition que vous m'accorderez le premier, » et encore je ne pourrai comprendre qu'avec une peine » extrême qu'une petite coquine de village ait pu séduire un » prince, un prélat, un vaurien de cette importance. »

Je trouvais bien quelque chose de vrai dans les rudes déductions de M. de Latour. Je me réfugiais dans les lieux communs de la modération : « Je ne prononce pas encore : je veux atten- » dre. Je blâmais hier ce qui était mauvais, pourquoi n'applau- » dirais-je pas de bon cœur aujourd'hui à ce que je trouve » bon ? » Mme de Lamotte possédait dès lors une magnifique parure en diamants et une autre en topazes; elle avait des robes en pièces brodées de Lyon qu'apparemment elle avait apportées pour le plaisir de les montrer, et qui en valaient la peine. Son service d'argenterie était complet et d'un goût nouveau. M. Target s'est trompé quand il a placé toutes ces magnificences à la suite et comme conséquence du vol du collier, elles existaient neuf mois auparavant. La source en était bien sûrement dans deux secours de 60.000 fr. chacun, accordés à Mme de Lamotte, sur les fonds de la Grande-Aumônerie, et une

somme de 30.000 fr. de délégations sur le trésor particulier de M. le cardinal. Avec ces 150.000 fr., elle avait pu se procurer pour une valeur double d'effets mobiliers plus ou moins précieux, et n'avait pas manqué un pareil emploi; d'abord, elle y avait trouvé la petite joie de venir étaler toutes ces richesses à Bar-sur-Aube; mais après avoir, par mon avis, demandé l'aumône en carrosse, ce qui lui avait assez bien réussi, il fallait le prendre de bien plus haut, et l'apparence d'une richesse à volonté lui devenait nécessaire, pour inspirer confiance dans le crédit imaginaire qu'elle allait affecter.

Je vis Mme de Lamotte, le jour de son départ; elle semblait fort satisfaite du séjour qu'elle venait de faire à Bar-sur-Aube, et se louait du bon accueil des habitants, comme s'il eût été réel. Elle sembla se rappeler, comme par hasard, qu'elle me devait quelque argent; moi-même je l'avais oublié et je croyais peu que sa mémoire fût susceptible d'un si mince détail. Elle me remit négligemment un rouleau de 1.200 francs. Je lui remontre que je ne veux pas lui dire précisément ce qu'elle me doit, mais qu'à coup sûr cela ne va pas à 1.200 francs. « Prenez » toujours, me dit-elle, s'il y a de trop, vous le donnerez à votre » mère pour ses pauvres. »

Tout compte fait, je remis vingt louis à ma mère qui en était transportée, et qui n'a cessé de défendre l'innocence de Mme de Lamotte, même après son jugement; et lorsque cette infortunée, fuyant de la Salpêtrière, vint se cacher dans des carrières voisines de la ville, ma mère eut le courage d'aller l'y chercher pendant la nuit, et lui apporta fidèlement au nom de la religion le secours qu'elle lui avait confié pour les malheureux, dans le temps de sa prospérité. Elle y ajouta: elle fit plus, elle releva à ses propres yeux cette femme alors flétrie, en approchant d'elle la plus pure vertu.

II

AFFAIRE DU COLLIER

1785

Portrait du cardinal. — M. d'Ambray. — M. Séguier. — M. d'Aguesseau. — M. Joly de Fleury. — Le Lycée. — Tableau de la France en 1785. — Souper avec Cagliostro. — Ses opérations prétendues magiques. — Mlle d'Oliva. — Escroquerie du collier. — Le château de Brienne. — Le duc de Penthièvre. — Arrestation du cardinal et de Mme de Lamotte. — Procès.

Mme de Lamotte était repartie pour Paris, vers la fin de novembre. Je n'y retournai moi-même qu'au milieu de janvier suivant. Je commençais à me familiariser avec l'idée du retour définitif en province. Aussi je prenais plus d'intérêt aux affaires du pays. On s'en apercevait et partout je recevais un meilleur accueil. On me regardait comme un homme avec qui chacun était intéressé à bien vivre. Ma conduite, durant le séjour de Mme de Lamotte, avait été appréciée. On me rendait cette justice, que je n'avais partagé ni la ridicule admiration de quelques-uns pour elle et sa fortune, ni le dédain d'un plus grand nombre. Toutes les bonnes têtes disaient comme moi : il faut attendre et faire des vœux pour que cela dure.

A mon retour à Paris je me confirmai dans la pensée que l'opulence de Mme de Lamotte tenait à sa liaison intime avec M. le cardinal de Rohan, et je réglai ma conduite avec elle sur cette

donnée. Je me présentais à sa porte avec discrétion. J'attendais pour y aller manger qu'elle me fît l'honneur de m'inviter. Je la mettais à son aise et sur son terrain, en affectant le respect avec elle. Cependant elle laissait couler devant moi ses projets avec cette négligence qui suppose la facilité du succès; elle allait tirer son frère de la marine, service ingrat et ennuyeux en temps de paix : un régiment lui est assuré ; elle a acheté une réforme pour son mari, afin de lui donner rang de capitaine ; après quoi elle verra si elle pourra le faire nommer colonel en second. Quant à sa sœur, elle n'entend pas qu'elle aille l'imiter en faisant quelque sot mariage ; elle sera, ne lui en déplaise, chanoinesse à Douxières ou à Poulangy, parce que toutes les places à Remiremont sont gardées pour dix ans. « Si j'avais, disait-elle, » épousé un homme de nom et qui fût à la cour, comme cela » m'était si facile, j'irais plus vite ; mais mon mari est pour moi » un obstacle plutôt qu'un moyen ; il faut, pour que j'arrive à » quelque chose, que je fasse passer mon nom sur le sien, et cela » blesse toutes les convenances. »

Par ces propos et quelques autres, je m'apercevais qu'elle avait gagné dans la société de M. le cardinal, et qu'elle commençait à parler une langue qu'elle y avait apprise.

Elle m'avait invité quelquefois à dîner ; je m'y présentais toujours en habit noir et en cheveux longs, et ce signe de respect lui convenait beaucoup.

Elle ne manquait jamais de me présenter comme un jeune magistrat, et me plaçait immédiatement après les gens titrés. Le ton de la maison était, du moins ces jours-là, celui de la bonne compagnie. Je rencontrais chez elle le marquis de Saisseval, alors gros joueur, riche et faufilé à la cour ; l'abbé de Cabres, conseiller au Parlement ; Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne ; le comte d'Estaing ; un receveur général nommé Dorcy, et Lecoulteux de La Noraye, qui aspirait au poste de directeur de ses affaires et de ses finances. Je rappelle ces particularités, parce qu'elles redressent l'une des erreurs où sont tombés les avocats de M. le cardinal. Ils ont représenté M^me^ de Lamotte

comme une aventurière tout à fait méprisable, sans songer qu'ils faisaient alors de M. le cardinal un franc imbécile ; et il ne l'était certainement pas. Voici ce qui était plus vrai :

M^me^ de Lamotte, comme je l'ai dit, avait de l'esprit naturel, de rares dispositions à l'intrigue et des grâces extérieures qui pouvaient justifier une préférence. Dès que M. le cardinal en eût fait la connaissance, il lui porta l'espèce d'intérêt qu'un homme de son rang ne pouvait pas refuser aux derniers débris d'une famille illustre. Après son apprentissage à Versailles, l'intrigante entama son roman et l'ourdit avec adresse. Elle sema doucement autour d'elle le mensonge de ses relations mystérieuses avec la reine. Le bruit en glissa jusqu'à M. le cardinal, que des exemples du passé disposaient à y croire. Elle soutint d'ailleurs cette partie de son roman par des apparences de discrétion et de retraite propres à en imposer. A cette époque moi et mes pareils fûmes tenus à distance, et on éloigna ceux à qui la loi du respect paraissait trop lourde. Le sentiment que M. le cardinal avait porté à M^me^ de Lamotte, dès les premières entrevues, prit par ces révélations un caractère plus vif, et bientôt M. le cardinal eut tant d'intérêt à ce que les bruits que semait cette femme fussent vrais, qu'il finit par n'en plus douter. Il faut aussi se rappeler sa position à la cour. Il avait, aux yeux de Marie-Antoinette, l'irréparable tort d'avoir peint de couleurs assez vraies, lorsqu'il était ambassadeur à Vienne, l'archiduchesse alors destinée au trône de France. Cette conduite d'un honnête homme était devenue le tourment de sa vie. Le roi, suivant son usage, le supportait en lui vouant peu d'estime, comme à tous les prélats affichés pour leur mœurs. Or, M. le cardinal de Rohan était de tous les courtisans sans faveur celui que sa position rendait le plus malheureux. Il ne cessait pas d'en être tourmenté : c'est de M^me^ de Lamotte qu'il attendait sa réconciliation avec la souveraine, et tout ce qu'avait besoin d'en obtenir un homme qui n'était encore que prince de la maison de Rohan, cardinal, grand aumônier de France, par suite commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, évêque de Strasbourg, prince souverain d'Hildesheim,

abbé de Noirmoutier, de Saint-Waast, proviseur de Sorbonne, etc., membre de toutes les académies, et la coqueluche de toutes les grandes dames de Paris : au demeurant possesseur de sept à huit cent mille francs de rentes en bien de l'Église et, comme de raison, criblé de dettes.

A l'époque où ses rapports avec Mme de Lamotte étaient devenus intimes, une ardente ambition se confondait chez lui avec une affection très tendre. Chacun de ces deux sentiments s'exaltait l'un par l'autre, et ce malheureux homme était livré à une sorte de délire. Dans une circonstance dont je rendrai compte, j'ai pu lire en courant quelques-unes des lettres qu'il écrivait alors à Mme de Lamotte ; elles étaient toutes de feu ; le choc ou plutôt le mouvement des deux passions était effrayant. Il est heureux pour la mémoire du prince que ces lettres aient été brûlées. C'est une perte pour l'histoire du cœur humain ; elles auraient éclairé un coin de plus de la caverne. A l'époque où je m'arrête, M. le cardinal n'avait fait encore qu'accorder sans mesure à Mme de Lamotte des secours sur la Grande-Aumônerie et quelques sommes sur son trésor particulier : elle aurait pu exiger davantage, le temps des refus était déjà loin ; mais bientôt on peut tenter la magnifique escroquerie du collier ; les voies sont tellement aplanies qu'elle réussira, malgré les invraisemblances les plus grossières, les déceptions les plus brutales. M. de Rohan croira tout ; il n'est plus capable de bien juger. Voilà une partie de ce qu'il aurait fallu savoir pour avancer vers la vérité dans cette étrange affaire ; mais il semble qu'on se soit donné le mot pour ne présenter Mme de Lamotte que comme une aventurière des plus communes, qui, un jour, s'avise d'un vol qu'elle commet le lendemain ; et, dès lors, l'affaire du collier est devenue une énigme dont chacun a cherché le mot sur la voie de ses passions et de ses commentaires vrais ou faux ; et les jugements les plus téméraires dans leur absurdité ont été attaquer l'innocence jusque sur le trône.

J'avais laissé, comme je l'ai dit, Mme de Lamotte à ses hautes intrigues, et j'avais repris mes études au Palais et mes ancien-

nes sociétés. Je n'étais pas chargé d'autant d'affaires que si j'avais suivi la carrière du barreau pour en faire mon état; cependant, celles dans lesquelles j'avais anciennement travaillé m'étaient toujours dévolues. Je fus encore assez heureux pour plaider deux causes à l'audience de relevée, et non sans quelque succès, et j'écrivais dans les procès appointés. Je suivais les consultations de la bibliothèque et un cours de droit canon que faisait un abbé Berthier. C'est là que j'ai eu l'avantage de me rencontrer pour la première fois avec M. d'Ambray, alors avocat général à la cour des Aides, le prince des jeunes orateurs et le plus riche espoir de la magistrature française. M. d'Ambray ne trouvait à s'exercer à la cour des Aides que sur des sujets naturellement arides; mais à un esprit juste et pénétrant, il joignait l'élocution la plus brillante et la plus facile à la fois; et tel était le charme qu'il répandait sur tout ce qu'il touchait que nous quittions l'audience de la grand'chambre, occupée des plus grandes causes et par les avocats les plus diserts, pour courir à la cour des Aides, quand nous avions l'espoir d'y entendre le plus jeune des avocats généraux de l'époque. M. d'Ambray était magistrat jusque dans l'intérieur de ses foyers. Il recouvrait d'une douce gaieté des mœurs sévères, le respect et la pratique de la religion, et on le citait en exemple pour ses vertus, autant que pour ses talents. La grande succession de gloire de d'Aguesseau lui était promise.

Il avait à la cour des Aides deux confrères qui avaient été créés exprès pour servir d'ombre à ce magnifique tableau du soleil levant. L'un était M. Clément de Barville, excessivement janséniste, et non moins médiocre, comme toute la race des Clément, et un M. Durfort de Rochefort. Ce dernier avait fini par attraper l'intendance de Bretagne par le canal du premier président de Barantin, devenu garde des sceaux. Il vit encore et se traîne quelque part dans une place que lui a donnée à son tour M. d'Ambray: c'est un échantillon des plus curieux de l'ancien régime. Ses parents prétendent qu'il n'a rien perdu de ses facultés; il faut bien les en croire, et alors il est à

citer comme l'exemple d'un singulier oubli de la nature dans la répartition des intelligences humaines.

Le parquet du parlement était alors occupé par MM. Séguier, d'Aguesseau, Joly de Fleury, qui reproduisaient trois noms illustres. Je ne partageais pas l'admiration que le Palais professait alors pour M. Séguier. Comme orateur, il n'avait pas l'extérieur heureux : d'une taille médiocre et doté d'un embonpoint incommode, il avait encore l'organe nasillard et l'habitude, lorsqu'il parlait, de se bercer nonchalamment sur ses jambes ; mais ces défauts, j'en conviens, étaient recouverts de je ne sais quelle teinte d'esprit répandu sur le geste comme sur le discours. On vantait ses connaissances et la fermeté de son jugement ; d'autres allaient plus loin et prétendaient qu'il était le dernier modèle de la bonne école oratoire ; et on citait ses trois discours aux lits de justice de 1771. Ces discours firent alors un prodigieux effet, et cela devait être ; mais, en les relisant aujourd'hui, on trouve qu'ils respirent plutôt le magistrat courageux que le grand orateur : c'est Caton peut-être ; ce n'est pas Cicéron. M. Séguier était rentré au Palais entouré de l'auréole qu'il avait conquise aux jours de danger. La réputation que sa conduite lui avait conciliée était si grande qu'il s'en répandit un peu trop sur son talent. On trouve de sages développements des anciens principes, opposés à la turbulence des opinions nouvelles, dans ses divers réquisitoires contre les productions toujours renaissantes de la philosophie, dans ses principaux plaidoyers, et surtout dans sa réfutation du mémoire de Dupaty, dans l'affaire des roués de Chaumont. C'est un athlète laborieux de la bonne vieille cause ; ce n'est pas un athlète brillant. Les coups qu'il porte n'étonnent que rarement et n'entraînent jamais. Comme M. d'Ambray, à la cour des Aides, M. Séguier était assisté, au parlement, de deux pauvres collègues : le premier, M. d'Aguesseau, petit-fils du chancelier, beau jeune homme bien blond, bien fade, bien frisé, et qui débitait en écolier les plaidoyers que fagotait pour lui, tantôt bien, tantôt mal, l'avocat Blondel. Cela était tellement public au Palais que, si M. l'avocat général

avait donné des conclusions saugrenues, c'était à Blondel qu on s'en prenait. Celui-ci se défendait comme il pouvait, mais sans oser dire que M. d'Aguesseau fût pour rien dans l'affaire, car on lui aurait ri au nez. J'ai assisté à la rentrée du parlement, à la plaidoirie d'une affaire fort remarquable de rapt entre la famille Hamilton d'Angleterre, plaignante, et un M. Beresford, accusé. Les circonstances rapportées composaient un roman des plus intéressants, et l'affaire se compliquait aussi de questions politiques par la qualité des plaignants et de l'accusé, qui étaient également étrangers. M. d'Aguesseau devait y parler, et nous répétions que l'affaire était dévolue de deux générations trop tard au nom qu'il portait. Toutefois Blondel fit effort, appela du secours, et le plaidoyer fut trouvé beau. L'exorde nous avait particulièrement frappé par un style châtié et des pensées prises hors du cercle de celles qui circulaient au Palais ; par exemple, M. l'avocat général en appelait à Richardson, dont le génie n'aurait pas créé une fiction plus étonnante que la réalité sur laquelle le parlement allait prononcer. Les jeunes avocats avaient unanimement prononcé sur l'exorde.

Blondel, au sortir de l'audience, se laissa mettre sur la sellette, et convint que l'exorde était de Laharpe, qui corrigeait à son tour les mémoires de Legouvé et d'Élie de Beaumont, et composait des discours académiques pour les avocats qui n'en savaient pas faire. Le troisième collègue de M. Séguier était ce M. Joly de Fleury, que nous avons vu depuis procureur général. Il traînait alors au Palais la plus complète et pourtant la plus déplaisante médiocrité qu'on y eût jamais vue, et c'est bien mieux à lui qu'à son oncle qu'on aurait pu appliquer l'explication que donnait Voltaire des noms *Omer-Joly de Fleury*, que celui-ci portait aussi : « Quand on le lit, ce n'est pas *Homère ;* » quand on le voit, il n'est pas *joli*, et, quand il parle, il n'est » pas *fleuri.* » On comprend mal aujourd'hui ce qui pouvait porter un tel homme à l'une des places les plus importantes de l'État, à celle de procureur général du parlement de Paris. Il faut revenir à l'ordre de choses qui existait alors. La famille des

Joly était ancienne dans la robe ; elle avait produit un magistrat dans le procureur général contemporain de d'Aguesseau et presque son émule. Depuis lors, cette famille était ancrée au conseil et au grand banc du parlement. Elle avait contracté des alliances honorables, et lorsque tous les membres de cette famille unissaient leur crédit pour une transmission dans la même carrière de la place du père au fils, de l'oncle au neveu, le ministre n'était pas assez fort pour résister, même dans l'intérêt de l'État et du roi. Les premières familles du parlement de Paris composaient une sorte d'oligarchie, au milieu de laquelle le ministre était souvent fort embarrassé, parce qu'il n'avait à y placer ni des peines ni des grâces.

Je suivais assidûment les cours du Lycée. J'avais été l'un des fondateurs, et je devais, avec quelques-uns de mes amis, travailler à un ouvrage périodique où on aurait reproduit ce qui avait occupé la séance de chaque cours, en laissant, autant qu'il se pourrait, au professeur sa manière et sa couleur. L'ouvrage ne réussit pas, parce que chaque professeur voulait garder sa leçon intacte pour en tirer parti dans l'avenir, ainsi qu'ils l'ont presque tous fait ; et je me rappelle une scène assez vive que nous eûmes avec Laharpe, à qui nous voulions supprimer des paroles âcres contre la religion, qu'il entremêlait, sans motifs comme sans excuses, à d'excellentes discussions littéraires. Non pas que nous fussions contraires à la philosophie du XVIII[e] siècle, il s'en fallait de beaucoup ; mais nous passions la moitié de notre vie au Palais où les vieilles doctrines se prêchaient tous les jours ; nous avions des rapports avec des magistrats dont les uns étaient sincèrement religieux, et les autres l'étaient du moins pour nous : nos mœurs se formaient ainsi d'elles-mêmes à quelque chose de grave, et du moins au respect extérieur de ce qui devait être généralement respecté. L'Académie, ou plutôt le parti philosophique, procédait bien autrement. L'attaque à *l'infâme* était publiquement à l'ordre du jour ; les maximes irréligieuses trouvaient place partout ; dans les ouvrages d'histoire naturelle, de géométrie, de médecine, dans les voyages, dans les discours

académiques, et presque dans les sermons. Laharpe était maître dans le parti : le patriarche de Ferney avait fait choix de lui pour son disciple favori, et il justifiait cette haute adoption par un surcroît d'ardeur, de fiel et d'insolence. Il a fait de ses fautes une si large pénitence qu'on les peut rappeler sans troubler le renom de sainteté qui a illustré son déclin.

Qu'il était donc étrange le spectacle qu'offrait alors la France ! Aussi longtemps qu'avait duré la guerre d'Amérique, le sort de cette guerre avait tenu les esprits en suspens, et tous les sentiments étaient venus se confondre dans un véritable patriotisme. La paix venait d'être conclue et non pas sans gloire. Le but qui avait fait entreprendre cette guerre était enfin rempli. Nous y avions gagné quelques colonies de peu d'importance, à la vérité ; mais, ce qui en avait beaucoup, nous avions prouvé qu'en ralliant l'Espagne sous notre pavillon, nous pouvions tenir tête à l'Angleterre. La honte du traité de Paris était effacée, le présent semblait assuré, et l'avenir ne s'offrait que sous de riantes couleurs. L'abondance régnait dans nos ports et sur nos marchés. Les capitaux de l'Europe affluaient à Paris, et comme si les dons du ciel avaient dû couronner ceux de la politique, les récoltes en tout genre des années 1784 et 1785 avaient été admirables. La liberté était venue s'établir au milieu de la France, sans que personne l'eût appelée. On savait que les lettres de cachet, jadis si redoutables, n'étaient plus qu'un secours à quelques familles malheureuses. On écrivait, on parlait, on discutait de toutes matières. Le clergé était constamment en aide au gouvernement ; jamais en contradiction ; il allait lui-même au devant de la tolérance pratique.

Les parlements restaient un peu en arrière, comme des pères qui disaient aux enfants : Usez, mais n'abusez pas. La cour péchait par la légèreté, mais ce défaut n'affectait que son souvenir ; elle n'en paraissait dans le présent que plus aimable aux yeux de la ville et des provinces. Un air de contentement animait d'un charme nouveau nos lieux de réunion, nos spectacles, nos sociétés de famille ; il semblait qu'on respirât dans ce beau

pays de France le parfum de la félicité publique. Mais ce bonheur nous a bientôt ennuyés ; il nous a fallu des distractions à tout prix, et on a vu un vertige général s'emparer des esprits : on courait à ce baquet de Mesmer autour duquel des gens bien portants se tenaient pour malades, et des gens mourants s'obstinaient à se croire guéris. Marat, qui n'était encore qu'un professeur de physique, faisait le procès au soleil ; il lui disputait d'être le père de la lumière, et il trouva des insensés pour l'écouter et même pour l'applaudir. La cour et la ville délaissent les chefs-d'œuvre de la scène française pour aller prostituer leurs applaudissements à d'indignes tréteaux, déjà trop bas pour la populace. Des charlatans de toutes les couleurs se font suivre : à Strasbourg, c'est un Cagliostro, né dans les ruines de Memphis, et élevé au sein des Pyramides ; il a le don des miracles, il guérit les malades, il sème l'or et les bienfaits au sein de la pauvreté et du malheur, sans qu'on puisse découvrir d'où lui viennent et cet or et cette puissance. Il étale les diamants les plus rares, et n'y attache aucun prix. Possesseur du grand-œuvre, il hésite sur le choix du mortel qu'il fera participant de ce secret immense. Et c'est un prince de l'Église, un cardinal de Rohan qui est aux pieds du sycophante pour obtenir d'en être adopté ! A Paris, c'est un Bliton qui aperçoit clairement des sources d'eau à cent pieds sous terre, et même, nouveau Moïse, les fait jaillir à volonté de son coudre magique. On entendait, dans la société, des gens graves, des hommes de la cour, qui se donnaient pour des témoins oculaires de tous ces miracles.

Le contrôleur général fait la faute, ou si l'on veut, introduit la nouveauté de rendre négociables, par un simple transfert, les coupons de l'emprunt de 1783, et voilà que, le mouvement une fois donné, l'agiotage fait des progrès inouïs. Alors apparaissent sur la place ces coupons d'emprunt flanqués des actions de la Compagnie des Indes, des actions des eaux de Paris, des actions de la caisse d'escompte, des actions des têtes génevoises, des papiers sur l'étranger, etc., etc. L'agiotage trouve, dès son berceau, des adeptes qui en eussent remontré à ceux d'au-

jourd'hui, et voilà le gouvernement réduit à trembler devant ce nouveau Moloch.

Dans le même temps, Montgolfier fait la curieuse et inutile découverte des ballons, et toutes les têtes sont en l'air : on ne fait pas de doute sur leur prochaine direction. C'est, en attendant, à qui obtiendra l'honneur de courir le risque de se casser le cou, et l'exemple de quelques insensés qui se le cassent en effet n'est pas suffisant pour en arrêter d'autres. Cependant, des jeunes gens de la cour s'ennuient de n'être que Français; ils courent aux manœuvres de Potsdam, pour pouvoir embrasser la botte du grand Frédéric, tandis qu'il est encore de ce monde, et transformés par l'attouchement de la relique, ils reviennent à Paris Prussiens de la tête aux pieds. Ils ne rêvent plus que l'ordre mince, les coups de canne, la longue queue, et les chasseurs légers, suivant le système du grand Frédéric, et entreprennent de bonne foi de soumettre les soldats français à un régime approprié de longue main à des automates allemands.

Voilà comment l'ennui du bonheur nous a conduits à l'extravagance. Bientôt les esprits seront tellement pervertis, tellement agités en sens contraires, que les anciens liens sociaux ne suffiront plus pour les contenir. Ces liens se briseront avec fracas, et la révolution sera arrivée.

Dès que je fus instruit de l'arrivée de Cagliostro à Paris et qu'il était descendu au Palais-Cardinal, je ne doutai pas que bientôt quelque affinité ne s'établît entre lui et M^me^ de Lamotte, et j'espérai que celle-ci me procurerait le plaisir de souper avec un personnage aussi curieux. Elle y fit beaucoup de façons : le comte de Cagliostro s'était annoncé pour ne manger chez personne, autrement il serait assailli des invitations de la cour et de la ville; déjà il avait positivement refusé sur ce point à M. le comte d'Artois et à M. le duc de Chartres, et il avait pris ainsi l'engagement de n'accepter chez personne.

Au Palais-Cardinal, il ne mangeait même pas avec Son Eminence et se faisait servir dans son appartement. J'étais revenu à la charge, sans plus de succès. A quelque temps de là, M^me^ de La-

tour, excédée des mauvaises plaisanteries de son mari; l'avait quitté, et était venue à Paris s'établir chez Mme de Lamotte avec sa fille, jeune beauté de quinze ans, d'une finesse et d'une blancheur remarquables, celle-là même qui fut bientôt après inscrite au grimoire de Cagliostro pour le rôle de *jeune innocente*. J'appris de ces dames que Cagliostro et Mme de Lamotte étaient les deux doigts de la main, qu'il venait souvent souper chez elle. Alors je me plaignis vivement à ces dames du refus de Mme de Lamotte de me faire trouver avec lui. J'y joignis d'autres plaintes de quelques procédés de la dame peu aimables pour moi, et j'annonçai le parti pris de ma part de ne plus m'exposer à ses refus et à ses incartades. Cette menace ne fut pas sans succès : à quelques jours de là je reçus de Mme de Lamotte un billet où elle me traitait d'homme très injuste, et cependant m'invitait à souper pour le surlendemain, et en me recommandant d'être arrivé avant dix heures. J'arrivai à l'heure dite. Mme de Lamotte voulait me prévenir qu'elle serait obligée de désarmer l'inquiétude du comte de Cagliostro, qui, pour rien au monde, ne resterait à souper s'il se doutait que quelqu'un y eut été invité pour le voir. De plus, elle me priait de ne l'interroger sur rien, de ne pas l'interrompre et de le satisfaire avec grâce sur les questions qu'il pourrait m'adresser. Je souscrivis à ces conditions : j'en eusse accepté de plus dures pour satisfaire ma curiosité. A dix heures et demie on annonce le comte de Cagliostro, et on lui donne les deux battants; Mme de Lamotte quitte précipitamment son fauteuil, court au-devant de lui et l'entraîne dans un coin du salon, où apparemment elle se fait pardonner ma présence. Cagliostro s'avance et salue, sans paraître le moins du monde embarrassé de trouver là une figure étrangère.

Cagliostro semblait moulé exprès pour le rôle du *Signor Tulipano*, dans la comédie italienne : il était d'une taille médiocre, assez gros, avait le teint olive, le cou fort court, le visage rond, orné de deux gros yeux à fleur de tête, et d'un nez ouvert et retroussé. Je n'ai vu personne qui lui ressemblât autant que d'André, de l'Assemblée constituante, qui est mort depuis peu direc-

teur des forêts de la liste civile, avec cette différence que d'André s'était ravalé par calcul à la tournure et aux manières d'un paysan, tandis que Cagliostro, par calcul aussi, avait monté tout son extérieur au rôle d'un charlatan. Sa coiffure était nouvelle en France; il avait les cheveux partagés en plusieurs petites cadenettes et qui venaient se réunir derrière la tête, et se retroussaient dans la forme de ce qu'on appelait alors un *catogan*.

Il portait ce jour-là un habit à la française gris de fer, galonné en or, une veste écarlate brodée en large point d'Espagne, une culotte rouge, l'épée engagée dans les basques de l'habit, et un chapeau bordé, avec une plume blanche ; cette dernière parure était, au reste, encore obligée pour les marchands d'oviétan, les arracheurs de dents et autres artistes médicaux qui pérorent et débitent leurs drogues en plein vent. Mais Cagliostro relevait ce costume par des manchettes de dentelle, plusieurs bagues de prix, et des boucles de souliers, à la vérité d'un vieux dessin, mais assez brillantes pour qu'on les crût de diamants fins. Il n'y avait au souper que les personnes de la famille, dans laquelle je comprends un Père Loth, minime de la Place Royale, qui accommodait, je ne sais comme, le froc qu'il portait avec la place de secrétaire en second de M^me^ de Lamotte; il lui disait la messe, le dimanche, et se chargeait, le reste de la semaine, des commissions au Palais-Cardinal que le premier secrétaire, Villette, trouvait au-dessous de sa dignité. On ne tenait pas non plus pour étranger un chevalier de Montbruel, vétéran de coulisses, mais encore beau parleur, affirmatif, qui se trouvait, par hasard, partout où apparaissait Cagliostro, témoignait des merveilles qu'il avait opérées, et s'en offrait lui-même en preuve comme guéri miraculeusement de je ne sais combien de maladies dont le nom seul portait l'épouvante. Nous étions donc neuf ou dix à tables. M^me^ de Lamotte avait à côté d'elle Cagliostro et Montbruel, et j'étais à côté de M^me^ de Latour en face du premier. Je ne le regardais qu'à la dérobée, et ne savais encore qu'en penser : cette figure, cette coiffure, l'ensemble de l'homme m'imposaient malgré moi. Je l'attendais au discours. Il parlait je ne sais quel ba-

ragouin mi-partie italien et français, et faisait force citations, qui passaient pour de l'arabe, mais qu'il ne se donnait pas la peine de traduire. Il parlait seul et eut le temps de parcourir vingt sujets, parce qu'il n'y donnait que l'étendue de développement qui lui convenait. Il ne manquait pas de demander à chaque instant s'il était compris, et on s'inclinait à la ronde pour l'en assurer. Lorsqu'il entamait un sujet il semblait transporté et le prenait de haut du geste et de la voix; mais tout à coup il en descendait pour faire à la maîtresse de la maison des compliments fort tendres et des gentillesses comiques. Le même manège durant pendant tout le souper, je n'en recueillis autre chose sinon que le héros avait parlé du ciel, des astres, du grand arcane, de Memphis, de l'hiérophante, de la chimie transcendante, de géants, d'animaux immenses; d'une ville dans l'intérieur de l'Afrique dix fois plus grande que Paris, où il avait des correspondants; de l'ignorance où nous étions de toutes ces belles choses, qu'il savait sur le bout du doigt, et qu'il avait entremêlé le discours de fadeurs comiques à M^me^ de Lamotte, qu'il appelait sa biche, sa gazelle, sa *cygne*, sa colombe, empruntant ainsi ses appellations à ce qu'il y a de plus aimable dans le règne animal. Au sortir du souper, il daigna m'adresser des questions coup sur coup. Je répondais à toutes par l'aveu le plus respectueux de mon ignorance, et je sus depuis, de M^me^ de Lamotte, qu'il avait conçu l'idée la plus avantageuse de ma personne et de mon savoir.

J'insistai pour revenir chez moi seul et à pied. C'était par une de ces nuits de printemps où la lune semble, par une lumière encore plus douce, se mettre en harmonie avec les premiers moments du réveil de la nature. La ville était solitaire et silencieuse comme elle l'est après minuit dans le quartier du Marais. Je m'arrêtai à la Place Royale, pressé par le besoin de méditer sur le spectacle que je venais d'avoir sous les yeux. Je pris en pitié la pauvre espèce humaine, en réfléchissant que des puissants de la terre se réfugiaient dans les misères de l'extravagance contre la satiété des biens dont l'ordre social les accablait dès le ber-

ceau. Je me représentais ce malheureux cardinal de Rohan, entre Cagliostro et Mme de Lamotte, qui, je le vois bien, sont déjà d'accord pour le conduire aux bords de l'abîme; et ma curiosité est-elle bien innocente? Que vais-je faire dans cette caverne dorée qu'habitent des êtres que je méprise, mais qui devraient me faire horreur? Je me rappelle mes premières années si doucement écoulées sous le toit paternel, celles qui se sont passées au collège entre l'étude des lettres et celle de la vertu, et encore le temps où j'étais séduit par des erreurs qui peuvent laisser des regrets, mais non pas des remords. Je m'accuse de faiblesse, et je prends la résolution de me séparer sans éclat mais tout à fait de Mme de Lamotte et de sa bande.

Cagliostro, devant qui je n'avais pas desserré les lèvres, m'avait jugé un homme fort savant. Ces dames avaient confirmé un jugement si honorable pour moi, et la semaine suivante je reçois de Mme de Lamotte une invitation pressante à souper. Je ne peux pas douter que ce ne soit une seconde représentation de Cagliostro. J'avais assez de la première: je refuse, en mettant en avant quelque honnête excuse. Mme de Latour, que je rencontre chez Mme de Crozat, me reproche ma singularité. « Vous avez » été tout de feu, me dit-elle, pour connaître le comte de Ca» gliostro; huit jours se passent, et vous refusez de souper avec » lui. — Cela s'explique à merveille, répondis-je; si M. le comte » de Cagliostro n'est à mes yeux qu'un homme d'une espèce » particulière, curieux à voir une première fois et fort ennuyeux » la seconde, pourquoi voulez-vous que j'affronte cet ennui-là? » Permettez-moi de réserver les bontés de madame votre sœur » pour une meilleure occasion. — Mais, en vérité, je ne conçois » pas que vous traitiez si mal le comte de Cagliostro; c'est un » homme extraordinaire; vous ne savez pas tout ce qu'il peut » faire. — Je m'en doute un peu, et je ne me soucie pas d'en » être témoin. — Monsieur, vous prenez avec nous le mauvais » ton de M. de Latour. — Je ne sais, madame, si votre mari » a bon ou mauvais ton avec les femmes, mais ce n'est pas de » vous que je devrais l'apprendre. » La dame me quitte fort

piquée, et je m'applaudis tout bas d'être déjà brouillé avec celle-là.

Je ne savais pas ce qui fondait la crédulité, les espérances, les rêves de Mme de Latour. L'un des prestiges de Cagliostro était de faire connaître à Paris un événement qui venait de se passer à l'instant même à Vienne, à Londres, à Pékin, ou bien qui se passerait dans six jours, dans six mois, dans six, dans vingt ans. Mais il avait besoin pour cela d'un appareil; cet appareil consistait dans un globe de verre rempli d'eau clarifiée et posé sur une table. Cette table était couverte d'un tapis fond noir, où étaient brodés en couleur rouge les signes cabalistiques des roses-croix du degré suprême. Sur cette table et autour du globe se plaçaient, à des distances religieusement gardées, différents emblèmes, entre lesquels de petites figures égyptiennes, des fioles antiques pleines d'eau lustrale, et même un crucifix, mais différent de celui qu'adorent les chrétiens. Cet appareil préparé, il fallait placer à genoux, devant le globe de verre, une *voyante*, c'est-à-dire une jeune personne qui aperçût les scènes dont le globe allait offrir le tableau, et qui en fît le récit; mais une *voyante* était difficile à trouver, parce qu'il y fallait plus d'une condition. La jeune personne devait être d'une pureté qui n'eût d'égale que celle des anges, être née sous une constellation donnée, avoir les nerfs délicats, un grand fond de sensibilité, et les yeux bleus. Par un bonheur indicible, Mlle de Latour, nièce de Mme de Lamotte, après avoir été dûment examinée par Cagliostro, fut déclarée remplir toutes les conditions d'une *voyante* et proclamée telle. La mère faillit en mourir de joie, et crut que les trésors de Memphis et de la grande ville de l'intérieur de l'Afrique allaient tomber sur sa famille, laquelle en avait prodigieusement besoin.

La jeune innocente ou la voyante agenouillée, et les yeux fixés sur le globe rempli d'eau, l'évocation commençait. Celui qui présidait ce mystère redoutable devait être affilié à un ordre d'hommes qui, depuis l'origine des choses, gardent le grand secret, dont quelques parcelles ont été révélées, par-ci par-là, aux

mages, aux prêtres d'Égypte, aux hiérophantes, aux magiciens, aux templiers, aux roses-croix. L'évocateur appelle les génies par un concours d'emblèmes et de paroles cabalistiques, et les somme d'entrer dans le globe et d'y représenter les événements passés qu'on ignore, ou ceux à venir dont on veut avoir connaissance. Il paraît que ce jeu n'amuse pas du tout les génies, parmi lesquels il s'en trouve de têtus qui ne se soucient pas d'aller se blottir dans un globe de verre rempli d'eau pour y être aux ordres d'un magicien, et même des brutaux qui se battent vigoureusement avec lui. Quelquefois l'évocateur sue sang et eau, et pendant des heures entières, pour vaincre la résistance des génies, et n'en vient pas à son honneur. Dans ce cas, il déclare qu'il est au bout de son savoir et de ses forces, et on remet à un autre jour. Si, au contraire, les génies cèdent, alors ils entrent pêle-mêle dans le globe de verre, l'eau qui y est contenue s'agite et se trouble : la voyante éprouve des convulsions; elle s'écrie qu'elle voit, qu'elle va voir, et demande à grands cris qu'on la secoure. L'évocateur la soutient comme il peut devant le globe, et lui ordonne, de par le Grand Être, de dire ce qu'elle voit. Il paraît qu'à son tour elle y éprouve plus ou moins de tourment; mais les ordres se succèdent, toujours au nom du Grand Être ; ils deviennent de plus en plus pressants, et vont jusqu'à la menace. La pauvre voyante tombe et roule par terre ; on la relève, on la soutient en face du globe, tremblante et échevelée, elle accuse l'apparition à ses yeux, mais encore incertaine et confuse, des choses et des personnes qui doivent composer la scène qu'on veut connaître. L'évocateur ne la tient pas quitte à si bon marché ; il faut qu'elle reconnaisse les personnages, qu'elle accuse les habits qu'ils portent, les gestes qu'ils font, et répète enfin les paroles qu'ils prononcent. On obtient tout cela avec beaucoup de patience, à travers des contorsions, des grincements de dents, des convulsions si fortes, qu'à la fin de la séance on porte la voyante à demi-morte sur un lit.

On aurait de la peine à croire que de telles scènes se passaient

en France à la fin du XVIII[e] siècle ; elles occupaient cependant des gens considérables à la cour et à la ville. Le comte d'Estaing s'était laissé séduire par ces folies et s'en portait le défenseur. Le cardinal de Rohan s'émerveillait de l'avantage que la nouvelle divination allait lui procurer sur ses ennemis, et il se répandait que M. le duc de Chartres, à la cour duquel on avait décidé de ne plus croire à Dieu, était tout disposé à croire à Cagliostro, tant il est vrai qu'il y a dans la faiblesse humaine une source toujours ouverte à la crédulité, et que, si cette source n'est pas épuisée par la religion et ses mystères, elle s'épanche au hasard sur des sujets ou ridicules ou dangereux. M. de Malesherbes m'a dit que Voltaire rentrait chez lui de mauvaise humeur lorsqu'il avait entendu dans la campagne des corneilles croasser à gauche, et Bonaparte croyait à la fatalité.

J'avais laissé, comme je l'ai dit, M[me] de Lamotte à ses intrigues, à ses grandeurs et à ses miracles, et je me partageais entre le travail et les sociétés qui étaient par elles-mêmes et pour moi de la bonne compagnie. Deux fois par mois, tout au plus, je passais chez M[me] de Lamotte; si elle était absente, je m'inscrivais à sa porte, et la visite comptait; si je la rencontrais, il y avait entre nous une sorte de langage convenu. Elle ne me disait plus rien de sa fortune, de ses liaisons et de ses affaires à Paris; nos relations ne consistaient donc plus que dans des rapports de froide politesse.

Le hasard me conduisit au dernier souper que j'ai fait chez elle : un de mes confrères avait parlé au Palais, devant moi, de l'*Arquebuse* de Paris, et y avait ajouté la circonstance qu'un président à mortier, M. Pinon, en était le colonel. Je savais que l'*Arquebuse* de Bar-sur-Aube tenait le premier rang entre les institutions militaires de la cité. Je ne croyais pas qu'on connût rien d'aussi ridicule à Paris. Je fus curieux de le vérifier : mon confrère m'en offrit les moyens et me proposa de me conduire à une fête de l'*Arquebuse* qui devait être justement célébrée quelques jours après. J'accepte, et nous nous y rendons.

Nous nous amusons pendant quelques moments de la tour-

nure assez ridicule des petits bourgeois de Paris, revêtus de très riches uniformes, et du caractère assorti de la fête, à laquelle présidait en effet M. Pinon fils.

Mon confrère était attendu à une soirée ; je le force de partir dans mon cabriolet, et je reste encore quelque temps au bal où figuraient de fort jolies femmes. Je sors à pied, sur les dix heures, et je côtoie le boulevard, dans le dessein de prendre une voiture de place à la station de la rue Saint-Louis. Parvenu à la hauteur de la rue Neuve-Saint-Gilles, où demeurait Mme de Lamotte, je descends cette rue machinalement et me trouve à la porte de son hôtel. Je me reconnais et je demande s'il y a quelqu'un ; on me répond que les maîtres sont tous absents, et que je ne trouverai que Mlle Colson. Je n'en suis que plus enclin à m'arrêter. Cette demoiselle Colson est une parente de M. de Lamotte, que madame avait qualifiée et élevée au rang de dame de compagnie ; elle ne manquait ni d'esprit ni de malice, et quand je l'avais en rencontre, nous faisions des mains à fond sur les extravagances et les ridicules des maîtres de la maison ; on ne lui disait rien, mais elle devinait tout. « Je crois, me dit-elle ce » jour-là, Leurs Altesses occupées de quelques grands projets. » On passe la vie à des conseils secrets où le premier secrétaire » est seul admis. Sa Révérence, le second secrétaire, en est ré» duit à écouter aux portes, et il fait trois voyages par jour » Vieille-Rue-du-Temple, sans deviner un traître mot des mes» sages qu'on lui confie. Le frocard s'en désole, car il est cu» rieux comme une vieille dévote. »

Nous passons deux heures à médire ainsi du prochain, à deviner, à prophétiser. Quand je veux me retirer, Mlle Colson me montre la pendule : il est minuit. Je ne trouverai plus de voiture sur la place ; puisque me voilà si avancé, il ne me reste plus d'autre parti que d'attendre le retour de Mme de Lamotte, qui me renverra ; je consens. Entre minuit et une heure, nous entendons enfin le bruit d'une voiture, d'où descendent M. et Mme de Lamotte, Villette, et une femme de vingt-cinq à trente ans, blonde, fort belle, et remarquablement bien faite. Les deux

femmes étaient mises avec élégance, mais avec simplicité; les deux hommes en frac; de sorte qu'on avait l'air de revenir d'une partie de campagne. On commença par des plaisanteries obligées sur mon tête-à-tête avec M^lle^ Colson, sur le chagrin que nous ressentions d'avoir été sitôt troublés. On déraisonnait, on riait, on fredonnait, on ne tenait plus sur ses jambes. L'inconnue partageait l'allégresse commune, mais elle gardait de la mesure et de la timidité. On se met à table, la joie continue, elle s'exalte, elle devient bruyante; nous gardions, M^lle^ Colson et moi, l'air étonné et chagrin qu'on prend nécessairement au milieu de gens très gais, lorsqu'on ne saurait partager leur joie dont on ignore la cause. Cependant la bande livrée à cet accès d'hilarité était gênée de notre présence, parce qu'elle l'empêchait de parler à cœur ouvert du sujet de sa joie et d'en savourer toutes les circonstances. M. de Lamotte consultait Villette pour savoir s'il y avait tant de danger à parler. Villette répondit qu'il ne tenait pas pour vrai l'adage qu'on n'était trahi que par les siens, qu'on l'était par tout le monde, et qu'en vérité la discrétion... Il en était là quand M^me^ de Lamotte, à côté de laquelle il était à table, lui porta vivement la main à la bouche, et lui dit du ton le plus impératif: « Taisez-vous, M. Beugnot est trop » honnête homme pour nos confidences. » Je rends ses termes sans y changer une syllabe. Le compliment eût été flatteur si, dans le langage ordinaire, M^me^ de Lamotte ne se fût pas indifféremment servie des mots *honnête homme* et de *bête*, comme synonymes.

M^me^ de Lamotte, suivant son usage avec moi, détourna la conversation sur Bar-sur-Aube, sur ma famille, sur l'époque où je comptais retourner. Chacun aspirait à la fin du souper. Je demande à M^me^ de Lamotte ses chevaux pour me reconduire. Elle n'y élève qu'une légère difficulté : il faut qu'elle renvoie l'inconnue qui était à souper; elle décide que le plus éloigné jettera l'autre chez lui. Je m'en défends : je demande à la belle dame la permission de la reconduire, quel que soit le quartier qu'elle habite, et je me plains de ce qu'il sera toujours trop

près. La figure de cette femme m'avait jeté, dès le premier coup d'œil, dans cette sorte d'inquiétude qu'on ressent devant une figure qu'on est bien sûr d'avoir vue quelque part, sans qu'on puisse se rappeler dans quel endroit et dans quel temps. J'avais l'espoir de m'en éclaircir en la reconduisant. Je lui adressai différentes questions pour qu'elle me mît sur la voie, mais je n'en pus rien tirer, soit que Mme de Lamotte, qui lui avait avant son départ parlé en particulier, eût recommandé de la discrétion avec moi; soit, ce qui me parut plus probable, qu'elle eût naturellement plus de dispositions pour les scènes muettes que pour les scènes parlées. Je déposai cette belle silencieuse rue de Cléry. L'inquiétude que m'avait causée sa figure était sa parfaite ressemblance avec la reine, car la dame n'était rien moins que Mlle d'Oliva, et la joie qui agitait les convives était occasionnée par le succès complet de la fourbe que l'on venait de jouer dans les bosquets de Versailles, lorsque le cardinal de Rohan, trompé par la ressemblance, reçut de Mlle d'Oliva quelques paroles et une rose, qu'il crut, dans son délire, tenir de la reine elle-même. Je n'eus pas alors le mot de l'énigme; mais quand l'affaire éclata il me fut promptement donné; je perdis, dès lors, le droit d'avoir un doute sur les vrais coupables.

Quoique nous ne fussions encore qu'au mois de juillet, je me décidai à retourner en Champagne. Ma sœur partait avec son mari pour la Provence, et je voulais l'embrasser avant son départ. Je craignais pour mes parents une solitude à laquelle ils n'étaient pas habitués, et je regardais le sacrifice de quelques mois de séjour à Paris comme un devoir. J'allai prendre congé de Mme de Lamotte, qui me fit de vifs reproches de ce départ précipité, et qui me dit qu'elle n'avait le projet de quitter Paris que vers le commencement du mois d'octobre.

Je fus fort surpris de la voir arriver dans les premiers jours d'août avec toute sa maison, le mari compris. Le seul Villette était resté à Paris, comme en sentinelle perdue; et, ce qui paraissait plus étrange, il arrivait chaque jour des fourgons chargés de meubles, en plus grande quantité que la maison n'en

pouvait contenir, et des meubles magnifiques. Deux services d'argenterie complets et des porcelaines de la plus grande beauté complétaient ce riche mobilier. Pour comble d'imprudence on étalait un écrin qui contenait pour plus de 200.000 francs de diamants. Le mari en était fourni plus qu'il n'appartient à un honnête homme, et on n'avait pas une voiture qui n'eût été confectionnée en Angleterre avec un soin et une intelligence de détails qui annonçaient que la dépense était la dernière chose dont on s'était occupé.

On signalait, parmi ce mobilier, de ces coûteuses fantaisies dont les arts s'avisent pour tenter la plus haute opulence; deux serins automates qui chantaient un air à deux parties; des boîtes d'or qui renfermaient des orgues dans leur fond, meuble devenu commun depuis, mais encore rare à cette époque; des pendules armées de mécaniques qui offraient des scènes diverses à chaque heure qu'elles sonnaient. Et, en présence de ces objets, on devinait qu'ils n'avaient pu être achetés que par des gens qu'ennuyait leur argent, et qui étaient pressés de le jeter par les fenêtres. Toutefois on s'accordait à penser que M. le cardinal de Rohan faisait les frais de ce brillant gaspillage, et on admirait le bon emploi que faisait Son Éminence des fonds de la Grande-Aumônerie. La première représentation que le ménage avait donnée de sa magnificence avait étonné; celle-ci inquiétait et était tout près d'indigner. Le mari et la femme ne donnaient aucun signe d'inquiétude : la table était excellente, les fêtes se succédaient. On essayait d'attirer la ville chez soi et de se répandre dans les environs; mais on ne réussissait que médiocrement à l'un comme à l'autre. J'en fis un jour une triste expérience.

Brienne était à cette époque l'un des châteaux de France le mieux habité. Il y venait de Paris des personnes considérables et des hommes de lettres distingués; et la noblesse du canton y faisait une cour assidue. On y jouait la comédie, comme partout. M. de Lamotte me dit un jour qu'il est invité par M. de Brienne et me propose une place, si je suis curieux du spectacle; j'ac-

cepte. Nous partons dans une voiture fort brillante, attelée de quatre chevaux et trois laquais derrière. Prêt à monter, j'aurais voulu me dédire, parce que je sentais que j'allais avoir ma part du ridicule de cette ostentation; nous descendons, au grand scandale de ceux que nous avons en rencontre. Heureusement pour nous, les apprêts de la comédie absorbaient toutes les attentions et entre autres celle des maîtres de la maison. Nous entrons au salon, afin qu'on nous y ait vus, et nous passons dans la salle de spectacle. J'étais à côté de M. de Lamotte, et je m'aperçus bientôt qu'il était le point de mire de lorgnettes malveillantes qu'on se passait de main en main avec des rires moqueurs ou en haussant les épaules. Il y fournissait sujet : il était mis avec une singulière recherche, et ce qui était du plus mauvais goût, il était parvenu à faire entrer des diamants dans sa toilette, à une époque où règnait déjà beaucoup de simplicité dans le costume. Il portait, en effet, un frac uni, de drap couleur bleu céleste, un gilet blanc brodé en passé, et une culotte de taffetas serin. Ceci n'annonçait encore qu'un élégant un peu fade; mais voici ce qui complétait la sottise. On portait déjà comme aujourd'hui les fracs croisés sur le devant, mais avec des revers plus larges. M^me^ de Lamotte avait imaginé de faire broder sur le revers gauche de l'habit de son mari un beau bouquet de lis et de roses entremêlés. Cette parure n'avait été portée par personne jusque-là et ne l'a jamais été depuis. Chacun de se demander ce que cela pouvait signifier, et qui que ce soit ne se doutait que c'était une sorte de parodie de l'écusson réuni de Monsieur et de Madame dont l'un contenait des fleurs de lis et l'autre des roses. La bêtise et la fatuité ne pouvaient pas aller plus loin.

En sortant de la comédie on revint au salon. La réunion se composait de la noblesse des environs et de gens de lettres de Paris; de l'abbé Morellet, de Laharpe et de Masson de Morvilliers. Je saluai M^me^ de Brienne qui, à peine, me le rendit d'un coup de tête et me tourna le dos; l'accueil du maître de la maison se réduisit à un « bonsoir Monsieur, » prononcé d'un ton sec. On

est mal à l'aise au milieu d'un cercle nombreux, quand on a été froidement accueilli des maîtres de la maison. Je restais debout, ne sachant où porter mes pas dans ce camp ennemi, quand mon étoile amena au salon le comte de Dampierre : il s'empara de ma personne dont je ne savais que faire. C'était une bonne fortune pour lui que de me parler des innovations de toute espèce qui fermentaient déjà dans sa tête ; c'en était une bien meilleure pour moi que de l'écouter. Pour ne pas être distrait par le souper, il m'entraîne à table, à côté de lui, et m'offre dans sa personne le double mérite de parler avec chaleur et de manger à la fois avec un brillant appétit. J'étais un peu distrait par le soin de vérifier quel était le sort de mon compagnon de voyage. M. de Dampierre me ramenait toujours au sujet qu'il traitait : « Ne » prenez pas garde, disait-il, c'est un pauvre diable d'élégant » qui est là-bas, et aux dépens de qui ces gens-ci s'amusent de- » puis deux heures ; le connaissez-vous ? — Oui, un peu. — Eh » bien ! qu'est-ce que c'est ? est-il des nôtres ? comprend-il où » nous sommes ? — Pas le moins du monde. — Eh bien ! qu'ils » en fassent ce qu'ils voudront. » Puis, M. de Dampierre de reprendre avec la même force la suite du discours. Le souper avait fini, mon interlocuteur n'était pas au bout, et, en sortant de table, je l'écoutais avec un surcroît de complaisance, parce que le rôle d'auditeur était une contenance précieuse pour moi. Je ne sus ce qui s'était passé que par les récits de quelques convives qui venaient nous raconter les tours qu'on avait joués à M. de Lamotte pendant le souper. Il avait été à la rigueur sevré de toute nourriture, en dépit du repas splendide qui était sous ses yeux, et il s'était levé de table aussi mal lesté que Sancho Pança ; au sortir du premier festin qu'on lui servit dans son gouvernement. Cela n'avait pu se faire que par un concert de bons tours dont le succès ravissait les inventeurs. C'était à qui viendrait nous raconter ceux de sa façon. Le comte de Dampierre pestait contre les interrupteurs : « C'est bien, c'est très bien ! mais » laissez-nous donc tranquilles, nous n'avons ni culotte serin, ni » bouquet brodé à la boutonnière ; voilà votre homme blotti

» dans la cheminée; allez rire à ses dépens, puisqu'il est d'hu-
» meur à le souffrir, et laissez-nous parler raison. » M. de La-
motte s'enhardit; il vient jusqu'à moi et me propose de partir. Je consens de grand cœur; mais il restait encore quelque chose au fond du calice; quand je vais, en grande humilité, saluer M. de Brienne et lui demander, presque en tremblant, s'il aurait quelque ordre à me donner pour Bar-sur-Aube, il me fait signe d'avancer, et, en sortant des mains de M. de Dampierre, qui n'était jamais prêt de finir, je tombe dans celles de M. de Brienne qui ne lui cédait guère. Ce dernier ne s'était pas mis à table et n'avait été pour rien dans les plaisanteries dont M. de Lamotte avait été victime. Il avait même repoussé avec humeur le compte qu'on lui en avait rendu; mais il n'approuvait pas pour cela que je me fusse présenté chez lui en une telle compagnie. Je m'excuse de mon mieux, en affirmant que M. de Lamotte m'a dit qu'il était invité à Brienne pour ce jour-là même. M. de Brienne me prouve que, M. de Lamotte invité ou non, j'avais eu le plus grand tort de l'accompagner. J'en tombe d'accord et j'en demande pardon, parce que c'était le moyen le plus court pour en finir. Et la conversation s'établit de suite sur un autre sujet. Il n'y avait presque pas d'affaires du canton où M. de Brienne ne prît d'intérêt, et toujours dans les vues les plus respectables. J'étais consulté dans beaucoup. Il y avait donc entre nous plus d'un sujet d'entretien; celui-là fut long. Le pauvre M. de Lamotte se tenait à distance, épiant nos gestes et attendant le moment où j'aurais ma liberté; et pendant ce temps-là on passait et repassait devant lui avec des signes de mépris ou de pitié. Je n'osais pas prononcer son nom et faire observer qu'il m'attendait depuis une heure. Je risque un premier salut, comme pour prendre congé. M. de Brienne n'en fait œuvre et continue de parler. Quelques minutes après je recommence, et il me propose de coucher à Brienne. Pendant ce débat, mon compagnon de voyage était sur les charbons. Enfin une petite pointe de courage me saisit et je prends définitivement congé. Je sors avec M. de Lamotte et nous montons dans son magnifique équipage, ayant der-

rière deux laquais avec des flambeaux allumés, et, outre ces deux, un nègre couvert d'argent de la tête aux pieds. Les fenêtres du salon de Brienne donnent sur la terrasse du Nord qui forme la cour d'honneur du château. Mme de Brienne et toute l'assistance sont aux fenêtres pour contempler la magnificence de notre départ, et le saluer par des battements de mains, des rires et des moqueries qui arrivent très distinctement à nos oreilles. La voiture n'en descend que plus vite. Je prend le parti de sembler ne m'être aperçu de rien de ce qui s'est passé. M. de Lamotte prend celui de ne pas s'en plaindre. Nous nous rejetons l'un et l'autre sur le spectacle auquel nous avons assisté ; sur la manière dont la comédie a été jouée, et nous tombons à qui mieux mieux sur madame de Brienne, qui, à son âge et avec sa figure, a la hardiesse de se charger des rôles des plus jolies et des plus fines soubrettes. De retour chez nous, M. de Lamotte se tait par modestie sur l'accueil qu'il a reçu, j'en fais autant par générosité; mais bientôt l'aventure s'ébruite et s'embellit par les récits de ceux qui y avaient joué des rôles, et elle partage pendant quinze jours, avec l'énigme du *Mercure*, l'intérêt de la curiosité de tous les châteaux des environs. Mme de Brienne n'a cessé de la raconter et de s'y plaire qu'en cessant de parler, quoique j'aie pris quelquefois la liberté de lui dire que c'était l'un des moments de sa vie où la bonté lui avait manqué.

Quelques jours après, Mme de Lamotte me propose de l'accompagner dans une visite qu'elle va faire à M. le duc de Penthièvre, qui se trouvait alors à Châteauvilain. La plaie de Brienne était saignante encore, et j'ai juré mes grands dieux qu'on ne m'y reprendrait plus : je refuse. Elle insiste ; je lui fais observer que n'ayant aucun titre à être reçu du prince, ni rien à lui demander, je ne veux pas subir le dîner de son gentilhomme d'honneur, ni même le café de Son Altesse. Il faut que j'ajoute, pour l'intelligence de ce que je viens de dire, que, dans aucune des maisons des princes du sang, l'étiquette n'était plus scrupuleusement gardée que chez M. le duc de Penthièvre. Son humilité toute chrétienne ne dépassait pas le sanctuaire. Mme de Main-

tenon avait profondément inculqué au duc du Maine qu'il devait être d'autant plus sévère à se faire rendre ce qui lui était dû comme prince du sang, qu'il pourrait trouver disposés à se mettre à l'aise sur ce point ceux qui s'obstinaient à faire quelque différence entre un prince légitime et un prince légitimé.

La tradition des leçons de la royale institutrice s'était gardée dans cette branche détournée de la famille de Louis XIV. Elle n'était pas encore perdue pour la vertueuse famille de M. le duc de Penthièvre, qui, facile dans le commerce de la vie, n'en affectait pas moins sur certains points des prétentions exagérées, sans vouloir reconnaître qu'elles n'étaient plus du tout de saison. Lorsqu'on se présentait à Châteauvilain, le matin, pour faire sa cour, on sollicitait cet honneur par des gentilshommes du prince, et il était accordé pour le jour même, au sortir de la messe. Le prince accueillait avec une égale et douce bonté tous ceux qui lui étaient présentés. Les nobles étaient invités à dîner avec lui, les autres chez son premier gentilhomme. MM. du Hausier et de Florian, qui en remplissaient tour à tour les fonctions, étaient deux modèles de la plus gracieuse urbanité. Après le dîner du premier gentilhomme, on proposait ou de prendre le café chez lui ou d'aller le prendre avec le prince. Le second parti ne pouvait manquer d'être adopté. On passait enfin au salon, où se trouvaient, en force et le ton haut, ceux qui avaient eu l'honneur de dîner avec Son Altesse. Ils ne manquaient pas de saluer les arrivants avec une complaisance pleine de protection. Il y en avait dans le nombre d'assez mal vêtus, d'autres qui ne paraissaient pas merveilleusement élevés ; mais déjà tous, dans la crainte d'être confondus avec des non nobles, avaient ressaisi la vieille épée ou le couteau de chasse, car les deux ornements étaient également admis à la cour de Châteauvilain. Ensuite M. de Penthièvre poussait les attentions jusqu'à la recherche pour les nouveaux venus. Cette figure d'une sérénité si touchante, le son de sa voix, le maintien, tout était en accord chez ce prince pour exprimer la plus haute et la plus aimable vertu. On y reconnaissait un dernier reste du temps de Louis XIV, qui nous

avait, il est vrai, été transmis par les grâces, mais que la religion avait sanctifié. On ne pouvait pas trop payer le plaisir de jouir, même pour quelques instants, de sa douce présence. Cependant, tout ce qui n'était pas noble ne se présentait à Châteauvilain que s'il dépendait du prince ou s'il avait quelque grâce à en solliciter. J'y avais été une fois dans ce dessein, non pas cependant pour un intérêt qui me fût personnel. Je ne pouvais assurément que me louer de la réception qui m'y avait été faite ; toutefois, je n'avais nul désir d'y retourner.

Je résistai donc à M^me^ de Lamotte. Je lui proposai seulement de me jeter à Clairvaux, qui se trouve sur la route de Bar-sur-Aube à Châteauvilain, et de venir m'y reprendre le soir, après sa visite faite. Les choses ainsi arrangées, nous partons le 17 août 1785, jour que je ne peux oublier, à huit heures du matin. M^me^ de Lamotte me laisse à Clairvaux, comme nous en étions convenus, et se rend à Châteauvilain ; elle y dîne et y reçoit un accueil qui étonne ceux qui composent cette cour. Le prince la reconduit jusqu'à la porte du deuxième salon donnant sur le grand escalier, honneur qu'il ne fait point aux duchesses et qu'il réserve pour les princesses du sang, tant les leçons de M^me^ de Maintenon sur les honneurs à rendre à l'illégitimité étaient toujours présentes à son esprit !

Pendant que M^me^ de Lamotte faisait sa visite, je restais à Clairvaux, où j'étais habitué de la maison. L'abbé m'engage à y passer trois jours, si la fête de saint Bernard ne me fait pas peur, et me promet pour ma récompense que j'entendrai l'abbé Maury, qui arrive le soir même pour prêcher le panégyrique du saint. J'accepte de grand cœur. C'était une grande affaire à Clairvaux que le jour de la Saint-Bernard. Les pauvres qui se présentaient à la porte de l'abbaye y recevaient des distributions, et les bourgeois de Bar-sur-Aube ou des environs étaient admis à dîner au réfectoire, où M. l'abbé présidait, ce qui ne lui arrivait que cette seule fois dans l'année. Je désirais assister à ce dîner un peu pour me moquer de l'abbé, qui avait parlé devant moi de cet usage comme d'une vieillerie qu'il allait supprimer, et traité avec mé-

pris les convives qui s'y présentaient. Cet abbé était de belle taille, de belle et gracieuse figure, à ce point que quand, après son élection, il eut l'honneur d'être présenté au roi, à Versailles, la reine, frappée de son extérieur et de la noblesse avec laquelle il portait le costume de son ordre, ne put retenir cette exclamation : « Ah ! le beau moine. » Dom Rocourt était poli avec les hommes, galant avec les femmes, et, avec ou malgré tout cela, fort bête. Je n'ai jamais pu lui faire comprendre, au commencement de la révolution, que c'était fait de lui, de son abbaye et de ses moines, lesquels l'abandonneraient avec toute sorte de joie. Il disposait de trois ou quatre cent mille livres de rentes, avait de belles voitures, ne marchait qu'avec quatre chevaux et un piqueur en avant. Il se faisait donner du Monseigneur par ses moines et les gens de sa cour, et aussi par ceux en grand nombre qui avaient besoin de lui. Il gouvernait despotiquement je ne sais combien de couvents, d'hommes et de femmes qui dépendaient de son abbaye, et se plaisait beaucoup à la visite de ces derniers. Quand la révolution l'eût dépouillé de tout cela, il ne restait plus qu'un bellâtre insignifiant, qui s'était retiré à Bar-sur-Aube avec une gouvernante et une fille qu'il lui avait faite. A l'époque du Concordat, j'essayai de le tirer de là et de le porter à un évêché. Portalis y était tout disposé : nous lui avions même réservé Châlons ; mais, après avoir quelque temps balancé, mon homme finit par refuser. Il aurait fallu qu'il renonçât à son entourage pour se vouer sérieusement au ministère apostolique, ce qu'il ne voulait ou plutôt ce qu'il ne pouvait pas faire.

Je reviens à M^me^ de Lamotte. Elle fut de retour vers huit heures ; je lui fais part de l'engagement que j'ai pris ; elle veut être de moitié et rester aussi pour la fête de saint Bernard. L'abbé s'excuse : cette solennité est toute religieuse, les dames qui habitent communément Clairvaux en fuient pour ce jour-là, et l'abandonnent à la religion de saint Bernard et à ses enfants ; mais elles reviennent dès le lendemain, et l'abbé presse M^me^ de Lamotte d'en augmenter le nombre. Il se confond en respects

et en adorations. M. l'abbé savait, à n'en pas douter, les liaisons intimes qui subsistaient entre le cardinal de Rohan et Mme de Lamotte, et il la traitait comme une princesse de l'Église.

On fait une promenade et une partie en attendant l'abbé Maury et le souper ; neuf heures sonnent, et l'abbé Maury n'est pas arrivé ; à neuf heures et demie on décide de ne plus l'attendre. A peine chacun était à sa place qu'on entend le bruit d'une voiture : c'était le panégyriste de saint Bernard ; l'abbé court à sa rencontre et le force d'entrer dans la salle à manger, sans lui donner le temps de quitter son habit de campagne. A peine on avait pu déployer les serviettes que l'abbé demanda au voyageur, qui arrive de Paris, ce qu'on y dit, ce qu'on y fait et s'il y a des nouvelles. « Comment des nouvelles? reprend l'abbé » Maury ; mais où vivez-vous donc? Il y a une nouvelle à la- » quelle on ne comprend rien, qui étonne, qui confond tout » Paris. M. le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, a » été arrêté, mardi dernier, jour de l'Assomption, en habits pon- » tificaux et en sortant du cabinet du roi. — Sait-on le motif » d'une arrestation aussi violente? — Non, pas précisément. On » parle d'un collier de diamants qu'il a dû acheter pour la reine, » qu'il n'a pas acheté. On ne conçoit pas que, pour un pareil » chiffon, on ait arrêté le grand aumônier de France en habits » pontificaux, vous l'entendez, en habits pontificaux, et en sor- » tant du cabinet du roi ! »

Dès que la nouvelle avait frappé mes oreilles, j'avais jeté les yeux sur Mme de Lamotte, qui avait laissé tomber sa serviette des deux mains, et dont la figure pâle et immobile restait perpendiculaire à son assiette. Le premier moment passé, elle fait effort et s'élance hors de la salle à manger. L'un des dignitaires de la maison la suit, et, quelques minutes après, je quitte la table et vais la retrouver. Déjà elle avait fait mettre ses chevaux; nous partons. Voici à peu près notre entretien : « J'ai peut-être » eu tort de quitter si brusquement, surtout en présence de » M. l'abbé Maury ? — Pas du tout ; vos liaisons avec M. le car- » dinal sont connues et presque avouées. Il va ici de sa vie peut-

» être; votre rôle est de courir au-devant des lettres, des cour-
» riers, des nouvelles. Vous eussiez été coupable de perdre le
» temps à souper à Clairvaux; mais pouvez-vous vous expli-
» quer à vous-même cette arrestation? — Non, à moins que ce
» ne soit pour quelque tour de main de son Cagliostro; le car-
» dinal en est infatué; ce n'est pas ma faute, je n'ai cessé de l'a-
» vertir. — A la bonne heure; mais qu'est-ce que cette histoire
» d'un collier que le cardinal a dû acheter pour la reine? com-
» ment charge-t-on un cardinal d'acheter un collier? et com-
» ment la reine aurait-elle choisi pour cette commission le
» prince Louis, qu'elle déteste ouvertement? — Je vous répète
» que c'est du Cagliostro tout pur. — Mais vous avez reçu ce
» charlatan, et ne vous êtes-vous compromise en rien avec lui?
» — Absolument rien, et je suis tout à fait tranquille; j'ai eu
» grand tort de quitter le souper. — Ce tort n'en est pas un. Si
» vous êtes tranquille pour votre compte, vous ne devez pas
» l'être sur celui d'un ami malheureux. — Ah bah! vous ne le
» connaissez pas; puisque le voilà dans l'embarras, il est capa-
» ble de dire cent sottises pour s'en tirer. — M^me^ de Lamotte,
» vous dites-là bien plus que je n'aurais voulu en entendre; j'ai
» un dernier service à vous proposer: il est dix heures du soir,
» nous approchons de Bayet; je vais vous y déposer, à la garde
» d'un ami dont vous savez que je peux répondre. Je retourne-
» rai avec votre voiture à Bar-sur-Aube; j'avertirai M. de La-
» motte, qui, dans une heure, peut venir vous chercher dans
» un cabriolet de poste attelé de vos deux meilleurs chevaux. Il
» y chargera ce que vous avez de plus précieux, et vous pren-
» drez tous deux, cette nuit même, la route de Châlons, car celle
» de Troyes n'est pas sûre pour vous. Vous gagnerez la côte de
» Picardie ou celle de Normandie. Ne vous présentez ni à Bou-
» logne, ni à Calais, ni à Dieppe, où peut-être vous êtes déjà
» signalés; mais, entre ces ports, il y a vingt endroits de pas-
» sage, où pour dix louis on vous jettera en Angleterre. — Mon-
» sieur, vous m'ennuyez à la fin; je vous ai laissé aller jusqu'au
» bout, parce que je pensais à autre chose. Faut-il vous répéter

» dix fois de suite que je ne suis pour rien dans cette affaire ? » Je le répète : je suis très fâchée de m'être levée de table, » comme si j'étais la complice des folies de votre cardinal. — » Madame, n'en parlons plus, je veux cependant ajouter que » plus d'une fois, et de votre aveu, vous vous êtes repentie de » n'avoir pas suivi mes conseils; fasse le ciel que dans la cir- » constance votre repentir ne soit pas plus cuisant qu'à l'ordi- » naire ! »

Nous cheminons en silence pendant une demi-heure. A l'entrée de la ville, je la supplie au moins de brûler les papiers qui peuvent compromettre elle ou le cardinal : « C'est, dis-je, une » mesure commandée par l'honneur d'un côté, et par votre pro- » pre sûreté de l'autre. » Elle y consent. Je m'offre pour l'aider, elle ne refuse pas, et, en descendant de voiture, nous montons dans son appartement. Son mari, sorti le matin pour une partie de chasse, n'était pas encore rentré. Nous ouvrons un grand coffre de bois de sandal rempli de papiers de toutes couleurs et de toutes dimensions. J'étais pressé d'en finir : je lui demande s'il y a dans ces papiers des obligations au porteur ou des billets de la caisse d'escompte, et, sur sa réponse négative, je propose de tout jeter au feu en bloc. Elle insiste au moins pour un examen sommaire ; nous y procédons, fort lentement de son côté, et précipitamment du mien. C'est là qu'en portant des regards assez fugitifs sur quelques-unes des mille lettres de M. le cardinal de Rohan, j'ai vu avec pitié quel ravage avait fait chez ce malheureux homme le délire de l'amour exalté par le délire de l'ambition. Il est heureux pour la mémoire de M. le cardinal que ces lettres aient été supprimées ; c'est une perte pour l'histoire des passions humaines ; mais quel était donc le siècle où un prince de l'Église n'hésitait pas d'écrire, de signer, d'adresser à une femme qu'il connaissait si peu et si mal, des lettres que de nos jours un homme qui se respecte le moins du monde pourrait commencer de lire, mais n'achèverait pas jusqu'au bout !

Entre ces papiers mélangés, il se trouvait force factures quittancées ou non, des offres de terres à vendre, des annonces

d'objets précieux, d'inventions nouvelles, comme si toutes les cupidités s'étaient coalisées pour puiser dans le pactole qui coulait aux pieds de Mme de Lamotte. Je rencontrais des lettres de Bohemer et Bossange qui parlaient de collier, de termes échus ; qui accusaient réception de certaines sommes, qui en demandaient de plus fortes. Je consultai Mme de Lamotte sur l'usage qu'il en fallait faire : elle hésita un moment dans sa réponse, et je pris vite le parti le plus sûr, c'est-à-dire que je jetai tout au feu. L'expédition fut longue. Je quittai Mme de Lamotte en pressant plus que jamais son départ. Elle me répondit par la promesse de se mettre au lit sur-le-champ. Je l'abandonnai donc dans ses appartements empoisonnés de l'odeur qu'avaient répandue, en se consumant, des papiers et des cires imprégnés de vingt parfums différents. Il était trois heures du matin ; à quatre elle était arrêtée, et à quatre et demie, sur le chemin de la Bastille. L'examen quoique très superficiel que j'avais fait de ses papiers avait fixé mes incertitudes ; mais j'avais trouvé tant d'extravagance dans les lettres de M. le cardinal que je les croyais perdus tous deux, et l'un par l'autre.

J'appris son arrestation par M. de Lamotte, qui vint sur les six heures du matin m'en rendre compte d'un ton suffisant et tranquille. Il n'avait point pris part durant la nuit à la revue des manuscrits de madame son épouse, parce qu'en rentrant elle avait annoncé qu'elle allait se mettre au lit et avait fermé sa porte pour tout le monde, sans l'excepter. Il n'avait appris que le matin, et par sa femme déjà arrêtée, ce qui se passait à Paris et pourquoi on l'y conduisait. Il affecta avec moi un grand calme : « Mme de Lamotte n'est partie que pour trois ou quatre » jours au plus ; elle va donner au ministre quelques explica- » tions dont on a besoin. Je calcule qu'elle sera de retour mer- » credi ou jeudi, et il faudra nous entendre pour aller à sa ren- » contre et la ramener en triomphe chez elle. — Monsieur, lui » dis-je, je vous apprends, puisque vous ne le savez pas, que, » cette nuit même, j'ai donné à votre femme le conseil de partir » avec vous pour l'Angleterre, et par la voie la plus courte. Si

» elle l'eût suivi, elle ne serait pas sur le grand chemin de la » Bastille. Je vous conseille d'exécuter seul ce que je proposais » pour tous deux : cela sera, croyez-moi, beaucoup plus sûr » pour vous que de perdre un temps précieux ou à vous bercer » d'illusions ou à vous efforcer d'en inspirer aux autres. Je con- » nais assez votre position pour vous dire nettement que vous » jouez le rôle d'un imbécile ou d'un fat. — Comme vous le » prenez aujourd'hui avec moi ! Que vous a donc dit Mme de » Lamotte ? — Elle ne m'a rien dit. Raison de plus pour que je » vous conseille une très prompte retraite ; vous m'entendez, » très prompte. » — M. de Lamotte hausse les épaules et me quitte en fredonnant un air. De retour chez lui, soit qu'il ne fût venu que pour me donner le change et le donner à d'autres par moi, soit que mes conseils lui aient enfin paru bons à suivre, il monte en voiture et gagne précipitamment l'Angleterre. Ceci se passait le 18 août ; c'est quatre jours après seulement qu'on revint à Bar-sur-Aube pour l'arrêter.

Je n'ai jamais pu me rendre raison de la conduite du ministre, au début de cette affaire. Le cardinal de Rohan est arrêté le 15, à midi, et, dès l'explication qu'il fournit dans le cabinet du roi, en présence de la reine, de M. de Vergennes et du baron de Breteuil, il déclare qu'il a été trompé par une femme qui s'appelle la comtesse de Valois de Lamotte. Il n'y avait pas à hésiter sur une pareille déclaration : vingt-quatre heures suffisaient pour faire arrêter Mme de Lamotte, à Bar-sur-Aube. Cependant la journée du 16, celle du 17, se passent, et c'est seulement le 18, à cinq heures du matin, que s'exécute cette mesure si pressante ! Si Mme de Lamotte eût eu, comme on devait le croire, quelqu'un à Paris qui lui eût envoyé un courrier, le 16 ou même le 17 au matin ; si seulement elle eût voulu profiter de l'avis qu'elle avait reçu à Clairvaux par l'abbé Maury, qui l'avait fort innocemment donné, cette femme échappait, et alors la situation du cardinal était désespérée. Mais poursuivons : il s'agit de l'escroquerie d'une magnifique parure de diamants, opérée par une suite de négociations assez compliquées. On arrête Mme de Lamotte,

mais on l'arrête seule. Ce n'est que cinq jours après que l'on se présente pour arrêter son mari, comme si celui-ci, averti par le sort de sa femme de ce qui l'attendait, avait dû se tenir tranquille chez lui et se préparer dévotement à un voyage pour la Bastille. Huit jours après qu'on sait le départ de M. de Lamotte[1], on s'avise enfin de songer aux diamants ; on revient à Bar-sur-Aube les demander, et apparemment avec l'espoir de ne pas les trouver ; car comment pouvait-on supposer que M. de Lamotte, à qui on en avait laissé le temps, ne les avait pas emportés, ou ne les avait pas mis en lieu de sûreté ? Voilà pour Bar-sur-Aube. A Paris, on donne à Villette, le secrétaire de confiance de Mme de Lamotte, le loisir de se retirer en Suisse, et il y met le temps ; car ce Villette, le plus lent et le plus imprudent des hommes, passe dix jours à Paris à s'informer de tous côtés, et fort publiquement, des progrès de l'affaire, et il ne se décide à s'éloigner que lorsqu'il y est forcé par des gens qui lui portaient quelque intérêt. Il n'y a pas jusqu'à ce Père Loth, ce minime déhonté, à qui on laisse le temps d'aller s'ensevelir sous un autre nom dans un couvent éloigné de son ordre. Comment expliquer cette conduite du baron de Breteuil ? Était-ce impéritie de ses bureaux, où, grâce à une indulgence qui datait du règne de Louis XIV, on avait perdu la tradition de la manière ferme et vigoureuse d'appliquer en pareil cas les ordres du roi ? Faut-il en attribuer quelque chose à la singulière incapacité du lieutenant de police de Crosne, à qui les yeux manquaient pour apercevoir les ressorts si habilement montés par ses deux derniers prédécesseurs, MM. de Sartine et Lenoir ? A cette époque, la police de sûreté était encore forte, parce que c'est une machine qui va d'elle-même et qu'il ne s'agit que de ne pas la dé-

1. M. Mustiphragasis, comte de Valois, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne, noble à cheval d'Angoulême, vient de mourir à Paris, très vieux et assez pauvre. Il avait été marié à la fameuse Mme de Lamotte-Valois, qui dupa si audacieusement le cardinal de Rohan, dans l'affaire du collier. Il était généralement connu sous le nom de Valois-Collier (*Journal de Paris* du 12 novembre 1831.) [E].

ranger; mais la police politique était faible, parce qu'elle dépend en grande partie du savoir-faire de ceux qui la dirigent au sommet, et que M. le baron de Breteuil ne trouvait pas, à beaucoup près, dans le bon et crédule M. de Crosne, les secours que M. Amelot, son prédécesseur, avait trouvés dans le très habile M. Lenoir. Ce qui est incontestable ici, c'est que la fameuse affaire du collier a été, dès l'origine, dirigée par le ministère avec une telle impéritie que les amis du cardinal ont été autorisés à accuser le baron de Breteuil d'avoir tout ménagé pour le triomphe de sa passion et de ses ressentiments. J'ai quelques raisons de croire que les deux causes ont concouru, et je trouverai bientôt l'occasion de donner les motifs de mon opinion [1].

Supposons que l'affaire ait été menée avec intelligence et fermeté. Dès le 15, on eût mis les scellés, à Paris, chez Mme de Lamotte, arrêté ses deux secrétaires et avec eux tous ceux qui avaient des rapports intimes dans la maison. Le 16, on eût saisi, à Bar-sur-Aube, M. et Mme de Lamotte, leurs papiers, leurs diamants, et encore leurs affidés dans cette ville. On eût réuni tout cela à la Bastille, et alors l'instruction eût été trop facile. Par exemple, on eût trouvé dans l'écrin de Mme de Lamotte une bonbonnière que j'y ai admirée dix fois. C'était une boîte d'écaille noire entourée de gros diamants parfaitement égaux et de la plus belle eau ; le sujet du dessus de boîte était un soleil levant qui dissipait les nuages à l'horizon ; on faisait jouer un ressort, et, sous ce premier sujet, on trouvait un portrait de la reine, vêtue d'une simple robe blanche, sans autre parure sur la tête

1. Dans le premier instant, l'avis du roi, de la reine et des ministres fut que le cardinal, obéré de dettes, avait voulu s'approprier le collier en abusant du nom de la reine. Dès lors, Mme de Lamotte se présentait aux yeux de ces personnages, non pas comme auteur de l'escroquerie, mais tout au plus comme complice du cardinal. Ce ne fut que quand la culpabilité de cette femme se laissa apercevoir que l'on sentit le besoin de s'assurer de son entourage. Voilà l'explication que, après avoir lu les *Mémoires de Georgel*, on peut donner aux retards dont l'auteur s'étonne [E].

que ses cheveux relevés, à la mode de l'époque et les deux boucles qui, de chaque côté, lui tombaient sur le col, et tenant une rose à la main, précisément dans l'attitude et le costume du rôle qu'avait joué M^lle^ d'Oliva, dans le bosquet de Versailles. On aurait rapproché de cette boîte deux lettres du cardinal à qui il paraît qu'on l'avait fait espérer comme un gage de réconciliation avec la reine. On aurait vu qu'on lui avait donné tous les détails de ce magnifique bijou, qu'il ne faisait plus de doute sur la main dont il allait le tenir, et qu'il en perdait la tête. On aurait saisi bien des détails d'un grand intérêt, mais qui devaient disparaître, dès qu'on n'a plus traité l'affaire que comme une simple escroquerie où il ne restait d'extraordinaire que le nom des personnages qui y figuraient.

Je ne pouvais pas deviner jusqu'où le baron de Breteuil pousserait en cette affaire la maladresse ou la malveillance, et, en concluant ce qu'il ferait de ce qu'il devait faire, je m'attendais à être arrêté. Je me souvenais alors de la secrète horreur que j'ai toujours éprouvée en passant devant la Bastille, et je la prenais pour un pressentiment. Je n'osais pas quitter Bar-sur-Aube et je tremblais d'y rester, parce que je me peignais le désespoir des miens, si on venait à m'enlever de la maison paternelle pour me conduire à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Un heureux incident me tira d'embarras. La ville de Bar-sur-Aube avait alors un procès assez sérieux prêt à être jugé au conseil. L'avocat demandait qu'on envoyât quelqu'un pour le suivre à la cour. Le choix de la municipalité tomba sur moi, et je pus regagner la capitale, sans qu'il y eût de doute sur le sujet de mon voyage. Ma position y était fort délicate. L'affaire du collier occupait vivement les esprits : elle n'était cependant point éclaircie, et je ne me présentais nulle part qu'on ne me mît sur la sellette. Je pris le parti de me séquestrer de toute société. Je n'allai point au Palais, et je m'occupai uniquement de l'affaire au conseil pour laquelle on m'avait député. Cette affaire avait divisé la population de Bar-sur-Aube, comme toutes celles de quelque gravité qui naissaient alors dans les petites villes. Le parti contre

lequel j'écrivais et je sollicitais à la fois trouvait ma présence à Paris fort importune, et il essaya de m'en éloigner. Je recevais des lettres dictées par l'amitié la plus pure, mais qui n'osait pas se découvrir, et où on me donnait avis que j'allais être mis à la Bastille. On me conjurait de m'éloigner bien vite. Ces avis me trouvaient d'autant mieux disposé à m'en troubler que je regardais, je le répète, mon arrestation comme fort naturelle. Le dernier que je reçus me fit impression, parce qu'on l'avait entouré de telles circonstances que je devais juger qu'il me venait indirectement d'un premier commis de la maison du roi, avec lequel j'étais étroitement lié, mais que, par délicatesse, je m'étais abstenu de voir. J'eus d'abord envie de recourir au grand protecteur des affligés de la province, au comte de Brienne ; je lui avais donné, par ma malheureuse visite, si beau jeu pour m'accabler de reproches en cette affaire que je ne voulus pas m'y exposer. J'allai trouver un vieil ami, M. Finot, qui, fidèle à l'axiome du président de Harlay, trouvait qu'en attendant le moment de se justifier, il était toujours prudent de se mettre hors de la portée des premiers coups, et il me citait doucement, pour m'encourager à fuir, l'exemple d'un de nos clients qui était venu sous mes yeux se constituer prisonnier pour purger une contumace oubliée depuis vingt ans, et avait failli y laisser sa tête, malgré la protection du président de Lamoignon qui lui avait donné ce dangereux conseil. J'aurais, je crois, pris le parti de la fuite, si je n'eusse, dans le moment, dépendu que de moi ; mais j'étais député de ma ville natale, j'étais chargé de la défendre dans une affaire sur laquelle le conseil allait incessamment prononcer ; abandonner un tel intérêt, fuir devant un devoir sacré, c'était m'avouer coupable. Je sentis même que ce serait me rendre suspect que de consulter plus longtemps avec d'autres. Je me renfermai dans moi-même, et, après avoir balancé le pour et le contre, je me déterminai à rester, quelque chose qu'il pût m'en coûter. Au bout du compte, je n'avais pas à me reprocher une seule démarche, un seul conseil que pût désavouer un honnête homme ; je n'avais donc rien à redouter,

si, ce qui ne paraissait pas d'abord probable, l'affaire était renvoyée devant les tribunaux ; et si elle était traitée comme une affaire d'État, tout ce qu'il pourrait en résulter de plus fâcheux pour moi serait de passer six mois, un an tout au plus, à la Bastille. On rencontrait chaque jour dans le monde des gens à qui cela était arrivé et que cela n'avait en rien diminués. Mon parti une fois pris, j'essayai de m'apprivoiser avec la retraite dont j'étais menacé : je préparai mon nécessaire de Bastille. Je le composai de petites éditions de nos meilleurs auteurs que l'on appelait alors des *Cazins*, du nom du libraire qui les publiait. J'y ajoutai un étui de mathématiques, un atlas, une suffisante provision de papier, de plumes, d'encre et du linge de corps. Je distribuai le tout dans une malle que je rangeai au pied de mon lit, comme un ami placé en sentinelle pour me suivre à quelque heure qu'il me fallût déloger. Je fis plus : j'allai deux ou trois fois à l'entrée du faubourg Saint-Antoine et au jardin de l'Arsenal pour m'apprivoiser avec la vue de la Bastille et pour la détailler autant qu'il se pouvait de loin. En comptant les soupiraux étroits qui servaient de fenêtres, j'essayais de deviner quel était celui qui serait chargé de m'apporter de la lumière. C'est ainsi que je parvins à me familiariser insensiblement avec l'idée qui m'avait causé d'abord tant d'effroi. Le gouverneur de la Bastille, l'infortuné M. Delaunay, était de mon pays. Je l'avais entendu défendre plus d'une fois contre les imputations calomnieuses que Linguet s'était permises contre lui, dans ses *Mémoires sur la Bastille*, et, à ce sujet, j'avais entendu dire qu'il apportait à ses pénibles fonctions toute la douceur et toute la politesse compatibles avec ses devoirs. Et on ne m'avait pas trompé ; car les personnes arrêtées, et qui ne se trouvèrent pas compromises dans l'affaire du collier, rendaient à l'envi justice au gouverneur pour le traitement qu'elles en avaient reçu. M. Delaunay a été la première victime d'une révolution qui en a fait tant d'autres, et j'éprouve quelque plaisir à avoir été ainsi conduit par mon sujet à payer un tribut à sa mémoire. J'étais donc encore rassuré de son côté. J'éprouvai cette fois combien il est essentiel de

prendre son parti et d'y tenir. Je me débarrassai tout à fait de la peur et je me remis à composer dans l'affaire de Bar-sur-Aube, et avec une entière liberté d'esprit, le meilleur mémoire que j'aie fait de ma vie. Je partis pour le voyage de Fontainebleau, durant lequel l'affaire fut jugée, et je la gagnai, au rapport de M. de la Galaisière, qui voulut bien me dire, au sortir du conseil, que j'avais rendu les questions tellement claires que leur solution n'avait pas éprouvé la moindre difficulté. L'envoi à Bar-sur-Aube de mon mémoire, et de l'arrêt du conseil qui l'avait couronné fut pour moi un petit triomphe local qui chassa bien loin les préventions que mes liaisons avec M^me^ de Lamotte auraient pu y laisser. J'avais refusé de rien recevoir pour les frais de ma députation, et mes concitoyens, qui voulaient cependant me témoigner leur reconnaissance, m'élurent, quoique je n'eusse pas encore vingt-cinq ans, pour l'un des notables de leur ville, place qui est représentée aujourd'hui par celle de membre du conseil municipal. C'est le premier choix dont mes concitoyens m'aient honoré, et aucun ne m'a apporté un contentement plus vif, quoique, depuis, j'aie réuni leurs suffrages pour les emplois publics les plus éminents dont ils aient eu à disposer.

L'affaire de M^me^ de Lamotte avait été pendant le voyage renvoyée devant le Parlement. On avait pris le change sur le but de ce renvoi. Le Parlement avait été saisi de l'affaire, en vertu de lettres-patentes et par forme de commission. On n'avait certainement voulu, en adoptant cette forme, qu'éviter de faire subir au procès les deux degrés ordinaires de juridiction, mais on n'en jugeait pas de la sorte dans le monde, où on connaissait à peine ce qu'étaient deux degrés de juridiction. On savait mieux que cette forme de commission avait été imprimée aux Parlements lorsqu'on en avait attendu une justice plus prompte et plus sévère. Les exemples ne manquaient pas à l'appui de cette opinion. On se souvenait des procès du connétable de Bourbon, du maréchal de Biron, du connétable de Montmorency, du garde des sceaux de Marillac, du cardinal de Retz, et, plus ré-

cemment, du comte de Lally. Il était d'autant plus permis de croire qu'un grand exemple de sévérité de plus allait être fourni que les lettres-patentes, dans leur préambule, donnaient pour avérés tous les faits qui se rapportaient à l'achat du collier par le cardinal, pour le compte de la reine, et à son escroquerie par Mme de Lamotte. Il n'y avait donc plus matière à instruction sur ces faits ; car dès qu'ils étaient mis en avant par le roi, et que le parlement avait enregistré les lettres-patentes qui les contenaient, sans y faire de remontrances, ils étaient à tous les yeux d'une irréfragable vérité. On aperçoit combien, dans les principes qui nous régissaient alors, il était absurde de faire rechercher par le Parlement si ce que le roi avait avancé par des lettres publiques était vrai ou faux. Une pareille théorie ne heurtait pas seulement tous les principes de la monarchie, elle aboutissait jusqu'au crime de lèse-majesté. Puisque le Parlement avait adopté les lettres-patentes, il devait en suivre l'esprit. Tenant donc pour avérés tous les faits qu'elles contenaient, il devait soigneusement rechercher jusqu'à quel point la majesté royale en avait été offensée. La négociation, l'achat, l'escroquerie du collier étaient des moyens plus ou moins coupables, mais au bout du compte n'étaient que des moyens. Le grand fait qui dominait cette triste affaire était celui-ci : que M. et Mme de Lamotte avaient eu l'audace de feindre que la nuit, dans l'un des bosquets de Versailles, la reine de France, la femme du roi, avait donné un rendez-vous au cardinal de Rohan, lui avait parlé, lui avait remis une rose et avait souffert que le cardinal se jetât à ses pieds ; et que, de son côté, un cardinal, grand officier de la couronne, avait osé croire que ce rendez-vous lui avait été donné par la reine de France, par la femme du roi, qu'il s'y était rendu, en avait reçu une rose et s'était jeté à ses pieds. C'est là qu'était le crime dont le respect de la religion, celui de la majesté royale et des mœurs au dernier point outragées, provoquaient à l'envi la punition. Peut-être il était temps encore de réprimer, par un exemple sévère, cet aveugle emportement qui se jouait de ce qu'il y avait eu jusque-là de plus sacré. Au-

jourd'hui que la révolution n'a que trop affaibli la religion du respect pour les personnes royales, aujourd'hui même, qui peut concevoir que le Parlement n'ait envisagé la scène du bosquet de Versailles que comme une escroquerie, et ceux qui y ont figuré que comme des escrocs et une dupe? La révolution était déjà faite dans les esprits qui ont pu considérer une pareille insulte au roi, dans la personne de sa femme, avec cette indifférence coupable ou ce sang-froid insolent.

Au début on n'avait pas pu croire à une telle issue du procès devant le Parlement; et j'étais persuadé que Mme de Lamotte serait traitée plus rigoureusement qu'elle ne l'a été, c'est-à-dire qu'elle y perdrait la vie. Quelques jours après mon retour de Fontainebleau, je reçus de M. de Crosne, sur les dix heures du soir, l'invitation de passer sur-le-champ chez lui. Je ne savais à quoi attribuer un tel message qui me donnait quelque souci. Je regardai mon nécessaire de Bastille qui n'était pas encore dérangé, et je crus cette fois qu'il allait me servir; mais puisque le Parlement était saisi du procès, je ne serais pas longtemps privé de ma liberté. Je me rends chez M. le lieutenant de police. « Monsieur, me dit M. de Crosne en me voyant, c'est pour » Mme la comtesse de Lamotte que j'ai à vous parler. Je suis » fâché de vous avoir dérangé si tard, mais j'étais pressé de » vous voir. » Ce début n'avait rien de rassurant. M. de Crosne ajoute : « Mme de Lamotte, que je quitte, vous a choisi pour con- » seil. Voilà votre ordre de passe pour la Bastille. Je vous en- » gage à y être demain pour l'ouverture, de 9 à 10 heures. Cette » pauvre dame n'a pas vu de figure amie, depuis deux mois, et » je lui ai bien promis que demain sans faute vous seriez dans » la matinée à ses ordres. » Je remercie M. de Crosne de sa lettre de passe, et je lui réponds que je ne puis pas accepter le choix que Mme de Lamotte a fait de moi; son affaire est des plus graves; je n'ai ni l'expérience, ni le talent qu'elle requiert. Il y aurait de ma part excès de présomption à m'en charger, et je refuse. M. de Crosne insiste; il objecte que si j'ai besoin d'être aidé, ce qu'il ne croit pas du tout, j'appellerai tels de mes

confrères et au nombre qu'il me plaira ; il me fait surtout observer que c'est une affaire qui va jeter le plus grand éclat et qui peut suffire à la réputation d'un jeune avocat ; et surtout il insiste sur ce que j'obtiendrai toutes les communications et tous les secours que je pourrai désirer. M. de Crosne qui était peut-être éloquent pour la première fois de sa vie, ne parvient pas à me séduire. Nous nous quittons. Le lendemain, nouveau message de M. de Crosne ; nouvelle visite de ma part. Il me remet une lettre ouverte de M^me^ de Lamotte, qui ne conçoit pas les difficultés que je fais de me charger de sa défense, et me presse de venir la voir. Le magistrat y joint des commentaires très pressants, et juge, à l'instance de mes refus, ou peut-être parce que M^me^ de Lamotte lui avait dit, que je crois qu'il y a quelque danger attaché au rôle qui m'est proposé. Il cherche surtout à me rassurer à cet égard, et finit par m'engager à voir M. le baron de Breteuil. Je m'en défends encore ; je ne pourrais rien dire au ministre, que je ne lui aie dit à lui-même, et il n'obtiendrait pas de moi ce que je refuse à M. le lieutenant de police. M. de Crosne insiste de plus fort, je ne sais en vérité pourquoi, et me fait pressentir que plus de condescendance de ma part aux vues de l'autorité ne nuira pas à mon avancement et à ma fortune, et son refrain favori est toujours : « Voyez M. le baron de Breteuil. » Je lui proteste que je n'aurai point cet honneur, parce que je ne vois pas à quoi cela pourrait me conduire, et je le quitte après lui avoir demandé la permission de lui adresser une lettre en réponse à celle de M^me^ de Lamotte. Il avait pu savoir par l'un de ses hommes de confiance, avec qui je m'en étais expliqué, que je traitais l'escroquerie du collier comme un pitoyable incident, mais que la scène du bosquet me semblait capitale. C'est apparemment ainsi qu'il voyait lui-même, et il lui convenait que les conseils de M^me^ de Lamotte partageassent au fond son opinion. Je répondis à la lettre qu'elle m'avait écrite, en fondant uniquement mon refus sur mon défaut d'expérience et de talent, pour une affaire aussi grave ; mais j'ajoutai que vainement elle insisterait davantage, parce que ce

refus qui m'était dicté par ma conscience était sans retour. Je n'en entendis plus parler.

A ma place, M. de Crosne donna Me Doitot pour conseil à Mme de Lamotte; cet avocat était celui de la famille de M. le lieutenant de police. Il avait plaidé longtemps et non sans quelque renommée ; parvenu à l'âge de soixante et quelques années, il s'était rètiré dans son cabinet où il était encore recherché comme un jurisconsulte éclairé. Ce vieillard n'approcha pas impunément de Mme de Lamotte : elle lui tourna la tête. Il crut sur parole tous les contes qu'elle lui fit, se passionna pour elle et pour son innocence, et débuta dans l'affaire par un mémoire imprimé, le plus extravagant qui soit sorti de la plume d'un avocat, depuis que les avocats font des mémoires. Il n'eut pas moins un succès fou, parce que c'était la préface des *Mille et une Nuits* ; et elle était fournie par une vieille perruque de soixante-dix ans.

Cagliostro était violemment attaqué par le mémoire de Mme de Lamotte. Me Thilorier se lança dans la carrière pour défendre l'homme des miracles. Pour la première fois on parla au Palais des souterrains de Memphis, d'où était sorti le héros, et du dédale des Pyramides où il avait été élevé ; l'obscurité religieuse qui couvrait son origine, son éducation, sa vie tout entière, furent données comme les présages des merveilles qui devaient se dévoiler un jour et étonner l'univers. En attendant, pour préluder à des destinées surhumaines, Cagliostro avait guéri les malades, secouru les pauvres, consolé les affligés, laissé percer par-ci par-là quelques lueurs de la lumière infinie ; mais il ne concevait pas pourquoi il se trouvait à la Bastille, impliqué dans une affaire à laquelle il était entièrement étranger. Cette folie dont l'avocat Thilorier, homme de beaucoup d'esprit, riait le premier, fut tenue pour convenable et bien à l'ordre du jour.

La femme de Cagliostro avait été mise à la Bastille en même temps que son mari. Vite un avocat, Me Polverit, s'empare de sa cause et nous donne dans un mémoire spirituel et bien écrit la

défense de Serafina Feliciani. — « On ne sait pas mieux d'où elle vient que d'où vient son mari. C'est un ange sous des formes humaines, qui a été envoyé sur la terre pour partager et adoucir les jours de l'homme des merveilles. Belle d'une beauté qui n'appartint jamais à une autre femme, elle n'est pas un modèle de tendresse, de douceur et de résignation ; non, car elle ne soupçonne même pas les défauts contraires ; sa nature nous offre, à nous autres pauvres humains, l'idéal d'une perfection que nous pouvons adorer, mais que nous ne saurions comprendre. Cependant cet ange, à qui il n'est pas donné de pécher, est sous les verrous, c'est un contre-sens cruel qu'on ne peut pas faire cesser trop tôt. Qu'y a-t-il de commun entre un être de cette nature et un procès criminel? » — Cette nouvelle folie a aussi son succès.

L'avocat Blondel se présente pour M^lle^ d'Oliva. Son mémoire court, habile et bien écrit, est un petit modèle : il glisse sur la condition de M^lle^ d'Oliva, qui ne partage pas tout à fait l'innocence de Serafina Feliciani ; mais l'avocat la présente comme une jeune personne qui a été trop facile à tromper, et à qui on a fait jouer dans le bosquet de Versailles un rôle dont elle ne pouvait pas se douter. Tel fut l'art de l'avocat et telle est en général la puissance d'un écrit bien fait et dans une juste mesure, que le public se prévint favorablement pour M^lle^ d'Oliva, et que cette prévention passa du public dans le Parlement.

Villette paraît à son tour sur la scène, défendu par M^e^ Jaillant-Deschainets, petit avocat bossu, aussi malin que le comportait sa constitution. Il sait encore tirer parti de la position de ce malheureux. Il le peint, ainsi qu'il l'était en effet, comme un homme facile à l'excès, toujours prêt à rendre les services qu'on lui demande, sans trop en discerner la portée. Il avoue que Villette a tracé au bas de la lettre qui amena le marché du collier, les mots *Marie-Antoinette de France* ; mais cette forme de signature n'est pas celle de la reine, elle n'est celle de personne. Or, tracer une ligne insignifiante de tout point au bas de quelque acte que ce soit, n'est pas un délit. Jusque-là tout est

bien ; mais l'avocat Jaillant reproche ensuite à M^me^ de Lamotte d'avoir enlacé Villette au milieu de ses pièges, et il est vrai que déjà il était venu s'y offrir, et déjà il était tout meurtri des blessures qu'il s'était faites dans des pièges qui ne valaient pas mieux que ceux de M^me^ de Lamotte.

Chacun de ces mémoires avait beaucoup de vogue et mettait en lumière les avocats qui les écrivaient, et ceux qui en fournissaient la matière. Voilà qu'un homme jaloux de ce dernier genre de renommée paraît tout à coup sur la scène où personne ne l'attendait. Il publie un mémoire ; il dit s'appeler Bette d'Etienville et être un magistrat de province. Il a depuis deux ans accompagné M^me^ de Lamotte comme son ombre. Il a tout vu, tout entendu ; il a assisté à toutes les scènes. Il passe en revue le cardinal, Cagliostro, sa femme, enfin les personnages du procès. A chaque acte il se ménage un rôle et ce rôle est celui d'un homme fort habile. Il lutte avec son génie contre ceux réunis de M^me^ de Lamotte et de Cagliostro. La lutte est parfois douteuse, mais toujours il finit par triompher. On a beau s'écrier : Mais d'où vient ce nouveau venu ? A qui en veut-il ? De quel droit publie-t-il un mémoire ? Ce mémoire est un roman, qui a du mouvement, de l'intérêt, du style. Tout le monde le lit et s'intéresse pour M. Bette d'Etienville sans se soucier de savoir si c'est un personnage réel ou un être fantastique.

Tels sont les jeux puérils dont on entourait l'une des affaires les plus graves qui aient été présentées au jugement du Parlement. Comment lui-même souffrait-il que ces saturnales de l'esprit remplaçassent sous ses yeux les formes graves de la défense? Était-ce un parti pris que d'ensevelir sous l'indécence et le ridicule le crime qu'on ne voulait ni poursuivre ni punir ? Il est permis de le croire. La maison de Rohan, puissante par elle-même, par d'illustres alliances, voulait à tout prix sauver l'un des siens dangereusement compromis. Le prince de Condé ne lui avait pas refusé l'appui qu'il devait à une famille alliée. De tels suffrages pesaient de tout leur poids sur la haute société de

Paris, que l'arrestation violente du cardinal avait indisposée dès l'origine, et que la dureté passionnée du baron de Breteuil n'avait pas ramenée. Des clients de la maison de Rohan partout répandus faisaient pénétrer l'intérêt pour le cardinal jusque dans les classes moyennes. On espérait, non sans raison, que cette masse d'opinions s'élèverait vers le Parlement et suffirait pour détourner les voies de la sévérité. Ce grand corps commençait à perdre de son aplomb. Le parti de l'opposition à la cour s'y fortifiait tous les jours. Le ministre des finances, de Calonne, avait aliéné le premier président d'Aligre pour quelques affaires où ce dernier avait des torts réels; mais le moment était mal choisi pour les ébruiter. M. d'Aligre n'avait aucune des qualités qui fondent un grand magistrat. Il avait plutôt les défauts opposés; mais il était d'une singulière dextérité à manier sa compagnie, et il y avait, depuis 1774, ménagé constamment la majorité à la cour. A cette condition, l'ancien gouvernement était encore possible pour quelque temps du moins. Mais si, en 1786, M. d'Aligre ne favorisa pas l'opposition dans le parlement, il la laissa se former: elle trouvait, chose inouïe, des encouragements à Versailles et même près du trône. A l'époque du procès du cardinal, cette opposition n'était pas encore prononcée, mais elle existait déjà, n'attendant que l'occasion. On conçoit qu'elle ait fait l'essai de ses forces dans cette malheureuse affaire. Elle n'y exerça que trop d'influence: la cour en fut blessée, et M. de Calonne profita de ce moment d'irritation pour faire passer son assemblée de notables. Le Parlement ne pouvait pas douter que cette assemblée n'ait été imaginée contre lui. Il ne le pardonna pas, même aux successeurs de M. de Calonne, et on sait quels désastreux ont été les résultats de ces premières intrigues. On a besoin de rassembler les traits épars de ce tableau pour se rendre raison de ce qu'il y a d'étrange et de scandaleux dans la poursuite et le jugement de l'affaire de M. le cardinal de Rohan [1].

1. Le Parlement de Paris fut saisi de l'affaire dite du Collier par lettres-patentes du roi, en date du 5 septembre 1785. L'instruction dura neuf mois.

Le 31 mai 1786, après dix-huit heures de délibération, le Parlement, toutes Chambres assemblées, rendit un arrêt par lequel étaient condamnés :

Le comte de Lamotte à la marque et aux galères, et sa femme à la marque et à la détention perpétuelle, et leurs biens confisqués,

Rétaux de Villette au bannissement du royaume,

La fille d'Oliva mise hors de cour,

Cagliostro et le cardinal de Rohan déchargés de la plainte portés contre eux.

M. de Lamotte qui s'était soustrait par la fuite à la justice du Parlement, traîna en Angleterre et en France, où il rentra en 1814, une vie honteuse et misérable. Il mourut à Paris, au mois de novembre 1831.

L'arrêt rendu par le Parlement, contre Mme de Lamotte, reçut son exécution le 21 juin 1786. Enfermée à la Salpêtrière, elle y resta six mois, au bout desquels elle parvint à s'échapper et alla rejoindre son mari en Angleterre. Elle mourut à Londres, en 1791, à l'âge de trente-quatre ans, des suites d'une chute affreuse qu'elle avait faite dans un accès de fièvre chaude.

Le lendemain du jour où le Parlement rendit son arrêt, le cardinal de Rohan reçut du roi l'ordre de lui renvoyer le cordon du Saint-Esprit et de se démettre de sa charge de grand aumônier. Exilé à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne et ensuite à celle de Marmoutiers, près Tours, il obtint quelque temps après la permission de rentrer dans son évêché de Strasbourg. En 1801, lors du concordat, il donna sa démission et se retira à Ettenhein où il mourut le 10 février 1803.

Cagliostro, renvoyé de la plainte par le Parlement, fut néanmoins obligé de quitter la France, après une détention qui avait duré neuf mois et demi. Il se réfugia successivement en Angleterre, en Suisse et en Italie. Traduit à Rome, devant le tribunal de l'Inquisition, comme pratiquant la franc-maçonnerie, il fut condamné à la prison perpétuelle. Il subit sa peine au château de Saint-Léon, où il mourut en 1795.

Sa femme, Séraïna Féliciani, partagea son sort et fut également condamnée à la réclusion : on ignore la date de sa mort.

Quant à Rétaux de Villette et à la fille d'Oliva leur célébrité finit avec le procès du Collier.

(Ces détails sont extraits de l'intéressant ouvrage de M. Campardon, archiviste aux Archives de l'Empire : *Marie Antoinette et le procès du Collier*) (E).

LES ÉLECTIONS EN 1789

III

LES ÉLECTIONS EN 1789

Élections aux États généraux. — Tableau des élections du bailliage de Chaumont.

.....Je partis de Paris emportant avec moi le fameux résultat du conseil qui accordait la double représentation au tiers-état, et le retentissement de l'effet prodigieux que la publicité de ce résultat avait produit dans la capitale. En passant par Châlons, je le remis moi-même à l'intendant et aux procureurs-syndics provinciaux. Il ne pouvait plus être question de l'affaire qui m'avait conduit à Paris; de trop grands intérêts occupaient alors l'attention pour qu'on pût en revendiquer la plus légère dose pour une petite querelle entre deux administrateurs subalternes dans un coin de la province. On me fit même l'honneur de croire que je m'étais servi de cette querelle comme d'un prétexte pour arriver à la cour de M. Necker et me faire connaître du grand homme du jour. Je laissai passer cette interprétation, parce qu'elle était encore moins ridicule que la réalité.

Je retournais à Bar-sur-Aube pour me mettre en mesure d'accomplir l'engagement que j'avais à peu près pris avec M^me^ de Staël, de me faire nommer député. J'avais d'abord été servi à souhait; car, durant et malgré mon absence, mes concitoyens m'avaient nommé électeur pour l'assemblée bailliagère. Malheureusement pour moi, Bar-sur-Aube ne nommait pas directement

aux États généraux. Cette ville, celle de Joinville et leurs ressorts, venaient se réunir à Chaumont, chef-lieu du bailliage électeur; or j'étais précédé à Chaumont d'une défaveur de circonstance, car c'était aux dépens du ressort de cette ville que six mois auparavant j'avais composé le présidial de Bar-sur-Aube. Néanmoins je me confiais dans la masse de suffrages que je traînais après moi. Mon espérance s'accrut encore, lorsque je trouvai à Chaumont, avec les mêmes titres et la même ambition que moi, M. Becquey, qui remplissait aussi à Joinville la place de procureur-syndic du tiers-état[1]. M. Becquey était de mon âge ; j'avais

1. Becquey, ministre d'État, directeur général des ponts et chaussées et des mines, et député pendant quinze années consécutives du département de la Haute-Marne sous la Restauration, naquit à Vitry-le-Français en 1760. Élu membre de l'assemblée provinciale de Champagne, et procureur général syndic du département de la Haute-Marne, il fut appelé par les électeurs de ce département à les représenter à l'Assemblée législative, en 1790. C'est là que se forma entre lui et l'auteur de ces mémoires une liaison qui reposait sur les mêmes sentiments religieux et politiques, qui dura près de quarante ans, et qui survécut à tous les changements de régime. A l'Assemblée, Becquey siégea dans les rangs des constitutionnels, près de Quatremère, de Beugnot, de Dumas, de Jaucourt, de Ramond, et soutint, quelquefois même au péril de sa vie, les éternels principes de la raison, du droit et de la liberté.

Sous le Directoire, ses sentiments royalistes le firent choisir pour faire partie du comité secret du roi Louis XVIII. Ce comité, chargé de donner au roi d'utiles avis sur les événements et sur les hommes, et de préparer les bases d'un rapprochement entre les Bourbons et la Nation, si une occasion favorable se présentait, se composait de Royer-Collard, Becquey, l'abbé de Montesquiou, le marquis de Clermont-Gallerande et Quatremère de Quiney. Ce comité fut dissous au moment du Consulat, et Becquey rentra alors dans sa studieuse retraite, dont il ne sortit qu'en 1810, pour venir siéger, sur les vives instances de Fontanes, dans le Conseil impérial de l'Université.

Sous la Restauration, Becquey, député de la Haute-Marne, fut nommé successivement directeur général du commerce, conseiller d'État, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur et enfin directeur général des ponts et chaussées et des mines.

Il occupa ces dernières fonctions pendant treize ans, du 17 septembre 1817 au 19 mai 1830, et les souvenirs de son administration sont vi-

fait sa connaissance au Palais, lorsque tous deux nous y suivions les audiences, et déjà il avait, entre les jeunes gens, la réputation qu'il a conservée sans nuage jusqu'aujourd'hui, celle d'un galant homme et d'un homme de beaucoup d'esprit. On ne jurait que par lui à Joinville, et il y était au moins aussi accrédité que je l'étais à Bar. La coalition entre nous était faite par nos positions respectives. Il paraissait évident qu'en réunissant les deux masses des électeurs de Bar et de Joinville nous emportions les deux tiers des suffrages, et comme il ne fallait que la majorité pour être nommé, notre nomination, même en faisant la plus grande part aux défections, semblait assurée. Nous y prîmes tous deux trop de confiance. Ce n'était pas sans une secrète joie et beaucoup de mépris apparent que nous entendions nommer les hommes vulgaires qu'on nous opposait. M. Becquey a dans le caractère l'espèce de hauteur qui préserve de toute démarche équivoque. Ce sentiment est honorable, et par conséquent contagieux ; il me l'avait communiqué. D'ailleurs nous étions tous deux un peu frottés d'orgueil par le rôle que nous avions joué dans l'assemblée provinciale, et nous rejettions comme fort au-dessous de nous les démarches indispensables en pareil cas pour se faire un parti quand on n'en a pas, et, ce qui est plus difficile, pour conserver son parti quand on en a un.

Les électeurs des trois ordres arrivèrent en foule à l'assemblée générale, présidée par le baron de Mandat, grand bailli de Chaumont. Le baron de Mandat était un gentilhomme dans la pleine acception du terme ; plein d'honneur, généreux jusqu'à la prodigalité, et qui contentait tout le monde, excepté ses créan-

vants encore aujourd'hui au ministère des travaux publics. Son nom reste attaché à la création des canaux ordonnés par les lois de 1821-1822.

En 1831, Becquey résigna son mandat de député de la Haute-Marne, et se retira complètement de la vie politique. Il mourut à Paris, le 2 mai 1849, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Le caractère de sa vie fut l'unité dans le bien. (*Vie de Becquey*, par Beugnot, membre de l'Institut, Paris, 1852) (E.)

ciers. Les électeurs se réunirent sous sa présidence pour assister à la messe du Saint-Esprit, préliminaire respectable et obligé de nos grandes assemblées. La chose qui frappait le plus les regards était le costume du grand bailli : chapeau garni de plumes, petit manteau à l'espagnole, cravate tombante, l'épée haute, la rosette aux souliers. Nous n'avions pas encore pris, quitté et repris des habits de toutes formes, et nous étions facilement étonnés de tout ce qui excédait le vêtement de tous les jours ; d'ailleurs M. de Mandat, petit de taille, facétieux d'esprit, avait du comique dans le caractère et sur la figure, et il ne ressemblait pas mal, dans son costume de grand bailli, à Crispin en habit des dimanches. La messe fut célébrée tant bien que mal, au milieu du bruit. Mais, au sortir, chacun de se précipiter sur le passage de M. le grand bailli pour jouir de son aspect. Il marchait précédé de deux hallebardiers, qui frappaient à droite et à gauche, et rudement, sur les électeurs trop curieux. L'un d'eux fut jeté à terre et foulé aux pieds ; les autres prirent son parti. Le tumulte éclatait avec violence, et le souverain au berceau allait déjà faire des siennes, quand M. Becquey s'élança dans la chaire de Saint-Jean pour essayer de séparer les combattants par le glaive de la parole. Ce jour-là était le premier des nouveautés : c'en était encore une qu'un profane dans la chaire de vérité. Elle produisit un effet prompt ; la figure de M. Becquey dans la chaire devint le *forte virum quem* ; on cessa de se prendre aux cheveux pour le plaisir de l'entendre. En orateur habile il prit d'abord son auditoire par son faible ; il s'étendit sur la dignité et l'inviolabilité des électeurs, et gourmanda les hallebardiers de M. le grand bailli pour avoir blessé l'un et attenté à l'autre ; mais, au nom de cette dignité même, il engagea MM. les électeurs à ne pas être aussi prompts à se faire justice et à garder plus sévèrement le décorum. Il promit que M. le grand bailli punirait le zèle un peu trop brutal de ses hallebardiers. Ses dernières paroles furent une touchante exhortation à la paix, à la confiance et à l'émulation à qui remplirait mieux les hautes fonctions d'électeur. Des applaudissements unanimes

se firent entendre, au lieu même où à l'instant éclataient des cris de fureur, et chacun retourna tranquillement chez soi. Le triomphe de M. Becquey fut complet, et il paraissait difficile qu'on n'envoyât pas aux États généraux un jeune orateur si habile à calmer les passions et à prêter à la sagesse toutes les séductions de l'esprit.

Les trois ordres se réunirent en assemblée générale. Le procureur du roi y fit un discours fort long et assez insignifiant. Le grand bailli, heureusement assez expéditif de sa nature, y ajouta quelques mots, et renvoya chacun des ordres dans sa chambre respective.

L'ordre du clergé nomma pour président l'abbé de Clairvaux et deux curés pour secrétaires. Les curés étaient de beaucoup les plus nombreux dans cette chambre, où ils apportaient une envie déchaînée contre les moines et contre le haut clergé. Sans nul doute, il faut faire la part à d'honorables exceptions; mais en général ces prêtres imprudents et fort ignorants, avaient perdu le respect de la chaîne sacrée qui unit entre eux les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique; ils marchaient en aveugles à la conquête des dîmes, à l'abaissement du haut clergé, à la dispersion des ordres religieux; si on leur en eût laissé le temps et les moyens, ils auraient établi le presbytéranisme, sans le vouloir et sans le savoir. Les curés avaient nommé pour leur président l'abbé de Clairvaux, mais ils avouaient tout haut qu'ils n'avaient décerné cet honneur qu'à la fortune de l'abbé, et parce qu'il était, sans nulle comparaison, le membre de la chambre qui pouvait le plus magnifiquement représenter, c'est-à-dire leur donner les meilleurs dîners. Quelque excellents que fussent ceux qu'il donnait, ils n'empêchèrent pas qu'on ne l'abreuvât d'amertumes durant sa présidence; il lui fallut subir, de la part d'ecclésiastiques, ces reproches et ces quolibets contre les moines que les séculiers bien élevés ne se permettaient plus, et personne ne justifiait moins cette persécution que le dernier abbé de Clairvaux, dom Rocourt; c'était un bel homme, de formes élégantes, d'une politesse recherchée avec les hommes

et qui aboutissait à la galanterie avec les femmes. Un extérieur aussi heureux lui avait donné la réputation d'un homme supérieur. Il ne l'était par aucun côté : il avait l'esprit peu étendu, peu ou point d'instruction, et pas la moindre prévoyance. Il regardait comme impossible qu'on renversât l'édifice de saint Bernard. Quand il l'a vu renversé sous ses yeux, à peine il a pu y croire, et il est mort trente ans après en espérant toujours son rétablissement. Assurément il y avait de l'inhumanité à persécuter un aussi honnête homme.

Le grand bailli présidait de droit la chambre de la noblesse. Le comte de Choiseul-d'Aillecourt et *** furent nommés secrétaires. Les premières maisons de France figuraient à cette assemblée, mais la plupart par procuration. L'esprit qui l'animait n'était pas bien prononcé. Le duc d'Orléans était le plus grand propriétaire dans l'étendue du bailliage de Chaumont, il avait chargé de ses pouvoirs le vicomte de Montmorency-Laval. La femme de ce seigneur, séparée de biens d'avec lui, figurait aussi parmi les propriétaires de ce bailliage; mais moins confiante que le prince, elle n'avait pas cru devoir accorder à son mari l'honneur de la représenter, et comme il fallait avoir soi-même voix délibérative dans l'assemblée pour y représenter quelqu'un, on aurait pu contester à M. le vicomte de Laval l'entrée de la chambre. Quelques hommes sévères le proposèrent; le plus grand nombre passa sur la difficulté.

Le vicomte de Laval avait quitté le Palais-Royal avec la confiance qu'il enlèverait toutes les nominations pour le parti d'Orléans, dont il était le noble émissaire. Il s'était fait précéder d'un projet de cahier pour les communes, de la composition de l'abbé Siéyès, et qui avait été envoyé à toutes celles où M. le duc d'Orléans était seigneur. De plus, il apportait avec lui un projet de cahier, du même auteur, pour l'assemblée baillagère, et dans le dessein de renforcer son apostolat, on l'avait flanqué d'un abbé de Limon, l'un des roués du Palais-Royal, de la seconde classe, conséquemment homme d'esprit et d'audace, et qui présentait réunis dans sa personne tous les scandales que son habit

pouvait comporter. Enfin, pour que rien ne manquât à la provision, ces messieurs apportaient avec eux bon nombre de cordons d'un chapitre de femmes, qui, à la vérité, n'existait pas encore, mais que le duc d'Orléans avait le projet de créer, et dont, attendu l'urgence, il distribuait dès à présent les décorations aux femmes dont le crédit pouvait le servir. Si on ajoute à ces honorables moyens de séduction quelques autres plus usuels, tels que des dîners, des bals, des soirées, des promesses de toute étendue, des engagements qu'on appelait sacrés, et tout cela au milieu d'une petite ville de province peuplée de pauvres Champenois, il faudra bien pardonner à M. le vicomte de Laval de n'avoir pas, au début, douté du succès.

Ce seigneur était, d'ailleurs, orné d'un grand fonds de confiance en lui-même : laissant à son frère aîné, le duc de Laval, le renom des paroles singulières, il s'était emparé de celui des actions ; on l'avait vu courir aux manœuvres de Potsdam et y baiser la botte du grand Frédéric, puis venir s'en targuer à Paris, comme de quelque chose d'héroïque ; il avait, bien entendu, rapporté de ce célèbre pélerinage un enthousiasme permanent pour la discipline et les manœuvres prussiennes. On le comptait parmi les zélateurs de l'immobilité machinale, de l'ordre mince et des coups de plat de sabre. Longtemps il avait tourmenté le beau régiment d'Auvergne, dont il était colonel, de sa manie d'innovations, de ses caprices et de sa sévérité, et comme il n'employait à tout cela que peu d'esprit et beaucoup de faux dans le peu qu'il en avait, qu'il menait d'ailleurs une vie déréglée, il avait parfaitement déplu à Louis XVI, et s'était jeté, comme de raison, dans le parti d'Orléans. Vingt ans plus tard je l'ai retrouvé en Allemagne, au service de l'Empereur et à la tête d'un corps de nouvelle formation, qu'on appelait, je crois, les *Gendarmes d'ordonnance*. J'ai même été chargé de la douloureuse mission de le licencier lui et son corps. Si j'arrive jusque-là de mes Mémoires, je dirai ce que je lui ai vu faire, et on sera fort habile si on y reconnaît même le vicomte de Montmorency-Laval que je viens de peindre.

Mais c'était encore, à l'époque dont je parle, un seigneur de la cour de France, poli et d'assez bonnes manières, quoique affectées. Apparemment on lui avait indiqué M. Becquey et moi comme des hommes essentiels à gagner. La connaissance se fit à ses fêtes et à ses dîners, et il nous invita à passer un matin chez lui pour nous communiquer quelque chose d'essentiel. Nous y accourons, attendant quelque nouvelle inopinée de Paris ; c'était pour nous lire, en grande solennité, le projet de cahier de l'abbé Siéyès. Il fallait qu'on eût donné à M. le vicomte de Laval un maître de déclamation moderne avant que de le laisser partir pour sa mission ; il lisait son cahier avec une emphase soutenue, et affectait de faire sonner fortement la lettre M lorsqu'elle suit immédiatement la lettre I, et que celle-ci est l'initiale du mot ; comme le mot *impôt* s'offrait à chaque instant dans le discours, le lecteur, qui allait en s'animant, enchérissait sur la manière de le prononcer, et finissait par le chanter. Nous étions prévenus, et de reste, de ce que contenait le fameux cahier.

Nous n'étions donc intéressés que par la déclamation, mais elle excitait, chez M. Becquey et chez moi, une égale et très vive envie de rire, et c'est à notre bonne fortune que nous devons de n'avoir pas éclaté. Il nous resta la force de remercier M. le vicomte de Laval de sa communication, d'applaudir aux idées généreuses que contenait le cahier, et de voir boire un verre d'eau à l'orateur exténué ; mais nous n'eûmes pas sitôt franchi le pas de la porte, que nous rîmes à cœur joie du lecteur et de la confiance où il était qu'il nous avait frappés d'admiration et de reconnaissance.

Quelque peine qu'y ait prise M. le vicomte de Laval, et malgré les efforts de son entourage, poussés jusqu'à l'indécence, il ne put jamais prévaloir dans la chambre de la noblesse ; il ne fut pas plus heureux, lorsqu'il s'adressa pour être nommé à la chambre du tiers-état. Le terrain était excellent pour le parti d'Orléans, qui comptait, surtout dans la chambre du tiers, un grand nombre d'officiers, de régisseurs, de fermiers principaux, tous

hommes influents ; mais dès lors ce parti excitait une défiance qui, à Chaumont, avait gagné toutes les classes, et rien n'était moins propre à l'adoucir que la manière dont M. le vicomte de Laval s'y était pris. Il en fut donc pour ses dîners, ses bals, ses déclamations, voire même ses cordons, car, avant de faire retraite, il avait employé cette réserve. Dans un bal donné par le lieutenant-général du bailliage il avait reçu deux chanoinesses. L'endroit était assez singulièrement choisi pour faire des religieuses ; mais celles-là étaient, à tous égards, des religieuses pour rire.

On ne pouvait jusque-là qu'applaudir à la prévoyance de la chambre de la noblesse, mais elle donna ensuite une preuve singulière d'ingratitude, en repoussant M. le comte de Brienne. Ce seigneur, respectable de tous points, ne partageait pas la défaveur qui s'attachait au seul nom de son frère ; on savait que s'il avait paru au ministère avec lui, c'était qu'il n'avait pu s'en dispenser, car il était sans ambition personnelle. Protecteur chaud et assidu, la chambre de la noblesse semblait, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, pavée de gentilshommes qu'il avait relevés, placés, établis. On s'attendait que la noblesse profiterait d'une circonstance unique de lui prouver sa reconnaissance, et voudrait le consoler en famille de l'espèce de disgrâce qu'il venait d'essuyer en public : il n'en fut rien. On voyait cabaler tout haut contre lui des jeunes gens, créatures de la maison de Brienne, qui devaient au comte leur récente promotion dans les premiers grades de l'armée, et lorsque je leur en adressais assez vertement le reproche, ils me répondaient froidement : « Oui, le » comte de Brienne est un excellent homme, mais c'est un » homme fini ; il faut le laisser tranquille chez lui. » La déloyauté fut portée à ce point que je ne sais pas si ce bienfaiteur de la contrée réunit autant de voix que moi. Les suffrages se réunirent sur le comte de Choiseul-d'Aillecourt, colonel de cavalerie, homme assurément honorable à plus d'un titre, mais à qui on supposait des talents qu'il ne déploya point à l'Assemblée nationale ; on lui donna pour collègue M. Clermont d'Esclaibes,

gentilhomme inconnu jusque-là, et que sa présence à l'Assemblée n'a pas fait connaître davantage.

La chambre du tiers n'avait pas d'esprit prononcé. Les électeurs, en grand nombre, circulaient dans les rues ou obstruaient les cabarets, en attendant ce qu'on voudrait faire d'eux; on les avait réunis pour former le bureau, ou plutôt pour nommer des secrétaires, car le lieutenant du grand bailli était le président-né. Nous fîmes, M. Becquey et moi, la première faute de négliger cette nomination, qui nous eût alors réussi. Lorsque les partis ne sont pas encore formés, il est utile d'apprivoiser, par ce premier scrutin, les électeurs avec votre nom. Les secrétaires restent d'ailleurs constamment sous les yeux de l'assemblée; ils sollicitent, sans rien dire, et ce n'est pas là la plus mauvaise manière. Les secrétaires nommés, l'assemblée se divisa en bureaux pour examiner les cahiers des communes et rédiger un projet de cahier du bailliage qui serait rapporté à l'assemblée. Nous fûmes nommés, M. Becquey et moi, pour nous occuper en particulier de ce travail, et nous le prîmes fort à cœur. Je ne fus frappé de rien de remarquable dans la liasse de cahiers qui me passa sous les yeux; sans doute il eût été d'un véritable intérêt d'y lire l'expression naïve des besoins et des doléances du tiers-état, d'un bout de la France à l'autre. Là eussent été déposés les meilleurs éléments de l'histoire de l'époque; mais tous ces cahiers avaient été copiés sur des cahiers imprimés qui circulaient alors, avec quelques additions qui étaient toujours l'œuvre du praticien de l'endroit. Par exemple, dans les communes, en grand nombre, dont M. le duc d'Orléans était seigneur, on avait religieusement copié le cahier rédigé par l'abbé Siéyès, et ce qu'on y trouvait quelque part d'ajouté formait d'étranges contrastes avec le reste. Ainsi, après avoir vu demander la séparation sévère du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, la liberté de la presse, le jugement par jury, l'abolition de toute servitude, les habitants insistaient pour que leurs chiens de basse-cour fussent délivrés du *billot*, espèce de piquet fort lourd qu'on suspendait, par ordre du seigneur, au col de ces pauvres

bêtes pour les empêcher de saisir un lièvre, si, par hasard, il s'offrait à leur portée; je dis, par hasard, car les chiens de cette espèce ne sont point disposés à la chasse et s'écartent rarement des habitations; mais on tenait tellement à la suppression du *billot* que la demande en est, malgré mes représentations, restée au cahier du bailliage. Plus loin, toujours après avoir voté pour toutes les libertés déjà échappées du cerveau de l'abbé Siéyès, les habitants demandaient encore qu'il leur fût permis d'avoir des fusils chez eux pour se défendre des loups. Un seul de ces cahiers me parut mériter qu'on s'y arrêtât; c'était celui d'une commune voisine de Châteauvillain : le rédacteur avait accumulé une foule de vœux plus ou moins exagérés, et il terminait par cette formule insolente : « Donnons pouvoir à nos députés » de solliciter du seigneur roi son consentement aux demandes » ci-dessus; dans le cas où il l'accorderait, de l'en remercier; » et dans le cas où il le refuserait, de le *déroiter*. » Le dernier mot était souligné. Je portai ce cahier au procureur du roi, à qui je remontrai qu'il me paraissait convenable qu'il dénonçât ce cahier à la chambre, d'abord pour qu'il fût retranché du nombre de ceux dont elle s'occuperait, et qu'il fît ensuite ses réserves d'en poursuivre les auteurs et rédacteurs par la voie criminelle. Le procureur du roi parut effarouché de la découverte et me promit bien de sévir, mais il avait des prétentions à la députation; il craignit de se dépopulariser en faisant son devoir : l'insulte à la majesté royale ne fut point relevée : le mot transpira et fut répété; on finit même par le trouver plaisamment imaginé. L'auteur n'avait probablement voulu faire qu'une misérable plaisanterie, et ne se doutait guère qu'il avait fait un pronostic!

Tandis que je m'occupais ainsi de l'examen des cahiers, on ourdissait contre moi une forte intrigue. La ville de Chaumont, ancien rendez-vous de chasse des comtes de Champagne, est perchée sur un rocher entouré de tous côtés d'un pays stérile. On y avait établi, pour corriger le malheur de cette position, un présidial dont le ressort, très-étendu, embrassait Bar-sur-Aube

et Joinville. Chaumont ne vivait que de sa juridiction. Rien ne pouvait attirer sur ce rocher qu'un procès, et le seul commerce qu'on y fît était celui du papier timbré. Aussi grand y était le nombre des conseillers, des avocats, des procureurs, des greffiers, des huissiers, des cabaretiers, c'était la ville. Bar-sur-Aube, mieux partagé à tous égards que Chaumont, cherchait depuis longtemps à secouer le joug de sa juridiction, et y était parvenu un instant, à la faveur des édits de mai 1788. On savait que Joinville, qui avait la même ambition, allait obtenir le même succès, lorsque les édits furent retirés ; Chaumont attachait donc l'intérêt de son existence à ne pas envoyer aux États généraux des députés pris à Bar sur-Aube et Joinville, et surtout qui eussent donné des gages au système qui avait compromis son existence. Cette prévoyance de sa part était fort juste. Que devions-nous donc faire, M. Becquey et moi ? Lier fortement ensemble les électeurs de Bar et de Joinville, et marcher en front de bandière contre les électeurs de Chaumont. Le parti le plus fort l'eût emporté ; mais nous ne préparâmes même pas l'ordre de bataille. Les électeurs qui hantaient les salons nous restaient fidèles, mais on nous en débauchait chaque jour parmi ceux plus nombreux qui obstruaient les cabarets et que nous affections de négliger. Un incident qui m'était personnel affaiblit aussi notre parti. Les commissaires pour la rédaction du cahier se réunissaient tous les soirs dans le réfectoire du couvent des Capucins, pour préparer leur travail ; cette réunion m'accordait quelque confiance. On avait déjà passé les articles du retour périodique des États-généraux : le partage de la puissance législative entre eux et le roi, la réserve de la concession de l'impôt au tiers-état seul. On s'était habitué à m'écouter, et je prenais autorité. De là, je crois, un coup monté contre moi : on en était arrivé à l'ordre judiciaire, et un membre de l'assemblée, le bailli de Châteauvillain, le seul publiciste qu'il y eût là, demande : « Que faire des Parlements ?» Je réponds sèchement et fort imprudemment : « Les supprimer. » A ces mots, une sorte de fureur électrique s'empare des honorables assistants ; chacun de me menacer du

geste et de la voix. Un avocat de Montiérender, nommé Delassire, quitte sa place et se rue sur moi à poings fermés, pour me frapper. Je crus que j'allais être immolé pour la plus grande gloire des parlements. La scène se passait, au reste, après dîner. Mme de Sévigné a dit quelque part que c'est un prochain fort peu aimable que le prochain de Bretagne après dîner; celui de Champagne ne vaut guère mieux. Tout ce que purent faire les hommes restés froids au milieu de cette bagarre, fut de protéger ma fuite, et dans la rue, mes enragés collègues me poursuivaient encore en criant: « Au Lamoignon! à la cour plénière! au valet de » Brienne! » et autres gentillesses fort propres à me faire assommer sur la place, si les forts du parti n'eussent pas alors été enfoncés dans les cabarets.

On croira sans peine que cette scène me découragea complètement; elle me révélait le danger ou au moins la difficulté de ma position, que je n'avais fait jusque-là qu'entrevoir. Je crus qu'il me fallait renoncer et à la rédaction des cahiers et à la candidature. Le soir même de ma triste aventure, je reçus la visite du bailli de Châteauvillain, qui se reprochait d'avoir été la cause innocente du tumulte, et de quelques membres de l'assemblée, honteux de ce qui s'y était passé; ils me pressaient de revenir le lendemain, d'expliquer toute ma pensée, et m'assuraient que la majorité s'entendrait pour que je fusse écouté avec le respect qu'on devait à mon opinion et à ma personne.

Je n'eus pas le courage de leur obéir: je me retirai dans ma tente, sans songer que les Grecs se garderaient bien de m'y venir chercher. On n'avait pas du tout besoin de moi pour la prise de Troie. Je ruminais des projets ridicules de vengeance contre l'avocat Delassire; je voulais lui envoyer un cartel; on me répondait que l'avocat Delassire était un homme de soixante ans, qui ne s'était battu de sa vie qu'à coups de plume ou à coups de verres, et qui se rirait de ma proposition. Je voulais l'attendre dans la rue pour lui administrer une volée de coups de canne; on m'en détourna fort, parce qu'il était capable de me fournir une réplique collective et que je n'en serais pas bon

marchand. Je me réduisis à ronger mon frein à part et à ne sortir de chez moi que pour accomplir l'indispensable devoir d'aller déposer mon scrutin dans l'urne. Cette molle résolution rendait mes affaires comme désespérées.

Dupont de Nemours m'a raconté qu'à la même époque il s'était trouvé dans une position à peu près semblable et pour le même sujet. Il était aussi commissaire à la rédaction des cahiers de son bailliage, et lorsqu'on en fut venu à l'article des parlements, il vota, en franc économiste, pour leur suppression. Comme à Chaumont, l'excitation qu'éveilla cette proposition fut extrême : mais le danger était plus grand, parce que l'assemblée se tenait au premier étage ; on voulut jeter Dupont par la fenêtre ; déjà elle était ouverte, et des hommes furieux se mettaient en mesure d'exécuter cette arrêt de mort, lorsqu'il aperçut entre les assistants un homme fort replet, et qui tranquillement laissait faire. Dupont s'élance sur lui et le serre à bras-le-corps de la plus forte éterinte qu'il peut. On ne parvient point à l'en arracher. « Mais que voulez-vous donc ! » s'écriait le gros homme. — « Ma foi, monsieur, répond Dupont, sauve qui peut ! » on va me jeter par la fenêtre, et je prétends que vous me ser» viez de matelas. »

Cet à-propos plaisant et courageux à la fois tourna la fureur en rires. Dupont ne démordit point de sa rédaction contre les parlements, parce qu'il n'a de sa vie démordu de rien, et, de plus, il fut nommé député. Peut-être autant m'en serait-il advenu si j'avais bravement soutenu la partie contre Delassire et compagnie ; mais Dupont n'avait pas son égal en bonté comme en courage.

La rédaction du cahier du bailliage fut adoptée dans toute son élégance, et telle qu'elle est imprimée, à l'éternel honneur des rédactions collectives faites, après dîner, dans le réfectoire des capucins de Chaumont. On passa ensuite à la nomination des quatre députés, qui, alors, avait lieu individuellement. Le premier nommé fut le procureur du roi. A ce scrutin, M. Becquey avait encore une bonne partie des voix de Joinville, et moi de

celles de Bar-sur-Aube ; mais on nous portait tous deux à la fois, et Chaumont, avec qui nous aurions lutté pour un seul des deux, nous battait réunis. Le même défaut d'intelligence de notre part lui donna l'avantage pour la seconde nomination, qui fut obtenue par un sieur Laloi, médecin-chirurgien-apothicaire, et de plus facteur de vins à Chaumont ; bonhomme au demeurant et qui ne manquait pas de sens, mais de mœurs communes et dénué de toute instruction. A la troisième nomination, nous commencions à nous entendre, et le danger devenait pressant par la cabale chaumontaise. Elle imagina alors de faire demander à grands cris un agriculteur. Le procureur du roi, le lieutenant-général s'évertuaient en pastorales à qui mieux mieux : ils vantaient dans leurs discours les champs et les plaisirs des champs, et les hommes des champs. C'est pour ces derniers surtout que les États généraux étaient convoqués : malheur au pays qui n'y enverrait pas des agriculteurs ! Le son de ces pipeaux caressait les oreilles de la grande majorité des électeurs ; et elle se rallia sur un sieur Morel, cultivateur, qui s'était absenté de l'assemblée, pour cause de maladie. Lorsqu'il connut l'honneur qu'elle lui avait déféré, il le refusa nettement et eut le bon esprit de ne pas quitter sa charrue pour la politique. Il restait encore un député à nommer. Il n'y avait plus rien à faire de notre parti trois fois battu, parce que, dans la guerre des élections comme dans l'autre, chaque défaite entraîne des désertions. Cependant la cabale crut encore devoir composer avec les électeurs de Bar-sur-Aube. Elle leur offrit de prendre un député parmi eux, pourvu que ce ne fût pas moi. Après beaucoup de contestations sur le choix, on se rallia sur Me Jauny, avocat à Brienne. Me Jauny avait été vingt-cinq ans durant avocat sur le tableau à Paris, sans avoir jamais plaidé une cause ni fait prononcer son nom nulle part. Il était des deux ou trois cents pauvres diables d'avocats qui venaient, robe traînante, au Palais, avec des figures blêmes et des pas mal assurés, pêcher à la ligne quelques pièces d'écriture à faire, ou quelques signatures de complaisance à donner pour de l'argent. Jamais, depuis qu'on appelle la

Champagne de son nom, jamais humain n'offrit pour la tournure, l'esprit et la figure, un type plus parfait du Champenois, et la province lui devait la députation. Retiré depuis quelques années à Brienne, il n'avait pas trouvé au château plus d'accueil que n'en comportait son amabilité personnelle, et il s'était fait parlementaire, moitié par ressentiment, moitié par l'orgueil de son titre d'avocat au parlement de Paris. Il faisait à Brienne une petite opposition qui ne se composait guère que de lui et de sa vieille servante. C'en était assez pour que la cabale chaumontaise s'en emparât avec chaleur. Me Jauny, dépouillé de sa robe, ne trouvait plus, comme ses pareils, que des vêtements bizarres à endosser. Celui qu'il portait à l'assemblée bailliagère ne ressemblait pas mal à l'accoutrement du *valet de cœur*, et comme, d'autre part, il y avait assez de ressemblance entre les deux figures, les électeurs l'appelaient le *Quinola*. Ce surnom se changea pour lui en bonne fortune ; on procédait à la dernière nomination, et chacun de s'écrier : *le Quinola à la bonne!* A force de le crier, le Quinola fut mis à la bonne, et Me Jauny, nommé.

La cabale, qui croyait avoir rempli de la sorte le vœu de Bar-sur-Aube, voulut aussi se réconcilier avec Joinville. Elle avisa de faire nommer un suppléant, et des électeurs se présentèrent chez M. Becquey, pour savoir s'il voudrait bien accepter cette couronne tardive. Il était absent, et les électeurs ne trouvèrent à parler qu'à M. Guillaume, dans la maison duquel il logeait comme moi. J'ai déjà eu occasion de dire ce qu'était M. Guillaume, c'est-à-dire l'homme le mieux disposé que j'aie connu de ma vie à porter la plaisanterie au milieu des choses sérieuses. « Messieurs, répondit notre facétieux hôte, vous faites bien de » l'honneur à M. Becquey ; mais je doute qu'il accepte la charge » très lourde de suppléant ; il n'est pas de force pour cela ; vous » avez nommé M. Morel qui est, dit-on, malade, Me Jauny n'a » que le souffle ; M. Becquey n'est pas vigoureux ; c'est *Gombert-* » *le-Chevaux* qu'il vous faut : il porterait, au besoin, notre dépu- » tation tout entière sur ses épaules. »

Les assistants, du nombre desquels j'étais, répétèrent à M. Guil-

laume ce qu'on lui avait mille fois dit : que ses plaisanteries sont toujours hors de saison, et qu'il ferait mieux de s'informer où peut être M. Becquey pour le rendre juge de la proposition qui lui est faite. On le presse de remplir ce devoir, parce qu'il n'y a pas de temps à perdre. « Non, reprend M. Guillaume; il n'y a » pas de temps à perdre : je pars à l'instant, mais pour proposer » Gombert-le-Chevaux, et je ne rentre pas chez moi qu'il ne soit » nommé. On croit que je ne suis pas bon patriote, on va voir » des miennes ! »

Et, en effet, il jette de côté son bonnet de nuit, qu'il ne quittait jamais qu'à l'instant de se mettre à table, et, dans son négligé du matin, qui était le plus souvent l'habit de toute la journée, il s'élance dans la rue, parcourt les cabarets, s'arrête sur les places et demande à grands cris Gombert-le-Chevaux : c'est le salut de la patrie, c'est le seul homme capable de soutenir la députation. M. Guillaume se fait suivre de groupes nombreux qui l'applaudissent. Il marchait à leur tête au Palais, où siégeait l'assemblée électorale; il rencontre, au bas du perron, Gombert lui-même qui lui demande raison de sa plaisanterie et le menace de lui en payer sur-le-champ le salaire. Il se mettait en demeure de le faire, et M. Guillaume n'eut d'autre moyen d'échapper que de monter précipitamment les degrés et de se réfugier dans le Palais. Là, se croyant en sûreté contre les témoignages de reconnaissance de Gombert, il continua de plus belle à insister sur sa nomination : on s'étonne, on rit du candidat, du patron; de l'allure de l'un, du costume de l'autre. Cependant on ouvre le scrutin : les uns en plaisantant, les autres sérieusement, laissent tomber le nom de *Gombert-le-Chevaux* dans l'urne, et il est nommé.

Ce Gombert était un homme de la plus robuste constitution : larges épaules, grosse tête, taille carrée; une sorte d'Hercule mal fait. Il avait une voix de stentor, et comme la brutalité de ses manières était en harmonie avec les proportions de sa personne, le peuple qui frappe assez à propos dans les quolibets qu'il distribue, avait senti que ce n'eût pas été lui rendre justice

que de le nommer simplement Gombert le cheval, et sans s'embarrasser de la règle du nombre, il avait appelé le pluriel au secours de ce que le singulier avait ici visiblement de trop faible. M. Gombert était donc connu par le surnom assez extraordinaire de *le Chevaux*. On le lui donnait et il le recevait sans qu'on voulût lui faire et sans qu'il crût qu'on lui fît injure.

Ainsi se trouva plus que complétée l'élection du bailliage de Chaumont pour les États généraux. M. Morel, ainsi que je l'ai déjà dit, n'accepta point sa nomination, et il se trouva que, en ne croyant faire qu'une plaisanterie, on avait nommé un député dans la personne de M. Gombert. Ce dernier, au reste, n'en fit ni plus ni moins à l'Assemblée constituante que les sept autres députés du bailliage: pas un ne dit un mot ou n'écrivit une ligne. Les deux députés de la noblesse siégèrent au côté droit; l'avocat Jauny, dans l'endroit où il pouvait être mieux caché; les deux curés et les quatre députés du tiers-état, au côté gauche. Tous passèrent trois ans inaperçus dans cette assemblée, et en sortirent un peu plus obscurs qu'ils n'y étaient entrés.

L'étrange succès de la dernière nomination, la part que M. Guillaume y avait eue, et la gloire qu'il en tirait, avaient mis en gaieté les hôtes de sa maison. En gens d'esprit nous nous consolâmes par des chansons. Le parti vainqueur était un peu honteux de sa victoire, et nous faisions en sorte qu'il la subît tout entière. Après quelques jours donnés à siffler la pièce dont nous avions toute raison d'être mécontents, je me séparai de M. Becquey, qui alla passer quelque temps dans la famille de sa femme, l'une des plus honorables et des plus aimables de la province, et, de mon côté, je me rendis chez mon beau-père. C'est de cette époque que j'ai contracté avec M. Becquey une sorte de fraternité d'armes qui a déjà duré quarante ans, toute en bons offices, en soins touchants, en procédés généreux de sa part, et de la mienne toute en reconnaissance et en dévouement.

Nous avons souvent examiné si nous avions à regretter ou à nous applaudir de n'avoir pas été nommés tous deux à l'Assemblée constituante, et nous avons fini par tomber d'accord d'en

remercier la Providence. Nous étions également jeunes et non sans quelque ambition de renommée que de précoces et faciles succès nous avaient inspirée. Qui sait jusqu'où ce premier sentiment nous eût égarés? Si nous avions eu le malheur d'être applaudis pour une première erreur, nous en eussions promptement embrassé une seconde. Et combien alors n'était-il pas facile de s'égarer! La route des illusions était si large et si attirante! sans doute nous serions arrivés avec des âmes honnêtes et des intentions pures; mais pour cela nous eussions embrassé au début la cause du tiers-état qui nous avait députés, et à quelle époque, comment nous en serions-nous séparés? Et si nous y étions demeurés attachés, jusqu'où n'aurions-nous pas été conduits? Le peu d'hommes qui restent de cette époque n'est pas encore corrigé, et le père des incorrigibles, M. de Lafayette, compte, à des degrés différents de ferveur, autant de coreligionnaires qu'il reste de constituants du côté gauche.

LES

PREMIERS TEMPS DE LA RÉVOLUTION

1789-1790

IV

Triomphe de M. Necker. — Mme de Brionne. — Commencement des violences dans les provinces.

A mon arrivée chez mon beau-père, j'eus toute sorte de peine à lui faire croire que je n'étais pas nommé aux États généraux ; je lui citais les noms de ceux qui avaient eu l'avantage sur moi, et je n'oubliais pas, comme de raison, M. Gombert-le-Chevaux ; alors il s'emportait, et il prenait la vérité pour l'un de ces contes que ses gendres se donnaient quelquefois la liberté de lui faire. Quand enfin il en fut réduit à me croire, toute réflexion faite, il me félicita de n'avoir pas été mis en aussi mauvaise compagnie. « Ils voulaient, me disait-il, me nommer aussi électeur à l'as- » semblée de Langres, mais ils me donnaient pour acolytes » trois manants que je fais manger à ma cuisine ; je les ai » envoyés à tous les diables. Il n'y a rien que je ne fasse » pour le bien ; mais chacun sa place. — Oui, lui répliquai- » je, pourvu que chacun y puisse rester. — Oh ! vous avez tou- » jours peur. Est-ce que le roi n'a pas cent cinquante mille » hommes ? »

Les cent cinquante mille hommes du roi étaient la réponse souveraine de mon beau-père à toutes mes appréhensions : c'est avec ce moyen commode qu'il levait tous les doutes et tranchait toutes les questions.

Cependant je considérais le petit arsenal dont il était entouré ; je le voyais continuer avec une grande plénitude de confiance son

ancienne tyrannie sur les habitants de la baronnie de Choiseul. Je ne croyais pas que cela pût durer longtemps sur le même pied. Je m'en inquiétais pour la personne de mon beau-père qui n'était pas homme à entendre à la moindre concession. Je m'adressai à Mme Morel : on était sûr d'en être écouté, dès que, en quoi que ce soit, on accusait son mari. Je lui exprimai mes inquiétudes, qu'elle eût bientôt partagées, et je lui recommandai de la douceur dans l'exercice des droits rigoureux contre lesquels on déblatérait de tous côtés : elle me promit de s'y employer et le fit en effet à ses risques et périls de tous les jours. Je jetai ainsi dans son esprit des germes de patriotisme qui s'y sont développés par les contradictions mêmes qu'elle éprouvait de la part de son mari, et qui ont fini par nous donner des inquiétudes d'un genre tout différent.

Après avoir rempli ce petit apostolat dans la maison de mon beau-père, je retournai à Bar-sur-Aube ; mes concitoyens m'y firent un bon accueil. On savait que c'était pour la cause du pays que j'avais été battu aux élections, et on me sut gré de ma défaite. Au reste, l'homme qui avait eu l'avantage sur moi était si ridicule qu'on ne se l'expliquait pas ; on se contentait d'en rire. Je repris donc au bureau intermédiaire mes travaux accoutumés, et je m'y appliquai plus fortement que jamais ; mais les temps avaient subitement changé : dans l'année précédente, la confiance élargissait les voies que parait encore l'espérance ; cette année, les esprits étaient en proie à cette anxiété qui signale l'attente de quelque grande catastrophe. La crainte ou l'espérance de l'avenir dévoraient le présent. Je l'éprouvais moi-même : je partageais cette illusion que les États généraux ne toucheraient pas aux assemblées provinciales. Mais je voyais remettre en question tant d'autres points aussi graves ; les esprits me paraissaient si échauffés et si violemment entraînés en des sens contraires, que je me sentais paralysé par une sorte de terreur vague. Ma position avait d'ailleurs changé : il ne s'agissait plus pour moi que d'agrandir, tant que je le pouvais, le cercle de mes attributions, dussé-je trouver sur mon chemin l'intendant ou son

subdélégué, rôle qui allait à merveille à ma jeunesse et à mon ardeur ; les dépositaires de quelque autorité que ce fût l'exerçaient avec timidité, ou étaient tenus de la défendre contre des hommes qui avaient rapporté des assemblées bailliagères une audace toute nouvelle, et qui déjà préludaient au rôle qu'ils ont joué depuis. Chaque jour faisait éclore des pamphlets virulents contre le clergé ou la noblesse. On voyait se développer le dessein de tenir le tiers-état dans une irritation toujours croissante contre les deux autres ordres ; et des recherches historiques publiées par des écrivains connus semblaient n'avoir pas d'autre objet. C'est à travers ces rumeurs que l'on arriva au moment de la réunion des Etats généraux. Assurément tous les antécédents eussent été démentis si cette réunion s'était opérée paisible entre les trois ordres et respectueuse pour le trône. J'y étais donc préparé, et je fus plus attristé que surpris de la prise de la Bastille, de l'insurrection parisienne, de l'arrivée du roi à l'Hôtel-de-Ville, du discours de M. Bailly, et de la paraphrase de l'*Ecce Homo* de M. Lally-Tollendal.

Dès que la nouvelle de la prise de la Bastille parvint à Bar-sur-Aube, je craignis pour la prise de quelques châteaux de moindre importance, et j'accourus bien vite à Choiseul. Je trouvai, en approchant de Chaumont, la population éparse sur la grande route, et d'abord j'en fus effrayé ; mais je me rassurai en voyant chaque habitant un rameau vert à la main, et en entendant par-ci par-là les sons discordants de quelques racleurs de village. Je demandai la raison de tant de joie, et on me répondit qu'on attendait M. Necker, qui allait arriver ou qui peut-être était déjà arrivé à Chaumont. Je pressai le pas, et j'appris en entrant dans la ville que M. Necker venait lui-même d'y entrer et qu'il était descendu à l'auberge de la Fleur-de-Lys. J'y courus à l'instant même, et j'eus toute sorte de peine à percer, pour parvenir jusqu'à l'auberge, une foule de peuple émerveillé, enchanté, attendri, qui criait, les larmes aux yeux : « Vive notre » sauveur ! vive notre bon ministre ! vive M. Necker ! » Les plus robustes de la bande étaient déjà préparés à traîner sa voiture,

et je me souviens que j'étais moi-même fortement remué par ce tableau tout nouveau pour moi. Je parvins jusqu'à M. Necker, non sans beaucoup d'efforts et par l'autorité de mon beau-frère, alors officier municipal de Chaumont. Cette autorité n'eût pas encore suffi, sans le secours d'un stratagème que M. Guillaume seul pouvait imaginer; il prit un chiffon de papier, le roula dans sa main, puis, l'élevant au-dessus des assistants, il leur criait : « Mais, messieurs, laissez-moi donc passer; M. Necker m'a en- » voyé lui acheter du tabac, et en voilà que je lui porte. »

Chacun se pressait sans élever de doutes sur la bizarrerie du message et du messager, et nous parvînmes jusqu'au ministre. Je le trouvai dans la compagnie de sa fille et de Dufresne Saint-Léon qui avait été dépêché à sa poursuite. J'en fus fort bien accueilli; mais à peine eus-je le temps de balbutier dans mon émoi quelques mots de félicitation qu'on lui vint annoncer que Mme la comtesse de Brionne venait d'arriver à Chaumont et qu'elle était descendue à l'auberge même. L'arrivée d'un tel hôte et dans un pareil moment, étonna d'une façon désagréable le père et la fille. M. Necker dit à Mme de Staël : « Il faut savoir si elle veut » nous recevoir. » Mon beau-frère se chargea de la commission, et rentra en disant que dans un moment Mme de Brionne serait visible; ce moment fut celui d'une sorte d'anxiété; M. Necker passa bientôt avec Mme de Staël dans l'appartement de Mme de Brionne. Mon beau-frère, présent à la scène, m'a rapporté qu'elle avait reçu les triomphateurs avec une dignité calme. La conversation s'était de suite établie sur les causes qui avaient pu déterminer Mme de Brionne à une si prompte retraite. Elle avait répondu à M. Necker : « Monsieur, tout ce qui se passe à Paris, et » que votre présence, je l'espère du moins, va faire cesser; vous » aurez beaucoup à faire. » Et comme Mme de Staël exprimait des regrets sur ce que Mme de Brionne avait pris si tôt son parti : « Madame, lui répondit-elle, vous êtes dans l'âge de la confiance » et dans un instant de bonheur, jouissez du triomphe de mon- » sieur votre père; personne plus que moi ne désire qu'il soit » durable; mais permettez que j'aille aux portes de France at-

» tendre l'issue de tout ceci. » Et on se sépara après des protestations respectueuses d'un côté, mesurées et un peu fières de l'autre.

Au retour de chez Mme de Brionne, les moyens de départ pour les illustres voyageurs ou plutôt les instruments de triomphe étaient disposés. Les palmes, les couronnes, la musique, les hommes attelés à la voiture, les cris de joie de toute la population, on n'eut que le temps de m'accorder quelques signes d'intérêt. M. Necker et sa fille, tout en paraissant pénétrés jusqu'aux larmes, mais confus de cet excès d'honneur, s'y livrèrent, probablement pour ne pas perdre de temps à le tempérer. Et qui m'eût dit que deux ans se seraient à peine passés, que, non loin de Chaumont et aussi dans une auberge, j'aurais bien de la peine à défendre M. Necker des insultes de ce même peuple qui s'attelait aujourd'hui à son char de triomphe? Combien de fois dans ma vie ce rapprochement douloureux a frappé ma pensée!

Mme de Brionne, dont je viens de parler, avait été l'une des plus belles femmes de son temps, et la dignité de son caractère l'avait préservée des dangers dont la beauté était alors entourée. Elle n'avait pris de son siècle que ce qu'elle n'avait pu refuser, sans paraître ridicule, et sur tout le reste elle était restée une grande dame, dans toute l'étendue du mot. Avant la révolution, elle était liée avec l'abbé de Périgord, devenu évêque d'Autun, et qui lui-même était célèbre par l'étendue et l'élégance de son esprit, mais sous lequel il recouvrait déjà le grand fonds d'orgueil de sa race, qui ne l'a pas encore abandonné. C'était un titre auprès de Mme de Brionne.

Au moment de la première insurrection de Paris, l'évêque d'Autun, député aux États généraux, apprend que Mme de Brionne est sur le point de s'enfuir; il court chez elle: « Pour-
» quoi cette résolution si prompte, madame? — Parce que je ne
» veux être victime ni témoin de scènes qui me font horreur. —
» Mais faut-il pour cela quitter la France? — Et où voulez-vous
» que j'aille? — Je ne vous conseille pas de rester à Paris, puis-
» que vous êtes effrayée, ni même de vous retirer dans vos terres;

» mais allez passer quelque temps dans une petite ville de pro-
» vince où vous ne serez point connue ; vivez-y sans vous faire
» remarquer, et personne n'ira vous découvrir. — Une petite ville
» de province, fi ! M. de Périgord ; *paysanne tant qu'on voudra*,
» *bourgeoise jamais*. » Le mot est digne d'une Rohan, veuve d'un prince de la maison de Lorraine.

A l'instant où j'écris nous n'avons plus d'aristocratie, et la langue en est perdue. Il est cependant bien de conserver quelques-uns de ces mots d'une haute insolence, qui sont comme des médailles où est empreint l'esprit du siècle dans lequel ils ont été prononcés. Le dernier archevêque de Narbonne était Dillon, de son nom, oncle de tous les Dillon que nous avons vus courir par le monde avec leur nom et leur belle figure pour toute fortune. Lui-même était un homme de cinq pieds six à sept pouces, bien fait, de poitrine large, et chez qui la tournure d'esprit, l'air de tête, le geste, la voix déposaient d'une supériorité naturelle. Son défaut le plus apparent était un goût effréné pour la chasse. Louis XV lui en fit le reproche à son lever. M. de Dillon n'était alors qu'évêque d'Évreux, mais ses équipages de chasse scandalisaient déjà la Normandie. « Vous chassez beaucoup,
» M. l'évêque, lui dit le roi ; j'en sais quelque chose. Comment
» voulez-vous interdire la chasse à vos curés si vous passez votre
» vie à leur en donner l'exemple ? — Sire, pour mes curés la
» chasse est leur défaut, pour moi, c'est celui de mes ancêtres. »
Le même M. de Dillon, nommé archevêque de Narbonne, ne rabattit rien de ses goûts, et ses somptuosités l'eurent bientôt mis très-mal dans ses affaires. Il revint à Louis XVI qu'il était fort endetté. Ce prince, ami de l'ordre, et effrayé du triste exemple que venait de donner le prince de Guéménée, prêchait du matin au soir l'économie et le payement des dettes. Il dit un jour à M. de Dillon : « Monsieur l'archevêque, on prétend que vous
» avez des dettes et même beaucoup ? — Sire, répond le prélat,
» je m'en informerai à mon intendant, et j'aurai l'honneur d'en
» rendre compte à Votre Majesté. » Il n'y a plus de place aujourd'hui dans la société pour le sentiment qui dictait ces répon-

ses hautaines que ne comprennent plus les descendants de ceux qui les ont faites, car la bourgeoisie a étendu partout, avec son pouvoir, ses pensées, ses façons et son langage.

Je rencontrai sur la route bon nombre d'attroupements à qui je distribuai l'heureuse nouvelle du passage de M. Necker par Chaumont, et partout on en parut charmé. J'arrive enfin à Choiseul, tout encore y était dans le calme. On y était seulement curieux de savoir ce qui se passait à Paris. J'en donnai des nouvelles satisfaisantes que je couronnai par celle du retour de M. Necker, que j'avais rencontré à Chaumont. On voulait savoir si je l'avais bien vu; je l'affirmai de toutes mes forces, et tout le reste de la journée on accourut au château pour voir un homme qui avait vu M. Necker. Quelque calme succéda à son retour, au moins dans la province que j'habitais. Cependant je n'étais pas sans sollicitude sur les moyens de préserver d'insulte la maison de mon beau-père, et j'y fis venir ma femme et sa belle-sœur. Toutes deux étaient chères aux habitants, parce qu'elles ne se lassaient pas d'intercéder pour eux. Ma femme surtout en était singulièrement aimée, et même après son mariage ils ne l'appelaient que *notre bonne demoiselle*. Ces dames arrivèrent, elles se rirent de mes appréhensions; leur présence attira de la société au château.

La confiance s'y établit, et j'admirais combien était heureuse la vie que nous y menions, lorsque Paris était si cruellement agité. Une nouvelle qui éclata sur la France comme un coup de foudre, celle des brigands, nous ravit à notre sécurité. Dans l'une des belles soirées du mois d'août, nous soupions tranquillement; la famille était renforcée de quelques convives étrangers, lorsque survint tout en émoi un laboureur de Choiseul qui nous dit que les brigands étaient répandus dans la contrée et s'avançaient vers le château pour le piller. Chacun de s'écrier : « Mais comment des brigands? d'où viennent-ils? » Je ne pousse pas la question plus loin, je veux seulement que le laboureur dise s'il a vu ces brigands; il l'affirme, et qu'il en a reconnu une première bande longeant le bois de Montot, une

autre le bois de Pennecière, deux bouquets de bois peu distants du château. Je commence à croire, d'autant mieux que ce laboureur ne manque pas de sens et qu'il était l'homme de confiance de la maison. M. Morel, persuadé de la vérité du récit, ne veut pas qu'on perde le temps à délibérer; son vieux courage reparaît tout entier, il ordonne de charger les armes, et me fait remarquer que l'arsenal dont je m'étais tant moqué n'est pas de trop aujourd'hui. Il place trois hommes en vedettes : l'un sur la montagne Saint-Nicolas, à laquelle le château est adossé; les deux autres sur les chemins des bois de Montot et de Pennecière, avec l'ordre, à la première apparition des brigands, de se retirer sur le corps de la place. Il garnit d'hommes armés les deux entrées par où le château est abordable, et se réserve pour lui le poste du centre dont tous les ordres partiront. Il m'accorde de rester auprès de lui et d'être son chef d'état-major; ses dispositions prises, il fait faire une bonne distribution d'eau-de-vie à sa troupe, et prévient ces dames qu'au premier coup de feu elles auront pour agréable de descendre dans les caves. Je ne peux m'empêcher de rire en me souvenant de leur anxiété; elles auraient préféré de s'éloigner de la place menacée du siége. Elles le proposaient avec timidité à M. Morel, qui ne voyait à leur départ que des difficultés et des dangers. D'ailleurs le plan de défense une fois arrêté, le vieux militaire était tranquille et abandonnait le reste à la fortune. La nuit se passa sans que les vedettes se soient repliées, que la garde ait été attaquée, que l'état-major ait eu un ordre à donner et que les dames aient pris le chemin des caves; le lendemain matin, elles riaient de grand cœur de leur propre frayeur et de l'appareil militaire de la veille. Cependant M. Morel ne jugea pas prudent de lever encore l'état de siége. Les brigands ne s'étaient pas, à la vérité, présentés sur les points indiqués la veille, mais ils avaient incontestablement paru et même opéré dans les environs. On citait des châteaux brûlés, d'autres qui brûlaient encore, et mon beau-père disait tout haut qu'ils n'avaient apparemment pas osé se frotter à celui qu'il habitait; mais il en concluait que

c'était une raison de plus de faire bonne contenance ; de sorte que l'état de siège, qui perdait cependant chaque jour de sa rigueur, ne disparut entièrement qu'à la fin de la semaine.

J'ai fait alors ce qui était en mon pouvoir pour éclaircir par quel canal cette annonce de brigands était parvenue dans la localité que j'habitais, parce que de l'effet bien constaté, on eût pu remonter à la cause. Je n'y ai trouvé que du doute et de l'incertitude. Le laboureur de Choiseul qui nous avait apporté cette nouvelle, l'avait reçue, disait-il, d'un habitant de Collombey, village voisin. Il était plein de cette idée, en arrivant à Choiseul, et à la clarté incertaine de la lune, il avait vu ou cru voir les brigands sur les deux points qu'il avait indiqués; je remontai à l'habitant de Collombey, et celui-ci me dit qu'il la tenait d'un habitant de Montigny. Je négligeai des recherches ultérieures, parce que je vis bien que je n'arriverais qu'à des instruments qui s'étaient transmis cette nouvelle et effrayés réciproquement, de la meilleure foi du monde. J'ai eu occasion alors de lire des lettres de députés du tiers-état qui mandaient, en effet, que des brigands parcouraient la France et qu'il fallait s'armer pour les repousser : ces députés, au reste obscurs, n'étaient encore que des instruments de première ligne; mais on n'a pas su d'où partait la première pensée de cet étrange moyen. On l'a attribuée à Mirabeau, mais il n'en recevait pas l'honneur, et se plaignit à moi de ce qu'on ne prêtait qu'aux riches.

Cette peur des brigands enfanta le brigandage. Tout homme qui avait une arme s'en saisit; celui qui n'en avait pas s'en faisait donner, et, en un moment, la France fut couverte de bandes armées au hasard, sans discipline et sans frein. Cette institution d'une force militaire intérieure a été organisée depuis en garde nationale ; mais, à son début, elle n'était qu'une force aveugle. A l'exemple des États généraux, devenus l'Assemblée nationale, et où les comités se multipliaient tous les jours, chaque ville et chaque bourgade eut son comité de surveillance, son comité permanent de garde nationale; et les mouvements irréguliers de ces corps de nouvelle fabrique servirent merveilleusement à pa-

ralyser l'action des anciennes autorités. La baronnie de Choiseul échut en partage au comité de surveillance de Montigny-le-Roi, bourg considérable et l'une des clés du Bassigny, au midi, comme Clefmont l'est au nord.

Dans les premiers jours du mois d'août ce comité envoya des commissaires fouiller le château de Choiseul, pour reconnaître si le marquis de Vaubecourt ne s'y trouverait pas caché. J'écartai mon beau-père de la maison, j'en fis les honneurs à ces messieurs, je leur fis ouvrir les portes de tous les lieux, même les plus secrets. MM. les commissaires y pénétrèrent avec le courage que la religion du devoir est seule capable d'inspirer, et quand ils furent convaincus que M. de Vaubecourt n'était caché nulle part, et pas même dans les tiroirs du secrétaire de mon beau-père, je leur demandai de me faire l'honneur d'accepter à déjeuner. Les commissaires tranquillisés sur l'objet de leur mission, acceptèrent obligeamment. Lorsque la petite familiarité de la table les eut déridés, je les priai de m'expliquer par quelle loi il était interdit à M. le marquis de Vaubecourt, de venir habiter le château de Choiseul, si la fantaisie lui en prenait, et ce qu'ils auraient fait de lui, si par hasard ils l'y eussent rencontré. Il me fut répondu que M. de Vaubecourt était un aristocrate et dénoncé comme tel; que si on l'avait trouvé on l'aurait amené au comité qui aurait décidé ce qu'on en devait faire. Ces messieurs ajoutaient que je pouvais être bien tranquille, parce qu'ils n'agissaient pas sans ordres. Je feignis, en effet, d'être tranquille, mais je ne l'étais ni pour M. de Vaubecourt ni pour mon beau-père.

Le surlendemain de la visite de ces commissaires, les arrêtés de la nuit du 4 août furent répandus avec profusion dans le Bassigny. J'en conclus qu'il n'y avait plus rien à sauver et je pressai mon beau-père de se retirer dans sa propriété d'Arbigny. Je ne parvins pas à l'y décider. Il recevait des lettres de M. de Vaubecourt qui recommandait de tenir ferme et de ne pas transiger sur le moindre de ses droits, parce que tout ceci n'était qu'un feu de paille; et, outre qu'il y était personnellement disposé, il

s'y tenait obligé par la reconnaissance qu'il devait à M. de Vaubecourt. Il y fut fidèle, et, par la suite, il faillit perdre la vie pour avoir doublement payé le prix de sa terre, dans l'intérieur, à la république, et, au dehors, à son propriétaire et à son ami. Il osa jouer ce rôle si dangereux et si honorable jusqu'au jour où dénoncé par un porteur infidèle, il fut arrêté et traduit, pour cette bonne action, au tribunal révolutionnaire de Paris. Je ne doute pas que l'une des lettres de M. de Vaubecourt n'eût été ouverte par le comité de surveillance de Montigny, et que nous n'eussions été redevables à cette circonstance, alors fort commune, de la visite de messieurs les commissaires.

A la publication des arrêtés du 4 août, le comité de surveillance de Montigny, renforcé de tous les patriotes de la contrée, descendit comme un torrent sur la baronnie de Choiseul, et en trois ou quatre jours extermina sans pitié les lièvres et les perdrix qui, grâce à la tendresse que leur portait mon beau-père, y avaient vécu si longtemps respectés. On pêcha ses étangs, et on vint jusque dans la cour du château tirer sur le colombier et détruire les pigeons. Ces braves poussaient ensuite l'insolence au point de se présenter chez mon beau-père, pour offrir de lui vendre de son poisson, dont ils avaient de trop, et de ses pigeons dont ils ne savaient que faire. J'étais fort peu ému de ces saturnales patriotiques; j'avais assez à faire de contenir mon beau-père dont on avait prudemment écarté tout ce qui pouvait fournir des armes à sa fureur.

Je veux cependant rendre cette justice aux habitants de la baronnie que pas un seul ne se mêla à ces bandes, composées des patriotes de Montigny, de contrebandiers ou de mauvais sujets des environs. Les habitants avaient très bien compris que c'était des lois seules qu'ils devraient attendre l'amélioration de leur sort, et que des excès de leur part ne leur tourneraient ni à honneur ni à profit. M. Morel s'emportait contre eux parce qu'ils ne prenaient pas sa défense; mais, de bonne foi, pouvait-on leur demander de défendre un ordre de choses sur lequel je veux m'arrêter un instant ?

Les meilleures terres, dans les trois villages, appartenaient au seigneur, et on les désignait sous le nom de corvées. Les habitants étaient tenus de les labourer, de les semer, de les moissonner pour le compte du seigneur et d'en amener le produit dans ses granges; chaque pièce de terre, chaque maison, chaque tête de bétail lui devaient une redevance; il avait le droit de garder pour son compte toute propriété vendue, à la charge, toutefois, de rembourser à l'acquéreur le prix qu'il en avait payé, mais en prélevant à son profit le droit des lods et ventes. Il y avait banalité de fours, de poids et de halle. Enfin les enfants ne succédaient à leurs parents qu'à la charge de demeurer avec eux; s'ils étaient absents à l'époque du décès, c'était le seigneur qui héritait. La charte qui établissait ces droits datait du XII[e] siècle, et avait été accordée aux habitants de la baronnie par un Gauthier de Choiseul, à titre de grâce et par forme d'affranchissement. Comment en était-il donc auparavant?

Assurément, lorsque les arrêtés de la nuit du 4 août tombaient soudain au milieu d'une population aussi maltraitée, quelques excès eussent été pardonnables à l'effusion de sa joie. Il n'en fut, comme je l'ai dit, commis d'aucune sorte, et même après que les étangs eurent été pêchés, les lièvres massacrés et les pigeons détruits par des étrangers, les choses reprirent à peu près leur cours accoutumé.

Cependant je recevais des lettres pressantes qui me rappelaient à Bar-sur-Aube, où les choses ne se passaient pas autrement qu'ailleurs. Tout le mal me semblait fait à Choiseul. Je me reposais d'ailleurs sur M[me] Morel, qui, moitié par politique, moitié par haine de la tyrannie domestique qu'elle confondait avec la tyrannie publique, avait arboré la cocarde tricolore, prêchait la liberté à la barbe de son mari, et s'était déjà fait une réputation distinguée de patriotisme à quelques lieues à la ronde. Je partis donc de Choiseul avec ces dames. Nous étions dans une voiture assez élégante. Nous arrêtons au village de Mandres qui est intermédiaire entre Choiseul et Chaumont, et

où nous étions dans l'habitude de faire rafraîchir les chevaux. Nous trouvons dans une première pièce de l'auberge une douzaine de paysans réunis autour d'une table garnie de verres et de bouteilles, et entre lesquels on remarquait une écritoire, des plumes et quelque chose qui ressemblait à un registre. Je passe avec ces dames dans une seconde pièce. La maîtresse de l'auberge, qui nous portait intérêt, vient nous avertir d'être sur nos gardes, et surtout de ne rien dire aux habitants de la première pièce. « Je ne sais ce qu'ils font, ajoutait la bonne femme, mais » ils sont là, du soir au matin, à boire, à jurer et à tempêter » contre tout le monde, et ils disent qu'ils sont un *comité*. » Je n'en demandai pas davantage; j'appelle le postillon qui nous conduisait, et je lui ordonne de remettre sur le champ ses chevaux, qu'ils aient rafraîchi ou non, parce que je veux repartir bien vite : ce que je recueillais des délibérations du comité redoublait mon désir de mettre quelque distance entre nous et cette puissance nouvelle. Quand, de la fenêtre, j'aperçois que les chevaux sont mis, je presse ces dames de partir, et surtout je les supplie de tempérer, en passant par la première pièce, l'hilarité que leur inspirait ce qui se passait. Je les suis, non sans inquiétude sur ce point; au passage, un honorable membre leur dit : « *Bon voyage, mes belles dames!* » Une d'elles répond d'un ton un peu moqueur : « *A revoir, messieurs du tiers-état.* » Quoique l'injure ne fût que dans la manière dont cela fut dit, elle produisit une explosion : les honorables membres se lèvent furieux pour s'élancer sur ces dames. Je me jette en avant; elles ont le temps de passer la porte, montent précipitamment en voiture et le postillon pique des deux, elles fuient; mais je restais engagé pour elles. L'un des plus violents me saisit au collet de l'habit et me dit que je payerai pour ces insolentes; on répète en chœur que je payerai pour ces insolentes, et de fait je reçois une grêle de coups de poings, sous laquelle je serais tombé si celui qui me tenait au collet n'eût lâché prise. La femme de l'auberge, à cet aspect, crie au meurtre ! à l'assassin! ses cris étaient si effroyables que je les entends encore. Son gendre et deux ouvriers

qui travaillent dans la maison accourent, s'interposent vivement dans la mêlée et obtiennent, sinon qu'on me dégage, au moins qu'on m'écoute.

« On ne vous a pas mis comité, disait le gendre, pour battre » les passants, mais pour les interroger, eh bien! faites votre » métier. » L'observation apporta quelque calme. L'un des membres du comité se plaça devant le registre avec un chagrin visible de la difficulté qui l'y attendait. Le président, qui m'avait tenu jusque-là par le collet de l'habit, me demanda, sans le quitter, « pourquoi je me trouvais à Mandres, *et si je n'étais pas* » *contre la nation.* — Mais quelle question faites-vous là? re- » prend la maîtresse de l'auberge ; mais c'est le grand monsieur » qui passe dix fois l'année pas ici, c'est M. Beugnot; » et la voilà qui défile mon nom, ma qualité, ma demeure, qui y ajoute ceux de mon père, de mon beau-père et de mes deux parentés et avec tant de certitude, qu'on aurait dit qu'elle lisait le préambule de mon contrat de mariage. Le secrétaire du comité ouvrait de grands yeux où se peignait le désespoir de ne jamais pouvoir écrire tant de choses. Je sentais le poignet du président se détendre insensiblement sur mon collet, et je recouvrais ainsi ma liberté, à la sourdine. Un membre du comité se lève, me toise, et s'écrie : « Mais oui, mais c'est M. Beugnot, je le reconnais, il » était à nos assemblées de Chaumont. » Il interpelle un de ses collègues, qui avait aussi été électeur et qui me reconnaît comme lui. Le président n'en eut pas le démenti : « C'est sa faute, tant » pis pour lui; pourquoi n'a-t-il pas voulu parler? On doit dire » son nom devant un comité. » La maîtresse de l'auberge tremblante de colère, crie plus fort que le président : « Est-ce que vous » lui en avez donné le temps, vieux brutal? C'est indigne; allez » tenir ailleurs votre sabbat. Je n'ai pas envie que vous déshono- » riez mon auberge. » Le comité se partage sur cette réplique, et les honorables membres allaient en venir aux mains entre eux; de victime que j'étais à l'instant, je deviens conciliateur, je demande la paix à grands cris. On me propose de boire à la santé de la nation : j'accepte; à la santé des braves députés : j'ac-

cepte encore. On veut me donner des compagnons qui attesteront mon patriotisme sur a route. J'ai beaucoup de peine à repousser cette attention délicate, et je m'échappe, meurtri de coups, fêté et honoré par les mêmes individus, dans l'espace d'un quart d'heure.

J'espérais trouver la voiture à quelques pas de là, et je cheminais lentement, repassant par ma pensée combien était augmenté depuis deux mois le chapitre des événements imprévus. Qui m'eût dit, en sortant de Choiseul, que j'éprouverais un pareil traitement avant que d'arriver à Chaumont? Comment avait si promptement disparu cet ordre public sous lequel j'avais toute ma vie voyagé tranquille? Où était donc cette sécurité aussi naturelle à la France que l'air qu'on y respirait?

Je me rétablis à Chaumont des fatigues de la route; mon beau-frère m'apprit qu'il y avait là aussi une garde nationale, deux ou trois comités qui travaillaient à qui mieux mieux; que j'allais en trouver au moins autant à Bar-sur-Aube, et que les anciennes autorités n'avaient rien de mieux à faire que de céder la place; puis, sans trop s'embarrasser de ma mauvaise humeur et de mon état souffreteux, il ne cessait de plaisanter *du bon peuple en goguette*, et même de ma triste aventure. Je lui en faisais vivement le reproche : « Que voulez-vous? me répondit-il; on ne » saurait garder le sang-froid devant ces turpitudes et ces folies. » Il faut en pleurer ou en rire; l'un ou l'autre est une grimace; » je choisis la plus gaie; mais comme cette idée du comité de » surveillance de Mandres, de se placer dans un cabaret sur la » grande route, est excellente, dès demain, je propose à celui de » Chaumont d'en faire autant. »

De retour à Bar-sur-Aube, je trouvai que mon beau-frère ne m'avait pas trompé : des moteurs d'anarchie avaient été semés sur la France avec assez de symétrie. Le comité de surveillance avait l'air de trembler des projets des aristocrates, et plus il avait peur, plus il étendait sa mission; le comité de la garde nationale s'efforçait d'armer la ville et les villages. Ces comités s'étaient formés par je ne sais qu'elle inspiration dont personne

ne pouvait rendre compte, et ils entretenaient correspondance avec l'Assemblée nationale. Je trouvai l'ancienne municipalité en irritation contre ces nouveaux venus. Je la calmai et lui conseillai de supporter ce qu'elle ne pouvait empêcher. J'adoptai le même conseil pour moi-même, en reprenant au bureau intermédiaire les fonctions de procureur-syndic. Je m'occupai uniquement des contributions et des routes, et aussi d'apaiser les débats auxquels donnait lieu le conflit des autorités anciennes et de celles qui apparaissaient inopinément partout. Le bureau intermédiaire s'y entremit avec un zèle que je veux encore louer, aujourd'hui qu'il ne reste plus un seul des hommes excellents qui le composaient, et il ne contribua pas peu à préserver l'arrondissement de Bar-sur-Aube des excès déplorables dont les arrondissements voisins étaient le théâtre. En cette année, les assemblées provinciales, les parlements, les États, enfin les institutions de premier ordre furent mis en vacances. La commission intermédiaire de l'assemblée provinciale fut donc chargée de faire les travaux attribués à cette assemblée même; et, par analogie, les bureaux intermédiaires de faire ceux attribués aux assemblées d'arrondissement. Ce changement imposé par les circonstances augmenta la somme du travail qui m'était délégué; et quoique avec la confiance que je m'en acquittais pour la dernière fois, je ne m'en acquittai pas avec moins d'attention et de zèle. Ces devoirs remplis, je fus curieux d'aller considérer de près ce pouvoir nouveau, mais immense, qui remuait la France jusque dans ses fondements : je partis pour Paris, un ressentiment irréfléchi m'y conduisait aussi. La loi sur la division de la France en départements était portée, et je voulais obtenir que le district de Bar-sur-Aube fût distrait du département de Chaumont et rattaché à celui de Troyes. Je l'obtins aisément, parce qu'il s'y trouvait, en effet, des convenances qui s'accordaient avec ma petite passion, et qui valaient mieux qu'elle.

SOUVENIRS DE 1793

En 1790, M. Beugnot fut nommé, par les électeurs de l'Aube, procureur général syndic de ce département, et au mois de septembre 1791, il fut élu à l'Assemblée législative. Il siégea dans les rangs du parti royaliste constitutionnel, et s'occupa spécialement des questions de finances.

M. Beugnot, qui voulait la sincère alliance de l'ancien principe monarchique et des libertés nouvelles, ne pouvait que gémir sur les violences et les excès qui outrageaient chaque jour la majesté royale et qui s'attaquaient même à l'inviolabilité de l'Assemblée législative.

Dans la séance du 3 mai 1792, il monta à la tribune et dénonça à l'indignation publique la feuille démagogique de Marat et Carra, intitulée *l'Ami du peuple.*

« Le premier devoir de l'Assemblée nationale, dit-il, lorsqu'il se manifeste un grand désordre public, est d'en chercher soigneusement la cause » et d'en tarir la source. Vous avez frémi de ce qui s'est passé à Lille, et » vous frémirez bien davantage quand je vous dirai qu'à votre porte on » distribue au peuple une instruction ensanglantée ; qu'on ose y proposer » de massacrer nos généraux, j'en ai les preuves en main. C'est un libelle » signé Marat, et dont voici un passage :

« Il y a plus de six mois que j'avais prédit que nos généraux, tous bons » valets de la cour, trahiraient la nation ; qu'ils livreraient les frontières. » Mon espoir est que l'armée ouvrira les yeux, et qu'elle sentira que » la première chose qu'elle ait à faire, c'est de massacrer ses généraux. »

» Lorsque le crime lève ainsi la tête, lorsque tous les jours on empoisonne l'esprit du peuple par des maximes ensanglantées ; lorsque ici, » sous vos yeux, sur la terrasse des Tuileries, on professe hautement les » maximes d'un vil régicide, comment l'ordre et la confiance pourront-ils » se rétablir ? Je les ai entendus ces cris de factieux, et j'en ai frémi d'horreur. Jetez les yeux sur Lille, et vous verrez, mise en pratique, cette » fameuse théorie que nous avons à nous reprocher de n'avoir pas plus » tôt réprimée. Ce sont les feuilles de Marat, de Carra. (*Quelques murmures partent des deux extrémités de la salle — un cri presque général s'élève de l'Assemblée : Oui, oui, ce sont eux.*) Oui, dis-je, ce sont ces » écrivains qui ont provoqué tous ces désordres. Si l'on veut reconnaître

» quels sont les plus mortels ennemis de la patrie, les voilà ; ce sont ces » prétendus amis du peuple qui prêchent des maximes, qui distribuent » des écrits tout dégouttants de sang.

» Comment aurez-vous une armée, comment aurez-vous un gouverne- » ment, lorsque des écrivains qui osent s'appeler patriotes vouent les gé- » néraux à mort, le roi au mépris du peuple, les représentants de la » nation à son indignation, lorsque plusieurs d'entre nous ont été impu- » nément insultés aux portes de cette salle ? Il est temps de savoir si le » désordre cessera et laquelle des deux autorités doit fléchir, celle qui est » créée pour nous protéger, ou celle qui nous déchire. L'intérêt de l'armée, » l'intérêt public, sollicitent un sévère exemple. La nation n'est pas dans » les groupes qui s'en arrogent insolemment le titre : elle est dans les cito- » yens qui sont venus, ce matin, nous apporter des dons patriotiques, dans » les ouvriers paisibles, dans les citoyens de tous les départements qui » vous regardent avec respect, et qui veulent la paix avec la Constitution, » et par la Constitution. (*On applaudit.*) Il ne faut pas se dissimuler qu'il » existe un parti de factieux à combattre lorsqu'ils ont déjà commencé » par menacer les représentants de la nation, et, ailleurs, par enlever des » prisonniers non moins inviolables. Craignons de voir se dissoudre jus- » qu'au dernier élément du corps social, et arriver dans Paris des cohortes » prétoriennes pour nous asservir ; ou plutôt, prenons courage ; il est » temps enfin que tant d'audace soit punie, que les mouvements séditieux » soient réprimés, que les incendiaires soient poursuivis. Combattons » l'armée du crime, réunissons nos efforts, et nos premiers triomphes » assureront la Constitution. Cette horrible licence de la presse a déter- » miné plusieurs de nos collègues à en porter leur plainte au ministre de » la justice. Je ne traduirai pas ici ses réponses, je vous proposerai un » projet de décret pour prévenir qu'il en soit fait de semblables à l'avenir. » Je demande que le ministre de la justice soit mandé, séance tenante, et » qu'il soit enjoint d'ordonner aux accusateurs publics de poursuivre les » auteurs et distributeurs des écrits qui provoquent la désobéissance aux » lois, ainsi que les violences et voies de fait contre les magistrats pu- » blics. » (*On applaudit.*) (*Moniteur du 4 mai* 1792.)

Le décret d'accusation contre Marat et Carra fut rendu à la presque unanimité, et, quelques jours après, M. Beugnot fut nommé secrétaire de l'Assemblée législative. Après le 10 août, il ne parut plus que rarement à la tribune. Son attitude à l'Assemblée et sa dénonciation contre Marat, l'avaient désigné aux vengeances du parti terroriste. Au mois d'octobre 1793, il fut arrêté et mis en prison. C'est le récit de sa captivité pendant la Terreur, que l'auteur raconte dans les chapitres suivants.

V

Arrestation. — La Conciergerie. — Les Girondins. — Fauchet. — Bailly. — Houchard. — Mme Roland. — Eglée.

..... J'avais été prévenu, dans les premiers jours d'octobre 1793 (vieux style) qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre moi. Il n'y avait plus de milieu entre fuir ou souffrir l'exécution. L'orage de sang qui devait bientôt inonder la France commençait dès lors à gronder. Un essaim d'hommes barbares avait jailli, on ne sait d'où, on ne sait comment, et couvrait la surface de la république d'espions, de délateurs, d'administrateurs, de juges et de bourreaux. Il n'existait plus d'endroit écarté où la vertu pût respirer tranquille. Les courages étaient abattus, les âmes flétries, les visages défaits. On tremblait de parler, de jeter un regard, de s'arrêter, d'entendre ; et, dans ces jours d'opprobre, les Français eussent perdu la mémoire avec la parole, s'il était aussi facile d'oublier que de se taire. Comment un proscrit aurait-il trouvé un asile au sein de cette consternation ? Où aller invoquer l'hospitalité, alors que la mort était le salaire de cette antique vertu ? Pressé de fuir ou d'attendre les fers que le tyran m'avait préparés, je voulais prendre mon parti avec réflexion pour y tenir avec fermeté. J'avais besoin du calme de la solitude. Je marchai vers le Jardin des Plantes, et, arrivé là, je montai lentement le labyrinthe, en comparant par la pensée les motifs de me décider. La raison me conseillait de fuir. Je connaissais les hommes à qui le destin venait de livrer ma patrie. Je savais bien qu'ils étaient trop stupides pour la gouverner ;

mais je savais aussi qu'ils étaient assez féroces pour essayer de la dévorer. L'ami généreux qui m'avait averti de mon sort m'offrait des moyens à peu près sûrs d'échapper. Je penchais pour la fuite, et j'étais parvenu, sans m'en apercevoir, au sommet du labyrinthe. De là je jetai machinalement un regard sur cette magnifique cité que la tyrannie couvrait de son crêpe. Un jour pur l'éclairait encore. A cette hauteur, elle paraissait tranquille et environnée de tous ses instruments de bonheur. Je ne sais quel mouvement se passa alors dans mon âme ; mais une foule d'objets que j'avais jusque-là regardés avec indifférence vinrent se peindre à ma pensée sous une forme touchante. Je les parcourais, je les détaillais, je ne pouvais plus m'en arracher. Un comble me rappelait l'édifice qui avait été le témoin des études et des jeux de mon enfance ; plus loin, ce dôme réveillait des sentiments plus profonds et le souvenir de plaisirs mieux sentis ; quelques lieux me reprochaient des erreurs qu'on regrette. Enfin ce beau jour, ce fleuve, ces palais, cette verdure m'arrachèrent à la raison pour m'élever au sentiment. Le souvenir de ma femme, de ma fille, de mon vieux père acheva de me troubler ; et comme si j'avais craint de délibérer encore en leur présence, je m'écriai avec un sanglot : Non ! non ! je ne fuirai pas. Plutôt mourir mille fois au milieu d'eux ! Malheureux, qui avez sans cesse le mot de patrie à la bouche, oui, il y a une patrie ! je le sentais alors. — Oui, la patrie se compose pour l'homme vertueux de toutes les jouissances que la nature lui a préparées et que la société lui garantit. Il y a une patrie pour le bon fils, pour le père tendre, pour l'époux fidèle, pour l'homme sensible et pieux ; et il n'y en a point pour le crime, et vous n'en eûtes jamais : votre patrie, à vous, c'est un antre.

Je descendis du labyrinthe, satisfait de n'avoir plus à délibérer. Il me semblait que j'avais laissé au sommet un fardeau pesant. Je saluais avec attendrissement, en descendant, une foule d'objets que je n'avais pas seulement aperçus en montant. Il n'y avait plus rien d'indifférent pour moi. Tous les objets inanimés qui m'entouraient me paraissaient autant de vieux amis dont

j'avais été près de me séparer et au sein desquels je me retrouvais avec délices. Enfin, je prolongeai jusqu'au soir le rêve du sentiment. J'eus la faiblesse d'aller visiter les lieux qui m'avaient frappé davantage du haut du labyrinthe, et, à chacun d'eux, je répétai ma protestation de ne pas m'en séparer.

Ma résolution bien prise, je rentrai tranquillement chez moi. J'y pris les précautions que la prudence m'indiquait. Je confiai mon argent à un homme que je croyais probe, mes papiers à un autre, et je versai dans le sein d'un troisième un secret qui pesait sur mon cœur. De ces trois dépositaires, le premier m'a volé, le second s'est approprié mes papiers, le dernier m'a complètement trahi, et rien de tout cela ne m'a surpris. Un homme poursuivi n'était plus un homme, c'était, s'il est possible, quelque chose de pis. Il fallait alors un effort de courage pour ne pas le renier ou l'outrager, et il faut le dire, à la honte de l'humanité, fort peu de gens s'en sont montrés susceptibles.

Quinze jours se passent sans que j'entende parler de rien, et j'avoue ma faiblesse, je commençais à espérer. J'avais eu depuis deux ans une scène assez violente avec le tyran en titre, et Couthon, son invalide *Omar*, était mon débiteur ; mais il m'avait oublié si persévéramment à ce dernier titre, l'autre me semblait agité de si vastes pensées, leurs valets si nombreux étaient tellement occupés, que je calculais sur la faiblesse humaine pour l'omission de quelques détails, et je m'appropriais modestement l'un de ces détails-là. Mon erreur ne fut pas longue.

Le 18 vendémiaire, sur les neuf heures du matin, deux inconnus se présentèrent dans mon cabinet. A leur allure mystérieuse et à leur ton forcément poli, je devinai le sujet de leur mission. L'un décline sa qualité : c'était l'inspecteur de police. L'autre balbutie quelques mots mal assortis pour m'instruire de la sienne : je n'entendais point du tout la langue qu'il parlait, mais je ne sais quoi de bas et de sinistre répandu sur sa figure et sur toute sa personne servit de commentaire à son discours, et je compris que

le second individu était un de ces brigands patentés qu'on distinguait alors sous le titre de membres du comité révolutionnaire. Je demande à l'inspecteur communication de son ordre. Il me développe une liste fort sale qui contenait quelque vingtaine de noms, et me prie avec modestie d'y démêler le mien. Je parcours la liste et je lui réponds, ce qui était vrai, que je ne me reconnais dans aucun des noms, et qu'il s'est probablement trompé ; l'inspecteur hésite, il paraît décidé à se retirer. Par réflexion, il propose au membre du comité de se rendre à la police et de demander s'il n'existe pas contre moi un mandat d'arrêt. Il lui donne pour renseignement une note au crayon dans laquelle il estropie mon nom et ma qualité. Celui-ci accepte le message, part et me laisse seul avec l'inspecteur de police, qui ne manque pas de se répandre en vœux pour n'avoir fait qu'une fausse démarche, et qui me prévient cependant, avec une candeur niaise que la livrée de Robespierre est à ma porte, c'est-à-dire que les avenues de mon appartement, que la maison, que la rue, sont obstruées par des sbires déguenillés.

Je lui réponds par quelques observations sur la légèreté de sa démarche, et la conversation allait s'échauffant quand mon homme, jetant un regard sur le jardin, me prévient d'un ton sec que nous allons savoir à quoi nous en tenir, parce qu'il voit accourir un gendarme. Il me quitte ensuite précipitamment, pour aller au-devant de ce nouveau venu, et lui parle quelque temps dans une antichambre. Probablement il l'avertit que je suis un personnage irrévérencieux envers les exécuteurs d'ordres arbitraires ; car je ne peux attribuer qu'à une forte prévention, appuyée sur un plus fort déjeuner, la manière stupide et barbare dont ce gendarme a débuté avec moi. Il entre dans mon appartement le sabre nu, et, après quelques minutes d'imprécations, demande où je suis et qui je suis. L'inspecteur me désigne à ses yeux hagard, échauffés de colère et humides d'eau-de-vie. « C'est » bien lui ! s'écrie-t-il, je le reconnais. Le voilà ; il y a quinze » jours que je le cherche, sans pouvoir le rencontrer. Son affaire » est bonne ; pieds et poings liés, à la Conciergerie ! c'est du gi-

» bier de guillotine ! » — Et mon homme se promène fièrement dans ma chambre, distribuant de droite et de gauche des coups de sabre en l'air, en vociférant les proverbes du père Duchesne dont il me fait de temps en temps des applications qui égayent d'autant l'honorable assistance. J'attendais froidement que ses poumons ne répondissent plus aux efforts de sa mémoire. Ce moment arrive ; j'en profite pour demander la représentation du mandat d'arrêt. Le gendarme s'y oppose, et revient à son refrain favori de me lier les pieds et les poings. J'insiste ; l'inspecteur appuie ; j'obtiens enfin la lecture d'un mandat d'arrêt signé *Soulès* et *Marino*, qui m'envoie en effet en droite ligne à la Conciergerie. La lecture de cet arrêt de mort me rendit tout mon courage, et je me montrai comme un homme qui n'a plus que quelques jours à vivre. J'élevai la voix et je demandai quel était l'officier civil, l'homme de la loi. Personne ne répondait : « Eh » bien ! dis-je au membre du comité révolutionnaire, puisque » vous ne le savez pas, je vous apprends que c'est vous, vous » qui venez de faire le rôle d'officieux valet, qui êtes ici l'homme de » la loi. A ce titre je vous demande d'abord de me débarrasser » (en montrant le gendarme) de cet insolent qui m'outrage, à » votre honte, depuis une demi-heure. Sa place n'est point ici ; » elle est à ma porte pour y attendre vos ordres, si j'oppose » quelque résistance ; et vous avez une infaillible garantie de ma » soumission, c'est que vous êtes vingt contre un. » J'exige ensuite qu'on me conduise devant une autorité constituée quelconque, parce que je déclare que je ne me reconnais point dans le mandat qu'on vient de me lire. « Prenez garde à ce que vous allez » faire : il ne s'agit point ici d'une arrestation ordinaire, mais » d'éclaircir si je suis ou si je ne suis pas un *criminel d'Etat*. » A ce discours prononcé avec force, et surtout à ce mot criminel d'État, mes trois hommes se troublèrent. Le gendarme, qui, deux minutes auparavant, m'envoyait sans façon à la guillotine, fixa sur moi un regard stupide comme sur un objet rare et qu'il voyait pour la première fois. Il semblait se dire à lui-même : Voilà donc comme est fait un criminel d'État. L'inspecteur de police pro-

testa qu'il ne prendrait rien sur lui, et le membre du comité, embrassant étroitement son corps avec ses bras, levait les yeux au plafond en signe d'embarras. On le députe de nouveau vers la section. Il part et revient avec cette décision précise : Il n'y a rien à faire qu'à mettre le scellé et emmener le citoyen. « Com-» ment, repris-je, je ne serai pas entendu ? — Non, citoyen. — » Mais quelle atroce violation de toute raison, de toute huma-» nité ? N'a-t-on affiché les droits de l'homme à tous les coins des » rues que pour les déchirer plus à son aise ? — Citoyen, il ne » s'agit pas de cela. — Eh bien ! puisqu'il ne s'agit pas de cela, » j'ai tort. Mettez donc les scellés, emmenez-moi. Votre métier » est de faire des hommes ce qu'il vous plaît, c'est vous qui avez » raison. »

On ferme les portes de mon appartement ; on les scelle ; on scelle les fenêtres, et on arrive enfin au moment du départ. Le gendarme, qui était devenu prévenant pour moi depuis qu'il savait que j'étais un criminel d'État et que j'avais proposé de le mettre à la porte, m'observe que je n'ai pas fait de paquet. « Pourquoi un paquet ? lui dis-je. Croyez-vous que je languirai » longtemps où je vais ? — Citoyen, votre affaire durera six » semaines ou deux mois. — Et sur quel fondement calculez-» vous de la sorte ? — J'ai entendu ce que vous venez de dire ; » votre affaire n'est-elle pas comme celle de Custine ? — Pas » tout à fait, repris-je en souriant ; mais l'issue pourrait bien » se ressembler. » Nouvel embarras, le scellé était mis sur ma garde-robe. Il s'agit de le lever. Mes gens délibèrent s'ils en ont le droit. La patience m'échappe, j'approche d'un scellé, je le déchire avec violence. — « Allons, messieurs, leur dis-je, la ques-» tion est résolue ; donnez-moi du linge et finissons. »

On s'empresse de me satisfaire. Enhardi par ce premier succès, je demande s'il m'est permis d'emporter quelques livres. On me répond que oui, pourvu qu'on sache quels sont ces livres. « J'emporte, leur dis-je, s'ils ne vous sont pas suspects, Epic-» tète, Marc-Aurèle et Thomas A-Kempis. » Ces trois auteurs passent sans difficulté, à la faveur de leur obscurité. Mais le

Tasse m'étant tombé sous la main, j'eus la maladresse de l'appeler par le titre de l'ouvrage plutôt que par le nom de l'auteur. — « Vous me permettez, continuai-je, d'y joindre *la Jérusalem* » *délivrée?* — Pour celui-là, me dit gravement l'inspecteur, » cela n'est pas possible. » Je ne devinai pas ce que le Tasse pouvait avoir à démêler avec les capteurs de l'an II de la République. J'insistai; le gendarme s'approche de moi, m'appuie la main sur l'épaule en signe d'intérêt et me dit à voix basse: — « Citoyen, croyez-moi, laissez ce livre-là; tenez, dans ce mo- » ment-ci, tout ce qui vient de Jérusalem ne sent pas bon. — » Vous avez raison, répondis-je au faquin, marchons. »

Nous montons dans un fiacre que mon gendarme bel esprit avait eu soin d'appeler. Nous étions environnés d'hommes à piques qui se disputaient les places dans la voiture ou sur le siège du cocher. Cette émulation de bassesse m'indigna. Je le dis très haut, et j'obtins que le cortège se réduirait à cinq personnes, et en cela je fis bon nombre de mécontents. J'arrive à ma destination vers midi. Les escaliers du Palais étaient garnis de femmes qui semblaient assises à un amphithéâtre, attendant un spectacle favori. En effet, la char de la mort était à la porte; il attendait deux infortunés destinés aux bêtes pour ce jour-là. Lorsque je descendis de la voiture, l'amphithéâtre se leva tout entier et poussa un long cri de joie. Des battements de mains, des trépignements de pieds, des rires convulsifs exprimaient le féroce plaisir de ces cannibales, à l'arrivée d'une proie nouvelle. Le court espace de chemin que je traversai à pied fut encore assez long pour que je reçusse à la figure des ordures qui pleuvaient de toutes parts sur moi, et je pus juger, par la réception qu'on me faisait en entrant, de celle qui m'attendait à la sortie.

Le guichet était pour le moment un port de salut, et je le vis s'ouvrir sans peine. Me voilà donc englouti dans cette vaste antichambre de la mort qu'on appelle toujours la Conciergerie. Je traverse une espèce de lanterne et j'arrive dans une pièce, à gauche, où est placé le greffe de la prison. Cette pièce est cou-

pée en deux par une cloison à jour. Le fauteuil du greffier, son bureau, les registres, sont placés dans la partie qui donne sur la cour du Palais ; c'est là qu'on reçoit, qu'on enregistre, qu'on signale un nouveau venu ; l'autre partie est destinée à recevoir les condamnés durant ces heures éternelles qui séparent la condamnation de l'exécution. Un nouveau venu les voit, leur parle même, s'il en a le courage, et la faible barrière qui les sépare est un emblème qui semble placé là pour les avertir qu'il n'y a plus qu'un pas entre eux et l'échafaud. Le jour de mon entrée, deux hommes attendaient l'arrivée du bourreau. Ils étaient dépouillés de leurs habits et avaient déjà les cheveux épars et le col préparé. Leurs traits n'étaient point altérés. Soit avec ou sans dessein, ils tenaient leurs mains dans la posture où ils allaient être attachés, et s'essayaient à des attitudes fières et dédaigneuses. Leurs regards lançaient le mépris sur tout ce qui les approchait et je jugeai par quelques mots qui leur échappaient par intervalles, qu'ils n'étaient pas indignes du sort qu'ils éprouvaient. Une espèce d'officier municipal eut l'insolence de vouloir leur adresser des mots de consolation et de leur demander s'ils savaient le nom du président qui les avait jugés. — « Non, lui répondit l'un des condamnés : mais tais-toi : je ne » veux pas emporter au tombeau le nom d'un pareil scélérat. — » J'espère toujours, dit le second d'un ton plus doux, que ce » président n'est pas un Français. » — Infortuné, tu aimais donc encore ton pays ! Ah ! je salue tes mânes pour cet héroïque amour et ta noble espérance. Tu avais raison ! Ces monstres que la nature enfante dans un moment d'égarement n'appartiennent à aucune contrée. Celui qui te livrait à la mort est né et est mort au milieu de nous ; mais la France, déchirée par ses mains impies, s'indignerait qu'on l'appelât du nom de ses enfants. Quel spectacle présentait le lieu où ces malheureux attendaient leur dernière heure ! Des matelas étendus sur le plancher indiquaient qu'ils y avaient passés la nuit, qu'ils avaient déjà subi le long supplice de cette nuit. On voyait à côté les restes du dernier repas qu'ils avaient pris ; leurs habits étaient jetés çà et là,

et deux chandelles qu'il avaient négligé d'éteindre, repoussaient le jour pour n'éclairer cette scène que d'une lueur funèbre. Je détaillais l'horreur de ce sépulcre animé, quand la porte s'ouvrit avec bruit ; je vis paraître des gendarmes, des guichetiers, des bourreaux. Je n'en vis pas davantage : j'éprouvai un saisissement subit ; il me semblait que tout mon sang venait de se glacer dans mon cœur, et je tombai sur une banquette du greffe, poursuivi par cet appareil de la mort.

Le départ de ces deux malheureux avait occupé le greffier, et nous étions quatre arrivants qui attendions notre destination. Je restais sur ma banquette, abîmé dans une rêverie douloureuse. Ce ne fut qu'au bout d'un certain temps, et qu'après en avoir été froissé plus d'une fois, que j'aperçus parmi les nouveaux venus un élégant qui n'avait encore rien rabattu de l'impertinence de ses manières. Son habit, sa frisure, sa chaussure déposaient de son respect pour les ridicules les plus en vogue. Il abusait d'un espace fort resserré pour s'y promener avec nonchalance, marchait sur les pieds de ses voisins, se confondait en excuses, recommençait, et fredonnait sur le tout un air italien Au foyer de l'Opéra même il eût été remarquable, tant il affichait la perfection de la sottise. Son nom ressemblait beaucoup au mien et nous n'avions que cela de commun. Il était arrêté pour fabrication de faux assignats, et moi, par mesure de sûreté générale. Le greffier, homme d'ailleurs fort exact, se trompa, peut-être, pour la première fois de sa vie. Il appliqua mon mandat d'arrêt sur la figure insouciante de l'élégant et me gratifia du sien. Il faut être juste ; mon allure sombre et misérable aidait à la méprise. On nous distribue à des guichetiers qui conduisent l'élégant à la chambre que je devais occuper dans cette division de la prison qu'on appelle l'Infirmerie, et je vais prendre sa place dans un cachot qui était encore, à ce que je crois, sous l'invocation de saint Charles.

Ce cachot était de quinze pieds en carré, et ne recevait, par un trou pratiqué dans la porte, que la portion de lumière suffisante

pour en éclairer l'horreur. J'y trouvai deux compagnons. L'un, accusé d'avoir assassiné sa mère, était un homme de quarante ans. Soit prévention, soit réalité, je ne crois pas avoir rencontré de figure sur laquelle le crime ait été écrit en caractères plus lisibles. Il avait le teint plombé, les yeux louches et la bouche contournée. Ses sourcils se contractaient dès qu'il voulait fixer un objet, et ses lèvres s'agitaient incessamment d'un mouvement convulsif. Cette mobilité imprimait à l'ensemble de ses traits une horreur menaçante. Il parlait peu, avait les manières violentes et se courrouçait contre tout ce qui l'environnait. Le malheureux paraissait brouillé avec la nature entière, avec lui-même. Par un concours assez singulier d'événements, il a subi la mort le jour même où j'ai été rendu à la vie, à la liberté ; et j'y ai trouvé une occasion de plus de reconnaître et d'adorer cette éternelle Providence, qui daigne parfois s'associer à la justice humaine.

Mon second compagnon était un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans. Je crains que dès cet âge il n'ait tenu l'un des premiers rangs parmi cette société d'escrocs qui s'est établie en permanence dans la capitale. Sa figure agréable et ouverte formait un contraste parfait avec celle de l'assassin. Il avait dans ses manières de cachot une sorte de politesse que l'emportement continuel de l'autre faisait ressortir davantage. Celui-là m'accueillit avec bienvaillance, plaignit en fort bons termes notre sort commun; et, comme nous sommes toujours disposés à faire les honneurs dans le bien que nous pensons d'autrui, je me persuadai qu'il était comme moi au secret, sur la paille, au cachot, par mesure de sûreté générale.

J'achevai la journée sans communiquer avec mes camarades. Je ne répondais qu'en termes fort serrés aux questions qu'ils m'adressaient; le plus souvent je ne répondais pas du tout. J'éprouvai sur le soir une fièvre violente. Mes idées étaient sans suite et sans liaison ; je rêvais les yeux ouverts, et mon imagination égarée absorbait heureusement ma raison. La seule sensation bien distincte que j'éprouvais était un besoin :

c'était la soif, et je buvais de l'eau avec excès. Ce régime ne me réussit pas. Je passai une nuit douloureuse. Le lendemain je restais abattu sur la paille, succombant sous la lassitude de la veille. Je ne formais pas davantage d'idées suivies ; une seule dominait toutes les autres, c'est que j'étais destiné à mourir. Je n'allais pas plus loin, et je n'avais plus la force de m'effrayer ou seulement de m'occuper du temps et de la manière.

Mon jeune camarade prit pitié de moi. Il devint empressé, importun même ; mais il l'était avec tant de grâce qu'il parvint à me ranimer malgré moi. Dès le soir du second jour, une sorte de confiance s'était déjà établie entre nous. J'étais au sein de Paris tel qu'un voyageur perdu au milieu du désert ; un abîme immense me séparait du reste du monde, et, dans cette position, la rencontre de son semblable est un présent du ciel ; il n'est plus possible de rester indifférent devant lui. Je parlai donc à mon compagnon. Il eut mon secret qui n'en était pas un. Son embarras le trahit au moment d'expliquer le sien. Quelques questions imprudentes qu'il me fit sur la procédure par jurés, achevèrent de m'apprendre à qui j'avais affaire, et je rabattis avec peine de l'estime que je lui portais de si bon cœur. Je passai la nuit assez tranquillement ; la nature reprit ses droits : je dormis. Mais comme je payai cher le bienfait de cet anéantissement passager quand il fallut en sortir ! Non, je ne connais rien de cruel comme le moment du réveil au milieu d'un cachot, dans un lieu où le songe le plus horrible est moins horrible que la réalité. On est déjà éveillé ; on souhaite, on s'efforce de rêver encore. Le sentiment essaie de faire reculer la raison qui s'obstine à rebâtir autour de vous les instruments de votre supplice, et vous les voyez toujours pour la première fois. Le moment du réveil pénétrait chaque jour mon âme d'un trait de désespoir, et, lorsque, par la suite, j'ai pu disposer de mon sort, j'ai été cent fois tenté d'user d'un moyen que j'avais de me rendormir pour ne me réveiller jamais.

Cette troisième journée se passa avec moins d'embarras ;

déjà chacun avait sa place. L'assassin restait dans son coin, en proie à son humeur farouche. Le jeune homme me portait les mêmes soins et ne cessait de s'étonner qu'on nous eût placés l'un et l'autre à un secret aussi rigoureux ; car il avait la prétention de n'avoir été arrêté que pour fait de police, et il confondait sans façon sa cause avec la mienne. Sur le soir de cette journée, les guichetiers vinrent nous rendre leur visite accoutumée. Le jeune homme plaida notre cause commune avec chaleur et même avec quelque adresse. Il me citait en exemple d'une persécution inouïe, et insistait sur ce que je périrais au cachot si on m'y laissait encore deux jours. Le porte-clefs rétorquait ses arguments avec un laconisme brutal ; cependant il voulut voir ma figure pour reconnaître l'individu qui excitait un si bel intérêt ; il lui prit même la fantaisie de m'interroger. Il me demande pourquoi je suis arrêté. Je lui réponds : par mesure de sûreté générale. Il s'étonne aussi de me trouver là, et veut en apprendre la raison ; je lui réponds que je l'ignore. Il s'informe de ce que j'ai fait dans la révolution, je l'explique en peu de mots ; de mon nom, je le décline. « Je parie, dit le gui» chetier, que c'est là l'homme du ministre de l'intérieur. At» tends, je vais achever la fermeture et je reviens. »

Ce mot : que je suis l'homme du ministre de l'intérieur, me déroutait ; je ne devinais pas comment je pouvais être l'homme du citoyen Parey, à qui je n'avais parlé de ma vie ; mais d'un autre côté, depuis trois jours, rien n'avait plus droit de m'étonner. J'étais dans cette perplexité, quand le guichetier revient, m'ordonne de sortir du cachot, et me vante l'adresse qu'il a eue de m'y déterrer.

Je me mets en devoir d'obéir ; mais auparavant je veux exprimer ma reconnaissance à mon compagnon de cachot. Le guichetier s'y oppose et prétend que c'est un coquin qui m'a volé. Je proteste du contraire. Le guichetier insiste et m'ordonne de faire la récapitulation de mes effets. Je la fais, et je trouve exactement tout ce que j'avais apporté. Le guichetier ne se tient pas pour battu ; il soutient qu'il n'est pas possible que je n'aie

pas été volé, tonne de nouveau et menace de revenir armé d'un instrument terrible, si on ne me restitue pas à l'instant tout ce qu'on m'a pris. Je prie, je supplie, j'obtiens avec peine qu'il ne mettra pas mes pauvres camarades en pièces, parce qu'ils ont dû me voler, encore qu'ils n'en aient rien fait.

Chemin faisant, je demande à ce guichetier ce que signifie ce qu'il a dit que j'étais l'homme du ministre de l'intérieur. Il me répond que je le saurai au greffe. Le greffier me montre, en effet, une note qu'il a reçue du citoyen Grandpré, premier commis de l'intérieur, qui lui recommande d'avoir pour moi les soins compatibles avec les règlements, et de me fournir tout ce dont j'aurai besoin. J'apprends encore que, sur cette note, on m'a cherché sans succès dans différentes chambres, pendant un jour, et que le mouvement continuel de la prison avait fait oublier, dès le lendemain, ma personne et la recherche. Je me suis depuis trouvé à la Force avec le citoyen Grandpré, dont le crime était d'avoir voulu faire pénétrer dans les prisons les bienfaits de la révolution du 10 thermidor, dès le 11 ou le 12. Barère lui donna en passant cette petite leçon de politique, mais heureusement elle ne fut pas longue, et j'eus le regret de n'apprendre qu'après sa sortie de la Force que c'était à lui que j'avais l'obligation d'avoir été tiré du cachot de la Conciergerie.

La protection du citoyen Grandpré et plus encore mon visage pâle et défait me firent obtenir une place à l'infirmerie, qu'on me vantait comme un lieu privilégié pour les détenus. Or, cette infirmerie était bien l'hôpital le plus horripilant qui existât au monde. L'édifice est de vingt-cinq pieds de large sur cent pieds de long, fermé aux deux extrémités par des grilles de fer, et recouvert d'une voûte surhaussée. Il est construit en pierres de taille, pavé de longues dalles, et, au reste, comme sa construction est ce qu'il y a de plus lourd, dans cet affreux genre, on croirait qu'il a été taillé dans un rocher. Les vapeurs du charbon et des lampes ont empâté la pierre d'une teinte sombre. La lumière ne parvient que par deux fenêtres en abat-jour très étroites et ménagées dans les cintres de la voûte, en sorte que

rien ne ressemble mieux à ces palais des enfers que l'on voit à l'Opéra. C'est là que l'architecte a probablement été chercher ses modèles. Quarante à cinquante grabats garnissaient les deux parois de ce boyau, et on voyait jetés sur ces grabats, deux à deux et souvent trois à trois, des malheureux atteints de maladies différentes. Il était impossible d'y renouveler l'air, on ne songeait pas seulement à le purifier ; on ne songeait pas davantage à changer la paille des grabats et à nettoyer les couvertures, en sorte que le malheureux porté là était soudain enveloppé dans un tourbillon de méphitisme et de corruption. Elle était telle, cette corruption, qu'elle germait sur les dalles du pavé, et que par le temps le plus sec on ne passait pas par l'infirmerie sans en avoir sa chaussure souillée. Pour comble de misère, les commodités de cette partie de la prison sont placées au milieu de l'infirmerie, sans moyens, sans séparation, et, comme elles sont insuffisantes pour le grand nombre, les environs y suppléent, et ces environs sont l'infirmerie même. Nulle part, au reste, on ne se jouait de l'humanité d'une manière aussi barbare, aussi dégoûtante. Il m'est arrivé souvent de trouver au milieu de ces commodités, couchés sur le pavé et recouverts de leurs ordures, des malades qui avaient fait effort pour s'y traîner et qui y étaient tombés de faiblesse et de douleur. Ils y seraient morts si leurs compagnons d'infortune ne les en avaient pas tirés. Je pourrais ici multiplier les tableaux hideux : un malade venait-il d'expirer, on lui recouvrait la tête d'une partie de la couverture commune à lui et à son voisin, et ce dernier, plus malheureux, sans doute, gelait de froid, en attendant qu'on le détachât de ce cadavre. Il y avait une heure marquée pour cela, et, d'ailleurs, on ne se serait pas mis en frais de transport pour un seul homme mort ; le contingent de la journée était de trois ou quatre. Au-dessus de tous ces fléaux, il en était un plus grand : un médecin, homme farouche et barbare. Ce misérable était le seul qui eût pu faire croire à un malade qu'il n'était pas disgracié de la société tout entière. Jamais un mot consolateur n'est descendu de sa bouche ; jamais il n'a

donné un signe d'intérêt à l'humanité souffrante et tourmentée. La visite journalière durait ordinairement dix-huit minutes, quelquefois vingt, vingt-deux, et n'a jamais passé vingt-cinq. J'ai résisté à l'indignation pour la calculer, et, en vingt-deux minutes il avait visité quarante malades, ce qui donnait un peu plus d'une demi-minute par individu. Sa recette habituelle était de la tisane, de la tisane pour tous, et jamais que de la tisane. Son insouciance prévenait au moins en ce point les effets de son ignorance, et peut-être les malades y gagnaient-ils. Ce qu'on raconte de lui dans l'*Almanach des Prisons* est de la plus exacte vérité. Il est positivement vrai qu'on a substitué plus d'une fois dans le même lit un malade à un homme mort de la veille, sans que ce cruel Sangrado s'en soit aperçu, et, croyant toujours avoir affaire au dernier, il ne trouvait rien à changer au régime et prescrivait de continuer la tisane. Au reste, tout cela s'explique : ce médecin était très riche, il avait ci-devant possédé une charge importante ; il avait hanté les heureux de la terre, il s'était frotté auprès d'eux de préjugés, de morgue et d'insolence. Un tel homme était fort déplacé à l'infirmerie d'une prison. Oui, docteur Thierry, vous y étiez très déplacé. Je vous connais ; il vous faut des grands, des palais, de l'or, des cuisiniers, et vous ne trouviez là que des malheureux. Or, vous êtes trop vieux pour apprendre et trop endurci pour sentir que le malheureux est un objet sacré ; que votre art, le plus beau des arts, est sublime alors qu'il s'exerce autour de lui, et que c'était par l'application courageuse et assidue de leur savoir au malheur que les médecins de l'antiquité avaient mérité d'être appelés des hommes divins. Aussi, consolez-vous ; je crois bien que vous pourrez préparer quelque illustre pour le Panthéon, s'il a la sottise de prendre vos ordonnances, mais je vous garantis que vous n'y aurez jamais de place.

A la vue de ce repaire de toutes les horreurs et de toutes les douleurs qui peuvent affliger l'humanité, je maudis la protection du citoyen Grandpré et je regrettai mon cachot. Je calculais combien la société produit de degrés de misère dont le commun

des hommes naît, vit, meurt, sans seulement avoir une idée, et je m'expliquais comment le philosophe de Genève avait eu raison de regretter les bois, et comment encore il avait rencontré tant de beaux esprits sincèrement déterminés à le trouver fou. Je préparais ainsi un commentaire à Hobbes, quand un compagnon d'infortune vint m'arracher à ma méditation. Cet homme, heureusement né, avait conservé, au milieu de l'infirmerie, du sang-froid, de l'originalité et même une sorte de gaieté. C'était un légiste angevin de soixante à soixante-dix ans. Il me complimenta sur mon arrivée à l'infirmerie, qu'il avait la bonté d'appeler la salle la plus tranquille et la plus commode de la prison. Qu'on juge du reste! — « Vous n'êtes pas très malade, me dit mon » avocat ; si vous voulez, nous ferons société de table et de lit ; » je suis propre et bon vivant ; nous nous arrangerons bien en- » semble. » Cependant il veut savoir avant tout si je suis un révolutionnaire et pourquoi je suis arrêté. Je le satisfais sur ces deux points, et sur le champ il entame le récit de son aventure. Sa famille était fort connue en Anjou. Quant à lui, il s'était modestement réduit à la profession d'avocat, par goût pour l'indépendance et la littérature. Il avait composé quelques écrits qui avaient fait du bruit dans son canton, et s'étonnait de la meilleure foi du monde qu'ils ne fussent pas parvenus jusqu'à moi. La révolution avait distrait ses concitoyens de la haute considération qu'ils lui portaient ; il s'était vu froissé par des hommes nouveaux, par des institutions nouvelles; la bile du vieillard s'en était émue, et, dans un accès d'humeur, il avait composé un dialogue entre la nation et Henri IV. Le roi parlait le premier et parlait haut, et même d'une manière irrespectueuse à la nation. L'auteur en était là de son ouvrage, et la nation n'avait encore rien dit, quand un comité révolutionnaire surprit mon avocat d'Anjou et son dialogue, et les emballa par le même coche pour le tribunal révolutionnaire. J'eus beau me défendre et me récuser, il me fallut subir, dès le soir même, la lecture du dialogue et donner mon avis. Il ne me fut pas possible de dissimuler que je trouvais Henri IV d'une insolence toute royale. — « Tant mieux,

» me dit mon avocat, morbleu ! tant mieux. C'est là où je vous » attendais. Voilà la preuve que j'ai conservé la vérité de l'his- » toire ; car cet Henri IV était un gaillard à poil. Vous le voyez » avec son panache, sa longue épée, sa moustache ; vous vous » rappelez sa harangue à l'assemblée de Rouen ; et je m'en rap- » porte à vous, pouvais-je faire autrement ? — Vous pouviez » mieux faire, lui dis-je. — Et comment, s'il vous plaît ? — Vous » pouviez ne pas le faire parler du tout. Si vous aviez des vérités » utiles à révéler, pourquoi ne choisissiez-vous pas un autre or- » gane ? Vous savez que nous ne voulons plus de rois, de pana- » ches ni de moustaches. — A la bonne heure, reprend mon » avocat ; mais c'est une chose faite. Au reste, depuis que je suis » ici, j'ai fait répondre la nation, et, ma foi, je trouve qu'elle » n'est pas en reste. Vous allez en convenir vous-même. » Pour cela je demandai grâce jusqu'au lendemain matin, au grand regret de mon avocat, qui prétendait que son ouvrage était de ceux qu'il fallait lire de suite, si on voulait en sentir tout le mérite.

Le roulement des verrous, le bruits des clefs, les cris des chiens, nous annoncèrent la nuit. Mon avocat me pressa de partager son lit. Je redoutais la société intime du chancelier de Henri IV ; je préférai passer la nuit sur un banc posé autour du poêle, entre un officier de la marine marchande qui n'avait fait qu'un saut des grandes Indes à la Conciergerie, et un tailleur de Paris qui y était descendu de la rue Mouffetard. Ainsi cette tyrannie, la plus puissante et la plus hideuse qui ait jamais désolé l'espèce humaine, frappait au même instant dans des climats opposés en même temps qu'elle dévorait autour d'elle. Elle franchissait les espaces et s'élançait aux quatre coins du monde pour y saisir ses victimes. Fléau prodigieux ! sa naissance, ses progrès, sa chute, lasseront longtemps la réflexion humaine. L'officier de marine, plus habitué que d'autres à des lits mal faits, reposa fort bien sur son banc ; le tailleur s'endormit en me racontant comment il se trouvait à la Conciergerie pour avoir fait des manches trop courtes à des habits de hussards, et, malgré le mérite de la ma-

tière, il ne m'endormit pas. Me voilà donc seul, veillant au milieu de l'infirmerie de la Conciergerie.

Je me trompe; la douleur tenait éveillés plusieurs malheureux sur leurs grabats. Je sentis alors toute la profondeur de ce vers de Colardeau :

Que la nuit paraît longue à la douleur qui veille!

J'entendais à mes côtés des cris plaintifs, des gémissements. Plus loin un malheureux, poursuivi par un rêve affreux, poussait des cris qui me glaçaient d'effroi. Je distinguais assez bien les mots de sang, de bourreau, de mort; ces mots circulaient autour de ces couches funéraires, et, d'heure en heure, l'airain mesurait par des sons tardifs cette éternité de souffrances. Les chiens répondaient à l'horloge par de longs hurlements. Et vous, vous qui n'avez pas passé une nuit là, au milieu de cet assemblage d'horreurs, vous n'avez encore rien éprouvé, rien souffert au monde. Pour surcroît de supplice, un escalier qui conduit à je ne sais quelle salle du Palais, est adossé au mur de l'infirmerie. Il faut que cet escalier conduise à une salle des tribunes du tribunal révolutionnaire; car, dès cinq heures du matin, tous les malades qui pouvaient dormir furent éveillés en sursaut par le bruit des amateurs qui se pressaient, qui se battaient à qui aurait les premières places, et ce vacarme, effrayant à plus d'un titre, se renouvelait chaque jour et se prolongeait longtemps dans la matinée. Ainsi, la première sensation qui frappait un malade à son réveil, c'était la crainte que ce ne fût pour le plaisir de dévorer ses derniers moments qu'on se battait au-dessus de sa tête; car, dès lors, c'est-à-dire dans les premiers jours de brumaire, la maladie, l'agonie même, ne dispensaient plus de paraître au tribunal, et j'y ai vu porter un prêtre d'Autun à qui on ne donnait pas douze heures à vivre, et qui est mort, en effet, à l'instant où on le jetait sur la charrette. En présence de tant et de si profondes misères, j'ai rougi d'être né homme. Le désespoir avait traversé mon âme; j'avais les yeux secs et le sang brûlant; j'errais à pas précipités dans l'infirmerie, attendant et

redoutant également la lumière qui commençait à percer les barreaux. Poursuivi par les images de la nuit, inquiet de ce qui m'attendait pour la journée, si on m'eût alors appelé pour le supplice, j'y aurais volé avec transport. J'ai fait plus d'une fois cette réflexion, que la mort sur un échafaud n'inspire tant d'horreur au commun des hommes que parce qu'ils la comparent à l'état de paix, de jouissances et peut-être de bonheur qu'ils éprouvent ; mais la mort considérée au fond d'un cachot, et, ce qui est pire, de l'un des grabats dont je parle ; la mort, quand l'existence tout entière est changée en tourments, n'est plus le comble des maux, elle en est le remède. Le courage de la plupart de ceux qui ont péri dans ces derniers temps se composait pour beaucoup du contentement d'arriver au terme de leurs souffrances : « Il y a trop longtemps que ces ces gens-ci m'en» nuient, me disait Biron ; ils vont me couper le col, mais du » moins tout sera fini. »

L'infirmerie n'eut pas sitôt reçu la faible portion de lumière qui lui était dévolue, que mon avocat vint obligeamment s'informer de la manière dont j'avais passé la nuit. J'étais à mille lieues de ses aventures et de son Henri IV ; je le reçus fort mal. Il attribua ma mauvaise humeur à la fatigue que j'avais éprouvée et me tança d'avoir dédaigné ses conseils et passé la nuit sur un banc, à côté d'un poêle. Il y avait, selon lui, de quoi me faire mourir. — « Encore passe si j'avais réussi, » lui répondis-je avec aigreur, et là-dessus mon homme m'enfila un fort beau sermon sur la patience, et arriva toujours à son point favori, à la lecture de la deuxième partie de son dialogue. — « Vous m'a» vez fort bien préparé, lui dis-je : voyons. » Il lit la réponse de la nation à Henri IV. Ici le bonhomme s'était fourvoyé. La nation parlait comme une traînée. Elle disait des injures à perte de vue, et rien que des injures. Je le lui fis remarquer ; je lui observai que personne n'y serait pris, que dans la première partie du dialogue il travaillait de génie, et qu'on sentait son Apollon à l'aise, tandis que dans celle-ci, il sortait péniblement de son caractère et bronchait à chaque pas. Le vieillard trouva quelque

chose de vrai dans mon jugement. Je caressais son opinion et je flattais son faible, sans m'en douter ; il en conçut de moi une idée favorable et qu'il conserva jusqu'au bout. Quelque temps après, et la veille de sa mort, car le pauvre auteur la reçut pour prix de son dialogue, il mit ordre à ses affaires ; il confia au général Marcé ses dispositions domestiques et me rendit dépositaire de ses productions littéraires, pour les publier ou les supprimer à mon gré. Je ne manquai pas de profiter de l'option.

J'ai dit que l'infirmerie était grevée d'une insupportable servitude envers des habitants de cette partie de la prison. Je les passai tous en revue dans la matinée, et je reconnus bon nombre de nos camarades. La plupart m'accueillirent avec un intérêt consolant. Je quittai promptement l'infirmerie par leurs soins empressés, et je passai dans une chambre qu'on appelait *la petite pharmacie*. Cette chambre était destinée à recevoir une femme fameuse, aussi avait-elle de plus que les autres une double porte de cinq pouces d'épaisseur, revêtue de fer et chargée de trois énormes serrures. De deux fenêtres qui l'éclairaient auparavant, l'une était hermétiquement bouchée, l'autre presque entièrement ; mais, en revanche, elle était tapissée d'un papier qui multipliait autour de nous les emblèmes, et les mots de *liberté*, *égalité*, *droits de l'homme*, *constitution ;* il était impossible de lever les yeux sans rencontrer le mot de *liberté* ou des barreaux, celui d'*égalité* ou des verrous. Au reste, cette chambre prédestinée pour un usage peu commun était occupée alors par la représentation nationale. Ses hôtes étaient tous des députés anciens ou actuels. Le procès des vingt-un députés était à son terme. Un spectacle d'un intérêt plus relevé fit promptement diversion à tout ce que j'avais senti, pensé, éprouvé jusque-là. J'avais sous les yeux la lutte du talent, du savoir, de tout ce que les hommes sont habitués à chérir et à honorer, mais du talent, du savoir, chargés d'indignes fers, contre l'ignorance en crédit, la scélératesse en action et le crime tout puissant. Déjà un écrivain éloquent a excité la curiosité du public sur les derniers moments de ces hommes célèbres. Je me garderai de reproduire de

détails si vrais et si intéressants sous sa plume ; il faut prouver son respect pour le tableau des maîtres en se gardant d'y toucher. Le fond du procès reste encore sous les yeux de la France et de l'Europe ; mais la postérité, ce juge irrécusable des hommes et des choses, s'avance pour le décider. Déjà il est reconnu que le mot de *fédéralisme* est un monstre moral, sorti de la tête d'un scélérat en délire, comme la figure hideuse qui le représente est sortie de la tête d'un ouvrier de mauvais goût ; que l'un n'a pas plus existé en politique que l'autre n'existe dans la nature. Déjà la Convention a cédé au retour de la saine raison en ordonnant la démolition de tous ces monuments ridicules que la tyrannie avait disséminés sur le sol de la république pour donner de l'existence à ce fédéralisme, dont elle a tiré un si grand parti. Ainsi, il faut chercher ailleurs les véritables motifs de la perte des premiers Français immolés à cette sanglante chimère, de ceux qui ont les premiers dénoncé les règnes des Marat, des Robespierre, et de tous ces misérables, l'opprobre de l'humanité et la honte de la nation.

Je considérais chargés des mêmes fers que moi, ces hommes dont j'avais souvent admiré les talents, que j'avais vus naguère au plus haut degré de crédit et de puissance, et qui m'avaient écrasé avec tant d'autres du poids de leur immense popularité. Quelles réflexions ce spectacle m'inspirait ! La révolution, disais-je à l'un d'eux, c'est la mort. Elle brise impitoyablement tout ce qu'elle rencontre : il n'y a pas d'âge, d'opinion, de crédit, de vertu, de richesses, de talents qui défendent de ses coups. La postérité demandera avec inquiétude quel étrange concours de circonstances a pu précipiter à l'échafaud ces fondateurs de la République. Le temps de les comparer n'est pas encore arrivé ; mais on peut dire, dès aujourd'hui, que le parti de la Gironde a fourni des orateurs, des métaphysiciens. des écrivains distingués, et pas un homme d'État ! La plupart d'entre eux, élevés à l'école de l'ancien barreau, avaient contracté une confiance ridicule dans l'art de parler, et se persuadaient qu'ils avaient tué leurs ennemis avec un sarcasme bien aiguisé ou un

discours d'apparat. C'étaient là leurs grands moyens. Ils picotaient le tigre quand il avait la gueule ouverte pour les dévorer. Ils avaient d'ailleurs donné prise sur eux en ne suivant pas avec vigueur une conception d'abord assez forte, assez ingénieuse. Le parti de la Gironde avait tenu une marche tortueuse dans l'Assemblée législative. Tour à tour ami ou ennemi de la cour, à mesure que celle-ci lui abandonnait ou lui retirait le gouvernement, il était encore en pourparlers avec elle peu de temps avant le 10 août. Ce jour-là même, à sept heures du matin, la Gironde n'avait pas encore pris de couleur ; ce ne fut que deux heures après, et lorsque la victoire était décidée pour le parti populaire, qu'elle s'élança à la tête de ce parti. La journée finie, la Gironde jugea que les résultats en seraient glorieux, et elle voulut se les approprier aux yeux de la France. Elle n'était pas anssi contente des moyens qui avaient accompagné ou suivi cette journée, et elle essaya d'en renvoyer la honte aux véritables auteurs du 10 août. Cette conception, je le répète, était habile, et d'abord on n'oublia rien pour la faire réussir. Roland déploya toute l'énergie de sa vertu, et, ce qui était un peu plus sérieux, tout le talent de sa femme contre Danton, contre la Commune, contre les dilapidateurs du château ; Brissot composa des diatribes contre les Jacobins, Vergniaud, Guadet, Gensonné imprimèrent le mouvement à l'assemblée. C'était à qui fêterait le mieux le 10 août, à qui s'en approprierait le plus sûrement l'honneur, et à qui déchirerait à plus belles dents les véritables auteurs de cette journée. Le parti contraire sentit tout ce que la marche des Girondins avait de cruel et d'insultant pour lui, et en devint furieux. Il accumula les horreurs au sein de la capitale, et, pour dégoûter la Gironde du 10 août, il ne manquait pas de confondre avec cette journée les massacres de septembre. Ces massacres, de déplorable et honteuse mémoire, offraient à la Gironde un moyen puissant de pousser son système aussi loin qu'elle le voudrait. Il fallait qu'elle en déclarât, qu'elle en poursuivît les auteurs à la face de l'Europe. Elle disposait des départements par Roland, de l'armée par les généraux ; la ma-

jorité de la Convention arrivait pénétrée d'indignation contre les bourreaux de septembre : elle pouvait reconquérir la Commune en laissant Pétion à la place de maire. On n'est qu'embarrassé dans l'énumération des moyens dont elle disposait alors. Qu'a-t-elle fait avec tous ses moyens ? Elle a perdu trois mois à se débattre contre Marat et à composer, sous le titre de constitution, je ne sais quel amphigouri métaphysique dont on ne se souvient plus, dont on ne se souvenait plus huit jours après qu'il avait paru. Or, un mois, un jour, est un siècle en révolution. Le parti contraire a louvoyé dans les premiers mois de la Convention ; mais quand il a vu que la Gironde avait laissé passer le moment favorable, il l'a prise dans son propre piège. Il a accepté tous les reproches qu'elle lui prodiguait, a avoué les excès qu'elle n'avait pas su punir, et les a mis sous la sauvegarde de son crédit naissant. Fatigué de la défensive, il a attaqué à son tour. Fort de tous les scélérats dont il était l'espoir, de tous les crimes dont il était l'appui, il a chassé Roland comme un radoteur incommode, exalté Marat comme un juste persécuté, comblé les administrations de ses créatures, nommé des ministres de son choix, et, lorsqu'enfin il a eu la plénitude du pouvoir, il a renversé la Gironde pour avoir eu la prétention de rivaliser de gloire et de puissance avec lui, sans avoir rivalisé de crimes.

D'ailleurs ce parti avait sur celui de la Gironde l'avantage de s'associer bien mieux et bien plus promptement par ses principes, ou son défaut de principes, aux vœux de la populace déchaînée et furieuse. L'anarchie permanente sous le nom de liberté, l'envahissement des propriétés sous celui d'égalité, les assassinats, les supplices, les vols consacrés comme des moyens de régénération, tous les vices en crédit, les noms de vertu et d'honneur devenus ridicules ou dangereux, telle était la doctrine ou l'instinct de ce parti qui devait trouver et qui a trouvé un nombre effrayant de sectateurs au milieu d'un peuple corrompu par un long esclavage. Après l'ébranlement terrible que la révolution avait occasionné, lorsque tous les ressorts de l'or-

dre social avaient été rompus avec fracas, une pareille doctrine faisait plus de fortune que le galimatias de Condorcet, les diatribes apologétiques de Brissot ou les sophismes de Guadet. Les sans-culottes n'entendaient rien à tout l'esprit de ces messieurs; mais ils comprenaient fort bien Marat lorsqu'il conseillait de pendre les épiciers pour piller plus facilement leurs boutiques; Danton, quand il faisait décréter qu'on leur accorderait quarante sous par séance à la section; Barère lui-même, quand il leur promettait les biens des aristocrates; enfin, ceux-ci distribuaient des valeurs réelles, des brevets de municipaux, d'administrateurs, de voleurs, d'assassins, de commissaires, de gardiens, tous inviolables. A ces signes, les sans-culottes reconnaissaient leur souveraineté; mais ils n'en voyaient que le mot dans les productions de la Gironde, dont le sens, l'expression et l'intention étaient pour eux également problématiques. Ainsi la France a été soumise, par la force des événements et la faiblesse de ceux qui n'avaient su ni les prévoir ni les diriger, à parcourir tous les degrés du malheur, jusqu'à ce que ces salutaires et cruelles leçons aient éteint les illusions dans la dernière classe de la société et y aient appris que là, comme ailleurs, et peut-être plus qu'ailleurs, le bien est dans la modération et le bonheur dans la règle.

Mais jusqu'à ce que l'infortune extrême eût désabusé tous les esprits, il devait périr une foule d'hommes, et, par préférence, ceux qui, étant placés à la tête des affaires, offraient quelque résistance au torrent, et ensuite ceux qui, jetés au milieu de la société, réclamaient par leur présence seule contre ce débordement de sottises et de crimes. Sans doute, c'en était un digne de mort aux yeux des Maratistes que d'être remarquable par son intégrité, son savoir ou ses richesses; et si ce parti a commis une faute, c'est de n'avoir pas avoué hautement ses titres de proscription et de les avoir dérobés sous des formules contradictoires ou ridicules. S'ils avaient jeté le masque au lieu de le lever, s'ils avaient marché en sectaires décidés et conjurés pu-

bliquement contre tout ce que la République renfermait d'hommes vertueux, instruits ou propriétaires; s'ils avaient ainsi sarclé la France avec audace, au lieu de la faucher sans prévoyance et sans mesure, ils auraient effacé impunément jusqu'aux traces de la civilisation et organisé au milieu de l'Europe la horde de barbares la plus dangereuse qui ait jamais effrayé le monde.

On voit comment ils devaient débuter par les députés qui les gênaient davantage, c'est-à-dire par ceux qui, composant le parti contraire, ont défendu la vertu sous les poignards du crime, la propriété sous les piques de la convoitise et la liberté sous le fer des tyrans.

Sept de ces députés habitaient la même chambre avec Lamourette et moi. Le jour du jugement nous étions restés seuls; nous étions loin de mesurer toute la profondeur de cette horrible trame, car nous conservions des espérances. Nous savions bien que la plupart des députés n'échapperaient pas aux haines puissantes qu'ils avaient excitées, mais nous ne concevions pas quelle sorte d'intérêt on pouvait avoir à immoler Ducos et Fonfrède, qui ne s'étaient pas prononcés dans le principe avec force, et qui tous deux avaient reçu en partage une douceur de mœurs, une franchise, une amabilité qui font partout le charme de la société, et qui ne font nulle part ombrage au gouvernement. Nous plaçions encore dans l'exception Fauchet, à qui on ne pouvait même pas reprocher le fédéralisme, puisqu'il avait combattu tant qu'il avait pu la réunion dans le Calvados, surtout depuis qu'il avait su que Wimphen en était le chef militaire; enfin nous ne concevions pas qu'on pût refuser aux Jacobins ce misérable Boileau, de l'Yonne, qui déshonorait ses fers par ses plaintes, ses larmes, ses regrets d'avoir assisté à la commission des douze et ses protestations d'être un ami de Robespierre et un digne montagnard.

Le 2 novembre, sur les deux heures du matin, nous entendîmes la porte de notre chambre s'ouvrir avec fracas. Trois gui-

chetiers armés de flambeaux y entrent avec empressement. Ils font l'inventaire du frêle mobilier de nos compagnons, et se mettent en devoir de l'emporter. Nous leur demandons s'ils sont jugés. Ils nous répondent que non, mais qu'ils ne reviendront plus en prison, quel que soit l'événement du procès, et que c'est toujours chose faite que de débarrasser la chambre de leurs meubles. L'heure où se faisait cette expédition fournissait un triste commentaire au discours de ce guichetier, mais il est difficile de cesser d'espérer ce qu'on désire fortement. Nous cherchions toujours à soulager notre douleur de la perte des autres en nous flattant que Ducos, Fonfrède et Fauchet auraient échappé. Cette espérance s'accrut même pour le dernier lorsque, sur les sept heures et demie du matin, il envoya chercher son bréviaire qui avait échappé à l'inventaire des guichetiers. Nous présumions que peut-être dans ces moments extrêmes quelques-unes des victimes avaient été agitées par des souvenirs religieux, et que Fauchet restait auprès d'elles pour leur offrir des consolations. Nous nous trompions : Fauchet partageait l'honorable sort de ses collègues et il voulait consacrer ses derniers moments à l'accomplissement d'un des devoirs de son état. Des philosophes de la façon d'Hébert et de Chaumette souriront de pitié sur les derniers moments de l'évêque du Calvados ; de vrais philosophes ne se hâteront pas de prononcer. Fauchet était né avec un cœur brûlant, une imagination vive jusqu'à l'exaltation, le goût du merveilleux, et, ce qui est le résultat de cette organisation, un penchant décidé vers la crédulité. Élevé dans le culte catholique et nourri dans ses écoles, son esprit s'était fourvoyé de bonne heure au sein des prophéties, des miracles, des prestiges. Destiné lui-même à prêcher cette religion, il s'y était attaché par goût, et, comme il n'est pas aisé de s'arrêter en si bon chemin, il avait failli devenir prophète lui-même. L'évêché du Calvados l'avait distrait des rêveries du Cercle Social, et il avait fini par être un prêtre de bonne foi. Dans un moment où les hommes n'ont plus ni le besoin ni le dessein d'en imposer, il proclamait sa ferme croyance et mettait sa conduite en harmonie

avec ses principes. Il protestait fortement contre les apparences du contraire qu'offraient quelques parties de sa vie, et il s'attachait à persuader qu'il était sans reproches sur l'article où le public était habitué à lui en faire davantage. Chaque jour il disait son bréviaire avec piété, lisait l'Écriture sainte et déclamait un chapitre de l'Imitation. Le livre de l'Écriture pour lequel il avait le plus de penchant était l'Apocalypse. Il prétendait que c'était précisément la Révolution française que saint Jean avait vue de l'île de Pathmos, et convenait que jusqu'à l'époque de la prise de la Bastille il n'était pas aisé de l'entendre. Mais depuis, l'explication coulait d'elle-même. Fauchet trouvait dans l'Apocalypse la naissance, les progrès, les triomphes des Jacobins, le règne de Robespierre, les noyades de Carrier, les fusillades de Collot et jusqu'aux carmagnoles de Barère. Il faisait souvent des rapprochements si frappants et les développait avec tant d'éloquence qu'il émouvait le froid, le matérialiste Gensonné, et que Brissot en restait stupéfait. Au reste, ce dernier, dont on a dit tant de choses, excepté la vérité, avait aussi sa manière de crédulité. C'était un vieil enfant, toujours prêt à être dupe et tout à fait incapable d'en faire d'autres. Si jamais acception a été fausse, c'est celle que le public avait donnée au mot *brissotter*. Ce député avait beaucoup d'esprit et autant d'imprévoyance, connaissait à fond l'histoire et fort peu les hommes, embrassait aisément un cercle étendu de relations politiques et ne voyait pas au bout de son nez ; fort jaloux de prouver qu'il avait raison, il ne connaissait pas les moyens de l'avoir réellement. Il possédait enfin tout ce qu'il fallait pour faire du bruit dans un parti et le conduire à sa perte, et c'est ce qu'il a fait.

La mort des vingt-deux députés répandit au milieu des prisonniers une sombre consternation. Le regret de leur perte affectait tous les cœurs, et la manière dont on les avait sacrifiés se mêlait à ce sentiment d'épouvante. Sans doute, dès son institution, le tribunal révolutionnaire était ce qu'ont été et ce que seront à jamais les commissions judiciaires, sous quelque prétexte qu'on les colore, sous quelque nom qu'on les cache, c'est-à-dire

une arme, et la plus redoutable des armes, dans la main du parti dominant ; mais, soit que ce parti ne régnât pas tout à coup sans partage, soit que le métier de bourreau ait aussi son apprentissage, soit politique, soit hasard, avant le massacre des vingt-deux députés il échappait quelques victimes, à de longs intervalles à la vérité, mais enfin il en échappait, et chaque prisonnier se laissait séduire par l'espoir de l'une de ces chances heureuses. Mais il n'était plus permis de s'en imposer à soi-même depuis que les fondateurs de la République avaient été sacrifiés avec une impudeur et une barbarie inconcevables. Il était évident que la tyrannie avait essayé par ce coup hardi s'il existait encore quelque vigueur dans le corps politique, et que, n'y ayant trouvé que la déplorable immobilité d'un cadavre, elle allait assouvir sur lui toute sa rage et le déchirer en lambeaux. C'est ce que les députés avaient répété jusqu'au lieu de leur supplice. Le peuple de Robespierre, c'est-à-dire tous les scélérats et tous les imbéciles de Paris, poursuivaient ces infortunés de leurs cris accoutumés, et leur adressaient les injures dont le comité secret des Jacobins avait dressé la veille la nomenclature. Quelques-uns souriaient de pitié ; d'autres ne paraissaient pas y donner la moindre attention. Duchâtel leur répondit ces paroles prophétiques : « Pauvres Parisiens ! nous vous laissons entre les » mains de gens qui vous feront payer bien cher votre plaisir » d'aujourd'hui. »

Depuis cette époque, le tribunal révolutionnaire prit une activité désolante ; mais il donna la priorité aux talents distingués et aux éminentes vertus. C'est là, par-dessus tout, ce qu'il importe à la tyrannie de déblayer. Immédiatement après le procès ou plutôt la scène scandaleuse qui avait précédé la mort des députés, on lança Bailly sur le même théâtre. Il y parut avec le calme digne de l'un des premiers hommes de son siècle. Aucun reproche, aucune plainte n'échappa de sa bouche durant six jours qu'il fut en proie à ce simulacre de tribunal. Il répondit jusqu'au bout avec le même sang-froid, la même justesse et la même dignité ; et cependant le sang bouillonne à l'homme le

plus indifférent à la lecture des questions qu'on lui faisait. Elles eussent eu quelque convenance adressées à Mandrin, à Collot-d'Herbois, où à tout autre chef de brigands ; mais qui peut échapper à l'indignation quand on réfléchit que ce tissu de mensonges atroces était préparé pour l'un des premiers philosophes, l'un des plus tendres amis de l'humanité, l'un des savants les plus distingués dont la France puisse s'honorer? Sans doute des ordres particuliers avaient été donnés de lui faire avaler goutte à goutte le calice qu'on lui préparait ; car, dans l'intérieur de la prison, où naguère il portait encore des consolations et des secours, où il paraissait alors dans tout l'éclat de la vertu fortunée, il était traité avec un raffinement de barbarie. Le moment de le traîner au tribunal était un quart d'heure de récréation pour les guichetiers. On l'appelait alors avec une affectation indécente, et, lorsqu'il se pressait d'obéir pour mettre fin à ces cris redoublés, les guichetiers le poussaient en sens contraire, et se le renvoyaient de l'un à l'autre en s'écriant : « Tiens, voilà » Bailly ! à toi Bailly ! prends donc Bailly ! » et ils riaient aux éclats du ton grave que conservait l'infortuné au milieu de cette danse de cannibales. Oui, j'ai vu Bailly, chargé de gloire et de vertu, et respectable ne fût-ce que par ses années, Bailly, dont le nom s'associe aux actes les plus glorieux de la révolution, souillé par les mains de guichetiers dont on avait marchandé la barbarie, chancelant sous l'atteinte des uns, relevé par la brutalité des autres, et devenu leur jouet, tel qu'un homme ivre en sert quelquefois à la populace qu'il a rassemblée. Ce spectacle m'a attristé plus que n'aurait fait sa mort, quelque affreuse qu'elle aît été, car la mort d'un juste au milieu des supplices a quelque chose de grand et de sacré. On sent que les bourreaux ont beau faire, ils le consacrent à l'immortalité, et l'esprit se console par l'endroit où le cœur est déchiré ; mais il n'y a rien de répugnant dans l'avilissement, et la vertu contrainte de le supporter n'a pas la force de l'ennoblir.

Je dois ici relever un passage de l'*Almanach des Prisons*, sur le compte de Bailly : on y dit que, descendant un jour du tri-

bunal et interrogé par quelqu'un comment allait son affaire, il répondit, en se frottant les mains : « *Le petit bonhomme vit encore.* » L'auteur, si exact d'ailleurs, a été ici induit en erreur. Pour peu qu'on ait connu Bailly, on sait que le geste et le propos sont également hors de son caractère. Bailly ne s'est pas démenti un instant de son ton grave et doux. On a remarqué seulement dans les jours où il a paru au tribunal que sa gravité avait pris une teinte plus forte et ressemblait à de la fierté. Au reste, il évitait de parler de son affaire, et ne quêtait nulle part des consolations ou des espérances. Si la conversation roulait sur la littérature, il s'y mêlait volontiers. Il laissait échapper alors des étincelles de ce savoir aimable et de ce goût délicat qui ont dicté l'*Histoire de l'Astronomie* et les *Lettres sur l'Atlantide*. Il ne manquait jamais, dès qu'il en trouvait l'occasion, de placer quelques réflexions consolantes pour le malheur, telles que celles-ci : « Le métier d'un honnête homme est le plus sûr, » même en révolution. . . . . Il ne faut à un in- » dividu que de l'égoïsme éclairé pour le mettre sur la voie de » la justice et de la vérité. . . . . Dès que l'inno- » cence peut être impunément sacrifiée, le crime n'est plus sûr » de son fait. . . . . Il y a une distance si grande » entre la mort de l'homme de bien et celle du méchant, que le » commun des hommes n'est pas capable de la mesurer. . . . . » Il est faux et très faux qu'un crime puisse être jamais » utile. . . . . Il faut savoir supporter la mort » comme un inconvénient du métier de l'homme de bien ; mais » la vie a des appas pour les cœurs vertueux, et il ne faut pas » rougir de la regretter. J'aurais mauvaise opinion de celui qui » n'aurait pas en mourant un regard à jeter en arrière. . . . .» Deux fois j'ai vu Bailly s'attendrir en parlant de sa femme, du séjour modeste qu'il s'était choisi à Melun et des jours tranquilles qu'il espérait y passer avec elle. Je ne connais M^me^ Bailly que par les misérables plaisanteries qu'on lui a prodiguées ; mais je ne l'en respecte pas moins. Je juge par cela même que, si elle ne suivait pas son mari dans la carrière des lettres, elle avait su se

l'attacher par des vertus réelles, qui conviennent mieux à son sexe que des connaissances qui l'embellissent rarement et le corrompent presque toujours. La tendresse que lui portait son mari en prenait même un caractère plus touchant. Le philosophe, en donnant ses larmes au souvenir d'une femme qui ne présentait aucun côté brillant, rentrait, sous ce rapport, dans la classe commune, et nous aimons les points de contact qui nous restent avec les hommes supérieurs.

Une seule fois Bailly rompit le silence qu'il gardait sur les matières politiques ; c'est le jour où l'évêque Gobel préluda, par son apostasie solennelle, aux farces ridiculement impies dont la Convention a été forcée de subir tant de représentations dans son sein. Le président, homme fort obscur du reste, et dont le nom ne me revient pas, mais à coup sûr homme peu clairvoyant, applaudit tant qu'il eut de voix et par une réponse digne de la harangue, à la démarche du prêtre déhonté. Bailly poussa un long soupir à la lecture de cet article du journal. « La démar- » che de l'évêque de Paris m'étonne, dit-il ; mais la réponse du » président m'afflige. Quel est donc ce président? » On lut son nom : cela ne contribua pas à le faire connaître mieux. « Ah ! » Monsieur le président, qui que vous soyez, dit Bailly, que » mettrez-vous à la place ? J'espère que la Convention ne se sé- » parera pas sans vous avoir donné un démenti. »

Ce préliminaire d'horreurs eut un terme. La veille de sa mort, Bailly présageait ce qui se passerait le lendemain, mais il en parlait sans émotion. « On a monté tous les assistants sur mon » compte, disait-il, et je crains que la simple exécution du ju- » gement ne leur suffise plus; ce qui serait dangereux pour ses » conséquences, car je me persuade que la police y veillera. — » Comment, lui répondis-je, mais hier encore, mais tous les » jours, vous avez paru tranquille sur la tournure que prenaient » les débats et les dispositions du tribunal. Vous nous trompiez » donc ! — Non, répartit Bailly, mais je vous ai donné l'exem- » ple de ne jamais désespérer des lois de votre pays. » Je le quittai le cœur brisé et pressé par le besoin de commencer à

pleurer cet homme excellent. Rentré dans ma chambre, je ne pouvais pas me dérober à l'émotion qui m'agitait. Je répétais : Comment ! des hommes qui prennent le titre de jurés vont déclarer que Bailly est un assassin ! « Il ne faut pas calomnier le » tribunal, dit un certain Bon, peintre de portraits, petit jaco» bin des plus sales, qui nous était tombé en partage et qui » m'ennuyait fort ; il ne condamnera pas Bailly comme un as» sassin, mais comme un grand coupable. — Misérable ! répon» dis-je, tu ne cesses de parler de grands coupables et d'applau» dir aux charretées de ton tribunal ; définis-moi ce que tu en» tends par un grand coupable, ou je t'étrangle. » Et de fait je le tenais au col, quand Lamourette, sautant de son grabat, m'arracha ma proie, et me tança vertement pour cet accès de fureur. Je devins plus calme sans être plus tranquille, et j'employai la nuit à créer des chances qui pouvaient encore sauver Bailly, puis à les renverser. Fatigué de ne pas rencontrer d'espoir fondé, je désirais, puisque j'étais destiné au même sort, mourir à côté de lui. Le lendemain matin je descendis dans sa chambre ; je m'informai comment il avait passé la nuit ; on me répondit qu'il avait dormi comme à l'ordinaire. Déjà il était levé et prenait son chocolat. Je le félicitai sur son appétit. Il me dit qu'il en était content ; mais qu'au reste il aimait le chocolat, parce qu'il produisait chez lui l'effet de soutenir son estomac sans le charger et d'adoucir le cours des humeurs, qu'ainsi il en faisait un usage assez fréquent. Je me retirai promptement. Les moments étaient trop précieux pour lui en faire perdre un seul ; mais j'épiai sur l'escalier l'instant de son passage pour lui donner un dernier adieu. Je le vis pendant trois quarts d'heure s'entretenir avec un jeune homme, habillé en garde national, et qui était un de ses parents. Le jeune homme était ému jusqu'aux larmes ; Bailly conservait sa tranquillité. Vers la fin de l'entretien, il prit coup sur coup deux tasses de café à l'eau. Le jeune homme retiré, je passai dans la galerie. Il parut disposé à me parler. Je tremblais et je ne savais par où débuter. Enfin je lui exprimai mon étonnement de ce qu'il prenait du café à l'eau sur

du chocolat. « J'ai pris, me dit Bailly, du chocolat parce qu'il » nourrit et adoucit; mais comme j'ai un voyage assez difficile » à faire, et que je me défie de mon tempérament, j'ai mis par » dessus du café, parce qu'il excite et ranime, et, avec cet ordi- » naire, j'espère que j'arriverai jusqu'au bout. » On l'appela dans ce moment, je l'embrassai pour la dernière fois. Il me souhaita un meilleur sort, et me remercia tendrement de l'intérêt que je lui avais porté.

Immédiatement après Bailly, on traîna sur le même théâtre le général Houchard. Il était difficile de placer le soupçon de l'intrigue ou de la trahison sur la figure de ce vieux guerrier. Houchard avait six pieds de haut, la démarche sauvage, le regard terrible. Un coup de feu avait déplacé sa bouche et l'avait renvoyée vers son oreille gauche. Sa lèvre supérieure avait été partagée en deux par un coup de sabre, qui avait encore offensé le nez, et deux autres coups de sabre sillonnaient sa joue droite de deux lignes parallèles. Le reste du corps n'était pas mieux ménagé que la tête. Sa poitrine était découpée de cicatrices. Il semblait que la victoire s'était jouée en le mutilant. Il parlait un jargon barbare, moitié allemand, moitié français, que sa difficulté de prononcer rendait plus raboteux encore. Élevé dans la rudesse des camps, et parvenu au prix de son sang du métier de soldat au grade de général, l'âpreté de ses manières faisait encore ressortir le caractère menaçant de sa figure. J'ignore s'il fut un général habile, mais au moins il est certain qu'il avait été un général heureux. Il avait obtenu des avantages coustants à la tête des armées de la république, délivré Dunkerque, remporté sur le duc d'York la mémorable journée d'Hondschott, et il n'avait pas dépendu de ses dispositions que l'armée anglaise ne trouvât dans les plaines de Flandre ses Fourches Caudines. Rappelé, embastillé, accusé par suite du système qui pardonnait encore moins à un général une victoire qu'une défaite, on avait cependant quelqu'embarras à dresser son acte d'accusation. Après le protocole d'usage sur la complicité avec ceux qui attentaient à la liberté, à la souveraineté du peuple, à l'unité et

à l'indivisibilité de la république, on l'accusait *de n'avoir pas assez tué d'Anglais*; ce sont les termes. Suivant l'impertinent rédacteur, il ne devait pas en échapper un seul des plaines de Flandre, et tout Anglais vivant, après la journée d'Hondschott, était un témoin décisif contre le général français. Au reste, la bêtise, l'ignorance, et surtout l'insolence qui avaient présidé à la rédaction de cet acte d'accusation soulevèrent l'indignation du vieux guerrier. Il rédigea lui-même pour sa défense une sorte de harangue dont je regrette toujours d'avoir négligé la copie. Certes, le style n'en était pas académique, mais elle respirait une éloquence sauvage, et surtout l'indignation d'un grand courage. Il semblait entendre le Marius du marais de Minturnes. On y trouvait telle comparaison qui rappelait les chants d'Homère ou d'Ossian. J'avoue qu'après l'avoir lue, je conçus une dée plus relevée d'Houchard, et je vis que la nature lui avait départi une étincelle de génie qui n'avait point été amortie par les mœurs et le ton du jour. Il présenta modestement sa harangue à ma censure, et je me suis bien gardé de lui conseiller d'y toucher. Je l'engageai à la débiter telle qu'il l'avait écrite. Mais il ne sentit pas toute la valeur de mon avis, et à mon défaut il s'adressa à un misérable polisson nommé Osselin, qui délaya en style de Palais ce morceau vraiment remarquable, et se fit payer fort cher ce fort mauvais service. Houchard monta au tribunal muni de la pièce d'écriture d'Osselin, et assisté d'un défenseur officieux, ci-devant clerc de procureur, qui, ne connaissant de l'art de la guerre que les combats des ruelles de Paris, allait justifier les campagnes du général en chef de la république devant une bande de savetiers ivres, présidés par un moine. Tel a été en général le caractère de toutes les institutions révolutionnaires, qu'elles présentent sous une face l'excès de l'horreur, et sous une autre l'excès du ridicule; et lorsque tout condamnait l'homme sensible à pleurer, le sage était encore tenté de sourire. On devine quel fut le sort du général: il était décidé d'avance; mais ce à quoi il ne s'attendait pas, ce à quoi personne ne pouvait s'attendre, c'est que le moine Dumas osa

reprocher à Houchard d'être un lâche. A ce mot, qui commençait le supplice du vieux guerrier, il déchira ses vêtements et s'écria, en présentant sa poitrine couverte de cicatrices : « Ci» toyens jurés, lisez ma réponse ; c'est là qu'elle est écrite. » Ce mouvement, qui eût soulevé le peuple romain, fut jugé fort impertinent par la canaille parisienne. On imposa silence à Houchard, qui retomba sur le fatal fauteuil, abîmé dans ses pleurs. C'étaient les premiers peut-être qui échappaient de ses yeux. Dès-lors on put le juger, le conduire au supplice, l'assassiner, il ne s'apercevait plus de ce qui se passait autour de lui. Il n'avait plus qu'un sentiment dans le cœur, celui du désespoir, et qu'un mot à la bouche, et qu'il répéta jusqu'à l'échafaud : « *Le misérable, il m'a traité de lâche !* » et lorsqu'en descendant on lui demanda quelle était l'issue de son affaire, il répondait : « *Il m'a traité de lâche !* » et ne se souvenait plus du reste. Tant il est vrai que, pour un grand courage, il est une sorte d'injures plus dure à supporter que la mort.

Le tribunal révolutionnaire n'avait probablement pas assez de confiance dans la féroce constance de ses spectateurs, et il crut qu'il fallait, à l'exemple des autres tréteaux, varier son répertoire pour conserver la foule. A la tragédie d'Houchard, il fit succéder le drame de M^me^ Roland. On ne pouvait saisir un contraste plus complet. J'avais résisté à plusieurs de mes connaissances qui m'avaient offert de me présenter chez elle, lorsqu'elle tenait bureau politique et de bel esprit à l'hôtel du ministre de l'intérieur, et j'avais rejeté sur l'esprit de parti les éloges qu'on lui donnait et la célébrité dont elle s'était tout à coup emparée. D'ailleurs, j'avais été à portée de voir à peu près toutes les femmes qui avaient placé leur nom dans les fastes de la révolution, et j'avais fini par n'en pas estimer une seule. En y réfléchissant, j'ai vu qu'une femme ne pouvait porter, au milieu d'une aussi effroyable catastrophe, que les vices de son sexe et aucune de ses vertus. Ces vertus douces, aimantes, sensibles croissent et se développent au sein de la paix et des jouissances domestiques ; elles s'effacent, elles se perdent au milieu de la chaleur des dé-

bats, de l'aigreur des partis, du choc des passions. Le pied tendre et délicat d'une femme ne se soutient pas sur ces sentiers hérissés de fer et teints de sang. Pour qu'elle y marche avec assurance, il faut qu'elle se fasse homme : or, une femme homme est un monstre à mes yeux. Ah ! qu'elles nous laissent, à nous autres à qui la nature a départi le triste avantage de la force, le champ de la dispute et le sort des combats; nous suffisons à cette cruelle destination ; mais qu'elles gardent un rôle plus facile et plus doux, celui de verser le baume sur les blessures et d'essuyer les larmes. Que leur âme expansive et compatissante aille chercher le malheur dans quelque parti qu'il se trouve, et qu'elles bénissent l'ordre social qui ne permet pas de haïr !

Je tenais plus que jamais à mon opinion sur ce point, quand un malheur commun m'a rapproché de Mme Roland. Son arrivée à la Conciergerie était un événement, et je fus alors curieux de connaître cette femme, qui, obscure quinze mois auparavant devait obtenir en aussi peu de temps de nombreux amis, des ennemis plus nombreux encore, un rang très-élevé, une haute célébrité, des fers et la mort. Mme Roland était âgée de trente-cinq à quarante ans. Elle avait la figure, non pas régulièrement belle, mais très agréable, de beaux cheveux blonds, les yeux bleus et bien ouverts. Sa taille se dessinait avec grâce, et elle avait la main parfaitement faite. Son regard était expressif; et, même dans le repos, sa figure avait quelque chose de noble et d'insinuant. Elle n'avait pas besoin de parler, pour qu'on lui soupçonnât de l'esprit; mais aucune femme ne parlait avec plus de pureté, de grâce et d'élégance. Elle avait dû à l'habitude de la langue italienne, le talent de donner à la langue française un rhythme, une cadence véritablement neuve. Elle relevait encore l'harmonie de sa voix par des gestes pleins de noblesse et de vérité, par l'expression de ses yeux, qui s'animaient avec le discours, et j'éprouvais chaque jour un charme nouveau à l'entendre, moins par ce qu'elle disait que par la magie de son débit. Elle réunissait à ces dons déjà si rares, beaucoup d'esprit naturel, des connaissances étendues en littérature et en économie

politique. C'est ainsi que j'ai vu Mme Roland, et j'avouerai que je la voyais avec une prévention défavorable.

A l'entendre, elle avait puisé le goût, ou pour rendre ses termes, la passion de la liberté à la lecture des grands écrivains de l'antiquité. Là; elle avait vu l'humanité à un degré d'élévation dont elle avait été ambitieuse dès son jeune âge. Caton l'Ancien était son héros, et c'est probablement par respect pour ce dernier des Romains qu'elle en avait fait prendre à son mari la rudesse et le costume. Je crois volontiers que la passion de Mme Roland pour la liberté découlait en partie d'une source aussi pure ; cependant, quand on la transportait de l'histoire ancienne à l'histoire moderne, on s'apercevait que l'oubli que le gouvernement passé avait fait de ses talents, produits sous le nom de son mari, entrait aussi pour quelque chose dans sa passion en faveur du nouveau. Elle ne dissimulait pas la joie que les deux ministères de son mari lui avaient apportée, et mettait tant d'art à prouver que le ressentiment n'était entré pour rien dans sa fameuse lettre à Louis XVI, qu'elle démontrait complétement, à un observateur judicieux, qu'il y entrait pour tout.

Au reste, cette femme à conceptions vives, entraînée par sa tête plus loin qu'elle ne serait allée avec son cœur, attachait à ses opinions la violence d'une passion; elle aimait tous ceux qui les partageaient, et détestait ceux qui ne les partageaient pas. Sous ce rapport elle était souverainement injuste. Elle n'avouait le talent, la probité, la vertu, les lumières que dans Roland et ses admirateurs; partout ailleurs elle ne voyait que bassesse, ignorance ou trahison. Elle avait inspiré à tout le parti cette chaleur de prévention qui n'avait pas peu contribué à lui aliéner les esprits et à lui susciter des haines. Plus d'une fois j'en ai fait des reproches à Mme Roland, et cette matière élevait entre nous des discussions assez vives. Je me rappelle entre autres qu'un jour nous étions sur le chapitre de Louis XVI ; elle déchirait sa mémoire avec véhémence. Je la rappelais aux égards que l'on doit au malheur ; je trouvais que l'homme auquel elle ne voulait rien accorder avait cependant déployé, au comble de

l'infortune, un courage assez élevé, et qu'il s'était avancé vers la mort avec de la véritable magnanimité : « Fort bien, me dit-» elle; il a été assez beau sur l'échafaud; mais il ne faut pas lui » en faire un mérite : les rois sont élevés dès l'enfance à la re-» présentation. » Ironie profondément cruelle qui se ressent davantage de la corruption de l'ancien régime que de la franchise et de l'humanité républicaines.

L'amour-propre était le véhicule qui avait élevé cette femme au point où nous l'avons vue : elle en était sans cesse agitée, et ne le dissimulait pas. Au risque de ravaler son mari au métier d'automate, et de ne lui laisser que sa douteuse vertu, elle s'attribuait tout haut la meilleure partie de ses productions littéraires et toute sa gloire politique. Elle enlevait aux autres le plaisir de la célébrer, en les prévenant sur ce point. Rien ne lui paraissait si naturel, et elle se croyait encore en rapport de ce côté avec les plus fameux personnages de l'antiquité. Elle ne voulait pas voir qu'il y avait autant de différence entre la femme de Roland et le consul romain, qu'entre le Brutus du tribunal révolutionnaire et celui du Capitole.

Sans cesse emportée par l'idée de transformer les Français en Grecs et en Romains, elle ne voulait pas davantage reconnaître l'absurdité de son système, qu'elle défendait avec autant de chaleur que de grâce, et lorsque cette femme m'étonnait par la beauté de ses pensées et l'élévation de son langage, je ne pouvais plus reconnaître celle qui, de son aveu, courait les tribunes des Jacobins, et se souillait dans la fange des sociétés fraternelles.

Séparez M^me^ Roland de la révolution, elle ne paraît plus la même. Personne ne définissait mieux qu'elle les devoirs d'épouse et de mère, et ne prouvait plus éloquemment qu'une femme ne rencontrait le bonheur que dans l'accomplissement de ces devoirs sacrés. Le tableau des jouissances domestiques prenait dans sa bouche une teinte ravissante et douce; les larmes s'échappaient de ses yeux lorsqu'elle parlait de sa fille et de son mari : la femme de parti avait disparu; on retrouvait une

femme sensible et douce, qui célébrait la vertu dans le style de Fénelon. Je n'ai pas assez connu Mme Roland ; j'ignore donc si elle justifiait dans la pratique la sublimité de sa théorie. Elle me disait, en me parlant de l'union des cœurs vertueux, en vantant l'énergie qu'elle inspire : « La froideur des Français m'étonne. » Si j'avais été libre et qu'on eût conduit mon mari au supplice, » je me serais poignardée au bas de l'échafaud ; et je suis per- » suadée que, quand Roland apprendra ma mort, il se percera » le cœur. » Elle ne se trompait pas.

Il faut que j'ajoute à son avantage qu'elle s'était créé un empire bien honorable jusque dans le fond des cachots. On jetait indifféremment sur la même paille et sous les mêmes verroux la duchesse de Grammont et une voleuse de mouchoirs, Mme Roland et une misérable des rues, une bonne religieuse et une habituée de la Salpêtrière. Cet amalgame avait cela de cruel pour les femmes élevées qu'il leur fallait souffrir le spectacle journalier de scènes dégoûtantes ou horribles. Nous étions réveillés toutes les nuits par les cris de malheureuses qui se déchiraient entre elles. La chambre où habitait Mme Roland était devenue l'asile de la paix, au sein de cet enfer. Si elle descendait dans la cour, sa présence y rappelait le bon ordre, et ces femmes, sur lesquelles aucune puissance connue n'avait plus de prise, étaient retenues par la crainte de lui déplaire. Elle distribuait des secours pécuniaires aux plus nécessiteuses, et à toutes des conseils, des consolations et des espérances. Elle marchait environnée de ces femmes qui se pressaient autour d'elle comme autour d'une divinité tutélaire ; bien différente de cette sale courtisane, l'opprobre de Louis XV et de son siècle, de cette du Barry, qui se trouvait alors dans la même enceinte, et qu'elles traitaient avec une énergique égalité, encore qu'elle eût conservé jusque-là les mines lubriques et les tons altiers d'une auguste catin.

Le jour où Mme Roland devait paraître au tribunal, Clavières me chargea d'une commission pour elle. Je me défendais : Clavières insista, en m'observant qu'une entrevue entre elle et lui à

un pareil jour pourrait nuire à tous deux. Je me rendis; j'épiai le moment où elle sortirait de sa chambre, et j'allai la joindre au passage. Elle attendait à la grille qu'on vînt l'appeler. Elle était vêtue avec une sorte de recherche; elle avait une anglaise de mousseline blanche, garnie de blonde, et rattachée avec une ceinture de velours noir. Sa coiffure était soignée; elle portait un bonnet-chapeau d'une élégante simplicité, et ses beaux cheveux flottaient sur ses épaules. Sa figure me parut plus animée qu'à l'ordinaire; ses couleurs étaient ravissantes, et elle avait le sourire sur les lèvres. D'une main elle soutenait la queue de sa robe, et elle avait abandonné l'autre à une foule de femmes qui se pressaient pour la baiser. Celles qui étaient mieux instruites du sort qui l'attendait sanglotaient autour d'elle et la recommandaient en tout cas à la Providence. Rien ne peut rendre ce tableau : il faut l'avoir vu. M^me^ Roland répondait à toutes avec une affectueuse bonté; elle ne leur promettait pas son retour; elle ne leur disait pas qu'elle allait à la mort, mais les dernières paroles qu'elle leur adressait étaient autant de recommandations touchantes. Elle les invitait à la paix, au courage, à l'espérance, à l'exercice des vertus qui conviennent au malheur. Un vieux geôlier nommé Fontenay, dont le bon cœur avait résisté à trente ans d'exercice de son cruel métier, vint lui ouvrir la grille en pleurant. Je m'acquittai au passage de la commission de Clavières; elle me répondit en peu de mots et d'un ton ferme. Elle commençait une phrase lorsque deux guichetiers de l'intérieur l'appelèrent pour le tribunal. A ce cri, terrible pour tout autre que pour elle, elle s'arrêta et me dit, en me serrant la main : « Adieu, Monsieur, faisons la paix, il en est temps. » En levant les yeux sur moi, elle s'aperçut que je repoussais mes larmes, et que j'étais violemment ému; elle y parut sensible, mais n'ajouta que ces deux mots : » Du courage! »

Au milieu de ces tableaux lugubres qui se renouvelaient chaque jour, les femmes françaises ne perdaient rien de leur caractère; elles sacrifiaient avec la même assiduité au besoin de plaire. La partie de la prison que nous habitions donnait sur la

cour des femmes. Le seul endroit où nous pouvions respirer un peu moins mal à notre aise était un local de dix à douze pieds de longueur sur sept de large, formé de deux cintres de voûte, qui servait de repos à l'escalier et de passage de la cour des femmes au guichet. Cette espèce de corridor était fermé, du côté de la cour, par des grilles de fer, mais dont les barreaux n'étaient pas tellement resserrés qu'un Français n'eût jamais qu'à se désespérer. Le corridor était notre promenade favorite : c'était la seule ; nous y descendions dès qu'on nous avait extraits de nos cachots. Les femmes sortaient à la même heure, mais pas aussitôt que nous : la toilette revendiquait ses imprescriptibles droits. On paraissait le matin dans un négligé coquet, et dont les parties étaient assorties avec tant de fraîcheur et de grâce que l'ensemble n'indiquait pas du tout qu'on eût passé la nuit sur un grabat, et le plus souvent sur une paille fétide. En général, les femmes du monde qu'on conduisait à la Conciergerie y conservaient jusqu'au bout le feu sacré du bon ton et du goût. Quand elles avaient paru le matin en négligé, elles remontaient dans leurs chambres, et, sur le midi, on les voyait descendre habillées avec recherche, coiffées avec élégance. Les manières n'étaient pas celles du matin ; elles avaient quelque chose de plus prononcé et une sorte de dignité : sur le soir, on paraissait en déshabillé. J'ai remarqué que presque toutes les femmes qui le pouvaient étaient fidèles aux trois costumes de la journée ; les autres suppléaient à l'élégance par la propreté compatible avec le local. La cour des femmes possédait un trésor, une fontaine qui leur donnait de l'eau à volonté ; et je considérais chaque matin ces pauvres malheureuses qui n'avaient rien apporté avec elles, qui ne possédaient peut-être qu'un seul vêtement, occupées autour de cette fontaine à laver, à blanchir, à sécher, avec une émulation turbulente. La première heure du jour était consacrée par elles à ces soins, dont rien ne les aurait distraites, pas même un acte d'accusation. Richardson a observé que le soin des hardes et la fureur de faire des paquets balançaient, s'ils ne dépassaient, dans l'esprit des femmes, les plus hauts intérêts.

Je suis persuadé que, à cette époque, aucune promenade de Paris n'offrait de réunions de femmes mises avec autant d'élégance que la cour de la Conciergerie, à midi ; elle ressemblait à un parterre orné de fleurs, mais encadré dans du fer. La France est probablement le seul pays, et les Françaises les seules femmes du monde, capables d'offrir des rapprochements aussi bizarres, et de porter sans efforts ce qu'il y a de plus attrayant, de plus voluptueux, au sein de ce que l'univers peut offrir de plus repoussant et de plus horrible. J'aimais à considérer les femmes à midi; mais je préférais de leur parler le matin, et je prenais ma part des entretiens plus intimes du soir, quand je ne courais risque de troubler le bonheur de personne; car le soir, tout était mis à profit, les ombres croissantes, la fatigue des guichetiers, la retraite du plus grand nombre des prisonniers, la discrétion des autres, et, dans ce moment de paix qui prélude à la nuit, on a béni plus d'une fois l'imprévoyance de l'artiste qui a dessiné la grille. Cependant les êtres capables de cet inexplicable abandon avaient leurs arrêts de mort dans la poche. Au reste, j'ai été à peu près témoin de quelque chose de plus fort en ce genre. Une femme, âgée de quarante ans, mais fraîche encore, et qui conservait de beaux traits et une taille élégante, fut condamnée à mort, dans la première décade de frimaire, avec son amant, officier dans l'armée du Nord, jeune homme qui paraissait réunir un esprit élevé à une charmante figure. Ils descendirent du tribunal sur les six heures du soir; on les sépara pour la nuit. La femme sut mettre en réserve des moyens de séduction dont elle usa avec succès ; elle obtint qu'on la réunirait à son amant. Ils donnèrent cette dernière nuit aux amours, épuisèrent encore une fois la coupe de la volupté, et ne s'arrachèrent en quelque sorte des bras l'un de l'autre que pour monter sur la fatale charrette.

Je n'ai jamais pu que m'étonner de cet héroïsme, pour lequel je ne me sentais pas fait du tout. Il n'est pas encore décidé dans mon esprit s'il dégradait ou s'il rehaussait le peuple qui en a fourni des exemples; mais au moins est-il vrai qu'il lui donne

une physionomie qui n'est qu'à lui. Le voisinage des femmes nous procurait des dissipations moins sérieuses, et dont j'étais plus jaloux. Il nous arrivait souvent de déjeuner avec elles. Des bancs à peu près à hauteur d'appui étaient adaptés de part et d'autre à la grille ; on y posait pêle-mêle, et avec toute la confusion du local et du moment, non pas les apprêts, mais le sérieux du déjeuner, et s'il restait quelque espace du côté des femmes, les grâces ne manquaient pas de s'en emparer. A la vérité, ce n'était pas de celles qui se déploient avec abandon sur une chaise longue et qui s'arrondissent autour d'un thé élégant, elles étaient moins empruntées et bien plus piquantes. Là, tout en dépêchant des mets que l'appétit assaisonnait en dépit du fournisseur, les propos délicats, les allusions fines, les réparties saillantes étaient échangés d'un côté de la grille à l'autre. On y parlait agréablement de tout sans s'appesantir sur rien. Là, le malheur était traité comme un enfant méchant dont il ne fallait que rire, et dans le fait, on y riait très franchement de la divinité de Marat, du sacerdoce de Robespierre, de la magistrature de Fouquier, et on semblait dire à toute cette valetaille ensanglantée : « Vous nous tuerez quand il vous plaira, mais vous ne » nous empêcherez pas d'être aimable. » Ce détail n'a rien de paré, et on y croira volontiers, si j'ajoute que les convives étaient peut-être ce que la France conservait encore de talents distingués, et si je cite en preuve les deux seuls hommes qui aient échappé à la Conciergerie, je ne sais par quel miracle, M. Riouffe, l'auteur enfin connu des *Mémoires d'un détenu*, et M. Marchéna, que la révolution a conquis sur l'Espagne, et qui est fait pour honorer quelque pays qu'il veuille adopter.

Je ne sais quel génie fortifiait toutes les âmes, élevait tous les esprits et les trempait d'énergie ; mais je n'ai vu qu'un seu homme donner des marques de pusillanimité, ce fut M. du Châtelet. Il arriva des Madelonnettes dans un pitoyable état d'ivresse. On le jeta sur un grabat, où il passa la nuit. Le lendemain, il avait retrouvé sa raison, et n'y gagnait guère. Il colportait çà et là ses plaintes, ses larmes, ses regrets et parais-

sait stupéfait de ne rencontrer personne disposé à se mettre à l'unisson avec lui. Il se présenta à la grille des femmes, et là, comme ailleurs, il pleurait et marmottait des lamentations. Une fille, plus que fille, le regarde comme un objet nouveau, et se fait expliquer ce qu'il est. Mieux instruite, elle s'approche et lui dit: « Fi donc! vous pleurez; sachez, monsieur le duc, que » ceux qui n'ont pas de nom en acquièrent un ici, et que ceux » qui en ont un doivent savoir le porter. » On devine que le personnage de qui partait cette verte leçon était une aristocrate, et rien de si vrai. On demandera où diable l'aristocratie allait se nicher? Elle s'est nichée là, chez une malheureuse fille des rues, qui soutint jusqu'au bout son rôle avec un genre d'héroïsme dont n'auraient été susceptibles aucune des virtuoses des salons de Coblentz.

Elle s'appelait Églé, et était âgée de dix-sept à vingt ans; elle logeait depuis deux ans, rue Fromenteau, où elle était descendue d'un galetas du faubourg Saint-Antoine. La malheureuse avait été victime, comme tant d'autres, de la corruption de nos mœurs, et en était devenue ensuite un agent très actif. Une âme s'était conservée forte dans ce corps flétri par mille souillures; Églé détestait le nouvel ordre de choses, et ne s'en cachait pas. Elle publiait ses opinions au coin des rues, et en accompagnait le développement de propos et de cris séditieux. La police l'avait fait arrêter et conduire à la Conciergerie avec une de ses compagnes à qui elle avait inculqué son poison aristocratique et la rage de le répandre. Chaumette avait eu le projet de faire traduire ces deux malheureuses au tribunal, en même temps que la reine, et de les envoyer toutes trois à la mort sur la même charrette. Rien ne s'accordait mieux avec son fameux procès-verbal, et il faut convenir que ce forçat, devenu procureur de la commune de Paris, ramait avec assez de suite. Les comités du gouvernement d'alors trouvèrent quelque inconvénient à cette gaieté; il fut décidé que Marie-Antoinette d'Autriche irait seule à la mort, et on réserva la pauvre Églé pour une meilleure occasion.

Trois mois s'étaient écoulés depuis la mort de la reine, et il est probable qu'Églé et sa compagne auraient pu se faire oublier, si la première avait gardé la retenue la plus ordinaire ; mais elle aurait trouvé de la honte à dissimuler ou seulement à retenir sa pensée, et elle y donnait un essort tellement séditieux au milieu de la Conciergerie, que Fouquier voulut en finir avec elle.

On ne se donna pas la peine de dresser un nouvel acte d'accusation contre ces deux filles ; on retrouva celui qui avait été préparé lors du projet de Chaumette, et il fut signifié dans sa simplicité première, en sorte qu'Églé et sa compagne se trouvaient textuellement et précisément accusées d'avoir été d'intelligence avec la veuve Capet, et d'avoir conspiré avec elle contre la souveraineté et la liberté du peuple. Je l'ai lu, et je l'atteste.

Églé était fière de son acte d'accusation, mais indignée des motifs qu'il renfermait. Elle ne pouvait pas concevoir qu'on pût mentir d'une manière aussi bête, et lançait contre le tribunal de ces sarcasmes grivois qui avaient bien leur mérite, mais dans sa bouche seulement. Je l'interrompais au milieu de l'une de ces philippiques, et je lui disais : « Malgré tout cela, ma chère Églé, » si on t'eût conduite à l'échafaud avec la reine, il n'y aurait » pas eu de différence entre elle et toi, et tu aurais paru son » égale. — Oui, me répondait-elle ; mais j'aurais bien attrapé » mes coquins. — Et comment cela ? — Comment ? au beau mi- » lieu de la route, je me serais jetée à ses pieds, et ni le bour- » reau ni le diable ne m'en auraient pas fait relever. » Il faut pardonner une pareille extravagance à cette infortunée. Elle était née au sein de l'ignorance et de la pauvreté ; les distractions de son déplorable état ne lui avaient pas laissé le temps ni de penser, ni de raisonner. Il n'est donc pas étonnant qu'elle n'ait jamais pu s'élever à cette hauteur de conceptions d'où les rois paraissent tout au plus au niveau du reste des mortels ; et d'ailleurs, quelle école de mœurs et d'opinions républicaines que la rue Fromenteau ?

Devant le tribunal, Églé avoua les propos et les exclamations royalistes qu'on lui imputait ; mais, quand on arriva à l'article de sa complicité avec la reine : « Pour cela, dit-elle en levant les » épaules, voilà qui est beau, et vous avez, par ma foi, de l'es- » prit ; moi, complice de celle que vous appelez la veuve Capet, » et qui était bien la reine malgré vos dents ; moi, pauvre fille » qui gagnais ma vie au coin des rues et qui n'aurais pas appro- » ché un marmiton de sa cuisine ! Voilà qui est digne d'un tas de » vauriens et d'imbéciles tels que vous. » Malgré cette sortie, Églé obtint de la faveur au tribunal. Un juré observa que probablement l'accusée était ivre lorsqu'elle avait tenu les propos qu'on lui imputait, puisque dans le moment même, elle n'était pas de sang-froid ; et quelques autres jurés, anciennes connaissances de l'accusée, appuyaient l'observation. Églé repoussa avec le même front et les protecteurs et les motifs de la protectian ; elle soutint que s'il y avait quelqu'un d'ivre dans l'honorable assistance, ce n'était point elle, et pour prouver qu'elle avait tenu à dessein et de sang-froid les propos qu'on lui imputait, elle se mit en devoir de les reproduire dans toute leur vérité, et il fallut prendre des précautions sérieuses pour lui imposer silence. On la força de s'asseoir, et le tribunal passa à sa compagne. Celle-ci trouva dans les jurés la même sensibilité, sans doute à cause de la même connaissance. Moins décidée qu'Églé, elle hésitait et acceptait le brevet d'ivresse qui devait la sauver de la mort. Églé indignée rompit le silence, et cria à sa compagne que sa faiblesse était un crime, et *qu'elle se déshonorait* (le mot est précieux). Elle la rappela au courage et à la verité. Celle-ci, confuse et tremblante en face d'Églé plus encore que devant les juges, abjura un moment d'erreur, confessa qu'elle aussi s'était rendue coupable de sang-froid. Le tribunal mit une juste différence dans sa décision ; il envoya Églé à l'échafaud comme une aristocrate incorrigible, et se contenta d'enfermer pour quelque vingtaine d'années sa compagne à la Salpêtrière. A la lecture du jugement, Églé entendit en souriant les dispositions qui la déclaraient convaincue du crime de con-

tre-révolution et la condamnaient à la mort; mais quand on vint à la confiscation de ses biens: « Ah ! voleur, dit-elle au président, » c'est là que je t'attendais. Je t'en souhaite de mes biens ! Je te » réponds que ce que tu en mangeras ne te donnera pas d'indi- » gestion. » Églé en descendant du tribunal, plaignait sa compagne de sa conduite, et était assez satisfaite de la sienne; elle craignait seulement *d'aller coucher avec le diable;* je rends ses termes. L'ange de cette prison, le bon M. Émery, la rassura sur cette frayeur, et elle sauta sur la charrette avec la légèreté d'un oiseau. Si cette pauvre fille valait la peine qu'on s'informât d'où elle sortait, on découvrirait qu'elle avait reçu sans doute une éducation détestable. Quelque bonne femme avait déposé le germe des préjugés du vieux temps dans l'esprit d'Églé. L'active dissipation de sa vie l'aurait étouffé à la longue; mais des persécutions révolutionnaires en avaient, à ce qu'il paraît, favorisé le développement, et il était parvenu à son comble dans cette âme ardente et susceptible de passions de plus d'un genre....

SOUVENIRS DE 1794

VI

Suite du séjour à la Conciergerie. — Mort de Clavières. — Scène d'évocation. — Translation à la Force. — L'acteur Neuville. — Linguet. — Dupont de Nemours. — Danton. — Changement dans le régime de la prison. — Ferrière Sauvebœuf. — Scène avec La Noraye. — La famille de Brienne. — Fin de la Terreur. — Sortie de prison.

. . . . . Je fus interrompu dans ces pensées amères par Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, qui partageait ma chambre. Sa société m'était douce. Lamourette était un homme instruit, bon orateur, et, au moment de la révolution, l'un des prêtres les plus distingués de l'Oratoire. Comme presque tous les membres de cette savante congrégation, il se laissa séduire par les nouveaux principes, et fut, à ce titre, nommé évêque de Lyon. Durant le siège, il déploya le zèle et le courage qui ne manquent jamais aux prêtres français au moment du danger. Il portait les secours spirituels à ses ouailles à travers les balles et la mitraille. Notre bon abbé Rosier, l'auteur du *Dictionnaire d'agriculture*, ainsi que son grand-vicaire, y furent tués; l'évêque ne fut que blessé, mais il s'attendait à ce que le fer du bourreau vînt achever l'œuvre des soldats de Dubois de Crancé. Il n'en éprouvait aucun trouble, et je n'ai vu personne pousser aussi loin le stoïcisme chrétien. On le voyait remplir régulièrement, mais sans affectation, les devoirs d'un prêtre. Quoique évêque constitutionnel et, par conséquent, fort opposé, en

apparence, avec M. Émery, l'ex-supérieur de Saint-Sulpice, aussi rangé entre nos compagnons de misère, il était de moitié dans les bonnes œuvres de cet homme excellent. Lorsque Lamourette fut conduit au tribunal, il avoua ce dont il était accusé, comme le devoir le plus sacré de son état, confessa sa foi, fit le signe de la croix et attendit son jugement. Il m'a chargé de publier sa rétractation du serment qu'il avait prêté à la constitution civile du clergé. Je n'y manquerai pas.

Lamourette, qui me voyait accablé de douleur en revenant du guichet, crut que j'y avais trouvé la nouvelle que je paraîtrais le lendemain devant le tribunal, et il entamait une exhortation analogue à la gravité de la position. Je l'avertis de sa méprise et lui expliquai les causes de mon abattement. Il me reprit, même vertement, et voulut me faire trouver dans l'arrivée de ma femme un sujet puissant de consolation, quelque chose qui dût suivre. A toutes mes objections il se contentait de répondre : « Sachez une bonne fois être chrétien, et vous n'éprouverez pas » ces transports désordonnés. » La nuit qui suivit ce jour même, nous fûmes mis l'un et l'autre à une cruelle épreuve : le départ des Girondins avait laissé cinq places vides dans la chambre où j'étais logé; elles furent occupées par Lamourette, par un ancien prieur de Molesme, du nom de Sauménil; Boos, le peintre de portraits; un tailleur de Paris, et Clavières, l'ex-ministre des finances. Cette chambre faisait exception pour l'ordre et la tranquilité qui y régnaient, et on lui avait donné le nom de la chambre des sept sages. Clavières était matérialiste, l'évêque et le prieur des prêtres fort pieux, le tailleur protestant, et le peintre rien du tout. Tout cela s'accordait à ravir. Clavières avait voulu hasarder quelques moqueries quand nos prêtres disaient leur bréviaire en commun, mais je le rembarrai alors rudement, et je lui fis perdre cette mauvaise habitude. Le jour même de ma première entrevue avec ma femme, Clavières reçoit son acte d'accusation, et il est prévenu que le lendemain il sera jugé. Il lit cet acte jusqu'à la moitié, puis le foule aux pieds dans un mouvement d'indignation. Je le ramasse. « Lisez, me dit Cla-

» vières, si vous en avez le courage, et dites ce qui reste à faire » à un homme de cœur. » Je lis en effet un long *compendium* où sont rapportés tous les crimes de Clavières, et cependant les véritables n'y étaient pas. Je lui donne le conseil d'appeler son avocat. « Pourquoi faire? répondit-il. J'aime mieux envoyer » chercher Montessin, mon gendre, et m'occuper avec lui du » sort de ma fille. — L'un, dis-je, n'empêche pas l'autre. » Tous deux il les appelle. Je l'invite à dîner en tiers avec Lamourette et moi, parce qu'il y sera mieux qu'à une table assez bruyante où il mangeait d'ordinaire et qui était composée de huit personnes. Il me refuse, se présente à son dîner comme de coutume, n'y mange ni plus ni moins et conserve son sang-froid; seulement il escamote habilement le couteau à découper et le rapporte dans notre chambre. Il voit dans l'après-midi son gendre et son avocat, et ne nous parle plus de son procès. Il me dit seulement de cet avocat, nommé Lafeutrie, que c'est un drôle ou un imbécile, puisqu'il a essayé de lui persuader qu'il avait tiré d'affaire des accusés plus malades que lui. « A quoi j'ai répondu pour- » suivait-il, citoyen défenseur vous ne m'avez pas tâté le pouls. » Au reste, je ne vous consulte pas sur le fond de mon procès, » mais seulement pour savoir si je peux demander un délai, » afin de me procurer le grand nombre de pièces dont j'ai » besoin pour réfuter vingt chefs d'accusation; dès qu'aucun » délai n'est possible, il ne me reste plus qu'à vous remer- » cier. »

L'heure de la fermeture des chambres arrive; on nous enferme dans la nôtre et Clavières avec nous. La conversation s'établit comme de coutume sur les misères de notre condition, et Lamourette y entremêle avec adresse des réflexions sur la brièveté de la vie que la rage de nos persécuteurs n'augmente que de bien peu. Chacun se couche et s'endort; car là même, on dort. Les premières nuits qu'on passe dans un cachot sont sans sommeil, à moins qu'on ne soit doué d'une grande force de caractère, mais la nature ressaisit bientôt chez nous ses imprescriptibles droits, et j'ai remarqué pour mon compte que depuis

le jour où j'ai été mis en prison, mes rêves sont des scènes de pleine liberté, et probablement quand j'en serai sorti, si j'en sors, je rêverai prisons et cachots. Une heure après que nous étions couchés et endormis, je suis réveillé par ce cri de Lamourette : « Clavières! ah malheureux ! qu'avez-vous fait? » et j'entends alors distinctement deux bruits également horribles : le râle d'un homme qui s'éteint et le bruit de son sang qui du lit tombe sur les dalles. Je me jette hors de mon lit; nous en faisons tous les cinq autant. Que faire? que devenir? nul secours à appeler du dehors; pas moyen de se procurer de la lumière; seulement un réverbère, placé dans l'un des passages du Palais de Justice, et qui se trouve en face de la croisée de notre chambre, y jette quelques faibles rayons, assez pour indiquer cette scène d'horreur, pas assez pour l'éclairer. Les deux prêtres se jettent à genoux et nous invitent à en faire autant pour demander à Dieu la grâce de l'infortuné que nous voyons s'éteindre. Au bout d'une demi-heure on n'entendait plus que le sang qui tombait encore. Nous nous rejetons sur nos lits, mais comme nous avions foulé aux pieds ce sang dont le pavé était recouvert, à notre tour nous en souillons nos couches, et le lendemain, à l'ouverture de ce lugubre réduit, il semblait une boucherie, et de quelle chair, grand Dieu ! Lorsqu'une sorte de calme eut succédé, nous pûmes rapprocher plusieurs circonstances qui auraient dû nous avertir de la détermination de Clavières. Plus d'une fois il avait protesté qu'il n'avilirait pas la dignité de l'homme au point de paraître devant l'infâme tribunal. Il avait consulté le peintre Boos sur l'attitude que les statues et les tableaux donnaient aux personnages qui se frappaient du poignard et il avait marqué la place du côté gauche où il faut enfoncer pour arriver plus sûrement à l'oreillette du cœur. Enfin il était évident, par ses discours de la veille, qu'il récusait le tribunal, et, pour y échapper, il lui fallait mourir dans la nuit même. Mais le genre de mort qu'il avait choisi suppose un courage incroyable l'on ne conçoit pas que, couché sur un lit de sangle et avec des points d'appui faibles ou incertains, il ait pu, en soute-

nant le poignard de la main gauche à l'endroit où il voulait qu'il pénétrât, l'enfoncer de la main droite en frappant à coups redoublés, et cela sans jeter un cri, sans faire quelque mouvement maladroit qui nous eût éveillés. Telle a été néanmoins, suivant le rapport des hommes de l'art, la seule manière dont il ait pu se donner la mort. Ainsi périt Clavières, le premier ministre des finances qu'ait eu la république. Il était du fameux triumvirat Roland, Clavières et Servan, qui, appelés par Louis XVI, pour le défendre, le livrèrent aux Jacobins et présidèrent aux scènes qui, en redoublant chaque jour de violence, aboutirent à l'échafaud de cet excellent prince. Roland s'était poignardé sur la route de Rouen quinze jours avant Clavières; Servan avait trouvé quelque repit en se jetant dans l'armée, mais l'impitoyable destin allait l'y saisir quand la mort le préserva de la récompense que lui réservait son parti. Clavières était un Génevois, et même un Génevois distingué, c'est-à-dire qu'il était homme d'esprit, calculateur habile et bon écrivain. Il avait pris des leçons de Panchau, et passait pour l'un de ses meilleurs écoliers. Déjà Clavières avait une place dans les affaires lorsque M. Necker occupait la première. Il fut hostile à son célèbre compatriote pendant la durée de l'Assemblée constituante; il allait chercher contre lui des armes aux Jacobins, et, quand ceux-ci devinrent les maîtres, Clavières se trouva naturellement leur homme. Devenu ministre de la république, il se crut au moment de réaliser ses grands projets économiques et financiers, et de faire justice de ce qu'il appelait l'emphatique ignorance de ce pauvre Necker. Les Jacobins, qui n'y entendaient rien du tout et auxquels il refusait le pillage, le traitèrent de voleur et d'intrigant, l'arrêtèrent comme tel, et allaient lui couper le cou quand il eut l'impertinence de les prévenir.

J'avais prévu que la catastrophe de la nuit allait provoquer une enquête où figureraient, au moins comme témoins, les camarades de chambre de Clavières, et je ne me souciais pas d'y donner mon nom. Dès que j'en eus le pouvoir, je descendis au greffe de la prison où je m'étais ménagé un certain crédit

en faisant des copies ou en dressant des tableaux pour le compte du greffier. Je m'ouvris à ce dernier sur la crainte de figurer au procès-verbal et il parvint à m'en dispenser. Il me conseilla pour plus de sûreté de rester au greffe pendant le temps de l'opération. J'y étais encore lorsqu'on apporta le corps de mon compagnon de chambre, qui fut déposé dans la geôle des condamnés. Cependant des forcenés avides de sa mort sur l'échafaud l'attendaient au tribunal pour déposer dans son procès. On leur annonce qu'il s'est suicidé; ils ne veulent pas le croire, et descendent pour s'en assurer; ils arrivent devant ce cadavre, et là vomissent d'horribles injures contre le scélérat qui a osé leur dérober le plaisir de savourer son supplice. Ils arrachent le manteau qui recouvrait ce corps ensanglanté et se ruent dessus avec fureur, ils le frappent des pieds et des mains. Une danse de cannibales n'est pas à beaucoup près aussi horrible que ce tableau qui offrait à la fois la barbarie de l'homme sauvage et l'extrême corruption de l'homme civilisé. Je me sépare de cette scène dont je sens que la mémoire ne s'effacera plus de mon esprit.

Cependant le tribunal allait toujours son train, tuant à droite et à gauche ce qu'on lui présentait et sans y apporter le moindre discernement. J'avais beaucoup de peine à me persuader que ma femme pût parvenir jamais à me soustraire au sort qui atteignait mes camarades les uns après les autres. Je suis appelé de nouveau au guichet. Désormais je n'y descends plus avec trouble, mais avec l'empressement de revoir mon ange tutélaire. Je cherche des yeux ma femme, je ne vois que plusieurs femmes de peine qui remplissaient à la porte de la prison l'office de commissionnaires. Ces femmes étaient agréées par le concierge pour faire les commissions des prisonniers, leur apporter à manger et leur rendre les petits services de la domesticité; toutes s'en acquittaient avec exactitude et fidélité. Quelques jeunes dames qui étaient impatientes de voir des détenus et n'en obtenaient pas la permission, imaginèrent de revêtir l'habit de ces femmes, de se charger de leurs paniers et de s'introduire dans

la prison sous ce déguisement. On payait ce service d'un assignat de dix francs à la femme qui fournissait le déguisement, et on en donnait un pareil au guichetier pour qu'il consentît à se tromper. Au reste, la dame déguisée était obligée de vider et d'emplir son panier comme l'eût fait la véritable commissionnaire. Ma femme avait revêtu ce costume de contrebande, sous lequel d'abord je ne la reconnaissais pas. Je m'étonnais seulement d'être abordé si familièrement par une servante. « Pour le coup, » me dit-elle, vous ne vous plaindrez pas aujourd'hui de mon » élégance; qu'en pensez-vous? » Au son de sa voix, je reconnais mon erreur; je la fixe, et ma réponse est un éclat de rire fou auquel elle répond par un autre aussi bien conditionné. Après une bonne causerie : « Ce n'est pas tout, dit ma femme, je fais » ici l'office de la commissionnaire d'un M. Ducourneau ; il faut » que je lui donne son linge blanc, que je reprenne le sale; j'ai » pour lui des lettres, du tabac, des livres. Je ne le connais » d'aucune sorte, mais la commissionnaire m'a dit qu'en le fai- » sant appeler il arriverait sur-le-champ. — Rien de si vrai, et » je vais le faire appeler. » — Ducourneau descend : c'était un Bordelais du parti des Girondins, jeune homme plein d'esprit, et qui faisait à merveille les vers. La commissionnaire l'aborde d'un air fort embarrassé : « C'est, *Monsieur*, lui dit-elle, la femme » qui fait d'ordinaire vos commissions... — N'allez pas plus » loin, citoyenne, reprit vivement Ducourneau; le *Monsieur*, » m'a tout dit : il m'a dit que vous êtes une femme charmante, » courageuse, un peu aristocrate. C'est comme cela que je les » aime, et je suis à vos pieds. Laissons là les détails du ménage » et parlons de quelque chose de mieux. Je félicite le citoyen » Beugnot du bonheur qu'il a de vous connaître. — Il y en a, » repris-je, une bonne raison; c'est que la commissionnaire » d'aujourd'hui est ma femme. » Puis il s'établit entre nous sur cette mascarade, et grâce à Ducourneau, une conversation si gaie que nulle part peut-être à Paris (à la même heure), on ne riait de si bon cœur; et voilà comme les pauvres Français sont faits ! Ducourneau, en rentrant dans sa chambre, composa pour

ma femme une fort jolie pièce de vers intitulée : *la Messagère révolutionnaire*. On n'a pas laissé à cet aimable enfant de la Garonne le temps de gravir les premiers degrés de notre Parnasse; huit jours après cette scène, il avait grossi le catalogue des hommes qui sont morts en riant.

Comme je demeurai encore trois mois à la Conciergerie après l'arrivée de ma femme à Paris, j'y faisais incessamment de nouvelles connaissances que je perdais quelques jours après, mais quelquefois avec des circonstances dignes d'être retenues. Par exemple, on avait amené à la Conciergerie, avec la prévention d'être hors la loi, un député du département du Calvados à la Convention du nom de Cussy. On sait qu'alors un individu hors la loi était tout simplement dévoué au bourreau, et que l'arrêter et l'exécuter était une même chose. Le citoyen Cussy était un homme considérable dans son département; il avait figuré avec honneur à l'Assemblée constituante, et ses qualités personnelles excitaient de l'intérêt. Il avait d'assez bonnes raisons de croire que le décret de hors la loi, en vertu duquel on l'avait arrêté, ne lui était point applicable, et il s'adressa par une pétition à l'Assemblée conventionnelle pour le faire décider. La réponse de l'Assemblée était pour lui la vie ou la mort. Du jour où sa pétition fut envoyée à la Convention, deux de nous étaient de sentinelle au guichet pour saisir le journal du soir à son arrivée et ne le livrer aux curieux que s'il n'était pas question de Cussy, ou bien si la décision de la Convention était en sa faveur. Cette précaution nous réussit durant quelques jours. Pendant un seul elle fut en défaut, et ce jour-là le journal tomba dans les mains de notre homme. Il l'apporte, suivant l'usage, dans la chambre où les prisonniers se réunissaient pour en entendre la lecture, et entame cette lecture. Tous nous éprouvions un saisissement mortel; les regards se portaient sur les commissionnaires du guichet, et avec colère, comme pour leur reprocher leur coupable négligence. De Cussy lisait tout haut et ne semblait nullement inquiet. Il arrive à l'article de la séance de la Convention où le comite du salut public rend compte de sa

pétition et propose de passer à l'ordre du jour, c'est-à-dire de n'y avoir aucun égard. Il lit le décret qui l'a ainsi ordonné. Cette ligne était pour lui le coup de hache. Il poursuit sa lecture du même ton, sans éprouver ou au moins sans laisser paraître la moindre affectation. La lecture finie, il dit d'un ton tranquille : « A la bonne heure ! ce sera pour demain; j'ai la nuit pour » mettre ordre à mes affaires. » Après ce peu de paroles, il embrasse celui des assistants qui était le plus voisin de lui et qu'il connaissait de longue date ; par une sorte de mouvement sympathique, chacun de nous l'embrasse à son tour; il remercie avec émotion et ajoute : « Chers camarades, vous consolez mes » derniers moments, c'est comme la mort de Socrate ; mais il » ne nous sera pas permis de discourir philosophiquement en- » semble jusqu'à l'arrivée de la ciguë. » Il achevait à peine, qu'un guichetier vient le saisir au collet pour le conduire dans la loge des condamnés.

A cette époque du tribunal révolutionnaire, vers la fin de 1793 et dans les premiers mois de 1794, deux genres d'accusés obtenaient la préférence; les généraux d'armée, qui, vainqueurs ou vaincus, étaient indifféremment enveloppés dans l'accusation banale de trahison, et les hommes du parti de la Gironde, qu'on ramassait de tous les coins de la France, comme atteints du crime de fédéralisme, lequel passait pour le plus abominable des forfaits aux yeux des gens qui ne savaient pas le moins du monde ce que le mot signifiait. Ma femme avait exigé de moi que j'eusse un entretien avec cet avocat Lafeutrie. J'avais d'abord refusé en répondant qu'un avocat était du luxe pour moi, parce que, fût-il, un Démosthènes, il ne me ferait jamais absoudre une fois que je serais présenté au tribunal. Il ne s'agissait pas précisément de préparer ma défense, mais de savoir ce qu'au fond on pourrait me reprocher, afin de prévenir quelques fausses démarches de la part des personnes qui s'intéressaient pour moi. Cela était surtout désiré par le citoyen Gatrez, qui avait lui-même indiqué Lafeutrie, avec lequel il est fort lié, puisqu'il vient souper tous les soirs chez lui. Je consens à me

confesser au convive de mon oncle. Lafeutrie veut savoir avant tout si je suis fédéraliste. Je lui réponds que non, et je lui donne dix bonnes raisons pour qu'un tel reproche ne puisse pas m'atteindre. Il insiste, et je lui rappel les termes de mon mandat d'arrêt, où je suis qualifié de *complice de Capet, de sa femme et de Lafayette.* J'ajoute qu'il se peut qu'on ait découvert quelque part une lettre que j'ai écrite à Lafayette au mois de mai 1792 pour le dissuader de son voyage à Paris, et où, entre autres motifs de s'en abstenir, je lui disais que ce voyage n'aurait certainement pas de succès aux Tuiléries. Lafeutrie fut ou parut peu effrayé de cette lettre sur la découverte de laquelle nous n'avions pas au reste de certitude. Il soupçonna seulement que j'étais royaliste et me rassura sur cette triste qualité, parce que les royalistes n'étaient point à l'ordre du jour dans les comités du gouvernement. On s'occupe des fédéralistes, le tribunal en a encore pour trois mois à expédier, « et d'ici à trois mois, » ajoute élégamment le citoyen défenseur, le roi, vous ou l'âne » serez morts. — Et vous donc? — Ah! ma foi, reprit-il, vous » croyez rire; cela pourrait bien m'arriver. » La visite de ce double faquin me fit du bien. En regardant autour de moi, je parvins à me rassurer. Je vis qu'en effet le tribunal donnait la préférence aux fédéralistes et n'interrompait cette ligne de poursuite qu'en faveur des généraux. On sacrifiait deux ou trois de ceux-ci par décade pour l'exemple, et apparemment pour entretenir l'émulation dans l'armée. C'est un grand sujet à méditer que le sort de ces généraux, hommes de force et de vaillance, qui ont conquis leurs grades par des prodiges devant l'ennemi, et que des gens qualifiés de représentants du peuple enlèvent à volonté du milieu de leurs bataillons et envoient pieds et poings liés à la Conciergerie, comme on expédie des moutons à une boucherie, et tous se laissent faire comme des moutons! Les plus déterminés, tels que Lafayette et Dumouriez, n'ont su que prendre la fuite: c'est que le courage civil manque à tous. Les anciennes institutions de la monarchie étaient peu propres à le faire naître, le temps nous a manqué pour en essayer de nou-

velles ; d'ailleurs ce courage, la première des vertus chez un peuple libre, ne s'apprend pas en un jour. Nous ne sommes encore que des Français d'avant 1789, très façonnés à l'obéissance, et à qui un pouvoir nouveau et fort hideux assurément, n'en a pas fait perdre l'habitude.

Parmi les généraux préparés pour le tribunal révolutionnaire, se trouvait un général de division, du nom de La Marlière, qui commandait à Lille lorsque cette ville fut attaquée par l'armée autrichienne sous les ordres du duc de Saxe-Teschen. Ce général avait tenu par quelque petit côté à l'ancien régime ; il possédait avant la révolution, la charge un peu plus ridicule que les autres de *commandant des levrettes de Monsieur*. Lorsque le prince a émigré, il a laissé ses levrettes en France et leur commandant avec elles. La Marlière, qui était ambitieux, ne fut pas des derniers à retourner son habit ; il avait été constitutionnel en 1791 et républicain en 1793 ; homme d'esprit au demeurant et d'un caractère aimable, quoique porté à l'intrigue. Il n'en était pas moins accusé d'avoir trahi la république lorsqu'il commandait à Lille, et il fallait que cette trahison ait été d'une étrange nature, car le duc de Saxe-Teschen avait levé honteusement le blocus et s'était retiré non sans perte en hommes et en artillerie. La cause de ce pauvre général était vraiment très bonne ; il se défendait avec autant d'habileté que de courage. Homme délié s'il en fut jamais, il parvenait du fond de sa prison à intéresser en sa faveur les juges, les jurés, les gendarmes, et jusqu'aux guichetiers. Personne ne doutait qu'il ne fût acquitté, et tout le monde en était charmé. C'est lui qui fournit le sujet à une scène d'évocation dont je vais parler, et qui eut lieu à la Conciergerie, devant cinq ou six personnes, et où le rôle de la Pythonisse était joué par un aide de camp du comte d'Estaing. Le prompt accomplissement de la prédiction nous remplit tous d'épouvante. Le fait accompli avec tant de promptitude et de précision nous livrait sans défense à des idées superstitieuses, et à l'horreur du présent s'unissaient les terreurs de l'avenir ; c'était miracle que la raison la plus forte y pût résis-

ter. Et comme si tout devait être singulier dans la fin de ce pauvre La Marlière, il avait pour compagnon, en allant à l'échafaud ce fameux Parisot, mon ancien camarade de Palais, qui avait fait depuis beaucoup de métiers sans rencontrer la fortune, et qui avait fini par celui de journaliste aristocrate où il a trouvé la mort, ainsi que je l'ai raconté précédemment. Il était monté sur l'échafaud en même temps que La Marlière qui s'avisait de haranguer l'honorable assistance, de déclarer qu'il avait toujours été et qu'il mourrait républicain, et de recommander au bon peuple sa famille et sa mémoire. Comme il n'en finissait pas, et que Parisot s'impatientait, celui-ci éleva la voix plus haut, et dit, en haussant les épaules : « Citoyens, ne l'écoutez donc pas; c'est » un f.... menteur : il est aristocrate, plus aristocrate que moi.» Ainsi mourut mon vieil ami Parisot, que j'avais connu successivement avocat, auteur d'opéras comiques, directeur de théâtre, acteur, riche, pauvre, toujours gai, philosophe pratique, à qui, à sa dernière heure, une victime tombe par hasard sous la main, et qui, en dépit de la gravité de la circonstance, lui décoche un trait de sa façon comme il l'eût fait au bal de l'Opéra.

Mais venons à la scène bizarre d'évocation dont j'ai annoncé le récit.

L'aide-de-camp du comte d'Estaing avait fait la campagne d'Amérique. Il était homme instruit, de manières polies et réservées. Nous nous réunissions tous les soirs avec lui et La Marlière dans la chambre d'un nommé Bunel, conventionnel, mais tout à fait homme de bien, qui, durant un assez long séjour dans l'Inde anglaise, avait recherché curieusement les premières traces des connaissances humaines. Nous faisions une partie de whist, et, s'il nous restait du temps de reste, avant qu'on nous renfermât chacun dans notre cachot, la discussion s'établissait sur quelque point de métaphysique. Bailly ne manquait jamais de venir dans notre chambre à ce moment de la soirée, et se flattait d'y être exact, comme jadis à l'Académie. L'aide-de-camp avait pour refrain que ce que nous appelions le *possible* n'était qu'un arrêt de notre ignorance qui serait infailliblement

cassé par l'avenir. Il ne manquait pas d'exemples pour prouver que les bornes du possible avaient été fort reculées depuis Pythagore et Aristote. Il accusait la religion chrétienne d'avoir comprimé l'essor des esprits et applaudissait franchement aux coups qu'on lui portait alors. Son système de religion était le panthéisme : il croyait à une quantité inombrable d'êtres animés qui ne tombaient pas sous nos sens, et tenait que l'homme était encore bien loin de la place qu'il pouvait occuper dans le grand ensemble. Bunel, qui ne voulait pas perdre, en pensant comme un autre, le temps qu'il avait mis à apprendre l'indou, ni le chemin qu'il avait fait pour visiter des pagodes, appuyait l'aide-de-camp et nous citait des autorités que nous n'étions pas préparés à aller vérifier. Le général restait fidèle à la philosophie de son ancien maître Voltaire; il avouait des progrès dans quelques sciences naturelles, moins importantes qu'on ne voulait le faire croire, puisque rien n'avait été positivement imaginé, et qu'il est facile d'avancer dans des routes une fois ouvertes. Pour tout le reste, il ne voyait rien de si incertain que ce qu'il convenait à chaque siècle d'appeler la vérité ; il croyait que les idées humaines recevaient de chaque époque des formes différentes, mais qu'elles circulaient dans un cercle qu'elles ne pouvaient pas franchir. Je me rappelle qu'il ajoutait : « Vous applaudissez, » par exemple, Messieurs, à la démarche de l'évêque de Paris, » qui vient d'abjurer sa religion au sein de la Convention et aux » yeux de tout l'univers ; fort bien ! nous touchons à la fin du » XVIII[e] siècle, et il est très-peu probable qu'aucun de nous voie » le XIX[e] ; mais je prédis qu'il ne se passera pas sans que les » Français ou ceux qui habiteront la France, voient des proces- » sions de capucins dans les rues de Paris, et des membres de la » Convention y assisteront le chapelet à la main, si on veut bien » le leur permettre. » Bailly penchait pour le premier parti et pour la perfectibilité de l'espèce humaine : « L'orage qui gronde » en ce moment, disait-il, ne prouve rien sans doute, et fera » tomber bien des feuilles de la forêt ; il arrachera même quel- » ques arbres ; mais il emportera aussi de vieux immondices, et

» le sol épuré peut donner des fruits inconnus jusqu'ici. » A la fin de l'une de ces conversations, le général La Marlière demanda à l'aide-de-camp : « Vous croyez donc à Mesmer, à Cagliostro » et *tutti quanti* ? — Sans doute, répond froidement l'aide-de- » camp. — Je serais fort curieux de voir, avant de mourir, » une représentation d'une scène *voyante* ou de somnambu- » lisme. — Cela n'est pas facile ici, mais j'y ferai ce que je » pourrai. »

Cet aide-de-camp, qui, je le répète, avait de l'instruction et du sens, recueille avec beaucoup de sérieux et fait entrer à la Conciergerie, sous le couvert du dîner de chacun de nous, les divers instruments dont il a besoin pour préparer cette scène. Il n'y avait pas moyen d'introduire une voyante ; à la rigueur on peut la remplacer par un jeune garçon, pourvu qu'il soit âgé seulement de douze à quatorze ans, qu'il soit né sous les signes du Sagittaire, des Gémeaux ou de la Vierge, et surtout qu'il soit d'une pureté parfaite. On en trouve un ; mais, avant que de l'admettre, l'évocateur prend du temps et a soin de s'assurer, par la représentation de son extrait de baptême, du jour où il est né, et de l'interroger sur ses faits et gestes. Il remplit les conditions du programme ; le jour est indiqué, et l'évocateur étale ses préparatifs dans le local où nous faisions la partie de whist, mesurant avec un compas les distances respectives de chaque pièce. L'appareil est religieusement préparé et l'enfant à genoux devant le globe de verre. « Général, dit l'évocateur, indiquez dans » le passé ou dans l'avenir le fait que vous voulez connaître. — » L'issue du jugement qui m'attend. — Général, faites choix » d'un autre sujet ; je serais au désespoir si la réponse était » mauvaise. — Je persiste, et vous assure que quelle que soit la » réponse, elle ne m'effraiera pas le moins du monde. — Dans » ce cas, je renonce à l'évocation, et reprenons la partie. — » Vous me la faites trop belle. Comment ! si tôt battu et même » avant d'avoir commencé ? Je me doutais bien que tout ceci » n'était que de l'enfantillage. — Vous le voulez absolument, général ? dans ce cas, je commence. »

Après une demi-heure d'exercice assez violent, l'évocateur et le jeune homme suaient à grosses gouttes, et chacun des trois assistants, fatigué lui-même par l'attente et par les convulsions qu'il avait sous les yeux, éprouvait une insurmontable oppression. Enfin l'eau se trouble visiblement pour tout le monde, l'enfant s'écrie « qu'il voit. — Quoi ? — Deux hommes qui se bat- » tent. — Qui sont-ils ? Je ne sais pas. — Qui sont-ils ? — Je ne » sais pas. — Qui sont-ils ? » Et chaque question est flanquée d'évocations, de menaces et de cris. Enfin, l'enfant répond : « Mon Dieu ! un garde national et un officier à chapeau bordé. » — Qui est le plus fort ? — Ah ! mon Dieu ! le garde national » étend l'officier par terre et lui coupe la tête ! » Et l'enfant tombe à la renverse.

Nous étions consternés, et le pauvre général, esprit fort le moment d'auparavant, tremblait alors de tous ses membres. Nous nous efforçons de le rassurer ; il n'y a rien de commun entre le jugement sur l'issue duquel il a interrogé et la lutte entre un garde national et un officier. Le moment de la retraite arrive, chacun reporte dans son cachot son épouvante et le regret d'avoir pris part à cette misérable scène ; elle s'était passée le 20 décembre. Le 21 au soir, le général reçut son acte d'accusation, fut condamné à mort le 23, et exécuté le même jour par le bourreau, alors habillé en grenadier de la garde nationale. — Je reste le seul témoin vivant de cette scène ; je pourrais cependant invoquer M. Bailleul, conventionnel, qui habitait à la Conciergerie le même bâtiment que nous. Il n'assista point à l'évocation, mais elle fit assez de bruit dans la prison pour qu'il en ait gardé la mémoire. Je doute que ceci ait été une scène de compères : l'aide-de-camp était un homme sérieux, trop honnête pour s'être permis une plaisanterie criminelle. Il n'avait eu ni le temps ni les moyens de styler cet enfant, qui avait été choisi sur cinq ou six autres. Enfin, nous avions été sur le point de renoncer à l'entreprise dans la crainte qu'elle ne fût éventée et considérée par Robespierre comme une conjuration. Il y avait ici quelque prestige, sans nul doute : où était-il ? Je ne le sais pas.

Si quelqu'un me racontait cette scène d'évocation, je ne le croirais pas ; permis donc à ceux qui me liront, si par hasard quelqu'un me lit, de ne pas y croire. On devine qu'elle fut le sujet de très grands commentaires entre gens qui n'avaient rien à faire de mieux, et nous n'arrivions jamais à une solution satisfaisante. S'il n'y avait rien de vrai dans tout cet appareil d'évocation, c'était un tour qu'on avait joué à La Marlière; mais le coup ne pouvait partir que d'un ennemi, et le général n'avait autour de lui que les amis que donnait promptement un malheur commun ; et puis, quel horrible choix de sujet ! dans quel lieu ! pour quelle circonstance ! Jusque-là, point de probabilité qu'on ait voulu se jouer de quelqu'un. Ensuite le jeune homme était fils d'un guichetier de la porte de la rue, nommé Langlois. Tout ce qui revenait sur son compte le peignait dans l'état obligé pour son rôle, c'est-à-dire dans une innocence parfaite. Le père était présent et décidé à reprendre son fils, dans le cas où l'on eût exigé quelque chose d'indécent. Plus on avance, plus on voit augmenter le nombre embarrassant des complices de la supercherie, si on en avait voulu faire une. Et cependant, après cette scène à laquelle la mort de La Marlière avait donné beaucoup de gravité, et malgré nos recherches, nous ne découvrions aucun indice de fraude. Une pareille scène se rencontre dans la fatale intrigue du collier. M^lle^ de Latour y joue aussi le rôle de jeune innocente. Elle voit descendre l'archange Gabriel dans le globe rempli d'eau, et l'archange lui fait voir tout ce dont on avait besoin de persuader à l'avance le trop crédule cardinal. On conçoit à merveille que Cagliostro et compagnie aient pu arranger à leur aise cette mystification ; ils en avaient sous la main tous les moyens et en disposaient fort librement. J'excepte toutefois la parfaite innocence de M^lle^ de Latour, que j'ai de bonnes raisons de suspecter : à cela près, le succès était facile entre une bande de coquins qui s'entendaient à merveille, et ce pauvre cardinal qui croyait à tout, excepté au Dieu qui le nourrissait. Mais, en 1793, à Paris, dans une prison, et quelle prison ! à la Conciergerie, on ne peut raisonnablement rien suppo-

ser de pareil. Toutefois, je ne crois ni aux sortilèges, ni aux évocations, ni aux devins, ni même aux Rose-Croix. La scène que j'ai racontée tient à des causes toutes naturelles, peut-être même des plus simples. Je m'étonne seulement de n'avoir pu les découvrir.

Malgré mes efforts pour supporter le séjour de la Conciergerie, de jour en jour j'en devenais plus impatient. Je ne crois pas que, de mémoire d'homme, il se soit rencontré un tableau hideux à l'égal de celui que j'avais assidûment sous les yeux ; ce n'était pas seulement ce sang versé à flots qui excitait ce dégoût de la vie, mais parfois des scènes horriblement immorales, desquelles on n'aurait pas jusque-là cru l'humanité capable. Ainsi j'ai vu conduire en même temps au tribunal un officier français, brillant de jeunesse et de grâces, remarquable entre les beaux hommes de son époque, et une dame belge plus âgée que lui, mais fraîche encore et du plus noble maintien. La peine de mort fut bientôt prononcée; car on les accusait d'avoir pris part à ce qu'on appelait la trahison de Dumouriez. Ils étaient porteurs de moyens de séduction dont on ne les avait pas dépouillés en sortant du tribunal; ils s'aimaient passionnément ; ces moyens leur firent obtenir de ne pas être séparés durant la dernière nuit qu'ils avaient à exister; ils la passèrent dans les bras l'un de l'autre, et ne s'en arrachèrent que pour monter sur la fatale charrette. Ce trait excitait l'admiration du plus grand nombre ; il me faisait trembler. Quelque chose d'aussi monstrueux se produisit pour la belle M^me^ de ***. J'ai vu peu de femmes aussi bien dotées par la nature ; c'était la beauté des formes, la grâce, et surtout la candeur d'une vierge de Raphaël. Elle avait été dénoncée pour être rentrée d'Angleterre en France deux jours plus tard que le délai porté par la loi ; le retard n'était pas bien constaté, mais elle était riche : elle fut condamnée à mort. Ce fut un deuil pour tous ceux qui avaient pu voir une fois cette adorable créature. On ne concevait pas que des hommes pussent n'être pas désarmés devant ce chef-d'œuvre de la création. Il restait un moyen extrême de prolonger son existence : c'était

de se déclarer grosse. Elle le fit. Hélas ! que ne peut l'horreur de la mort sur une femme de cet âge ! Elle fit davantage : elle consentit au moyen de rendre sa déclaration sincère. Dargeavel, mon compatriote, fut choisi pour le héros de cette triste aventure ; tout bel homme qu'il était, j'en tirai mauvais augure. La pauvre M^me^ de *** n'y gagna que de prolonger son existence de quinze jours et dut déplorer amèrement sa faiblesse. Ajoutez à ces tableaux les suicides qui devenaient de jour en jour plus fréquents dans l'intérieur de la prison. — Cabanis avait imaginé des pastilles dont la base était le laudanum, mais si bien préparées qu'elles conduisaient à petit bruit dans l'autre monde. Tous les détenus qui appartenaient à la secte philosophique en étaient pourvus ; moi-même je gardais la mienne, quoique je fusse peu disposé à en faire usage. Ces pastilles nous étaient fournies par un autre médecin, le docteur Guillotin, qui ne craignait pas pour nous servir d'enlever des pratiques à sa machine. Ce pauvre homme était philanthrope, généreux, et ne manquait ni de science ni d'habileté ; mais le malheur d'avoir donné son nom au fatal instrument empoisonna sa vie.

Je pressais chaque jour ma femme de me tirer de cet enfer où je ne pouvais plus vivre. J'avais successivement perdu mes amis anciens, c'est-à-dire ceux avec lesquels j'avais pu passer un mois ou six semaines en prison. Je ne me souciais pas de contracter de nouveaux liens que le fer de la guillotine tranchait au bout de la semaine, et je restais pour ainsi dire seul à la Conciergerie, quoiqu'elle fût plus remplie que jamais. Une scène qui troubla la dernière visite que ma femme m'y avait rendue diminua beaucoup l'attrait que ces visites avaient pour elle-même. Nous étions, comme de coutume, dans la lanterne qui forme un vestibule pour toutes les parties de la prison. La causerie s'était prolongée outre mesure. Un mari en prison est un amant avec sa femme, et les amants n'en finissent guère. Tout à coup un homme entouré de gendarmes traverse la lanterne pour passer à la loge des condamnés. Il s'arrête devant moi, et me dit : « Adieu, Beugnot... » Je me lève pour accourir sur ses

pas ; il est entraîné et n'a que le temps de me faire un signe dont je n'avais pas besoin pour savoir qu'il était perdu. Je reviens près de ma femme. « Quelle est, dit-elle, cette figure-là? Je » crois la reconnaître. — Sans doute, vous la connaissez; c'est » le duc du Châtelet. — Ah! que je suis fâchée de ne pas lui » avoir dit bonsoir, où va-t-il donc? — Il retourne, lui dis-je » froidement, dans la partie de la prison où il demeure. Vous » avez dîné quelquefois avec lui l'an passé; mais ce n'est pas » une raison pour que vous lui témoigniez de l'intérêt ici ; il faut » vous réserver tout entière pour les vôtres. — Vous avez rai- » son, » dit ma femme, et nous nous quittons. Le lendemain, elle voit dans son journal que le duc du Châtelet est condamné à mort, et juge que son sort était décidé lorsqu'il a passé la veille devant elle. A notre première entrevue, elle me reprocha de l'avoir trompée sur M. le duc du Châtelet. — « Pourquoi ne » m'avoir pas dit la vérité? Vous me trompez à la journée; » vous ne m'avez pas prévenue que ce pauvre Ducourneau était » mort. — Eh, mon Dieu! non, je ne vous trompe pas ; mais je » ne vous dis pas toute la vérité, parce qu'elle est affreuse. Je » n'appartiens au monde que dans les courts moments où je » vous vois ; le reste de ma vie, je le passe en enfer. Vos visites » même se mélangent pour moi de tourments et de bonheur; » de tourments, quand je songe que si l'officier municipal qui » surveille la prison vous y rencontrait travestie comme vous y » venez le plus souvent, il vous ferait arrêter, et que dès le len- » demain nous irions tous les deux à l'échafaud, et moi, avec » l'idée déchirante de vous y avoir conduite.— C'est là, reprend » ma femme, ce que me répète chaque jour mon oncle ; mais je » ne l'écoute guère. Je fais mon devoir, et je ne m'inquiète pas » du reste. — Mais, ma chère amie, tant que je serai ici, ce de- » voir a pour vous trop de dangers ; obtenez ma translation dans » une autre prison, ou ne venez dans celle-ci qu'avec une per- » mission de l'accusateur public. » — Ma femme me proteste qu'elle remue ciel et terre pour obtenir cette translation, et me quitte en me demandant encore quelques jours de patience. Elle

me presse sur son sein et ajoute en sanglotant : « Je sais que, » comme beaucoup d'autres, vous portez toujours du poison sur » vous; je vous demande, au nom de notre pauvre petite Clé- » mentine, de n'en faire usage que si vous êtes condamné. » Je lui donne l'assurance que je n'ai pas d'autre intention ; elle me quitte baigné de ses larmes. Une pareille entrevue m'absorbait pour quelques jours et m'empêchait de prendre part aux scènes qui se passaient autour de moi ; et d'ailleurs je finissais par m'endurcir au milieu de ces jugements ou de ces assassinats qui tous se ressemblaient. La faculté de sentir et d'être ému s'use comme une autre ; à peine je donnais de l'attention à ce qui m'eût transporté d'indignation quatre mois auparavant.

Telle était ma position, lorsqu'un matin je reçus l'ordre de descendre promptement au greffe. Je crus que j'y étais mandé pour recevoir quelques états à copier pour le greffier auquel je rendais volontiers cette sorte de service. Je me présentai donc fort tranquillement, mais quelque chose de plus grave m'y attendait : j'y trouvai les citoyens Soulès et Marino, officiers municipaux, chargés d'une visite extraordinaire des prisons. Ces inspecteurs, en parcourant le registre d'entrée à la Conciergerie, avaient découvert que j'y étais depuis quatre mois, sans avoir été interrogé et sans qu'on se fût le moins du monde occupé de moi. Ils m'en demandent la raison ; je n'en avais point à leur donner, et ces deux municipaux font échange de paroles d'indignation contre le fait d'avoir laissé un citoyen dans les fers durant quatre mois, sans l'interroger, tandis que la loi exigeait qu'il le fut dans les vingt-quatre heures. Ils admirent ma patience, me traitent d'imbécile pour n'avoir pas réclamé, et me donnent l'assurance qu'ils vont, sur-le-champ, au cabinet de l'accusateur public pour lui en laver la tête et lui enjoindre de me faire interroger, sinon le soir même, au moins le lendemain dès le matin. Remonté dans ma chambre, je vis que je n'avais pas une minute à perdre. J'expédiai message sur message à ma femme pour lui dire que si elle ne me tirait pas dans la journée de la Conciergerie, je n'en sortirais plus que pour le grand voyage. Elle courut

à l'instant chez son oncle qu'elle eut le bonheur de rencontrer. Tous deux se rendirent chez l'officier municipal Danges, qui avait la police de la Conciergerie et qui leur promit qu'il viendrait dans la journée même ordonner ma translation. Ma femme lui déclara qu'elle ne le quitterait pas que la chose ne fût faite, et l'entraîna avec elle à la Conciergerie, tandis que le citoyen Gatrez allait de son côté au Palais pour obtenir que l'accusateur public laissât faire. Tout réussit, et, grâce à l'énergique activité de ma femme, je doublai ce jour-là le cap le plus difficile que j'aie trouvé dans ma périlleuse route. Rappelé au greffe sur les six heures du soir, j'y trouvai le citoyen Danges qui signa ma translation et me dit que ma femme, qui n'avait voulu le quitter qu'au guichet, ne l'avait pas attendu et qu'elle avait couru à la prison de la Force pour y marquer mon logis. Je grillais d'en aller prendre possession. Je ne pus jamais remonter à ma chambre pour y faire mon petit déménagement de prisonnier ; je laissai le choix au greffier de me renvoyer ce qui m'appartenait ou de ne rien me renvoyer du tout. Mais il s'offrait encore un embarras qui retardait mon départ : il ne se trouvait de disponibles pour me conduire à la Force que de simples gendarmes, et le greffier ne voulait me confier qu'à un officier pour m'épargner l'humiliation d'être durement garotté et traîné à la queue d'un cheval. L'officier n'était pas astreint à de si durs moyens ; il pouvait employer une voiture et faire marcher l'escorte à côté. On l'attendait donc, et moi avec une impatience mortelle. Il arriva enfin ; mais l'embarras se retourne dans un autre sens : les gendarmes n'étaient pas là, l'heure de la fermeture arrivait. Je me tenais pour perdu s'il fallait passer la nuit à la Conciergerie. Je supplie l'officier de me faire sortir, et je lui engage ma parole de le suivre partout où il voudra me conduire ; il se laisse fléchir et envoie chercher une voiture. Une demi-heure s'écoule sans que la voiture arrive. Je vois faire les préparatifs de la fermeture. Le désespoir me gagne ; je redouble d'instances près de l'officier qui me dit qu'il me sera impossible de marcher, parce qu'enfermé depuis longtemps, le grand

air va me saisir. Je réponds du contraire, et mes paroles ont un accent si touchant qu'enfin l'officier me fait passer le guichet. Mais ce qu'il avait prédit m'arrive ; l'impression que je ressens de l'air extérieur est telle que je ne saurais avancer, et je suis contraint de me reposer sur la première borne qui est sur le plain-pied de la cour du Palais. L'officier me propose d'y entrer quelques moments ; la seule proposition me fait jeter un cri. Je ramasse mes forces, et, aidé du bras de l'officier, je me traîne avec lui jusqu'au poste du Palais, où il me dépose, tandis que lui-même retourne à la Conciergerie pour en ramener la voiture. Ce poste était occupé par la garde nationale de cette époque, c'est-à-dire des hommes déguenillés, coiffés de bonnets rouges et armés de piques. Il tinrent assez peu de compte de la recommandation que l'officier leur avait faite de me garder à vue. Un homme arrêté de plus ou de moins était alors chose si indifférente que mes gardiens n'y donnèrent aucune attention. Le corps-de-garde était obscurci par la fumée du tabac ; la plupart des braves assistants étaient ivres ; les autres travaillaient à se mettre à l'unisson, en sorte que personne n'eût songé à me retenir si j'avais eu la force et la volonté de m'évader ; mais l'une et l'autre me manquaient. Enfin j'entends avec bonheur arriver la voiture et j'y monte pour me rendre à la prison de la Force. Chemin faisant, je me confonds en excuses et en remerciements à l'officier de la gendarmerie ; mais je lui dis qu'il m'avait en dernier lieu confié à des surveillants fort peu sûrs et qu'un autre à ma place leur eût aisément échappé. L'officier en convient, mais ajoute qu'il est assez bon physionomiste, et qu'ayant été averti par le greffier des causes de mon arrestation, il avait entièrement compté sur ma parole. Au reste, cet officier, qui était originaire de Nancy, servait l'année précédente à l'armée des princes et s'était tiré d'affaire par le crédit d'un oncle, député à la Convention, tant était étrange le pêle-mêle qu'offrait alors la société ou ce qui en tenait la place.

Nous arrivons à la Force. La concierge, la citoyenne Lebau, est de sa nature une bonne femme, que son métier n'a point en-

durcie ; elle est de plus la protégée et l'obligée, à plus d'un titre, de Gatrez. J'en fus donc accueilli à merveille : elle me fit entrer dans son appartement pour y attendre ma femme qui demeurait en face, et qu'elle allait faire appeler. C'était tant de bonheur à la fois que je me tâtais pour savoir si j'étais bien éveillé. Ma femme accourt ; la scène fut tout en ravissement des deux parts ; nous ne serons séparés que par la rue ; nous nous verrons à peu près tant qu'il nous plaira. Ce qui me reste à endurer de captivité n'est rien par comparaison avec le péril auquel je viens d'échapper. Je ne fais plus de doute que je vivrai, et je répète mille fois à ma femme que c'est à elle seule que je devrai la vie ; elle me répète qu'elle est encore plus heureuse que moi, mais qu'au bout du compte elle n'a fait que son devoir et que tout autre à sa place en eût fait autant. Nous nous quittons. Il fallait traverser la grande cour de la Force pour arriver à la chambre où je devais loger. Il faisait une de ces belles nuits de janvier où l'azur du ciel est pur et où les étoiles brillent de tout leur éclat. Depuis quatre mois, j'avais vécu sous des voûtes, à peu près privé de la lumière du jour. Le premier coup-d'œil du firmament me jeta dans l'extase où Milton peint le père du genre humain, quand pour la première fois il fut aux prises avec le magnifique spectacle dont il était entouré. Je priai le geôlier qui me conduisait de me souffrir quelque temps dans la cour. Je l'arpentais dans tous les sens ; voir, marcher, respirer, étaient autant de jouissances pour moi, et le guichetier fit le soir à M^me^ Lebau le rapport que le grand prisonnier était fou et qu'il serait mieux placé à Charanton qu'à la Force. Le lendemain matin, cette bonne femme me fit appeler chez elle et m'interrogea avec une inquiétude visible sur ma santé et sur la manière dont j'avais passé la nuit, et j'ai su depuis par elle que c'était ma santé morale qui avait causé sa sollicitude.

La chambre que je devais occuper était fort bonne pour une chambre de prison ; elle était destinée à quatre personnes. A la Conciergerie, elle en eût enfermé le double. Mes trois compagnons de chambre étaient : un ancien conseiller au Parlement

de Paris, du nom de Saint-Roman ; l'acteur Neuville (mari de la Montansier), et le fameux avocat Linguet. Le sieur Roman, tout conseiller qu'il avait été dans la première des cours souveraines, était un franc original, mais un original assez amusant. Il avait un panier à recevoir les papiers à côté de sa table, où il jetait tous les jours des petites feuilles soigneusement écrites et pliées, et lorsque je ne le connaissais pas encore, je croyais qu'il composait quelque dictionnaire, me rappelant que c'était de cette façon que Ducange avait composé le sien. Rien de pareil : les petites feuilles contenaient le menu de son dîner et le nombre de verres d'eau et de vin qu'il avait bus. Cet honnête homme était parvenu à cinquante ans sans avoir fait d'autre voyage que celui de Paris à sa maison de campagne héréditaire, située à une lieue et demie de la capitale. La translation du Parlement à Troyes, en 1787, l'avait forcé de faire une route de trente-huit lieues pour aller et autant pour revenir. Le récit de ce qu'il avait vu, de ce qu'il avait éprouvé durant le voyage ne finissait pas. Quoique j'eusse fait moi-même la route peut-être cent fois, je ne me lassais pas d'en entendre les merveilles dans la bouche du conseiller. Il était crédule jusqu'à la simplicité et nous donnait pour des vérités les contes de Peau-d'Ane de sa portière. Assez bien préparé sur les revenants et les sorciers, il n'avait de sa vie ouvert un livre de droit et n'écrivait pas un mot d'orthographe. On a tué ce pauvre homme, et à quoi bon, je le demande ?

Neuville avait été créé et mis au monde pour jouer la tragédie, et si un jour il ne l'eût pas jouée trop sérieusement, il était appelé à consoler la France de la perte de Lekain, car il valait cent fois mieux que Larive. Il avait la figure expressive, un bel organe, de l'intelligence et l'attitude de la supériorité. Disciple de l'école de Clairon, il parlait des choses vulgaires de la vie du ton dont il eût déclamé le rôle de Rhadamiste. Après un début heureux à Paris, il était allé se perfectionner en province et tenait la première place dans la troupe de Rouen. Un jour qu'il était chargé du rôle de don Juan, dans *le Festin de Pierre*, son perruquier l'avait fait attendre, le spectacle en était retardé et le

parterre furieux. Le perruquier se présente enfin, et don Juan, fidèle à son caractère, lui passe son épée à travers le corps et le tue raide. Le trait était bien dans l'esprit de son rôle ; cependant le Parlement de Rouen ne pardonna pas à Neuville cette petite variante à la pièce de Molière et le condamna à mort. Il eut sa grâce, mais ne put jamais obtenir un ordre de début pour Paris. Il épousa ensuite la Montansier, et devenu par son mariage tantôt acteur, tantôt directeur d'une troupe de province, et toujours très humble serviteur de madame son épouse, il ne fut plus porté à des études sérieuses qui l'auraient fait atteindre au premier rang. Il venait de faire bâtir la salle de l'Opéra de la rue de Richelieu. On prétendait que c'était avec l'argent que Danton et Lacroix avaient rapporté de leur voyage de Belgique ; cela n'était pas précisément démontré ; mais, jusqu'à plus ample éclaircissement, Robespierre s'était chargé du logement de Neuville et l'avait envoyé à la Force. On croit même que c'est par là qu'a commencé l'hostilité entre Danton et son farouche rival.

J'avais abordé l'avocat Linguet avec une curiosité mêlée de respect. Son nom était entouré de souvenirs d'un haut intérêt ; il rappelait un talent oratoire de premier ordre, un écrivain à part et redoutable aux gouvernements comme aux particuliers, poursuivi tour à tour par l'ordre des avocats, par le Parlement, par les ministres français et étrangers, et dont la vie n'avait été qu'un long orage. Je croyais trouver une sorte de Marius assis comme l'autre sur les ruines de Carthage ; je ne rencontrai qu'un vieillard morose, mal avec lui-même et insupportable aux autres. Je n'eus besoin que de peu de jours pour comprendre à merveille quelle animadversion il avait excitée lorsqu'il se trouvait au milieu des affaires ou de la société, en contact avec ses semblables. Lorsque j'arrivai dans la chambre, il avait réduit Saint-Roman à une sorte de domesticité, mais il n'avait pas eu si bon marché du comédien que du conseiller, et la querelle était flagrante entre Orosmane et lui. J'avais essayé de garder la neutralité : elle n'était pas possible ; force me fut de prendre parti,

et je me déclarai contre Linguet, parce que sa conduite était déraisonnable de tous points. Dès lors il s'acharna sur moi comme sur un ennemi, et essaya de me jouer de mauvais tours en politique ; je lui échappai par la protection de la citoyenne Lebau qui me tira de l'antre de la discorde pour me placer dans la chambre du Conseil, la meilleure, la plus habitable et la mieux habitée de la prison.

Cette chambre, qui comptait douze commensaux, était remarquable par la bienséance et la politesse qui y régnaient. Le fond de la société, de la chambrée si l'on veut, se composait d'anciens et très honorables bourgeois de Paris, qui occupaient dans la capitale les emplois réservés à leur classe, de payeurs de rentes de l'Hôtel de Ville, de receveurs des contributions, de magistrats du Châtelet, etc. Le Parisien natif a un caractère qui lui est propre, et qui se résume dans la vieille appellation de *badaud* ; il est attaché à sa religion, à son roi, à sa parenté, aux anciens usages ; crédule, facile à amuser et aussi à abuser. Le cercle de ses connaissances s'étend rarement au delà de celui de la capitale, et il croit sérieusement que toutes les merveilles du monde y sont rassemblées. Cette race d'hommes excellents a été poursuivie et décimée par la révolution : elle s'était élevée dans un long calme, à l'ombre d'un gouvernement qui semblait éternel ; elle est finie et ne se reproduira jamais. Des aventuriers politiques ou des hommes d'industrie vont envahir ces vieux hôtels du Marais où les générations se succédaient paisibles, et cette île Saint-Louis où l'on ne connaissait de révolutions que celles que l'hiver causait quelquefois dans le cours de la Seine.

C'était d'habitants de ces deux quartiers que la chambre du Conseil était composée ; aussi tous les prisonniers n'étaient pas admis indifféremment ; par un scandale, qui à la vérité ne dura plus longtemps, on ballotait celui qui s'y présentait ; et, malgré tout le crédit de la citoyenne Lebau et nos instantes prières, on en repoussa dédaigneusement le pauvre Neuville, parce qu'il avait monté sur les planches ; particularité fort curieuse pour le lieu et pour l'époque. Cette chambre avait, il est vrai, des pri-

vilèges enviables : on y faisait excellente chère ; un cuisinier *ad hoc* et des plus renommés de Paris était établi en face de la prison pour le service de la chambre, et cet artiste, aristocrate plein de zèle, battait les quatres coins de Paris pour saisir les meilleurs morceaux à notre profit. La plupart des habitants de la chambre, qui avâient dans leurs caves de ces vins qui gagnent à se faire longtemps oublier, les exhumaient pour la circonstance, et en faisaient gracieusement les honneurs à ceux qui, tels que moi, n'avaient pas la même ressource. Dans l'après-midi, la chambre se garnissait de tables de whist, de piquet, d'échecs, qu'occupaient ceux qui ne préféraient pas travailler et telle était la douceur de notre vie, comparée à celle du dehors, qu'un citoyen, Mercier de la Source, frère de lait de Louis XV, vieillard de quatre-vingt-six ans, et le plus beau vieillard que j'aie vu, nous répétait : « Si on voulait me mettre en liberté, je prierais » très respectueusement ces messieurs de me laisser ici. Je ne » trouverais nulle part meilleure compagnie, et autant de soins » qu'on en a pour moi dans votre société. »

La propreté et un ordre soutenu régnaient dans la chambre. Nous nous étions imposé la règle de faire chaque jour notre toilette, et de n'être en prison ni mieux ni plus mal que si nous étions dehors. Ce qui composait le fond de la chambre offrait peu de ressources à la conversation. Je ne trouvais guère à parler qu'avec Duquesnoy, de l'Assemblée constituante [1], et Foissey, qui avait été mon collègue à l'Assemblée législative, tous deux fort instruits, et le premier, homme aimable et de beaucoup d'esprit. J'avais été lié avec lui avant que le malheur commun nous

1. L'article sur Duquesnoy, qu'on trouve dans la *Biographie universelle*, t. XII, p. 334, est exact. Cependant l'auteur de cet article a omis de dire que Duquesnoy, dont l'imagination était ardente et l'esprit entreprenant, après avoir fait, dans les premiers temps de l'Empire et par les moyens les plus purs, une fortune considérable, dont il usait peut-être avec trop de générosité, vit cette fortune s'écrouler, et qu'il n'eut pas le courage de résister à ce revers. (*Note de l'éditeur.*)

réunît, et à mesure que nous nous étions connus davantage, cette liaison était devenue une étroite amitié. Il avait une femme vertueuse autant que belle, et qui était accourue au secours de son mari comme avait fait la mienne. Ces deux jeunes femmes logeaient ensemble à l'hôtel d'Espagne; elles étaient nées et avaient été mariées la même année: la position de leurs maris se ressemblait entièrement. Elles vivaient donc des mêmes craintes et des mêmes espérances; elles partageaient quelques courtes joies et de longues peines. Il n'en fallait pas tant pour fonder entre elles une liaison étroite, quand une sympathie naturelle ne les eût pas attirées l'une vers l'autre. Tous les jours, ces dames nous écrivaient, et nous ne manquions jamais de répondre; c'était par cette douce occupation que commençait la journée. Nous avions ensuite réfléchi qu'il ne fallait pourtant pas que ce temps de notre vie fût entièrement perdu pour l'instruction, et que l'étude serait le meilleur emploi de notre temps, quelque chose qui dût nous arriver. Duquesnoy reprit l'étude de l'allemand, qu'il parlait un peu par routine comme tous les gens du pays Messin; j'en fis de même pour la langue anglaise.

Ensuite nous travaillions à éclaircir quelques points que nous trouvions obscurs dans l'histoire. Nous avions à notre disposition les bibliothèques de ceux de nos amis qui avaient échappé à la détention, et qui se faisaient un devoir de nous envoyer des livres; je ne peux pas omettre de dire la grâce qu'y mettait en particulier le respectable Dussault, traducteur de Juvénal, et notre camarade de prison. Quand il savait de quelle question nous étions occupés, lui-même cherchait les ouvrages qui nous devenaient nécessaires, et mettait toute sorte d'empressement à nous les procurer de sa bibliothèque ou de celle de ses amis.

La prison de la Force avait reçu quarante des soixante-treize députés que la Convention avait fait arrêter pour avoir protesté contre la journée du 31 mai, et parmi eux se trouvaient des gens de mérite. Dussault, dont je viens de parler, l'un de ces hommes

qui justifient par leur présence seule le parti où ils sont engagés; Mercier, auteur du *Tableau de Paris* et de tant d'autres ouvrages où l'originalité ressemble parfois au génie; Aubry, militaire instruit dans les connaissances qui touchent de plus près à l'art de la guerre; Daunou, déjà recommandable par l'étendue de ses connaissances, et qui, dans le cours d'une journée, ne dérobe pas une demi-heure à l'étude; l'architecte Ledoux, si connu par la fécondité et par la bizarrerie de son imagination; le fameux chancelier du duc d'Orléans, Latouche, qui jouit dans la prison d'un crédit suspect, et qui n'est pas, quoique détenu, étranger au parti qui nous gouverne et nous accable. Nous trouvions dans les personnages que je viens d'indiquer, ou d'autres que j'aurais pu mettre sur la même ligne, les ressources contre la complète insuffisance de la chambre du Conseil pour tout ce qui tenait aux jouissances de l'esprit.

Un trésor nous était réservé dans Dupont de Nemours, qui subit enfin la loi commune, et vint prendre sa place à la Force. J'étais son ancienne connaissance, et il était impossible de connaître cet homme et de ne pas l'aimer. Il avait appris mon arrestation et mon séjour à la Force par une amie de ma femme, et avait écrit à la dernière une lettre comme lui seul savait en écrire. Arrêté lui-même à Saint-Maur-les-Fossés et amené à Paris, il avait demandé à être conduit dans la prison où je me trouvais, et ce n'était pas sans peine qu'il l'avait obtenu. Je crus, en le voyant paraître qu'il venait me rendre visite et je me jetai à son cou pour lui prouver combien j'en étais touché: « C'est bien toi » que je viens chercher, mon cher *Darès*, s'écrie Dupont; mais, » par Dieu! bien ou mal arrêté, comme toi-même. Je suis arrivé » ici comme un conscrit dans un régiment; charge-toi de mon » éducation. » Elle n'était pas difficile; car nul homme ne supporte le malheur, je ne dirai pas avec autant de courage, car le courage suppose un effort, mais avec un calme aussi parfait; s'il en sort, c'est par quelque saillie d'esprit ou de gaieté. Son arrivée au milieu de nous fut un bienfait public; il se multipliait pour semer partout des paroles de patience et d'espé-

rance, et on était sûr de le trouver là où il s'offrait quelque bien à faire qui fût à sa portée. On croira qu'il ne laissa pas se perdre cette bonne occasion de professer la science économique. Il ouvrit son école ; du soir au matin il était occupé à parler ou à écrire, et comme chacun l'écoutait avec intérêt ou le lisait avec plaisir, il ne se trouvait pas que l'on fût en perte pour la science dans la retraite forcée qui était également imposée au maître et aux disciples. Cet homme qui est à part, rêve du soir au matin le bien de ses semblables et trahit sa préoccupation dans les moindres détails. Je me promenais un jour avec lui dans la cour de la Force, nous cherchions péniblement quelle était l'issue probable de ce que nous avions sous les yeux. Il aperçoit à terre un noyau de pêche, il se baisse pour le ramasser, puis choisit une bonne position au midi, fait un trou avec son couteau à la profondeur requise et y plante son noyau. Je ne pouvais m'empêcher de rire en le voyant opérer. « Tu ris, mon cher *Darès*, » me dit Dupont, rappelle-toi qu'au moment où j'ai aperçu ce » noyau, tu me disais que nous avions de la révolution peut-être » pour un demi-siècle. Eh bien ! mon ami, mon noyau aura le » temps de pousser, de devenir un bel et bon pêcher ; et que » sait-on ! peut-être dans dix, dans vingt, dans trente ans, de » pauvres diables, détenus comme nous le sommes par l'éternel » droit du plus fort, verront mon pêcher, admireront sa fleur, » son beau fruit ; ils seront consolés en voyant une des plus » charmantes productions des environs de Paris, et je jouis de » la pensée qu'ils m'en auront l'obligation ; et, comme tu le vois, » cela m'a bien peu coûté. »

Aussitôt que les citoyennes Duquesnoy et Beugnot surent que Dupont avait le malheur d'être arrêté, mais que nous étions assez heureux pour l'avoir à côté de nous, elles nous demandèrent à dîner. Ce fut un plaisir tout nouveau pour la chambre du Conseil que d'offrir à dîner à des citoyennes. On changea fort peu l'ordinaire ; nos frais de toilette n'en augmentèrent pas, et cependant elles furent enchantées de l'ordonnance du repas et de la manière avec laquelle on leur en fit les honneurs. Après le dî-

ner, elles trouvèrent à faire une partie de wisht, et nous quittèrent assez peu disposées à nous plaindre, si notre captivité ne devenait pas plus rigoureuse.

Francœur, le directeur de l'orchestre de l'Opéra, faisait partie de notre chambre ; quand il vit paraître la citoyenne Beugnot, il resta stupéfait de sa ressemblance avec la Saint-Huberti. Il est difficile en effet que deux femmes se ressemblent à un tel degré : mêmes traits, même élégance dans la taille, chevelure blonde également magnifique, et surtout une physionomie mobile et prompte à l'expression. Ce pauvre Francœur, qui avait cru son trône musical non moins solide et héréditaire que celui des Bourbons, en avait aussi été précipité et traîné en prison. Prévenu d'avoir apporté de malins obstacles à la mise en scène d'un opéra dont le sujet était la passion de Jésus-Christ, nous étions curieux de connaître comment l'impiété avait traité un sujet sur lequel s'était plus d'une fois exercée la pieuse simplicité de nos pères. Francœur fit venir le manuscrit ; l'opéra était en trois actes ; l'accusation, le jugement, l'exécution. La terrible et dernière scène du Golgotha y était tout entière. Il était impossible de n'en pas être bouleversé, tant il est vrai que les croyances religieuses pourraient être chez nous, comme elles l'étaient chez les Grecs, le ressort le plus puissant de l'art dramatique. Les comités de gouvernement n'étaient pas d'accord sur l'à-propos de la représentation. Fabre-d'Églantine était pour quelque chose dans le poëme, c'en était assez pour que Collot-d'Herbois, son émule à plus d'un titre, fût contraire. En attendant que ces puissances se missent d'accord, on avait envoyé à la Force Francœur, qui n'avait témoigné quelque répugnance à la mise en scène que par respect pour l'honnêteté publique.

Notre situation, telle que je viens de la peindre, se soutint assez bien pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse. On n'enlevait personne de la Force pour le conduire au tribunal révolutionnaire ; nous nous croyions hors de la sphère du grand orage. Le gouvernement ne voyait apparemment dans les habitants de la Force qu'une nichée de suspects, c'est-à-dire de pau-

vres diables insignifiants dont il s'occuperait quand il n'aurait rien à faire de plus pressé. Quel serait notre sort? Il n'est pas aisé de le deviner ; mais la gent suspecte, grâce aux savantes définitions de Merlin de Douai, est trop nombreuse pour être conduite à l'échafaud, et même pour être déportée. On s'en débarrassera avec le temps. Déjà on a admis pour les laboureurs arrêtés une exception dont a profité le duc de Mazarin, sous le nom de Jacques Aumont ; demain on en introduira une pour les cordonniers, dont tirera partie le duc de Nivernais, sous le nom de Jean Mazarin. De façon ou d'autre, si on ne peut pas nous tuer, force sera bien de nous faire sortir d'ici, car nous ne pouvons pas y attendre l'éternité.

L'étude, de bonnes conversations, un contact de tous les instants avec des hommes instruits et bien élevés, rendaient notre réclusion préférable à ce que nous eussions rencontré dans ce qui composait alors la société. Mais, vers la fin de ventôse, l'horizon se rembrunit tout à coup ; Danton, dans lequel nous espérions pour notre salut, fut arrêté avec son parti et traduit au tribunal révolutionnaire sous l'accusation banale de conjuration. L'accusation n'était peut-être pas sans fondement, et voici ce qui me le ferait croire : quoique nous fussions, Danton et moi, à l'extrême des partis opposés, il n'avait pas cessé de m'être attaché. A la fin de l'Assemblée constituante, et après la triste exécution du Champ de Mars, il avait été décrété de prise de corps. Le décret m'avait été adressé, en ma qualité de procureur général syndic du département de l'Aube, pour que je le misse à exécution, et j'avais reçu en même temps l'indication que Danton devait se trouver à Arcis, chez Sannet, marchand, ou à Troyes, chez le procureur général Milard. C'était bien chez ce dernier qu'il s'était réfugié ; j'en fus instruit, et je lui fis dire qu'il pouvait rester tranquille et que je ne le ferais point arrêter. Bientôt après survint l'amnistie. Quand j'arrivai à Paris, député de mon département, Danton me rechercha et voulut m'enrôler dans son parti. Je dînai trois fois chez lui, cour du Commerce, et j'en sortais toujours effrayé de ses des-

seins et de son énergie. Je m'en séparai sans éclat, aprés une conversation où il me dévoila son plan et le rôle assez peu séduisant qu'il m'y réservait. Nous avions cessé de nous voir, sans être brouillés. Il se contenta de dire de moi à Courtois, son ami et mon collègue ; « Ton grand Beugnot n'estqu'une dévote ; il n'y a rien à faire de lui. » Cependant je me rencontrais quelquefois avec lui chez Courtois, et il gardait avec moi la rude familiarité qu'il réservait à ses amis. Dans l'une de ces rencontres, au mois d'avril 1793, il me dit que je devais quitter Paris, et même la France, si je le pouvais, sans me rendre émigré, parce que la terre devenait brûlante pour moi et mes pareils. Il s'offrit à m'y aider, et m'obtint en effet de Lebrun, ministre des affaires étrangères et son protégé, la mission de Gênes, que je finis par refuser, et qui m'aurait donné les moyens de passer à l'abri du danger l'époque de la Terreur.

L'objet de cette mission était de faciliter l'arrivage des grains en France par la Méditérranée ; et, ne voyant rien là qui eût trait à la politique, j'acceptai. Pendant plusieurs jours je ne m'occupai que des préparatifs de mon départ ; lorsque. traversant par hasard la rue de la Madeleine, je me souvins que, dans cette rue habitait un vieil ami de mon père, qui, avait autrefois rempli plusieurs missions semblables à celle que je venais d'accepter. J'eus l'idée de mettre à profit son expérience, et je montai. Le vieil employé me reçut à bras ouverts, me parla avec éloge de ma conduite à l'assemblée, et se répandit d'une manière touchante et vraie sur l'opprobre de l'époque ou nous avions le malheur de vivre. Notre conversation fut longue, animée, et cependant elle se termina sans que j'eusse osé dire un seul mot de ma mission. Lorsque je fus sorti, je me mis à réfléchir à part moi sur ce qui venait de se passer, et à m'interroger moi-même. J'avais craint de blesser au cœur un homme de bien, un homme en qui mon père avait toute confiance, en lui révélant que je venais, par faiblesse, de m'associer à des gens que je détestais autant que lui. Si j'ai rougi devant celui-ci, je pourrai demain rougir devant un autre ; étais-je donc dans cette ligne du

devoir dont je m'étais promis de ne jamais dévier? La lutte, je dois le dire, ne fut pas longue, et une heure après j'étais chez Danton, et je lui déclarais mon refus. « Puisque telle est ton opi- « nion, me dit-il, tu as raison; mais songe bien que je n'aurai « pas longtemps le pouvoir de te sauver. Tu vois où nous en « sommes à la Convention; les gens de ta couleur serviront « d'enjeu à la partie qui va se jouer. Puisque tu ne veux ni te « jeter dans la mêlée, ni t'éloigner, fais-toi oublier, si tu peux. » J'avais la bonne intention de suivre ce conseil : on a vu ce qui en advint.

Quand, six mois après, Danton sut que j'étais arrêté, il frappa violemment du pied en s'écriant ; « Le misérable ! que n'allait-il à Gênes ! » — C'est lui qui, ignorant encore dans quelle prison j'étais déposé, fit donner, par le ministre de l'intérieur, Parey, l'ordre dans toutes les maisons d'arrêt de m'y traiter avec les égards compatibles avec les règles de la maison. Seize jours seulement avant celui où il fut arrêté, il vint à la Force visiter la citoyenne Lebau, qui lui devait sa place, et lui glissa dans la conversation : « N'est-ce pas chez vous qu'est le citoyen Beu- » gnot? » — La concierge de lui répondre par l'affirmative, et même de lui proposer de me faire descendre. Danton refusa de me voir, mais il ajouta : « Retenez bien ceci : si, ce qui est pos- « sible, il survenait encore une attaque contre votre prison « ou quelque grand désordre, faites descendre Beugnot, et en- « fermez-le dans votre cuisine ; puis, dès que vous l'aurez belle, « donnez-lui la clef des champs. » Voilà ce que m'a rapporté la citoyenne Lebau dès le lendemain de la chute de Robespierre. J'ajoute que, si Danton rencontrait le citoyen Gatrez quelque part, il ne manquait pas de lui demander de mes nouvelles, et de me faire recommander de me rapetisser tant que je pourrais, de manière qu'on ne m'aperçut pas, « Nous le tirerons « d'affaire, ajoutait-il, le temps vient ; mais il n'est pas encore « arrivé pour lui, » Et je n'étais pas le seul dans la prison qui attendît son salut de ce côté ; soit qu'en général on crût que Danton était seul capable de renverser Robespierre, soit que le

premier eût des intelligences parmi les gens arrêtés, ce que je serais assez porté à croire. Quoi qu'il en soit, et depuis la mort de Danton, la régime de la prison de la Force fut entièrement changé. Les membres de la Commune qui s'étaient succédé depuis trois mois dans la surveillance de cette maison, furent conduits à l'échafaud et remplacés par des individus d'une brutalité sans pareille. Il ne fallut pas désormais songer à avoir nos femmes à dîner ; nos entrevues avec elles furent soumises à une foule d'entraves : à peine pouvaient-elles avoir lieu une fois par semaine, et elles étaient courtes et sur un qui-vive perpétuel, parce qu'on tremblait toujours d'être aperçu par l'officier municipal. Cela s'appelait avoir remis l'ordre dans la maison.

Nous en étions redevables à Trial, acteur de l'Opéra-Comique, lequel, sous son écharpe tricolore, se croyait au moins un consul romain, et nous donnait des scènes d'un ridicule neuf, inconnu jusqu'à lui, et sur lesquelles, pour comble de malheur, nous n'osions pas rire. Trial avait pour collègue un cordonnier de l'enclos Saint-Martin-des-Champs, du nom de Vassot ; le premier l'emportait sans nul doute par l'éloquence, mais le second était penseur plus profond. Il apportait toutes les forces de sa tête à défendre l'égalité des atteintes que chaque jour elle éprouvait sous ses yeux, et, par conséquent, il se révoltait en comparant la bonne chère qu'on faisait dans la chambre du Conseil avec les repas plus que modestes auxquels étaient condamnés les détenus pauvres, tandis que s'il était possible qu'on fût à la fois détenu et patriote, c'était à coup sûr entre les pauvres que les patriotes étaient cachés. Il introduisit donc dans la prison la loi d'une table commune où chaque individu viendrait indistinctement s'asseoir. Le prix de l'ordinaire était fixé à 40 sous par repas ; et, sur vingt convives, trois places gratuites étaient réservées à des détenus pauvres qui seraient désignés par le citoyen magistrat de la Commune. On établit dans la prison une seule cuisine, et Dieu sait ce que l'entrepreneur pouvait fournir à cette époque pour 40 sous par tête en assignats, après qu'il avait prélevé les places gratuites, et encore ce que s'étaient réservé l'au-

teur de ce projet sublime et les principaux agents d'exécution, ses complices. Qu'importe ? il fallut s'arracher aux délices du dîner de la chambre du Conseil pour aller s'asseoir à une table malpropre, et dans un pêle-mêle dégoûtant ; car nous étions placés par ordre alphabétique. La seule odeur des mets était insupportable, et l'user en était impossible, au moins pour nous ; mais, parmi les égaux, nos camarades, il se trouvait des estomacs de fer et des dents d'acier, et tout ce que nous rejetions était dévoré à l'instant. Pour comble de jouissance le municipal Vassot nous faisait la grâce de venir fréquemment assister à ce grand couvert ; son compliment était toujours le même : « Eh « bien ! citoyens, comment ça va-t-il ? l'appétit est-elle bonne ? « — Oui, citoyen municipal ; mais la soupe il est mauvais. — Ah « dame ! c'est que faut pas être nacheux, voyez-vous ; il y a « encore diablement de patriotes qui voudraient en avoir leur « soûl. »

Les hôtes délicats de la chambre du Conseil étaient consternés. Le seul Dupont de Nemours trouvait l'invention assez divertissante, et ne concevait pas que des hommes raisonnables pussent y trouver un sujet de peine. « Parbleu ! mon cher Beu- « gnot, disait-il, tu dois être ravi de cette table commune : en- « core hier, tu défendais contre moi ton ennuyeux Mably et ton « fatigant Lycurgue ; eh bien ! ce qui te met aujourd'hui en co- « lère est du Lycurgue, et du plus friand. Patience, il nous vien- « dra quelque autre ami de l'égalité mieux conditionné que le « citoyen Vassot ; celui-là recommandera le vol dans la prison, « pourvu qu'on ne soit pas pris sur le fait. Déjà tu ne peux voir « ta jeune et aimable femme qu'à la dérobée et pas autant que « tu voudrais. La monnaie courante est si décriée, que bientôt « il faudra, comme je l'ai prédit, traîner un ballot d'assignats « derrière soi pour payer une paire de souliers. Sais-tu que voilà « déjà du chemin de fait vers cette constitution de Lycurgue « que tu admires de si bon cœur ? Il nous manque des ilotes, « mais nous travaillons du matin au soir à en faire, et la ma- « tière s'y prête. »

Jusque-là, nous n'étions encore aux prises qu'avec les ennuis de la prison ; mais bientôt l'inquiétude reprit tous ses droits, quand nous nous aperçumes que le tour de la Force était arrivé de fournir son contingent au tribunal révolutionnaire. Le malheureux Linguet fut la première victime ; d'abord on ne les prit pas nombreuses, et nous nous aperçûmes qu'on le faisait avec un tel discernement, qu'il fallait qu'il y eût parmi nous quelqu'un chargé de les désigner. Nous fûmes convaincus que ce triste office était en effet rempli par un ex-comte de Ferrières-Sauvebœuf ; c'était le cadet d'une très ancienne maison du Limousin ; je le connaissais de longue main, parceque le marquis de Sauvebœuf, son frère aîné, est établi à trois lieues de ma ville natale, où il avait épousé la riche héritière de l'abbé de Dinteville. Ferrières, presque aussi laid que Danton, en a les formes herculéennes ; il y joint de l'esprit, de l'audace, des passions effrénées, et la plus entière indifférence sur les moyens de les satisfaire. C'est un de ces hommes que les gens puissants ont toujours à leur discrétion pour leur faire faire tout le mal dont ils ont besoin. A Blois, il eût sans difficulté assassiné le duc de Guise, mais n'eût pas reculé davantage devant la robe rouge du cardinal. Il a fait un voyage assez long dans le Levant, soit qu'il y ait été seulement poussé par son esprit aventurier, soit qu'il ait eu à y remplir un genre de mission qu'on ne voulait pas confier au comte de Choiseul-Gouffier, qui, à cette époque, y était notre ambassadeur. A son retour, il a publié un ouvrage sur le Levant, qui n'a pas été sans une sorte de succès [1]. On n'était pas alors au courant, comme on l'est aujourd'hui de ce qui se passe dans cette partie de l'Europe ; et d'ailleurs il censurait la politique que nous y tenions, et c'était assez pour réussir. Il s'évertua d'abord pour se faire nommer ambassadeur en Perse ; il y trouva plus d'un genre d'obstacles, et employa en intrigues plus ou moins sales les trois années qui

1. *Mémoires historiques, etc., des voyages faits en Turquie, en Perse et en Arabie*, par de Ferrières-Sauvebœuf. Paris, 1790 ; 2 vol. in-18.

précédèrent la révolution. On avait plus d'une fois proposé au comte de Montmorin de l'envoyer à la Bastille, et personne, en suivant la jurisprudence du temps, ne l'eût mérité davantage ; mais le ministre, dont les circonstances augmentaient la timidité naturelle, ne l'osa pas. Survint la Révolution : Ferrières parvint à se faufiler au comité diplomatique par la protection de Mirabeau, qui disait de lui que c'était un drôle dont il y avait quelque parti à tirer. Il fut promptement brouillé avec son illustre protecteur, qui prit la peine de le mettre lui-même à la porte du comité. Il entrait dans la nature de Ferrières de descendre tous les degrés de l'échelle de la révolution. On le retrouve donc aux Jacobins, aux Cordeliers, toujours parmi la pire espèce des assistants, et après le 31 mai, il fut ou prétendit avoir été mis, par les comités de gouvernement, en tiers avec Poterat, l'ancien agent diplomatique, et un membre de la Convention, pour je ne sais quelle intrigue à ourdir avec la Prusse, et dont le siège était à Bâle[1].

Ferrières se plaignait qu'on lui eût enlevé toute la gloire de l'affaire, si gloire il y avait. Les comités, pour le faire taire ou s'en débarrasser, l'envoyèrent à la Force. Il était un prisonnier des premiers jours, et apparemment il avait la crainte ou l'espérance de rester longtemps où il était, car il choisit au rez-de-chaussée un petit appartement de deux pièces assez commode pour le lieu, et le décora avec un luxe oriental. Un divan entourait sa chambre à coucher, et c'est là que, mollement étendu, il passait sa vie à fumer, à la manière des Orientaux, avec une pipe magnifique, dernier reste de ses grandeurs diplomatiques. Il avait autour de lui tous ces jolis riens d'agrément dont se joue l'opulence, et mieux que cela, des rossignols élevés et entrete-

1. Les détails de cette intrigue, qui montre que le comité de salut public ou plutôt Robespierre, s'était flatté de l'idée d'amener la cour de Prusse à entrer en négociations avec la République, se trouvent dans le deuxième tome des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, ouvrage dont les deux premiers volumes contiennent tant de révélations précieuses sur l'histoire secrète de la révolution. (*Note de l'éditeur.*

nus avec des soins extrêmes, et qui chantaient incessamment le printemps entre les murs d'une prison de Paris. La première pièce contenait une collection de nos auteurs les plus aimables, que Cazin et Didot avaient récemment publiée en format in-18, et plusieurs cartons de gravures. Son dîner était préparé dans la cuisine même de Mme Lebau par un cuisinier à ses ordres, et qu lui servait les morceaux les plus fins que l'on pût alors se pro curer ; il se riait de la table commune ; à ce sujet même il me plaignait, et avec moi Duquesnoy d'être l'un et l'autre réduits à ce régime dégoûtant. Il nous proposait de ne paraître là que pour la forme, et de venir tous les jours dîner avec lui. Nous nous laissâmes séduire une fois, et on nous servit un repas dont le luxe nous effraya. Avertis par cette épreuve, nous nous promîmes bien de ne pas nous brouiller avec Ferrières, mais aussi de ne pas nous lier intimement avec lui, parceque l'un et l'autre pouvaient avoir son danger. Nous apprîmes ensuite qu'il sortait à peu près tous les jours de la prison, n'y rentrait que fort tard, et qu'un guichetier passait quelquefois la moitié de la nuit à l'attendre. Alors il n'était plus possible de douter qu'il eût des rapports fréquents avec les comités du gouvernement et qu'il fût leur homme à la prison de la Force. Un incident que j'aura tout à l'heure l'occasion de raconter nous en fournit la preuve,

Au reste, s'il était permis d'user d'un pareil terme, il apportait de la conscience ou plutôt du discernement dans cet infâme métier. Une première levée faite à la Force enlève cinq mauvais sujets subalternes, de ces drôles à tous crins, qui sont indifférents au Dieu de Baal comme au Dieu d'Israël, et ne prisent d'une révolution que le relâchement de l'autorité qui rend plus facile l'exercice de l'art de vivre aux dépens d'autrui. Ils étaient au reste, autant que les honnêtes gens, innocents du crime de con tre-révolution ; mais, à coup sûr, ils avaient, à leur manière, abusé de la révolution. Un choix aussi judicieux frappa tous les esprits, et on tomba d'accord qu'il n'y aurait rien à y reprendre, si, au lieu de faire monter ces malheureux à l'échafaud, on les eût conduits à Bicêtre. A la même époque, on fit sortir de la

Force les quarante députés de la Convention pour les réunir à leurs camarades dans la maison des Madelonnettes. Il était à peu près certain qu'ils ne seraient jamais mis en jugement, et c'était pour cette raison qu'ils avaient été déposés à la Force. Leur départ fut pour nous une raison de plus de conclure la fin de l'espèce d'immunité dont nous semblions jouir jusque-là.

Une nouvelle levée succéda à la première. Pour celle-ci on avait remonté plus haut : on avait choisi de ces jeunes élégants, la plupart bien nés, que les horreurs de la révolution n'avaient pu arracher aux délices de Capoue, et qui, tandis que leurs parents mouraient de misère à l'armée de Condé, se perdaient dans les voluptés de Paris : insensés qui croyaient que la révolution les laisserait faire, parce qu'ils en avaient arboré le costume et emprunté le langage ! Le salon de M^me^ de Sainte-Amaranthe était leur rendez-vous de tous les jours, et là on conservait encore le feu sacré, en dépit ou à la faveur du travestissement. La révolution fit un geste : M^me^ de Sainte-Amaranthe et sa charmante fille furent envoyées au tribunal révolutionnaire, et on ramassa dans les prisons de Paris, pour leur servir de cortège, tous les élégants qui avaient paré leur salon. La Force fournit huit infortunés pour cette immolation, l'une des plus cruelles qu'offrent ces annales de sang et dont la populace même parut attristée. On attribua la formation de cette deuxième liste à l'auteur de la première. Peut-être on ne se trompait pas. A quelque temps de là j'en eus une preuve sans réplique.

Nous avions dans notre chambre du Conseil, le conseiller Lecouteulx de la Noraye, qui avait partagé avec son frère et ses cousins la très-belle fortune qu'avait fondée le Lecouteulx qu'on appelait *don Louis*, le seul qui ait eu du génie entre tous ceux qui ont porté son nom. La Noraye s'était avisé d'être un personnage, quoiqu'il n'eût reçu en partage que tout juste la petite portion d'esprit qu'il fallait pour n'être qu'un sot. Enhardi par l'exemple de M. Necker, il avait rêvé avant la révolution de se faire contrôleur général ; il prenait de toutes mains des mémoires qu'il donnait pour siens à M. de Vergennes, à l'archevêque

de Sens ; il rendit même à ce dernier le service de lui produire, pour faire le service des six derniers mois de 1788, Le Normand, son ami, qui ne put pas fournir le premier sou et précipita la chute du ministre. Toutes les intrigues de La Noraye, avant et pendant la révolution, aboutirent à le faire nommer membre du conseil général de Seine-et-Oise, à s'en faire renvoyer et colloquer à la Force, dans la chambre du Conseil. Là encore, il s'était établi sur le pied de factotum, attirait à lui les détails, et les réglait à la plus grande satisfaction. Je le laissais faire comme tout le monde ; je le laissais même me dire que si l'archevêque de Sens l'eût écouté, il serait encore premier ministre, et lui, La Noraye, contrôleur général. Cependant, soit malice, soit plutôt sottise, La Noraye me joua, à l'époque dont je parle, un tour pendable. Depuis le commencement de germinal, le gouvernement payait, à chaque individu détenu comme suspect dans les prisons de Paris, quarante sous par jour. L'avant-pensée de cette rétribution était le projet de déporter tous les suspects et de mettre dès lors même leurs biens en séquestre. N'importe, Duquesnoy et moi avions le plus grand intérêt à toujours recevoir les quarante sous par jour, parce que cela nous plaçait sur le tableau des suspects, et qu'autrement il eût fallu nous renvoyer à la Conciergerie. Le greffier de la prison, qui nous était dévoué, s'était volontiers prêté à la fraude. Nous touchons donc la rétribution pendant les mois de germinal et de floréal ; le mois suivant, elle nous est refusée : je cours au greffe pour en savoir la raison ; le greffier me la donne : c'est le citoyen La Noraye qui est venu lui dire qu'il se compromettait fort en plaçant Duquesnoy et moi sur le tableau des suspects, parce que nous n'étions rien moins que traduits au tribunal révolutionnaire et que notre place était à la Conciergerie : « Vous connaissez, me dit le greffier, le citoyen La No-
« raye et toute son inconséquence ; ce qu'il m'a dit, il va le ré-
« péter au premier officier municipal qui fera la visite de la pri-
« son ; il ne manquera pas d'ajouter qu'il m'a prévenu. Je peux
« y perdre ma place, et vous savez, par le temps qui court, qu'on

« ne perd pas sa place toute seule : la tête vient après. » Il me met sous les yeux le tableau qu'il a dressé pour le mois de prairial ; il n'a mis au tableau des suspects ni mon nom, ni celui de Duquesnoy ; mais après les suspects viennent les noms des condamnés, puis enfin les accusés, et c'est là que nous figurons. J'ai beau insister, prier, conjurer, je n'arrive à rien. Je porte mes chagrins à Duquesnoy qui va les partager ; il a plus d'ascendant que moi sur le greffier qui est son compatriote, et il en obtient que nos noms figureront ni parmi les suspects, ni à une autre place, et qu'ils seront rayés du tableau. Duquesnoy m'annonce cette victoire inespérée et m'engage à un silence absolu avec La Noraye. Je lui promets tous mes efforts. En le quittant je rentre dans la chambre du Conseil. Il faisait un beau jour d'été et tous les détenus se promenaient dans la cour. Je ne trouve que La Noraye dormant dans un fauteuil ; il s'éveille à mon arrivée, et nous voilà en tête-à-tête. Je veux sortir, il m'arrête ; malgré moi la conversation s'engage : il me reproche de lui laisser tout entier le fardeau de nos affaires de la chambre, et me presse de me joindre à lui pour obtenir justice de cette table commune qui est un tourment de tous les jours. Je lui réponds que je n'y mets pas d'intérêt, par une raison qu'il sait très bien, que je ne dois pas être rangé entre les suspects, que je suis en fraude à la Force et que ma place est à la Conciergerie, pour être sous la main du tribunal révolutionnaire devant lequel je suis traduit. La Noraye trouve mon excuse assez bonne, mais il me fait observer que je subirai pourtant le supplice de la table commune aussi longtemps que je resterai encore à la Force. Je réplique que mon séjour ne sera pas long, si sa dénonciation au greffier Richelot produit son effet. « Je n'ai « pas entendu, reprend La Noraye, faire une dénonciation, « mais donner un avis à Richelot à qui je m'intéresse et qui « est parent de mon ami Gougeon, procureur-syndic du dépar- « tement de Seine-et-Oise. » Je réponds que je me soucie aussi peu de son amitié avec Gougeon que de la parenté de Richelot avec ce dernier : que s'il n'a pas entendu faire une dénoncia-

tion contre Duquesnoy et moi, il est un dangereux imbécile, et que si la pitié ne me désarmait pas, je lui donnerais à l'instant même sur les oreilles. A ces mots, il s'empare, comme instrument de défense, de je ne sais quel ustensile de foyer qui est sous la cheminée et s'avance vers moi d'un ton assez déterminé. D'une main je lui saisis le bras porteur de l'instrument et je lui applique de l'autre un soufflet si violent qu'il retombe sur son fauteuil comme sans connaissance et répandant du sang par le nez. Je descends vite l'escalier après ce beau chef-d'œuvre et vais me cacher dans la foule des promeneurs. Le moment de rentrer dans la chambre arrive, et je remonte fort embarrassé de la figure que je vais y faire. Personne ne me dit mot. Duquesnoy me regarde d'un air consterné et hausse les épaules. La Noraye est dans son lit, ayant autour de lui trois ou quatre personnes qui lui donnent des témoignages d'intérêt. Je m'aperçois que j'ai été unanimement condamné. Je demande qu'on me permette un mot d'explication; personne ne répond ni même ne me regarde. En dépit d'une prévention si marquée, j'entame le discours et je rends compte des faits tels que je viens de les rapporter. Quand j'avoue que, poussant la défensive un peu trop loin, sans doute, j'ai appliqué un soufflet à M. de La Noraye, il se lève sur son séant et me crie d'une voix de tonnerre : « Cela n'est pas vrai, cela n'est pas vrai ! il ne m'a pas donné « un soufflet. » J'accepte la dénégation ; j'avoue qu'elle décharge ma conscience d'un poids importun, et je déclare que je n'ai plus rien à dire. Chacun se regarde d'un air étonné. Willeminot, l'ami le plus intime que La Noraye eût dans la chambre, lui dit : « Mais, mon pauvre ami, vous êtes donc devenu fou ? — Non, « non, je ne suis pas fou, reprend La Noraye, je sais bien ce « que je dis : je répète que je n'ai pas reçu de soufflet, mais que « le citoyen Beugnot m'a porté un coup de poing fermé au mi- « lieu du visage, et voilà pourquoi et à l'instant même le sang « m'est sorti par le nez. » J'accepte cette dernière version ; je n'avais pas le droit d'être difficile ; mais voyez dans quels plis et replis la sottise humaine va se nicher ! La couleur que La No-

raye s'obstine à donner à mon insulte en diminue considérablement la gravité, aux yeux de l'honorable auditoire. Cette insulte a cessé d'être mortelle : l'un menaçait d'une barre de fer, l'autre se défendait par un coup de poing ; et puis, la conduite de La Noraye n'est pas nette ; c'est un homme qui se mêle de ce qui ne le regarde pas ; il manœuvre du matin au soir dans la prison, et à quoi bon ? Voyez la belle avance d'exposer deux de ses camarades à l'échafaud pour épargner quelques sous à la République ! Les bougies n'étaient pas éteintes dans la chambre que mes camarades m'avaient trouvé fort excusable, et ce pauvre La Noraye en était pour son soufflet ou son coup de poing, et en tous cas pour la honte.

Quelques jours s'écoulent. Nous avions cherché à étouffer la scène dans notre intérieur ; mais ce qui se passe entre douze personnes arrêtées n'est guère plus secret que si elles étaient en liberté. Ferrières connaissait l'aventure par le menu et ne cessait de déblatérer contre La Noraye. Duquesnoy et moi descendons chez lui sous le prétexte de voir des vues du Bosphore à l'aquarelle, dont il ne cessait de nous faire l'éloge ; mais dans le dessein d'arrêter, si nous le pouvons, sa langue infernale. Il nous parle de la scène qui a eu lieu entre La Noraye et moi. Nous en atténuons tant que nous pouvons la gravité et la réduisons à une simple plaisanterie ; mais l'homme ne se laisse pas aisément endormir ; il nous dit que cela est bel et bon, mais qu'il a aussi un compte à régler avec ce polisson de La Noraye qui a osé dire dans la cuisine de la Lebau que lui, Ferrières, était un *mouton*, et il ajoute : « Il a voulu vous faire aller au tribunal, soyez tran-
« quilles, il ira avant vous, — Cela, reprit Duquesnoy, ne serait
« tranquillisant ni pour nous ni pour personne ; car le malheu-
« reux homme est si bavard et si inconséquent, que s'il était tra-
« duit au tribunal rèvolutionnaire, il serait capable de nous y
« entraîner tous trois, et je ne sais combien de personnes avec
« nous. — Je ne sais pas, reprit Ferrières, si cela lui serait
« aussi facile que vous le croyez ; mais il a droit à un chien de
« ma chienne, et il l'aura.»

Jusque-là, Ferrières ne justifiait déjà que trop le reproche que La Noraye lui avait adressé. Le surlendemain nous lisons dans le journal du soir que les citoyens Lecouteulx de Canteleu et Lecouteulx du Molé ont été extraits de leurs domiciles où ils étaient gardés par des sans-culottes, pour être conduits à l'Évêché, et qu'on y va réunir tous les membres de la famille comme auteurs ou complices de la conjuration qui a eu lieu en janvier 1793, pour arracher le tyran à l'échafaud.

En même temps, La Noraye reçoit l'avis qu'il doit s'attendre à être d'un moment à l'autre transféré à l'Évêché. Le titre de l'accusation était d'autant plus inquiétant, qu'il était vrai qu'au jugement du roi, Lecouteulx de Canteleu avait été chargé, par la banque de Saint-Charles, de s'entendre avec le ministre d'Espagne à Paris, et de lui fournir tous les fonds dont il aurait besoin pour procurer le salut de Louis XVI. Et Lecouteulx s'était prêté avec autant d'empressement que de courage à tout ce qu'on lui avait demandé. Je crois même que La Noraye avait été mis dans la confidence et s'était aussi conduit d'une manière honorable : quand le malheureux se vit mener de si près, il perdit le peu de tête qu'il avait, et se persuada que c'était à Ferrières qu'il était redevable du malheur qui venait d'atteindre lui et les siens. Il n'osa pas me demander des démarches auprès de Ferrières, il s'adressa à Duquesnoy qui lui répondit de moi comme de lui-même pour tout ce qui serait en notre pouvoir. Nous attaquons Ferrières ensemble et séparément ; je me mets pour ainsi dire à ses pieds pour qu'il ne poursuive pas une famille respectable pour l'inconséquence d'un de ses membres qui, lui-même, n'a rien moins que mérité un traitement si cruel. Ferrières se défend d'être pour rien dans ce qui se prépare contre les Lecouteulx : « Je pourrais, peut-être, faire pour « eux ce que j'ai fait pour d'autres, retarder leur affaire par « des moyens qui me sont propres ; mais si je n'ai pas de mo- « tifs pour les poursuivre, je n'en ai aucun pour les servir. Ne « m'en parlez plus, que justice se fasse. Cela m'est tout égal. » Nous appelons à notre aide nos femmes, que nous appelions les

dames de bon secours ; Ferrières, tout brigand qu'il était, semblait pénétré d'intérêt et de respect pour elles ; elles s'entremettent de leur côté. Enfin lui-même va les visiter et leur dit : « Je suis un bien mauvais sujet, n'est-ce pas ? Eh bien, vous « avez obtenu de moi ce que j'aurais refusé au Père Éternel et « même au diable. Vous savez qu'avec des brins de paille on « arrête quelquefois des torrents. Les brins de paille sont en « place : que les Lecouteulx se taisent ; ils ont du temps devant « eux. La première preuve que je puisse vous en donner, c'est « que La Noraye ne sera pas dérangé de la Force. »

Voilà comme nous nous sommes vengés de ce La Noraye qui, je dois le dire, n'a cessé depuis d'en témoigner, à moi et à Duquesnoy, une profonde reconnaissance.

Nous étions dans le mois de messidor, lorsqu'un nouveau et très cuisant chagrin vint encore m'atteindre ; j'appris tout à coup que ma femme était dangereusement malade. Comme je l'ai dit, je lui écrivais et j'en recevais tous les jours une lettre. Ce commerce fut soudain interrompu. On trouva bien des excuses à me donner pour deux ou trois jours, mais il fallut en venir à la vérité : la cause de la maladie de ma femme est assez singulière pour que je la produise ici avec quelques détails. J'ai déjà trouvé l'occasion de parler de l'échange de protection et de bienveillance, d'un côté, de respect et de reconnaissance de l'autre, qui régnait entre la maison de Brienne et ma famille. Cette maison, comme quelques autres de la même époque, exerçait un haut patronage sur la province où elle était établie. Elle unissait les conditions auxquelles s'attachait alors un crédit de premier ordre : la naissance, la fortune, la possession de grandes places, l'espérance d'arriver tôt ou tard au sommet de l'État : l'aîné de la famille, l'archevêque de Toulouse, était attendu depuis vingt ans à la place de premier ministre et on semblait impatient de l'y voir arriver. Le comte de Brienne, son frère, dirigeait son ambition dans des voies plus faciles. Il avait mérité à la ville la qualification d'honnête homme et se faisait adorer dans ses terres par sa bienfaisance éclairée et

toujours prête. Il passait la meilleure partie de l'année au milieu de ses vassaux ; il y entretenait la paix et n'y laissait pas une misère sans secours, une douleur sans consolation. Le château de Brienne était un autre Chanteloup ; on allait à celui-ci pour le passé, à l'autre pour l'avenir. L'archevêque de Toulouse avait repris les traces du duc de Choiseul, bien certain que si la reine ne parvenait pas à ramener le ministre qu'elle voulait avant tout, elle reporterait sa volonté sur l'homme d'État qui en était le plus près. Avec le temps, cette politique réchauffée par une intrigue assidue obtint un plein succès. L'archevêque parvint au poste de premier ministre et fit accepter à son frère celui de ministre de la guerre. Quand le prélat mit la main aux affaires, de toutes parts elles croulaient ; il ne fut pas assez fort pour soutenir, même quelques instants, la monarchie sur le bord de l'abîme. Il en laissa le soin à ceux à qui l'opinion supposait plus de puissance et qui ne réussirent pas mieux. Au sortir des affaires, l'archevêque courut en Italie promener sa déconvenue. Le comte revint à Brienne où il fut reçu mieux que jamais, car on ne craignait pas de le perdre. J'étais connu de l'un et de l'autre, et il suffisait d'être connu sous quelque bon rapport et d'habiter le canton, pour être accueilli à Brienne. L'esprit philosophique dominait au château, et cet esprit s'élevait au-dessus des préjugés nobiliaires qui se réfugiaient chez les hobereaux des environs, et dont on faisait dans le salon de Brienne belle et bonne justice.

La révolution survint et déploya bientôt ses rigueurs. L'archevêque prit un parti hardi : seul des anciens évêques de France il prêta le serment à la constitution civile du clergé. Je dis seul, car l'abbé de Périgord avait à peine eu le temps de revêtir l'habit d'évêque quand il en dépouilla le caractère. L'évêque de Viviers était depuis quelque temps insensé, et le coadjuteur d'Orléans, de Jarente, ne comptait qu'entre les hommes de débauche et d'infamie. L'archevêque n'en serait pas plus avancé quand nous le mettrions à la tête de ce déplorable trio. Quoi qu'il en soit, il persista jusqu'au bout dans son parti une

fois pris. Le Souverain-Pontife blâme le serment qu'il a prêté et lui enjoint par un bref de se rétracter : l'archevêque se tient pour insulté et renvoie au Pape son chapeau de cardinal. Il fait chaque jour un nouveau pas, jusqu'à ce que, nommé président de la société des Jacobins de Sens, il en remplit les fonctions, le bonnet rouge sur la tête. Le comte de Brienne ne poussait pas les choses jusque-là, et d'ailleurs il eût pu le faire sans qu'on en fût aussi scandalisé que de la part de son frère. Resté à Brienne, il y remplissait les fonctions de maire. Il ne s'épargnait pas plus que l'archevêque sur l'article du bonnet rouge, quand il y avait nécessité de l'arborer. Ces extérieurs révolutionnaires préservaient son crédit sur la population, et, comme avant la révolution, il l'employait à maintenir la paix et à faire le bien, personne dans tout le canton n'avait été ni recherché ni inquiété. On avait atteint la fin de germinal de l'an II, et à peine s'apercevait-on dans ce pays qu'il y eût en France une révolution. Ce calme fut tout à coup troublé par l'incident le plus malheureux : l'archevêque habitait à Sens l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, qu'il avait achetée pour se procurer un logement plus commode que le palais des anciens archevêques. Il y avait avec lui la marquise de Canisy, sa nièce, femme aimable, qui pouvait entendre le prélat et savait s'en faire écouter ; et l'un de ses neveux adoptifs, l'abbé de Loménie, son coadjuteur avant la révolution et qui l'aurait remplacé de toutes manières, s'il n'avait pas été entraîné comme tant d'autres dans le naufrage du clergé.Le comte de Brienne, qui rendait de temps en temps des visites à son frère, se trouvait à Sens à l'époque dont je parle, et avait amené avec lui deux autres de leurs neveux, frères du coadjuteur, le vicomte et Charles de Loménie, sujets tous deux distingués, avec des caractères différents. Cette famille se trouvait ainsi réunie à Sens. M^me^ de Brienne seule était restée à Brienne. Il arriva qu'un agent des comités de gouvernement vint arrêter à Sens, pour le conduire à Paris, un ancien officier de la connaissance de MM. de Loménie ; ceux-ci se crurent obligés d'aller le voir et l'embrasser avant son départ : l'entrevue

fut touchante et eut malheureusement pour témoin l'agent des comités. La pitié était alors un crime ou bien près. L'agent s'informe du nom de ces jeunes gens, de leur conduite, de leurs habitudes. On ne pouvait les lui expliquer qu'en donnant des éclaircissements sur la famille de Brienne. Il prend ses notes et repart pour Paris. Deux jours après, le même agent revient porteur de mandats d'arrêt contre chaque membre de la famille et se met en devoir de les exécuter. Cependant il laisse la nuit pour se préparer au départ. L'archevêque avait eu la précaution de se munir, depuis le commencement de la révolution, d'une pastille de Cabanis, il l'avale en se couchant. Le lendemain on le trouve mort dans son lit. Le reste de la famille est amené à Paris : elle est conduite à la prison des Madelonnettes. M. de Brienne, qui avait un accès de goutte, est descendu à son hôtel de la rue Saint-Dominique, où il reste sous la garde de quatre sans-culottes. Ma femme n'est pas sitôt instruite de ce malheur, qu'elle court à l'hôtel de Brienne. Elle s'aperçoit que le comte est fort mal gardé, et le presse une première fois de s'échapper : il répond qu'il a encore du temps devant lui et qu'il demande à réfléchir : dès le lendemain elle revient à la charge et propose les moyens d'évasion : l'hôtel de Brienne a sur la place du palais Bourbon une grille ; rien de si aisé que d'y attacher par le dehors une échelle de corde à l'aide de laquelle la grille est des plus faciles à franchir. M. de Brienne veut savoir où il pourra se cacher au sortir de là ; ma femme, qui a réponse à tout, lui dit que sa retraite est toute prête, dans un lieu non suspect, chez l'un des greffiers du tribunal révolutionnaire. M. de Brienne a l'air de consentir ; ma femme convient avec lui du jour et de l'heure. Ce jour-là, et quand tout était disposé, ma femme entre à l'hôtel ; elle trouve les dispositions de M. de Brienne d'abord incertaines puis bientôt après négatives ; au bout du compte de quoi peut-on l'accuser ? Il n'a rien fait de contraire à la république ; point d'intrigues, pas d'argent envoyé aux émigrés, point de correspondances au dehors. Il reproche à ma femme de confondre ma position avec la sienne. Grande est

la différence : j'ai été mis en lumière, j'appartiens à un parti ; ce parti est vaincu, et je dois craindre les vengeances ; mais contre lui, encore une fois, que peut-on alléguer ? Ma femme était en fonds pour répliquer ; mais M. de Brienne ayant ajouté qu'il était profondément touché de son dévouement, mais qu'il craignait que ses visites ne finissent par le compromettre, elle le quitta en fondant en larmes, et s'abstint de se présenter à l'hôtel de Brienne. Neuf jours se passent. Le bruit se répand que Mme Élisabeth a été condamnée et va être conduite à l'échafaud. C'est une princesse ou plutôt c'est un ange qui va rejoindre au ciel les martyrs de sa race. Mme Duquesnoy et ma femme veulent jouir de ses derniers moments sur la terre ; elles décident qu'elles iront se placer et prier Dieu pour elle sur son passage ; elles se rendent dans ce dessein au coin de la rue Saint-Honoré. Le sinistre cortège s'avance ; il était ce jour-là composé de six voitures. Ma femme jette un regard sur la première de ces voitures ; son regard tombe sur M. de Brienne qu'elle reconnaît et dont elle se sent reconnue ; ce fut pour elle un coup de foudre ; elle tomba à la renverse et sans connaissance. On la rapporte chez elle en proie à une fièvre ardente, et le cerveau déjà entrepris. Janroy, son médecin, accourt et juge la position très dangereuse. Le danger fut en effet extrême et on ne croyait pas qu'elle dût passer la nuit du quatrième jour. Mes amis me préparaient comme ils pouvaient à cette perte déchirante. Je pris mon parti. Un seul être m'attachait encore à la vie ; c'était ma fille alors âgée de quatre ans. Je considérai que quel que fût le sort réservé à ma famille, elle trouverait un asile dans celle de sa mère dont je ne prévoyais pas le désastre ; et je me prosterne à terre pour en demander pardon, mais je résolus de mourir et j'aurais infailliblement exécuté cette coupable résolution si ma femme eût succombé ! Il nous avait été recommandé de ramollir par trois ou quatre gouttes d'huile d'olive la pastille de Cabanis, si nous étions quelque temps sans nous en servir. J'usai de cette précaution. Je brûlai mes papiers et je laissai une lettre pour un ancien ami de ma famille. Libre de tout soin,

je descendis au guichet avec une sorte d'indifférence barbare pour savoir si je devais ou non conserver ma vie. J'y appris que ma femme était toujours fort mal, mais qu'enfin elle avait passé la nuit. Je remontai attendri par cette lueur d'espérance et je retrouvai quelques larmes. Je ne peux pas dire si le lendemain je me serais approché de la mort avec la même impassibilité. J'en doute ; à moins de s'être élevé jusqu'à un stoïcisme farouche, ou d'être en proie à une émotion physique où toute liberté disparaît, il est rare que l'on observe longtemps et que l'on rumine à loisir le dessein de se donner la mort, et voilà pourquoi ceux-là mêmes qui n'ont réussi qu'à demi dans l'exécution reçoivent les secours qu'on leur administre et finissent par des vœux pour renaître à la vie. Cette triste position dura près de deux mois et céda insensiblement à des soins assidus et à la joie que répandait autour d'elle la révolution de thermidor. J'avais pris assez peu de part durant ces deux mois à ce qui se passait près de moi. Je ne fus réveillé de mon indifférence qu'à la nouvelle de la bataille de Fleurus.

La chambre du Conseil avait entre ses commensaux le citoyen Garat, l'un des premiers commis du Trésor ; lui seul connaissait à fond le mécanisme de cette grande machine, et le député Cambon, qui prétendait la diriger, avait demandé aux comités de gouvernement de lui rendre Garat dont il ne pouvait pas se passer. Les comités le lui avaient refusé ; mais, pour concilier les besoins du Trésor avec la détention de Garat, chaque matin deux gendarmes venaient le prendre à la Force et le conduisaient au Trésor, où il travaillait toute la journée, et le ramenaient coucher en prison. De plus, on lui avait imposé la loi de n'introduire dans la prison ni journaux ni nouvelles, et l'homme, assez peu communicatif de sa nature, était très fidèle à sa consigne. Mais, le jour où se répandit à Paris la nouvelle de la bataille de Fleurus, il n'y tint pas et nous éveilla pour nous la communiquer. Je m'écriai, après l'avoir entendu : « Nous sommes sauvés ! la terreur ne peut pas se traîner à la suite de la victoire. » C'est, en effet, de cette époque que date la divi-

sion dans l'intérieur des comités de gouvernement, qui devait aboutir à une catastrophe.

Cependant les fournées du tribunal révolutionnaire devenaient de jour en jour plus nombreuses, et l'aspect de la prison avait entièrement changé. Trente à quarante députés, entre lesquels dix au moins étaient des hommes instruits et bien élevés, avaient été, comme je l'ai dit, transférés aux Madelonnettes. Depuis l'établissement des tables communes, les vieillards ou les personnes riches, pour qui les douceurs de la vie étaient des besoins, avaient passé dans des maisons de santé. Ceux qui avaient été conduits au tribunal révolutionnaire étaient, sinon ce qu'il y avait de plus honnête parmi les détenus, au moins de plus élégant de manières, en sorte que la chambre du Conseil, à cinq ou six personnes près, ne se composait plus que d'individus qui vivaient fort isolés. Nous nous aperçûmes ensuite que la Force était devenue comme une succursale de la Conciergerie; c'est là qu'on logeait le trop-plein qui affluait des provinces. Aussi les nouveaux venus n'y étaient que peu de jours et passaient promptement au tribunal. La forme dans laquelle on les y appelait avait quelque chose de cruel pour tout le monde. A cette époque, les formes de justice même les plus expéditives avaient été mises de côté, les défenseurs officieux supprimés: l'acte d'accusation était signifié à l'accusé à dix heures du matin, pour paraître au tribunal à onze heures ou à midi; il était jugé à deux heures, et le jugement exécuté avant quatre. Il était difficile à l'huissier, porteur des actes d'accusation, d'aller déterrer les détenus dans les chambres qu'ils habitaient. On avait jugé plus commode d'annoncer l'arrivée de l'huissier par une cloche, au son de laquelle tous les détenus, sans distinction, étaient tenus de venir se ranger dans la galerie qui règne au premier, le long des bâtiments de la grande cour de la prison. L'huissier, escorté de gendarmes, se plaçait au centre de la cour, sa botte d'actes d'accusation à la main, et appelait à haute voix les noms qui figuraient dans ces actes. Le malheureux appelé, sans qu'il y fût préparé plus que le reste des assistants, n'avait que le

temps de remettre à son voisin ce qu'il avait de plus précieux sur lui : c'était communément le portrait de sa femme ou de sa maîtresse, des cheveux, des souvenirs, quelques bijoux, une lettre d'adieu qu'il tenait toujours prête. Hélas ! plus d'une fois j'ai reçu de ces tristes dépôts de mains qui m'étaient à peu près inconnues, mais je me trouvais côte à côte de l'infortuné qui n'était pas sitôt descendu dans la cour que les gendarmes l'entouraient pour ne plus le quitter qu'au bas de l'échafaud. Quoique j'eusse sujet d'espérer que mon nom ne serait pas prononcé dans cette formidable arène, je n'en avais cependant pas la certitude ; en sorte que cette loterie de sang, qui se tirait tous les jours, empoisonnait ma vie comme celle de tous ceux dont j'étais entouré, et cela à tel point que, la veille de la décade, il régnait parmi les détenus une sorte de contentement très marqué. La décade était un jour de relâche pour le tribunal, et chaque détenu sentait sa vie assurée pour vingt-quatre heures.

Nous en étions là, quand il se répandit que les comités de gouvernement avaient enfin pris un parti sur le sort des détenus. Ceux qui n'étaient pas justiciables du tribunal révolutionnaire seraient divisés en deux classes : l'une qui serait condamnée à la déportation, et l'autre à la réclusion jusqu'à la paix. Des commissions furent en effet nommées pour s'occuper de cette grande mesure et opérer la séparation indiquée. L'une de ces commissions vint siéger à la Force pour y interroger les détenus, mais, préalablement à l'interrogatoire, on nous avait donné, pour les remplir et les signer de notre nom, des tableaux qui aboutissaient, en dernière analyse, à nous expliquer sur ce que nous avions fait pour être pendus, en cas de contre-révolution. Ce tableau contenait douze colonnes ; dans l'une de ces colonnes on demandait : « *Où étais-tu le jour de la mort du tyran? Approuves-tu son supplice, oui ou non?* » Et dans une autre : « *Consens-tu à l'égalité avec les sans-culottes, ou non?* » Quelques détenus, fort honnêtes gens en apparence, eurent la bassesse de répondre à ces questions par l'affirmative et de ré-

péter la même assurance dans leur interrogatoire, et obtinrent la grâce d'être seulement condamnés à la réclusion jusqu'à la paix. Quant à Dupont, Duquesnoy et moi, nous n'hésitâmes pas un instant ; nous refusâmes net de remplir les tableaux qui nous avaient été délivrés, quelque chose qui nous en pût arriver. La prison était tout agitée de ce travail de tableaux à remplir et d'interrogatoires à subir, de décisions à prononcer, quand le salut arriva de tout autre côté.

Le 9 thermidor, sur les quatre heures du soir et par un beau jour d'été, je me promenais dans la cour, avec Dupont et l'amiral Latouche-Tréville. Dupont discutait chaudement avec l'amiral sur le travail libre à substituer dans les îles à sucre à celui des esclaves, lorsqu'il s'arrêta tout à coup et nous dit : « Mes » chers camarades, j'entends le tocsin. Parbleu ! oui, c'est du » bel et bon tocsin ; garde à nous ! » — L'amiral quitte à l'instant la partie, remonte dans sa chambre et s'y barricade. Nous fûmes vingt-quatre heures sans entendre parler de lui. Il nous dit depuis, que sa politique, en fait de crise révolutionnaire, était de se tenir coi jusqu'à ce qu'il fût décidé qui avait tort ou raison, et d'aller ensuite saluer le vainqueur. Nous remontons aussi dans la chambre du Conseil qui fut bientôt au complet. Là, Dupont nous pérore et explique le danger dont nous sommes menacés : « Dès que le tocsin sonne, il est possible qu'on » veuille renouveler dans les prisons les scènes de septembre, » et pour son compte il est décidé à vendre chèrement sa vie. » Il nous exhorte à en faire autant, et développe son plan de » défense ; nous sommes douze qui pouvons nous armer plus » ou moins bien de l'attirail du foyer, qu'heureusement on n'a » pas enlevé, de deux poignards dont nous sommes en possession, enfin de nos couteaux et des bâtons de chaises. Il faut » adopter l'ancien ordre de bataille, c'est-à-dire que le plus » vigoureux soit en première ligne, deux autres en seconde, » trois sur la ligne suivante et quatre sur la dernière. Voilà le » corps de bataille qui occupera dix hommes ; les deux hommes restant, pris entre les plus jeunes, flanqueront l'armée

» de droite et de gauche pour se porter là où le secours serait » nécessaire. Enfin il faut songer à la retraite, et nous établi- » rons avec nos lits une forte barricade, derrière laquelle nous » pourrons recueillir nos forces et où nous attendrons du se- » cours du dehors. » Quelque inquiétant que fût le moment, il était bien impossible de ne pas rire du sérieux avec lequel ce bon Dupont disposait son ordre de bataille. Il comptait bien se battre ; il insistait pour une répétition de la manœuvre ; on s'y refusa ; mais on lui décerna, à l'unanimité, la dictature militaire, pour le moment du danger, et nous crûmes dans la nuit que le dictateur allait commencer son terrible office. Vers minuit, nous entendîmes un bruit extraordinaire dans la prison ; les guichetiers, qui faisaient bonne garde, dans le dessein de nous défendre ou de nous ouvrir les portes, vinrent nous avertir que c'était Robespierre qu'on avait amené à la Force. Nous nous le faisons répéter plusieurs fois ; nous restions muets d'épouvante. Une demi-heure après, plus grand tapage ; c'est Robespierre qu'on vient de mettre en liberté. Les guichetiers nous avaient trompés sans le vouloir : c'était bien un Robespierre qui était en jeu dans ces tours de la Force, mais ce n'était pas Robespierre le Grand : c'était son frère. L'épouvante redouble au milieu de nous. Il est évident qu'on se bat quelque part, et il paraît que Robespierre, d'abord vaincu, a repris le dessus. Un incident nouveau vient confirmer ce jugement. Il nous était échu, depuis une quinzaine de jours, un certain juré du tribunal révolutionnaire, du nom de Villate. Ce Villate était l'ami de cœur de Robespierre et lui servait d'espion au tribunal. Les comités de gouvernement lui imputaient je ne sais quelle trahison dans l'exercice de ses nobles fonctions et l'avaient fait arrêter. Ce petit monsieur, âgé de moins de trente ans, était doué d'une figure attrayante et douce ; il y conformait ses manières et son ton, et affectait en tout une sensibilité exquise. On pouvait dire de lui :

Un papillon blessé lui fait verser des larmes !

Et le misérable était ce qu'on appelait dans cet antre un juré solide, c'est-à-dire qu'il ne lui était pas arrivé une seule fois, depuis un an, de voter la non-culpabilité d'un accusé. A son arrivée dans la prison, on avait voulu l'assommer. Ferrières avait même insinué qu'on pouvait le faire avec impunité, et je crois qu'on l'eût fait, si Duquesnoy et moi ne nous y étions pas opposés. Dans le moment même où on avait mis Robespierre le jeune en liberté, on avait appelé Villate pour sortir avec lui. Dès lors nous crûmes que la victoire de l'aîné était complète ; mais Villate, petit-maître fort recherché, avait donné quelque temps à sa toilette, et au moment précis où il se baissait pour franchir la porte de la rue, il se trouva en face de Bourdon de l'Oise, commissaire de la Convention, qui le repoussa rudement dans l'intérieur et le fit mettre au cachot.

Ces scènes en sens contraire se succédaient avec rapidité et ne ressemblaient pas mal à de la fantasmagorie. Nous ne savions plus où asseoir nos pensées, lorsque, sur les deux heures du matin, on vint nous annoncer le triomphe de la Convention, et que Robespierre et ses amis avaient été arrêtés et coupés en morceaux. Dupont déclara hautement qu'il déposait la dictature, et chacun se coucha comme de coutume ; mais personne ne pouvait retrouver le sommeil, et le jour nous surprit dissertant à perte de vue sur les causes et les conséquences probables des scènes de la nuit. Elles ne se firent pas longtemps attendre, puisque, le lendemain, Robespierre et les chefs de son parti furent mis à mort, et que le jour suivant les membres du conseil général de la Commune, les présidents et secrétaires des sections rebelles et l'état-major de la garde nationale subirent le même sort. Le mal était profond, mais le remède fut violent et appliqué avec une énergie aveugle. J'en veux citer un exemple. La maladie de ma femme exigeait du temps et de l'assiduité dans le traitement ; le docteur Janroy, le médecin le plus occupé de Paris à cette époque, s'était fait suppléer pour les soins de tous les jours par un jeune médecin qu'il avait pris de préférence, parce qu'il jouissait à la Commune d'un crédit qui pou-

vait être utile à la malade. Ma femme s'y était fort attachée, parce qu'il portait à ses fonctions un remarquable intérêt. Il était auprès d'elle dans la soirée du 9 thermidor. On vient l'appeler jusqu'à trois fois pour le conseil général de la Commune. Ma femme le pressait de s'y rendre : il refusa obstinément, ne voulant pas la quitter au milieu de tout ce vacarme, et disant que, d'ailleurs, il en avait assez de ces combats perpétuels entre la Commune et la Convention. Il passa la nuit au chevet du lit de ma femme, ne la quittant que pour aller chercher, dans la maison même, des nouvelles qu'il lui rapportait quand elles étaient bonnes, qu'il lui arrangeait lorsqu'elles étaient mauvaises. Quand, sur les deux heures du matin, il crut que la crise avait cessé, il commença à faire à ma femme une lecture qui aboutit à les endormir tous deux. A sept heures, il était encore dans son fauteuil ; lorsqu'il s'éveilla, il dit qu'il allait à l'Hôtel-de-Ville pour savoir au juste à quoi s'en tenir sur les scènes de la nuit et qu'il viendrait sur-le-champ en rendre compte. Il part, en effet. Il faut qu'en arrivant à l'Hôtel-de-Ville, il y ait été arrêté et traité avec une telle rigueur qu'il n'ait pas trouvé à se défendre, ni même à placer l'explication la plus simple, puisqu'on n'eut le lendemain de ses nouvelles qu'en lisant son nom sur la liste des membres du conseil général exécutés pour avoir pris part aux actes de la nuit du 9 au 10 thermidor. Le docteur Janroy cacha à ma femme ce cruel *quiproquo :* on lui dit que le jeune médecin avait quitté précipitamment Paris, dans la crainte d'être recherché pour des délibérations antérieures à thermidor.

Cette grande journée avait promptement porté ses fruits dans l'intérieur de la prison. Le tribunal révolutionnaire était en vacances. Les mots de justice et d'humanité commençaient à se faire jour. Nous jouissions tous par l'espérance. Les commissaires de la Commune, qui s'étaient depuis six mois relayés pour nous tourmenter, avaient tous péri, et même l'ingénieux fondateur de la table commune, le citoyen Vassot, n'avait pas trouvé grâce. Cependant la Terreur se débattait encore dans les comi-

tés de gouvernement et à la tribune de la Convention. On y signifiait assez haut que ce n'était pas pour ses ennemis que la Convention avait fait le 9 thermidor, et que le tribunal révolutionnaire allait être rebâti pour travailler sur nouveaux frais. On nomma des officiers municipaux qui ne valaient pas mieux que les anciens. Ceux qui nous étaient échus valaient moins. Trial, l'acteur de l'Opéra-Comique, qui avait, je ne sais comment, traversé sans encombre la journée si fatale à ses amis, arrive un jour à la prison sur le midi et nous fait tous enfermer dans nos chambres, chose inouïe à cette heure du jour ; puis il se les fait successivement ouvrir, pour débiter aux détenus une allocution de sa Minerve appliquée aux circonstances. Il dit entre autre belles choses, à la chambre du Conseil, qu'il savait que ceux qu'elle renfermait étaient de francs aristocrates qui ne songeaient qu'à bien boire et à bien manger ; mais que nous eussions à y prendre garde, parce qu'on pourrait bien nous faire passer le goût du pain. Tandis qu'il nous débitait de ces gentillesses, accompagnées de plusieurs autres, chacun de nous affectait de lire avec attention ou de s'occuper de quelque chose pour n'avoir pas l'air de l'écouter. Il en devint furieux et nous traita de scélérats endurcis. Toujours même silence. Quand l'orateur se fut retiré, nous nous regardions, ne sachant qu'en penser et en dire. Dupont seul n'en fut pas ébranlé : « Nos co-« quins menacent, dit-il, donc ils ont peur. Vous voyez bien « que ce pauvre diable a été soufflé je ne sais où et par qui ; « mais assurément par des gens qui ne sont pas trop sûrs de « leur fait. Espérons : *Neque semper arcum tendit Apollo.* » Et, en effet, quinze jours ne s'étaient pas écoulés, qu'à travers les hésitations des comités de gouvernement et même leurs efforts pour reprendre le courant de la Terreur, ils étaient emportés par un courant contraire ; déjà des mises en liberté étaient prononcées, et les premières étaient obtenues par de francs aristocrates. Grand était le scandale parmi les détenus constitutionnels. Ce pauvre La Noraye envoya même là-contre une bonne dénonciation aux comités de gouvernement. Je ne pouvais pas

lui faire entendre que des noms qui, par quelque motif que ce soit, n'avaient figuré en rien dans la révolution, devaient trouver grâce plus facilement aux yeux de la Convention que ceux des constitutionnels qui s'étaient trouvés à une époque quelconque en opposition avec les puissants du jour. Quoi qu'il en soit, les gens raisonnables entre les constitutionnels en prirent leur parti ; libres à peu près de toute inquiétude pour notre existence, nous nous occupâmes, en dépit de l'allocution du citoyen Trial, de mener bonne et joyeuse vie. Dupont ne parvenait même plus à nous ramener à la science économique et il s'écriait : « Voilà le danger de la victoire : leurs esprits sont à Ca- « poue ! »

La citoyenne Lebau m'avait prévenu que, dès que la santé de ma femme le permettrait, je la verrais aussi souvent que cela lui conviendrait. Je passai donc le premier mois sans trop d'impatience. Ma femme me fit sa première visite dans les premiers jours de fructidor. Je la trouvai détruite au physique et encore toute faible au moral. Elle avait perdu ses beaux cheveux ; sa maigreur était extrême, et ses regards effrayaient par leur fixité. Je lui voyais beaucoup de peine à rassembler ses idées, et je ne m'avisai pas de lui parler d'affaires : je savais d'ailleurs que son oncle s'occupait de moi. On éprouvait à obtenir ma liberté plus de difficulté que pour tout autre, sur le fondement qu'il existait contre moi au comité de sûreté générale des pièces accablantes. Un député de mes amis, du nom de Pierret, homme excellent de tous points, se chargea d'aller vérifier la chose ; il se fit communiquer, sous un prétexte qui m'était tout à fait étranger, le carton où étaient les pièces qui regardaient les détenus du département de l'Aube, et parvint à en soustraire cette lettre de moi à Lafayette dont j'ai déjà eu occasion de parler, et qui était arrivée là je ne sais comment, par suite du procès d'un M. d'Aigremont, condamné à mort dès les premiers jours du tribunal révolutionnaire. La lettre soustraite, il ne restait plus à mon dossier qu'une dénonciation d'un autre député, du nom de Garnier, qui ressemblait à toutes

les dénonciations de l'époque, mais ne contenait aucun fait précis. Quand on eut la certitude qu'il ne restait plus dans les bureaux aucune pièce à ma charge, on sollicita plus vivement ma liberté ; mais il se trouvait encore parmi les membres du comité deux de mes anciens collègues à l'Assemblée législative, avec qui j'avais eu maille à partir, et qui tenaient ferme contre moi. Le citoyen Gatrez, ennuyé de leur résistance, s'adressa pour la vaincre au fameux député de Paris, Legendre, à qui il commanda en termes fort durs l'arrêt de ma mise en liberté. On n'osa pas refuser. Legendre fit davantage ; il vint avec le citoyen Gatrez me chercher à la Force et me reprocha de n'avoir pas songé à lui plus tôt ; il s'applaudit surtout de sa démarche quand il apprit, par la citoyenne Lebau, quelle sorte d'intérêt m'avait porté Danton.

Je quitte donc la prison de la Force avec le regret d'y laisser mes amis Duquesnoy et Dupont de Nemours, mais aussi avec l'espérance que je vais être assez heureux pour hâter leur délivrance. Je crois avoir dit déjà de quel singulier rapprochement je fus frappé au premier pas que je fis hors de la prison. J'entendis crier à mes oreilles le jugement qui condamnait à mort le misérable assassin dont j'avais quelque temps partagé le cachot à la Conciergerie. Je sentis que l'avertissement partait de plus haut que de la terre, et je rentrai chez ma femme avec un saisissement profond. La joie de tout ce qui m'entourait ne faisait que glisser sur mon cœur ; on m'en fit le reproche, mais je ne voulais pas révéler la cause de l'étonnement qui m'absorbait, parce qu'il ressemblait à de la superstition. Le lendemain, le bonheur que témoignait ma femme, tant d'objets chers retrouvés à la fois, me remirent en train de la vie, et je repris mon activité d'esprit. Je fus bientôt en mesure d'en user et même d'en abuser. Une juste reconnaissance m'avait conduit chez Legendre ; je m'y trouvai avec le parti thermidorien : Tallien, Merlin de Thionville, Fréron, Barras, etc. On y établit avec raison que, tout en tuant Robespierre, on n'avait pas tué son parti ; qu'il fallait que les députés de thermidor se serras-

sent les uns contre les autres d'aussi près que jamais, et qu'ils devaient appeler à leur aide tous les hommes de quelque valeur auxquels ils avaient rendu la liberté : on me fit l'honneur de me citer avec quelques autres, et on me pressa fort de rester à Paris...

LE GRAND-DUCHÉ DE BERG

1808-1813

Après le 9 thermidor, M. Beugnot, rendu à la liberté, se retira dans sa famille à Bar-sur-Aube, pour y reprendre les fonctions de procureur général syndic, auxquelles il avait été appelé par ses concitoyens en 1790. Mais il ne resta pas inactif dans cette retraite et tout en s'occupant des intérêts qui lui étaient confiés, il prit une part active à la rédaction du journal intitulé : *Les Annales Troyennes*. Ce recueil avait été fondé pour soutenir, dans l'ancienne province de Champagne, les idées d'ordre et de réaction modérés que la mort de Robespierre permettait enfin d'exprimer. M. Beugnot s'attacha spécialement à traiter dans ce journal les questions de finances et de politique étrangère qui occupaient alors l'opinion publique. Dans un article qui avait pour titre : *Un mot sur l'Italie*, l'auteur écrivait, à la date du 3 messidor, an V, les lignes suivantes, qui ont encore aujourd'hui le mérite de l'opportunité :

« La politique nous conseillerait, disait-il, de diviser l'Italie entre plu-
» sieurs États indépendants dont chacun eut assez de consistance pour
» nous servir, et entre lesquels il ne s'en trouvât pas un seul assez fort
» pour nous nuire. Le projet de faire du pape un évêque et de Rome quel-
» que chose, n'est pas nouveau... Nous devons respecter l'Italie sous le
» double rapport de la religion et des arts.

» Détruire le trône de la religion à Rome et désoler l'empire des
» beaux-arts en Italie, c'est mettre l'éteignoir sur l'esprit humain. »

Mais le 18 brumaire est la vraie date de l'entrée de M. Beugnot dans la vie politique. Lucien Bonaparte, qui l'avait connu dans les derniers temps de la Révolution, l'appela auprès de lui en qualité de secrétaire général du ministère de l'Intérieur, et le chargea de l'organisation des préfectures. Lorsque ce travail fut définitivement arrêté, M. Beugnot fut chargé par le ministre d'aller soumettre le projet de décret à la signature du consul. Dans ce projet, chaque département avait en regard le nom du titulaire appelé à l'administrer. Seul le département de la Seine était resté en blanc. Cette lacune frappa les yeux du premier consul qui lui dit :

« — Eh bien ! et Paris, vous ne voulez donc pas qu'il y ait de
» préfet ?...

» — Pardonnez-moi, général, mais le ministre de l'Intérieur m'avait fait » espérer que le premier consul...

» — C'est impossible ; vous vous y prenez trop tard ; j'ai promis la pré- » préfecture de la Seine à Frochot, qui me l'a demandée avant vous. » Choisissez autre chose. »

Et, quelque temps après, M. Beugnot fut nommé à la préfecture de Rouen. Il y resta 6 ans, du 3 mars 1800 au 21 mars 1806. Le souvenir de son administration ne s'est pas éteint dans le département de la Seine-Inférieure. En 1816, les électeurs de Rouen choisirent leur ancien préfet du Consulat pour les représenter à la Chambre des députés de la Restauration, et vingt ans après, en 1835, en apprenant à ses collègues la nouvelle de sa mort, le secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen s'exprimait ainsi :

« M. Beugnot vint parmi nous, le 3 mars 1800 ; alors nous le vîmes sans » réaction, sans violence et même sans faiblesse, substituer l'activité du » Consulat et plus tard l'éclat de l'Empire au régime débile ou tyranique » du Directoire. Modérateur des passions de tous, il fut calme après tant » de tempêtes, raisonnable après tant de folies ; son principal soin fut » de ranimer tous nos travaux et de rétablir nos plus chères institu- » tions.

» Notre agriculture lui doit le trèfle incarnat qu'il tira de Belgique ; le » peuplier de Virginie, dont le bois croît si rapidement ; l'orge anglaise, » si productive, et l'importation de plusieurs tauraux suisses.

» L'industrie, pour lui, doit être reconnaissante ; car il encouragea si » bien nos fabriques que nous cessâmes de tirer d'Angleterre la plus » grande partie des tissus qui nous étaient nécessaires.

» Pour le commerce, il seconda les vues d'un gouvernement réparateur, » et rétablit nos routes négligées pendant quinze ans. Annuellement, les » chemins vicinaux reçurent quatre à cinq cent mille francs de réparations, » et des entrepôts pour les marchandises étrangères furent créés tant à » Rouen qu'au Hâvre et à Dieppe.

» Empressé à écouter la voix de Pouchet et d'autres fabricants, amis » de l'humanité, il prit, dès 1802, un arrêté digne des éloges de tous les » philanthropes, établissant, dans la maison de détention de Rouen, des » ateliers de filature et de tissage. Les prisonniers durent apprendre à » lire, à écrire et compter, et reçurent des leçons de morale religieuse.

» A M. Beugnot, l'instruction doit ce cabinet d'histoire naturelle formé » près l'École centrale, qui est à nos riches bibliothèques ce qu'une pensée » première est au discours qui la développe.

» Aimé des sociétés savantes de cette ville, il rétablit l'Académie, » et là, deux ans de suite, il fut membre du bureau et nous lut de bons » mémoires.

» Je n'oublierai pas de rappeler le bienfait de la vaccine dont il nous fit » jouir des premiers en France.

» C'était par sa correspondance administrative, institution qui lui fait » honneur, qu'il propageait toutes les idées utiles, et vantait à la fois les » platanes propagés par boutures et ces expositions industrielles, où, dès » le premier essai, la Seine-Inférieure obtint deux médailles d'or.

» Chargé de la tâche difficile de contenir les partis, on le vit dédaigner » l'emploi des moyens de ruse ou de force. En 1°04, époque de police » active et inquiète, il fut doux, et cependant les ordres de Paris étaient » violents. Voici, à ce sujet, une anecdote que je puis garantir:

» Après la venue de Pichegru et de Georges, Napoléon ordonne à » M. Beugnot de se saisir, à Rouen, des dépêches suspectes. Mais le di- » recteur de la poste soutient que les lettres confiées à sa garde sont un » dépôt sacré. Que fait M. Beugnot? Il dit au directeur, en le pressant » dans ses bras : Oui, monsieur, je vous aime et je vous admire?

» Le fidèle dépositaire ne fut pas destitué, tant M. Beugnot sut, dans son » rapport, défendre une noble cause. Aussi, sur le rocher de Sainte-Hélène, » Napoléon disait: Beugnot, quand il a été préfet, m'a toujours dit la » vérité. »

.....

En 1806, M. Beugnot quitta la préfecture de la Seine-Inférieure pour entrer au Conseil d'État. Il prit une part considérable aux travaux de cette illustre assemblée et se distingua surtout dans la discussion du décret qui accordait aux Israélites la reconnaissance légale de leur culte, et leur permettait de se réunir, pour la première fois en France, en assemblée générale sous le nom de Sanhédrin.

Mais l'Empereur qui, pendant son séjour dans le département de la Seine-Inférieure lors du camp de Boulogne, s'était montré satisfait de l'administration de M. Beugnot, ne le laissa pas longtemps au Conseil d'État, et le 12 mars 1807, il le désigna conjointement avec les conseillers d'État Siméon et Jolivet, pour organiser le royaume de Westphalie, créé en faveur du plus jeune de ses frères, Jérôme Bonaparte. Nommé ministre du roi de Westphalie, M. Beugnot s'attacha à établir, dans le nouveau royaume, les méthodes d'ordre et de comptabilité qui existaient en France. Mais il ne tarda pas à s'appercevoir que la tâche était difficile.

« N'oubliez pas, lui écrivait le duc de Gaëte, que vous êtes, dans les États » du roi de Westphalie, le ministre de l'Empereur. Sa Majesté tient beau- » coup à ce que vous ne perdiez pas cela de vue. »

Aussi placé entre les exigences de Napoléon, qui s'attribuait un peu trop sans scrupule la direction des finances de la Westphalie, et les

plaintes fondées du roi Jérôme, M. Beugnot sollicita de son souverain la permission de rentrer en France.

Le roi de Westphalie lui accorda gracieusement cette faveur, lui témoigna ses regrets d'être privé de ses services et en le quittant, lui remit, comme souvenir, une tabatière de prix ornée de son portrait.

Cependant M. Beugnot ne resta pas longtemps en France. Le 19 juillet 1808, il fut nommé commissaire impérial et président du Conseil de régence du grand duché de Berg, que l'Empereur destinait alors au fils aîné du roi de Hollande.

C'est son séjour dans le grand-duché que l'auteur raconte dans les fragments suivants.

VII

Je suis envoyé dans le grand-duché de Berg. — Peinture de ce pays. — Murat. — M. Agard. - Le duc de Gaëte. — Le duc de Bassano. — Regnault.

...J'attendais à Paris une mission nouvelle. L'Empereur, qui tenait une partie du continent sous ses lois et qui dévorait le reste par la pensée, avait des agents nombreux à expédier sur tous les points. Je m'attendais à être envoyé en Espagne, où le grand-duc de Berg, Murat, marchait dans une voie qui ne pouvait pas convenir. Quelques mots que j'avais recueillis entretenaient mon espoir et le dirigeaient de ce côté. Dans l'intervalle, survinrent dans la Péninsule les événements qui appelèrent l'Empereur au château de Marac et à Bayonne. Je devais, en effet, être du voyage, mais l'Empereur jugea, avec beaucoup de raison, que l'archevêque de Malines était bien plus propre que moi à l'espèce de négociation qui devait s'y entamer, et je repris mon ancienne place au conseil d'État. Je regrettai peu d'avoir manqué cette occasion. Une nouvelle distribution de couronnes eut lieu à Bayonne. Par suite de l'étrange imbroglio qui y prévalut, le frère aîné de l'Empereur monta sur le trône d'Espagne et céda celui des Deux-Siciles au grand-duc de Berg. Le grand-duché de Berg passa au fils du roi de Hollande, à qui l'Empereur portait une affection particulière. Je reçus de Bayonne l'ordre de me rendre sur-le-champ à Dusseldorf, pour y recevoir le grand-duché des mains des ministres de l'ancien possesseur et pour en prendre l'administration. Il m'était re-

commandé de veiller à ce que ces ministres ne commissent de dilapidations d'aucun genre, et d'examiner de très près dans quelle situation ils allaient me remettre les affaires. Lorsqu'alors on recevait des ordres, on ne vivait pas tant qu'ils n'étaient pas exécutés : je me décidai à partir dès le lendemain. Je me rendis sur-le-champ chez l'archi-chancelier pour prendre congé. Le prince me reçut avec sa grâce accoutumée, fit des vœux pour le succès de cette nouvelle mission dans laquelle il me souhaita toute sorte de bonheur, et il ajouta : « Mon cher Beugnot, l'Em-» pereur arrange les couronnes comme il l'entend ; voilà le » grand-duc de Berg qui passe à Naples, à la bonne heure ! Je » le trouve fort bien, mais le grand-duc m'envoyait tous les ans » deux douzaines de jambons de son grand-duché, et je vous » préviens que je n'entends pas les perdre ; vous vous arrange-» rez en conséquence. »

Je proteste à Son Altesse que je me trouve très honoré de remplacer en ce point le grand-duc de Berg, et qu'il s'en apercevra à mon exactitude. Oncques n'ai manqué d'acquitter la dette aussi longtemps que j'ai administré le grand-duché, et si quelque retard survenait de la part de ceux que j'y employais, Son Altesse faisait écrire par l'un de ses secrétaires à mon maître d'hôtel pour l'en gourmander vertement. Mais quand les jambons arrivaient exactement, Son Altesse ne manquait jamais d'écrire elle-même à ma femme pour la remercier de son envoi [1]. Ce n'est pas tout : il fallait aussi que ces jambons arrivassent francs de port. J'étais obligé de les réunir à Cologne, d'où on

1. « Paris, 25 mars 1809,

» A Madame la comtesse Beugnot,

» Je ne veux point différer, madame la comtesse, les remerciements que je vous dois pour l'envoi des jambons de Westphalie que vous m'annoncez par votre lettre du 21 de ce mois. Cette preuve de votre attention me touche infiniment et je vous prie de croire que j'y suis très sensible.

» Recevez, madame la comtesse, l'assurance de mon sincère attachement.

» L'archi-chancelier de l'Empire,

» CAMBACÉRÈS ».

les confiait successivement aux courriers de la malle, qui ne devaient en charger que deux à la fois. Ce petit tripotage occasionnait des mécomptes qu'il me fallait réparer, et il ne m'en aurait pas coûté davantage de payer le port. Le prince ne l'avait pas permis. Il y avait un concordat entre Lavalette et lui pour que les courriers apportassent gratis de tous les points de l'empire les tributs qu'on payait à sa table, et Monseigneur tenait apparemment à l'accomplissement de ce traité autant qu'à la fourniture des jambons.

Je visitai dans la même soirée M. de Talleyrand. Là, il ne fut pas question le moins du monde de détails de cuisine. Le prince était instruit de tout ce qui s'était passé à Bayonne, et il m'en parut indigné: — « Les victoires, me disait-il, ne suffisent pas pour » effacer de pareils traits, parce qu'il y a là, je ne sais quoi de » vil, de la tromperie, de la tricherie. Je ne peux pas dire ce » qui en arrivera, mais vous verrez que cela ne lui sera pas par- » donné par personne. » Le duc Decrès m'a plus d'une fois assuré que l'Empereur avait reproché, en sa présence, à M. de Talleyrand de lui avoir conseillé tout ce qui s'était fait à Bayonne, sans que celui-ci eût cherché à s'en défendre. Cela m'a toujours étonné. D'abord, il suffit de connaître un peu M. de Talleyrand pour être bien sûr que, si au fond il a été d'avis de déposséder du trône d'Espagne les princes de la maison de Bourbon, il n'a certainement pas indiqué les moyens qu'on a employés. Ensuite, lorsqu'il m'en à parlé, c'était avec une sorte de colère qu'il n'éprouve qu'en présence des événements qui le remuent fortement. Au reste, il trouva ma mission fort belle, mais me recommanda de mieux arranger ma conduite que je n'avais fait à Cassel, et de travailler enfin à me rendre *indépendant*. Je sentis la portée du reproche, et tout en rendant justice au sentiment qui l'avait dicté, je me promis de continuer de le mériter.

J'arrive à Dusseldorf. C'est une jolie ville, placée dans une position pittoresque, à l'embouchure de la Dussel dans le Rhin. Le fleuve baigne ses murs et lui sert de rempart au couchant.

Aux autres aspects la campagne arrive de tous côtés dans la ville ; les rues sont propres et bien espacées ; les maisons ne manquent pas d'élégance. Il est difficile de rencontrer de localité qui se prête d'avantage à des embellissements. J'avais trouvé beaucoup d'attrait à m'en occuper. Depuis mon départ, des travaux que je n'avais pas eu le temps de commencer ont été terminés, et l'on s'accorde à dire que c'est aujourd'hui l'une des villes les plus riantes de l'Allemagne. Dusseldorf était alors le chef-lieu du grand-duché de Berg, qui venait d'être formé du duché de Berg proprement dit, cédé par la Bavière, du comté de La Marck et du pays de Munster, détachés de la Prusse par le traité de Tilsitt, du duché de Nassau-Siegen échangé avec la maison de Nassau.

La population était d'un million d'individus, composant deux cents mille ménages et distribués sur une étendue de huit cent quarante-six lieues. Je vis que cette population n'était pas mal appliquée lorsque j'eus vérifié dans quelle proportion étaient les oisifs et les travailleurs, les cultivateurs avec les ouvriers, les grandes classes d'ouvriers entre elles et tous avec les fonctionnaires. Je trouvai l'industrie parvenue dans certaines parties à un degré de perfection et d'activité que je n'aurais jamais deviné. L'agriculture n'avait pas marché du même pas. Le pays contenait une assez forte quantité de landes, de bruyères et de marais, et je vis que c'était là qu'il me faudrait attaquer.

Les mœurs avaient en général le caractère de douceur et de laboriosité qui est commun à tous les Allemands ; puis, chaque canton offrait une nuance à part qu'il avait reçue de la différence des religions et des gouvernements sous lesquels il avait vécu, et même de sa position topographique. Le pays de Munster, par exemple, trahissait une domination ecclésiastique qui avait la première occupé la place, et à laquelle la féodalité avait ensuite fourni ses fers et son ciment. Cette ville, comme son nom l'indique assez, a commencé dans le XI^e^ siècle par un monastère ; aussi contenait-elle dans son enceinte un grand nombre

de communautés d'hommes et de femmes, et l'évêque en était le souverain. Lorsque la population est venue s'agglomérer autour du monastère, elle a reçu les lois féodales dans toute la pureté de l'époque, et ces lois étaient encore debout lorsque la France a pris possession du pays en vertu du traité de Tilsitt. La ville de Munster ne comptait dans son sein qu'un nombre fort borné de marchands qui lui fournissaient les premiers objets de consommation. Le reste était occupé par de spacieux hôtels où les seigneurs des environs passaient une partie de l'année. Leur luxe rappelait celui du XVII[e] siècle en France, car ce siècle avait entraîné toute l'Allemagne dans son imitation, et on en retrouve encore les traces dans les contrées les plus reculées de ce vaste pays. A Munster, les hôtels sont en général plus étendus que commodes; les domestiques y sont nombreux, la vieille étiquette sévèrement gardée, les meubles et le service de table d'une lourde richesse. J'avais remarqué sous les remises une sorte de cheval de bois ou plutôt de *chevalet*, sur lequel il devait être pénible de garder l'équilibre, et je demandai à quelle sorte de jeu cet instrument pouvait servir. On me répondit que ce n'était point à un jeu qu'il était destiné, mais à punir un domestique de quelques heures de monture pour les manquements dont il s'était rendu coupable dans son service, sans préjudice de peines plus graves au besoin; mais celle-là était la plus commune, et les maîtres l'infligeaient, comme ils en infligeaient d'autres, sans qu'il soit jamais venu à un condamné la moindre idée de réclamation ou d'appel. Il y avait encore loin, à cette époque, de l'un des bords du Rhin à l'autre. Ces seigneurs, qui exerçaient sur leurs domestiques comme sur leurs colons ou leurs serfs une sorte de souveraineté, se conduisaient au reste avec eux en pères de famille. Ils accouraient quand il y avait un malheur à réparer; ils les soignaient dans leurs maladies, donnaient des asiles à leur vieillesse; le nombre des enfants était un sujet d'orgueil pour la famille des colons et de joie pour le propriétaire. Toutes ces bonnes choses étaient si bien passées dans les mœurs qu'elles se produisaient sans qu'on s'en aperçût;

Souvent, en présence de pareils faits, j'ai remonté au principe dont ils découlaient, et j'ai cessé de m'étonner que la féodalité eut duré si longtemps. Le sort de la population, enchaînée il est vrai à la culture des terres, mais à la charge d'un profit quelconque pour prix de son travail, se trouvait au reste défendu contre les deux écueils de la pauvreté, la maladie et la vieillesse; était-elle donc, je le demande, plus malheureuse que cette nuée d'hommes que nous voyons entassés et enchaînés aussi par le besoin dans les ateliers de l'industrie qui les nourrit ou les immole avec une égale indifférence, et qui, aprés avoir usé leurs forces à des métiers souvent homicides, leur offre pour toutes perspectives l'hôpital s'ils sont malades, la mendicité s'ils ne peuvent plus travailler? Malheureux qui ne trouvent jamais dans ces aspérités de la vie un protecteur qui les secoure, un ami qui les console. Je ne partage assurément pas le gothique engouement du comte de Boulainvilliers, mais il se peut que ce soit encore une question indécise que celle de savoir si le système industriel est plus favorable à la classe des hommes de peine et de travail, c'est-à-dire à l'infiniment plus grand nombre, que l'était jadis le système féodal. Les gouvernements se précipitent aujourd'hui sur les voies de l'industrie comme la seule voie de salut pour eux; l'éclat que jette la Grande-Bretagne les séduit et les entraîne; mais percez à travers tout cet éclat et tous ces prestiges, qu'y voyez-vous? Un petit nombre de très grands propriétaires, de très riches capitalistes, d'industriels gigantesques, noyés au milieu d'une population misérable de tout point, et qui finira par se compter. Le pays de Munster dont je m'occupe, appartient encore au système différent.

Les paysans y sont généralement religieux, sobres, laborieux, et tous adonnés à la culture des terres qu'ils possèdent à titre de *colonat*. Le colonat ressemble en quelque chose à l'espèce de servage qui subsistait encore dans certaines parties de la France avant la révolution, Le seigneur, qui apparemment était, dans l'origine, propriétaire de l'universalité d'un territoire, l'avait distribué à des colons, à titre de bail perpétuel, dont les condi-

tions variaient du plus au moins suivant la fertilité du territoire et le nombre des colons entre lesquels la concurrence s'était primitivement établie. Dans le plus grand nombre des colonats, le seigneur percevait une partie des produits de toute nature, y compris celui des bestiaux ; et à la mort du chef du colonat, il prenait part à l'hérédité pour une portion quelconque ; il n'avait pas toutefois le droit de retenir en glèbe un colon qui la voulait quitter ; mais celui-ci perdait tous ses droits au colonat, qui, devenu libre, était dévolu au seigneur. Les conditions de détail pour le partage entre les enfants, pour les secours en cas d'incendie, ou autres espèces de pertes, pour le sort des femmes restées veuves et des vieillards, étaient prévues avec sagesse et humanité.

Cette sorte d'établissement entretenait le travail et procurait en même temps aux travailleurs une profonde sécurité, et de là l'esprit de paix qui règne entre eux. Ces hommes uniquement occupés du travail des champs, sans cesse placés sous la voûte du ciel, en attendent la rosée qui doit féconder leurs travaux, et ils sont fort religieux. Nos livres Saints leur fournissent tout ce qu'il leur faut de lumières, de consolation, d'espérance, et ils ne cherchent pas ailleurs. On a souvent dit qu'ils couchaient sous le même toit et sans séparation avec leurs bestiaux, et cela est vrai jusqu'à un certain point ; mais cette vieille habitude germanique n'est pas aussi répugnante que le suppose notre délicatesse. La distribution du rez-de-chaussée d'une ferme en Westphalie est plus commode et souvent plus propre que l'espèce d'étable où la plupart des fermiers de France sont parqués séparément de leurs troupeaux. La ferme de Westphalie reproduit la tente des patriarches, car, en ces premiers jours du monde, les hommes, apparemment par souvenir de la félicité d'Eden, vivaient familiers avec les animaux, qui avaient conservé quelque chose de leur douceur d'origine. Voltaire a versé à pleines mains la moquerie sur cette pauvre Westphalie, ses châteaux, ses habitants, et il n'est pas de français qui, en y mettant le pied, ne se souvienne de M. Thunder ten Tronkch. J'étais tout disposé à

rire de ses semblables ; l'embarras était d'en trouver. J'ai rencontré dans la noblesse de cette contrée des hommes qui ne manquaient ni d'instruction ni de dignité, et presque tous signalés par une inépuisable charité. Dans les campagnes j'ai vu des hommes doux, hospitaliers, des femmes chastes, laborieuses et des enfants soumis. Là, certainement, suivant la belle expression de Tacite, *corrumpere et corrumpi non sæculum vocatur*. Quand j'ai visité ce vieux pays, mon *Germania* à la main, j'ai reconnu la vérité des traits du grand peintre, et je ne crois plus que ses tableaux soient d'imagination.

Le comté de La Marck présentait dans le voisinage un tableau tout différent. Cette petite province avait été détachée de la monarchie prussienne par le traité de Tilsitt. Le sol en est généralement montueux, et la partie qui est en plaine est peu fertile ; mais le comté de La Marck conservait des traces vivantes de la longue et attentive administration du grand Frédéric, et je ne crois pas qu'il soit possible de faire mieux que ce que j'ai trouvé : pas un cours d'eau qui n'eût été mis à profit, une communication utile qui n'eût été ouverte, un rapport de commerce présentant quelque avantage qui n'eût été établi. Aussi ce pays était-il couvert de fabriques fort actives où se pratiquaient de longue main des procédés ingénieux encore inconnus en France. Frédéric avait préposé à la tutelle de l'industrie du comté de La Marck, M. Eversmann, l'un des hommes les plus capables que j'aie jamais rencontrés. Il faisait, pendant la vie du grand Frédéric, tous les ans, le voyage de Sans-Souci. Le roi avait promptement reconnu tout ce qu'il valait et aimait à l'entendre sur les matières d'économie politique ; mais fidèle à son système de ne pas déranger un homme d'un poste où il faisait bien, pour le placer dans un autre où on croyait qu'il serait mieux, Frédéric renvoyait toujours M. Eversmann à son comté de La Marck. Ce pays, je le répète, était alors le plus avancé du grand-duché et peut-être de l'Allemagne ; mais les habitants n'étaient pas des habitants du grand-duché de Berg, ni même des Allemands, ils étaient des Prussiens ; et on trouve, si on regarde de près, que

grande est la différence de ces derniers avec les autres. Les Prussiens ont de commun avec les Allemands le langage, le courage, le penchant à l'illuminisme ; mais ils sont devenus, à l'école de Frédéric, déliés, hardis et surtout irréligieux ; le maître leur a appris qu'en affaires le succès était tout et les moyens indifférents. Les gloires d'un long règne, le retentissement du nom de Frédéric qui fut l'homme de guerre du XVIII^e^ siècle et l'un de ses plus beaux esprits, quand l'esprit était aussi une puissance, avaient donné aux Prussiens une idée exagérée d'eux-mêmes, et aussi un amour de la patrie poussé jusqu'à l'idolâtrie. Ils le conservaient quand j'ai été administrer leurs provinces, c'est-à-dire au moment où la Prusse avait été réduite en lambeaux que Napoléon découpait ou distribuait à droite ou à gauche ; et cependant, lorsque je pris possession du comté de La Marck, je m'aperçus que tout n'était pas fini avec des hommes qui ne s'avouaient pas vaincus et qui rêvaient la vengeance lorsque l'ennemi les tenait sous ses pieds, prêt à leur porter le dernier coup.

Le pays de Nassau-Siegen composait la troisième partie du grand-duché. Ce pays est l'antique patrimoine de la maison de Nassau, fertile en guerriers et en hommes d'État de premier rang, qui, à ce titre, a joué longtemps un grand rôle dans l'empire, et ensuite présidé avec sagesse aux destinées de la Hollande. Ce petit pays est l'un des plus pittoresques de l'Allemagne. Les habitants en sont laborieux, instruits, plus vifs qu'au climat n'appartient, et disposés à tout ce qu'on peut leur demander de bien. Lorsque j'ai été visiter ce pays pour la première fois, j'ai demandé qu'on me conduisît au vieux chêne sous lequel Maurice était assis lorsqu'une députation des *Gueux* de la Hollande vint lui proposer de se mettre à leur tête et de les aider à défendre leur liberté. Ce respect d'une tradition chère à la contrée me réussit. Je fus accompagné, dans mon pèlerinage politique, par un cortège nombreux. Je trouvai en effet un chêne énorme, tel que je n'en ai jamais vu ; un banc bien entretenu, et d'ailleurs assez épais pour avoir résisté au temps, est

établi au pied de l'arbre et l'entoure. C'est là, m'a-t-on dit, la place où Maurice avait l'habitude de venir se reposer et où il reçut en effet la première députation des Hollandais. Quelques doutes me venaient bien à l'esprit, non pas sur le fait en lui-même, mais sur l'identité du chêne et du banc. Je m'étonnais qu'ils eussent résisté si longtemps, mais des hommes d'un extérieur respectable l'attestaient de si bonne foi, ils ajoutaient tant d'autres histoires plus ou moins merveilleuses, mais toutes honorables pour les princes de la maison de Nassau, que je pensai que ce que je pouvais faire de mieux était de tout croire en bloc. Que gagne-t-on à attaquer par le raisonnement ces vieux contes qui se répètent avec tant de bonne foi et s'entendent avec tant de plaisir dans la contrée? Tous ils célèbrent de beaux actes de vertu ou des merveilles nées de la religion ; ils les célèbrent dans les lieux mêmes qu'on croit en avoir été les témoins, et de là un charme supérieur à toutes les recherches de l'art, et peut-être à la vérité. Je ne sais rien qui m'ait fait verser tant de larmes dans mon enfance que le *cantique de Geneviève de Brabant*, et encore aujourd'hui je ne l'entendrais pas sans émotion.

Puisque je me jette dans un épisode, tout en donnant le détail des pays dont se composait le grand-duché de Berg, je veux raconter quelle singulière forme de négociation fut employée pour obtenir du prince Guillaume la cession de son duché de Nassau-Siegen. Cette contrée était indispensable à l'arrondissement du nouvel État que l'Empereur avait résolu de former sous le titre de grand duché de Berg ; et d'ailleurs elle ne pouvait pas rester, ce qu'on appelle en l'air, entre la France qui possédait alors la rive gauche du Rhin, et les États qui venaient de s'organiser sur la rive droite. L'Empereur prit le parti de traiter avec le prince Guillaume de l'échange de sa principauté contre une contrée aussi étendue et plus productive dans l'intérieur de l'Allemagne.

M. de Talleyrand était ministre des affaires étrangères. Le prince se trouvait alors à Paris, où il avait eu quelques relations avec le général Beurnonville ; M. de Talleyrand jeta les yeux

sur celui-ci pour traiter de l'échange ; il connaissait au général un extérieur fanfaron et je ne sais quoi d'incisif qu'il croyait propre à triompher de l'entêtement du prince Guillaume qui était passé en proverbe. Le projet d'échange avait été rédigé à l'avance; le ministre, en le remettant au général Beurnonville, lui recommanda d'employer tout ce qu'il possédait de dextérité à obtenir l'assentiment du prince, mais de ne rien précipiter, et de s'y prendre avec beaucoup de tact et de mesure. « C'est, ajoutait » le ministre, une cruelle extrémité pour le chef de la maison » de Nassau que d'abandonner un État héréditaire où s'attachent tant de glorieux souvenirs. Sa susceptibilité peut être » extrême sans être exagérée ; il faut la ménager, et, je le ré» pète, mettre le temps de notre côté. » — Beurnonville d'applaudir et d'applaudir encore aux délicates prévisions du ministre ; il se charge des papiers qui contiennent sa mission. Le lendemain matin, M. de Talleyrand trouve le général à son lever : « Eh bien ! avez-vous déjà vu le prince Guillaume ? Vous venez » sans doute me dire que vous en avez été fraîchement ac» cueilli ? Il fallait nous y attendre ; mais le début n'est pas » grand'chose en une telle affaire ; de la patience, et nous réus» sirons. — Pas de cela, répond Beurnonville : tout est terminé : voilà les doubles du traité signés par le prince. — (M. de Talley» rand) : Mais par quel miracle, et comment vous y êtes-vous » donc pris ? — (Le général) : Ma foi, j'ai bien repassé dans » mon esprit les recommandations que vous me fîtes hier. En » vous quittant j'allai tout droit chez le prince, que je rencon» trai seul. L'occasion était à souhait pour lui parler d'affaires : » Prince, lui dis-je, vous savez ou vous ne savez pas que l'Empereur » a besoin de votre duché de Siegen. Il vous offre en échange une » principauté dans l'intérieur de l'Allemagne, plus forte en popula» tion et plus riche en produits; voilà le traité tout dressé. » Je sais bien que vous avez de bonnes raisons pour refuser » cet arrangement ; mais, sacredié ! vous n'êtes pas le plus » fort : ainsi croyez-moi, *faites beau c...* — Et le prince a fait » *beau c..* ? reprit froidement M. de Talleyrand. — Oui, sans

» *barguigner*, dit Beurnonville, et, ma foi, je ne croyais pas en » finir sitôt. »

A quelque temps de là, ce négociateur caporal se fit peindre en pied avec l'attirail alors indispensable : costume complet de général, la main gauche soutenue par un grand sabre, et dans le lointain un hussard tenant deux chevaux en laisse. Jusque-là, rien, dans ce portrait, qui ne se trouvât dans celui de tout autre général, c'était la peinture de l'époque ; mais pour signaler en même temps le négociateur, le peintre avait mis dans la main droite de son personnage un rouleau de papiers déployé aux trois quarts et portant écrit en tête le mot *traité*. Le surplus de la page restait en blanc. Beurnonville présentait ce rouleau d'un ton capable et menaçant ; il semblait, pour qui connaissait les détails, répéter les mots sacramentels de sa négociation avec le prince Guillaume. — « Beugnot, me » disait un jour M. de Talleyrand, avez-vous vu le portrait de » Beurnonville, par Robert Lefebvre ? — Oui, je l'ai trouvé res- » semblant et assez bien peint. — Il ne s'agit pas de cela ; mais » il laisse quelque chose à désirer : pourquoi n'avoir pas écrit » sur la page blanche que le général tient à la main : *Prince,* » *faites beauc..* ? Alors tout y était ; le caractère de la tête, le » mouvement des lèvres du personnage s'expliquaient, et le por- » trait devenait historique. Vous êtes lié avec Beurnonville, di- » tes-lui donc de ne pas laisser l'œuvre imparfaite, il nous le » doit, et il se le doit à lui-même. »

J'ai fait une excursion assez longue hors du grand-duché de Berg, et quoique ce soit une notable portion de cet État qui m'en ait fourni l'occasion, je n'en suis pas plus excusable ; je rentre dans mon sujet. Déjà j'ai rapidement passé sur l'évêché de Munster, le comté de La Marck et le pays de Nassau : je termine par la partie qui aurait dû m'occuper la première, puisqu'elle est la plus considérable et donne son nom aux autres, par le duché de Berg proprement dit.

Cette province fut longtemps l'apanage de la maison Palatine et passa ensuite à celle de Bavière ; la ville de Dusseldorf

en est la capitale. Cette ville, très heureusement située sur le Rhin, est bien bâtie et se ressent, soit dans ses bâtiments, soit dans les mœurs des habitants, d'avoir été le siège d'une cour polie, amie des arts. Une Médicis avait épousé le prince Palatin, à qui Louis XIV fit payer cher le malheur de se trouver sur son chemin. Elle se fit suivre jusqu'au fond de l'Allemagne par les beaux-arts, anciens et nobles commensaux de sa famille. Dusseldorf y gagna une galerie de tableaux, l'une des plus belles de l'Europe, des places publiques, quelques monuments passables, et non loin de la ville on vit s'élever à Bensberg un château dans le goût italien, et tel qu'il n'y a pas de contrée en Europe qui ne pût en être fière. Les princes qui succédèrent à Charles-Louis tinrent à gloire de soutenir le mouvement qu'il avait imprimé. Les habitants du duché de Berg contractèrent sous un tel gouvernement des mœurs douces et façonnées à la politesse, tournées vers le goût des emplois plutôt que vers des destinations indépendantes, mais ceci n'est vrai que de Dusseldorf et de son rayon. Si, en remontant au levant, on parvient aux vallées de Barmen, d'Elberfeld, et même si on côtoie les cantons de Roustorf, de Romscheit ou de Solingen, on se trouve au milieu d'un triomphe de l'industrie humaine que vainement on demanderait à un autre pays de l'Europe, l'Angleterre comprise.

Peu d'États du second ou du troisième ordre offraient autant d'avantages que le grand-duché dans la main d'un prince ami de la France : belle position sur le Rhin, population bien partagée entre l'agriculture et l'industrie; la première sollicitant quelque encouragement, mais facile à procurer; la seconde, parvenue à un point où il n'y avait plus qu'à laisser faire et admirer. Chez les habitants, de l'instruction, une douceur naturelle, le goût du perfectionnement, et ne demandant aux Français pour les aimer que d'en être traités avec quelque justice. Assurément une principauté composée de la sorte pouvait satisfaire une ambition élevée, mais elle était loin de suffire à celle du maréchal Murat, et sa femme en était presque humiliée. On avait accepté en attendant mieux.

Murat avait fait à Dusseldorf deux voyages, durant lesquels il avait déployé jusqu'au ridicule l'élégance qui lui était naturelle. Les habitants en avaient été éblouis, mais intérieurement flattés. La représentation du nouveau grand-duc dépassait de fort loin en magnificence celle des anciens souverains, et Dusseldorf crut avoir gagné au change. D'ailleurs, il faut rendre au maréchal Murat cette justice, qu'une fois reposé de ses pantomimes princières ou chevalières, il se montrait homme intelligent et bien intentionné. Sa gloire militaire lui servait de piédestal. Lorsque, dans la campagne de Prusse, les bulletins parlaient sans cesse du grand-duc de Berg et de ses prouesses, ses nouveaux sujets en étaient tout fiers ; on lisait les journaux sur les places publiques, et on tremblait sérieusement pour les jours du prince intrépide. Oh ! comme il en aurait peu coûté pour s'attacher les Allemands, qui ne résistent pas au prestige de la gloire militaire, aux yeux desquels le serment de fidélité n'est pas un titre vain, et qui ressentaient pour la France je ne sais quel vieux penchant dont nous les avons cruellement corrigés!

Le maréchal Murat n'avait pas été sitôt élevé au rang de prince qu'il lui avait pris la fantaisie de l'être tout comme un autre, avec qui que ce soit et même avec l'Empereur. Le duché de Berg, tel qu'il était composé lorsqu'il l'avait reçu, comprenait la ville de Wesel, ville forte sur le Rhin et d'une importance majeure pour la défense du fleuve, telle que l'Empereur l'avait alors conçue. L'Empereur demanda que le grand-duché lui cédât cette ville en échange du duché de Nassau et de la principauté de Dissembourg. Le grand-duc hésita longtemps. Une telle place dans ses États relevait son importance, puis, et en exagérant le prix de cette acquisition pour la France, il demandait des retours énormes. Je crois que les négociateurs de cette grande affaire avaient grand soin de ne parler à l'Empereur qu'avec beaucoup de discrétion des difficultés où son beau-frère se plaisait. Cependant on ne pouvait lui dissimuler les retards, et l'Empereur, ennuyé, prononça son dernier mot. Le maréchal Murat se montra furieux,

et dit hautement qu'il ne lui restait plus qu'un parti à prendre, celui de se jeter avec son armée dans la ville de Wesel et de s'y défendre. On verrait si l'Empereur aurait le front d'en venir faire le siège aux yeux de l'Europe, et, quant à lui, il saurait le soutenir jusqu'à la dernière extrémité. Ces paroles s'en allèrent en fumée comme elles étaient venues, et on en finit par un beau traité d'échange dont le double est resté dans mes papiers, d'abord par la difficulté de savoir à qui en faire la restitution, et ensuite parce que, pour la richesse des caractères, de la reliure et des accessoires, il est un monument curieux de l'époque. Cette petite guerre assez ridicule de la part du grand-duc a pu contribuer pour quelque chose à sa déconvenue dans l'affaire de ce pays.

Lorsqu'en 1808 le grand-duc de Berg commandait à Madrid, il avait certainement l'espoir de la couronne d'Espagne. Il se persuadait même qu'il en avait reçu la promesse de l'Empereur. C'était pour hâter le dénouement qu'il avait attisé au sein de la capitale une fermentation qu'il avait ensuite réprimée, mais avec des accessoires si étranges qu'il faut bien chercher à sa conduite quelques motifs différents de ceux qu'il avait mis en avant. Il n'est pas probable que l'Empereur ait positivement promis la couronne d'Espagne au maréchal Murat, il lui aura donné quelques paroles équivoques d'encouragement que ce dernier aura expliquées à sa manière et sous le charme de son ambition. Sa femme aura contribué à l'égarer, car cette sœur de l'Empereur se tenait pour déplacée partout ailleurs que sur un trône, et, il faut en convenir, la force de son caractère et l'élévation de son esprit semblaient l'y avoir préparée. Le mari et la femme furent déjoués dans leurs vues sur l'Espagne. Il se peut aussi que la petite guerre soutenue par le général pour la place de Wesel ait fait que l'Empereur soit revenu de l'idée de lui confier un morceau de l'importance de l'Espagne et des Indes. Il fallut donc qu'il se résignât au trône des Deux-Siciles, qui fut reçu d'assez mauvaise grâce ; ce qui est à noter pour l'instruction de la postérité.

C'est alors que j'arrivai à Dusseldorf pour prendre possession

du grand-duché au nom de l'Empereur. Je le reçus des mains de M. Agard, qui l'administrait pour le compte du dernier souverain. Ce M. Agard est un homme de souci perpétuel, toujours en garde contre les autres et contre lui-même. Au reste, homme instruit, bon littérateur et cependant capable en affaires. Il avait commencé par quelque mince emploi dans l'instruction publique, et s'était ensuite attaché à la fortune de Murat, son compatriote et son ami d'enfance. Il avait grandi avec elle, et comme on ne prévoit pas jusqu'où l'appétit peut venir en grandissant, il avait poussé l'ambition au point de prétendre à la main d'une cousine germaine du prince, espèce de petite niaise au demeurant, à laquelle il ne manquait que l'esprit, la figure et la santé. Le prince trouva grande d'abord la liberté que prenait l'ex-camarade Agard ; il se laissa ensuite attendrir et finit même par le doter de la commanderie de Mosbourg, qu'il érigea en sa faveur en comté. Il était fort douteux que le prince eût le droit de faire cette donation à l'époque où il la fit, mais alors on n'y regardait pas de plus près pour donner que pour prendre. Ici, et par une remarquable inconséquence, le prince, en comtifiant M. Agard, lui imposa par devant notaire la condition de ne jamais se prévaloir à aucun titre, ni même de parler de sa parenté avec lui.

La sévérité avec M. Agard m'avait été recommandée, et je l'employai peut-être avec excès. Son humeur me jetait hors des gonds. J'étais rebuté par la discrétion, ou si l'on veut, la dissimulation qu'il poussait jusqu'à ne vouloir pas révéler qu'il fût honnête homme. Le grand-duc qui avait rêvé le trône d'Espagne six mois avant qu'il fût donné à un autre, avait vendu des domaines du grand-duché autant qu'il avait pu et plus qu'il n'aurait dû. Il avait anticipé sur les échéances des revenus et pressuré de son mieux l'orange qui lui échappait de la main. Je relève ces faits ; je les explore dans tous leurs détails, et je découvre que M. Agard a largement opéré dans les intérêts de son maître, mais toujours avec fidélité ; le droit de vendre une fois reconnu, rien n'était à reprocher à personne.

En examinant quelques parties de la correspondance de M. Agard avec le grand-duc, je vis que le dernier la semait parfois de traits littéraires. J'en témoignai ma surprise à M. Agard, car je ne tenais pas le général Murat pour plus avancé qu'un autre en ce point. M. Agard me détrompa en me communiquant quelques morceaux de l'*Enéide* traduits en vers par le grand-duc, et en me fournissant des preuves non-équivoques de la paternité. J'ai trouvé depuis l'occasion de me convaincre que le général Murat avait fait de bonnes études et qu'il en gardait le souvenir au milieu de sa prodigieuse activité militaire. Il paraît qu'il avait été préparé par sa famille pour la carrière de l'Église, et qu'il dut à la révolution d'en parcourir une autre où il a mieux et plus glorieusement déployé les qualités brillantes que la nature lui a généreusement départies.

Les difficultés entre M. Agard et moi furent renvoyées à l'arbitre suprême, et M. Agard quitta le grand-duché pour aller prendre à Naples la place de ministre des finances. L'Empereur ne trouva pas qu'ici mon zèle eût été tout à fait suivant la science, et porta sur ma conduite un jugement fort vif qu'il chargea son ministre de me transmettre. Ce ministre était heureusement celui des finances, qui adoucit tellement le trait qu'il me fut à peine sensible. Je n'avais pas assez réfléchi qu'en traitant M. Agard avec dureté, je trouverais derrière lui le roi de Naples, ce qui était déjà quelque chose, et derrière, ou plutôt en avant du roi, la reine qui était beaucoup. Le couple couronné entourait l'Empereur et avait trop d'avantages sur moi, qui ne pouvais, du lieu où j'étais, parer les coups ni même les deviner.

Parmi les objets en litige entre M. Agard et moi, je trouvai le tableau de la bataille d'Aboukir, que le grand-duc avait fait transporter à Dusseldorf. Il avait commandé et payé le tableau à Gros ; il était donc sa propriété. L'Empereur m'ordonna de lui faire à ce sujet un rapport spécial où je déduirais mes raisons pour retenir ce morceau à Dusseldorf. J'exposai qu'en effet j'avais considéré le tableau comme le témoin d'un des plus beaux

faits d'armes de l'armée française en Égypte; qu'à ce titre il avait reçu du public la dénomination de *la Bataille d'Aboukir;* qu'il avait comme tel été exposé au Louvre, admiré de la France et de l'étranger, et je ne concevais pas qu'un tableau semblable pût appartenir à tout autre qu'à l'Empereur, car il entre comme pièce indispensable dans cette série de monuments qui attesteront à la postérité ces prodiges militaires à peine croyables pour ceux qui en ont été les témoins. Seulement il peut être trouvé juste d'indemniser le grand-duc de ce que le tableau lui aura coûté. Ces raisons ne valaient pas grand'chose, et je le sentais; aussi j'ajoutai cependant qu'après avoir de nouveau considéré ce morceau sans me laisser prévenir pas plus par les jugements qu'on en avait porté que sur le titre qu'on lui avait donné, j'avais trouvé que l'œuvre, d'ailleurs des plus estimables sous le rapport de l'art, ne représentait pas à vrai dire la bataille d'Aboukir; tout au plus on y retrouvait un incident de cette journée, arrangé, comme il était fort naturel, au gré de la personne qui avait commandé l'ouvrage. Le général Murat, magnifiquemment monté et équipé, occupait le premier plan et absorbait tout l'intérêt par son action dans le groupe du pacha et de son fils. La bataille d'Aboukir est si confusément indiquée dans le second plan, qu'il faut quelque effort pour y découvrir le vainqueur; dès lors ce tableau n'est point historique; c'est simplement un portrait de famille qui prend sa place comme un autre parmi les meubles du grand-duc. Je n'aurais pas mieux dit si j'avais eu la forte intention d'obtenir que ce tableau fût restitué. Contre l'usage, le rapport me fut renvoyé, ayant en marge l'autographe de la décision: elle portait: *Approuvé la restitution comme portrait de famille* et j'ai su que l'Empereur qualifiait de la sorte ce tableau de Gros, lorsque l'occasion se présentait d'en parler.

Je fus d'abord rangé, pour ma correspondance avec l'Empereur, dans les attributions de M. le ministre des finances, duc de Gaëte: je ne pouvais pas mieux tomber; le duc de Gaëte est l'un des meilleurs entre les hommes qui ont obtenu la confiance

de l'Empereur. Avant la révolution il s'était déjà avancé dans la carrière des bureaux, la seule qui fût alors ouverte devant lui. Il était premier commis sous M. de Vergennes, directeur général des contributions, et déployait dès lors les qualités qui ne l'ont jamais abandonné depuis. Doué d'un esprit droit plutôt qu'étendu, exact, laborieux, rangé en tout, dans ses affaires comme dans sa toilette, assidu à l'Opéra, scrupuleux sur les devoirs de la société, inébranlable dans ses habitudes, fort révérencieux pour le pouvoir, un peu réluctant pour les nouveautés, il eût offert dans l'ancien régime le parfait modèle de ces premiers commis qui ne naissaient ni ne mouraient, parce que de génération en génération on les trouvait toujours les mêmes. M. Gaudin (c'est ainsi qu'alors il s'appelait) avait, sans trop d'encombre, traversé la révolution, offrant ce qu'il savait faire à qui en avait besoin ; travaillant sous le financier Cambon et le ministre Ramel, pas autrement qu'il n'aurait fait sous M. de Fleury ou M. de Calonne, une utilité financière et rien de plus. Cependant le crédit de M. Gaudin se relevait insensiblement à mesure que le calme renaissait dans la société, et il était parvenu à ce point que le Directoire lui avait confié l'administration des postes. C'est là que le trouva la révolution de brumaire.

Bonaparte, en arrivant aux affaires, était rempli de l'idée que le Directoire n'avait rien entendu aux finances et y avait commis des fautes sans nombre, et il chercha d'abord à s'entourer d'hommes qui eussent connu l'ancien système et fussent en état de reproduire ce qui était bon et encore praticable. Le consul Lebrun lui indiqua M. Gaudin, avec lequel il était anciennement lié ; il en dit beaucoup de bien, personne n'en dit de mal, et Bonaparte le nomma ministre des finances. Il se trouva tout juste de mesure à servir sous un pareil maître. Apportant au jeu quelques bonnes et vieilles notions, il les produisait sans y mettre de prétention et les abandonnait sans plus de résistance ; au reste, introduisant l'ordre partout et curant du soir au matin les étables d'Augias sans s'afficher pour un Hercule. On lui doit le retour de la discipline dans les administrations financières,

un bon établissement des recettes publiques, de louables efforts pour atteindre le but si haut placé d'une juste répartition des contributions. Le seul reproche qu'on puisse lui adresser en ce point est d'avoir cédé sur le cadastre aux suggestions de son ami Hennet, et occasionné à la France des centaines de millions de dépense pour un travail toujours incomplet, qu'il sera malaisé de terminer, et qui ne le sera pas sitôt qu'il faudra le reprendre en sous-œuvre pour réparer les brèches que le temps y aura faites. L'Empereur l'avait créé duc et ne laissait pas échapper une occasion de lui témoigner la haute estime où il était auprès de lui. Le nouveau duc usait de sa faveur et n'en abusait pas ; et il faut le noter, car son faible favori aurait induit tout autre en tentation. Au retour des Bourbons, M. le duc de Gaëte semblait préparé pour ce monde nouveau, ou, si l'on veut, ancien. Il en avait tout gardé, jusqu'à l'habillement. Seul, il avait fait traverser à la révolution le grand habit français, l'aile de pigeon, les longues manchettes et les boucles à la d'Artois. Il n'avait pas même composé sur les deux chaînes de montre et les retentissantes breloques. Il aurait pu servir de maître des cérémonies à ceux des hommes de la nouvelle cour, qui apparaissaient avec des oripeaux passés de mode depuis quarante ans. Au reste, les Bourbons eussent retrouvé un serviteur excellent dans le duc de Gaëte; mais l'abbé Louis avait pris possession des finances dès la première heure de la Restauration, et il tenait pour ennemi nécessaire quiconque aurait pu lui disputer ce poste ou le remplir à son défaut. Il n'épargnait pas les reproches à ce pauvre duc de Gaëte, ni à M. Mollien. Il était passé en chose incontestée dans la coterie de l'abbé que ni l'un ni l'autre n'entendaient rien aux finances, qu'ils n'étaient que de pauvres instruments dans la main du maître, et que leur génie était à Sainte-Hélène. Ce jugement n'était que de l'insolence, et cependant il a suffi pour tenir à l'écart deux hommes qu'on aurait utilement employés.

J'ai pu autant que personne juger de ce qu'il y avait d'obligeant et de délicat dans la correspondance du duc de Gaëte. Il portait à l'Empereur le travail que je lui adressais et y don-

nait son avis. Toutes les fois que la décision était conforme, il n'éprouvait aucun embarras; mais s'il arrivait que l'Empereur eût embrassé une opinion autre que la mienne, ou blâmât une mesure que j'avais prise, le ministre, qui ne pouvait pas se dispenser de m'en prévenir, y mettait tous les égards qui étaient en son pouvoir et choisissait les termes les plus propres à me consoler ou me rassurer. Par exemple, l'Empereur avait blâmé mon excès de sévérité avec M. Agard, et sa lettre qui m'est tombée dans les mains depuis la Restauration portait : « Faites savoir » au comte Beugnot, que je ne veux pas de réaction, et que je » désapprouve sa conduite. Il devait rendre compte et attendre » des ordres. » Voici quelle a été la traduction : « L'Empereur » me fait connaître, monsieur le comte, qu'il eût été plus con- » forme à ses intentions qu'après avoir examiné les tableaux » fournis par M. Agard et avoir donné votre avis, vous eussiez » pris les ordres de S. M. Au surplus, M. Agard est à Paris, et » je terminerai aisément avec lui les points restés en difficulté » et que vous avez parfaitement éclaircis. Vous n'aurez donc » plus à vous occuper de ce qui tient à la précédente adminis- » tration. » Il semblait qu'en me donnant M. le duc de Gaëte pour correspondant au début de mon administration du grand-duché, et M. Rœderer à la fin, l'Empereur eût voulu me faire sentir la douceur et l'amertume de deux extrêmes opposés.

C'était alors une position en Europe que d'être Français, et c'en était une grande que de représenter l'Empereur quelque part; à cela près que je n'aurais pas impunément abusé, j'étais en Allemagne ce qu'avaient été autrefois les proconsuls de Rome. Même respect, même obéissance de la part des peuples, même obséquiosité de la part des nobles, même désir de plaire et de capter ma faveur. Nous étions à cette époque sous le charme de la paix de Tilsitt, l'invincibilité de l'Empereur n'avait encore reçu aucune atteinte; je sortais de Paris où j'avais passé ma vie à sa cour, c'est-à-dire au sein des mémorables travaux et des prestiges de son règne. Dans ses conseils, j'avais admiré de près ce génie qui dominait la pensée humaine; je croyais qu'il

était né pour enchaîner la fortune, et je trouvais tout simple que les peuples fussent prosternés à ses pieds; c'était désormais à mes yeux la marche nouvelle du monde. Le pays qui m'était tombé en partage réchauffait cette disposition; l'Allemagne, où le merveilleux occupe toujours une grande place, a mis beaucoup de temps à se débarrasser de son admiration pour l'Empereur; elle était alors complète pour le héros qui n'avait eu besoin que de souffler pour la faire disparaître sur cette monarchie prussienne que n'avaient su défendre ni les armées, ni les souvenirs du grand Frédéric, réunis aux légions longtemps invincibles du successeur de Pierre le Grand.

Je me présentais dans le grand-duché sous l'empire de ces idées; rien ne m'étonnait dans les égards et même dans les respects dont j'étais l'objet; toutefois je ne m'endormais pas dans ces flatteuses déceptions, je travaillais du soir au matin avec une ardeur singulière, j'en étonnais les naturels du pays, qui ne savaient pas que l'Empereur exerçait sur ces serviteurs, et si éloignés qu'ils fussent de lui, le miracle de la présence réelle. Je croyais le voir devant moi lorsque je travaillais enfermé dans mon cabinet, et cette préoccupation assidue, qui m'a quelquefois inspiré des idées au-dessus de ma sphère, m'a plus souvent préservé des fautes qui naissent de la négligence ou de la légèreté. Un ancien a dit qu'il y avait grandement à gagner dans la conduite de la vie à se tenir par la pensée en présence d'un homme supérieur, et je suis tenté de croire que l'Empereur n'a été généralement si bien servi que parce que, soit par les précautions qu'il y prenait, soit par l'influence de ce nom qui se répétait tous les jours et partout, chacun de ses serviteurs le voyait sans cesse à ses côtés.

J'avais une confiance toute de bonne foi dans l'importance et dans la stabilité de ma position; mais mon caractère me préservait des écarts qui auraient pu prévenir les esprits contre moi. J'ai de l'amour-propre, car tous les hommes en ont, mais il n'a rien d'excessif; je suis plutôt enclin à m'exagérer le mérite des autres qu'à le déprécier. J'aime et je recherche ce qui est beau,

ce qui est bon, et au fond du cœur je faisais beaucoup de cas des habitants du grand-duché ; mais là, comme à Cassel, j'avais dans ma société le tort de traiter légèrement ce qui est grave chez les Allemands, de voir tout avec des yeux français, et surtout de lâcher la bride à mon penchant vers la plaisanterie ; c'est ce dernier défaut qui m'était le moins pardonné : j'aurais réussi plus vite et plus complaisamment si j'avais su y résister.

Pendant les six premiers mois de mon administration les affaires marchaient avec facilité ; je suivais les errements de l'ancien gouvernement ; je n'avais touché ni aux personnes, ni aux choses ; les habitants s'en trouvaient bien, et les affaires de l'Empereur n'en allaient pas plus mal. J'aurais voulu continuer pendant quelque temps sur le même pied et n'introduire des changements que successivement et avec mesure ; j'aurais voulu surtout conserver des anciennes institutions ce qui flattait les habitants, sans nuire à l'ordre et à l'expédition des affaires. Je trouvais à chaque instant l'occasion d'appliquer ce système et de le développer à M. le duc de Gaëte dans ma correspondance avec lui. Ce ministre le partageait au fond du cœur, et me laissait toute la liberté compatible avec la crainte que l'Empereur ne vît autrement.

Je m'estimais trop heureux d'avoir été rangé sous cette douce surveillance ; je demandais à Dieu d'y rester longtemps. Je ne fus pas exaucé, et je fus informé, dans les premiers jours de 1809, que l'Empereur avait décidé que le ministre secrétaire d'État de l'Empire remplirait les mêmes fonctions pour le grand-duché de Berg. Peu après, Sa Majesté déclara, par un décret, qu'elle faisait le don du grand-duché à Napoléon-Louis, fils aîné du roi de Hollande, jeune enfant qui annonçait des dispositions remarquables, et à qui il portait un degré d'affection très vif et qui paraissait tout naturel.

Puisque je perdais M. le duc de Gaëte, je ne pouvais pas tomber en meilleures mains qu'en celles de M. le duc de Bassano ; nous avions débuté ensemble sur le grand théâtre de la révolution. Mes antécédents et l'aisance de ma famille m'avaient donné

d'abord de l'avantage sur lui; j'étais membre de l'Assemblée législative qu'il n'était encore que rédacteur des séances pour le compte du *Moniteur*; mais je fus politiquement abîmé dans la journée du 10 août, tandis qu'il fut facile de la traverser à M. Maret, qui ne s'était encore fait connaître que par son singulier talent pour prêter aux orateurs des assemblées l'esprit qu'ils avaient oublié de mettre dans leurs discours. Il était cependant dans l'ordre que celui qui avait tant d'esprit au service des autres voulût en faire usage pour son compte. Lorsque M. Maret se présenta pour des emplois publics, il trouva pour l'y aider les nombreux amis que lui avait faits le *Moniteur*; au reste, M. Maret a le cœur excellent, il est donc disposé par sa nature à tout ce qui est bien. Son esprit est cultivé, et s'il n'eût pas été enlevé aux lettres par les affaires, il eût été un littérateur estimable, sinon du premier ordre. Son talent capital consiste dans une singulière facilité à reproduire les idées d'autrui, et il l'a tellement exercé dans la rédaction du *Moniteur* et de quelques ouvrages du même genre, que son esprit s'y est comme absorbé. L'abbé Sieyès lui procura, dans l'origine, la place de secrétaire du Consulat. Au début il déplaisait au premier consul, précisément par les qualités qui depuis le lui ont rendu si cher, son obséquiosité, son empressement, sa propension à disparaître devant l'esprit des autres; mais à mesure que le premier consul avait attiré à lui l'autorité, et qu'il avait pris l'habitude de la manier sans partage, il s'était réconcilié avec le secrétaire du Consulat. Le despotisme de l'un comme la faveur de l'autre croissaient dans la même proportion; le duc de Bassano avait fini par s'absorber dans l'Empereur : c'était pour celui-ci un sens de plus par lequel il manifestait au commun des hommes ses volontés promptes comme l'éclair. Les termes, en effet, manquent pour exprimer juste avec quelle assiduité, quelle facilité, quelle promptitude les ordres de l'Empereur, communiqués au secrétaire d'État par des mots qui partent aussi vite que des signes, prenaient de la couleur, un sens, une rédaction, et couraient régir tous les points de ce vaste empire; jamais de délais,

de remontrances, d'observations, et cette entière abnégation ne coûtait rien au duc de Bassano. Dès longtemps terrassé sans retour par le génie de l'Empereur, il croyait à son infaillibilité. Ceci explique les reproches qui lui furent adressés lorsque les temps devinrent néfastes : on l'accusa d'avoir toujours détourné l'Empereur de traiter avec la coalition, de s'être opposé au congrès de Prague, d'avoir neutralisé celui de Châtillon; mais, en dépit de toutes ses défaites, l'Empereur était loin de se tenir pour abattu. Il attendait les ennemis sur les hauteurs de Montmartre; il était donc souverainement injuste de demander au duc de Bassano une idée différente, et je ne sais s'il osait l'avoir, même lorsqu'il mouillait son maître de ses larmes, dans la cour de Fontainebleau.

Mais durant ces quinze années de faveur, ou, pour mieux dire, de succès, on n'a pas une mauvaise action à reprocher au duc de Bassano, et on pourrait en citer grand nombre de bonnes; fort peu d'hommes se sont trouvés dans sa position de qui on en pourrait dire autant. S'il laissait percer quelques petits ridicules, ils ne prenaient point leur origine dans sa position élevée mais dans son individualité; il se complaisait dans la beauté de ses formes extérieures et la grâce de son maintien; le bel-esprit était aussi au nombre de ses prétentions. Il y avait bien au fond de tout cela quelque vanité, mais sans qu'elle allât jusqu'à l'orgueil ou à la hauteur. Quand il lui prit l'envie de se marier, déjà il avait atteint un remarquable degré de faveur, et il aurait pu porter ses vues assez haut. Bon nombre de familles, même dans le difficile faubourg, se seraient disputé le bonheur de son adoption; il alla chercher sa femme à Dijon, dans la ville qui l'avait vu naître; il la prit dans sa propre famille, peu riche par conséquent, à la vérité jeune, jolie, et non pas sans esprit.

Le duc de Bassano avait des envieux, sans doute, mais n'avait pas d'ennemis; cependant il voyait avec souci l'ascendant toujours croissant que prenait Regnauld de Saint-Jean-d'Angely au conseil d'État. La trempe d'esprit de celui-ci était toute différente : il avait autant de facilité au travail, et il y était infati-

gable à l'égal du duc de Bassano; mais sa facilité n'était pas de la souplesse, c'était un vigoureux coursier retenu par une main puissante, qui mordait le frein et était toujours prêt à échapper. M. Regnauld avait des qualités de premier ordre : il s'était fait écrivain correct, orateur éloquent, et, ce que je n'ai remarqué que chez lui, parvenu à près de cinquante ans il gagnait encore des deux côtés; il avait l'esprit juste, pénétrant, et se jouait au milieu de l'affaire la plus compliquée. Laborieux à volonté, il passait la nuit sur un carton du conseil d'État, composait le matin un discours pour l'Académie, courait chez sa maîtresse, et était arrivé des premiers à Saint-Cloud; mais il possédait, comme on le devine bien, les défauts de ses qualités, et s'y livrait avec un abandon qui allait parfois jusqu'à l'excès. Ensuite il avait gardé de ses premières années je ne sais quoi de commun : chez lui, de petites vanités, des jactances, des procédés parfois inexcusables, trahissaient le parvenu. L'Empereur, qui le voyait tous les jours, l'appréciait ce qu'il valait; quoiqu'assurément il ne lui fût pas tombé sous la main homme plus propre à faire à volonté un bon ministre de l'intérieur, de la justice et même des finances, il avait intérieurement décidé qu'il ne le serait jamais, et ce pauvre Regnauld avait eu la douleur de voir passer devant lui les Champagny, les Crétet, les Montalivet, dont on aurait pu réunir les trois capacités sans trouver le contre-poids de la sienne. L'Empereur le laissait dans la place de président de la section de l'intérieur au conseil d'État, et y ajoutait les missions importantes qui se rapprochaient plus ou moins du conseil. Il l'avait fait secrétaire d'État de la maison impériale, l'avait chargé de cordons; il recevait de grosses gratifications et avait été richement doté. L'Empereur semblait lui dire dans toutes les occasions : « *Tout ce qui vous plaira, mais jamais ministre.* »

Le duc de Bassano, qui connaissait cette disposition de l'Empereur et en voulait profiter, cherchait quelqu'un qui pût remplacer Regnauld qu'on aurait envoyé au Sénat. Il présuma assez bien de moi pour m'en croire capable, il se trompa, mais j'étais

resté assez bien dans son esprit pour que je fusse heureux d'être placé dans ses attributions; et puisqu'un secrétaire d'État à Paris était nécessaire à l'administration du grand-duché, il y avait quelque chose d'honorable pour cette administration que ce secrétaire d'État fût celui de l'Empire. Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que j'étais rapproché des regards du maître. On me demanda une statistique raisonnée du grand-duché, un projet d'organisation du gouvernement qu'il était convenable d'y établir; d'y préparer sur-le-champ l'introduction des Codes français; de me soumettre, pour les recettes et les dépenses, à l'ordre introduit au Trésor impérial, et d'envoyer toutes les semaines un rapport détaillé sur tout ce qui pouvait intéresser l'Empereur dans l'étendue du grand-duché et dans les cercles de l'Allemagne que ses postes parcouraient.

Je demandai grâce sur quelques articles, tels que l'introduction subite des codes, la rédaction d'une statistique, etc.; mais j'envoyai un projet d'organisation du gouvernement; je proposais un ministre qui le serait à la fois de la justice, de l'intérieur et de l'instruction publique; un ministre des finances; un ministre de la guerre commandant supérieur des troupes; un conseil d'État de dix membres; au haut de la machine, un commissaire de l'Empereur, ministre principal, présidant le conseil des ministres et le conseil d'État, lequel statuerait sur les affaires pressantes ou de peu d'importance, et adresserait les autres à Paris avec ses avis motivés et des projets d'ordonnance. Le commissaire impérial conserverait l'administration des domaines du prince et rédigerait lui-même le budget, qu'il irait tous les ans soumettre à l'Empereur, après qu'il aurait été présenté en conseil d'État. Les administrations secondaires consistaient dans des directions générales des douanes, des postes, de l'enregistrement et domaines, organisés par M. Agard dans le système français. Je les conservais; j'y ajoutais une administration des eaux et forêts, restées jusque-là dans le domaine du grand-veneur, et une direction des contributions directes qui s'occuperait sur-le-champ d'un cadastre.

Je ne recevais ni censure, ni approbation de mes plans; on ne me répondait pas du tout. Je pris sur moi d'exécuter provisoirement tout ce que j'avais proposé pour les administrations secondaires; j'organisai le Trésor du grand-duché et en petit sur le modèle de celui de France, parce que je savais que l'Empereur n'aurait pas en ce point pardonné le retard, et que moi-même j'avais besoin de m'imposer des règles; insensiblement la machine prit un mouvement régulier et marchait rondement.

Le comte de Nesselrode, ministre de l'intérieur, était le chef de la famille de Nesselrode, l'une des plus anciennes d'Allemagne, et qui était en possession de fournir des sujets distingués à la diplomatie; lui-même était oncle, à la mode de Bretagne, du Nesselrode, ministre des affaires étrangères en Russie, que nous avons vu à Paris; il ne manquait pas d'instruction et de zèle, et ne se montrait rebelle ni aux idées françaises, ni à nos formes d'administration. Comme presque tous ses pareils, il était chargé de grandes propriétés mal administrées, et de dettes; il n'avait le courage de songer ni aux unes ni aux autres. Gentilhomme dans la belle acception du terme, il secondait franchement ce qui pouvait blesser son intérêt personnel lorsqu'il voyait le bien public au bout; aussi jouissait-il d'une véritable popularité. Je lui avais laissé, et presque sans contrôle, tout ce qui tenait au régime municipal, qu'il dirigeait paternellement. J'avais cru que c'était un bon moyen d'adoucir aux yeux des Allemands le joug étranger, que de préposer à cette partie de l'administration, dont l'action est de tous les jours, un homme de nom, qui parlait leur langue, partageait leurs goûts et même leurs faibles, et dont l'exemple répondait à toutes les préventions.

M. Fuschius, chargé de la justice, était un bourgeois à qui rien n'aurait pu persuader qu'il fût en quelque chose l'égal d'un comte de Nesselrode; aussi restait-il subordonné, par le fait, à celui-ci; à quoi je ne voyais pas d'inconvénient. C'était, au reste, un jurisconsulte bavarois dans toute la force du terme: honnête, assidu, passablement instruit, de mœurs patriarcales,

mais d'une lenteur d'esprit qui me rendait le travail impossible avec lui.

Le général Damas s'occupait de tout ce qui tenait à l'armée; Damas était un brave des premiers jours dont une grave méprise avait compromis la fortune. Entré au service en 1790, il était aide de camp du général Meunier au premier passage du Rhin et y reçut une blessure. En poursuivant sa carrière dans les années suivantes, il avait passé par les divers grades et fait ensuite partie de la fameuse expédition d'Égypte en qualité de chef d'état-major du général Kléber; il était devenu son ami intime. Déjà l'histoire a dit comment le commandant en chef de cette armée s'en sépara à l'improviste et sans en avoir donné avis au général Kléber, qui devait la commander à son défaut. Kléber était l'un des premiers hommes de guerre d'une époque où il y en avait de si remarquables. Homère n'a pas rêvé une figure où l'ardeur et le courage se peignissent en aussi grands traits: un esprit ferme, élevé, généreux, animait ce magnifique extérieur. Kléber aimait passionnément la république, parce que c'était le seul gouvernement qui pût remplir sa noble ambition; toute, elle était pour la liberté et la gloire de sa patrie, et il croyait qu'on n'y atteindrait que par le respect des lois et la religion du devoir. Il vit avec indignation comment Bonaparte s'en était joué en quittant son armée; il en prit le commandement parce qu'il le fallait bien, mais en même temps il dénonça au Directoire la fuite de Bonaparte; lui-même avait dicté les termes de cette dénonciation, qui respirait une sévérité antique. Damas, quoi qu'il ne manquât pas d'esprit, n'était pas de trempe à produire quelque chose de semblable; mais il signa l'expédition de la dénonciation comme chef d'état-major, et l'adressa au Directoire. Pendant que le paquet traversait les mers, le Directoire avait cessé d'exister et était remplacé par le Consulat. Ce fut Bonaparte, premier consul, qui ouvrit le paquet renfermant la dénonciation de sa fuite d'Egypte; *Manebat alta mente repostum*. Cependant il dissimula pendant la vie de Kléber, qui soutenait d'une admirable manière le lourd fardeau

qu'il lui avait laissé sur les bras, et dans lequel il voyait d'ailleurs un redoutable adversaire à ses projets ultérieurs. Mais quand la fortune l'eût délivré de Kléber et que l'expédition d'Égypte regagna en lambeaux le sol de la patrie, le pauvre Damas, rentré sans autres ressources que son épée, ne put échapper au ressentiment concentré jusque-là. Il fut rayé des contrôles de l'armée et délaissé sur le pavé de Paris avec une femme et des enfants. Là même il n'eut pas le bonheur d'être oublié : il fut, une première fois, arrêté et logé au Temple pour avoir fait trop publiquement l'éloge de Kléber, parce qu'un pareil éloge impliquait la censure du premier consul. Remis en liberté par les soins du général Belliard, son ami, il fut peu de temps après arrêté de nouveau comme devant avoir pris part à l'échauffourée de Moreau. La procédure n'avait fourni aucune preuve contre lui : force fut bien de le rendre une seconde fois à la liberté, c'est-à-dire au délaissement et à la misère, Murat, qui, comme tous les hommes de grand courage, avait la générosité du cœur, osa lui tendre la main et l'envoya dans le grand-duché de Berg, qu'il possédait alors, pour en commander les troupes. Je l'y trouvai ; sa position devenait difficile depuis que l'Empereur avait repris le gouvernement du pays, et je lui donnai le conseil de partir pour Naples, où Murat l'attendait. Les premiers soldats de la révolution portaient à la patrie un attachement qui tenait de la passion. Damas ne put jamais se décider à passer les Alpes, et ne demanda, pour rester dans le grand duché, partie en quelque sorte de la France, que ma parole de faire tout ce qui serait en ma puissance pour le réconcilier avec l'Empereur. Ce ne fut pas l'affaire d'un jour, car la première fois que je prononçai son nom, l'Empereur me dit : « Il est resté dans le grand-duché, à la bonne heure ! tout ce » que je peux faire pour lui c'est de l'oublier. » Damas est cependant un officier général instruit, modeste, d'une sûreté de caractère à toute épreuve, et sorti de l'école qui a produit les Kléber, les Hoche, les Marceau.

Je faisais marcher les affaires de mon mieux et comme je

l'entendais, car je recevais rarement les réponses de M. le duc de Bassano. Dès qu'en 1809 je pus disposer d'un mois, je l'employai à visiter le grand duché ; parti de Dusseldorf le 28 mai, je n'y rentrai qu'au 1er juillet. J'étudiai dans tous leurs détails les fabriques d'Elberfeld, Barmen, Roustorf, Lunen, Romscheit, Solingen, etc.

Je n'avais jeté dans ce voyage, ou plutôt dans cette course rapide, qu'un coup d'œil superficiel sur le grand duché ; j'avais seulement voulu reconnaître par moi-même ce que j'appellerais volontiers l'état des lieux. Je me proposais d'y revenir plus d'une fois ; j'avais pu apprécier ce que valait chaque préfet, en le faisant s'expliquer dans les localités mêmes et en présence des objets sur lesquels il était interrogé. Je reconnus que nous avions eu la main-bonne, et que MM. de Bok, de Rumberg et autres promettaient des magistrats distingués. Je leur remis l'instruction que dix ans auparavant j'avais composée pour les premiers préfets de l'Empire, après y avoir fait les corrections que l'expérience avait indiquées, ou que la différence des lieux rendait nécessaires.

VIII

Situation politique du grand-duché à l'époque de la guerre de 1809. — Le major Schill. — Le duc de Brunswick. — Bataille de Wagram.

Les avis que je recevais, le ton assez hautain qu'affectaient en parlant de la France les journaux publiés dans la Confédération du Rhin, un rappel général dans les États de l'Autriche des militaires en congé, m'indiquaient un nouvel et prochain conflit entre cette puissance et la France. Je craignis que les jours de la paix n'eussent déjà cessé, et je me rendis à Benrath, château si rapproché de Dusseldorf que les affaires s'expédiaient aussi promptement dans un lieu que dans l'autre. Je mis peu de temps à apprendre que la guerre était inévitable, prochaine, et que l'Autriche faisait un déploiement de forces extraordinaires dans l'espérance de dépasser celles de l'Empereur, dont on croyait une partie employée à subjuguer l'Espagne, et une autre encore à garder l'Italie. J'appelai sur le champ le général Damas, avec lequel j'arrêtai les préparatifs et les mesures de prévoyance qui étaient en notre pouvoir.

Arrivé à Dusseldorf au milieu de l'année précédente, j'y avais trouvé établi dans toute sa force le renom d'invincibilité qu'avait acquis l'Empereur dans les champs de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna. J'étais dans l'âge de l'ambition, et la route s'en ouvrait devant moi, large et semée de fleurs; je ne pouvais pas plus douter de ma fortune que de celle de l'Empereur. J'avais, avant de passer le Rhin, traversé les riches campagnes de la Roër ; elles étaient animées par les scènes joyeu-

ses et variées que partout la moisson fait naître. Le ciel était magnifique, et je me rappelle encore la sorte d'ivresse que j'éprouvais en passant ce fleuve éternellement fameux et courbé sous notre joug à force de victoires. Il était alors difficile à un soldat ou à un serviteur de Napoléon d'être modeste ; ce qu'on pouvait en attendre de mieux, c'est qu'il ne fût pas insolent ; mais cette attitude si belle, et j'ajouterai si pleinement belle, fut de courte durée. La défaite du général Dupont à Baylen, et les honteuses conditions qui l'entouraient, firent à l'étranger une sensation rapide et profonde ; le masque était tombé, on vit qu'il était possible de nous vaincre, et on ne songea plus qu'à nous combattre.

J'étais assez bien placé pour surprendre quelques secrets de la diplomatie allemande : le privilège des postes du grand duché s'étendait jusqu'aux villes Hanséatiques, et je recevais de Hambourg force nouvelles, dont, suivant l'usage, la plupart étaient hasardées et quelques-unes vraies. Les principales familles du grand-duché avaient des enfants au service autrichien, dont elles recevaient aussi des lettres, et, malgré le soin qu'on prenait pour en dérober le contenu aux Français, il leur en parvenait toujours quelque chose. En mon particulier, je ne négligeais pas plus à Dusseldorf qu'on ne négligeait autre part les moyens de pénétrer les secrets qui intéressaient l'Empereur. J'avais été assez bien servi, et, dès les premiers mois de 1809, j'avais averti du délire guerrier qui s'était emparé de la famille de l'empereur d'Autriche. Je demandais qu'on n'ajoutât aucune foi à l'interprétation que le cabinet de Vienne donnerait à ses préparatifs patents, lorsqu'il dirait qu'il n'entendait pas du tout attaquer la France, que seulement il se préparait à la défense. L'Empereur m'imposait un rapport tous les quinze jours où je lui rendais compte de l'état du grand duché et de ce qui était venu à ma connaissance du reste de l'Allemagne. Le retard de cette pièce ne m'eût pas été pardonné, et cependant je n'ai jamais été à portée de savoir en quelle estime était ce travail dans son esprit. Lors même que, plus tard, je lui ai porté à

Mayence des rapports qui n'étaient que trop exacts sur la défection de la Bavière et le changement de politique de l'Autriche, il les reçut fort mal, et me reprocha durement de faire de la politique *d'antichambre*. Toutefois, dès le lendemain matin, il était en route pour son armée.

Le 3 mars 1809, l'Empereur avait cédé par des lettres patentes le grand-duché de Berg au fils aîné du roi de Hollande. Cette mesure produisit un mauvais effet : les habitants du grand-duché y virent dans l'avenir leur réunion à la Hollande, et tremblèrent d'être un jour appelés à partager le poids énorme de sa dette. De son côté, le roi Louis accrédita de son mieux cette prévision fâcheuse, lorsqu'il dit, dans son discours aux Chambres, que les Hollandais devaient voir dans cette mesure le dessein qu'avait l'Empereur de les indemniser des pertes qu'ils avaient éprouvées. J'étais assurément fort loin de partager la commune erreur. Je savais que l'Empereur avait des motifs naturels de vouloir beaucoup de bien au fils aîné du roi de Hollande, et qu'il avait voulu pour lui quelque chose de plus positif qu'une couronne qui ne tenait à rien. Ce qu'on pouvait induire selon moi de plus certain de la mesure, c'est que dès lors un sort nouveau était préparé dans l'esprit de l'Empereur à la Hollande. Je n'osais donner à personne cette explication. Je répondais à tous ceux qui venaient me demander des détails, que la cession faite par l'Empereur était l'événement le plus heureux pour le grand duché, et, afin qu'il ne restât plus de doute dans les esprits, je fis chanter un *Te Deum*, et je donnai une fête aussi magnifique que le local le comportait.

A la même époque, je fus informé que la guerre était arrêtée dans le cabinet de Vienne. On avait en même temps décidé qu'on tenterait un dernier effort pour soulever l'Allemagne entière contre la France. Des hommes graves, comme ceux qu'emploie ordinairement le cabinet de Vienne, s'étaient répandus sur les différents points de l'Allemagne pour y sonder le terrain. Il nous était échu un commandeur de Kaunitz, fils du fameux ministre, mais qui n'avait de son père que le nom. En

prenant l'opposé de ce qu'il débitait, je me trouvai dans le vrai. Une lettre d'un homme habile, mon correspondant à Hambourg, confirma mes conjectures, et j'envoyai un courrier qui ne trouva pas l'Empereur à Paris ; il était à l'expédition d'Espagne. Il en partit comme l'éclair, battit, avec les troupes qu'il trouva sur sa route, les Autrichiens qui se préparaient depuis trois ans, et était aux portes de Vienne lorsque, dans Vienne même, on s'obstinait à croire qu'il n'avait pas quitté l'Espagne.

Je recevais en même temps des ordres coup sur coup pour des levées d'hommes et pour diriger sur la grande armée tout ce que je pouvais ramasser de disponible. Il me fallut laisser là tout autre travail pour m'occuper exclusivement de soins militaires. La merveilleuse précipitation de l'Empereur nous était bien nécessaire.

La tournure que prenait la guerre d'Espagne minait notre crédit en Allemagne. Les princes de la Confédération suivaient publiquement nos drapeaux ; leurs peuples formaient des vœux secrets contre nous. « Comment voulez-vous, me disait l'un de » ces princes, que nous allions longtemps avec vos victoires » qui ne finissent pas? Nous sauvons l'honneur de nos armes, » et nous épuisons le sang de nos peuples. » La Prusse jouait, comme de raison, le premier rôle dans ce concert de haines. Peut-être avions-nous trop durement appesanti sur elle la main du vainqueur ; peut-être avions-nous à nous reprocher de l'avoir blessée dans ses points sensibles et qui restent sacrés même entre ennemis. Il y avait au fond de l'âme de chaque Prussien, non pas le besoin, mais la rage de la vengeance contre tout ce qui portait le nom français. La cour de Prusse, en quittant Berlin pour Kœnigsberg, avait rendu la liberté de s'épancher aux ferments de haine partout répandus et qui bouillonnaient dans la capitale. Des jeunes gens qui appartenaient à des familles connues s'organisaient en bandes d'aventuriers, et juraient de courir sus aux Français, quelque part que ce fût. Un major Schill parvint à enlever son régiment tout entier pour cette nou-

velle croisade ; il comptait entre ses compagnons d'aventure le fils du général Blücher. Ce général lui-même dont la retraite du service n'avait rien de sérieux, était l'âme de l'entreprise. Il devait laisser commencer le mouvement et bientôt s'y réunir avec ce qu'il trouverait de troupes disposées à le suivre. Schill, exerçant son régiment sur la place publique de Berlin, affectait d'indiquer la position qu'il fallait donner au sabre pour *couper la tête d'un Français*, et comment en reprenant la deuxième position, *on coupait encore la tête à un Français*. Tout cela s'exécutait à la face du soleil, quand après le traité de Tilsitt, la Prusse était devenue notre alliée, que nous avions un ministre à Berlin et une armée à ses portes. Mais il n'y avait dans toute la Prusse qu'un seul homme de bonne foi pour la paix : c'était le roi. L'armée avait été abîmée, la monarchie démembrée, le roi humilié; mais une puissance nouvelle avait surgi de ce malheur extrême : c'était celle de la nation, qui ne consentait pas à sa ruine et se précipitait aveuglément dans toutes les voies de la résistance. La levée de boucliers du major Schill ne pouvait enfanter que du brigandage ; cependant, elle avertissait de ce que nous avions à attendre du pays où elle avait pu s'opérer impunément. Schill était devenu à l'avance un héros. C'était au moins celui du jour. Les élégantes de Berlin portaient son portrait ou son chiffre pendant à un collier de fer d'un travail gracieux et léger. C'est avec du fer, disait-on, que la Prusse se relèvera ; il en faut partout, et jusque sur le sein des femmes. La mode des ornements de femme en fer date de cette époque ; les Prussiennes, qui les avaient introduits chez elles par un sentiment très louable, les virent adopter par le reste de l'Allemagne, ce qui était fort naturel, mais aussi par la France, contre laquelle ils avaient été inventés. Tant il est vrai que, chez nous, il n'est rien que le caprice n'accepte et que la mode ne justifie.

Le major Schill passa l'Elbe dans les premiers jours de mai, se porta sur Halle et Alberstadt, et s'approchait d'assez près du grand-duché. Je n'étais pas sans inquiétude sur le département formé de l'ancien comté de La Mark, où je savais qu'il avait des

intelligences. L'armée du grand-duché était tout entière au dehors, partie à la grande armée, partie en Espagne. Il me restait pour ressource la gendarmerie, les dépôts des régiments et une compagnie de vétérans. Le général Damas en forma deux forts détachements, avec lesquels il alla prendre position à Rheda et à Lipstadt, les deux points les plus menacés, parce qu'ils étaient ceux par lesquels Schill pouvait plus aisément pénétrer. Cette malheureuse petite guerre avait cela de dangereux qu'elle promenait partout où elle s'étendait le cri d'extermination contre les Français, dans le temps où l'Empereur était aux prises avec toutes les forces de la monarchie autrichienne.

J'étais de la sorte entouré de sujets d'inquiétude, et je n'avais à leur opposer que ma confiance dans le génie de l'Empereur. Telle était ma disposition d'esprit, lorsque je reçus un courrier que le ministre secrétaire d'État m'avait expédié le 6 mai, lendemain de la bataille d'Essling. La lettre du ministre était assez longue et tout entière de sa main : elle contenait le récit de la bataille de la veille, qu'elle présentait comme une victoire obtenue sans efforts. La dépêche était écrite avec beaucoup d'art. Tant de précaution dans la manière de la rédiger, tant d'empressement à me la faire parvenir, étaient propres à éveiller mes soupçons. Vingt fois je relus l'épître, et, à force de la commenter, je jugeai qu'il était plus sûr de croire à ce qui était resté en blanc dans la lettre qu'à ce qui était écrit, et que la joie factice de M. le ministre secrétaire d'État recouvrait une véritable défaite. Je pris sur le champ mon parti : je composai un bulletin de victoire plus net et plus rondement écrit que la lettre du duc de Bassano; je l'expédiai sur tous les points de l'Allemagne où parvenaient les postes du grand duché, et j'envoyai des courriers dans les autres destinations, en Hollande, et même sur la rive du Rhin. J'affirmai impudemment que l'Empereur m'avait adressé ce bulletin du champ même de la bataille. J'avais jugé qu'il était pressant de s'emparer de l'initiative, et je ne m'étais pas trompé. A peine deux jours s'étaient passés que, de toutes parts, affluaient dans le grand-duché des lettres d'un

style bien différent. Le ministre de l'intérieur avait, en tout bien tout honneur, son fils aîné colonel du régiment des chasseurs de Berg, et son fils cadet colonel du régiment des hussards de Lichtenstein, qui faisait partie de l'armée autrichienne. Le jeune comte de Nesselrode, après la journée d'Essling, envoya à son père un récit détaillé de la bataille. Il s'y prit si bien pour m'en dérober la connaissance que je l'eus pour ainsi dire aussitôt que lui. J'y vis que notre perte avait été grande sur tous les points, et que l'armée française n'avait échappé à une déroute complète que par l'intrépidité systématique du maréchal Masséna. J'ajoutais foi à cette lettre, parce que je connaissais celui qui l'écrivait pour un sujet distingué et éloigné par caractère de toute exagération.

La joie en fut grande dans le parti autrichien à Dusseldorf. De tous les châteaux, on venait en pèlerinage au ministère de l'intérieur du grand-duché, pour y lire la fameuse dépêche du fils du ministre. J'en conçus de l'impatience, et j'avais d'abord résolu de prier poliment M. le comte de Nesselrode de me renvoyer son portefeuille. Je suspendis cette mesure, dans la crainte de l'ébranlement qu'elle occasionnerait dans un moment où moi-même j'étais, pour ainsi dire, en l'air. Je préférai attendre la fin de la campagne; alors je n'eus pas à y revenir; le jeune Nesselrode périt dans les champs de Wagram, à la tête de son régiment. Un sentiment bien différent succéda à mon impatience; le malheureux père ne pouvait pas me faire part de sa perte; je ne pouvais pas davantage lui en parler; mais je saisissais tous les moyens indirects de lui prouver la part que j'y prenais, et je ne dissimulais pas. Le jeune comte méritait des regrets dans tous les partis, car il était homme aimable, plein de loyauté, sans haine et sans prévention contre nous, enfin un ennemi généreux. « Mon frère, me disait-il un jour, a le beau » lot, puisqu'il est des vôtres. Je sers dans l'armée autrichienne; » c'est la place du cadet de la famille. »

En dépit de mon bulletin, la bataille d'Essling fut tenue pour une défaite et l'ébranlement devint général en Allemagne. La

Prusse crut qu'elle allait être délivrée aussi promptement qu'elle avait été asservie. Il n'y eut pas jusqu'au Danemark qui prit une attitude hostile, sans qu'on pût en rendre raison autrement que par l'assiduité des intrigues anglaises. La Suède n'était pas mieux disposée, et les princes de la Confédération du Rhin, dont les soldats grossissaient nos légions, caressaient intérieurement la pensée d'être bientôt délivrés de leur rude protecteur. La conflagration était si menaçante que le prince-primat se crut ou fut obligé d'adresser aux princes confédérés une instruction politico-pastorale, où il exposait que l'Empereur avait eu la victoire, qu'il ne cesserait pas de l'avoir, et que les affaires tourneraient au mieux, pour le plus grand bonheur du monde et de la Confédération du Rhin en particulier. Si, dans ce moment de crise, entre la journée d'Essling et celle de Wagram, la Russie eût fait un signe, on ne sait ce qui en serait arrivé ; mais tel était encore l'ascendant attaché à la personne de l'Empereur, qu'après la journée d'Essling, et dans la périlleuse position de l'île de Lobau, seul il suffisait à balancer la fortune, jusqu'à ce qu'il l'eût vaincue dans son infidélité.

L'Allemagne avait les yeux attachés sur cette île de Lobau. Serait-elle le tombeau de l'armée française ou l'aigle de Napoléon s'en échapperait-il victorieux? J'étais fort ébranlé par les opinions des gens du métier, qui Français ou Allemands, s'accordaient sur le danger de la position. Personne ne croyait que l'Empereur trouvât dans l'île de Lobau des ressources pour refaire son armée et reprendre l'offensive, et on croyait encore moins que le prince Charles le laissât faire.

Le major Schill ne me causait plus d'inquiétude. Comme ses courses étaient surtout intéressées, il avait abandonné sa marche vers le gran-dduché pour se porter sur les villes Hanséatiques, qui lui offraient une proie plus grasse et plus facile à saisir. Poursuivi par une division hollandaise, sous les ordres du général Gratien, il fut atteint dans la ville même de Stralsund, où, après une vigoureuse défense, sa troupe fut dispersée, et

lui-même périt en combattant avec un courage digne d'une meilleure cause.

Les partisans de Schill trouvèrent sur le champ à se rallier sous un autre drapeau, sous celui du duc de Brunswick-Oels. Ce prince avait pénétré en Saxe à la tête d'une division composée, partie de troupes réglées autrichiennes, partie de ces aventuriers nés de longues guerres, et qui s'offrent au parti qui veut les payer. Son but était de rentrer dans le patrimoine de sa maison, dont l'Empereur s'était emparé pour le comprendre dans le royaume de Westphalie. Dans ce dessein, il traversa rapidement la Saxe et parvint jusqu'à la capitale de ses anciens États. Il ne devait point s'y arrêter, mais marcher droit sur Wesel, en passant par le grand-duché. Je ne redoutais pas moins les approches de M. le duc de Brunswick que j'avais redouté celles de Schill. Les troupes du premier avaient commis toutes sortes d'excès à Leipsick et à Halle ; il les avait intitulées *l'Armée de la Vengeance*, et leur avait donné des uniformes conformes à leur destination : habit noir chamarré de têtes de mort et d'ossements humains brodés en blanc. Il en exigeait des serments affreux, et, ce qu'il y avait de pire, c'est que ce lugubre appareil accompagnait les scènes qu'il semblait seulement promettre. Des Français, saisis au hasard et la plupart désarmés, avaient été impitoyablement massacrés. Le chef de l'expédition, qui ne manquait ni de courage ni d'audace, tint la campagne pendant un mois, et jusqu'au 7 août, que, serré de tous côtés par des troupes du roi de Westphalie quatre fois plus nombreuses, il se jeta dans le duché d'Oldenbourg, et y prit la mer avec ses bandes, pour aller rejoindre les Anglais à Walcheren.

Lorsque, fuyant devant nos troupes, il traversa Brunswick, il ne voulut pas descendre dans le palais de ses pères ; il dormit en pleine rue, sur le rempart, couché sur une botte de paille. L'armistice signé avec l'Autriche n'avait point désespéré son courage. Abandonné par ceux qui l'avaient poussé en avant, il trouvait ses ressources en lui-même, et ce fut à travers mille

périls qu'il alla joindre les drapeaux de la seule puissance qui ressentît contre la France une haine égale à la sienne. Je ne pouvais me défendre d'une sorte d'admiration pour l'homme qui donnait à l'Europe vaincue et courbée l'exemple d'une telle persévérance, et cependant, instruit par le *Moniteur*, j'étais forcé, dans mes rapports à l'Empereur, de le flétrir de l'épithète de *brigand*.

Ce prince était le fils du duc de Brunswick, de celui qui laissa mettre son nom au bas de la fameuse déclaration de juillet 1792, si funeste à la cause des émigrés. Il n'en était point l'auteur, mais bien un abbé Limon, intrigant de premier aloi, qui, après avoir déserté le parti d'Orléans, avait porté son ardeur dans celui de la contre-révolution. Les termes dans lesquels se manifeste était conçu contrastaient avec l'esprit anciennement connu du duc, heureux frére d'armes et ami du grand Frédéric. Il professait les mêmes opinions philosophiques et partageait son goût pour la littérature et les arts. Parce que ses États étaient circonscrits, il avait pu impunément y maintenir un gouvernement paternel, dont il trouvait, au reste, les principes dans son cœur. Il était adoré de ses sujets ; on ne citait plus ses actes de bienfaisance, car il eût fallu trop souvent se répéter. Les lumières, la probité, le dévouement au bien public étaient les titres à sa faveur, et à une époque où les Juifs étaient honteusement persécutés en Allemagne, il avait placé dans son conseil d'État un négociant de Brunswick, nommé Jacobson, juif et attaché à sa religion, mais homme vertueux et sincèrement philanthrope.

La haute considération dont jouissait en Allemagne le duc de Brunswick, avait résisté à la malheureuse déconfiture des plaines de Champagne. On savait qu'il avait été trompé, dans l'origine, sur la nature de la guerre qu'alors l'on prétendait faire. Rentré dans ses États, nul ne s'était montré plus secourable envers les émigrés en général. Puis il avait ouvert un asile dans sa cour aux familles de la haute société française, avec lesquelles il avait eu des relations dans des temps plus heureux,

et apparemment il était parvenu, à force de soins délicats, à les guérir de l'impatience du retour, car je les ai encore trouvées à Brunswick, quand j'ai été en prendre possession pour le roi de Westphalie. En 1806, le parti romantique de la cour de Berlin voulait à tout prix la guerre contre la France. Le duc de Brunswick s'y opposait, et mettait dans la balance le poids de sa renommée. Le roi l'écoutait, et sa confiance dans le prince tint pendant quelque temps la détermination suspendue. Enfin le vieux guerrier fut vaincu dans le conseil, et ne gagna à sa longue résistance que le surnom dérisoir de *Prince de la paix*. On le lisait un jour affiché à son carosse, pendant qu'il faisait le trajet de Berlin à Brunswick. Le duc espérait au moins de la publicité de sa répugnance que, si la guerre était déclarée, il serait dispensé d'y prendre part, et il se trompait encore. Trois jours avant l'entrée en campagne, quand toutes les dispositions préliminaires avaient été prises par le prince Louis de Prusse, le roi annonça au duc de Brunswick que la guerre était déclarée, et lui ordonna de venir prendre le commandement de l'armée. Il obéit en se plaignant de n'avoir pas été averti plus tôt. Lui-même ne fut pas longtemps à reconnaître combien sa plainte était juste; il avait devant lui un ennemi qui ne se faisait pas attendre. L'Empereur fondit sur la Prusse comme un éclair en poussant l'épée dans les reins au duc de Brunswick qui cherchait à manœuvrer pour prendre des positions, comme il se pratiquait dans l'ancienne école. Il fallut accepter à la fois la bataille à Iéna et à Auerstædt, et partout les Prussiens furent abîmés. Le duc de Brunswich reçut, à Iéna, une blessure qui le priva de la vue et ne tarda pas à devenir mortelle. Il fut retiré du champ de bataille dans un état pitoyable, et il voulut, le soir même, reprendre le chemin de Brunswick. Nulle plainte ne lui avait échappé, et on n'entendit pas un mot qui ne fût digne de lui. « J'en resterai aveugle, disait-il au chirurgien qui le pensait ; eh bien ! cela n'ira pas trop mal à mon âge. » Le château de Brunswick retentissait de sanglots quand il y fut apporté. Son ministre dirigeant de qui je tiens ces détails, le

supplia de ne pas s'y arrêter, parce que les Français arriveraient dans les vingt-quatre heures. « C'est un peu prompt, répondit » le duc ; mais à quoi bon les fuir ? — Monseigneur ne sait pas » à quoi il s'expose... — Je vais vous le dire, répondit le prince. » Je connais les Français mieux que vous et il y a longtemps. » Ils auront du respect pour un vieux général blessé sur le » champ de bataille. Les officiers donneront le bal et iront à la » comédie ; les soldats caresseront un peu nos filles. Soignez les » logements, et que rien ne leur manque. Je suis assuré qu'il y » a un courrier de l'Empereur en route pour savoir de mes nou- » velles. » *Non erat hic tempus.* N'importe, cette confiance des belles âmes est bien ce qu'il y a de plus touchant au monde. Pourquoi faut-il qu'ici la politique ait forcé de la trahir ? Le lendemain, le même ministre, pressé par des avis que de toutes parts il recevait, revient à la charge sur la nécessité d'un prompt départ. Le duc continue de résister et ne se rend que quand son ministre lui dit que sa présence à Brunswick servira de prétexte pour aggraver les rigueurs de l'occupation militaire. Alors, il consent à être transporté ailleurs, en disant : « Je me » sens trop faible, et je ne supporterai pas le voyage bien loin ; » mais si ma présence ici doit ajouter au malheur de mes » sujets, il faut quitter la place et je ne balance plus. »

Le premier jour, la faiblesse ne fit qu'augmenter. Au second jour, le duc de Brunswick avait cessé de vivre. J'ai reproché au bon M. Wolfrad d'avoir conseillé ce départ. Je crains fort que les avis qui l'alarmaient ne lui soient venus d'un lieu élevé, où le dépouillement du malheureux duc était déjà prononcé.

Je vivais d'alertes. Après celles qu'avaient données le major Schill et le duc de Brunswick, vint la descente des Anglais dans l'île de Walcheren. Je reçus l'avis que, le 29 juillet, les Anglais s'étaient montrés, avec une flotte de cent trente vaisseaux de transport et de vingt-cinq bâtiments de guerre, à la hauteur de la ville de Véere. Je ne pouvais pas y croire, parce que je ne concevais pas que les préparatifs d'une expédition aussi importante n'eussent pas, dès longtemps, donné l'éveil à la seule

puissance qu'elle pût menacer. Mais, le lendemain du jour où la flotte avait été signalée, lord Chatam qui commandait les troupes de terre avait effectué sa descente à Bresaut, s'était emparé des forts de Haak et d'Orscapel, et marchait sur Flessingue. L'expédition avait trois objets : d'abord, la prise de Flessingue ; ensuite, l'incendie du port d'Anvers et de la flotte qui y était renfermée; enfin, une importation considérable de marchandises anglaises. Les deux premiers objets ne furent pas atteints. La flotte d'Anvers remonta assez haut dans la rivière pour être placée à l'abri de toute insulte. Cinq mille hommes se jetèrent dans Flessingue, qui se défendit vigoureusement. Lord Chatam ne fut pas heureux dans un seul des combats partiels que sa position le forçait de livrer. La contagion ravagea son armée, et cette expédition, qui était partie si magnifique et avait été saluée de tant d'espérances au sortir des ports d'Angleterre, y rentra légère des troupes qu'il avait embarquées, et avec la honte d'une complète déroute. Les marchandises de fabrique anglaise, qui tenaient une grande place dans l'expédition, restèrent apparemment sur le continent; mais les frais de transport et l'escorte avaient été trop magnifiques pour que l'Angleterre, en définitive, y trouvât quelque profit.

Le 5 juillet arriva. En ce jour, la fortune, qui depuis quelque temps paraissait hésiter, revint tout entière à son favori. La journée de Wagram fut une victoire décisive, quoi qu'on en ait dit, et la preuve en est dans le traité de Vienne qui suivit [1]. J'usai de mes rapports intimes avec le ministre secrétaire d'État pour faire mettre sous les yeux de l'Empereur, au moment où il allait arrêter les conditions de la paix, une réclamation du pays de Munster contre l'Autriche, pour une dette ancienne qu'on ne contestait pas, mais à laquelle on opposait, à Vienne, l'éternelle entrave des protocoles. L'obligation de payer dès à présent cette dette, de la part de l'empereur d'Autriche, trouva place à l'article 9 du traité de Vienne, et le grand-duché était orgueilleux

1. 14 octobre 1809.

de posséder un souverain qui élevât les intérêts en quelque sorte domestiques de ses sujets au niveau des plus hautes déterminations de la politique.

Deux grands événements, qui se produisirent coup sur coup, rétablirent au-delà du Rhin l'opinion de la puissance de l'Empereur : la victoire de Wagram et la fuite de lord Chatam de l'île de Walcheren. On s'étonnait surtout que l'Empereur eût repoussé avec tant de facilité une attaque préparée de longue main contre un point éloigné du centre de ses États, et dans un moment où lui-même avait à lutter aux bords du Danube contre toutes les forces de la monarchie autrichienne, et en Espagne contre la péninsule entière appuyée par l'Angleterre. Quelques personnes se persuadèrent qu'il y avait pour la France, au fond du traité de Vienne, un avantage immense quoique inaperçu. L'Empereur avait donné des raisons de croire qu'il ne dépendrait pas de lui que ce traité fût le dernier. Averti par les difficultés ou plutôt les périls qu'il venait d'affronter, il paraissait disposé à ne plus jouer sur une carte les destinées de la France et les siennes. On l'avait entendu, dans un cercle de généraux, déplorer ses courses lointaines, dans lesquelles il perdait toujours quelques-uns de ses compagnons des premiers jours : » En voilà assez du métier de soldat, avait-il ajouté ; le temps » est arrivé de faire celui de roi. » Il répétait alors que, suivant l'ancien usage, il aurait les grands et les petits voyages : les grands voyages à Compiègne et à Fontainebleau; les petits à Saint-Cloud et à Meudon. Que Dieu lui fasse cette grâce et à la France aussi, mais le temps de ces allures pacifiques n'est pas encore venu; non pas que je pense, avec bon nombre de ceux qui approchent l'Empereur de plus près, que pour lui la guerre est un besoin naturel ajouté aux autres et non moins impérieux ; mais je crois que la paix n'est faite nulle part et avec personne, tant que l'Empereur ne l'aura pas signée avec l'Angleterre. Le fond de sa politique est d'obtenir cette paix. Il y emploie des moyens gigantesques dont chacun rendra raison à sa manière. On y découvre surtout qu'il n'est pas au pouvoir de l'Empereur

de s'arrêter, tandis que c'est au contraire pour s'arrêter avec sécurité dans les bosquets de Trianon ou sur les hauteurs enchantées de Saint-Cloud qu'il court les steppes du Nord en guerroyant.

IX

M. de Sémonville. — Les eaux d'Aix-la-Chapelle. — Madame-Mère. — Le roi de Hollande. — La princesse Borghèse. — Retour à Dusseldorf.

Je profitai du retour de l'Empereur à Paris et de l'espèce de répit dont on jouissait alors sur les opérations militaires pour solliciter les lois d'organisation dont j'avais besoin pour le gouvernement et l'administration du grand-duché, et je les obtins sans trop de difficulté. Tout ce qui tenait au servage ou à la féodalité avait été supprimé ; je pus donc introduire le Code civil et un ordre judiciaire analogue. Je distribuai la matière de l'administration, comme elle l'est en France, en sept divisions principales : douanes, enregistrement et timbre, postes, eaux et forêts et mines, contributions directes, contributions indirectes, domaines du prince. J'appliquai à chacune de ces divisions le système français, toutefois ramené à de justes proportions avec l'objet auquel il était destiné. Je traçai les règles à suivre par le conseil d'État et les ministères ; alors la machine avait reçu tous ses ressorts, il ne s'agissait plus que de lui imprimer le mouvement et de le soutenir. Je commençai par régler la partie sans laquelle il n'y a pas de salut en administration : celle des finances. Je présentai les comptes de l'année 1808 et un budget régulier pour 1809. Je terminai les opérations de l'année par l'une des plus urgentes et des plus difficiles qui s'offrissent devant moi, par l'introduction du franc comme expression monétaire dans toutes les comptabilités publiques, et par l'application, aux monnaies qui circulaient dans le grand-duché, du

tarif admis pour les départements français de la rive gauche. J'avais pris la précaution de me faire demander cette mesure, et j'en avais moi-même discuté le mérite par les feuilles publiques, afin d'y préparer l'opinion. Je n'en redoutais pas moins quelque émeute sur les marchés, parce que le réglement que j'avais pris réduisait gravement la valeur nominale de la monnaie de billon, qui compose le trésor toujours circulant de la classe la plus nombreuse de la société. Il n'y eut de bruit nulle part, parce qu'on avait senti partout que l'administration française ne pouvait pas laisser subsister sur la rive droite du Rhin un désordre qu'elle avait tari sur la rive gauche, à la satisfaction du commerce et même de toutes les classes de la société.

Les dix-huit premiers mois de mon séjour dans le grand-duché se mélangèrent aussi d'inquiétudes parfois cuisantes, de glorieuse sécurité, de chagrin et aussi de plaisirs. Un travail assidu tempérait ce qu'auraient eu de trop vif ces émotions contraires, mais ce qui, à mes yeux, faisait disparaître toutes les peines, ce qui doublait toutes les jouissances, l'Empereur avait paru satisfait de ma conduite et m'avait conféré le titre de comte [1], quoique mon rang, entre ses conseillers, ne me donnât pas encore droit à cette dignité. Mon zèle à le servir ne pouvait pas s'en accroître : je ne sais même pas si quelque chose pouvait ajouter à mon admiration et à mon dévouement.

Je donnais tout mon temps à l'administration du grand-duché, j'y travaillais de cœur, d'abord pour accomplir un devoir envers l'Empereur, puis par mon goût particulier, et parce qu'à tout prendre, les habitants du grand-duché auxquels il fallait bien pardonner de n'être pas Français, n'en étaient pas moins les meilleurs gens du monde. — Les affaires marchaient donc pour tout ce qui tenait aux détails de simple exécution ; mais si j'étais obligé de demander une décision à Paris, il était impossible d'obtenir de réponse du duc de Bassano, le seul homme de monde qui pût suffire à sa besogne, le grand-duché de Berg du moins. Lui-même le reconnaît, et quoique la secrétairerie d'État

1. Décret impérial daté de Madrid, le 24 février 1809.

du grand-duché lui valût cent mille francs, il travailla à faire passer sa place à Sémonville, son ami. Je suis mis dans la confidence avec la recommandation du secret. A défaut du duc de Bassano, on ne pouvait pas me donner un correspondant qui me fût plus à point que Sémonville.

Je le connais depuis bien longtemps, depuis l'exil du Parlement à Troyes, et je l'avais retrouvé en 1790, chez Mirabeau. Pour Sémonville, toute connaissance est un ami, et l'amitié s'endort ou se réveille à mesure que la connaissance croît ou décroît en crédit. Il devait naturellement rester fidèle au duc de Bassano, avec qui, d'ailleurs, il avait éprouvé une communauté de malheurs qui aurait à jamais lié deux cœurs faits pour se répondre. Ensemble ils avaient été arrêtés en Italie lorsque le duc, n'étant encore que le citoyen Maret, partait pour l'ambassade de Naples, et Sémonville pour celle de Constantinople ; et l'un et l'autre avaient été conduits dans les cachots d'Olmütz, où ils avaient subi pendant trois ans le supplice d'une détention à la manière autrichienne. Les hommes ne s'oublient plus quand, ensemble, il ont échappé à un grand danger, et Sémonville, d'ailleurs, n'est pas de nature à se laisser oublier par qui peut le servir. — Sémonville est un homme à part : pour lui, intriguer c'est vivre. La nature a doué chaque individu de l'instinct de sa conservation ; aussi a-t-on trouvé Sémonville intriguant auprès de tous les gouvernements qui depuis quarante ans se sont succédé en France, sans aucun souci du temps, des lieux, des personnes : avant la Révolution, dans les assemblées des chambres du Parlement ou à Versailles ; depuis, autour de l'Assemblée constituante, de la Convention, du Comité de salut public, du Directoire, de l'Empire, de la Restauration ; ensemble ou tour à tour l'ami de d'Éprémenil, de Lamoignon, de Robert de Saint-Vincent, de Talon, de Mirabeau, de Danton, de Sieyès, de Chaumette, de Dambray, du duc de Bassano, du général Foy et du duc de Rivière. Averti par son instinct de la continuelle mobilité des gouvernements qui ont depuis près d'un demi-siècle exploité la France, il est toujours pour une moitié de lui-même

dans celui qui est, et pour l'autre moitié dans celui qui va venir. Il a grand soin d'avoir un pied dans toutes les cabales, et quelle que soit celle qu'il aborde, il s'écrie en rentrant : *J'en suis.* Quoiqu'il ait la vue basse, il regarde à la fois à droite, à gauche et devant lui ; on serait encore tenté de croire qu'il a des yeux par derrière. Un rôle si fatigant, si épineux, suppose un esprit délié, prévoyant, fin calculateur : c'est aussi le caractère de celui de Sémonville. Il manie d'abord, avec une dextérité supérieure, les moyens qui sont au pouvoir des hommes vulgaires ; puis il en découvre, il en ramasse autour de lui, il en pétrit à sa guise, qui échappent à tous autres regards qu'aux siens. En tout et pour tout il s'occupe d'abord de lui, ce qui est tout simple, et jamais en ce point on ne l'accusa de la plus petite distraction. Le grand maître des sentences de ce siècle, Talleyrand, l'a parfaitement caractérisé, lorsque, répondant à quelqu'un qui lui annonçait que Sémonville était malade, il dit : « Comment, » Sémonville a la fièvre ! et à quoi cela lui sert-il ? » Au reste son égoïsme est collectif, il s'étend à tous les Sémonville : enfants, petits-enfants, cousins et cousines. La famille à laquelle il lui faut pourvoir est grande, et Sémonville y adjoint encore, comme cousins ou comme devant l'être, tous les individus qui peuvent le servir de près ou de loin. Cela lui a valu, dans tous les partis, un renom de serviabilité et d'obligeance que justifient beaucoup de petits services et même quelques-uns de plus importants semés çà et là, comme par goût, mais avec calcul, dans les divers cadres de la société. Avec cela, personne ne sait mauvais gré à Sémonville ; c'est un arbre qui porte ses fruits comme un autre.

Longtemps il avait, sous l'Empire, aspiré au ministère des affaires étrangères. Il y semblait préparé par sa capacité et quelques missions diplomatiques où il avait eu du succès. L'intimité du ministre secrétaire d'Etat devait lui aplanir la voie ; mais, dix ans durant, tous les efforts avaient été inutiles. Le regard de l'aigle avait pénétré l'individu à fond. Le duc de Bassano, qui avait fini par désespérer de porter Sémonville aux af-

faires étrangères, avait cherché à l'en décourager par la place facile et largement rétribuée de secrétaire d'État du grand-duché. Les choses avaient été disposées de longue main et préparées avec un soin extrême. Le duc de Bassano, si lent à espérer, se croyait sûr de son fait : il appelle Sémonville à Saint-Cloud un certain mercredi, jour où le décret déjà préparé devait être présenté à la signature, et recommande à son ami d'apporter avec lui son habit de sénateur pour être tout disposé à prêter serment. Sémonville s'y rend; on dîne avec gaieté et on boit en famille au nouveau secrétaire d'État. Le duc de Bassano monte au château; Sémonville endosse son costume. On attend, et on attend encore le messager qui doit l'appeler. On voit descendre, au lieu de lui, le ministre, qui annonce que l'Empereur a rayé du décret le nom de Sémonville pour y substituer celui... de qui?... de Rœderer, l'ennemi du duc, l'ennemi de Sémonville, l'ennemi de tout le monde.

Je prends la résolution de quitter la partie. Je n'écris pas à Rœderer pour le complimenter; il s'en étonne, et me fait écrire par une connaissance commune les choses les plus obligeantes de sa part; j'en répond de fort dures : je me conduis en homme qui a brûlé ses vaisseaux en ce point. Je fais demander à l'Empereur, par le ministre de la police, la direction de la librairie; l'Empereur répond que je suis fou, qu'il ne faut pas m'écouter; il l'a donne à Pommereuil, l'un des hommes les plus spirituels et assurément le plus cynique que j'aie rencontré dans ce bas monde. Le collège électoral de l'Aube se rassemble pour nommer un candidat au Sénat. Je me présente et je suis présenté. J'envoie ma femme à Paris pour solliciter mon entrée au Sénat; l'Empereur lui rit au nez et répond que, dans quelque vingt ans, il pourra être question de moi. J'écris au duc de Bassano pour implorer mon rappel au conseil. Il m'engage à attendre un peu, et qu'il se présente une autre occasion de m'occuper. J'écris à Regnault qui me répond qu'en frappant ainsi à toutes les portes, j'émets une censure du choix que vient de faire l'Empereur, et que cela est fort imprudent.

Je n'ai plus le courage de tenir à Dusseldorf; je pars pour les eaux d'Aix-la-Chapelle. Ces eaux doivent occuper une place parmi les remèdes actifs; cependant, comme toutes les sources minérales de l'Allemagne, elles étaient moins fréquentées par des malades que par des oisifs opulents, qui peuvent payer un peu cher les plaisirs de la belle saison. On y trouvait un spectacle passable, un concert, un salon d'assemblée où on jouait, et même assez gros jeu, et la bonne compagnie qui venait de Paris ou se recrutait dans les environs. Cette année la ville d'Aix pouvait se dire privilégiée, car elle comptait, entre les hôtes qu'elle avait eu l'honneur de recevoir, Madame-Mère, la princesse Pauline et le roi Louis; chacune de ces puissances était arrivée avec la cour mobile qui suivait ses pas, et ces petites cours renfermaient des femmes aimables et des hommes bien élevés. Parmi les femmes en assez bon nombre survenues de Paris, deux surtout étaient notables par l'esprit, la grâce ou la beauté: Mesdames Regnault de Saint-Jean-d'Angely et Haingueriot.

J'avais, au milieu de la cour impériale, un avantage sur plusieurs de mes collègues; je n'avais connu la famille de l'Empereur que lorsque lui-même était le premier personnage de l'Etat. J'avais débuté par les formes du respect avec les siens, et lorsque, par la suite, ces formes furent imposées à tout le monde, elles n'eurent pour moi rien de gênant. Les membres de la famille saisissent bien cette nuance et ne sont jamais embarrassés avec les nouvelles connaissances; c'est avec celles-là qu'elles se plaisent davantage; je le reconnais de la part de la princesse Borghèse elle-même, quoiqu'elle ait été gâtée par la nature, au point de dédaigner ce que les grandeurs de la société ont ajouté à ses moyens de séduction.

Je parus à la petite cour de Madame-Mère. La princesse Pauline y portait tant d'agrément, que le roi de Hollande même ne parvenait pas à l'attrister. Madame-Mère est une femme de cinquante à cinquante-cinq ans; elle a toute la beauté dont une femme de son âge est susceptible, et si Raphaël l'eut eue sous la

main lorsqu'il peignait ses admirables tableaux de *sainte famille*, il n'eût pas cherché ailleurs cette figure de sainte Anne, qui résume si bien ce que le temps n'a pu enlever à des traits originairement si beaux, qu'en les considérant, le respect que l'âge impose se mélange toujours de quelque amour. Madame a de l'esprit et une énergie de bon sens qui ne laisse pas de prise à sa position pour l'éblouir; elle n'a reçu ni plus ni moins d'instruction qu'une femme de son époque et de son pays; elle en a conservé l'accent très prononcé, et quelques locutions vulgaires qu'elle ne prend pas la peine de traduire et qu'elle ferait tout aussi bien de supprimer. Son rôle est tout de bienfaisance, de représentation et de dignité. L'Empereur, qui a deviné toutes les hautes convenances, avait désiré que sa mère embrassât ce rôle dans toute son étendue, et lui en a fourni abondamment les moyens. Mais il a continuellement à lutter contre une idée fixe qui s'est emparée de Madade et ne s'en séparera jamais : c'est une économie passionnée. Dès la première visite que j'eus l'honneur de lui rendre, Madame me pressait de lui donner des détails sur la manière dont j'avais réglé les articles de dépense que comportent l'arrivée et le séjour aux eaux. Je n'en savais pas le premier mot; c'était pour moi, et à peu près comme pour tout le monde, affaire de valet de chambre. Je répondis à tort et à travers, et toujours en rabaissant les prix, afin de donner à Madame bonne idée de mon savoir-faire; malheureusement elle prit mes jactances pour des prix courants. Dès le jour même elle entra en campagne contre ses gens et ses fournisseurs ; elle se prétendait inhumainement pillée par les uns comme par les autres, et me donnait en exemple de quelqu'un exempt du sort qu'elle déplorait ; elle citait les objets et les prix que je les payais; il n'était pas possible de la faire revenir. Le général Beurnonville, témoin de l'une des vingt scènes que j'avais occasionnées sans m'en douter, remontra cependant à Madame que j'étais fort peu expert en affaires de ménage et que c'était une matière où mon autorité était peu considérable. Madame insista et me laissa revenir. Je reculais tant

que je pouvais la seconde visite; une invitation à dîner me mit au pied du mur ; il fallut aller reprendre le discours où je l'avais laissé. La place était mal préparée. Soit affaire de calcul, soit tout simplement malice, Madame me remit sur le chapitre de ma dépense à Aix-la-Chapelle, vanta très haut mon habileté et me pria de lui procurer les articles dont nous avions parlé, et de les payer pour elle au même prix que je les payais pour moi. Je ne pris pas d'abord la chose au sérieux, mais Madame insista et me donna l'occasion de soupçonner qu'elle avait voulu tirer de mon effronterie une vengeance utile pour elle-même. La princesse Pauline était présente; elle laissa durer quelque temps mon embarras; après quoi elle brouilla les cartes de manière à tirer Madame de ses calculs, et moi du guêpier où je m'étais jeté par une suffisance déplacée.

Le roi de Hollande avait apporté à Aix-la-Chapelle sa mauvaise santé, ses vapeurs et tout ce qui s'en suit. Jamais il n'avait voulu comprendre ce qu'était ou plutôt ce que pouvait être un roi envoyé en Hollande par l'Empereur. Homme consciencieux, scrupuleux même, il avait de bonne foi, embrassé la défense du pays contre l'Empereur. De là des collisions sans cesse renaissantes et des difficultés de chaque instant, dont la solution était toujours la même, le *sic volo* parti des Tuileries. Tandis que ce pauvre roi voyait s'échapper en détail de ses mains tous les moyens de prospérité de la Hollande, il était obligé de faire face à une dette immense, dont l'acquittement supposait l'utile emploi de ces moyens; et, de plus, de fournir à l'armée française un contingent qui portait à l'excès ses dépenses militaires. Il avait apporté avec lui des tableaux parfaitement dressés de ses ressources possibles, si l'Empereur voulait lui laisser un peu de liberté et favoriser en France un emprunt qu'il se proposait d'ouvrir. Les formes de cet emprunt étaient ingénieusement combinées, comme les Hollandais le savent faire; mais elles supposaient que les exigences de l'Empereur n'augmenteraient pas, et qu'en aucun cas elles ne pouvaient retarder le payement

des aérages et l'amortissement successif de l'emprunt. Le roi me remit les tableaux et le projet, et me demanda sur le tout mon opinion consignée par un rapport écrit. Je lui remis le rapport qu'il m'avait demandé ; il en fut satisfait, et me proposa de passer à son service en qualité de ministre des finances. En toute autre circonstance, j'aurais décliné cet honneur ; mais je me tenais pour exclu du grand-duché de Berg par la survenance de M. Rœderer. Je n'étais même pas bien assuré que l'Empereur laissât l'issue du conseil d'Etat à ma mauvaise humeur. J'acceptai donc, et je ne doute pas, car il me l'a dit, que le roi n'en ait fait l'ouverture à l'Empereur. J'ai quitté Aix-la-Chapelle avant que la réponse fût arrivée. Il faut qu'elle ait été peu favorable, puisque le roi avec qui j'avais conservé des relations, ne m'en a plus parlé. Je n'ai approché de près le roi de Hollande que durant mon séjour à Aix-la-Chapelle, qui m'a suffi, au reste, pour que j'aie conservé de ce prince les plus honorables souvenirs. Il avait résisté aussi longtemps qu'il avait pu à la volonté de son frère, et, une fois qu'il avait été réduit à la subir il avait hautement déclaré à l'Empereur qu'il serait dévoué corps et âme au Dieu de la Hollande. Sa conscience d'honnête homme le tenait fort au dessus des calculs de la politique ; il ne concevait pas qu'il avait été envoyé en Hollande pour concourir avant toute chose à l'espèce de guerre que l'Empereur faisait à l'Angleterre ; concours qui pouvait bien promettre à la Hollande quelque compensation dans l'avenir, mais qui devait la désoler dans le présent. Il prenait pour de la barbarie la froideur avec laquelle l'Empereur poursuivait son but, sans s'inquiéter le moins du monde de ses réclamations, de ses prières et de ses larmes. Il était affecté à ce point de ne prendre aucune part aux divertissements des eaux. La conversation retombait de son propre poids sur le malheur de sa position. Je doute qu'il puisse longtemps la garder ; sa santé, déjà très mauvaise, y doit succomber ; mais il faut s'attendre qu'il résistera tant qu'il lui restera de forces, et l'Empereur doit finir par reconnaître qu'un frère est déjà trop loin de lui pour exiger de la Hollande tout ce

qu'il entend qu'on en exige, et que, pour une telle affaire, il ne peut s'en rapporter qu'à lui-même.

La présence de la princesse Borghèse faisait diversion à ce que celle du roi de Hollande apportait de triste dans la société de Madame-Mère. Cette princesse est le type de la beauté française c'est-à-dire de la beauté assouplie par la grâce et animée par la gaieté. Je voudrais que sa statue fût confiée au génie de Canova, et que, sortie de son admirable ciseau, elle fût reproduite en mille endroits divers, et reprit entre les modernes la place du modèle arrêté qu'avait dans l'antiquité la Vénus de Florence. La princesse a de l'esprit naturel et tout le savoir qu'il faut pour ne pas distraire de ses qualités d'un plus grand prix. Elle traverse avec rapidité toutes les jouissances qu'il appartient à son âge, à sa beauté et à son heureuse indépendance. Elle est accourue à Aix pour deux motifs : l'un tout respectable et l'autre considérable : sa santé, et le devoir de tenir compagnie à sa mère; mais son voyage a semé dans plus d'un endroit la désolation, et dans plus d'un autre l'espérance. Elle a été suivie à Aix et ne sait pas si elle jugera à propos de s'en apercevoir ; elle y a trouvé plus d'un adorateur, dont l'encens, jusqu'ici, s'est perdu en fumée. Elle traite ce sujet avec une légèreté charmante; on dirait Atalante qui court sur les fleurs sans y marquer la trace de ses pas. Je me dis, en la voyant, et avec un regret amer : Heureux les mortels qui séjournent encore dans ce bel âge de la vie où on est admis à porter des vœux sur de pareils autels!

Je passai fort doucement ma vie à Aix-la-Chapelle sans m'inquiéter ce que devenait le grand-duché. J'avais amèrement et à mon aise déploré pendant quelques jours de me séparer d'un pays que j'aimais et où j'avais trouvé une occupation tellement analogue à mes études et à mes goûts, que je l'aurais créée pour moi-même, s'il m'eût été donné de le faire; mais ce temps donné aux regrets, j'avais pris mon parti, et le grand-duché n'était plus pour moi qu'un pays dont j'emportais quelques bons souvenirs. Cependant, je recevais chaque jour des lettres où mes chefs d'administration me démontraient à l'envi la nécessité de mon

retour. Je n'étais pas encore ébranlé; mais M. Ragnault m'écrivit, et un peu à l'instigation de M. Rœderer, qu'il ne pouvait plus rien démêler à ma conduite, que mon séjour à Aix-la-Chapelle sans avoir demandé de congé et prévenu qui que ce soit était un manquement au devoir; qu'il me conseillait le retour très prompt à Dusseldorf et ma reprise des affaires, jusqu'à ce que j'eûsse reçu de l'Empereur la permission de les quitter. Je conservais l'espoir de passer au service du roi de Hollande, et je réfléchis qu'il ne fallait pas pour cela me mettre mal avec l'Empereur. Cette considération détermina mon retour. Je retrouvai les choses à Dusseldorf comme je les y avais laissées, en fort bon état. Mon absence n'y avait été le sujet d'aucun embarras et pas même de souci, et je soupçonnai que je n'y étais pas aussi nécessaire que je m'en étais flatté. Cette réflexion fit baisser de quelques degrés ma mauvaise humeur; les exhortations de mes collaborateurs firent le reste, et je repris les rênes de l'administration.

X

1810

L'impératrice Joséphine. — Effet du second mariage de Napoléon en Allemagne. — Études d'économie politique. — Un miracle.

Cette époque était celle du divorce et du second mariage de l'Empereur. Le divorce m'avait vivement affecté. J'avais connu madame de Beauharnais avant sa prodigieuse fortune ; elle-même ne m'avait pas méconnu lorsqu'elle était montée jusqu'au faîte. Dans des positions si distantes, je l'avais trouvée la même, affable, sincère, bienveillante, élégante dans l'exercice de ces qualités aimables, et d'une élégance qui n'était qu'à elle. On se sentait sous le charme en sa présence ; on l'écoutait avec une sorte de ravissement, parce que la grâce se révélait dans sa démarche comme dans ses paroles. D'anciennes liaisons entre elle et ma femme nous avaient approchés plus près de sa cour, et il n'avait pas dépendu d'elle que M^me^ Beugnot n'y eût sa place. Nous faisions donc une perte qui nous était particulière, lorsque l'impératrice Joséphine perdait elle-même, en s'éloignant, les moyens de nous protéger. De plus, et par l'attachement que je lui portais, je m'étais laissé aller au milieu des bonnes femmes. Avec elles je répétais, et même je croyais un peu, que Joséphine était la fortune de l'Empereur, et par conséquent de la France, et que si jamais elle se séparait de son époux elle emporterait cette fortune avec elle. L'Empereur nous avait familiarisés à ce point avec les merveilles, que les enseigne-

ments de la raison ne nous suffisaient plus. Nous voulions nous emparer avant le temps de l'avenir réservé à un présent déjà si étrange, et, laissant de côté les calculs de la prévoyance humaine, chacun se laissait emporter à sa manière aux devins, aux prophéties, et à ces folies de la cabale renouvelées de nos pères. Les femmes étaient les premières à s'abandonner à l'empire de ces prestiges. Plus que personne l'impératrice y cédait, et ils devenaient la règle habituelle de ses craintes et de ses espérances. Elle était, dit-on, payée pour cela, parce qu'au printemps de son âge, et alors qu'elle n'était encore que la plus grâcieuse des créoles, la haute fortune que les dieux lui réservaient lui avait été prédite dans les termes les plus formels ; et l'homme lui-même, l'homme par excellence, n'était pas éloigné de croire à un destin qui l'entraînait, comme y avaient cru, au reste, les plus grands personnages de l'antiquité, et ceux surtout qui, vers la fin de la république romaine, assistèrent au grand déchirement du colosse.

Le mariage qui suivit le divorce avait produit en Allemagne un effet surprenant. Les prodiges des premières campagnes contre l'Autriche et la Prusse restaient incontestés. Les noms d'Austerlitz et d'Iéna retentissaient toujours, mais il n'en était pas tout à fait de même de la dernière campagne contre l'Autriche ; la victoire d'Essling nous était contestée, non sans quelque raison ; celle de Wagram nous avait coûté cher. A la vérité, l'honneur du traité de paix nous était demeuré, puisque l'Autriche nous avait cédé Venise et les îles ; mais on expliquait ces importantes cessions de territoire par l'extrême empressement de l'empereur d'autriche, qui, peu disposé pour la guerre dans l'origine, avait ensuite voulu la paix trop vite et à tout prix. Les hommes clairvoyants, instruits dans l'art militaire, avaient signalé quelque affaiblissement dans l'armée française, et il semblait que l'Empereur en fût lui-même dans la confidence, puisqu'il demandait alors au développement d'une immense artillerie ce qu'auparavant il attendait avec sécurité de la force et de la discipline de ses soldats. On disait assez haut en Alle-

magne : « Passe encore pour cette fois-ci, mais Napoléon n'y reviendra plus. »

Et il faut que lui-même ait conservé une impression profonde de cette journée de Wagram. On délibérait en un conseil d'en haut sur le choix de la princesse dont on demanderait la main pour l'Empereur. Les suffrages se partageaient, à ce qu'il paraît entre trois princesses, au nombre desquelles était l'archiduchesse Louise. M. le comte de Cessac, qui assistait au conseil, combattait autant qu'il le pouvait le choix d'une archiduchesse. Il citait un exemple funeste, et récent encore, d'une archiduchesse partageant le trône de France, et il finissait par dire que la politique ne conseillait pas cette alliance, parce que l'Autriche n'était plus une puissance. — « L'Autriche n'est plus une puis- » sance ! reprit vivement l'Empereur ; on voit bien, monsieur, » que vous n'étiez pas à Wagram. »

La dernière paix n'avait donc ajouté qu'assez peu à la puissance d'opinion que l'Empereur exerçait en Allemagne. Des sociétés secrètes, mais ardentes, mais acharnées, attisaient les haines, exaltaient les ressentiments contre nous et préparaient le jour du triomphe des *Amis de la Vertu*, c'est-à-dire celui où les Français seraient exterminés au sein de l'Allemagne, ou tout au moins rejetés par delà le Rhin. Les universités étaient autant de foyers où s'élaborait cette mine formidable. Des hommes de cœur et de courage, tels que le baron de Stein, le comte de Walmoden, etc., etc., étaient hautement désignés pour chefs de la ligue, et ne prenaient pas la peine de s'en défendre. Les ministres de l'Empereur au delà du Rhin ne cessaient pas d'avertir ; moi-même, j'avais fourni deux Mémoires, où j'avais pu développer mieux qu'un autre l'origine, les progrès et le but de ces sociétés, parce que les détail m'avaient été fournis par l'historien Jean de Muller, qui avait été d'abord tout de feu pour l'association, mais l'avait trahie à l'instant où l'Empereur s'était chargé de sa fortune. Les réponses que nous recevions de Paris et les mesures qu'on nous prescrivait étaient insignifiantes et ne pouvaient pas être autre chose. Le cabinet de l'Empereur n'avait

d'action que sur les souverains, et, en supposant à ceux-ci (ce qui n'était certainement pas) une égale bonne volonté de détruire les sociétés secrètes, les moyens leur auraient manqué, car ces sociétés s'étaient formées indépendantes de leurs gouvernements respectifs, et même l'un des objets qu'elles se proposaient était de relever la faiblesse de ces gouvernements et de réparer les désastres dont cette faiblesse avait été cause. Que fallait-il conclure de cette singulière conséquence de nos grandes victoires en Allemagne? Que nous étions arrivés à une époque de la civilisation où il est plus facile de conquérir un territoire que d'en assujettir les habitants. Les anciens conquérants en venaient mieux à bout, sans doute, mais à quelles conditions? D'enlever au peuple conquis ses institutions, ses temples et ses dieux, de le réduire nettement à l'esclavage. Mais des provinces prussiennes conquises n'en restaient pas moins prussiennes, et le devenaient même davantage après que le conquérant les avait dotées du monopole du sel et du tabac, de la patente et des droits réunis. On citerait en vain l'exemple des Romains. Les Romains, il est vrai, conservaient pieusement aux peuples conquis les institutions qui pouvaient garantir leur tranquillité, c'est-à-dire perpétuer leur faiblesse, et ne manquaient pas de faire main basse sur les autres; ensuite, il est fort douteux qu'ils eussent opéré si aisément et gardé si longtemps leurs conquêtes en Asie et en Afrique, si les peuples de ces contrées eussent égalé les Romains en civilisation. Il s'y serait aussi formé des sociétés secrètes, et la vengeance ne se serait pas fait attendre si longtemps et ne serait pas descendue si loin.

Le mariage de l'Empereur avec une archiduchesse d'Autriche, s'il n'éteignit pas le foyer, en tempéra au moins l'ardeur. Un tel événement, en agissant puissamment sur l'opinion en général, la modifiait mieux que ne l'auraient fait toutes les mesures partielles. On s'aperçut à l'instant même d'un changement considérable dans les dispositions du grand-duché. Les famille, qui avaient des enfants au service de l'Autriche, les appelèrent à Dusseldorf, pour y passer comme en pays ami le

temps de leur congé. Ces jeunes gens bien élevés et de bon ton, et entre lesquels quelques-uns étaient chambellans de l'empereur d'Autriche, fraternisaient de la manière la plus cordiale avec les officiers français ou allemands de notre petite armée. Si on parlait encore de guerre, c'était avec l'espérance de se battre à l'avenir les uns à côté des autres, et on entendait avec toute sorte de plaisir, ces militaires si brillants de bravoure et de jeunesse, se rendre enfin réciproquement justice : les Français avouer la supériorité des armes autrichiennes à la journée d'Essling, et les Allemands admirer de quelle merveilleuse manière nous avions pris notre revanche dans les champs de Wagram. Le ministre de l'intérieur me déclara, pour lui et pour les anciens partisans de la maison d'Autriche, que désormais la paix avec la France n'était plus seulement sur les lèvres, mais au fond des cœurs ; qu'elle avait cessé d'être une nécessité pour devenir un sentiment. Chaque jour je m'en apercevais, en voyant se multiplier autour de moi ces relations de confiance et d'avenir qu'on n'entretient qu'avec un gouvernement de qui la durée n'est pas en question. Les fetes que je donnai à l'occasion de ce grand hyménée ne ressemblaient pas à celles que j'avais données jusque-là. J'avais conçu que c'était ici la véritable fête de la réconciliation entre les deux premières nations du continent, et, tout en cherchant à lui donner l'éclat dont le local était susceptible, j'essayai de lui imprimer le caractère sous lequel je l'envisageais. Je fus aisément compris. Il y avait au fond des cœurs de la véritable joie, ce qui ne s'était guère rencontré jusque-là en pareille occurence. Le ministre de l'intérieur et les principaux fonctionnaires célébrèrent à leur tour l'évènement du jour. Il fut couvert des acclamations du grand-duché, en exceptant toutefois les provinces prussiennes, qui ne pardonnaient guère mieux à l'Autriche qu'à la France, et qui voyaient avec un extrême chagrin une alliance dont elles n'avaient, dans l'avenir, rien à espérer et dont elles avaient beaucoup à craindre.

L'administration du grand-duché continuait paisible. Nous y

avions successivement introduit les formes françaises, qui étaient aussi bien comprises et mieux respectées que dans le pays d'où elles étaient venues. Nos Codes y avaient été publiés. L'adoption du Code civil avait exigé la conversion du servage et du colonat en propriétés libres. Nous y avions procédé avec une véritable émulation, entre M. Rœderer et moi, à qui respecterait de plus près les droits des anciens propriétaires, et apparemment nous avions réussi, car il n'y eut de leur part aucune réclamation. Le seul chapitre que nous laissâmes de côté dans la législation française était le régime hypothécaire, que nous nous accordions à trouver défectueux dans plusieurs de ses dispositions, et surtout inapplicable à l'Allemagne. L'Empereur avait permis qu'on lui offrit un projet différent et qui convînt mieux à la localité. Nous prîmes conseil des plus savants jurisconsultes de France et d'Allemagne, et nous offrîmes à l'Empereur un travail sur lequel il n'eut pas le temps de prononcer.

Nous avions ramené les budgets et les comptes des finances à des méthodes si simples et si claires, qu'il suffisait de savoir lire pour les entendre, et nulle part, peut-être, le contrôle n'avait été mieux et plus sûrement établi. Nous avions la prétention de faire une administration modèle, et d'en publier, si cela nous était permis, l'historique. Je m'étais déjà occupé de la statistique du grand-duché. M. Rœderer s'était chargé du développement de la théorie, et la troisième partie eût été remplie par les tableaux qui auraient indiqué les meilleures méthodes d'exécution. Le temps nous a manqué pour laisser après nous quelque chose de semblable ; mais quelques sujets spéciaux avaient fourni matière à des rapports qui seraient encore consultés avec avantage. Je signale entre autres des travaux sur l'origine des colonats dans les parties de l'Allemagne voisines du Rhin ; sur un système hypothécaire, sur les monnaies, et même sur la loterie. On s'étonne que deux partisans plus ou moins chauds de la doctrine économique se soient occupés de la loterie autrement que pour la faire disparaître. Tel avait été d'abord mon avis bien prononcé. M. Rœderer m'en avait fait

revenir par des considérations assez déterminantes. Le goût de la loterie reproduit chez les Allemands la passion qu'avaient leurs pères pour les jeux de hasard. Aussi chaque province a-t-elle sa loterie, et on ne se contente pas d'y jouer de l'argent ; on y joue des tableaux, des meubles rares, des maisons de ville ou de campagne, et même des terres considérables. Si on essayait de proscrire la loterie dans l'un des États de l'Allemagne en particulier, on n'en serait pas plus avancé, car on n'aurait fait qu'envoyer aux États voisins l'argent qu'on destinait à la loterie de l'État où elle aurait été prohibée. Et comme ici la distance n'est jamais grande, on ne pourrait même pas compter sur le transport des fonds comme une difficulté. Que peut-on faire de mieux ou de moins mal en une telle position ? Imaginer une loterie qui offre assez de chances et d'assez favorables pour satisfaire la cupidité des joueurs, et cependant ne pas leur faire payer ces chances trop cher. Il faut se garder, par exemple, du système de la loterie royale de France, qui, pour attacher des lots à quelques combinaisons difficiles à se produire, détruit en un seul tirage et sans retour, l'universalité des mises, et ne laisse aux perdants que le désespoir. On ne trouvait rien de pareil dans le système de loterie qui avait été appliqué au grand-duché. Le payement des lots et les dépenses de l'administration se prélevaient, bien entendu, sur le montant des mises, mais ne l'absorbaient pas comme en France. La mise, qui n'était que diminuée dans une proportion quelconque, se reproduisait à un deuxième, à un troisième tirage ; de sorte qu'à la condition d'un sacrifice modéré sur le capital, on courait les chances nombreuses de plusieurs tirages, et qu'à tout prendre, une telle loterie, où on entrerait avec modération, serait une distribution de ses fonds qu'un homme sage pourrait se permettre comme un autre. Le temps nous a manqué pour juger du mérite de cet établissement ; mais déjà il avait excité une telle confiance qu'il nous arrivait de tous les points de l'Allemagne des mises considérables.

Une occasion s'offrit pour moi de mettre à épreuve la philo-

sophie transcendante de M. Rœderer. Il est, en fait de religion, homme du dix-huitième siècle par excellence et aurait même été l'un des coryphées du salon d'Holbach, s'il avait fait quelques années plus tôt son apparition dans la capitale. Co-propriétaire, avec le duc de Bassano, du *Journal de Paris*, il en avait, pendant la captivité de ce dernier, pris la rédaction, et il s'y escrimait à toute outrance contre les prêtres et la religion, lorsque, immédiatement après la Terreur, une réaction religieuse se fit sentir par toute la France. La colère l'avait jeté hors du cercle du bon goût, et Dieu l'en aura puni, car il n'y est pas encore rentré. Ces dispositions de M. Rœderer m'étaient connues, et je pris plaisir à lui dénoncer *un miracle*, en lui demandant pieusement de tracer aux ministres du grand-duché la conduite qu'ils devaient tenir dans une circonstance qui dépassait toutes les règles. Voici le fait :

Le ministre de l'intérieur me communique un jour une lettre qu'il venait de recevoir du préfet de Munster, qui contenait le détail d'un miracle. Il existait à Dalmen une jeune fille de vingt-trois ans, qui avait été élevée dans un couvent de Carmélites, et qui était revenue dans sa famille, après avoir subi les épreuves du noviciat, parce que l'état déplorable de sa santé n'avait pas permis qu'elle fît ses vœux. Cette fille avait été élevée dans un mysticisme exalté. A peine prenait elle de la nourriture ; elle en avait perdu le sommeil, et elle passait le temps que la règle lui laissait de libre aux pieds du crucifix, où, sans doute, elle avait mille fois, et avec une singulière ardeur, demandé à Dieu la grâce qui, jusque-là, n'avait encore été accordée qu'à saint François d'Assise. Apparemment, elle avait mérité d'être exaucée. De retour chez son père, elle n'avait plus la force de se soutenir et restait étendue sur un lit, où elle exposait le spectacle le plus extraordinaire : elle avait autour du front un cercle qui représentait assez distinctement une couronne d'épines ; aux mains et aux pieds, l'empreinte des blessures occasionnées par l'enfoncement des clous, et au côté gauche, celle du coup de lance. Il s'échappait du sang de ces stig-

mates, et surtout de celui du front. L'état de cette pauvre fille était douloureux, car les faibles sons qu'elle pouvait proférer, ressemblaient à des plaintes. Des gouttes de bouillon, administrées par intervalles, composaient toute sa nourriture. Elle ne donnait quelques marques de vie que par ses efforts pour faire le signe de la croix ; mais elle n'y parvenait pas, et son bras à peine soulevé retombait sur lui-même. Elle tenait presque continuellement les yeux fermés, et lorsqu'elle les entr'ouvrait, on remarquait qu'ils étaient éteints.

Le préfet de Munster avait été instruit de ces faits par le curé de Dalmen, et, pour se débarrasser de toute responsabilité de croyance, il avait eu soin de transmettre en original la lettre du pasteur. Je n'étais guère plus disposé à croire que le préfet. Je répondis au ministre qu'un curé de village était suspect lorsqu'il déposait d'un miracle, et qu'il y avait au fond de l'affaire quelque tricherie ou de la bonne crédulité westphaliennne. « Je « le croirais ainsi que vous, reprit le comte de Nesselrode, si le « curé de Dalmen ne m'était pas connu ; mais c'est un ancien « camarade à moi : nous avons été ensemble à l'université ; au « demeurant. homme d'esprit, instruit, et de ceux des catho- « liques qui croient aux miracles pour le temps où ils étaient « nécessaires, mais qui n'y croient plus depuis qu'ils ont cessé « de l'être. Relisez sa lettre, et vous verrez qu'elle est d'un « homme à qui on n'en impose pas si aisément. » Je relis, en effet, et je suis comme ébranlé. Nous convenons de tirer la chose au clair. Le ministre prescrit un rapport sur l'état physique de cette femme, par deux médecins, dont l'un serait nécessairement pris dans les cultes dissidents, et demande un mémoire circonstancié sur les faits, rédigé en commun, s'il se peut, par le curé de Dalmen et le pasteur protestant le plus voisin. Des précautions sont prises pour prévenir les rassemblements et pour empêcher que la sainte ne fasse des miracles à son tour.

Nous en étions là, quand j'écris à M. Rœderer sur ce prodige. Je le développe avec une complaisance singulière, et, en balançant les raisons de douter et de croire, je penche un peu pour

les dernières. C'est là où j'attendais mon vieil et coriace incrédule. Il me répond du haut de sa philosophie et avec un laconisme dédaigneux, et me dit que, si on eût appelé pour témoins de ce miracle d'autres que des catholiques, comme l'indiquait le bon sens, la fable n'en serait pas venue jusqu'à moi. Je m'attendais à la réponse.

Dans l'intervalle, le rapport des médecins était arrivé, ainsi que le Mémoire des ecclésiastiques. La première pièce confirmait les détails physiologiques dans lesquels je viens d'entrer. La seconde donnait ceux qu'on pouvait désirer encore sur la famille de la jeune personne et sur ses mœurs depuis son enfance. Il n'y avait rien, dans elle-même ou dans son entour, qui pût faire soupçonner la moindre supercherie. Les médecins avaient terminé leur rapport par cette observation, qu'il ne pouvait y avoir ici qu'un accident fourni par la nature; mais que cet accident était si rare, qu'on n'avait pas encore fait un pas vers la découverte de la cause. Les ecclésiastiques ne se montraient pas moins prudents : ils ne pouvaient contester à Celui qui avait donné des lois à la nature, le droit d'y déroger dans l'intérêt du genre humain, mais ils se rejetaient sur la rareté des dérogations, et demandaient, pour constater un miracle, un degré d'évidence supérieur encore à l'exemple qu'ils avaient sous les yeux. Ils terminaient par proposer de faire transporter la jeune fille dans un hôpital, à Munster, afin d'arrêter la fermentation que sa présence occasionnait dans le village où elle était. Je trouvai l'avis fort prudent, voire même philosophique. A la vue de ces pièces, nous sentîmes, le ministre de l'intérieur et moi, redoubler notre curiosité, et nous fîmes la partie de nous rendre à Dalmen. M. de Nesselrode y donna rendez-vous à l'évêque coadjuteur de Munster, M. de Drost, homme d'une piété rare et d'un esprit éminemment propre à assurer le succès des mesures de prudence qu'il y aurait à prendre. Nous nous trouvâmes tous trois à Dalmen. Pour mon compte, je vis, étendue sur un lit, une pauvre fille mourante, mais marquée en effet des stigmates qu'on nous avait

annoncés. Le sang découlait en petite quantité, mais presque assidûment, des espèces de plaies qu'elle avait aux mains et aux pieds et du bandeau qui entourait son front. Ce bandeau, par sa contexture et les petites pointes qui en traçaient les lignes, figurait à peu près une couronne d'épines. La pudeur ne nous permettait pas de pousser nos reconnaissances plus loin, mais les assistants déposaient unanimement de la présence d'une plaie au côté gauche, qui se trouvait, d'ailleurs, constatée par le rapport des médecins. Cette malheureuse créature ne pouvait, au reste, ni parler, ni se mouvoir. A peine entr'ouvrait-elle les yeux à de longs intervalles. On pouvait s'apercevoir que le miracle dont elle avait été le sujet absorbait sa pauvre humanité. Les magistrats civils, à la tête desquels je me trouvais, partageaient le doute des médecins, c'est-à-dire leur ignorance. L'évêque de Drost et deux autres ecclésiastiques se tenaient à l'écart et gardaient une opinion qu'ils ne révélaient pas. L'évêque était de ceux qui expliquent aisément, par l'intervention spéciale de la divinité, tout effet naturel dont la cause leur est inconnue ; mais il échappa, en homme prudent, à toute explication, calma les esprits, et fit transporter la jeune fille dans un hospice de Munster, où elle mourut d'inanition, trois mois après.

J'avais répondu à M. Rœderer, en m'applaudissant de m'être rencontré avec lui sur la nécessité d'appeler d'autres que les catholiques à la reconnaissance de l'espèce de phénomène dont je lui avais rendu compte. Je lui annonçais les mesures prises dans ce dessein par le ministre de l'intérieur, et je disais qu'il fallait en attendre le succès avant de porter sur cette étrangeté quelque jugement que ce fût. Il me répondit par l'éloge des mesures de prudence que j'avais adoptées, et il ajoutait qu'il redoutait singulièrement, pour le miracle de Dalmen, la censure chagrine des protestants. Je fais le voyage de Dalmen ; je laisse quelque temps s'écouler ; après quoi j'expédie à M. Rœderer le rapport des médecins, où figure un protestant chagrin ; le mémoire des ecclésiastiques, signé d'un ministre protestant austère. De plus,

je lui dis positivement que j'ai vu, et qu'il ne reste plus chez moi qu'un autre saint Thomas corrigé par l'évidence. Je lui propose de faire passer ces pièces à l'Institut, qui, peut-être, voudra approfondir un cas aussi rare, et rechercher s'il ne descendrait pas de l'influence puissante de l'intelligence sur la matière ; s'il ne se rattacherait pas par quelque côté au galvanisme, au magnétisme, enfin à quelques-uns de ces agents qui se sont manifestés récemment dans le domaine de la science, et qui y enfantent des espèces de merveilles qui ne sont pas encore analysées. Je lui cite des faits qui ont été recueillis dans les Mémoires de l'Académie, et qui ont quelque analogie avec celui dont il s'agit. Le voyage de Dalmen m'échauffa un peu la tête; je me livrai à des recherches sur les phénomènes qui avaient quelque rapport avec celui qui m'occupait. Je ne négligeai même pas ce qu'on raconte de saint François d'Assise et de ses stigmates. Je ne trouvai à ce sujet, dans les légendaires, que des contes absurdes de tous points ; mais je luttai vainement contre l'incrédulité magistrale personnifiée par M. Rœderer. Je retrouvai tout entier le vieux rédacteur du *Journal de Paris*. Il ne voulut rien publier, rien communiquer, et il tint cette aventure pour une plate folie, opinion qui ne laissait pas que d'être infiniment flatteuse pour ses collègues les ministres du grand-duché.

XI

1811

Voyage de l'Empereur à Dusseldorf

En cette année 1811, l'Empereur fit annoncer son arrivée à Dusseldorf. Il semblait qu'à cette époque le ciel eût complété pour lui les instruments de bonheur. Il venait d'avoir un fils à qui les poètes avaient bien le droit de formuler un avenir de leur façon. L'enfant qui inspira au cygne de Mantoue l'idylle, ou plutôt la magnifique prophétie: *Sicelides musæ*, etc..... n'était qu'un petit compagnon devant celui qui réunit dans sa personne à ce que l'antiquité de race a de plus vénérable ce qu'a d'éblouissant une gloire nouvelle, immense, et qui dans le passé ne trouve plus de parallèle. L'Empereur avait eu la bonne pensée de montrer à ses provinces d'origine allemande, l'archiduchesse, mère du roi de Rome. Il avait commencé son voyage par la Belgique, et le continuait par la Hollande, quand il arriva dans le grand-duché. Son séjour dans les provinces belges lui avait réussi, à condition qu'il rapporterait à lui-même les hommages très empressés dont l'Impératrice avait été l'objet, et qui peut-être s'adressaient en grande partie à la fille de Marie-Thérèse. Il n'avait pas été aussi content en Hollande : son gouvernement actuel ne s'accordait en rien avec les Hollandais qui vivent de navigation, de colonies, de commerce et de crédit; il fut assailli de réclamations auxquelles il ne pouvait pas entendre, de plaintes auxquelles il ne lui était pas donné de faire

droit. Les Hollandais le poursuivaient continuellement de leurs calculs, dont le résultat définitif était la perte du pays pour peu que le système continental eût encore de durée. Ils n'étaient pas gens à se payer des belles paroles que l'Empereur ne leur épargnait pas. De son côté il se lassa d'en donner, et partit de Hollande plus vite que l'indiquait l'ordre de sa route. Je sus qu'il reprochait au prince archi trésorier, à qui il avait confié la conversion des Hollandais, d'y avoir fait fort peu de chemin. L'architrésorier est sans aucun doute un esprit de premier ordre, mais il lui a été plus facile de traduire Homère et Le Tasse, et de traiter avec une élégante facilité les sujets les plus ardus de l'économie politique, que de consoler un Hollandais de la perte de dix florins.

Il me fut aisé de reconnaître qu'à son arrivée à Dusseldorf, l'Empereur venait d'éprouver quelque contrariété. Les événements domestiques n'en étaient pas le sujet ; les nouvelles qu'il recevait chaque jour du roi de Rome étaient excellentes. L'intérieur de la France jouissait d'une parfaite tranquillité, et il en eût été de même du reste du continent, si les intrigues anglaises n'y avaient pas continué. Probablement il s'était convaincu que ces intrigues avaient leur foyer en Hollande, et que ce pays appartenait de cœur à l'Angleterre, et plus que jamais depuis qu'il avait été réuni à la France et placé sous la double domination de son armée et de ses lois.

L'Empereur était arrivé à Dusseldorf sur les onze heures du matin. Il reçut dans le reste de la matinée les autorités constituées. Les discours qu'on lui adressa lui plurent par deux côtés, d'abord parce qu'ils étaient courts, et ensuite parce qu'ils étaient écrits et même passablement prononcés en français. Il paraît que sous ces deux rapports il n'avait pas été gâté en Hollande, et du côté littéraire l'avantage était déjà au grand-duché. Une circonstance de la présentation des autorités, et à laquelle je n'avais eu de part que pour ne l'avoir pas empêchée, étonna la cour de l'Empereur et en fut diversement jugée. Les chefs des cultes admis dans le grand-duché, se présentèrent ensemble sur

une seule ligne, devant S. M. Le chef de la synagogue occupait le centre, ayant à sa droite le doyen du chapitre catholique, à défaut d'évêque, et à sa gauche le plus ancien des ministres protestants. Le rabbin avait une belle tête de vieillard et qui s'harmonisait à merveille avec son costume ; les deux prêtres chrétiens ne lui cédaient guère. Les courtisans ne demandaient pas mieux que de rire, mais l'Empereur gardait son sérieux. Le rabbin prononça d'une voix grave le discours suivant:

« Sire, les ministres des religions qui reconnaissent le même « Dieu, prêchent la même morale, et s'efforcent également, « mais par des moyens quelquefois différents, de rendre les « hommes vertueux sur la terre et dignes d'une meilleure vie « dans le ciel, ne se sont pas séparés pour mettre leurs hom- « mages aux pieds de celui qui, nouveau Cyrus, a rebâti nos « temples, relevé nos autels et rétabli l'antique honneur de « nos solennités. Ils vous protestent, Sire, d'instruire les peu- « ples à l'amour de votre personne sacrée, au respect de vos « lois, à la reconnaissance de vos bienfaits, et ils se sentent « dignes d'en donner l'exemple. »

L'Empereur répondit:

« Je reçois vos hommages et j'approuve vos sentiments ; tous « les hommes sont frères devant Dieu. Ils doivent s'aimer et se « supporter, quelle que soit la différence des religions. Vous « donnez ici un bon exemple. Je vous recommande de garder « toujours la paix et de ne disputer que des meilleurs moyens « de rendre les hommes soumis aux lois, attachés à leurs prin- « ces et fidèles aux commandements que Dieu lui-même a donnés « et dont vous êtes également dépositaires. »

Je rends exactement ici la demande et la réponse telles que les papiers publics les ont données dans le temps. Je n'étais pour rien dans la harangue des ministres des cultes. Je ne la laissai passer que par l'espoir que cette nouveauté briserait la stérile uniformité de ces représentations. Je craignis d'abord pour le succès. La scène avait indigné les grands suppôts de l'étiquette, qui marchent sur la bonne voie et seront bientôt

aussi gravement ridicules que les Dangeau ou les Saintot de Louis XIV. J'avais bien entendu M. le général Lauriston se plaignant amèrement qu'on eût hasardé une pitoyable farce en présence de l'Empereur et surtout de l'Impératrice, en disant qu'il fallait jeter tous ces gens-là à la porte. Mais après la réponse de l'Empereur, il fut soudain apaisé et ne négligea pas de m'en convaincre: « Avez-vous entendu, me disait-il, comme « l'Empereur a tout réparé par sa réponse? S'il ne s'est pas « fâché, c'était dans la crainte d'effrayer l'Impératrice. »

» — Comment! l'Empereur se fâche et se complaît donc à » volonté? Voilà une qualité de plus; mais ici, de quoi se se- » rait-il fâché? Ces prêtres se sont présentés avec dignité; » leur discours est bien, selon moi, et l'Empereur, qui ne perd » pas de temps à flatter, y a applaudi. »

Le même jour, après dîner, l'Empereur reçut les princes voisins qui étaient accourus pour lui faire la cour, et les personnes marquantes du grand-duché. Il avait adressé si juste ses paquets de questions, qu'il était, avant que de se coucher, mieux au courant des intérêts du pays que je ne l'étais moi-même. Je me présentai le soir à l'ordre pour savoir quel serait l'emploi de la journée du lendemain. Il indiqua la revue des troupes pour huit heures du matin, un conseil d'administration à dix, une séance du conseil d'État à deux heures après midi.

La revue me réussit assez bien. Je remarquai qu'il donna au général Damas quelques signes de bienveillance. J'avais laissé à l'infanterie l'habit blanc, avec des revers bleu barbeau, qui tombaient droit comme ceux des troupes allemandes. J'y avais ajouté le pantalon de drap et des souliers qui s'attachaient au-dessus de la cheville en forme de bottines. L'Empereur fait sortir au hasard un soldat des rangs, le tourne et le retourne, passe sa main sous le collet de l'habit et sous la veste, puis dit en le montrant au prince de Neufchâtel:

« — Berthier, voilà un soldat bien habillé; et les miens?... .

» — Ah! dam! répond le prince, demandez à Beugnot ce que » cela coûte. »

Et tout de suite, cela m'est demandé ; mon étoile a fait que je le susse. L'Empereur n'y trouva rien d'excessif. Il veut savoir où je prends le drap et ce que je le paye. Je le satisfais sur ces dernières questions; mais depuis lors, les manufactures du grand-duché sont mises en réquisition pour le service de l'Empereur, et si exclusivement que je ne pouvais pas obtenir une pièce de drap pour l'armée du grand-duché.

J'attendais de pied ferme le conseil d'administration, où il me semblait que l'Empereur allait entrer bien disposé. Je me trompais : ce conseil fut orageux, et j'en payai tous les frais. Il était composé de M. le duc de Bassano, du prince de Neufchâtel, de M. Daru, de MM. Rœderer et de Nesselrode, ministres du grand-duché. L'Empereur m'attaque d'abord sur ma comptabilité, qu'il décompose à sa manière et qu'il trouve mal tenue. Je ne pouvais lui répondre qu'en recomposant la matière comme je l'entendais moi-même, et comme, selon moi, chacun devait l'entendre. Il suivait de là, qu'après beaucoup de chiffres et d'explications, on n'avançait ni d'un côté ni de l'autre; en une telle rencontre, des deux parts on en est bientôt à s'embrouiller. M. le duc de Bassano cherchait à me tirer d'embarras et y mettait une bienveillance parfaite. Il essaya à trois reprises différentes d'établir que les résultats que présentaient mes comptes seraient justes, lors même qu'on les décomposerait comme l'Empereur le voulait. L'Empereur ne se rend pas et mande à la séance le directeur de la comptabilité du grand-duché. Celui-ci répond et opère comme je l'avais fait moi-même. « Il n'y rien à » faire avec tous ces gens-ci, dit l'Empereur avec dureté; c'est » la conjuration du désordre. »

Et ce bon directeur allemand de répondre : « Non, Sire, soyez » tranquille tout à fait ; il n'y a pas de désordre. Votre Majesté » n'a pas le temps pour connaître que cela est bon. »

L'Empereur, peu satisfait du début du conseil, m'attaque sur la dette publique qui s'accroît chaque jour par des moyens indirects et sans qu'il en soit prévenu. Je réponds que la dette ne peut augmenter que d'une seule manière, et fort directe, par les

pensions qu'il plaît à Sa Majesté d'accorder. Je n'en ai pas proposé une seule qui ne fût conforme aux règlements. J'attendais même autant que je le pouvais pour proposer une pension nouvelle, qu'une ancienne de la même somme fût éteinte, et afin de ne pas augmenter le chiffre ; mais l'Empereur a accordé de son propre mouvement des pensions considérables, sur le grand-duché, et il n'est pas étonnant que le total en soit affecté.

« — Il fallait soumettre et toutes vos pensions et votre dette » publique à une révision.

» — Je ne l'aurais pas fait sans avoir reçu les ordres de l'Em» pereur, et peut-être aurais-je eu le bonheur de convaincre » S. M. que le résultat d'une telle mesure eût été fort médiocre » quant au profit, et n'eût contribué qu'à me faire perdre mon » crédit.

» — Qu'entendez-vous par ces paroles, et qu'est-ce que votre » crédit, s'il vous plaît ? Je ne vous ai pas envoyé ici pour faire » des affaires. C'est un marchand, c'est un banquier qui a be» soin de crédit ; quant à vous, c'est de l'ordre que je demande » et je n'en trouve guère chez vous.

» — Sire, je demande pardon à V. M., je me suis servi d'une » expression peu juste. J'ai entendu par crédit la confiance » dont j'ai besoin pour obtenir la mission dont elle m'a ho» noré.

» — Qu'est-ce encore qu'une caisse des dépôts qui figure au » chapitre VIII des recettes et qui augmente en un an de plus » de 300.000 francs ? C'est un désordre qui ne finit pas.

» — Sire, la moindre explication va justifier cette recette : » Les anciens règlements du grand-duché exigent que les de» niers pupillaires, dès qu'ils excèdent une somme de 1.000 fr., » soient déposés au Trésor public. Des particuliers sont aussi » autorisés à y apporter leurs capitaux. Lorsqu'on veut retirer » ses capitaux, on en prévient le Trésor, qui les restitue dans » un délai plus ou moins long, suivant l'importance du capital » réclamé. Ces sommes portent un intérêt de 4 pour cent pour » les particuliers. Le Trésor en tire un de cinq et de quelque

» chose en sus, en plaçant les fonds en France, en rentes sur » l'État. »

En ce moment, la foudre éclate : j'ai beau faire voir que le Trésor du grand-duché y trouve un profit que je porte exactement dans mes comptes ; j'ai beau indiquer la maison honorable qui est chargée, en France, de cette négociation ; insister pour faire voir qu'il fallait ou supprimer ou conserver cette institution, que j'avais trouvée dès longtemps établie, et que la supprimer, c'était rompre, entre le prince et ses sujets, un lien de confiance honorable et que l'habitude avait rendu nécessaire ; l'Empereur s'emporte de plus belle ; il soutient que je me permets de tenir des emprunts toujours ouverts dans le grand-duché ; que c'est apparemment pour cela que j'ai tant besoin de crédit. Il veut voir au fond de cette caisse. Je supplie l'Empereur d'en ordonner la vérification à l'instant et avant que je sorte du conseil. Je prononce ces dernières paroles d'un ton fort ému, et les assistants s'aperçoivent que je repousse des larmes. L'Empereur interpelle le ministre de l'intérieur pour qu'il veuille dire ce qu'il sait de cette caisse. Le comte de Nesselrode répond qu'il ne peut rien ajouter à ce que vient de dire le ministre des finances ; qu'il répétera seulement que la suppression de cet établissement eût produit un mauvais effet dans le duché. M. Rœderer ajoute avec timidité que peut-être aurait-on trouvé quelque embarras pour l'emploi des deniers pupillaires. L'emportement de l'Empereur se résout dans une allocution animée sur les dangers du crédit, dont on ouvre ainsi les voies au jeune grand-duc, qui trouvera, en arrivant, une machine toute montée pour s'emparer de la fortune de ses sujets. Il prendra de toutes mains ; il empruntera tant qu'il pourra, et Dieu sait quel usage il fera de cet argent. Puis, une digression sur les dépenses folles que font les princes d'Allemagne, et une citation d'une chasse qu'on lui a donnée dans le royaume de Wurtemberg, laquelle n'était qu'une boucherie dégoûtante et qui avait coûté je ne sais combien de milliers de francs. J'aimais à voir l'Empereur battre un peu les champs, dans l'espérance

qu'il s'adoucirait en route ; mais il restait à traiter un article bien autrement délicat et sur lequel je m'attendais à de nouvelles rigueurs : c'était celui des ordonnances de distribution.

On sait que les dépenses des douze mois de l'année sont fixées une fois pour toutes par le budget ; mais, au premier de chaque mois, l'Empereur rend une ordonnance de distribution entre les divers ministères des sommes qui sont jugées nécessaires pour le service du mois, et ce n'est qu'en vertu de cette ordonnance, et jusqu'à concurrence des sommes y portées, que le Trésor acquitte les mandats des ministres. Ce mode avait été appliqué au grand-duché. On croit bien que je ne manquais pas d'envoyer, le 20 de chaque mois, le tableau des fonds nécessaires pour les divers services pendant le mois suivant ; quelquefois et le plus souvent même je recevais une ordonnance de distribution et toujours conforme ; mais quelquefois, et notamment durant la dernière guerre d'Autriche, ces ordonnances avaient été retardées durant deux mois. Cependant, il s'était présenté à acquitter des dépenses qui ne supportaient pas l'ajournement, et j'avais pris sur moi de tirer sur le Trésor des mandats provisoires sans régularisation ; et, chose remarquable, ces mandats, quoique régularisés depuis, n'avaient point échappé à l'Empereur, dans l'examen qu'il avait fait des états de situation du Trésor, depuis trois ans. Il me demande raison de l'infraction à une règle aussi étroite que celle de ne pas faire sortir un écu du Trésor, qu'en vertu d'une ordonnance de distribution, et il ajoute que j'avais compromis ma responsabilité et celle du comptable qui méritait d'être destitué, et peut-être quelque chose de pire, pour prix de sa complaisance. J'explique que j'ai commis cette infraction en connaissance de cause et en y engageant en effet ma responsabilité ; mais dans quelles circonstances ? D'abord, j'ai envoyé exactement mes propositions de dépenses. J'ai fait plus : je les ai rappelées deux fois, et j'ai prévenu par une troisième lettre que si je ne recevais pas d'ordres de distribution je me trouverais forcé de tirer sur le Trésor pour les dépenses qui ne s'a-

journaient pas, telles que la solde des troupes, le prix des fournitures qui leur étaient faites, les dépenses des hôpitaux à la charge de l'État. Je citai, entre autres cas urgents, l'ordre que j'avais reçu de faire partir sur le champ un régiment d'infanterie pour l'Espagne, à une époque où les ordonnances de distribution étaient retardées. Je ne pouvais pas le faire partir sans argent, et je demandai si je devais suspendre le départ de ce régiment aussi longtemps que les ordonnances ne me seraient pas parvenues, et si ma responsabilité n'eût pas été aussi longtemps engagée par le retard qu'elle l'était par l'abus qu'on me reprochait. Au reste, je n'avais usé de ce moyen extrême que trois fois, pendant que l'Empereur était au fond de l'Allemagne, et j'en avais usé avec tant de discrétion que j'avais laissé en suspens le payement des juges, des ecclésiastiques, des ministres et de tous les employés du régime administratif ; que je n'avais enfin tiré sur le Trésor que les dépenses les plus urgentes et dans les limites de mes propositions, de sorte qu'à l'arrivée des états de distribution les payements provisoires avaient été régularisés avec toute sorte de facilité. Un très léger murmure et quelques signes approbatifs me firent croire que mes réponses étaient jugées péremptoires, peut-être par tous les autres, mais point par l'Empereur.

« Tout cela est fort bon, reprit S. M. ; je ne sais rien qu'on ne » puisse justifier par la nécessité, et quand on se constitue juge » de cette nécessité. Je prends l'exemple que vous venez de ci- » ter : eh bien, ce second régiment ne serait point parti pour » l'Espagne, et, je vous le demande, aurais-je pu vous faire le » reproche de n'avoir pas forcé les portes du Trésor et commis » un vol pour le faire partir? Les ordonnances de distribution » pour le grand-duché, comme pour la France, au reste, ont » pour objet de tenir toujours les clés des deux Trésors dans » ma poche. Quand je signe une ordonnance de distribution, je » prête cette clé et on peut s'en servir légalement ; mais quand » je ne l'ai pas prêtée, il n'y a d'autre moyen de pénétrer dans » le Trésor que d'en forcer les portes, et quand c'est pour avoir

» de l'argent qu'on force une porte, comment cela s'appelle-t-
» il? Il ferait beau voir les ministres de France, ceux du royaume
» d'Italie se ruer sur les trésors publics, à l'exemple de ceux du
» grand-duché, et chacun se façonner des crédits à sa manière!
» Ce serait pire que la tour de Babel. »

Ici l'approbation des assistants fut marquée. J'étais trop ému pour m'indigner que des hommes supérieurs appelés à ce conseil, sans doute pour l'éclairer, n'eussent trouvé que des signes ou des monosyllabes d'approbation à donner à ces tours de force où l'Empereur se jouait visiblement.

On traita de quelques affaires qui dépendaient du ministère de l'intérieur. L'Empereur s'y montra bienveillant et accepta sans difficulté aucune les éloges que M. Rœderer donna à l'administration du comte de Nesselrode, qui, jusque-là, n'avait rien fait sans me consulter. — La dernière affaire mise sur le tapis fut celle du haras sauvage, et comme si c'eût été un conseil néfaste pour moi, je me trouvai encore sur cette affaire d'un avis opposé en tout à celui de l'Empereur. La séance s'était prolongée et l'heure fixée au conseil avait sonné. L'Empereur lève donc le siège et me laisse bien persuadé que c'était la dernière fois que j'avais l'honneur de travailler avec lui. Telle et si intime était ma persuasion que je ne l'accompagnai pas au conseil d'État, où il accabla sous l'admiration les bons Allemands, qui ne devinaient pas comment leurs intérêts lui étaient devenus familiers, et s'émerveillaient avec quelle supériorité il en traitait. M. Fuschius me dit, au sortir de ce conseil : « Mais,
» monsieur, j'ai lu bien des choses sur l'Empereur, j'en avais
» entendu dire davantage, mais je ne le connaissais pas encore:
» c'est plus qu'un homme.

» — Je le crois comme vous, repartis-je, c'est un diable. »

Cinq ou six personnes étaient là quand ce mot m'échappa ; il revint, bien entendu, à l'Empereur, qui ne s'en tint pas pour offensé, et qui dit, au contraire, d'un ton assez gai : « Ma
» foi, il a raison, je l'ai tenu sur les charbons toute la matinée. »

Je rentre chez moi, j'explique à ma femme ma déconvenue et je l'exhorte à faire ses paquets, parce que je suis disgracié, et que certainement on va venir me demander mon portefeuille. Nous délibérons fort tristement sur notre destinée, quand quelqu'un se fait annoncer de la part de l'Empereur. Je fais ouvrir les battants et je m'avance noblement, en homme que ne trouble pas la disgrâce. Je trouve un valet de pied qui m'apporte de vive voix une invitation à dîner chez l'Empereur, le jour même. Je lui remontre qu'il s'est probablement trompé, que l'invitation est pour M. le comte Rœderer, qui loge dans la même maison, et je le renvoie à ce dernier. Le valet de chambre insiste et me dit que, par extraordinaire, il a reçu l'ordre de l'Empereur lui-même; qu'il ne s'est pas trompé, qu'il a bien entendu mon nom, et qu'il ne peut pas aller demander des explications à l'Empereur. Le changement de décoration avait été si prompt que j'en restais étourdi. Je délibérais avec ma femme si je me rendrais au château, quand survint le duc de Bassano, que sa bienveillance assidue conduisait chez moi. Il y venait pour me rendre le courage et ne faisait pas de doute que l'invitation ne fût réelle et même flatteuse, parce que le dîner serait en famille. L'Empereur avait indiqué au lendemain le banquet des ministres et de quelques personnages importants. La visite du duc me rendit un peu de calme, mais les sentiments qui m'avaient d'abord agité firent place à je ne sais quel ressentiment de la manière dont j'avais été traité pendant la matinée, et je m'avancais vers l'Empereur dans une assez fâcheuse disposition d'esprit. Je ne sais comment l'homme s'était retrouvé sous le ministre mécontent. Je crois que si Sa Majesté eût gardé avec moi le même ton, je n'aurais rien diminué du respect profond que je lui dois, mais que je l'aurais suppliée de me rendre la liberté. J'entre, porteur d'une figure défiante et attristée. L'Empereur était seul dans le salon, se promenant avec le prince de Neufchâtel. Je fais deux profondes révérences et me tiens à l'écart. Il vient à moi.

« Eh bien ! grand imbécile, avez-vous retrouvé votre tête? »

Je m'incline de plus bas, sans avoir un mot à répondre. L'Empereur me saisit sur le temps pour me prendre un moment par les oreilles, ce qui est le signe de faveur le plus enivrant pour celui qui a l'heur de le recevoir. Tout est oublié, réparé, embelli par ce geste de familiarité impériale. La conversation s'engage. Je suis sensible jusqu'à la faiblesse, et il faut, si l'on veut tirer quelque parti de moi, me prendre dans le calme de cette disposition naturelle ; j'étais revenu tout à coup à l'affection et à la reconnaissance.

L'Empereur me reproche de m'être entêté sur la question de comptabilité, où j'avais tort. J'en convins, et je serais convenu, s'il l'avait voulu, de fautes plus graves et tout aussi peu vraies. A l'égard des autres questions, l'Empereur me demande pourquoi on met partout des parapets aux ponts ? J'en cherchais la raison par ma tête, quand il répond : « Ne cherchez pas si loin : » c'est tout simplement pour empêcher les fous de se jeter dans » les rivières. De dix mille, qu'est-ce que je dis de dix mille ! de » cent mille personnes qui traversent un pont, il n'y en a peut- » être pas une à laquelle il prenne fantaisie d'aller voir ce qui » se passe au fond de l'eau, et cependant on met des parapets à » tous les ponts ; et on a raison : car il suffirait de quelques » exemples de gens qui se sont précipités, pour que les ponts » devinssent les rendez-vous du suicide. Eh bien ! mes ordon- » nances de distribution sont mes parapets. Je vous tiens pour » un homme éprouvé ; je connais moins Nesselrode, mais il me » paraît un seigneur allemand dans la bonne acception du » terme ; en France, mes ministres des finances et du Trésor » sont excellents ; n'importe, il me faut des parapets, parce que » ma confiance est plus solidement établie sur la sévérité de la » règle que sur le caractère des hommes. J'en emploie beaucoup, » je ne les connais pas tous, à beaucoup près. Il faut donc que je » me confie. Or, pour moi, et même pour eux, le plus sûr, est » de les mettre dans l'impossibilité d'abuser. Vous ne discon- » viendrez pas qu'avec vos mandats provisoires et la complai- » sance de votre homme du Trésor (je ne sais pas comment vous

» l'appelez), vous pouviez prendre dans ce Trésor deux ou trois » millions et partir avec. Vous ne le ferez pas, à la bonne » heure ; mais après vous, un autre. Quel sera cet autre ? Vous » ne le savez pas, ni moi non plus : peut-être un honnête homme » jusque-là, et qui abusera parce que je lui en aurai laissé les » moyens. »

Je reprends : « L'Empereur n'a peut-être pas oublié qu'il » m'a confié des sommes plus considérables dont j'aurais pu » abuser.

» — Je vous arrête, car vous retombez dans la manie de ce » matin. Encore une fois, votre personne n'est point en jeu ; je » raisonne en général. Enfin, me répondrez-vous de tous les » gens que j'emploie ? Vous seriez bien hardi.

» — Mais je n'ai enfreint la règle qu'à la dernière extré- » mité ; j'y étais réduit par le retard des ordonnances de distri- » bution.

» — Vous n'avez que cette raison pour vous, et, au bout du » compte, le ciel ne serait tombé ni sur le grand-duché, ni ailleurs, » quand vos paiements auraient été quelque temps ajournés. Au » reste, l'exception ne détruit pas la règle, au contraire, et c'est » la règle que j'ai défendue. En parlant, ce matin, de l'adminis- » tration des communes, vous avez cité ce que vous-même aviez » pratiqué en ce point avant la révolution. Que faisiez-vous, » avant la révolution ?

» — Sire, je remplissais les fonctions de procureur syndic » provincial.

» — Ah ! oui ; vous êtes donc plus vieux que Berthier ?

» — Cela peut bien être ; je n'ai pas eu l'occasion de le » vérifier.

» — (Le prince de Neufchâtel) : Je ne crois pas, en quelle » année êtes-vous né ? »

Je cite, et il se trouve que j'ai dix ans de moins que le prince. L'Empereur en prend son texte pour établir qu'entre deux personnes qui ont passé quarante ans, une différence de dix ans de plus ou de moins est immense. Il remarque que les hommes de

son conseil d'État, et que le grand nombre de ceux avec lesquels il a commencé son gouvernement, sont de mon âge, et qu'ils lui manqueront tous à la même heure. Je réponds qu'il a dans la classe des maîtres des requêtes et des auditeurs une pépinière riche où il trouvera aisément à nous remplacer. « Je n'en sais » rien, reprend l'Empereur ; vous étiez tous, à des titres diffé- » rents les enfants de la révolution ; elle vous avait trempés » dans ses eaux, et vous en étiez sortis avec une vigueur qui ne » se reproduira plus. » Il parla ensuite des difficultés qui entourent le choix des fonctionnaires publics pour un gouvernement nouveau, et termina par ces mots : « J'ai fait la fortune de ceux » qui ont travaillé avec moi à fonder l'Empire ; je ferai celle de » leurs enfants, c'est un devoir ; ensuite je n'emploierai plus que » des gens qui auront cinquante mille livres de rentes en terres. » Je ne suis pas assez riche pour payer tout le monde, et ceux » qui sont le plus intéressés au maintien de l'État doivent le » servir gratuitement. Quand nous en aurons fini avec la guerre, » et Dieu veuille que ce soit bientôt, il faudra mettre la main » à la besogne, car nous n'avons rien fait encore que de provi- » soire. Mais, patience ! »

L'Impératrice, la duchesse de Montebello et le duc de Bassano entrent dans le salon. La conversation perd le caractère semi-officiel qu'elle avait eu jusque-là, et se reporte sur le pays, sur ce qui en est beau, sur ce qui l'est moins, sur la manière dont l'Impératrice se trouve logée et arrangée. — « Tout cela, dit » l'Empereur, est fort mal, et la faute en est au comte Beugnot, » qui aurait dû savoir que j'entends trouver dans les lieux où » je m'arrête et où je commande des habitations convenables. » Je balbutie quelques excuses de mauvais goût. On passe pour le dîner ; l'Empereur y fut de bonne humeur et amusa un peu le dîner à mes dépens. Il relevait avec un tact parfait les petits manquements dans lesquels m'avait fait tomber ma préoccupation, depuis l'arrivée de Leurs Majestés à Dusseldorf. Je m'aperçus qu'il n'avait pas dédaigné lui-même de perfectionner son éducation, et que grande, très-grande, était la différence entre

l'Empereur en 1811 et le premier Consul que j'avais reçu à Rouen, dix ans plus tôt. Alors, je faisais l'office de maître des cérémonies et de conseiller des belles manières, et ma tâche était laborieuse ; et aujourd'hui je peux à peine faire entrer dans ma tête les formules de respect et les actes de déférence et d'empressement dont se compose l'étiquette dont l'Empereur marche entouré. Après le dîner, je fis, avec la duchesse de Montebello et le prince de Neufchâtel, la partie de l'Impératrice, et j'eus l'honneur d'être son partenaire au whist. La partie fut jouée fort négligemment, comme il arrive en pareil cas ; chacun des acteurs ne prêtant guère que les yeux à ses cartes, et appliquant son esprit à ce qui se passait autour de la table, où l'Empereur revenait de temps en temps pour adresser quelques mots agréables à l'Impératrice ou quelques plaisanteries au prince de Neufchâtel et à moi. J'étais trop peu libre d'esprit pour rechercher soit pendant le dîner, soit durant la partie, dans quelle disposition était l'Impératrice, et pour surprendre dans ses traits quelque indice de son caractère. Le voyage avait été long ; elle paraissait fatiguée et ennuyée. Elle ne répondait à l'Empereur que par des monosyllabes, et aux autres, que par un geste de tête assez monotone. Je ne sais, à vrai dire, ce qu'il en est, mais je suis porté à croire que Sa Majesté n'est pas exempte du timide respect qu'impose son auguste époux à tout ce qui a l'honneur de l'approcher.

La partie finie, j'attendais que l'Empereur eût achevé de donner quelques audiences pour lui demander ses ordres. Il me dit que le lendemain, il recevrait à sa table ses ministres, le coadjuteur de Munster, le préfet, le maire de la ville et les princes qui se trouvaient à Dusseldorf; qu'il avait accepté un spectacle et un bal, et que cela lui ferait perdre une partie de la soirée. Il me recommanda de m'entendre avec M. le duc de Bassano pour qu'il y eût en même temps à mon hôtel un dîner de quarante couverts, dont celui-ci ferait les honneurs, ainsi que moi, et où l'on appellerait les principaux fonctionnaires du grand-duché que son arrivée avait attirés à Dusseldorf. Il fallait

faire les choses aussi grandement que le permettait la localité, et de façon que les Allemands se sentissent chez l'Empereur. Il comptait partir le surlendemain et voulait, avant son départ, avoir signé les ordonnances qui avaient été délibérées en conseil. Il en avait déjà prévenu M. Rœderer qu'il soupçonne de n'être pas expéditif, et il est bon que je m'entende avec lui. Je rentre chez moi, épris d'un zèle nouveau. Je passe le reste de la soirée à donner audience aux personnes qui avaient été amenées à Dusseldorf par des demandes à porter à l'Empereur, ou tout simplement, par une curiosité, au reste très-bien placée, et je donne une partie de la nuit à la préparation des ordonnances que l'Empereur m'avait rappelées. Je me défiais aussi de la lenteur obligée de M. Rœderer ; il est de sa nature difficile à contenter. Les ouvrages d'autrui ont rarement le bonheur de lui agréer ; il est même sévère pour les siens. Il y revient plus d'une fois et emploie beaucoup de temps à courir après la perfection. Ce mérite, excellent dans un auteur, se change en défaut dans un administrateur. L'Empereur était là, il fallait aller vite, et pour cette fois M. Rœderer me laissa faire.

Le lendemain matin, je me présentai à l'ordre. L'Empereur me retint, et quand le cercle fut retiré, son premier mot fut : « Et mes ordonnances ? — Sire, elles sont prêtes, et M. Rœderer » les apportera à son travail de deux heures.

« — A la bonne heure. J'ai encore là deux demandes de la » ville de Mulheim que vous avez repoussées, et vous n'aviez pas » tort ; mais ce qui ne pouvait pas être admis comme droit, » peut l'être comme grâce, et je veux en faire quelques-unes à » mon passage. Vous allez emporter le paquet, et il faut que » ces affaires passent avec les autres. »

L'Empereur part de là pour entrer dans des détails pleins d'intérêt pour moi ; il voit que j'ai fait quelque bien dans le pays ; il m'approuve surtout d'avoir détruit la mendicité, qui est odieuse de l'autre côté du Rhin ; il lutte corps à corps avec elle en France, mais c'est un chancre difficile à extirper dans un grand État. L'Empereur me reproche ma parcimonie ; je suis

mal logé, mal meublé ; ce n'est pas ce qu'il veut ; il tient à l'ordre en tout et partout, mais par cela même il ne s'oppose pas aux dépenses bien faites. Je dois m'occuper de réparer et de meubler la maison de la Vénerie où il se trouve fort mal, même pour un moment de passage. Il y a apparence que la maison de la ville n'est pas mieux, puisque je ne l'y ai pas logé. Il n'y a pas un préfet qui ne soit mieux posé que cela. Il faut s'occuper aussi du pavillon Benrath et du château de Bensberg. Tout cela doit se faire successivement, avec économie, et d'après les plans que je lui soumettrai ; ou plutôt il enverra quelqu'un de Paris, car il n'y a pas d'architecte en Province. Je suis là pour longtemps. On lui parle de moi à tout moment ; qu'est-ce que je veux ? Être son ministre à Paris. A en juger par ce qu'il a vu l'autre jour de moi, je n'y serais pas longtemps : je périrais à la peine avant la fin du mois. Il y a déjà tué Portalis, Crétet et jusqu'à Treilhard, qui pourtant avait la vie dure ; il ne pouvait plus pisser ni les autres non plus ; il m'en arriverait autant, sinon pis. Je suis bien avec ces gens-ci, qui sont de bonnes gens ; il faut que je m'y tienne jusqu'à ce que le jeune prince vienne prendre possession de son grand-duché, et même que j'y reste deux ou trois ans pour le mettre au fait ; après quoi je serai vieux, ou plutôt nous serons tous vieux, et il m'enverra au sénat radoter à mon aise. Voilà ma carrière ; il n'en connaît pas de préférable. Est-ce le cher Paris qui est ma maladie, comme celle de tant d'autres? il ne me refusera pas un congé tous les ans pour y passer quelque temps ; il est même convenable que je vienne y apporter mon budget et le discuter en personne. Je trouve en remerciant l'Empereur de cette dernière grâce, à dire qu'elle m'est d'autant plus précieuse que l'Empereur ne sait de mon travail et de ma conduite que ce qu'il convient d'en dire à son secrétaire d'État du grand-duché, de qui la bienveillance pourrait ne pas m'être assurée...

« — Je conviens, reprend l'Empereur, que Rœderer n'est pas » trop bon coucheur ; mais je sais par où il péche, et je suis » là. »

Le dîner qui fut donné à la Résidence respirait une sorte de magnificence. Le duc de Bassano en fit les honneurs avec beaucoup de grâce et y mêla cette bienveillance qui lui est naturelle et qui séduit comme tout ce qui part du cœur. J'avais réuni quarante-six convives. Tous gardèrent, au commencement du dîner, une gravité silencieuse; mais insensiblement les bons vins de France déridèrent l'illustre réunion, et nous n'étions pas parvenus au dessert que là même on était déjà à la confusion des langues. Toutefois rien n'approcha, même de loin, du moindre désordre; il s'y mêla seulement quelque peu de cette bonne chaleur qu'on ne trouve aujourd'hui que dans les repas d'au-delà du Rhin. Je crois bien que le dîner de l'Empereur n'offrit pas trace de rien de pareil : en dépit d'Hébé et de son nectar, les repas de l'Olympe sont à mourir d'ennui. J'avais demandé pour le spectacle le *Don Juan* de Mozart; apparemment il s'est conservé en Allemagne quelque tradition de la manière dont le maître voulait qu'on chantât sa partition, ou la musique de Mozart gagne à passer par des organes allemands; ce qu'il y a de vrai, c'est que *Don Juan* est mieux senti et mieux chanté en Allemagne qu'il ne l'est en France, et pour cette raison, j'avais donné à cette pièce la préférence pour être jouée devant la cour; mais l'Empereur, qui n'avait peut-être pas été à portée de faire la même comparaison que moi, ne se laissa pas séduire par l'affiche; il fit donner l'ordre de commencer le spectacle et n'y parut que vers la fin de la pièce. Il dit, le lendemain, que s'il eût prévu que cela n'était pas plus mauvais, il serait arrivé plus tôt. De la comédie, l'Empereur passa à la salle du bal où il eut la complaisance de rester assez longtemps. Partout il trouva sur son passage l'expression de deux sentiments prononcés, mais un peu différents; pour lui, l'espèce de saisissement qu'inspire l'apparition d'une merveille; pour l'Impératrice le respect le plus affectueux. Ces sentiments n'étaient pas de nature à produire les tonnerres d'applaudissements auxquels la France avait habitué l'Empereur. L'accueil même qu'il recevait aurait été froid, par comparaison, si les Français domiciliés à Dusseldorf

et ceux de la suite de l'Empereur n'avaient pas enhardi les Allemands à applaudir et ne leur en eussent pas donné le signal et l'exemple. Le duc de Bassano profita de la présence de l'Empereur au bal pour lui présenter nos convives du dîner; ils en furent parfaitement accueillis; en tout, la journée fut bonne, et l'Empereur, qui ne convenait pas qu'elle l'eût un peu ennuyé, parut satisfait. Il m'avertit qu'il avait fixé son départ au lendemain, à six heures du matin, et ajouta que puisque le haras sauvage ne le détournait que peu de sa route, il s'y arrêterait et s'assurerait par lui-même de l'état des choses, afin d'être mieux à portée de prononcer entre lui et moi. Le lendemain, j'étais à cinq heures et demie au palais, et trois quarts d'heure après, dans la forêt de Duisbourg, qu'occupe le haras sauvage. L'Empereur y était en effet rendu en voiture, à l'heure qu'il avait indiquée, et il avait monté à cheval; mais quand, après s'être un peu avancé dans la forêt, il eût reconnu que le haras était éparpillé dans vingt quatre mille arpents de bois, et que c'était à grand'peine qu'on parvenait à ramasser les chevaux qui étaient au loin dispersés, il s'aperçut qu'il n'avait aucune reconnaissance utile à faire et reprit la route de Cologne.

M. Rœderer ne suivit pas l'Empereur; il passa encore huit jours chez moi et se montra bien adouci et presque bonhomme. Je savais qu'il avait vu avec envie la manière dont l'Empereur m'avait traité, surtout dans les choses d'apparat, et que, soit à dessein, soit par hasard, ses plaintes avaient monté jusqu'à l'Empereur, qui avait répondu : « Rœderer est une bête s'il ne » voit pas la raison de la différence : il me suit, et Beugnot » reste. »

M. Rœderer, en appuyant sur les reproches que l'Empereur m'avait faits de n'être ni logé, ni meublé, ni arrangé, prit la peine de m'expliquer ce qu'il eût fait à ma place pour se procurer ces jouissances, et il me déploya une délicatesse de goût, une expérience de bien-être, une recherche en toutes choses qu'on ne se serait jamais avisé de rencontrer en lui. Je m'aperçus qu'il n'était pas étranger aux beaux-arts; il jeta sur le papier,

pour l'embellissement de la ville de Dusseldorf, quelques idées dont on tira profit. Nous nous séparâmes en gardant, de part et d'autre, les dispositions où nous étions au moment où nous nous étions réunis, et cependant après que le frottement d'une société rapprochée durant quinze jours eût un peu poli ce qu'elles avaient de trop piquant et de trop vif.

XII

Le haras de Duisbourg. — Le général de ***. — Voyage à Paris. — Expédition de Russie.

L'Empereur, avant de quitter Dusseldorf, avait, suivant son usage, expédié toutes les affaires en souffrance et n'avait laissé indécise que celle du haras sauvage. J'en demandais assidûment la suppression, et l'Empereur retardait toujours pour la prononcer, préoccupé qu'il était de l'utilité de pareils établissements qu'il avait rencontrés en Pologne et dans le nord de l'Allemagne. Il ne voulait pas comprendre que des haras sauvages ne sont bien placés que dans les pays qui ne sont pas encore suffisamment empreints de civilisation, mais qu'ils ne sont plus tolérables là où les bois ont toute leur valeur et où les terres sont enviées par l'agriculture. Aussi les voit-on disparaître en Allemagne, à mesure qu'on se rapproche du Rhin. La civilisation des Gaules et d'une partie de la Germanie, hâtée par la conquête des Romains et même par les efforts que les peuples avaient faits pour y échapper, s'était assez promptement étendue jusqu'au Rhin; mais elle avait trouvé grande peine à s'établir sur la rive droite du fleuve. C'était sur le territoire même du grand-duché que Varus avait perdu ses légions, et la forêt de Duisbourg, où est aujourd'hui placé le haras sauvage, est, selon toutes les apparences, le lieu où le malheureux général avait établi son tribunal lorsque pour son premier acte de violence il en fut culbuté. On sait de quelle nature furent les au-

tres, et que les aigles des trois légions restèrent aux mains des vainqueurs. Deux aigles adossées l'une à l'autre composèrent le trophée le plus glorieux des Germains. Ce trophée fut copié mille et mille fois par des artisans barbares, et distribué à l'ivresse publique d'un bout de la Germanie à l'autre. Encore aujourd'hui on l'y retrouve, et en bon lieu, car l'écusson de l'empire d'Allemagne, c'est-à-dire l'aigle à deux têtes et à quatre pattes, n'est autre chose que la reproduction des aigles prises sur Varus; reproduction grossière comme à son origine, et consacrée depuis au très-saint empire romain par les principes immuables de l'ordre héraldique! Une telle origine au reste en vaut une autre, et si la science héraldique en avait eu beaucoup de semblables à garder, elle ne serait pas la plus sérieuse des vanités de ce bas-monde.

En dépit de la défaite de Varus, ou plutôt à cause de cette défaite, la rive droite du Rhin, gardée comme poste militaire par les Romains, avait perdu de sa population qui avait reflué dans l'intérieur. Ceci explique comment d'opulentes colonies, de grandes villes telles que Strasbourg, Trèves, Mayence, Cologne composent une riche ceinture à la rive gauche du fleuve, tandis que rien de pareil ne se présente sur la rive droite, et de là aussi la différence d'agriculture d'une rive à l'autre. Longtemps encore le sol qui compose le grand-duché avait été couvert de forêts, et la position de ce qui en reste aujourd'hui trace la lisière d'une vaste étendue boisée et qui a récemment changé de destination. L'urus, le cheval, le porc et les animaux restés sauvages vivaient à volonté dans ces forêts immenses. Les habitants de plusieurs cantons se réunissaient à des époques convenues pour leur donner la chasse; aussi voyons-nous que certaines communes et d'anciennes familles ont conservé leur droit au partage de la chasse du haras. Il paraît que plus tard on introduisit de l'art dans cette chasse; on y pratiqua des enceintes successives par où les animaux arrivèrent à la portée des chasseurs sans nul danger et même sans beaucoup de fatigue pour ceux-ci, et c'est l'un des parcs de cette espèce qui compose en-

core aujourd'hui, dans le grand-duché l'établissement qu'on y appelle *le haras sauvage*.

Il se compose d'une forêt de vingt-quatre mille arpents, où de grands et magnifiques arbres ont résisté, mais où le taillis périt sous la dent meurtrière des animaux aussi promptement qu'il se reproduit. Cent cinquante juments errent à volonté dans ce parc immense, avec leurs poulains de un, deux et trois ans. Ces animaux passent l'année entière dans la forêt; mais quelques secours leur sont préparés pour l'hiver. On place, sous des hangars distribués à distance, de la paille et de l'avoine, et les juments viennent y chercher quelque nourriture et s'y abriter si la saison est trop rude. Au temps de la monte, on lance dans la forêt une douzaine d'étalons. Ces animaux n'y restent que trois ou quatre mois, après quoi, on les rentre à l'écurie où ils sont soignés avec recherche. Les étalons du haras sauvage étaient ce qu'il avait été possible de se procurer de plus beau et de plus pur en chevaux arabes, turcs ou anglais. Un sujet arabe, mais de la plus belle race et venu à merveille, avait été payé jusqu'à 12.000 francs.

Lorsqu'on lançait ces animaux dans la forêt, ils étaient brillants de huit mois de repos et des soins qu'on en avait pris, cependant ils étaient destinés à plaire à des juments dont l'extérieur était tout opposé, et celles-ci ne leur permettaient d'approcher qu'après qu'ils s'étaient mis à l'unisson de leur saleté. Jusque-là, les juments fuyaient ou se réunissaient contre l'élégant qui conservait dans les champs les allures de la ville. Aussi ne se passait-il pas huit jours sans que les étalons fussent défigurés, et quand on les ramenait à l'écurie, ils n'étaient plus reconnaissables. Les poulains étaient pris à l'âge de trois ans dans la forêt et amenés à l'écurie, où ils passaient deux ans encore, après quoi on leur donnait leur destination comme à des chevaux faits. La manière de prendre ainsi les poulains dans la forêt s'appelait la chasse, et cette chasse avait ses incidents curieux : on faisait quelques jours à l'avance une battue générale où on essayait de cantonner à part les poulains dont on voulait

s'emparer; ensuite, et à un jour donné, on entourait le canton de traqueurs, et en employant des instruments retentissants, on effrayait les poulains que la peur précipitait dans une enceinte plus resserrée et limitée par des haies. En continuant le même jeu deux fois encore, on obligeait toujours les poulains à passer d'une enceinte plus étendue à une enceinte plus étroite, jusqu'à ce qu'enfin on les poussât dans un défilé qui n'avait pour issue qu'une cour de ferme très-vaste. On faisait successivement passer ceux qu'on voulait prendre de cette première cour à une seconde plus étroite et garnie de quelques pieds de paille. Le poulain, en dépit de toutes ces épreuves, avait encore conservé l'indépendance de la forêt; mais il trouvait dans cette seconde cour un écuyer qui, avec le jeu d'une corde, parvenait à le faire tomber. Une fois sur la paille, on lui passait un licou, et les deux plus grands biens de la nature étaient perdus pour lui : il ne connaîtrait plus la liberté ni l'amour.

Pendant le cours de cette chasse, les poulains marchaient en une seule bande et ayant en tête les plus forts et les plus hardis. Entre ceux-ci s'élevait toujours un commandant qui marchait le premier de la troupe et semblait diriger les évolutions. Ces évolutions consistaient de la part des poulains à résister longtemps avant que de passer d'une enceinte dans l'autre ; et quand la manœuvre était bien commandée, la résistance était longue, appuyée par des mouvements pleins de dextérité et par cela même fort agréables à contempler. Assez souvent la bande faisait volte-face, passait sur le corps aux traqueurs, traversait les enceintes et regagnait la forêt. Cela arrivait aussi souvent que le commandement était échu à un sujet audacieux et habile. Je dis habile, car il s'est rencontré tel de ces chefs de bande avec lequel il a été impossible d'achever la chasse ; en vain la remettait-on à un autre jour : s'il se retrouvait au même poste, on n'était pas plus heureux que la première fois. Ceux qui ont été témoins de ces chasses ne croiront pas que j'exagère, mais je conviens qu'il faut avoir vu pour savoir avec quelle docilité les chevaux se rangent, au jour du danger, autour de celui qui les doit défendre, quelle

discipline ils observent, et aussi combien le commandant déploie de courage et d'adresse. J'ai été témoin de ces chasses quatre ou cinq fois. Je ne me lassais point de voir en quelque sorte aux prises le génie de l'homme et celui de l'*animal guerrier qu'enfanta le trident.*

Je demandais depuis longtemps la suppression de cet établissement ; je prouvais, et de reste, qu'il ne convenait plus à l'état avancé de société où était le grand-duché de Berg. La forêt de Duisbourg, libre du haras, réparée et aménagée comme elle pouvait l'être, deviendrait avec le temps une propriété magnifique et productive. Dès la première année on y vendrait du bois pour 30.000 francs, et ce revenu irait sans cesse en augmentant. Le haras fournit de cent à cent vingt chevaux par an ; il emporte des frais considérables pour le matériel et un personnel nombreux d'employés, et il ne fournit, au bout du compte, que des chevaux excellents pour la durée, mais de formes communes ; et on aurait, pour le prix qu'ils coûtent, le double de chevaux à choisir dans les haras les plus renommés de l'Allemagne. Ces bonnes raisons ne trouvaient pas grâce auprès de l'Empereur, qui voulait du haras parce qu'il avait vu quelque chose de pareil en Pologne, et que Sa Majesté supporte difficilement de n'avoir pas chez elle ce qu'elle trouve bien chez les autres. Avant de statuer définitivement, l'Empereur avait envoyé dans le grand-duché un inspecteur général des haras, du nom de...., qui remplit sa mission d'une façon fort plaisante.

Ce...., dont l'Empereur venait de faire un baron, était le chef de l'ancienne maison de...., *l'un des quatre grands chevaux de Lorraine*, et qui avait avec les anciens souverains du duché des alliances incontestées. L'arrivée en France de Marie-Antoinette releva la fortune de cette famille...., et celui dont je parle était parvenu, jeune encore, à l'emploi de sous-chef de brigade des gardes-du-corps de la compagnie de Noailles. Les officiers de cette compagnie, qui tenait garnison à Troyes, venaient faire leur cour à Brienne ; j'y avais connu M. de...., dans sa jeunesse ; alors il était remarqué, et lorsqu'il n'était encore remarquable

que par la morgue que lui inspirait sa prétendue parentée avec la Reine. En dépit de cette parenté il n'émigra pas en 1792, et Dumouriez, qui se plaisait dans les recrues de cette espèce, le fit promptement passer par les grades supérieurs et jusqu'à celui de lieutenant-général, où il fallut bien qu'il s'arrêtât. Il se tira d'affaire comme il put, tantôt caché, tantôt battant la campagne, depuis l'époque où il fut renvoyé de l'armée en sa qualité de noble, jusqu'à la révolution de brumaire. Après cette révolution il ne se présenta pas pour demander du service ; la fantasmagorie de 1792 était en petite estime auprès du nouveau chef de l'armée. Le général Beurnonville, qui avait connu M. de..... à travers ces temps aventureux, et la comtesse de Brienne me le recommandèrent vivement pour une préfecture ; l'un et l'autre m'en disaient grand bien suivant l'usage, et je me hâtai de le présenter pour le département de la Haute-Marne, qui était le mien. Je croyais avoir fait à mon département un véritable cadeau en lui envoyant un homme de naissance élevée, un général de division, riche d'ailleurs, et qui allait fonder glorieusement une préfecture, mais je fus trompé dans mon attente. M. de.... s'avisa de persécuter les nobles et les émigrés pour les punir apparemment de ce qu'il n'avait pas émigré lui-même ; il afficha sa sympathie avec les dernières classes de la société dont les allures lui convenaient à merveille. Les honnêtes gens, épouvantés, se plaignirent à moi d'un choix dont ils me tenaient pour coupable, et j'obtins que M. de.... passerait de la préfecture de la Haute-Marne dans le sein du Corps législatif, à une époque où on ne s'occupait qu'assez peu de l'opinion de ceux qui le composaient. Il ne m'avait su aucun gré de sa nomination à la préfecture, qu'il attribuait sans difficulté à son propre mérite ; mais il ne me pardonnait pas l'honneur qu'il avait reçu en passant dans le Corps législatif ; il en sortit lorsque le terme de sa mission fut expiré. Il fut assez heureux pour que cette époque fût celle où l'Empereur venait d'épouser la petite-nièce de Marie-Antoinette ; il fit valoir de plus belle la gloire de sa parenté, et fut nommé inspecteur général des haras. C'était là l'homme qui

m'arrivait de la part de l'Empereur ; il parut dans le grand-duché avec un ton superbe et le dessein bien arrêté de me traiter comme un petit compagnon ; j'affectai de mon côté de le recevoir avec autant de respect que le héros de la Manche en trouva chez la duchesse. Le *grand chevau* s'y laissa prendre et nous donnait chaque jour les scènes de vanité les plus plaisantes ; il passait les matinées à pacourir le haras à cheval, et le soir à rédiger ce qu'il appelait des notes lumineuses, et je tremblais que l'année ne fût pas de trop pour l'achèvement de son travail. J'avisai de le faire poursuivre deux ou trois fois dans la forêt par une bande de polissons qui criaient à tue-tête : Vive le général.....! vive l'ami du haras ! — Le soir mon homme n'avait rien de plus pressé que de venir me faire part de ces ovations, dont la popularité l'enchantait ; j'y applaudis d'abord, mais un jour j'ajoutai comme par réflexion : — « Je n'aime pas voir ces scènes se re-» nouveler, parce que je ne suis pas sûr du jugement que portera » l'Empereur s'il en est informé ; les applaudissements publics » sont un point sur lequel il est très-chatouilleux. Je sais bien » que c'est encore moins l'ami du haras que le *grand chevau,* le » parent de Marie-Thérèse, qui est en jeu, mais raison de plus » pour qu'il en ressente quelque petite pointe d'envie. Je vous » conseille de n'aller que rarement à la forêt, et de ne vous » montrer en public qu'avec sobriété. » — M. de.... trouva que je pouvais bien n'avoir pas tort, et décida de ne plus rester à Dusseldorf que le temps indispensable pour la rédaction de son rapport. Il me demanda de lui prêter un commis de mes bureaux qui écrirait sous la dictée et même corrigerait au besoin les fautes qui échappent à tous ceux qui composent : « Car, me disait-il » avec complaisance, vous savez comme moi par expérience » qu'il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent » jamais. » Je lui donnai pour secrétaire un malin sujet à qui je recommandai de recueillir toutes les pensées du général, d'y mettre quelque ordre et l'orthographe, mais de ne les altérer que le moins possible. Le secrétaire fut fidèle à la consigne, et il en résulta un rapport dont je conserve pieusement copie, comme

l'une des pièces les plus curieuses de l'époque. Le général se bat les flancs pour prouver que le haras est un établissement admirable de tous points, et s'indigne contre ceux qui en ont comploté la suppression. Après avoir épuisé les ressources de l'éloquence humaine, l'auteur, à l'exemple d'Homère, fait parler les chevaux eux-mêmes :

« Sire, ajoute en terminant M. de...., les chevaux sauvages » ne peuvent-ils pas dire : de quel droit le ministre Beugnot » prétend-il nous chasser d'un domaine qui nous a été légué par » nos pères? Que ce ministre fasse ailleurs comme il lui plaira, » mais qu'il nous laisse vivre tranquilles chez nous et travailler » pour la gloire de notre invincible Empereur ! »

On trouvait par-ci par-là, dans le rapport, quelques ruades contre moi, mais ce dernier morceau était le coup de maître. Il ne fit point obstacle à la communication que M. de.... me donna de son rapport, et voulant finir avec moi par toute espèce de bons procédés, il me proposa de supprimer le discours des chevaux, qui contenait quelque chose de trop direct contre moi. Je m'opposai de toutes mes forces à la suppression ; je convins que le trait était peut-être un peu vif, mais cela tenait à ce que mon nom y était prononcé en toutes lettres. Que les chevaux disent par exemple « Les ministres du grand-duché » au lieu du « ministre Beugnot. » et il n'y a rien à reprendre dans leur discours ; il ne contient plus qu'une chaleur bien pardonnable à des gens qu'on veut, sans rime ni raison, jeter à la porte de chez eux. Pauvres chevaux ! M. de.... accepta la correction, et le morceau fut sauvé.

L'affaire du haras se représenta pendant le séjour de l'Empereur à Dusseldorf. Lorsque Sa Majesté m'en parla, je lui demandai si elle s'était fait représenter le rapport de son inspecteur-général des haras ; je vis avec douleur qu'elle n'en avait pas la moindre connaissance. Rien ne fut décidé sur ce haras, jusqu'à ce que l'affreux ouragan de l'année suivante se chargeât de le détruire.

Je voulus dès cette année, entrer en jouissance de la permis-

sion que l'Empereur m'avait accordée d'aller porter mon budget à Paris, et d'assister à la discussion qui en serait faite en sa présence ; j'employai le mois de novembre à préparer le travail, et je le disposai de manière à n'être pris au dépourvu sur rien par l'Empereur, puis je partis pour la capitale. Il y avait trois ans que je n'y avais été, et j'en trouvai l'aspect fort changé. Tant que Joséphine avait partagé le trône, sa présence avait suffi à entretenir des souvenirs du temps précédent, c'est-à-dire d'une élégante égalité. Plusieurs d'entre nous avaient connu la gracieuse veuve d'Alexandre Beauharnais, et malgré les efforts qu'il y avait faits, et jusqu'à lui avoir mis sur la tête une couronne, Napoléon n'était pas parvenu à la métamorphoser. L'arrivée de Marie-Louise à sa place, avait été le signal du changement qui m'avait frappé, il semblait que la morgue autrichienne eût succédé à l'élégance française ; la princesse est jeune, timide, étonnée, tout cela ressemble à de la hauteur. L'Empereur vit dans son intérieur plus qu'auparavant, on en fait à l'Impératrice nouvelle l'honneur, ou le reproche. Cependant cette cour a grandi en officiers, en chambellans, en dames d'honneur, en écuyers ; un luxe, jusqu'alors inconnu, se produit de toutes parts, mais aussi l'ennui y a pénétré, de compagnie avec la magnificence. On va aux Tuileries par devoir ou par intérêt, il n'y a plus de place pour ceux qui y seraient conduits par le goût ou par l'affection.

Les maréchaux et les chefs des administrations à qui l'Empereur a fait de grandes fortunes, ont des hôtels magnifiquement meublés ; quoique de récentes dotations soient propres à rassurer ces fortunes, elles restent inquiètes et ne s'épanchent pas au-dehors ; ceux qui les possédent ne sauront jamais en jouir ni en faire jouir les autres. On a eu grand'raison de faire grandir la noblesse avec le temps, on n'est jamais gentilhomme à la première génération ; seulement ces enfants gâtés de la révolution se croient obligés de se pavaner au milieu de leurs marbres et de leurs bronzes ; ils veulent copier les grands seigneurs d'autrefois et n'en ont encore attrapé que la charge et les ennuis.

On trouve, chez l'Empereur et ses ministres, des tables somptueusement servies et entourées de valets chamarrés d'or, mais l'ennui pèse au fond de ces mœurs; nulle part je ne rencontre plus la cordialité qui, six ans auparavant, et quand je suis arrivé au conseil d'État, réunissait dans des dîners sans prétention et des fêtes de famille, les soldats du grand capitaine et les savants rédacteurs de ses Codes. L'intervalle qui nous séparait de notre berceau était trop court, on n'avait pas encore eu le temps de nous corrompre.

A l'époque où j'arrivai à Paris, les esprits étaient en proie à l'anxiété inséparable d'un grande attente; il était sensible à tous les yeux qu'une immense expédition se préparait, mais sur quelle partie du monde allait éclater l'orage ? Une alliance récente unissait la maison d'Autriche et celle de Napoléon; le traité de Tilsitt reléguait la Prusse entre les puissances du second ordre, et à peine avait-elle la force d'y garder sa place. Restait donc la Russie, mais on n'avait pas connaissance qu'aucune contestation grave existât entre les deux puissances. L'ambassadeur de Russie protestait en toute occasion du désir de son souverain de rester en paix avec la France, et, de notre côté, il n'échappait pas un mot qui présageât la guerre avec la Russie. Lorsqu'on essayait de faire parler quelqu'un qui était rapproché du gouvernement, on obtenait pour toute réponse que l'expédition était destinée à imprimer le dernier sceau à la gloire de l'Empereur. Cependant, personne n'ose douter ou s'effrayer, tant est profondément établi le dogme de l'infaillibilité impériale; il n'y a plus qu'un cri, c'est pour demander acte de l'expédition, et qu'une inquiétude, c'est de n'en être pas. Le prince de Bénévent envie le sort de l'archevêque de Malines, qui vient d'être nommé ambassadeur extraordinaire à Varsovie, et l'un des plus anciens généraux de division, le général Mathieu Dumas, se tient pour honoré d'avoir été nommé intendant en chef de l'armée.

J'avais encore présents les souvenirs d'Essling; j'avais aussi entendu dire par des généraux allemands, que notre armée n'était plus celle d'Austerlitz ou d'Iéna, et qu'à la journée de Wa-

gram, nous n'avions dû notre salut qu'à une artillerie hors de toute proportion ; d'ailleurs on ne professait pas à l'étranger une foi aussi robuste qu'en France au génie de l'Empereur. J'osais donc hasarder, non pas assurément la moindre censure, mais quelque léger doute sur les merveilles qu'on attendait sans trop les définir ; j'étais partout repoussé, quelquefois sans doute par cette crainte du Seigneur qui était alors autant que jamais le commencement de la sagesse, mais le plus souvent en vérité par l'hallucination à laquelle les esprits étaient en proie.

Je me présente au lever ; l'Empereur paraît étonné de ma présence ; je lui rappelle la permission qu'il m'a donnée de venir à Paris pour y apporter mon budget ; il fait un signe d'approbation, et me dit qu'il assignera un jour pour la discussion. Il passe brusquement à des détails sur la force militaire du grand-duché, il croit possible de l'augmenter ; il insiste sur la prompte organisation d'un second régiment de chasseurs, qu'il veut attacher à sa garde. Il me demande si nous avons toujours nos beaux habits blancs : je réponds que l'armée les gardera tant que l'Empereur n'aura pas donné d'ordres contraires.

« Allons, gardez-les, puisque cela vous amuse, reprend l'Empe-
« pereur, mais c'est bien salissant en campagne. Attendez ici
« mes ordres ; tout est tranquille dans le grand-duché ?

« — Parfaitement tranquille, sans cela, je ne serais pas ici.

« — A la bonne heure ! »

Je laissai passer la première semaine que j'employai à revoir mes amis et à me retremper un peu dans les eaux de la capitale ; il ne m'arriva rien en particulier de remarquable que d'être invité à dîner chez le grand-maréchal, dans le magnifique appartement des Tuileries. Ce dîner est l'un des plus beaux dont j'aie gardé la mémoire : les convives, soit à dessin, soit par le cours naturel des choses, étaient presque tous des princes ou des seigneurs d'Allemagne voisins du grand-duché, avec qui j'avais des rapports journaliers d'affaires, et même quelquefois de société. Je crus remarquer que les places à table étaient réglées suivant l'ordre que ces princes gardaient entre eux, et

je m'expliquais difficilement alors comment le grand-maréchal avait pris le prince de Bavière à sa droite et moi à sa gauche. C'eût été la place du grand-duc de Berg, mais je n'étais que son serviteur, et pas même son représentant ; quoi qu'il en soit, on se tire aisément d'un excellent dîner, et je me tirai à merveille de celui-là. Je remportai encore l'espoir que ma présence, et aussi la place distinguée que j'y avais occupée, allait singulièrement accroître mon crédit au-delà du Rhin.

Je visitai les musées, les établissements publics, les résidences impériales, et je trouvai que ces monuments de notre gloire étaient, les uns en progrès, les autres en train de complète restauration. Je fus frappé surtout des travaux commencés à Versailles, à Fontainebleau et presque achevés au Louvre ; mais au milieu même de ce beau mouvement, j'éprouvais quelque chose qui ressemblait à du dégoût, quand je voyais que tant et de si nobles efforts des lettres et des arts n'aboutissaient toujours qu'à un seul homme. Il y avait émulation à qui ferait plus habilement disparaître les anciennes gloires devant la sienne, comme à qui effacerait plus vite les monogrammes de François Ier et de Louis XIV, pour y substituer le perpétuel monogramme de Napoléon. J'étais absent depuis trois ans, et quand j'avais quitté Paris, l'Empereur gardait quelque retenue dans le déploiement de l'autorité ; il suppliait encore M. de Fontanes de nous conserver au moins la République des lettres. J'avais donc porté en Allemagne des idées assez libérales, auxquelles je ne pouvais pas croire que l'Empereur fût devenu si complètement étranger. J'avais conservé ces idées parce qu'elles étaient miennes et ensuite assez du goût de la partie de l'Allemagne à laquelle j'avais été envoyé. Je ne cessais pas de m'étonner, à Paris, de rencontrer le despotisme partout et jusque dans des détails qui supposaient à l'Empereur une parfaite confiance dans la patience des Français tels qu'il les avait façonnés. Alors me fut expliqué l'étonnement de M. Rœderer, qui à sa première visite chez moi, ne concevait pas qu'on y parlât de l'Empereur avec tant de liberté et qu'on se permît, en louant hautement ceux de

ses actes qui étaient dignes d'éloges, d'en censurer quelques autres. Je reconnais maintenant que mon salon, à Dusseldorf, n'était pas du tout à l'ordre du jour.

Je ne communiquai mes réflexions qu'à M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qui en faisait d'assez semblables de son côté : « Que signifie, lui dis-je, cette grande expédition ? où va l'Em- « pereur? — Il va, me répondit Regnault, en Russie ; il y a plus « d'un an que l'idée s'en est logée dans sa tête. Les affaires de « la Péninsule le tourmentent du soir au matin : c'est le ver « rongeur. Il veut frapper un grand coup qui mette le Nord à « ses genoux ; il se persuade qu'il amènera de la sorte l'Angle- « terre à composition, et qu'il en finira à la fois avec elle et « avec le Portugal et l'Espagne. Voilà au moins ce que j'induis « de quelques mots que je mets à la suite les uns des autres, et « de certaines mesures que je lui vois prendre successivement ; « car nous en sommes tous aux conjectures, et depuis qu'il a « nommé Maret aux affaires étrangères, il ne s'ouvre de sa « politique avec personne, pas même avec lui, quoiqu'il le fît « auparavant. Au reste, je vous dis là ce que la raison toute « seule me suggère, et je pourrais me tromper. Est-ce toujours « la rage d'entasser conquêtes sur conquêtes ? d'en faire par « la guerre, d'en faire pendant la paix? La France, depuis « Rome jusqu'à Hambourg, lui semble-t-elle encore étroite? « Je ne saurais croire à ce genre de démence qui finirait par le « perdre, et nous avec lui. » Quand je voulus dire à Regnault que l'Empereur tendait fortement la corde, il s'écria : « Eh ! à « qui le dites-vous ? » Et il me raconta qu'il était constitué par décret membre d'un tribunal, d'une commission, d'un comité, d'une consulte, d'une réunion d'hommes enfin qui n'avait pas de nom, parce qu'elle n'avait pas d'exemple, et qui pourtant était destinée à juger, sous une forme ou sous une autre, le général Dupont, pour sa malheureuse capitulation de Baylen. Regnault portait de l'intérêt à ce général, homme aimable, éclairé, et dont les débuts avaient été brillants ; mais il lui trouvait des torts qu'aggravait chaque jour la perpétuité de la guerre d'Espagne.

Dupont demandait seulement qu'on lui donnât un tribunal et les moyens de se défendre, et c'est ce que repoussait durement l'Empereur, qui, au mépris de tout ce qu'on put lui dire, jugea lui-même et jugea tout seul le général Dupont, par un décret qui le dépouilla de son grade et de ses décorations, et le condamna à une détention perpétuelle. Le décret parut durant mon séjour à Paris ; il levait toutes les incertitudes, débarrassait de toutes les espérances et indiquait nettement sous quel gouvernement nous étions parvenus. Toutefois, et comme on avait été conduit insensiblement d'un acte de despotisme moindre à un plus fort, et jusqu'à celui-là qui était le pire de tous, les esprits n'en furent que médiocrement frappés. Il ne manqua même pas de sophistes pour établir que l'affaire de la capitulation de Baylen était toute politique et d'une telle gravité pour le sort de l'État, qu'il y eût eu danger à la soumettre à quelque tribunal que ce fût. L'Empereur avait saisi la seule manière d'instruire et de juger une telle affaire, en réunissant aux Tuileries les hommes les plus considérables dans l'État et dans l'armée, pour y faire d'abord fonctions de commission d'enquête, puis de chambre de discussion, et ensuite remettre chacun en particulier leur avis motivé à l'Empereur, qui statuerait lui-même dans la plénitude de sa puissance ; et plus grande était cette puissance, disait-on, mieux était garantie l'impartialité de celui qui l'exerçait.

A quelques jours de là je fus admis à dîner avec l'Empereur, à l'Élysée. Je partageais cet honneur avec trois de mes collègues au conseil d'État, MM. Regnault, Molé et Corvetto, et avec les sénateurs de Laplace et Monge. Au milieu de la préoccupation générale, l'Empereur avait le front libre de tout souci et se montra même assez gai dans divers sujets de conversation, puis il la ramena sur l'affaire du général Dupont. Il donna des regrets au sort de ce malheureux général, duquel il aurait attendu tout autre chose ; mais ensuite il traita avec chaleur la question : « Si un général pouvait jamais capituler en rase « campagne, » et se prononça vivement pour la négative. Il

prouva que le système contraire compromettrait à chaque instant le sort d'un État en guerre avec son voisin. Les preuves, plus pressantes les unes que les autres, coulaient rapidement de sa bouche ; il faisait voir que si l'idée de capituler en rase campagne avait pu jamais être admise, on eût, comme pour les places fortes, réglé quand, comment et à quelles conditions il eût été permis à un général de capituler ; mais que si rien de tel ne se trouvait dans les lois de la guerre ni même dans son histoire, chez les anciens comme chez les modernes, c'est qu'une telle capitulation n'a pu être supposée, parce qu'on ne suppose pas la honte. « Que doit donc faire, se demandait-il ensuite, un « général, quand son armée est dans une position douteuse ou « même mauvaise ? En changer s'il le peut ; s'il ne le peut pas, « en appeler à son courage et se battre, et toujours se battre, « parce qu'il y a là une chance. Mais il sera battu... Eh bien, « tout ne sera pas perdu, il restera l'honneur. C'est saint Louis « en Egypte, le roi Jean à Poitiers, François Ier à Pavie. Ils « n'ont pas été déshonorés pour avoir été faits prisonniers sur « le champ de bataille. Au contraire, c'est là leur beau côté, « parce qu'ils l'ont été la pique dans les reins et l'épée à la gorge, « et après avoir fait office de braves soldats. Chez une nation « où il y a de tels exemples, Baylen est une tache qu'il fallait « effacer, au moins en ce qui dépend de nous. »

L'Empereur passa de ce grave sujet à son conseil d'État, dont il fit un éloge mérité. Il dit, qu'il s'était trompé quand, dans l'origine, il avait voulu faire de ses conseillers d'État, des espèces de gens de cour. Leur costume très convenable alors et lorsqu'il fallait secouer le cynisme qui était partout et jusque dans le vêtement, pèche aujourd'hui par le défaut de caractère et de gravité. De là, il est amené à parler des femmes de MM. les conseillers d'État. Il se plaint de ce qu'elles ne sont rien moins que belles, et, s'adressant à M. Molé, il lui demande si la sienne fait exception. M. Molé répond, avec la dignité polie qui ne l'abandonne jamais, qu'il lui serait difficile de répondre à la question de l'Empereur, parce qu'un mari est mauvais juge de

la beauté de sa femme. Le tour du sénat vint ensuite : là il ne fut plus question de la beauté des dames, l'examen eût été une insulte à leur âge ; mais l'Empereur se plaignit de ce que, s'il appelait quelqu'un au sénat, il n'était pas le lendemain autre qu'il était la veille et ne voulait rien entendre aux convenances de son nouvel état. Il cita quelques noms qui justifiaient le reproche. L'Empereur termina sa conversation spirituelle et animée par un apologue qui contenait un piège pour M. de Laplace, et où le célèbre auteur de *la Mécanique céleste* tomba de la meilleure foi du monde. On en aurait ri, si de petites erreurs qui échappent à de grands hommes, n'étaient pas jusqu'à un certain point respectables. Rien n'annonçait, ce jour-là, chez l'Empereur, une tête absorbée par la méditation d'une immense entreprise.

Je restai à Paris jusqu'à ce qu'il m'eût fait appeler pour la discussion du budget du grand-duché. J'entendais dire, à droite et à gauche, que l'Empereur partait incessamment, qu'il partait à la fin de la semaine, qu'il partait dans trois jours, peut-être demain, et j'étais fort tranquille sur ces bruits de départ, parce que j'avais la confiance de croire que l'Empereur ne partirait pas sans avoir arrêté mon budget. J'avais là, en effet, un excellent billet ; mais quel homme, pour peu qu'il soit en place, ne s'exagère pas à soi-même son importance, et jusqu'à la parfaite sottise ?

Cependant, et dans le cours de ma vie de Paris, j'allai dîner chez le général Mathieu Dumas, intendant général de la grande armée qui se réunissait de toutes parts. La conversation se soutint, pendant tout le dîner, sur l'imminence du départ. Tous les convives, excepté moi, étaient des hommes préparés pour les premiers rôles dans la grande expédition, et M. l'archevêque de Malines se trouvait à leur tête. Le prélat débuta par nous dire que le but de l'expédition était un secret que l'Empereur ne confiait qu'à ceux qui allaient être employés en première ligne, et que ceux-ci, bien entendu, devaient garder pour eux. Il se trahit bientôt en parlant de son ambassade de Varsovie.

Suivant lui, cette mission était devenue ce qu'elle était jadis, la plus importante de la diplomatie. Aussi ne la confiait-on qu'aux hommes du premier ordre, MM. le cardinal de Polignac, de Belle-Isle, de Broglie, de Vergennes ; puis, Monseigneur souriant doucement et baissant ses yeux sur la croix qui pare sa poitrine, semblait dire aux spectateurs : Ajoutez-moi à la liste. Au dire du prélat, les perturbations qui ont affligé l'Europe depuis soixante ans, la révolution de France comprise, ont toutes leur source dans le premier partage de la Pologne ; et la seule manière de les faire cesser et de ramener une paix durable entre les États, c'est de remettre en Pologne les choses où elles étaient avant 1771 ; et Monseigneur d'ajouter. avec un imperturbable sang-froid : « Et je m'en charge. » — Puis, comme s'il eût voulu nous empêcher de trop nous arrêter sur ce dernier trait, il fait un tableau animé des accessoires de son ambassade en secrétaires, en équipages, en cuisiniers ; il ne se contente pas de régénérer la Pologne, il va la plonger dans l'admiration. La faconde de l'incomparable prélat m'amusa comme elle amusait tout le monde ; mais je m'aperçus, sous ces plaisanteries, que l'Empereur allait réellement partir. Je priai le général Dumas de me dire pour moi seul ce qu'il en savait, et il me répondit qu'il était possible que l'Empereur partît ce jour même, mais qu'à coup sûr, il n'attendrait pas trois jours. Je tins pour tout à fait inutile d'aller lui reproduire ma figure et de le presser de donner quelques heures aux affaires qui m'avaient amené à Paris. L'Empereur pouvait d'ailleurs le prendre pour une poursuite indiscrète. Je résolus de laisser aller les choses comme l'Empereur l'entendait et de passer encore une quinzaine de jours à Paris, avant que de retourner dans le grand-duché de Berg.

J'eus alors le sujet de faire cette observation, qu'il y avait dans l'humeur et l'allure des gens en place une sensible différence entre le temps où l'Empereur était à poste fixe à Paris, et celui où il en était parti pour un voyage lointain. Si l'Empereur était à Paris, chacun était sur le qui-vive, s'attendant à être

appelé d'un moment à l'autre pour un conseil privé, un conseil d'administration, ou une simple conférence. On craignait, ici, d'en avoir trop dit, là, de n'en avoir pas assez fait. On interrogeait la figure du maître avec inquiétude; ses moindres paroles faisaient ravage, et de là un air soucieux, une préoccupation sérieuse, pour ne pas dire triste, se reproduisaient sur les figures. Quand l'Empereur était au loin, ces mêmes figures se dilataient. On avait repris quelque loisir sous le gouvernement paternel de l'archi-chancelier; on courait aux spectacles, à la campagne; enfin on prenait sa part des jouissances communes. S'il était permis de hasarder une telle comparaison en un sujet élevé, je dirais que tous, tant que nous étions, ne ressemblions pas mal à des écoliers fort tristes sous la férule du maître, et qui retrouvent leur gaieté dès que celui-ci a tourné le dos.

On commençait aussi à parler davantage de la grande expédition. On ne faisait pas de doute qu'elle était dirigée contre la Russie; mais on conservait l'espoir que, lorsque l'Empereur serait dans le Nord, les affaires pourraient encore s'arranger. On ne voyait en discussion aucun point grave entre la France et la Russie, et surtout qui motivât de la part de la première un déploiement de forces militaires hors de toute proportion. L'étendue même de ces forces rassurait sur leur emploi; on croyait que l'Empereur ne les avait mises en jeu que pour en imposer à la Russie et la rendre plus facile à céder sur quelques points visiblement litigieux, tels que l'article des licences et la réunion du duché d'Oldenbourg.

Depuis le départ de l'Empereur, les bals avaient commencé, les réunions étaient plus fréquentes, et chacun, sans s'en douter ou en s'en doutant, fêtait à sa manière l'absence du maître. Je voulais prendre ma part de vacances, et je n'étais pas fort pressé de regagner le grand-duché. L'archi-chancelier me réveilla de cette espèce de sommeil. Il me témoigna un jour de l'étonnement de me voir encore à Paris: « Vous savez, m'ajoutait-il, » que quand l'Empereur est à l'armée, il entend que chacun » soit à son poste, et le vôtre est à Dusseldorf? — Je prie Son

» Altesse de considérer que je n'ai pas reçu d'ordre de retour-
» ner. — Fort bien, mais le départ de l'Empereur équivaut à
» l'ordre le plus positif, et prenez garde qu'il peut vous arriver
» mal de ce séjour prolongé. Qui nous répond que, sans le vou-
» loir, sans le chercher, vous ne vous trouverez pas ici contre
» quelque événement qui fournira matière à un rapport de
» police? Ce rapport arrivera au quartier-général dans un
» moment où l'Empereur sera mal disposé, et vous vaudra au
» moins une verte réprimande. » — Je trouvai le conseil fort sage, et trois jours après j'étais en route.

XIII

1812

Retour à Dusseldorf. — Pressentiment des désastres de la campagne de Russie.

Le Français s'inquiète, se rassure, se désole, se réjouit du jour au lendemain. L'Allemand est tout différent : il est plus lent à recevoir l'impression ; mais il la conserve, la pétrit, et en fait l'occupation et quelquefois le tourment de sa vie. Toutes les contrées d'au delà du Rhin avaient les yeux fixés sur la fameuse expédition. Elles la tenaient comme un événement salique, duquel sortirait la délivance ou l'assujettissement complet de l'Allemagne. Le comte de Nesselrode me croyait au courant de la politique de l'Empereur, puisque je revenais de Paris, où j'avais eu plus d'une conférence avec Sa Majesté, et il m'entretint librement de ce qu'il savait lui-même. Je vis qu'il était plus instruit que moi, et de beaucoup. Il me dit qu'il ne restait de doute à personne. La Russie avait épuisé les moyens de conciliation qui convenaient à une puissance forte et qui savait se respecter. Aucun n'avait réussi. Elle s'attend donc à être attaquée, et que l'empereur Napoléon va se déployer tout entier pour la frapper au cœur jusqu'à Pétersbourg, peut-être même jusqu'à Moscou. Le parti de l'empereur Alexandre est invariablement arrêté : de ne rien céder à son redoutable adversaire, de le laisser pénétrer en Russie et d'attendre.

Je le voyais par les rapports que je recevais de tous les côtés,

depuis les bords de la Newa jusqu'au Rhin, les hommes dont l'opinion comptait dans les affaires ou ceux qui faisaient autorité par leurs connaissances tenaient pour hasardeuse une expédition en Russie ; ils en donnaient, à mon gré, des raisons entraînantes. Je recueillis de ces rapports ce qui me paraissait propre à frapper l'Empereur, et j'en composai un Mémoire, que j'adressai au ministre secrétaire d'Etat, qui était alors M. Daru. Je crus celui-ci plus hardi que n'était M. le duc de Bassano à mettre sous les yeux de l'Empereur quelque production qui combattît sa manière de voir. Je ne sais ce qui est advenu de mon Mémoire, et si M. Daru a été réellement plus décidé que son prédécesseur ; mais ce qui est sûr, c'est que ni l'Empereur ni son ministre ne m'en ont jamais dit un mot, et très probablement, sur l'étiquette du sac, il aura été jeté sous la table, comme l'œuvre impertinente d'un homme qui se mêlait de ce qui ne le regardait pas. Et c'est bien ce qui pouvait m'arriver de mieux, car, à quelque temps de là, mon pauvre confrère Malouet fut renvoyé du conseil et exilé pour avoir adressé à l'Empereur des conseils salutaires, où se reconnaissait l'homme d'État éclairé et le serviteur courageux. Et cependant, en relisant aujourd'hui les pages excellentes de M. Malouet et les miennes, qui ne les valent pas à beaucoup près, on les croirait écrites depuis les événements, tant ces événements s'avançaient entourés de lumière pour tout le monde, excepté pour celui contre lequel il avait été écrit qu'il ne les verrait qu'après qu'ils auraient obtenu leur affreuse réalité.

Je m'obstinais à fonder quelque espérance sur le séjour prolongé de l'Empereur à Dresde, et l'espèce de congrès de rois et de princes qu'il y avait réunis. Je ne pouvais pas me persuader que tant de grands personnages fussent arrivés tout exprès dans la capital de la Saxe pour y servir de tapisserie aux fêtes que l'Empereur y donnait. L'avouerai-je à ma honte ? tous les matins je relisais le Mémoire que je lui avais adressé, et je n'étais pas éloigné du dernier terme de la sottise, c'est-à-dire de croire qu'il avait fait impression. Jamais au monde l'infatuation n'avait

été poussée si loin. Aussi j'ai toujours respecté depuis, dans mon for intérieur, les prétentions, si folles qu'elles fussent, de quiconque se mêle d'écrire. Je me dis : j'ai été pis que cela.

Cependant, je reçus une lettre du ministre des affaires étrangères, pour m'annoncer que l'Empereur était parti pour prendre le commandement de son armée. Deux choses m'étaient recommandées : de donner un surcroît d'attention à l'administration du grand-duché, et de hâter le départ pour la grande armée des troupes qui devaient en faire partie. On indiquait Varsovie comme la destination qui leur était donnée. Dans la disposition d'esprit où j'étais, je saisissais avec avidité tout ce qui pouvait éloigner l'idée d'une expédition portée en Russie. Il me suffit de la destination donnée aux troupes du grand-duché, pour me faire juger qu'il ne s'agissait encore que d'une guerre de Pologne, et que les armées de l'Empereur ne franchiraient pas les limites de cet ancien royaume, qu'il s'agissait de reconstruire. La politique de l'archevêque de Malines me revint à la pensée, et j'eus regret d'avoir un peu ri de la suffisance de Sa Grandeur. Je me composai de la sorte un système de sécurité que j'étais décidé à n'abandonner qu'à la dernière extrémité.

Il fallut bien enfin l'abandonner, lorsque, après la facile occupation de la Pologne, les armées de l'Empereur entamèrent la Russie ; mais j'avais été prévenu de ce grand événement par un phénomène qui semblait m'avoir été envoyé pour m'annoncer un affreux désastre, et en même temps m'en offrir un échantillon : le jour où l'armée mit le pied sur le territoire russe, était mon jour de réception, et j'avais ordinairement, ce jour-là, un dîner de vingt à vingt-cinq personnes. La salle à manger du palais de la Vénerie, que j'habitais alors, donnait du côté du Rhin et était éclairée, de ce côté, par quatre grandes croisées. Lorsqu'on passa du salon pour le dîner, les convives furent tellement frappés des apprêts effrayants d'une tempête qui s'élevait sur le Rhin, que personne n'osa se mettre à table et qu'on rentra au salon. Un nuage d'un fond cuivré, semé de taches couleur de sang, planait sur la rive droite du Rhin, et

faisait effort pour traverser le fleuve et venir fondre sur la rive gauche ; il en était repoussé par un vent violent. Le conflit dura plus d'une demi-heure, durant laquelle la masse du nuage ne cessait pas d'augmenter. L'air était coupé par des sifflements aigus partis des deux parts, aussi violents que ceux qui accompagnent une tempête sur mer. Il semblait que le Rhin fût une barrière que l'orage ne pouvait pas franchir. Il la franchit à la fin et vint s'abîmer sur le grand-duché. De l'endroit où je le considérais, je voyais la foudre grondant frapper à coups redoublés à droite et à gauche. Une grêle dont plusieurs grains avaient six pouces de circonférence, eut bientôt recouvert le sol. Tout fut emporté des productions de la terre qui s'étaient rencontrées sous ce terrible fléau ; des maisons furent renversées ; des arbres séculaires ne résistèrent pas mieux ; des chevaux, des hommes périrent. Les vieillards de la contrée attestèrent que jamais rien de tel ne s'était offert à leurs regards. La forêt de Duisbourg, où était le haras sauvage, fut hachée, culbutée de fond en comble. Je m'y rendis dès le soir même, et j'y trouvai une scène de désolation qui me donna quelque idée de ce que serait le monde aux regards du dernier homme.

J'ai ma dose de superstition ; chacun a la sienne, soit qu'il l'avoue, soit qu'il la dénie. Quand ensuite, et en comparant les dates, je fus certain que l'orage avait éclaté dans le grand-duché le jour et à l'heure même où l'Empereur était entré en Russie, je fus pleinement persuadé que la grande expédition ne serait plus qu'un immense désastre, et je conformai ma conduite à ma croyance. Ainsi, je négligeai de mettre à fin le retrait féodal du comté de Walmoden que l'Empereur m'avait accordé à titre de majorat. Il fallait rembourser à l'acquéreur une somme de quatre cent mille francs, après quoi je reprenais de ses mains et m'appropriais une terre magnifiquement titrée, ce dont je me souciais assez peu, mais d'un produit de quarante à cinquante mille francs de rentes, ce qui m'intéressait davantage. Vainement ma famille et mes entours me pressaient sur ce point. Mes fonds étaient prêts, les actes dressés. Je ne pouvais pas me

décider à faire un pas de plus, tant l'orage m'avait frappé moralement. Ici, ma croyance de bonne femme me servit à quelque chose. Si j'avais retiré la terre de Walmoden, à peine j'aurais eu le loisir d'en prendre possession ; elle m'eût été reprise dès la fin de 1813, et j'aurais pu attendre quelque temps la restitution de la somme de quatre cent mille francs : non pas assurément que l'acquéreur, le comte de Merfeld, ne fût un homme fort délicat et que je ne pouvais pas soupçonner de garder mon argent en reprenant sa chose, mais il n'était qu'acquéreur nominal, ou plutôt le contrat de vente n'était qu'une couverture pour soustraire aux regards de l'Empereur la propriété du comte de Walmoden, son ennemi acharné. Je ne conteste pas plus la probité de ce dernier que celle du comte de Merfeld ; mais il le prend de plus haut et sa politique est plus large. Il aurait pu trouver assez juste de punir au moins par quelque retard un comte de la façon de Napoléon, d'avoir osé étendre ses mains sur une terre qui donnait séance à la Diéte du très-saint empire romain, et que le roi d'Angleterre, Georges II, avait achetée à grand prix pour établir dignement l'un de ses enfants naturels en Allemagne.

Depuis l'entrée de l'Empereur en Russie, je ne recevais des nouvelles du quartier-général que de loin en loin et toujours pour des affaires militaires. Nous obéissions de notre mieux, M. Rœderer et moi, à la recommandation qui avait été faite à tous deux de donner toute notre attention au grand-duché. Le temps des contestations et des mauvais tours avait passé, soit que les aspérités du caractère de M. Rœderer se fussent usées par le frottement, soit que nous pensassions chacun de notre côté, et sans oser nous le dire, que le moment où notre existence était remise au hasard, serait bien mal choisi pour un combat de prétentions. Il était entendu que nous avions peu de choses à attendre de l'Empereur ; nous le voyions bien encore dater de Moscou quelques décrets, mais nous voyions aussi qu'on avait choisi, pour les rendre, des matières à effet, et qu'on se proposait sur toute chose de jeter de la poudre aux yeux. Enfin, s'il

fallait croire qu'à travers les flammes de Moscou, l'Empereur avait la force et trouvait le temps de s'occuper de l'administration de la France, on pouvait douter qu'il en eût encore de reste pour cette petite portion de son empire qu'on appelait le grand-duché de Berg.

Nous nous occupions de perfectionner les institutions déjà données au grand-duché et de préparer celles qui lui manquaient. L'administration avait pris un cours régulier; sa faveur augmentait chaque jour dans le pays. Aussi, durant l'année 1812, il fut parfaitement tranquille. Je me rendais un compte trimestriel aussi exact que je le pouvais de l'état des diverses manufactures. Évidemment elles étaient en progrès, ce qu'il fallait attribuer à l'introduction de leurs produits dans le royaume d'Italie et à quelques faveurs que l'Empereur avait fait accorder aux foires de Leipzig. De nombreux défrichements, un meilleur assolement des terres, de plus abondantes récoltes qui en étaient la suite, attestaient les progrès de l'agriculture. Aussi, quand la nouvelle du grand désastre fut arrivée, à la suite de bulletins qui jusque-là n'avaient parlé que de victoires, sans doute elle fut reçue avec une joie secrète par les hautes classes de la société, mais cette joie ne fut pas partagée par la classe la plus nombreuse ; celle-ci en conçut de la douleur et la témoigna franchement. Le bon temps était bien près d'être passé, il ne l'était pas encore. Cette nouvelle m'étonna peu ; j'y étais préparé par tout ce que j'entendais dire depuis le début de cette malheureuse guerre et par le présage dont je viens d'offrir le tableau.

Je fus averti des premiers du passage de l'empereur à Wilna et de son étrange entretien dans cette ville, par quelqu'un qui y avait assisté. « *Il y a un mois j'étais le maître du Nord, main-* » *tenant je ne le suis plus ; du sublime au ridicule, il n'y a souvent* » *qu'un pas*, etc. » En rapprochant ce discours d'un autre qu'il tint à son armée, au retour de Saint-Jean-d'Acre, et que le général Damas m'a rapporté, on découvre que les événements malheureux ne trouvent jamais l'Empereur préparé, comme s'il était exempté de la loi commune. Il perd à s'irriter contre l'infor-

tune le temps et les moyens qu'il devrait employer à la combattre. Nul guerrier ne sut peut-être mieux que lui préparer la victoire et moins que lui réparer une défaite. A la place de César, il eût péri à la bataille de Munda et ne se serait pas échappé d'Alexandrie. Le dictateur des Romains l'emporte sur l'Empereur des Français par son sang-froid au milieu des dangers extrêmes et son intrépidité à combattre corps à corps la fortune quand elle veut lui échapper. On savait que César ne désespérait jamais, et tout le monde espérait autour de lui.

Le reste de l'année 1812 se passa dans le grand-duché sans offrir aucun incident remarquable ; les personnages influents en Allemagne ne faisaient plus de doute sur sa délivrance, mais ne portaient pas encore l'espérance plus loin qu'à voir l'Empereur en retirer ses troupes et renoncer à l'occupation de Hambourg et du littoral. C'est seulement dans les premiers mois de l'année suivante, et après que l'armée prussienne eut donné le premier signal de la défection, que partout on jura de relever de ses ruines l'antique Germanie et de jeter les Français au delà du Rhin. Le mouvement fut général dans tous les pays, dans tous les âges, dans toutes les conditions ; le grand-duché fut sans doute l'État où il fut moins sensible, et cependant il me fallut bien le reconnaître, surtout dans les départements qui avaient été détachés de la monarchie prusienne.

Au début de la campagne, l'Empereur avait pu vaincre encore dans les champs de Lutzen et de Bautzen ; j'avais reçu l'insinuation de faire sonner bien haut ces deux victoires ; je n'y manquai pas, mais les mystifications politiques n'étaient plus de saison. Je lisais sur toutes les figures la réponse qu'on n'osait pas encore me faire de vive voix : « *Nous n'y croyons plus.* » On savait ce que ces victoires avaient coûté et combien les dispositions de l'armée avaient changé. Les vieux officiers, dans tous les rangs, étaient las de batailles et se demandaient si c'était chez l'Empereur un parti pris de ne leur permettre de mourir que sous le harnais ; les jeunes conscrits qui arrivaient de l'intérieur de la France se tenaient pour perdus quand ils entendaient les vété-

rans désespérer, et le nombre était effrayant de ceux qui, avant comme après la Bataille de Bautzen, avaient sacrifié le doigt index pour se faire réformer : ils se rendaient l'un à l'autre le triste service de cette mutilation, qui inquiétait et indignait l'Empereur. Il fallut rendre un décret pour y appliquer quelque remède, et, entre autres, condamner ceux qui portaient les marques du délit à entrer dans le service des charrois de l'armée pour y rester un temps plus long que celui qu'ils auraient passé dans leurs régiments. Insuffisant palliatif à un mal aussi profond ! Mais la guerre durait depuis vingt ans ; depuis vingt ans nous en avions épuisé les dangers, les victoires, les désastres, les triomphes ; les temps étaient accomplis d'eux-mêmes, sans qu'on y prît garde. Trois ans auparavant, j'avais rencontré le brave des braves, le maréchal de Montebello, lorsqu'il allait rejoindre la grande armée vers le Danube ; nous pressions le guerrier de nos vœux pour un prompt retour, et nous lui présagions de nouveaux lauriers sans crainte d'être mauvais prophètes. « Je ne sais pas, nous répondit le maréchal, si je re-» viendrai, mais ce dont je suis bien sûr, c'est que si je reviens, » ce sera pour repartir. Il est dans la destinée de l'Empereur de ne » jamais s'arrêter, et dans la mienne de le suivre jusqu'au bout : » si vite ou si tard qu'il y arrive, nous y périrons les uns après » les autres ; encore si nous étions garçons ! » — Il y eut émulation à qui ramènerait le maréchal à des idées moins tristes : ce fut en vain ; il s'attendrissait involontairement sur sa femme, sur ses quatre fils, comme s'il eût été agité par un pressentiment : il ne devait pas les revoir ! On a raconté, comme on l'a voulu, l'entretien que de son lit de mort il a eu avec l'Empereur ; mais il est certain qu'il lui fit, avec l'autorité d'un ami mourant, de sévères reproches sur son ambition et les désastres dont elle serait cause.

LES

DERNIERS TEMPS DE L'EMPIRE

1813

XIV

Séjour de l'Empereur à Mayence. — Le conventionnel Jean-Bon-Saint-André. — Invasion du grand-duché.

Je suis porté à croire qu'après les journées de Lutzen et de Bautzen, l'Empereur voulut profiter de l'armistice qui vint à la suite pour entrer en négociation. Il se rendit a Mayence avec une suite peu nombreuse, et y appela l'Impératrice. Je reçus l'ordre de m'y rendre de Dusseldorf. Je trouvai à l'Empereur autant de fermeté et de promptitude dans l'esprit que jamais, mais il ne mettait plus dans l'entretien le même abandon, et il était visible qu'il croyait avoir un rôle à jouer. Il me fit, dès le premier jour, l'étalage de ses forces de toutes armes. Lorsqu'il jetait dans le récit quelque assertion dont il craignait l'effet sur ma crédulité, il me regardait fixement pour lire dans mon maintien l'effet de son récit. Ainsi, lorsqu'il me dit que le roi de Danemark lui fournissait 40.000 chevaux, avec lesquels il allait avoir la plus formidable cavalerie de l'Europe, je fis, et bien malgré moi, en vérité, je ne sais quel signe d'impatience, d'où il jugea que je n'étais pas trop confiant dans sa formidable cavalerie Il s'en fâcha. « Vous êtes, me dit-il, un de ces savants à » tous crins, qui décident à tort et à travers. Vous répétez, » après Frédéric, qu'il faut sept ans pour faire un cavalier ; et » moi je dis qu'avec de bons cadres on fait des régiments de » cavalerie aussi promptement que d'autres. On met des hommes » à cheval et ils s'y tiennent : voilà tout le secret. Voyez mes » gardes d'honneur : il n'y a rien à comparer à ces jeunes gens

» pour l'intelligence et l'intrépidité. C'est une cavalerie admi-
» rable ; a-t-on mis sept ans à la former ? » — La conversation arrive aux nouvelles levées que l'Autriche et la Bavière viennent d'ordonner. Je me permets de remarquer qu'elles sont bien fortes, et j'exprime quelques doutes sur la politique de ces deux puissances. L'Empereur repousse mes doutes, mais sans qu'ils excitent chez lui la moindre irritation. Je juge seulement, par l'enchaînement de ses idées et la facilité de l'expression, qu'il y a déjà pensé et qu'il me répète ce qu'il s'est dit plus d'une fois à lui-même. « Je ne sais, ajouta-t-il, à qui ces puissances, et
» l'Autriche surtout, en veulent, avec ces levées d'hommes qui
» sont déraisonnables. Il n'y a plus de motif pour s'arrêter, et si
» j'en fais autant, il ne restera que les femmes en Europe pour
» cultiver les terres. J'ai une armée aussi bonne que jamais et
» de plus de 400.000 hommes. Cela suffit pour rétablir mes
» affaires dans le Nord. Je ne m'aviserai pas de la doubler, quoi-
» que rien ne fût plus facile. » Je me le tiens pour dit, et je donne tous les signes d'acquiescement à ce que l'Empereur veut que je croie. Quand il me juge bien posé sur le terrain où il entend que je reste, il me demande des détails sur le grand-duché. Je les lui donne en dissimulant les côtés faibles, mais sans trop farder la vérité sur le reste. « Je ne suis pas content de vos
» troupes ; vous me dépensez beaucoup d'argent pour les bien
» équiper et elles désertent du soir au matin. — Je supplie l'Em-
» pereur de remarquer que les hommes du grand-duché qui
» désertent ne sont pas des soldats, mais des paysans qui ont été
» expédiés sur les corps trois jours après leur arrivée à Dussel-
» dorf. — Vous répétez toujours la même chose. Voyez donc
» les gardes d'honneur. — J'ai tort, Sire, j'en demande pardon
» à Votre Majesté ; mais elle ne peut pas comparer l'élite de la
» jeunesse française qui combat à ses côtés, avec des rustres
» allemands qui n'ont de soldat que l'habit. — Nous en parle-
» rons plus au long. A demain dix heures. »

Le lendemain l'Empereur remet sur le tapis les affaires du grand-duché. Il renonce au 2e régiment de chasseurs à cheval

que je devais fournir ; il préfère mettre à la charge du pays la réorganisation d'une bonne légion de Polonais qui ne déserteront pas. J'exprime le désir de vérifier si la dépense n'excédera pas la somme allouée au budget pour la levée d'un second régiment de chasseurs. A cet instant, l'Empereur, retombant dans le vrai, me répond : « Il me faut des troupes, et surtout des troupes » faites : vous ferez comme vous l'entendrez ; le temps d'y » regarder de si près est passé. » L'Empereur me dicte des lettres durant deux ou trois heures, et des décrets autant qu'il en fallait pour que le soin de les expédier emportât toute la nuit. L'Empereur, en marchant à grands pas dans son cabinet, dictait avec une grande rapidité. Il s'arrêtait un peu au premier mot de la phrase ; mais dès qu'il était trouvé, le reste lui échappait d'un seul jet. Le premier jour que j'écrivis sous sa dictée, je ne pus le suivre, quelques efforts que j'y fisse, et je n'avais produit qu'un brouillon informe, où je craignais que personne, à commencer par moi, ne pût se reconnaître. M. Fain me demanda si j'avais bien présent à la mémoire le projet de chaque lettre. Je lui répondis affirmativement. « Dans ce cas, reprit-il, tout est » bien ; il ne vous en faut pas davantage. Vainement on essaie- » rait d'écrire aussi vite que dicte l'Empereur, et de traduire » sur le papier les mots mêmes dont il s'est servi ; car il va » très vite, ne permet pas qu'on l'arrête, et moins encore qu'on » le fasse répéter. Il faut s'attacher à ce qui est possible, saisir » le sujet de la lettre, et garder la disposition dans laquelle les » idées se sont échappées. Si l'Empereur a employé quelques- » unes des figures de mots qu'il affectionne et qui sont le cachet » de sont style, ne pas les négliger ; ensuite, et quand il s'agit » de rédiger, serrer la construction de la phrase et être avare de » mots. Avec cela, vous aurez rempli le vœu de l'Empereur, qui, » au reste, se montre facile et confiant avec ses secrétaires, car » il ne relit pas. »

Je suivis ces bons conseils, et, en effet, lorsque je présentai le lendemain les lettres à la signature, l'Empereur ne prit pas la peine de les relire ; il trouva seulement que j'avais manqué à

l'étiquette en laissant trop de blanc à la marge de mes expéditions. J'en avais laissé tout au plus deux lignes, mais c'était beaucoup trop, il ne fallait rien laisser du tout ; l'Empereur croyait sincèrement que les formes particulières aux lettres des souverains m'étaient tout à fait étrangères, et que j'apprenais tout ce qu'il avait la bonté de m'enseigner sur ce point. Je n'avais garde de le troubler dans cet avantage de plus qu'il prenait encore sur moi, en réfléchissant toutefois que j'étais au courant de ces matières, et que déjà j'avais trouvé l'occasion d'y appliquer mon petit savoir-faire que lui-même était encoré caché dans les écoles militaires ou sous l'uniforme de sous-lieutenant. Ce jour-là, l'Empereur, après m'avoir dicté plusieurs lettres et quelques décisions sur des affaires toutes relatives au grand-duché, me remit le dossier assez volumineux d'une affaire de la ville de Hanau, dont il m'ordonna de m'occuper sur-le-champ en me disant : « Je porte de l'intérêt à cette ville, dont je n'ai pas » voulu me défaire quand j'ai disposé des autres possessions de » l'Électeur de Hesse. Elle est avantageusement située, et de plus » d'une manière elle peut m'être utile. L'esprit de ses habitants » est bon, et j'ai envie de faire quelque chose pour eux. Il ne » faudrait pas regarder aux sacrifices pour s'attacher les popu- » lations. J'ai fait examiner les prétentions de la ville de Hanau » par le préfet de Mayence, qui y a mis toute sa conscience, » mais son rapport est trop long. Revoyez l'affaire avec lui, et » quand vous l'aurez examinée, je vous réunirai en conseil » d'administration pour la décider ; mais il n'y a pas de temps à » perdre ; demain vous me direz si vous êtes prêt. » — Ces mots de *sacrifices pour s'attacher les populations* me remettent au cœur le courage d'attaquer encore une fois l'établissement du monopole du tabac dans le grand-duché. L'Empereur m'écoute avec beaucoup de patience, et j'étais porté à croire que tout n'avait pas été en perte pour lui dans ces derniers désastres, puisqu'il y avait appris la nécessité de s'attacher les populations. Quand j'ai expliqué mon affaire aussi au long qu'il m'a convenu, l'Empereur me répond : « Il est inconcevable que vous n'ayez aperçu

» par aucun côté le motif qui me fait persister pour l'établisse-
» ment du monopole du tabac dans le grand-duché. Ce n'est pas
» de votre duché qu'il s'agit, c'est de la France. Je sais bien que
» vous n'y gagnerez rien ; il se peut même que vous y perdiez,
» et que m'importe, si la France y trouve son profit ! Sachez
» donc que dans tout pays où le monopole du tabac est établi,
» et qui confine sans intermédiaire à un pays où le commerce en
» est libre, il faut compter sur une infiltration habituelle de
» contrebande qui alimente jusqu'à une profondeur de sept à
» huit lieues la consommation dans le pays assujetti. Voilà ce
» dont j'entends préserver la France. C'est à vous à vous défen-
» dre comme vous l'entendrez de cette infiltration. Il me suffit
» de l'avoir repoussée à plus de huit lieues de mes frontières.
» Maintenant, je peux compter sur les produits de la rive gau-
» che du Rhin comme sur ceux des provinces de l'intérieur de
» la France ; voilà ce que j'ai voulu. Jugez maintenant si j'ai dû
» écouter vos doléances et sacrifier les intérêts de la France à
» vos convenances. » — J'aurais pu répondre que, pour être dans le vrai, il suffirait de retourner la proposition dans le sens opposé. Je ne m'en avisai pas, et je fus assez satisfait pour moi du rôle prudent que j'avais joué dans cette seconde séance.

En sortant du palais, j'allai trouver M. le préfet de Mayence, pour lui faire agréer l'adjonction que l'Empereur avait faite de ma personne pour l'examen de l'affaire de Hanau. M. Jean-Bon-Saint-André n'était riens moins que susceptible [1] : il m'en parut charmé, et me dit que nous ne serions pas de trop pour repousser les idées extravagantes que le conseiller d'État Jollivet

1. Jean Bon, qui plus tard ajouta à son nom celui de Saint-André, était né à Montauban, le 25 février 1749 ; il mourut à Mayence le 10 déc. 1813, à l'âge de soixante-quatre ans. La Révolution le trouva pasteur protestant dans sa ville natale. Nommé à la Convention, il fit partie du comité de salut public et fut chargé en cette qualité de diverses missions importantes auprès des armées navales de la République. Sous le Directoire, il fut nommé consul de France à Alger, et, en 1802, préfet du département du Mont-Tonnerre qu'il administra jusqu'à sa mort.

avait essayé de mettre dans la tête de l'Empereur sur les droits du souverain de Hanau. J'avais entrevu M. Jean-Bon-Saint-André lorsqu'il siégeait à la Convention. Il avait été l'un des membres les plus énergiques du gouvernement révolutionnaire, et il était l'un de ces hommes avec lesquels on pouvait avoir des relations d'affaires, mais jamais de confiance. J'avoue que je fus un peu ramené vers lui par le travail qu'il avait fait sur cette affaire de Hanau. Il n'y avait pas seulement mis toute sa conscience, pour me servir d'une expression de l'Empereur, mais une clarté et une logique de premier ordre. Je lui en fis mon compliment, et lui déclarai que je n'avais d'autre parti à prendre que de l'approuver, et de l'approuver encore en présence de l'Empereur. « Gardez-vous en bien, me dit-il, pour peu que » vous portiez intérêt à la ville de Hanau, ou, plutôt, au triomphe » de la justice. L'Empereur en conclurait, ou bien que vous » n'avez pas examiné à fond l'affaire, ou que nous nous enten- » dons comme larrons en foire. Convenons plutôt de quelques » points de discussion que nous attaquerons fort et ferme devant » lui, pour fixer son attention et lui donner occasion de se dire, » et peut-être de nous dire : Pauvres hères que vous êtes ! que » deviendriez-vous, si je n'étais pas là pour vous montrer où est » la vérité et vous y faire tenir ? » — Je trouvai l'avis assez piquant pour le suivre. L'embarras était de trouver dans le travail de Jean-Bon-Saint-André quelques parties que je pusse attaquer avec un avantage apparent, et, faut-il en convenir ? il mit quelques taches à cet excellent travail pour me ménager le plaisir de les signaler.

Ce M. Jean-Bon-Saint-André était un ministre protestant, d'abord prédicant chaleureux dans le Midi ; mais qui, comme ses pareils, avait apporté à la Révolution des ressentiments à satisfaire, des haines à assouvir, de vieilles ambitions de parti à raviver. Il a été rare qu'un protestant, et surtout un ministre protestant, n'ait pas pris place parmi les révolutionnaires les plus décidés. Le juste et tolérant Louis XVI a payé à ce parti la peine de la révocation de l'édit de Nantes, de la prise de

La Rochelle et de l'abjuration du chef de sa maison. M. Jean-Bon était arrivé à la Convention et y avait déployé des connaissances étendues, le talent de tribune que supposait son état dans le monde, une rare intrépidité, et un caractère également incapable de faire et de demander grâce. Ardent révolutionnaire par-dessus tout, il était parvenu au comité de salut public, où les missions difficiles et qui exigeaient un surcroît d'énergie lui tombaient en partage. Ainsi fut-il envoyé en Amérique, sur une flotte commandée par Villaret-Joyeuse, pour en ramener à tout prix des grains, dont la disette était effrayante. La flotte revenait chargée et était sur le point de rentrer dans nos ports, après avoir heureusement échappé à toutes les surveillances ennemies, lorsqu'elle se trouva en présence de la flotte anglaise qui tenait la Manche. On pouvait y échapper, et l'avis de l'amiral était de le tenter. Cela parut un acte de faiblesse à Jean-Bon-Saint-André, qui exigea qu'on livrât bataille et sur-le-champ ; lui-même s'y épargna moins que le dernier des matelots ; et cependant l'issue ne fut pas autre que celle des combats de mer de cette époque : nous perdîmes quelques vaisseaux et une partie du convoi ; le reste rentra dans nos ports. C'était la manne tombée au désert. On se consola de ce qu'on avait perdu par ce qui s'était retrouvé, et aussi par ce que nos marins firent dans ce combat des traits d'intrépidité sublime, et qui frappèrent amis et ennemis d'un égale admiration. Jean-Bon, rentré au comité de salut pulic, en reprit sans hésiter les traces sanglantes. Il en approuvait alors tous les actes et n'en a pas désavoué un seul depuis; mais son absence prolongée l'avait mis en quelque sorte à l'écart, et il échappa à la vengeance que la Convention tira des autres membres du fameux comité. Après le 18 brumaire, l'Empereur le tint encore quelque temps hors des affaires, mais quand son gouvernement fut tellement affermi que les hommes du talent et du caractère de celui-ci pouvaient toujours le servir, mais ne pouvaient plus lui nuire, il se l'attacha par différentes missions, dont la dernière et la plus importante avait été la préfecture de Mayence. Il s'y montrait, sous

beaucoup de rapports, le préfet modèle. Mettant à l'écart la représentation dont la nécessité ne lui était pas démontrée, et le respect de certaines convenances dont il n'avait pas l'idée, Jean-Bon, du reste, ne laissait rien à désirer ; travailleur infatigable, administrateur toujours prêt, sévèrement juste sans acception de parti, il comblait les vœux du département que d'abord il avait effrayé. Le mobilier de son cabinet consistait dans un bureau formé de quatre planches de sapin solidement unies, de six chaises de bois, et de la lampe devant laquelle il passait souvent des nuits. Les autres appartements de l'hôtel respiraient la même modestie, et la table était parfaitement assortie au reste. On retrouvait dans le préfet de Mayence le vieux conventionnel du comité de salut public, avec sa frugalité et sa *laboriosité* toute républicaine. Le jour qui nous avait été indiqué pour discuter l'affaire de Hanau devant l'Empereur, en conseil d'administration, arriva. Jean-Bon commença son rapport, comme nous en étions convenus. J'en attaquai deux points, et je cherchai à faire prévaloir sur ces points l'opinion de M. le conseiller d'État Jollivet, opposée à celle du préfet. L'Empereur résuma l'affaire avec sa lucidité ordinaire, et donna à mes objections un poids tel que je finis par les croire sérieuses. Mais après avoir établi ce qu'il appelait le droit étroit, il s'en relâcha en faveur de la ville de Hanau et lui accorda à peu près ce qu'elle avait demandé. Le même jour, le préfet et moi avions été invités à dîner chez l'Empereur. Le conseil avait fini à près de cinq heures, et, en attendant le dîner, l'Empereur proposa une promenade sur le Rhin, dans le dessein d'essayer un batelet élégant dont le prince de Nassau venait de lui faire hommage. On descendit du palais de l'Ordre Teutonique sur les bords du fleuve, où le prince de Nassau attendait l'Empereur.

Sans avoir adressé à Jean-Bon et à moi une invitation positive de l'accompagner, il s'était expliqué de manière à nous y autoriser ; nous suivîmes le cortège et nous entrâmes dans le bateau avec les autres. L'Empereur était accompagné de deux aides de camp et d'un adjudant du palais. Venait ensuite le

prince de Nassau avec une sorte d'officier de marine qui commandait la manœuvre ; Jean-Bon, moi, et enfin le mameluck obligé. La suite de l'Empereur occupait l'une des extrémités du bateau ; nous occupions l'autre ; lui-même restait au milieu avec le prince de Nassau, qui lui faisait admirer le magnifique vignoble qui couronne la rive droite du Rhin et au centre duquel se déploie le château de Biberich. L'Empereur paraissait donner toute son attention à ce tableau qu'il détaillait une longue-vue à la main. Il demandait sur le château de Biberich des renseignements que le prince lui donnait avec une complaisance servile qui devait bientôt trouver son terme. Jean-Bon et moi, nous nous tenions à toute la distance de l'Empereur que fournissait la longueur du bateau ; mais elle n'était pas telle qu'on ne pût entendre ce qui se serait dit des deux parts. Pendant que l'Empereur, debout sur l'un des côtés et penché vers le fleuve, semblait y rester en contemplation, Jean-Bon, me dit, et pas trop bas : « Quelle étrange position ! le sort du monde dépend d'un » coup de pied de plus ou de moins. » — Je frémis de tous mes membres et ne trouvai de la force que pour répondre ; « Au » nom de Dieu ! paix donc ! » — Mon homme ne fit compte ni de ma terreur ni de ma prière et poursuivit : « Soyez tranquille, » les gens de résolution sont rares. » — Je fis un tour de conversion pour me préserver des suites du dialogue, et la promenade finit sans qu'il pût être repris. On mit pied à terre ; le cortège de l'Empereur le suivit au palais. En montant le grand escalier, j'étais à côté de Jean-Bon et l'Empereur nous précédait de sept à huit marches. La distance m'enhardit et je dis à mon compagnon : « Savez-vous que vous m'avez furieusement effrayé ? » — Parbleu, je le sais ! ce qui m'étonne, c'est que vous ayez » retrouvé vos jambes pour marcher ; mais tenez-vous pour dit » que nous pleurerons des larmes de sang de ce que sa promenade de ce jour n'ait pas été la dernière, — Vous êtes un » insensé ! — Et vous un imbécile, sauf le respect que je dois à » Votre Exellence. »

Nous parvenons au salon de service ; on venait de recevoir des

dépêches ; elles étaient alors d'une telle gravité qu'on n'en différait pas d'un instant l'ouverture. L'Empereur était passé dans son cabinet pour les lire, et le dîner était retardé ; le salon de service était peuplé de chambellans, d'aides de camp, d'officiers d'ordonnance, de secrétaires, distingués entre eux par des habits plus ou moins riches et d'une élégance recherchée. Ceux qui en étaient revêtus les justifiaient par la politesse de leurs manières et une langue de cour qui commençait à se former. Le vieux conventionnel faisait tache au milieu du tableau, avec son costume de préfet le plus modeste possible et déjà supporté, et le reste de son habillement noir, y compris la cravate. Il paraît qu'il avait éprouvé plus d'une fois à ce sujet, les aimables moqueries de la bande dorée, car ce jour-là on avait l'air de reprendre avec lui le discours interrompu la veille. M. Jean-Bon laissa ces messieurs épuiser tous les traits qu'ils portaient dans leurs carquois dorés ; puis il leur répondit avec un sang-froid qui ajoutait à la puissance du discours : « J'admire en « vérité que vous ayez le courage de vous occuper de mon « costume et de la couleur de mes bas, le jour où je dois « dîner avec l'Empereur et l'Impératrice. Vous ne me dites pas « tout : vous êtes scandalisés de me voir appelé à un pareil « dîner, et je n'aurai pas sitôt tourné le dos que vous direz : « En vérité, on ne conçoit pas l'Empereur de faire dîner avec « l'Impératrice, la nouvelle Impératrice, un conventionnel, un « votant, un collègue de Robespierre au comité de salut public, « et qui pue le jacobin une lieue à la ronde. — Eh ! monsieur « Jean-Bon, comment nous placer dans la bouche de pareilles « sottises ! Nous nous respectons trop pour jamais nous per- « mettre... — Point du tout, messieurs, ce ne sont pas là des « sottises, mais de pures vérités ; j'avoue tout cela. L'Europe « était alors conjurée contre la France, comme elle l'est aujour- « d'hui. Elle voulait nous écraser de toutes les forces morales « et matérielles de l'ancienne civilisation. Elle avait tracé au- « tour de nous un cercle de fer. Déjà la trahison lui avait livré « les villes notables : elle s'avançait : eh bien ! les rois en ont

« eu le démenti ; nous avons dégagé le territoire et reporté chez « eux la guerre d'invasion qu'ils avaient commencée chez nous ; « nous leur avons enlevé la Belgique et la rive gauche du « Rhin que nous avons réunies à cette même France dont ils « avaient, au début de la guerre, arrêté le partage. Nous avons « porté au loin notre prépondérance et forcé ces mêmes rois à « venir humblement nous demander la paix. Savez-vous quel « gouvernement a obtenu ou préparé de tels résultats ? un « gouvernement composé de conventionnels, de jacobins for- « cenés, coiffés de bonnets rouges, habillés de laine grossière, « des sabots aux pieds, réduits pour toute nourriture à du pain « grossier et de mauvaise bière, et qui se jetaient sur des ma- « telas étalés par terre dans le lieu de leur séance, quand ils « succombaient à l'excès de la fatigue et des veilles. Voilà quels « hommes ont sauvé la France. J'en étais, messieurs ; et ici, « comme dans l'appartement de l'Empereur où je vais entrer, « je le tiens à gloire. — On ne peut pas disputer des goûts, « reprit un général, mais en accordant aux comités du gouver- « nement de l'époque la justice qui leur est due sous les rap- « ports militaires, il y a beaucoup de leurs actes dont il est « impossible qu'on puisse se glorifier. Je réclame contre l'ex- « pression, elle est trop forte. — Et moi je la maintiens, re- « prend, Jean-Bon. Au surplus, attendons quelque temps : la « fortune est capricieuse de sa nature. Elle a élevé la France « bien haut ; elle peut tôt ou tard la faire descendre, qui sait ? « aussi bas qu'en 1793. Alors on verra si on la sauvera par des « moyens anodins, et ce qu'y feront des plaques, des broderies, « des plumes et surtout des bas de soie blancs. » On nous avertit que l'Empereur va passer pour dîner et nous entrons dans la salle à manger. L'Empereur y parut presque aussitôt. Il avait le front chargé de nuages, et était tellement absorbé par la méditation, qu'il ne prenait qu'une part machinale à ce qui se passait autour de lui. Il s'assit cependant et mangea fort peu. Il adressa deux ou trois fois la parole au prince de Nassau sur des sujets insignifiants et ne donna nulle attention aux

réponses, de sorte qu'ils avaient l'air de jouer aux propos interrompus. Il demanda au préfet s'il ne s'occuperait pas bientôt du pavé de Mayence, qui était détestable. L'Impératrice trouva l'occasion de placer quelques mots, et le fit avec une modestie grande. Les réponses n'en furent pas moins brusques, et pardessus le marché l'Empereur y entremêla quelques mots peu flatteurs pour l'Empereur d'Autriche. Je n'obtins, pour mon compte, qu'un très petit moment d'attention de S. M. Elle avait devant elle, au dessert, une jatte d'abricots, et daigna m'en envoyer un. L'Empereur entra presque immédiatement après le dîner dans son appartement, après m'avoir ordonné de venir le lendemain au travail, comme à l'ordinaire. J'entrai dans le cabinet à dix heures. L'Empereur me dicta sur cinq ou six affaires, de fort courtes décisions, dont il me donna sommairement les motifs ; et il m'ordonna de les rédiger, pour les lui faire signer le jour même. Il se promenait assez vite dans l'appartement et je restais debout en attendant qu'il me permît de m'asseoir. Il m'en fit signe quand je dus commencer à écrire. J'allai tout droit me planter dans son fauteuil, qui n'avait rien d'apparent qui pût m'avertir. L'Empereur en fut sinon choqué, au moins fort étonné, et m'enjoignit assez brusquement de chercher une place et de lui laisser la sienne. J'obéis bien vite. Le travail continuait. L'Empereur eut besoin d'un papier qui devait se trouver sur la table où je travaillais. Je mis un peu de temps à le découvrir, et dès que je l'aperçus, je m'élançai de ma nouvelle place pour le lui présenter. L'Empereur le lut, et son contenu lui fournit l'occasion de me faire une question à laquelle je répondis en me promenant du même pas que lui ; et de là une discussion qui dura deux ou trois minutes, et après laquelle il me fit signe d'aller écrire. — Je ne sais où diable j'avais la tête ce jour-là, je vais encore une fois m'asseoir droit au fauteuil de l'Empereur, et j'écris tout aussi paisiblement que si j'avais été assis sur un autre. L'Empereur me laissa le temps d'achever ma phrase, puis me dit d'un ton qui n'avait plus rien de sévère : *C'est donc un parti pris chez vous que de vous mettre*

à ma place? Vous prenez mal votre temps. Ce dernier mot m'étonna singulièrement et m'enhardit un peu. La position entre l'Empereur et moi était ce jour-là singulière. Je ne pouvais pas m'empêcher de juger par la nature des affaires dont il s'occupait avant les autres, et par les expressions qui échappaient à sa préoccupation, qu'il avait reçu de mauvaises nouvelles politiques, dont il ne voulait pas parler ; et lui-même devait s'apercevoir, par ma contenance et mes réponses, que je savais ces nouvelles et que je n'en osais rien dire. Nous étions à des années de distance de l'époque où il allait avoir une armée plus formidable que jamais, où le roi de Danemark lui fournissait 40.000 chevaux pour sa cavalerie, etc., etc.; et cependant il ne s'était passé que cinq jours entre celui où il m'avait tenu ce discours et celui où il lui échappait que *le temps serait mal pris* pour m'asseoir à sa place. C'est, qu'entre les deux discours, l'Empereur avait reçu la nouvelle de la défection de la Bavière et des dispositions plus qu'équivoques de l'Autriche. Il est rare, pour peu que l'entretien dure entre deux personnes disposées de la sorte, que le discours ne tende pas à s'établir sur ce qui était secrètement convenu et sans qu'il soit besoin de l'avouer. Lors donc qu'en terminant le travail ce jour-là, l'Empereur toucha un mot des intrigues qu'on allait ourdir sur les derrières de son armée, et la nécessité d'y mettre ordre, je répondis que je n'avais d'appréhension que pour le comté de La Marck, et que c'était là pourquoi j'avais tant insisté pour qu'on n'y établît pas le monopole du tabac pendant la guerre, sauf à y revenir pendant la paix. « C'était, ajoutai-je, une faible conces-
« sion. Il y a des moments critiques où l'esprit public d'une
« contrée a besoin d'être ménagé. — Je vous comprends, reprit
« l'Empereur, en jetant sur moi un regard animé, vous me con-
« seillez des concessions, des ménagements, et surtout un grand
« respect pour l'esprit public; voilà les grands mots de l'école
« dont vous êtes. — Sire, je ne suis d'autre école que de celle
« de l'Empereur. — Ce que vous dites là est un mot, et rien de
« plus. Vous êtes de l'école des idéologues, avec Regnault,

« Rœderer, avec Louis, avec Fontanes ; Fontanes, non, je me « trompe, il est d'une autre bande d'imbéciles. Croyez-vous que « je ne saisisse pas le fond de votre pensée à travers les voiles « dont vous l'enveloppez ; vous êtes de ceux qui soupirent au « fond de l'âme pour la liberté de la presse, la liberté de la « tribune, qui croient à la toute-puissance de l'esprit public. « Eh bien ! vous allez savoir mon dernier mot. » Puis, portant la main droite à la garde de son épée, il ajoute : « Tant que « celle-là pendra à mon côté, et puisse-t-elle y pendre encore « longtemps ! vous n'aurez aucune des libertés après lesquelles « vous soupirez, pas même, monsieur Beugnot, celle de faire à « la tribune quelque beau discours à votre manière. — Mais, « Sire, je ne sais quel ennemi a pu me défigurer de la sorte « dans l'esprit de l'Empereur. — Personne ; mais je vous con- « nais, et mieux que vous ne vous connaissez vous-même. Vous « rapporterez ce soir votre travail au cabinet. » Je suis con- gédié. Le soir je reçois le mot d'ordre accoutumé. « A demain « dix heures, et ne sortez pas de chez vous sans dire où l'on « peut vous trouver. »

Je reviens le lendemain à dix heures. L'Empereur travaillait avec ses secrétaires et me fait donner l'ordre de repasser à quatre heures du soir. C'était un jour de dimanche, et j'étais invité à dîner chez M. Jean-Bon-Saint-André. J'arrive à deux heures ; je sais que c'est celle du dîner ; mais je prie le maître de la maison d'arranger les choses de manière que je puisse être à trois heures et demie au palais de l'Ordre Teutonique, pour y attendre les ordres de l'Empereur. « L'Empereur ne sera plus « ici, me dit Jean-Bon, à l'heure qu'il vous a indiquée. Il part, « s'il n'est pas déjà sur la grande route : d'où sortez-vous donc, « pour ne pas savoir cela ? » J'insiste, je soutiens à Jean-Bon qu'il est mal informé ; je déduis mes preuves contraires. « Eh « bien ! reprend-il, vous êtes mystifié : c'est le jeu favori de « notre glorieux maître. Mais je vous répète qu'il part, et « faites de votre mieux pour vous en consoler ; et très probable- « ment nous ne le reverrons plus. » Comme il achevait sa

phrase, entre un chambellan qui était accouru et qui nous dit tout essoufflé : « Messieurs, j'ai l'honneur de vous prévenir que « l'Empereur va partir. — Et moi, répondit Jean-Bon-Saint-« André, j'ai l'honneur de vous répondre que le préfet va « dîner. » Comme je n'étais pour rien dans la censure audacieuse de Jean-Bon-Saint-André et dans sa conduite peu mesurée, j'accourus bien vite à la voix du chambellan. J'arrivai dans la cour du palais comme l'Empereur montait en voiture. Je lui demandai ses ordres. Il me prescrivit de rester encore à Mayence ce qu'il me faudrait de temps pour y terminer l'affaire de Hanau, après quoi je retournerais à Dusseldorf, si je ne recevais pas d'ordres contraires. Je revins à mon dîner, qui, pour la modestie du service, se ressentait un peu trop de l'ancien membre du comité de salut public, mais qui fut assaisonné d'une diatribe de l'architriclin contre les conquêtes et les conquérants, et qui donnait sans façon César, Alexandre et Bonaparte en exemple du malheur qui ne tardait jamais à les atteindre. L'orateur ne se doutait pas, qu'à peine quatre mois seraient écoulés que lui-même périrait, au milieu d'un hôpital, victime de son intrépidité à y secourir les débris empoisonnés que nos armées vaincues y vomissaient. J'eus aussi ce triste devoir à remplir, et je me rends cette justice, que je ne m'y suis pas plus épargné que le préfet de Mayence. Mon heure n'était pas venue.

Je passai huit jours à Mayence. Je me promenai dans les environs qui sont pittoresques, et je ne manquai pas d'aller visiter ce château de Biberich, qui avait attiré l'attention de l'Empereur, durant la promenade sur le Rhin. Je ne regrettai pas ma course. La position est l'une des plus belles connues, et le château qui a de la grandeur, n'est pas non plus dépourvu d'élégance. Enfin, je regagnai Dusseldorf par la magnifique route qui borde le Rhin de Mayence à Cologne ; et ce monument, quand les Français ne laisseraient que celui-là de leur séjour en Allemagne, suffirait à l'immortaliser. Je trouvai en route ma fille et ses enfants, qui venaient passer chez moi le reste de la

belle saison. Elle voulait s'y tenir à portée des armées, pour avoir plus vite des nouvelles de son mari [1]. Notre arrivée en famille fit événement dans la maison. On s'y promettait tout le bonheur compatible avec l'espèce d'inquiétude qu'entretient toujours la présence d'un père de famille à l'armée. A cela près, la joie de la réunion était complète. J'en prenais ma part avec l'arrière-pensée qu'elle pourrait bien n'être pas durable. Les prophéties de ce malheureux Jean-Bon me tenaient en émoi.

Les dispositions du grand-duché n'étaient pas propres à me rassurer. Le ministre de l'intérieur, qui tenait encore un peu à notre parti, me confirma la nouvelle que le cabinet de Vienne cesserait d'appuyer l'Empereur, et qu'il allait organiser une armée d'observation, pour être toujours en état de saisir le rôle de médiateur entre son gendre et l'empereur de Russie. Pour qui connaissait le caractère de Napoléon, il n'était pas douteux qu'avec lui, le rôle de médiateur serait bientôt amené à celui de complète hostilité. M. de Nesselrode me dit que la Bavière faisait fureur dans la nouvelle direction qu'elle venait de prendre, et que la meilleure preuve qu'il m'en pouvait donner, c'est que les personnages les plus considérables par leur naissance, couraient se ranger sous le commandement du général Wrède. Enfin il ajouta qu'il ne fallait même pas compter entièrement

1. Le général comte Curial, qui commandait alors une des divisions d'infanterie de la garde.

Philibert-Jean-Baptiste-François-Joseph, comte Curial, naquit à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), le 21 avril 1774. Il fit les campagnes d'Italie et d'Egypte et fut blessé au siège de Saint-Jean-d'Acre. Colonel des fusiliers à pied de la garde impériale, général de brigade à Findlans (1807), général de division à Essling (1809), il fit, à la tête des voltigeurs de la garde, les campagnes de Russie et de France, et contribua puissamment au succès de la bataille de Hanau (1813), qui retarda de quelques jours l'entrée des armées alliées sur le territoire français. Sous la Restauration, le lieutenant-général comte Curial, fut créé pair de France et chevalier des ordres du roi. Appelé au commandement du camp de Saint-Omer, il mourut à Paris, le 29 mai 1829, des suites d'une chute de voiture faite à Fismes, lors du sacre du roi Charles X.

sur la Saxe. Le roi serait fidèle à tout prix à son alliance avec la France, mais l'armée pourrait, comme avait fait celle de la Prusse, cesser d'obéir et passer dans les rangs allemands. « Ce » sera donc, lui dis-je, une vraie croisade contre l'Empereur? » — Sincèrement, je le crois, me répondit Nesselrode, et qu'elle » va éclater de toutes parts. J'espère que nous resterons tran- » quilles ici. La question se jugera loin de nous, et sans que » nous puissions désormais mettre un grain de plus ou de moins » dans la balance. Cette considération et le voisinage de la » France doivent nous rassurer. » — Je ne l'étais pas du tout au sortir de cette conversation. Les renseignements qui m'arrivaient de tous côtés, confirmaient ce que le ministre de l'intérieur m'avait dit. Je crus qu'il était de mon devoir d'avertir, et je le remplis sans me dissimuler que je courais risque d'indisposer l'Empereur, peut-être de subir une disgrâce. Je ne le fis pas sans réflexion. Je balançai pendant vingt-quatre heures les raisons pour et les raisons contre. Les raisons contre m'étaient apportées en foule, mais toujours par l'égoïsme ; tandis que les autres étaient inspirées par la fidélité, l'affection et la reconnaissance. Je ne pouvais hésiter plus longtemps sans rougir de moi-même à mes propres yeux. Je mis deux jours à composer ce rapport. Tout en gardant avec l'Empereur la mesure que m'inspirait le respect, et en choisissant les formes qui me semblaient les plus propres à me faire pardonner, je ne lui dissimulai pas la vérité. Je crains cependant que cet écrit ait été pris par lui, pour une preuve flagrante de l'idéologie de son auteur et n'ait considérablement affaibli sa confiance dans mon savoir faire. En effet, quinze jours après, l'administration du grand-duché fut doublée pour le personnel. J'avais confié la direction générale des douanes à M. David, jeune homme plein de zèle, de connaissances et de talent, qui croyait que la politesse ne nuisait jamais, et qui en apportait beaucoup en affaires. Il nous descendit de Wesel, pour le doubler, un directeur des douanes du nom de Turc, et qui l'était en effet, homme ignorant, grossier, mais armé de ce zèle brutal qui a fait la fortune de tant de

médiocrités. Le général Damas, respecté et obéi dans le grand-duché, fut doublé par le général Lemarrois, aide de camp de l'Empereur, qui au reste, déploya dans sa mission beaucoup de modération et de bon esprit, et M. d'Argout[1] fut entièrement soustrait à ma surveillance pour les opérations financières dont il était chargé, et passa sous celle du directeur Turc, avec lequel cet auditeur, tout jeune qu'il était, ne s'harmoniait pas mal. Je n'ai jamais pu deviner le sujet de cette guerre, soudainement déclarée au grand-duché. L'Empereur ne pouvait alors prévoir que quatre mois ne s'écouleraient pas avant qu'il en fût dépossédé ; travailler le pays en finances pour réparer les siennes, c'était vouloir désaltérer un éléphant avec de l'eau dans une coquille de noix. Quoi qu'il en soit, je m'aperçus aisément que l'administration du grand-duché m'échappait, et dès lors je me familiarisai avec l'idée de ma retraite.

Cependant, on reçut coup sur coup les nouvelles de la perte des armées du général Vandamme et des maréchaux Oudinot et Macdonald. Quoiqu'il restât à l'Empereur la grande armée avec laquelle il a combattu à Leipsick, qu'il lui restât son génie et l'idée confuse que son dernier effort devait être terrible, déjà on tenait, en Allemagne, la lutte pour terminée, et que les Français seraient rejetés de l'autre côté du Rhin ; car il ne passait dans la tête de personne qu'on pût les poursuivre plus loin.

Je partageais la même confiance. Je fis donc passer le Rhin à ce que je possédais de plus précieux à Dusseldorf, à ma famille, et je ne gardai auprès de moi que ma femme, qui resta d'autant plus volontiers, qu'elle était loin de croire les affaires de l'Empereur aussi mauvaises qu'elles l'étaient en effet, et qui repoussait toutes nos prévoyances par l'idée qu'elle s'était dès longtemps inspirée de la toute puissance de Napoléon, que la fortune pourrait éprouver, mais qu'elle ne pourrait jamais abattre.

M. Turc s'annonça dans le grand-duché par une recherche

1. Plus tard pair de France, ministre et gouverneur de la Banque sous la monarchie de Juillet.

des marchandises anglaises. Il tenait un *auto-da-fé* de ces infâmes marchandises, d'abord pour un acte fort glorieux en soi, et ensuite très sage en économie politique. Dans l'exaltation de son zèle, il fond un beau matin sur les cotons en laine qui se trouvaient dans le grand-duché et les saisit en totalité comme marchandises anglaises. Un méchant enchanteur, qui aurait d'un coup de baguette, paralysé les bras à dix mille ouvriers, n'aurait fait ni mieux ni pire. Je n'en suis pas sitôt informé que je cours chez ce Turc, à qui je remontre tout le mal qu'il vient de faire. Il n'en est point ému et m'exhibe je ne sais quelle lettre du ministre du commerce de France, M. Colin de Sussy, où il est dit qu'il doit arriver de Cuxhaven des marchandises dans le grand-duché et qu'il ne doit pas balancer à les saisir quelque part qu'elles se trouvent. J'ai beau lui répéter que tout ce qu'il a saisi est bien marchandise anglaise, mais vendue publiquement à Francfort au nom de l'Empereur, qui en a touché la valeur, que l'identité résulte du procès-verbal de vente qui donne un numéro à chaque ballot, en relate le poids, en indique la forme, en nomme l'adjudicataire, et qu'enfin tous ceux de ces ballots qui n'ont pas encore été éventrés, ont reçu le plomb de la douane française en sortant de Francfort, et celui de la douane du grand-duché lorsqu'ils y sont entrés. Le Turc convient de ces faits ; mais il répond qu'ils ne lavent pas l'origine anglaise. Et à tout ce que peut m'inspirer ce comble de l'injustice et de la barbarie, mon homme de me répondre : « Je ne dis » pas le contraire, mais cela ne lave pas l'origine anglaise. » Je lui demande ce qu'il va faire de ces milliers d'ouvriers sans travail. Il me répond que cela ne le regarde pas. « Cependant, » lui dis-je, cela regarde quelqu'un, moi, peut-être ; et veuillez » écouter mon dernier mot : Je vous somme de délivrer, malgré » votre saisie, à chaque manufacturier sur qui elle pèse, autant » de coton par jour qu'il lui en faut pour occuper ses ouvriers. » Si vous ne le faites pas, et partout où cela va vous être de- » mandé, c'est moi qui m'en chargerai. L'Empereur ne m'a » point encore ôté la disposition de la force armée ici, et j'en

» userai même contre vous, pour prévenir une révolte. — » Mais, monsieur, que me ferez-vous? Je suis envoyé ici par » l'Empereur. — Monsieur, toute menace de ma part serait fort » déplacée... Je ferai, et je vous le répète, même contre vous, » tout ce qu'exigera le maintien de la tranquillité du grand- » duché. — Dans ce cas, prenez un arrêté qui mette ma respon- » sabilité à couvert. — Cela est juste. » Je prends en rentrant chez moi un arrêté qui prescrit à M. Turc ce que je l'avais prié d'accorder. Il obéit. Cependant les cris s'élevèrent de toutes parts. Je renvoie les criards, ceux-ci à M. Turc, ceux-là à M. d'Argout; mais je ne palliais même pas le mal, en essayant de me mettre à couvert. Je vis qu'il fallait agir. J'unis ma voix à celle des réclamants; j'adressai mémoires sur mémoires à l'Empereur, par lesquels je lui mettais sous les yeux et lui attestais la vérité tout entière. Aucune réponse. Je pris le parti d'envoyer à Dresde, où il était alors, quatre des principaux intéressés dans les saisies, à qui je recommandai de ne pas revenir de Saxe avant qu'on leur eût rendu justice. Je leur avais donné la lettre la plus pressante pour le duc de Bassano. Mes députés en furent accueillis à merveille. Ils eurent l'insigne honneur de dîner à la table de M. le ministre secrétaire d'État, mais ils ne purent pas arriver à l'Empereur et repartirent sur la parole du duc de Bassano, que l'Empereur s'en rapportait entièrement à moi, et que tout ce que je ferais serait approuvé. Ils reviennent à Dusseldorf avec une confiance désespérante pour moi. Je ne sais plus comment m'y prendre, pour leur persuader que tout ceci n'est pas convenu entre l'Empereur, le duc de Bassano et moi. Je les renvoie à M. Turc, en leur engageant ma parole, que s'il consent à faire la remise des marchandises saisies, je vais l'ordonner. M. Turc répond que ces marchandises ne sont nullement sous ma juridiction, qu'il en doit compte à l'Empereur et à M. Colin de Sussy, son ministre du commerce, et que si j'entreprends de les reprendre d'autorité, il requerra M. le général Lemarrois, aide de camp de Sa Majesté, de repousser la force par la force. Ce langage était péremptoire, et

ce qui l'était davantage, M. Turc, dès le lendemain, prend ses précautions et dirige toutes les marchandises saisies au-delà du Rhin. Il n'excepte que quelques ballots entamés, et qui pouvaient fournir du travail aux ouvriers pour une douzaine de jours, et il ne fait l'exception qu'à mes instantes supplications et sur des obligations que fournissent les manufacturiers de payer le prix de ces marchandises au taux courant, s'il en est ainsi ordonné par l'Empereur. Depuis lors, il ne vint plus de nouvelles du quartier général, et cette cruelle mesure, que je n'ose qualifier, fut consommée avec tout ce qui restait d'omnipotence impériale.

L'établissement du monopole du tabac éprouvait de plus sérieuses résistances. On avait beau appendre de beaux tableaux aux armes impériales à la porte des bureaux, on brûlait et les tableaux et les bureaux ; on battait les employés, et on jetait parmi les ordures le tabac que fournissait M. d'Argout, et dont les Allemands avaient juré entre eux de ne jamais faire usage. Ce tabac était au reste détestable. Bientôt des bandes se formèrent dans le dessein ou sous le prétexte de cette résistance. Elles devenaient inquiétantes et je pris sur moi de donner secrètement l'avis aux employés du monopole de ne pas engager la guerre et de renvoyer à des temps plus calmes l'exercice de leurs emplois. Mais tandis que je me repliais de mon mieux sur les voies de douceur et sur des concessions nécessaires, le général Lemarrois recevait l'ordre d'organiser des commissions militaires et d'y traduire sans pitié ceux qui exciteraient quelque désordre. Les ordres qu'il recevait sur ce point étaient tellement rigoureux qu'ils ne pouvaient s'expliquer que par la crainte qu'avait l'Empereur qu'il ne s'établit en avant de ses armées des insurrections qui auraient rendu difficile leur retour en France. L'humanité du général Lemarrois tempéra heureusement la rigueur de ces ordres ; il partageait en tout ma manière de voir et de sentir. Rien ne put cependant s'opposer à l'établissement des commissions militaires, et il a bien fallu y traduire des hommes pris les armes à la main et coupables de violences cri-

minelles. Il en coûta la vie à deux de ces hommes. Ce n'était pas trop, si on considère les troubles avec lesquels nous étions aux prises ; mais c'était mille fois trop, parce que les choses en étaient déjà à ce point que les peines n'étaient plus des exemples.

A cette époque l'Empereur fit conduire à Wesel un comte de Bentheim, non pas celui que nous avons vu si paré et si ridicule à la cour impériale, mais un membre de sa famille, lui-même riche et accrédité dans la partie de la Westphalie qui est voisine du duché de Passembourg. Depuis que ce pays avait été réuni à la France, le comte de Bentheim avait rempli la place de maire, et s'était plié de bonne grâce aux fonctions de magistrat dans une commune où il exerçait auparavant les droits de souveraineté. Il était accusé d'avoir neutralisé les efforts des douaniers français dans la poursuite contre l'introduction à main armée de marchandises anglaise sur le continent. L'accusation tombait à faux, car les marchandises n'avaient pas été introduites ; mais ce premier point obtenu, le comte de Bentheim avait fait ce qui avait dépendu de lui pour mettre fin à un engagement désormais sans objet. Sa conduite se recommandait par la prudence et l'humanité ; il faut qu'elle ait été odieusement défigurée dans les rapports à l'Empereur, car je reçus à ce sujet, en même temps que le général Lemarrois, des ordres qui causaient autant de douleur à l'un qu'à l'autre. Je fis ce que le général ne pouvait pas faire. J'allai droit au général Vial, président de la commission ; je lui présentai cet ordre, et après qu'il en eût achevé la lecture, je le fixai en gardant le silence. — « Monsieur, je vous entends, me dit ce général ; soyez tran- » quille ; je ne souillerai pas mes cheveux blancs, et j'espère » que pas un de mes collègues ne se conduira autrement que » moi ; de vieux soldats n'entendent pas le style de cette let- » tre. » — L'affaire fut plaidée ; le comte de Bentheim se défendit lui-même. Au début il se montra embarrassé, et même un peu tremblant. Le capitaine-rapporteur ne poursuivait rien moins que la peine de mort. « Monsieur le comte, lui dit le pré-

» sident, remettez-vous, les militaires français n'effraient que » sur les champs de batailles ; partout ailleurs ils rassurent. » M. de Bentheim prit en effet de l'assurance, et plaida sa cause parfaitement bien. Il eut une seule voix contre lui qui le condamna par une sorte de méprise : il fut acquitté par le reste de la commission ; mais le cas d'acquittement avait été prévu, et pour ce cas il était ordonné de le retenir et de le renvoyer en France. On en usa de la sorte, et je retrouvai le comte de Bentheim à Vincennes, à l'époque du gouvernement provisoire ; j'eus la satisfaction d'y présenter sa mise en liberté.

Cependant la bataille de Leipsick survint. Quand je reçus les détails de cette triste sœur de la bataille, ou plutôt du passage de la Bérésina, je ne fis aucun doute que les Français seraient repoussés au-delà du Rhin et que c'en était fait de leur établissement en Allemagne. Je ne réfléchis plus qu'au moyen d'évacuer le grand-duché d'une façon encore honorable. Je pouvais, dès lors, préparer des fonds pour le départ, en apportant quelques retards dans l'acquittement des dépenses, en disposant d'effets mobiliers ou en créant des anticipations ; mais la réunion de ces moyens ne pouvait pas mener loin ; leur emploi devenait compromettant pour le peu de séjour que j'avais encore à faire en Allemagne, et il contrastait trop avec la conduite loyale que j'avais tenue jusque-là. Je résolus donc de ne rien changer à la marche de mon administration, et de n'aller ni plus vite, ni plus lentement qu'auparavant. Tous les yeux étaient fixés sur moi plus attentivement qu'à l'ordinaire, et la confiance se soutint lorsqu'on me vit recevoir, payer, disposer et même prévoir comme dans les temps ordinaires ; j'envoyai au conseil d'État le budget de 1814, en l'invitant à s'en occuper sans délai.

Mais j'eus bientôt sur les bras une des plus déplorables suites de la bataille de Leipsick ; on fut réduit à évacuer promptement jusqu'aux bords du Rhin les hôpitaux de l'armée française ; ils étaient combles de malades et de blessés sur lesquels le typhus exerçait de cruels ravages. M. Daru m'écrivit pour savoir combien je pouvais recevoir de ces malades. J'en demandai cinq

cents pour n'en avoir que mille ; mais le premier envoi dont je fus menacé devait déjà en contenir treize cents. On ne m'avait fourni à l'avance ni mobilier, ni pharmacie ; on m'expédiait des hommes mourants et des officiers de santé ; c'était à moi de pourvoir au reste. J'ai éprouvé nombre de fois mais surtout celle-ci, que l'extrême nécessité fournit des ressources dont on ne s'aviserait même pas dans un temps calme. En une semaine je me procurai tout ce qui me manquait pour monter mes hôpitaux ; ensuite la Providence me mit sous la main le docteur Abel pour diriger le traitement. Abel est un Prussien de l'école du grand Frédéric, à la cour duquel il a demeuré quelque temps ; homme instruit, de beaucoup d'esprit, et admirateur passionné de la littérature française, il ne l'est pas à beaucoup près de notre médecine, dont il attribue la timidité à l'ignorance. Il me demanda si je voulais le débarrasser de ce tas de gens inutiles qu'on appelle, parmi nous, des officiers de santé, et le laisser entièrement maître du traitement sanitaire. Je lui donnai carte blanche. « Vos gens, me disait-il, sont malades de deux » choses : de la détestable nourriture qu'ils ont prise depuis un » mois, et de leur entassement dans des hôpitaux horripilants ; » c'est là qu'ils se sont empoisonnés et qu'ils continueront de » l'être si je n'y mets ordre. » La saison était belle encore et la température fort sèche ; le docteur plaça ses malades dans les cours du château de Bensberg et dans les jardins de Benrath, et sévèrement séparés les uns des autres. On les avait pourvus de capotes qui les mettaient à l'abri du soleil pendant le jour et de la fraîcheur de la nuit, et les précautions étaient prises pour qu'ils fussent, en cas de pluie, rentrés promptement dans les appartements. Quand on commença de placer ainsi ces malheureux à la belle étoile, ils se crurent jetés là pour une mort prochaine, et crièrent de tout ce qu'il leur restait de force ; mais quand ils me virent parcourir les rangs et donnant des ordres pour maintenir ce régime, ils se rassurèrent. On leur administrait pour tout remède du bouillon et du vin, en mesurant les doses sur les forces des malades. Nous en perdîmes assurément,

et en assez grand nombre, mais ce nombre n'approchait pas de celui qui succombait dans les hôpitaux fermés de Mayence, de Cologne et de Wesel. Nous nous débarrassâmes assez promptement du typhus, et ensuite les blessés n'eurent besoin que de patience et de régime. Les magistrats français qui furent chargés de l'organisation et de la surveillance de ces hôpitaux empestés s'y portèrent avec un dévouement parfait ; quelques-uns y succombèrent ; pas un ne s'enquit du danger. Jean-Bon-Saint-André se jeta à Mayence à travers les bandes de malades qui lui tombaient à chaque instant sur les bras. Il m'écrivait pour me demander de lui envoyer, par courrier, le détail du traitement adopté dans le grand-duché, et dont il entendait dire merveille. Sa lettre était datée d'un hôpital, je lui répondais d'un autre. Il n'ouvrit pas la mienne : à l'instant où elle arriva il venait d'expirer, victime d'un zèle emporté jusqu'à l'imprudence. Ainsi finit le vieux membre du comité de salut public, laissant des regrets universels dans le département de Mont-Tonnerre, qu'il avait administré avec un succès remarquable, et donnant à ceux qui l'avaient connu particulièrement le droit de penser que ses égarements politiques les plus effrayants prenaient leur source dans un amour mal ordonné de l'humanité.

Ces débris sanglants de notre armée ne faisaient que précéder de quelques jours le corps de l'armée elle-même qui se retirait sur le Rhin, si on peut appeler de ce nom des troupes éparses qui gagnaient, comme elles pouvaient, le lieu de retraite qui leur était naturellement indiqué. Le royaume de Westphalie avait cédé aux instructions partielles qui précédèrent l'arrivée des troupes de la coalition, et le roi avait été contraint de fuir avec la cour. Il s'était dirigé sur le grand-duché de Berg, parce qu'il supposait que l'Empereur aurait la volonté et la force de le défendre. Je ne fus averti de son arrivée à Mulheim que par le courrier qu'il m'expédia de ce lieu même. Il était neuf heures du soir quand je reçus la nouvelle, et je montai à cheval à l'instant même pour me rendre auprès du roi. Je le trouvai accompagné de ses ministres des affaires étrangères et de la guerre, et en-

core entouré de tous les oripeaux de la royauté. La maison qu'il occupait était remplie de gardes du corps, dont le costume théâtrale et chargé d'or allait merveilleusement à la circonstance; on trouvait des chambellans sur les escaliers à défaut d'antichambres, et tout cela ne ressemblait pas mal à une troupe de comédiens de campagne qui répétaient une tragédie. C'en était une bien grande que celle qui se jouait alors, mais le roi de Westphalie et son royaume n'en formaient qu'une épisode assez léger. Introduit auprès de S. M. dans les formes et par le premier chambellan, je la trouvai violemment agitée ; je laissai le roi Jérôme me prouver que le désastre, dont princes, sujets, ministres, nous étions tous victimes, devait être attribué à son auguste frère. Ce premier point n'était pas trop contestable, surtout si on commençait par accorder que tout ce que princes, sujets, ministres, perdions ou allions perdre, nous était arrivé du même côté ; ensuite le roi Jérôme s'étendit sur les offres qui lui avaient été faites par les puissances coalisées, pour l'engager à entrer dans la coalition. On ne lui garantissait pas seulement le royaume de Westphalie tel qu'il est ; mais on lui promettait de l'agrandir considérablement aux dépens de la Saxe ou de la Hesse Grand-Ducale. Il a rejeté de bien haut de pareilles offres ; mais, pour parler vrai, il en a quelquefois des regrets, lorsqu'il voit tout compromettre, tout perdre par une opiniâtreté sans excuse. Je réponds que le roi a certainement pris le parti le plus noble, celui qui lui promet la meilleure place dans l'estime des contemporains et dans l'histoire, mais qu'au fond il n'aurait pas été contraire à la politique de l'Empereur que son frère gardât une principauté importante en Allemagne, parce que cela aurait pu, au besoin, diviser des intérêts qui n'étaient forts que par leur unité. Le roi me répondit qu'il y avait songé, mais qu'il avait fait passer avant tout l'honneur. Il n'était pas assuré que Sa Majesté westphalienne eût eu l'alternative, mais enfin on pouvait conclure de ce qu'elle disait, le parti honorable qu'elle n'aurait pas manqué de prendre si elle eût eu la liberté du choix. Cette entrée en matière, tout intéressante qu'elle était, ne résol-

vait rien sur le moment actuel : il s'agissait de décider quelle route allait prendre le roi. La retraite au delà du Rhin lui déplaisait fort ; il se persuadait que tout ne serait pas perdu, aussi longtemps qu'il aurait le pied en Allemagne ; mais en le suppliant de disposer de moi pour tout ce qui pouvait lui convenir du grand-duché, je lui démontrai assez bien que les armées coalisées l'auraient occupé dans quinze ou vingt jours. A défaut du grand-duché le roi opinait pour une retraite en Hollande. Facilement encore, je fis voir que la Hollande ne tiendrait guère plus longtemps que le grand-duché, et que si le roi se dirigeait de ce côté, il suivrait seulement le chemin le plus long pour rentrer en France. A mon avis, il ne restait au roi qu'un parti à prendre, celui d'aller droit à ses terres de France, et d'y rester jusqu'à l'ouverture de la campagne prochaine, époque peu éloignée où le rôle du roi Jérôme était tout tracé, de vaincre avec son frère ou de mourir à ses côtés. Le roi reçut très bien mon opinion ; je le savais digne de l'entendre, car j'avais remarqué chez lui, à travers les emportements de la jeunesse, de la loyauté et de la résolution ; mieux préparé, je ne doute pas qu'il n'eût porté le fardeau de son nom, si lourd qu'il était. Il partit le lendemain et prit la route de Hollande. Il était deux heures du matin quand notre conversation finit ; je remontai à cheval et repris, avec un seul domestique, la route de Dusseldorf. Le roi était effrayé pour moi, et voulait, à toute force, me donner une escorte. Je le suppliai de me permettre de ne pas l'accepter, parce que je serais mieux défendu par mon obscurité, et même, au besoin, par les dispositions de la population.

Depuis ce jour, mon hôtel, à Dusseldorf, devint l'auberge de mes anciennes connaissances de Cassel, qui arrivaient, les unes après les autres, toutes également étourdies de leur fuite précipitée mais sans qu'aucune désespérât de rentrer à Cassel, au printemps prochain. Mes prophéties étaient fort opposées, aussi m'apercevais-je que des gens arrivés chez moi avec l'espèce de satisfaction que donne la confiance, me quittaient inquiets et attristés ; on m'accusait de voir en noir, et de désespérer du

génie de l'Empereur. Que ces illusions soient restées dans des esprits communs, on le conçoit, mais je ne revenais pas de les voir partagées par M. Siméon, dont la raison pure et élevée est passée en proverbe. Il quittait le ministère de l'intérieur de Westphalie, et ne consentait pas à discuter avec moi ce que nous deviendrions l'un et l'autre quand nous serions de retour à Paris, où il ne resterait rien à faire à tous deux; il persistait à se confier dans le génie de l'homme, et ne voulait pas m'accorder que ce génie admirable pour préparer et exploiter la victoire, ne se retrouvait plus pour supporter ou réparer une défaite. Je jouis de la société de M. Siméon jusqu'au moment de l'approche des armées ennemies, et elle me faisait oublier ce que cette circonstance avait de pénible; enfin, les ennemis s'avançaient par journées d'étape, et nous pouvions calculer juste le jour où ils entreraient dans le grand-duché. Il fallut en venir à des soins bien différents de ceux qui nous avaient occupés jusque-là, à rechercher les moyens de rendre le passage du Rhin difficile à l'ennemi. Tous les bateaux dont il aurait pu se servir, furent repliés et consignés sur la rive gauche; on en fit autant du pont volant, et on porta à Neuss, avec toute la célérité possible, tout ce que contenait l'arsenal de Dusseldorf. Je donnai l'ordre de faire passer sur la rive opposée du fleuve ce qui appartenait au prince, et dont l'ennemi pouvait se servir comme instrument de guerre; je ne dérangeai rien au reste du mobilier; je n'enlevai ni le vin qui était dans les caves du prince, ni les meubles récemment arrivés de Paris et que je destinais à l'hôtel de la Résidence; je ne touchai point à la bibliothèque et au cabinet de dessins, l'un des plus précieux de l'Allemagne. Cette conduite fut appréciée, aussi je fus obéi, et j'ose ajouter respecté, dans ces temps de faiblesse et de malheur, comme je l'avais été au plus fort de notre puissance et de notre prospérité.

Les troupes françaises qui opéraient leur retraite arrivèrent. Je fus averti que déjà elles occupaient le jardin de la Cour et qu'elles étaient en train d'en occuper les arbres pour le service de leur cuisine et des baraques. J'avais planté ces arbres dans

des temps plus heureux et sans songer qu'ils devaient tomber sous la hache des Français s'échappant de l'Allemagne au pas de course. Le jardin de la Cour, placé en avant de l'hôtel de la Vénerie, était la seule promenade publique qu'eût la ville de Dusseldorf, lorsque j'y arrivai. Je m'occupai sur-le-champ de l'embellir. C'était une maladie heureusement commune, parmi les administrateurs français de cette époque, que de laisser quelque monument de leur passage dans les lieux où ils avaient été placés, et l'émulation qui entrait entre eux, en ce point, à singulièrement contribué à arracher les villes de la France à leur ancienne barbarie. Le jardin que j'avais trouvé à Dusseldorf, avait été planté, comme tous ceux de son époque, en allées droites bordées de charmilles, et avait pour ornement trois ou quatre statues de mauvais goût et des ifs taillés en bêtes ou en hommes.

Les habitants de la ville tenaient singulièrement à la conservation de ce jardin dans l'état où il était; dabord, parce qu'à leurs yeux il était magnifique, et ensuite parce qu'il abritait, dans cet état, un grand nombre de rossignols, dont on craignait la destruction si on touchait aux charmilles, aux ifs si bien taillés. Je ne tins compte ni de ces appréhensions ni de ces goûts; je culbutai ce jardin pour lui donner un caractère plus libre et des accessoires mieux entendus. Le *tolle* fut général contre moi, pendant l'hiver; mais au printemps, les rossignols me furent un secours. Ils revinrent tous aussi nombreux et chantant leurs amours encore plus haut que l'année précédente. Ils réconcilièrent avec moi la population qui finit par s'habituer à des pelouses fraîches et bien arrosées et à des bosquets où ne manquaient au besoin ni l'ombre ni le silence. L'ancien jardin n'obtint bientôt plus de regrets que de deux ou trois vieux politiques, qui ne voulaient pas qu'on pût raisonner juste dans des allées de travers. C'était cette création de mon goût qui se trouvait soudainement attaquée par l'arrivée des troupes françaises. J'accourus sur la place; j'y trouvai un colonel à qui je remontrai combien, en tout pays, la destruction

du jardin public d'une ville était cruelle pour les habitants; mais nous étions, non pas dans un jardin de la ville de Dusseldorf, mais dans celui de l'Empereur. C'est d'après ses ordres, à ses frais et pour l'embellissement de l'un de ses palais, que le jardin a été planté; il serait par trop étrange qu'il fût désolé par ses troupes. Le colonel, sans contester mon beau dire, se retrancha sur le besoin qu'il avait de bois à l'instant même, pour chauffer les marmites et disposer les baraques. Je lui proposai de faire entrer les troupes dans la ville et de les y loger, ce qui le dispenserait de bivouac, et en tout cas d'accepter tout le bois dont il aurait besoin et qui allait être amené à l'instant même sur la place. Je n'ébranlais toujours pas le colonel, qui me dit qu'il était en présence de l'ennemi, ce qui lui imposait la nécessité de bivouaquer, et que le bois que je lui proposais serait peu propre à l'emploi qu'il voulait en faire, parce que le bois sec chauffe moins que le bois vert, et que c'est surtout de ramée dont on a besoin pour faire des baraques. Je ne savais que répondre à ces arguments tirés de la nature du calorique et des convenances de l'architecture militaire, lorsque le général Damas survint. Il devina mieux que moi ce dont il s'agissait, et me dit de retourner chez moi et qu'il allait arranger cette affaire. Il vint m'y rejoindre et me proposa d'envoyer à l'instant même, sur la place où stationnaient les troupes, le double de ce qu'il fallait de bois pour chauffer les marmites et de planches de sapin pour élever les baraques, et d'y joindre pour ce dernier emploi toute la toile d'emballage qu'on trouverait dans la ville, et enfin de mettre cent louis à sa disposition. A ces conditions il me garantissait le salut du jardin. Je me hâtai de les remplir et le jardin fut sauvé. Je peux donc dire que ce jardin de la Cour, qui est aujourd'hui l'un des plus agréables de l'Allemagne, me doit doublement l'existence.

Tel est l'excès de notre prévention pour ce qui est notre ouvrage, que j'étais dans le ravissement pour avoir préservé un jardin que deux jours après je devais quitter, peut-être pour ne jamais le revoir, mais à coup sûr pour ne plus le posséder.

J'ordonnai une distribution de vin aux troupes françaises, à raison d'une bouteille par homme. Cette largesse apparente me coûtait peu, car j'allais être forcé d'abandonner à l'ennemi le vin dont je disposais encore ce jour là. Le général Damas prévoyant que cette distribution, à laquelle il s'était d'abord opposé par prudence, allait semer beaucoup et peut-être trop de gaieté dans le bivouac, me proposa de l'aller visiter à l'heure du dîner. J'y allai dans sa compagnie et dans celle du général Marx. Je ne revenais pas de la promptitude et de l'habileté avec lesquelles les baraques avaient été construites. Ces soldats qui venaient de subir la cruelle défaite de Leipzig et une longue retraite avec ses privations, ses douleurs et ses dangers, n'avaient rien perdu de cette jovialité et de ce sans-souci qui caractérisent le soldat français. Je recueillis là, même pour mon compte, de bons propos frappés juste à l'empreinte du corps de garde et du bivouac. Les généraux qui m'accompagnaient voulaient bien me céder le pas, ce qui inquiétait beaucoup les soldats sur ma qualité. Ils se demandaient : « *Quel est donc le grand qui a l'habit ferré en blanc? — Veux-tu bien te taire*, répondait un autre, *c'est le ministre de l'Empereur. — Tiens, le ministre de l'Empereur! on sait bien d'où il vient celui-là. Il est tiré des grenadiers*[1]. — *Et qu'est-ce qui t'a dit que ce n'était pas des tambours-majors? — Oh! ma foi non! s'il venait des tambours-majors, il ne nous aurait pas donné de vin, il aurait tout bu. — Moi, ça m'est égal d'où qu'il vienne, mais je voudrais bien que l'Empereur fournit un grand ministre comme celui-là, partout où je passe, etc.* »

Je quittai la place, distrait, moi-même, par la bonne humeur et les bons propos de corps de garde. Je trouvai que ces premiers passants étaient tout à fait bons diables.

Le lendemain, nouvelle affaire ; c'est le général Rigaud qui arrive, conduisant la division de l'armée qui doit faire sa retraite sur Wesel, et qui annonce qu'il n'a que quarante-huit heures d'avance sur l'armée ennemie. Celui-ci ne perd pas de temps à batailler pour du bois vert ou du bois sec. Il frappe une contri-

1. Le comte Beugnot était d'une taille très-élevée.

bution de guerre de quatre millions, payable en vingt-quatre heures. Je demande une entrevue au général, et je lui propose l'hôtel que j'habite comme le lieu de réunion des autorités civiles ou militaires qui relèvent de l'Empereur. Le général hésite et prétend que c'est à moi à l'aller chercher à l'hôtel de ville où il est en train d'opérations. Il m'était fort difficile d'accepter la conférence en un pareil endroit, où j'allais me trouver en face des magistrats municipaux et des habitants consternés. Je supplie le général de m'indiquer tout autre local : il prend son parti, et se rend chez moi ; mais, dès le début, j'entrevois que la négociation finira mal. Le général commença par s'étonner lui-même de la complaisance qu'il avait eue de se rendre à mon invitation et me pressa de lui fournir sans délai les moyens que j'avais de faire réussir sa contribution.

Les objections ne me manquaient pas contre le droit que prétendait avoir le général ; mais le droit était la chose du monde dont il se souciait le moins. Il avait d'ailleurs un argument favori auquel il revenait toujours. De deux choses l'une, disait-il : ou l'Empereur reprendra votre grand-duché, et alors on s'entendra avec ceux qui auront avancé la contribution ; ou il ne le reprendra pas, et c'est autant d'emporté sur l'Allemand ou sur l'ennemi. Battu sur le droit, je me retranchais sur le fait, et je faisais observer au général Rigaud, qu'en vingt-quatre heures qu'il devait passer à Dusseldorf, il était tout à fait impossible de lever une contribution, je ne dis pas de quatre, mais d'un million, mais de cent mille francs, parce que les habitants aisés avaient quitté la ville depuis un mois, emportant avec eux ce qu'ils avaient de précieux, en sorte qu'on n'aurait même pas le triste expédient de prendre des otages. A cela, le général ne prenait pas la peine de me répondre et me sommait de l'aider de mes moyens. « Je n'en ai d'aucune sorte, lui disais-je, et s'il » m'en restait je vous avouerai franchement que je ne les em- » ploierais pas à lever une contribution sur les sujets de l'Empe- » reur. — Je le crois bien reprit le général. J'ai l'honneur de » vous connaître et je sais que vous êtes plus Allemand que

» Français. — Je n'ai pas, lui répondis-je, le même avantage à » votre égard, et j'en suis peu jaloux. » Sur cela, je me lève ; le général en fait autant. Je lui ouvre la porte de mon cabinet et je le reconduis jusqu'à l'escalier, sans avoir l'air d'entendre les propos grossiers dont il payait ma politesse. Il n'était pas au bas de l'escalier, qu'une députation de l'hôtel de ville arrivait pour savoir si j'avais fléchi le général. Je répondis qu'il était inflexible, et je traçai le plan de conduite à tenir. Fournir à l'armée les vivres et le logement, y ajouter du vin, comme on avait fait la veille ; traiter les individus avec toutes sortes d'égards ; exprimer au général le regret de ne pouvoir mieux faire, et ne pas lui payer un sou de contribution. Le général revint à l'hôtel de ville, où, après beaucoup de bruit, de tapage et de menaces, il s'assit avec ses officiers à un excellent dîner qui lui avait été préparé. Je fus fort maltraité de propos à ce repas. On se promit, dit-on, de me mettre à la raison, quand nous serions rentrés en France. Depuis lors, je n'ai plus entendu parler du général Rigaud, qui, vaincu par la force des choses, dut se convaincre qu'en défalquant des vingt-quatre heures qu'il avait à passer à Dusseldorf, le temps d'un bon dîner et du sommeil qui y succède assez ordinairement, il ne lui en restait plus assez pour mettre à fin une contribution de quatre millions.

Le lendemain matin, le général Rigaud prit la route de Wesel. J'étais tenu au courant de la marche des ennemis. Je vis que je n'en étais séparé que par vingt-quatre heures, et je songeai aussi à faire ma retraite. J'avais laissé à l'hôtel de la Résidence les domestiques dont le service m'était désormais inutile. Je donnai l'ordre à mon maître d'hôtel de préparer le lendemain un dîner et des appartements au comte de Saint-Priest, commandant du corps d'armée russe qui allait occuper Dusseldorf. J'avais eu le même précepteur que le comte de Saint-Priest, et cela avait établi quelques rapports entre nous durant notre jeunesse. Il fut fâché de ne pas me trouver à Dusseldorf lorsqu'il y arriva, et dit que je n'avais manqué à la bonne politesse française qu'en ne restant pas là pour lui faire les honneurs de mon

dîner. Mes arrangements de départ furent faits avec autant de calme que s'il se fût agi de mon arrivée. Le pont volant quitta la station de Neuss pour venir me prendre, et je fus reconduit pendant la traversée du fleuve jusqu'à la ville de Neuss par des habitants de Dusseldorf, qui semblaient avoir oublié leur nationalité, à la sincérité des regrets qu'ils me témoignaient et aux égards touchants dont j'étais le sujet. Ainsi j'ai quitté, après six ans de séjour, cette belle contrée de l'Allemagne. Je n'y ai pas été exempt des variations inséparables des destinées humaines ; j'y ai éprouvé quelques plaisirs mêlés de peines ; mais à tout prendre, je compte ces six années parmi les moins malheureuses de ma vie, et je trouve du charme à y reporter mes souvenirs.

XV

Retour en France. — Dernière audience de l'Empereur. — Je suis envoyé dans le département du Nord. — Abdication de Napoléon.

J'étais arrivé à Neuss entouré d'une petite colonie d'employés français, et même de quelques Allemands, qui suivaient ma destinée, comme s'il m'en fût resté une. Nous étions logés fort à l'étroit et d'une manière incommode; la position n'avait de mérite que le voisinage du grand-duché, circonstance qui bientôt devint indifférente. Je pris le parti de me rendre avec mon monde à Aix-la-Chapelle; j'y établis un bureau afin de correspondre avec des agents que j'avais laissés dans le grand-duché, pour préparer les comptes de la gestion extraordinaire que l'évacuation avait occasionnée. Je congédiai ceux des employés qui m'avaient suivi et qui n'avaient pas trouvé place dans ce bureau, en distribuant à chacun d'eux trois mois d'appointements par forme de gratification. Je rendis compte de ces dispositions à Paris, elles furent approuvées. L'Empereur trouva bien mon établissement d'Aix-la-Chapelle, et j'en reçus en même temps l'ordre de me rendre au quartier général du maréchal Macdonald, qui n'en était distant que de six lieues, afin de m'entendre avec lui sur les choses dont il aurait besoin pour organiser l'armée qui se réunissait sous ses ordres. Je me rendis auprès du maréchal et lui fis part de ma mission. « Voulez-vous, » me dit-il, passer mon armée en revue? Cela ne sera pas long; » elle se compose, quant au personnel, de ma personne que

» vous voyez déjà, et de celle de mon chef d'état-major, le gé-
» néral Grundler, qui va paraître, et à l'égard du matériel, il
» consiste jusqu'à présent en quatre chaises de paille et une table
» de sapin. J'écris tous les jours à Paris que c'est une mauvaise
» plaisanterie que d'appeler ce que vous avez sous les yeux l'ar-
» mée du maréchal Macdonald ; je demande à grands cris une
» armée réelle, parce que je suis loin de partager l'opinion gé-
» nérale que l'ennemi ne passera pas le Rhin. Il me suffit de voir
» la direction qu'il donne à ses troupes et qu'elles vont suivre
» même au fort de l'hiver, pour me convaincre que le Rhin même
» n'est pas le terme de leur marche ; et, ma foi, si l'Empereur
» n'a à lui opposer que des armées de la force de la mienne,
» l'ennemi pourra bien ne s'arrêter qu'à Paris. Voilà, ajouta le
» maréchal, ce qu'il faut que vous disiez et que nous disions
» tous à l'Empereur, car le danger est extrême, et le moment
» des vanteries est passé. » Je rendis compte de ma visite sans reproduire la vérité toute nue ; j'insistai cependant sur la nécessité de diriger des troupes sur le Rhin, où facilement on trouverait à les faire subsister. Le seul besoin que l'on peut éprouver ici, disais-je, c'est celui de soldats.

De retour à Aix-la-Chappelle, j'y repris les travaux de ma comptabilité et la mise en ordre des archives du grand-duché, dont je m'étais fait suivre. Ce séjour n'était pas sans agrément à cette époque ; on y voyait refluer les Français qui avaient occupé des places durant l'occupation de l'Allemagne, et on trouvait parmi eux des hommes instruits et bons à entendre. Le lieu de réunion était la maison de M. le préfet Ladoucette, qui ne manquait à aucune des obligations que les circonstances lui imposaient et les remplissait avec noblesse ; je l'avais connu en des temps prospères, et qui étaient encore si près de nous, lorsqu'il exprimait à la belle Pauline un sentiment dont, à côté d'elle, il était malaisé de se défendre. Les temps étaient bien changés à mes yeux, mais non pas autant à ceux de M. de Ladoucette, qui croyait, et presque tous les habitants de la rive gauche du Rhin avec lui, que le fleuve était une barrière que l'ennemi n'o-

serait jamais franchir. Cette opinion, partout répandue, entretenait dans les provinces du Rhin une sécurité parfaite; les contributions s'y recouvraient, la conscription s'y levait, enfin tous les services publics s'accomplissaient avec autant de facilité qu'aux années d'Austerlitz et d'Iéna.

Au bout d'un mois, le travail qui m'occupait à Aix-la-Chapelle était fini, et j'implorai mon retour à Paris. M. Rœderer me répond qu'il a sujet de croire qu'il est dans les intentions de l'Empereur que je me tienne dans la ville la plus voisine du grand-duché, et tout prêt à y rentrer, dès que les armes de Sa Majesté m'en auront ouvert le chemin, et qu'il attendra, pour proposer mon retour, que j'y insiste. Je réponds que j'ai autant que qui que ce soit l'espérance que les armes de l'Empereur reprendront leur prépondérance en Allemagne, mais qu'il faudra quelque temps, et que j'aurai, en tout cas, celui d'arriver de Paris à Dusseldorf lorsque les événements sembleront me rappeler dans la dernière de ces villes. J'insistai donc pour mon retour qui me fut enfin accordé, et je me rendis à Paris.

Le lendemain de mon arrivée, je me présente au lever de l'Empereur. Le maître était toujours là, mais les figures, les attitudes, les propos n'étaient plus les mêmes; les soldats, les courtisans eux-mêmes avaient, dans leur allure, quelque chose de triste et de fatigué. L'Empereur me dit deux mots en passant devant moi, et m'ordonna de rester, ce qui était me notifier une audience particulière à l'instant même; elle ne se fit pas longtemps attendre; resté seul avec lui, l'Empereur entama une conversation que je vais rapporter :

« — Vous venez d'Aix-la-Chapelle?

» — Oui, Sire.

» — Combien avez-vous mis de temps en route?

» — Trois jours et deux nuits.

» — Vous n'avez pas été vite.

» — On ne m'avait pas averti que le service de l'Empereur » exigeât plus de célérité.

» — Vous avez été à Mulheim et à Cologne; vous avez vu le

» maréchal Macdonald, il a des troupes autour de lui : combien » d'hommes?

» — Je ne sais pas précisément de combien d'hommes est » composée l'armée de M. le maréchal Macdonald; il se plai- » gnait du retard que mettent les troupes à le rejoindre, et il » était fort impatient quand je l'ai quitté.

» — Vous ne me répondez pas : je sais bien que vous n'avez » pu compter les hommes; vous n'êtes pas inspecteur aux revues; » mais ne serait-ce que dans la conversation, Macdonald a dû » vous dire ce qu'il avait réuni de troupes?

» — Je crains, Sire, que ce ne soit jusqu'à présent qu'un assez » petit nombre.

» — Vous craignez! il ne s'agit pas de ce que vous craignez : » ou vous ne savez pas la vérité, ou vous ne voulez pas la dire; » au moins avez-vous trouvé, sur la route, des corps et des sol- » dats isolés qui se portent vivement sur le Rhin!

» — J'ai trouvé un bataillon du 18e qui sortait de Gand, qua- » tre détachements de l'ancienne garde hollandaise, et des » hommes isolés, au nombre de 150 à 200.

» — Vous comptez fort bien les troupes en route, vous ne les » apercevez pas sur le terrain; enfin, il y a ici je ne sais quoi, » entre le maréchal Macdonald et vous. On ne craint pas » dans le pays que vous quittez que l'ennemi ose passer le » Rhin?

» — Je n'en ai vu l'inquiétude chez personne, et tout se passe » dans les départements réunis que j'ai parcourus, comme il se » passait il y a quatre ans; on paye les contributions, on lève » les conscriptions, l'ordre public n'est troublé nulle part. J'ai » conseillé aux préfets, ainsi que j'y étais autorisé, d'user de » ménagements; tous m'ont répondu qu'ils n'en avaient pas be- » soin. On pense que si l'ennemi fait quelque simulacre de pas- » sage, ce sera pour obtenir plus promptement la paix.

» — La paix... la paix..., c'est bien aisé à dire. Est-ce que je » peux abandonner tout ce que je possède en Allemagne? J'ai » cent mille hommes dans les places de l'Elbe, à Hambourg, à

» Dantzig; s'ils étaient assez insensés pour passer le Rhin, je » marcherais à leur rencontre pour les culbuter; je réunirais » mes garnisons pour tomber sur leurs derrières, vous verriez » une belle débâcle.

» — L'Empereur me fait-il la grâce de me permettre de ren- » trer à son conseil d'État?

» — Non, j'ai d'autres vues sur vous, je vous renverrai d'où » vous venez, attendez des ordres ici. Vous avez apporté avec » vous les papiers du grand-duché? mettez-les en ordre, et » préparez vos comptes. »

Je restai à Paris, étonné moi-même de la confiance que je trouvais dans tous les esprits. Les plus difficiles désespéraient de nos conquêtes au-delà du Rhin, mais personne ne voulait croire que les alliés osassent le passer. Le seul, M. de Talleyrand tenait l'Empereur pour perdu, soit par l'extrême envie qu'il en avait, soit que, dès lors, il eût, par le duc de Dalberg, des intelligences dans le camp ennemi. Cependant les événements se pressaient; le maréchal Macdonald, qui n'avait rien à opposer aux alliés, laissait insulter de tous côtés la frontière qu'il était chargé de défendre, et il était démontré aux personnes instruites que si l'ennemi semblait hésiter sur le passage du Rhin, c'est qu'il ne voulait l'opérer qu'avec des masses capables de rendre cette mesure décisive. Les lettres que je recevais d'Allemagne ne me laissaient plus de doute sur ce point; si je ne les communiquais pas à l'Empereur, c'est que j'étais persuadé qu'il était au moins aussi instruit que moi et qu'il trouverait fort mauvais que je le fusse de mon côté. Sur ces entrefaites, M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, vint me trouver, de la part de l'Empereur, pour me proposer d'aller relever, à Lille, le préfet, M. Duplantier, qu'une maladie chronique empêchait de continuer ses fonctions. J'accueillis assez mal la proposition qui se réduisait au fond à me faire accepter la préfecture de Lille. D'une préfecture supérieure à celle de Lille, j'étais monté au conseil d'État; de là j'avais été employé, avec le titre et le traitement de ministre, pendant huit ans, d'abord à Cassel, puis à Dusseldorf, et dans cette

dernière résidence j'avais joué un rôle de prince. Les princes, mes voisins, m'avaient rendu en prévenances tout ce que l'Empereur leur donnait en frayeur; insensiblement mon esprit s'était guindé jusqu'à la morgue germanique, et telle chose me faisait pitié et presque horreur à mon arrivée en Allemagne, que j'avais fini par trouver toute simple et presque juste. Quand je pouvais réfléchir, je me faisais pitié à moi-même, mais le doux penchant continuait de m'entraîner. Qu'on juge de ma stupeur en m'entendant proposer une place de préfet! Je traitai fort durement Montalivet, qui se contenta de me répondre qu'il allait rendre compte à l'Empereur de notre entretien; il le fit le jour même, et je reçus le lendemain l'ordre de me rendre aux Tuileries. Trois semaines seulement s'étaient-écoulées depuis ma dernière audience de l'Empereur, et ce n'était plus le même homme. On va en juger.

« — Qu'est-ce que c'est? Le ministre de l'intérieur dit que » vous ne voulez pas aller à Lille?

» — Je suis toujours prêt à obéir à l'Empereur, mais lui-» même sentira qu'après m'avoir fait la grâce de me nommer » son ministre à Dusseldorf, et m'en avoir donné l'habit et le » traitement, je ne peux plus guère être employé comme pré-» fet; on en conclurait une subversion, un désordre dans les af-» faires, dont heureusement nous sommes loin.

» — Je l'espère bien; mais je ne vous conçois pas : qui veut » me servir doit servir où il me convient; que vous ayez été mi-» nistre ou non, je n'en sais rien, et je n'ai pas le temps d'y re-» garder, mais si je vous envoie sous-préfet quelque part, vo-» tre devoir est de vous y rendre.

» — Sans doute, Sire, aussi c'est uniquement dans l'intérêt » de votre autorité que j'ose me permettre une observation : je » crois qu'un homme qui a rempli une grande place est moins » propre que tout autre à en remplir une moindre, parce qu'il » arrive à celle-ci avec une couleur de disgrâce; car enfin...

» — Au fait, et je suis pressé..., il faut que vous alliez à Lille; » on me dit que Duplantier se tue pour mon service, cela ne lui

» sert à rien, ni à moi non plus [1]. Il y a là beaucoup à faire; ce » département du Nord est l'une des portes de la France. Vous » avez dix places à approvisionner, les gardes nationales à mettre sur pied. Les gardes nationales sont excellentes dans ce » département-là; il faut réchauffer les habitants qui sont gens » de cœur, au reste. Ne passez de marchés que le moins que » vous pourrez; faites par vous-même et par votre monde; l'argent ne vous manquera pas. Vous aurez à faire, mais le pays » est riche; exigez ce qui sera nécessaire, rien de plus.

» — L'Empereur peut compter sur mon zèle; il s'accroîtrait, » s'il était possible, par la confiance qu'il daigne me témoigner; » mais me permettrait-il de lui demander avec quel titre je dois » me présenter dans le département du Nord?

» — En vérité, monsieur Beugnot, vous abusez.

» — Je demande mille fois pardon à l'Empereur.

» — Il s'agit bien de titres: présentez-vous comme préfet, » comme ministre, comme empereur si vous l'osez, et faites ce » que je demande. Comment pouvez-vous m'occuper de pareilles fadaises, quand la tête me bout du matin au soir?... Votre » Macdonald n'empêche rien, n'arrête rien; des nuées de Cosaques désolent les départements du Rhin; il faut que j'organise la défense sur tous les points, avec quoi? Et dans un pareil moment, je vous mets l'une des clefs de la France dans la » poche, et vous venez me parler de titres!... On s'occupe de » cela quand on n'a rien de mieux à faire. Tout le monde

1. Ce mot de l'Empereur me rappelle une anecdote qui nous égaya beaucoup, au conseil d'État, en 1807. Portalis, ministre des cultes, entrait un jour chez l'Empereur la figure défaite et les yeux remplis de larmes. — Qu'avez-vous donc, Portalis, lui dit Napoléon, êtes-vous malade? — Non, Sire, mais je suis bien malheureux, l'archevêque de Tours, ce pauvre Boisgelin, mon camarade et mon ami d'enfance... — Eh bien! que lui est-il arrivé? — Hélas! Sire, il vient de mourir. — Cela m'est égal, il ne m'était plus bon à rien. — Puisque l'Empereur le prend de la sorte, me voilà tout consolé... Et, en effet, le sourire reparut sur les lèvres du ministre, dont la douleur venait de se calmer si facilement.

» me dit que vous êtes homme d'esprit, vous ne me le prouvez » pas.

» — La faute en est peut-être à l'Empereur?

» — Ah!...

» — Pourquoi m'a-t-il élevé plus haut que mon esprit?

» — A la bonne heure; partez dès ce soir ou demain matin » au plus tard; vous correspondrez avec mes ministres. Si vous » avez quelque chose de grave et de sérieux à me faire connaître, » vous pouvez m'écrire directement, je vous y autorise. Adieu, » comte Beugnot, bon voyage!... »

Je remis ce départ au lendemain. Avant de monter en voiture, j'allai prendre congé du ministre de l'intérieur, qui me dit qu'il savait de l'Empereur que j'avais enfin accepté. Il lui avait parlé de notre conversation de la veille, mais sans humeur : « Beu- » gnot, avait-il dit, a la tête tournée; c'est apparemment l'eau » du grand-duché qui produit cet effet-là; il en revient aussi » bête et aussi vain que Murat. »

En dépit ou à cause de ma vanité, je convins avec le ministre de l'intérieur, que je conserverais le titre de ministre du grand-duché de Berg et de conseiller d'État, et que je me présenterais à Lille, comme chargé d'une mission temporaire dans le département du Nord.

J'arrivai à Lille, où je trouvai hommes et choses également bien disposés pour ce que je venais y faire. L'administration n'y existait plus : elle avait péri sous M. Duplantier et sans qu'il y prît garde. Ce M. Duplantier était un ancien magistrat, attaché dès sa jeunesse à la famille royale, fructidorisé comme tel, et persécuté de plus d'une manière jusqu'au 18 brumaire. Il ne céda même pas dans le premier moment; mais quand il vit que Napoléon prenait des formes monarchiques, il se réconcilia avec le nouveau gouvernement, et en obtint l'une des plus minces préfectures de France, celle des Landes. Il était à Mont-de-Marsan lorsque l'empereur y passa en revenant d'Espagne. Le préfet, comme de raison, courut à sa rencontre. Le cheval qu'il montait était apparement trop vif, ou le cavalier trop pesant;

dans ce conflit, M. Duplantier eut l'honneur, et le malheur, de se casser la cuisse sous les yeux de l'Empereur, qui s'en souvint et le nomma à la préfecture de Lille, vacante à quelques mois de là. Nul homme sous le ciel ne se forma d'idées plus hautes que lui de la dignité d'un préfet : il s'occupait sans cesse de questions de préséance et de suprématie, comme seules dignes de lui, et délaissait tout le reste à ses bureaux. Facilement il avait fait endurer une morgue voisine de l'arrogance dans une petite ville telle que Mont-de-Marsan, où rien ne pouvait lutter avec le préfet ; mais à Lille, ce n'était plus le même terrain, à beaucoup près : il avait rencontré là des autorités militaires toujours sur le qui-vive avec la préfecture, un barreau qui avait ses prétentions, et une grande et riche population, qu'il fallait savoir ménager. C'est à quoi M. Duplantier n'entendait rien du tout, et alors même que sa santé ne l'eût pas condamné à la retraite, il n'était pas en état de se mesurer avec les difficultés du moment. Je lui demandai s'il y avait dans l'administration quelque affaire importante qu'il n'eût pas finie et sur laquelle il aurait des explications à me donner ? « Une seule, me répondit-» il, mais à laquelle j'attache l'intérêt le plus pressant : c'est » d'obtenir de placer dans la cour de la préfecture deux pièces » de canon. » Il me conduisit à une remise où il me fit voir ces deux pièces de canon qui portaient le nom du département et l'année où elles avaient été coulées. Je lui exprimai quelques doutes sur le succès de cette prétention ; je n'en connaissais pas d'exemples et je ne trouvais pas de raisons pour orner la cour d'une préfecture d'une espèce de trophée dont les souverains étaient à bon droit avares. « Cela est possible, me répondit-il, » mais voilà les pièces coulées, les affûts préparés. J'ai marqué » dans la cour la place où on les devait poser. Déjà j'en ai écrit » à M. le duc de Bassano, qui n'a pas eu le temps de me répon-» dre ; mais insistez et vous obtiendrez. Vous m'en remercierez, » parce qu'alors messieurs les militaires sauront qu'un préfet » n'est pas rien dans une ville de guerre. »

Chemin faisant et en allant voir les canons, je demandai à

M. Duplantier si une maison à droite de l'hôtel de la préfecture et donnant sur le jardin, mais qui en paraissait séparée, faisait cependant partie de cet hôtel : « Hélas ! oui, monsieur, me ré-
» pondit M. Duplantier, et c'est cette malheureuse maison qui
» m'a mis dans l'état de santé où vous me voyez. — Et com-
» ment, s'il vous plaît ? — Comment ? je vais vous le dire : j'a-
» vise d'acheter cette maison pour débarrasser mon hôtel de la
» conscription et de toutes ses saletés ; je la paie au propriétaire
» à beaux deniers comptants ; quand je veux en prendre posses-
» sion, j'y trouve une drôlesse de femme qui prétend être celle
» du propriétaire, séparée avec lui de corps et de biens, et à qui
» l'usufruit de la maison a été cédé par le jugement de sépara-
» tion. Tout cela m'était fort étranger, comme bien vous pen-
» sez : c'est la maison qu'il me fallait, et l'utilité publique ne
» souffrait pas de retard. J'envoie des gens de ma compagnie
» départementale pour jeter la femme dehors ; elle s'enferme,
» se barricade, et il y avait dix portes à enfoncer. J'hésite et je
» réfléchis qu'il est moins violent de prendre la drôlesse par la
» famine. Je pose des sentinelles à toutes les portes, avec con-
» signe de ne rien laisser pénétrer. Un jour, deux jours, huit
» jours se passent ; point de proposition de capitulation. La
» susdite mettait la tête à la fenêtre dès qu'elle m'apercevait
» dans le jardin, et affectait d'y chanter les couplets qui com-
» mencent par ces mots :

Faut attendre avec patience ;
Le jour de demain c'est un beau jour.

» Devineriez-vous ce qui se passait ? La nuit, elle descendait
» par une poulie attachée à la fenêtre qui donne sur la rue un
» panier que sa voisine remplissait de vivres pour le lendemain,
» et qu'on remontait avec la même facilité. Si je n'y eusse mis
» ordre, le siège aurait duré autant que celui de Troie ; mais
» enfin je pris mon parti, et un jour où elle me cornait aux
» oreilles son éternel refrain que *le jour de demain c'est un beau*
» *jour :* — Non, coquine, lui criai-je, ce sera celui d'aujourd'hui.

» Et je donne sur-le-champ l'ordre à ma compagnie départe-
» mentale d'enfoncer les portes et de la jeter dehors, elle et ses
» meubles ; ce qui fut fait ; mais voici ce qui est incompréhensi-
» ble : cette femme ne s'avise-t-elle pas de me dénoncer et de
» demander au conseil d'État l'autorisation de me poursuivre en
» violation de domicile, dommages-intérêts, frais, dépens et
» toute la prétentaille? Je n'y fais pas d'abord grande attention ;
» mais comme j'avais un voyage à faire à Paris, je profite de
» mon séjour pour parler de cette affaire à M. le duc de Bassano,
» qui me conseille d'en toucher deux mots à l'Empereur. Je re-
» çois de Sa Majesté l'engagement d'être tranquille, parce que
» mon affaire sera vue de très près au conseil d'État ; cependant
» l'Empereur et le duc de Bassano partent pour cette diabolique
» campagne de Russie, et je suis instruit que ma drôlesse profite
» de leur absence pour avancer son affaire contre moi. Je reçois
» de quelques amis le conseil de me rendre à Paris. Je n'en vou-
» lais rien faire, tant je trouvais dur qu'une personne de cette
» sorte obligeât un préfet de se déplacer. Enfin, je me résigne ;
» je vois à Paris le prince archichancelier et l'illustre M. Re-
» gnaud de Saint-Jean-d'Angely, le coryphée du conseil d'État.
» Je n'en fus pas entièrement satisfait à vrai dire ; mais j'étais à
» mille lieues de soupçonner ce qui allait se passer. Eh bien !
» monsieur, le surlendemain de mon arrivée, le conseil, sous la
» présidence de M. Cambacérès, et après une insolente plaidoirie
» du sieur Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, qui défendit la drô-
» lesse comme il défendait jadis les paysans de son village à
« vingt-quatre sous par cause, le conseil, dis-je, me sabra de la
» tête aux pieds. Voilà ce que m'a valu l'absence de l'Empereur,
» car s'il eût été là, et M. le duc de Bassano, les choses se se-
» raient passées bien différemment. Il ne me restait qu'un parti
» à prendre, et je le pris : je ne m'avisai, morbleu ! pas d'aller
» traîner mon nom devant les tribunaux avec un adversaire de
» cette farine ; je payai tout ce qu'on me demanda et sans y re-
» garder. Plaie d'argent n'est pas mortelle, aussi n'est-ce pas
» de ce côté que j'ai été blessé ; mais ce déboire m'a fait un mal

» que je ne saurais vous dire : j'ai fait excessivement de bile, » elle m'a passé dans le sang et m'a mis dans l'état où vous me » voyez. J'en mourrai. »

Il est bien vrai que M. Duplantier en est mort; mais il faut ajouter cette petite circonstance que pour rétablir la bile et le sang, il se mettait chaque jour sur la conscience deux ou trois bouteilles d'excellent vin de Bourgogne, et qu'il ne s'épargnait ni sur le café ni sur les liqueurs. Ce doux régime réchauffait le déboire que lui avait causé l'affaire de la maison, et les deux causes réunies déterminèrent une maladie de poitrine, dont il mourut deux mois après. J'avais craint d'affliger ce brave homme en ayant l'air de le déposséder de sa préfecture, de laquelle, au reste, je ne me souciais pas du tout. Je lui proposai donc de garder le courant de l'administration et de me remettre seulement ce qui tenait à l'approvisionnement des places et à la mise sur pied des gardes nationales. Il y consentit, mais sa santé se délabra au point que les médecins lui interdirent jusqu'à l'apparence du travail, et au bout de quelques jours, il me laissa le champ entièrement libre. Force me fut bien de prendre l'administration de ce beau département du Nord; il y avait tout à faire, et le moment était si contrariant que je fus forcé de laisser provisoirement les choses aller comme elles allaient. Je me contentai de couper court à des grivèleries qui s'étendaient à tous les actes de l'administration, et qui avaient élevé le produit de la préfecture à un taux incroyable, peut-être à plus de cent mille francs, et tout cela se passait sans scrupule d'un côté et sans réclamation de l'autre. Les frais de bureau se réduisaient à rien, parce que ces bureaux étaient remplis des conscrits réformés provisoirement et qui travaillaient avec émulation pour obtenir une réforme définitive. Il y avait à la tête un chef qui avait la manie, fort étrange pour sa position, de ne jamais tenir en place; homme d'esprit au demeurant, et qui n'opérait pas mal tout en se promenant; et de plus, pour secrétaire général un moine défroqué, prêtre marié, bonhomme, et qui perdait la tête de peur. La seconde fois qu'il se présenta dans mon cabinet, je

le devinai à sa manière de fourrer ses mains d'une manche de sa redingote dans l'autre, et à l'humilité grande de son salut. Je me rappelais que jadis j'avais vu cette allure à un simple capucin, lorsqu'il abordait le révérend père gardien. Je tâtai ce bonhomme, et quand je vis que le capucin dominait toujours chez lui, je ne lui donnai rien à faire; il s'en plaignait un jour avec amertume, et me reprochait l'état de nullité où il était tombé, depuis mon arrivée à Lille. Je lui répondis : « De quoi vous » plaignez-vous, mon très cher? je vous ai élevé d'un cran. — » Mais comment cela, s'il vous plaît, Monseigneur? (Car le pau» vre diable me monseigneurisait tant qu'il pouvait, et je le » laissais faire.) — C'est, lui dis-je, qu'à mon arrivée je vous ai » trouvé *moine*, et que je vous ai fait *chanoine*. » — Il prit fort bien la plaisanterie, parce qu'elle le mettait à l'aise. Depuis lors, il avouait son premier état et en parlait avec estime. Cela me réconciliait un peu avec lui, et non-seulement je le gardai, mais je l'imposai à mon ami Siméon, lorsqu'il alla me remplacer.

En examinant la position du département du Nord, j'y vis comme partout des hommes et des choses, mais je m'aperçus que je n'obtiendrais pas les deux à la fois. Je renonçai donc à toute levée d'hommes; je fis plus : je laissai reparaître des jeunes gens des premières familles du département qui s'étaient soustraits par la fuite à la levée des gardes d'honneur, et je mis fin aux poursuites exercées contre leurs parents, poursuites que M. Duplantier avait portées à une rigueur voisine de la cruauté. Je proclamai hautement que dans l'état où pouvait d'un instant à l'autre se trouver le département, il n'avait pas de trop des bras de tous ses enfants pour le défendre, et qu'aucun homme ne serait levé ou enrôlé pour servir hors de ses limites. J'en obtins ce premier résultat, que partout les gardes nationales se présentèrent d'une manière imposante, et celle de Lille eût rivalisé avec les plus belles et les meilleures troupes de ligne. Je m'étais fait inscrire dans la première compagnie de grenadiers et j'en portais l'uniforme. Le second résultat que j'obtins fut de

réaliser comme par enchantement l'approvisionnement des places fortes dont j'avais eu soin de faire la condition de la non-levée des hommes. Le ministre de la guerre avait beau me presser de faire partir des cohortes de gardes nationales et des restes de contingents; après lui avoir compendieusement expliqué deux fois de suite pourquoi je n'en faisais rien, j'avais pris le parti de ne plus lui répondre. Je n'étais donc pas mécontent de ma position dans le département : les fonctionnaires publics, sans exception, approuvaient ma marche et me témoignaient de l'affection. Je les réunissais tous les mercredis, pour parer aux besoins de la semaine. L'Empereur, qui m'avait tant promis que l'argent ne me manquerait pas, ne m'avait pas envoyé un sou. J'avais donc fait, après l'en avoir prévenu, main basse sur la caisse du receveur général; chaque mercredi, ce receveur me présentait l'état de sa caisse, et j'en distribuais le montant aux diverses parties prenantes, telles que le génie, l'artillerie, la solde, les dépenses d'administration, etc., etc., ainsi que l'Empereur le pratiquait lui-même pour les dépenses générales de l'État. L'occasion était bonne pour discuter entre nous l'étendue et l'urgence des besoins; nous n'avions pas à beaucoup près les ressources suffisantes pour y satisfaire; mais comme chacun était convaincu, tout le monde opérait de son mieux. La paix et le bon ordre régnaient dans le département; on supportait le présent sans murmures; on attendait l'avenir sans inquiétude. L'esprit des habitants était parfait. Nous en étions là, lorsque l'Empereur adopta la mesure d'envoyer des sénateurs dans toutes les divisions militaires pour y faire ce que j'avais fait à Lille, sans l'assistance de personne. Je sus, par la secrétairerie d'État, qu'on avait hésité si on enverrait un sénateur à Lille parce qu'on craignait qu'il ne s'élevât quelque conflit entre lui et moi; mais on avait réfléchi que je n'avais de pouvoirs que pour le département du Nord, qui ne compose pas seul la division, puisque le département du Pas-de-Calais en fait aussi partie. On convient donc d'envoyer un sénateur là, comme ailleurs, mais avec la recommandation de ne me troubler en rien, et seulement

de me regarder faire et d'en rendre compte. La mission échut à M. de Villemanzy.

M. de Villemanzy était un ancien commissaire des guerres, qui, quarante ans auparavant, était déjà employé en Amérique, à l'armée du général Rochambeau. Nommé à l'Assemblée constituante, il avait fait preuve de quelque capacité au comité militaire de cette assemblée. Employé depuis et presque toujours, l'Empereur lui avait enfin donné au Sénat la plus honorable récompense de ses longs services. Il était alors assez fatigué de corps et d'esprit. Il employait ce qui lui restait de forces à des détails faciles auxquels il attachait une grande importance, et, de la meilleure foi du monde, s'admirait dans ses œuvres. Je savais, comme je viens de le dire, qu'il avait reçu la recommandation de ne pas me contrarier; il croyait que je l'ignorais, et il m'approuvait d'un ton de protection dont je riais intérieurement. Il avait ou il affectait une entière confiance dans l'étoile de l'Empereur, et nous promettait de ne pas quitter la division que S. M. n'eût balayé tous les ennemis du territoire de la France. Il répétait un jour ce propos favori à ma table, où se trouvaient les généraux employés à Lille : « Monsieur le sénateur, lui dit » le général Levavasseur, commandant de l'artillerie, l'un des » hommes les plus instruits et les plus aimables de l'armée, » voulez-vous acheter un hôtel? j'en connais un fort bel à ven- » dre, à côté de la maison que j'occupe. — Que dit là M. Leva- » vasseur? reprend tout bas avec moi M. de Villemanzy: je » crois qu'il fait quelque allusion à l'Empereur. C'est que si j'en » avais l'assurance, je le traiterais comme il le mérite; car, » malgré mon âge et ma dignité, il trouverait à qui parler. »

Je rassurai de mon mieux M. le sénateur, qui n'en conserva pas moins contre M. Levavasseur, un ressentiment que celui-ci prenait à tâche d'envenimer par des plaisanteries à froid, dont personne au monde n'eut comme lui le secret.

Cependant l'Empereur était parti pour prendre le commandement de son armée. M. de Villemanzy, plus riche que moi en correspondances avec Paris, avait l'obligeance de m'apporter

chaque matin des nouvelles ; elles roulaient sur deux points, sur les recrues qui affluaient à l'armée et sur les pertes de l'ennemi. Je tenais note des milliers de recrues, et j'avais trouvé que, suivant M. de Villemanzy, elles se montaient, dès les premiers jours de février, à cent quatre-vingt mille hommes. Quant aux pertes de l'ennemi, c'était bien autre chose ; et aujourd'hui, après quinze ans, je ne sais pas encore si M. de Villemanzy était ou voulait me rendre dupe. Il est vrai que longtemps je ne m'étais pas permis une observation. Ma patience cessa à la nouvelle des combats de Brienne et de la Rothière : il prétendit me prouver que les ennemis reculaient. Ceci était trop fort ; mes propriétés étaient alors des champs de bataille ; ma maison de ville avait été transformée en hôpital militaire ; mes fermes étaient brûlées, mes fermiers en fuite, mon pays entièrement désolé, et j'étais trop payé pour différer d'opinion avec monsieur le sénateur. Je lui dis franchement que les lettres dont on le berçait étaient des balivernes, qu'il devait tenir sa mission pour finie et retourner promptement à Paris, s'il ne voulait pas courir le risque d'être enfermé dans Lille et soumis à l'autorité militaire, la seule reconnue en temps de siège. M. de Villemanzy fit semblant de tenir ferme, mais je m'aperçus qu'il était ébranlé.

A cette époque, je reçus la visite inopinée de M. Laborie. Qui n'a pas connu Laborie ? qui n'a pas ouï dire son incroyable activité, son esprit, sa gaieté, sa bonne et sa mauvaise fortune, son dévouement pour tout le monde, hormis pour lui et pour les siens, et, plus que tout cela, l'influence singulière qu'il prit sur des événements qui s'accomplissaient dans une sphère bien supérieure à la sienne ?

Laborie traversa avec courage et sans faiblir les plus mauvais temps de la Révolution. Quand les jours devinrent moins sombres, et quand, après le 9 thermidor, le pouvoir commença à prendre quelques formes supportables dans les comités de la Convention, entre autres dans celui de salut public, Laborie se fit employer dans ce dernier, et depuis cette époque, jusqu'au

ministère du prince de Polignac inclusivement, il n'a pas discontinué d'être l'agent le plus vif, le plus délié, le plus infatigable de tous les pouvoirs qui se sont succédé. Si l'un de ces pouvoirs faisait mine de le repousser, il se retournait en tant de sens différents, qu'il parvenait à s'imposer, quoi qu'on en fît. Si la persévérance de ses efforts était au-dessous de la force de répulsion, il travaillait à miner l'homme qui lui résistait et à en substituer un autre de son choix. Malheureusement, il y a trop réussi ! Mais comment, et par quels moyens ? Comment se fait-il qu'un individu, peu consistant en apparence, ait pris sur les destinées publiques cet ascendant étrange ? Par la plus incroyable activité dont ait jamais été douée une créature humaine ; en frappant tous les jours et à tous les instants, sur des ressorts petits en apparence, mais dont les mouvements multipliés, en se pressant les uns sur les autres, produisaient un ébranlement. Dans la même journée, Laborie assistait à la messe de l'abbé Legris Duval, dînait chez M. de Talleyrand, perdait son argent à l'hôtel de Luynes, passait une partie de la nuit avec Sainte-Foix et sa maîtresse, et les quittait pour courir aux matines des Missions Étrangères ; et il faisait tout cela de la meilleure foi du monde, tout naturellement, sans efforts, sans embarras, comme le poisson nage dans l'eau. On ne saurait concevoir ce dont est capable un personnage à qui du vif-argent circule ainsi dans les veines à la place du sang.

Le prétexte de la visite qu'il me fit à Lille, au mois de février 1814, était une affaire qu'il venait, disait-il, défendre au tribunal de Lille. J'étais tellement assuré qu'il y avait une cause sous ce prétexte, que je l'admis sans difficulté, et pour ne pas perdre de temps à le réfuter. Aussi les affaires du jour vinrent-elles promptement sur le tapis, et il ne fut plus du tout question du procès. Laborie me fit un tableau pitoyable et vrai de l'état où se trouvait l'Empereur ; il fallait le tenir pour perdu, et, pour comble de malheur, les puissances étrangères étaient intérieurement résolues à ne plus traiter avec lui. Le congrès de Châtillon est une vaine forme, propre, tout au plus, à justifier

des dispositions prises dès longtemps, et qui ne tarderont plus à se manifester. Dans une telle extrémité, on songe à une régence ; elle appartient à Marie-Louise, mais il lui faut un conseil, et ne serait-il pas rassurant pour tout le monde, s'il était composé de MM. Cambacérès, Talleyrand, Dalberg, d'un maréchal de France accrédité dans l'armée, et d'un homme de lettres de première ligne, tel que notre ami commun, M. de Fontanes ? Laborie me demande mon avis sur la composition de ce conseil, et quel parti je me propose de prendre, si on vient à l'établir. Je réponds que je suis, grâce au ciel, fort éloigné de ces hautes considérations : l'Empereur m'a envoyé dans le département du Nord, pour en approvisionner les places et y organiser les gardes nationales. Cette partie de ma mission touche à sa fin ; je n'ai plus à m'occuper à Lille, que du courant de l'administration, et ce ne sera même pas pour longtemps, car si nos affaires vont aussi mal qu'on le dit, et que l'ennemi fasse une démonstration sur la ville, elle sera soudain mise en état de siège, et, par ce fait seul, l'autorité civile passe entière à l'autorité militaire. Dans ce cas, et suivant le besoin, je me laisserai enfermer dans Lille, ou je passerai dans une autre ville non assiégée, mais je me garderai bien de sortir du département, parce que si cela m'arrivait, et qu'il restât un carreau dans les serres de l'aigle, j'en serais foudroyé. Mon métier est tout tracé : obéir à l'Empereur jusqu'au bout, après lui à son fils, quelle que soit la forme du gouvernement, et je ne vois pas comment je peux influer sur cette forme, pour rien qui soit en mon pouvoir. Laborie ne veut pas croire que je me réduise à ce rôle passif ; il insiste : ce n'est pas à lui qu'il échappe combien est forte ma position ; j'ai dans la main la seule frontière qui reste et d'où tout va se décider, puisque le surplus de la France est envahi. Je puis donc servir ou nuire au projet que l'on forme à Paris, suivant que ce projet entrera plus ou moins dans mes vues. La discussion s'échauffe sans que nous parvenions à nous entendre. On annonce le dîner : « Ah ! la bonne » nouvelle ! s'écrie Laborie, profitons-en ; elles sont si rares,

» par le temps qui court ! J'espère que vous faites bonne chère,
» c'est une consolation. Nous reprendrons ensuite la conversa-
» tion avec plus de succès, car

L'on en vaut toujours mieux, quand on a bien dîné.

Apparemment la maxime est juste ; au sortir du dîner, où l'on s'était égayé en dépit des circonstances, Laborie me prit dans une embrasure et me reprocha d'avoir manqué de franchise avec lui, de ne l'avoir pas traité comme un ami de vingt ans. — « Parlons vrai, ajoute-t-il, vous connaissez le prince royal » de Suède ? — Pas beaucoup ; assez cependant pour lui avoir » écrit une lettre de compliment quand il a été adopté par le » roi Charles XIII, et pour renouveler mon hommage tous les » ans au 1er janvier ; c'est ma femme qui est liée assez particu- » lièrement avec la princesse : mais qu'ont de commun ces » détails avec la matière que nous traitions avant le dîner ? — » Allons ! vous êtes boutonné avec moi et cela n'est pas bien. » Est-ce que je ne sais pas comme vous que le prince est en » expectative avec son armée, tout près d'ici ? Le général Mai- » son, qui commande l'armée du Nord, a été son ancien aide de » camp et il est resté son ami. Ce dernier a avec lui des offi- » ciers qui lui sont dévoués, et des soldats dont il disposera. » Tout cela n'attend qu'un signal, vous êtes engagé dans ce » parti, je ne vous blâme pas : au moment où le vaisseau fait » eau de toutes parts, permis de saisir la première planche. » Celle-ci en est une comme une autre. Je me plains seulement » du silence gardé avec un ami de vingt ans, qui était à vous » dans le bonheur comme dans le malheur ; vous vous en sou- » venez bien ? — Ces plaintes de Laborie me faisaient peu d'im- pression, parce que je ne les méritais pas ; mais je ne parvins pas à le convaincre, et nous nous quittâmes bien, parce que l'on ne se quitte jamais mal avec Laborie. Cependant il avait éveillé mes soupçons sur le prince royal de Suède, et je me rapprochai du général Maison pour les éclaircir.

Cet officier-général commandait en effet ce qu'on appelait

alors l'armée du Nord, et il avait son quartier général à Lille. Cette armée était forte de quatre à cinq mille hommes, ramassés dans les dépôts, les recrues et les fuyards qui, alors, encombraient les routes. On ne lui donnait pas moins le titre pompeux d'armée du Nord. A force d'en parler ou d'en mentir à Paris, on avait fini par croire que cette armée existait; le ministre de la guerre pressait incessamment le général Maison de prendre l'offensive et lui prescrivait un genre d'opérations qui supposaient la présence de cent mille hommes sous les drapeaux. Le général criait, jurait, pestait, et écrivait au ministre pour le détromper. Celui-ci n'en tenait œuvre le moins du monde ; il persistait à recommander de reprendre l'offensive et envoyait de Paris des manœuvres fortement imaginées pour une armée qui n'était que dans l'imagination. Le général Maison, poussé à bout, prit enfin son parti : il porta sur Anvers sa troupe délabrée ; la pointe qu'il fit sur cette ville fut heureuse. Il la soutint même avec habileté plus de temps qu'il ne l'avait espéré lui-même, et les bulletins de l'armée du Nord d'enrichir les colonnes du *Moniteur*. « Le général Maison a repoussé l'en» nemi, qui fuit sur tous les points ; la Belgique est délivrée ; la » Hollande le sera incessamment. » Et cela s'écrivait quinze jours avant l'entrée des alliés à Paris ! Je rends justice au général Maison ; il levait les épaules en lisant toutes les merveilles qu'il avait opérées.

J'essayai de pénétrer quels étaient ses rapports avec le prince royal de Suède. Comme nous étions l'un et l'autre dans le même bateau qui faisait eau, il fallait bien passer sur tout le reste pour courir à la pompe.

Le général Maison me dit qu'il soupçonnait, en effet, au prince royal, des vues au trône de France. Ce prince l'avait sondé par ses aides de camp; il lui avait fait quelques communications écrites, mais avec la précaution de ne rien laisser dans ses mains. Le système du prince était bien conçu ; il commençait par établir dans les esprits que les souverains alliés avaient renoncé à traiter, à quelques conditions que ce fût, avec l'Em-

pereur Napoléon, et soutenait ensuite que ce serait pour la France l'excès de la honte, que de reprendre jamais les princes de la maison de Bourbon avec les émigrés et leur cocarde blanche, et qu'il fallait périr plutôt que de le souffrir. Il restait un point milieu entre ces deux extrémités, et quoique le prince royal ne s'indiquât pas précisément pour le remplir, il laissait aux autres le soin de trouver qu'il était un heureux à-propos comme Français, comme prince, comme général d'une armée victorieuse. Bonaparte, au 18 brumaire, n'était pas aussi bien préparé pour le trône, et sa succession, toute délabrée qu'elle était alors, n'effrayait pas du tout le prince de Suède. Le général Maison n'avait pas l'air de s'associer le moins du monde aux espérances du prince; il les tournait plutôt en ridicule dans cette langue de corps de garde, dont il possède toutes les beautés. Il annonçait comme parti pris de défendre jusqu'à la dernière extrémité la cause de l'Empereur, et s'il était écrit qu'elle dût succomber, de se retirer dans une terre qu'il possédait sur les bords du Rhin, et d'y reprendre la charrue.

Je ne pouvais plus douter de l'intrigue du prince royal, et chaque jour je m'efforçais de la pénétrer plus à fond. Je sus que des émissaires étaient répandus sur plusieurs points du département occupés par l'armée du Nord, et que les communications du prince, avec les généraux de cette armée, devenaient plus fréquentes. Bientôt même, on rompit toute mesure, en publiant un écrit imprimé, à la vérité, sans signature ni mention d'imprimeur, mais qui contenait, dans un style propre à faire impression sur les soldats, une paraphrase sur le système que j'ai exposé plus haut. Je me rendis, muni de cet écrit, chez le général Maison, qui me dit que lui-même l'avait reçu. Il passa légèrement sur les ridicules prétentions du prince royal de Suède, mais se prononça plus fortement que la première fois sur la honte d'accepter jamais les princes de la maison de Bourbon, et je me souviens que la seule idée de leur retour faisait verser des larmes de regret et de désespoir à deux généraux, tous deux également recommandables, qui se trouvaient

alors chez le général en chef. Mais chacun de se demander : Que deviendrons-nous, pourtant, si l'Empereur succombe ? Je développai alors le projet de régence que m'avait apporté Laborie, et tout le monde me parut prêt à s'y rallier. Ce projet avait rassuré tous les esprits, et je n'aperçus rien qui indiquât une pensée différente dans le général Maison, que je considérais avec beaucoup d'attention. J'aperçus, quelques jours après, que l'agitation augmentait autour de moi, et je crus que le moment d'avertir était arrivé. J'adressai à l'archichancelier un mémoire pour l'Empereur, où je rendais compte de ce qui se passait. Ce mémoire lui fut envoyé à son quartier général, et un double au duc de Vicence, qui, probablement, était encore au congrès de Châtillon. Le duc m'a dit qu'il l'avait reçu, et, presque en même temps, une note foudroyante de l'Empereur contre le prince de Suède. Il m'a dit aussi, qu'au reste, l'avis était venu de dix côtés différents, et même aux souverains alliés, et que c'était par là que s'expliquait le peu de séjour qu'il avait été permis au prince royal de faire en France. Il y resta cependant assez longtemps pour avoir une conférence avec *Monsieur*, et c'est là qu'il prononça une maxime que ce prince m'a quelquefois répétée depuis : « Qu'il faut, pour gouverner les Fran» çais, une main de fer recouverte d'un gant de velours. » A quoi j'osai lui répondre un jour que les gants de velours étaient faciles à trouver, mais que les cœurs et les mains de fer étaient singulièrement rares dans sa famille. Ce prince, qui est lui-même un modèle de bonté, en convint, et me dit que j'avais tout à fait raison.

Sur ces entrefaites, le général russe, dont l'armée occupait déjà une partie du département, s'avisa de faire une démonstration sur Lille, et nous envoya de fort loin quelques coups de canon. La générale battit, et, à l'instant même, tous les ouvrages de la place furent garnis comme s'il eût été question d'une attaque véritable. Les canonniers bourgeois de Lille faisaient seuls le service de cette place importante. C'est un privilège dont ils sont fort jaloux, et qu'ils ont mérité par la bravoure et

l'habileté qu'ils ont déployées à la défense de cette place par le maréchal de Boufflers, et ils ont montré depuis qu'ils n'avaient pas dégénéré, lorsque en 1794, le duc de Saxe-Teschen vint bombarder la ville. Le corps des canonniers est composé d'habitants bien connus, et son existence contribue à entretenir, au sein de la ville, un esprit militaire précieux, dans une place qu'on peut appeler l'une des portes de la France, et sur la route la plus courte pour arriver à sa capitale. J'avais éprouvé qu'il y a peu de rôles aussi maussades que celui d'un magistrat civil qui reste confiné dans son cabinet, lorsque le danger appelle les militaires au combat. Ceux-ci ne manquent pas de s'en prévaloir le lendemain, pour affecter plus haut que jamais la supériorité. Lors donc que j'entendis battre la générale, je pris mon habit de garde national, et j'allai prier le général qui commandait à Lille, de me recevoir pour l'un de ses aides de camp. Je marchai avec lui aux remparts et l'accompagnai à la visite des postes. Je profitai de la circonstance pour féliciter les canonniers bourgeois sur leur ardeur et leur belle tenue, et je protestai de ma disposition de combattre à leurs côtés. Quelques coups de canon sans conséquence furent échangés, et l'ennemi ne tarda pas à s'éloigner. Mais ce procédé me fit honneur dans la ville ; il fit qu'on y parla du sang-froid et de la résolution que j'avais montrés au Havre en 1803, lorsque cette ville fut bombardée par les Anglais, et on voulut bien conclure que je ne serais pas de trop à Lille, si la ville était sérieusement attaquée.

Cette simple démonstration détermina l'autorité militaire à déclarer l'état de siège, et cette déclaration eut bientôt des conséquences déplorables. On abattit d'abord sans pitié une partie de faubourg et d'élégantes maisons de campagne, qui avaient été bâties dans le rayon de la place. Il eût mieux valu, sans doute, en empêcher la construction ; mais quoique la loi soit précise et sévère en ce point, les autorités militaires avaient été enhardies à la tolérance, d'abord par la longueur de la paix, et ensuite lorsque, par l'effet de la guerre et des conquêtes, nos

frontières sur ce point avaient été reportées à Maestricht et à Luxembourg. Cette opération, qui me paraissait si sévère, fut supportée sans le moindre murmure. Deux pauvres ménages seulement se présentèrent à moi, parce qu'ils ne savaient plus où s'abriter. Il ne me fut pas difficile de leur trouver des refuges, tant était parfaite la manière dont j'étais secondé par les habitants.

Mais ce n'était pas tout : la déclaration de l'état de siège semblait imposer l'obligation d'approvisionner la ville ; déjà je m'en étais occupé. On avait constaté soigneusement la population intérieure et admis qu'un siège pouvait durer six mois. On avait déterminé et fait en conséquence les approvisionnements en céréales, en riz, en viandes salées et en fourrages. Les magasins étaient voisins du complet et on avait aussi compté sur les approvisionnements que faisaient les particuliers comme un supplément pour le cas où le siège durerait plus de six mois et où il surviendrait quelque perte dans les magasins. On n'avait pas, il est vrai, compris l'armée du Nord, parmi les consommateurs, mais rien n'indiquait qu'elle dût, en cas de siège, s'enfermer dans la ville ; il était même permis de supposer le contraire. Dans tous les cas, et puisque cette armée ne contenait pas plus de trois à quatre mille hommes, on avait du temps devant soi pour renforcer les magasins jusqu'à concurrence de cet excédant de consommation, et j'avais proposé de le faire ; mais ce n'était pas le compte de ceux qui composaient, et surtout de ceux qui commandaient cette armée ; ils n'avaient voulu se confier à personne du soin de l'approvisionner. L'état de siège n'avait pas été sitôt annoncé, qu'on la vit se séparer en détachements et se partager les environs de Lille, pour y exercer des déprédations qui ressemblaient à un ravage. C'était grande pitié que de voir ces détachements rentrer en ville, chassant devant eux des troupeaux de bœufs, de moutons et surtout de vaches pleines, dont les officiers supérieurs étaient très friands. Les soldats, pour ne pas être en reste, portaient des volailles suspendues à leurs fusils. Le beurre et les viandes

salées n'avaient pas été négligés davantage : tout avait été enlevé avec une singulière barbarie. On aurait pu faire aussi mal en un pays conquis, mais assurément on n'aurait pas fait pire. Ce qu'il y avait surtout de révoltant, c'est que ces bestiaux n'étaient pas sitôt entrés dans la ville, qu'ils y devenaient une sorte de monnaie obsidionale ; les généraux les employaient à solder les comptes de leurs fournisseurs ; les officiers les donnaient en payement aux traiteurs, et quand j'avais essayé de faire quelques remontrances sur ce que je croyais un scandale, on m'avait répondu que ces transactions étaient sans inconvénients. L'essentiel était que les bestiaux fussent entrés dans la ville ; il importait ensuite fort peu dans quelles mains ils passeraient, parce que toujours on les retrouverait au besoin. Cette rude manière d'approvisionner l'armée du Nord durait depuis plusieurs jours et avec la même activité. Un officier supérieur de la garde impériale occupait un hôtel contigu à celui de la Préfecture, et sur lequel se dirigeaient incessamment des approvisionnements de toute espèce. Le public s'y méprit, et il conclut des longues files de voitures et de troupeaux qui s'avançaient vers l'hôtel de la Préfecture, que c'était pour le compte du magistrat qui l'habitait. Je fus obligé de le détromper, en faisant placarder une affiche qui contenait que : « Le conseiller » d'État en mission à Lille ne faisait et ne ferait aucun appro» visionnement pour lui et pour sa maison, qu'il réduirait, en » cas de siège, à un seul domestique, et qu'il recevrait sa sub» sistance des magasins publics, comme tout autre habitant. »

Cette affiche, placardée un jour de marché, produisit plus d'effet que je n'aurais voulu : elle souleva les hommes de la campagne que l'autorité militaire dépouillait depuis trois ou quatre jours avec tant de cruauté ; ils conclurent de ce qu'un conseiller d'État se reconnaissait ainsi soumis à la loi commune, qu'un général n'en était pas dispensé, et on parlait de se porter dans les maisons où les bestiaux étaient enfermés pour les reprendre et les reconduire aux lieux où on les avait pris. L'excitation était vive : heureusement j'en fus prévenu à temps. Je

fis appeler sur le champ, auprès de moi, quelques-uns des plus échauffés, et j'essayai de les calmer en leur recommandant de bien faire constater la valeur des bestiaux et des denrées enlevés, parce que cette valeur leur serait remboursée. J'éprouvai dans cette circonstance combien un administrateur a besoin d'inspirer la confiance, et quel parti, dans l'occasion, il en peut tirer. L'un de ces hommes, et le plus échauffé de la compagnie, me dit: « Nous promettez-vous, monsieur, que nous serons » payés? Si vous nous le promettez, tout est dit. » Je répondis que je ne pouvais pas promettre le payement, parce que s'il éprouvait de la difficulté quelque part, je serais obligé de l'effectuer de ma poche, mais que je promettais tous les efforts dont j'étais capable pour le procurer, parce qu'il était trop juste, et j'ajoutai qu'en conscience je le regardais comme probable. « C'est parler comme un honnête homme, reprit mon in- » terlocuteur; eh! bien, monsieur, il en sera comme il vous » plaira; mais, bon Dieu, si vous pouviez voir comment on » nous traite! »

Je goûtais de la sorte les avant-coureurs d'un siège, et je n'étais pas sans souci sur ce qui m'était réservé durant le siège même; mais j'étais soutenu par la pensée d'un devoir à remplir, et je trouvais une satisfaction mêlée d'orgueil à redoubler de dévouement à l'Empereur malheureux. Je l'avais vu à Berlin, à l'apogée de sa puissance, lorsque après les merveilles de la campagne de Prusse il était maître de ce royaume et l'arbitre de l'Allemagne. Alors il humiliait les rois; mais les peuples aimaient encore sa gloire et espéraient dans son génie. Aujourd'hui, peuples et rois marchent confondus pour sa ruine: elle semble inévitable. N'importe! j'ai été pour Napoléon l'un des ouvriers de la première heure; il me retrouvera, s'il le faut, à la dernière, et quelle que soit la destinée qui l'attend, il y a toujours quelque gloire à tomber adossé à un colosse de cette dimension.

Ma détermination était arrêtée sur ce point. Cependant, je suivais avec anxiété la marche des armées ennemies, et je jugeai,

par les résultats du combat de Montereau, qu'elles devaient être aux portes de Paris. Les officiers généraux avec qui je conférais assidûment, pensaient tous que jamais elles ne se hasarderaient à y entrer. Cependant, quelle serait alors leur marche et comment assigner un dénouement à cet épouvantable drame ? Nous étions dans cette perplexité, lorsque je reçus de Paris un billet qui portait en deux lignes : « Garde à vous ! la dernière » barrière est brisée ; les alliés entreront ce soir ou demain à » Paris. » Ce billet était de mon ami Dupont de Nemours. Mon premier soin, après l'avoir reçu, fut de courir à la poste et d'y prescrire de n'y délivrer les lettres qu'après que j'aurais ouvert celles qui m'étaient adressées. Le premier courrier n'apporta rien que le *Moniteur* du 30 mars, encore parsemé de mensonges officiels. Il n'en fut pas de même de celui du lendemain : aucune lettre, aucun billet ne m'étaient adressés, et c'était à la lecture du *Moniteur* seul, que j'apprenais la déchéance prononcée par le Sénat, la formation d'un Gouvernement Provisoire et ma nomination à la place de commissaire pour le département de l'Intérieur. Je restai stupéfait. Heureusement, le général Maison était sorti avec son armée pour quatre ou cinq jours et j'avais le loisir de délibérer. Après m'être assuré que la nouvelle n'était pas dans les petits journaux, j'en conclus qu'elle ne devait pas se trouver dans les lettres particulières ; je laissai donc les uns et les autres reprendre leur cours habituel, je n'exceptai que le *Moniteur*. Je passai la soirée à délibérer avec le général commandant la division et le maire de Lille. L'aspect de la ville n'était pas autre que celui de la veille, et, chose singulière ! la grande nouvelle ne pénétra jusqu'au soir, par aucun côté ; mais pour surcroît de choses inattendues, je vis arriver ce soir même à Lille mes deux fils, que ma femme alarmée m'envoyait avec mon secrétaire. Je n'ai pas cessé de porter beaucoup de reconnaissance à M. le prince de Talleyrand pour l'honneur qu'il m'a fait en m'appelant au Gouvernement Provisoire, mais il m'a servi plus que je ne le méritais, et autrement que je ne le voulais.

Il y avait longtemps que je tenais l'Empereur pour perdu ; mais je ne croyais pas que ses malheurs m'eussent délié de mes serments, et il m'avait en m'envoyant à Lille donné une preuve de confiance qui m'y enchaînait davantage. Les dernières paroles qu'il m'avait dites résonnaient à mon oreille et retombaient sur mon cœur. Tant qu'il n'avait été que puissant, je l'avais admiré et craint ; mais j'étais attendri au souvenir de cette grandeur déchue, que le malheur avait dernièrement rendue familière avec moi. Mon parti fut bientôt pris, parce qu'il était indiqué par le devoir. Je n'avais point à examiner qui, dans ce grand débat, avait tort ou avait raison ; j'étais l'homme de l'Empereur et je devais le servir jusqu'à ce qu'il m'eût dégagé. Si je perdais la faculté de le servir, je devais me retirer et souhaiter des temps meilleurs à ceux qui me remplaceraient. Mais ma situation à Lille, sans compliquer la question, rendait ma position difficile. L'armée du général Maison conservait un grand attachement à l'ordre de choses actuel ; le hasard et la prudence avaient donné le commandement des divisions à des généraux forcés de désespérer des Bourbons ; ils étaient maîtres de ma personne. Qu'allaient-ils délibérer à leur retour? Le général Maison avait été instruit du voyage de M. Laborie, et sans s'en expliquer avec moi, il avait laissé tomber en ma présence de ces paroles qui indiquent le soupçon et frisent la menace. De mon côté, je le soupçonnais, à tort peut-être, d'être enfoncé dans un tiers parti pour le prince royal de Suède. Entre deux hommes aigris de la sorte par des soupçons, et qui, depuis trois mois, se faisaient une guerre sourde, l'explosion devait être un danger pour l'un ou pour l'autre, et, matériellement, le général Maison était le plus fort.

Si je restais à Lille après que ma nomination aurait été divulguée, je ne le pourrais qu'en repoussant publiquement cette nomination, comme faite à mon insu et contre mon gré ; mais si le général Maison tenait pour le prince royal de Suède, ce désaveu ne me servirait pas à grand'chose, et il aurait l'inconvénient, sinon de compromettre, au moins de contrarier ceux qui

m'avaient donné, à Paris, un témoignage signalé de leur confiance. Je m'arrêtai donc au parti de mettre ordre, à Lille, aux affaires les plus pressantes, et de me rendre à Paris, pour y prendre connaissance par moi-même de l'état des choses.

J'avais passé la nuit, et j'étais encore à mon bureau, le lendemain à neuf heures du matin, lorsque je reçus du général Brenier, commandant de la division, un billet conçu en ces termes :

« Le général commandant à Lille a l'honneur de prévenir » M. le conseiller d'État, commissaire de S. M. l'Empereur et » Roi, que M. le général en chef, commandant l'armée, ayant » eu connaissance de la nouvelle qui se répand d'un change- » ment de gouvernement, se reporte précipitamment sur Lille » où il arrivera aujourd'hui à deux heures, et pour y réprimer » avec sévérité tout ce qui aurait trait à un pareil événement. » M. le conseiller d'État jugera, dans sa prudence, s'il doit at- » tendre M. le général Maison, ou prendre lui-même quelques » mesures avant son arrivée. »

Je compris à merveille, et l'avertissement, et que l'affaire la plus urgente pour moi était celle de mon départ. Je ne me trompais pas, car le général Maison en exprima beaucoup de dépit, et dit, au cercle de ses officiers, en rentrant dans la ville, que s'il m'y eût encore trouvé, il m'aurait fait fusiller. Je me permets d'en douter. Cette menace est de la nature de celles sur lesquelles on se met à l'aise dès qu'il est impossible de les exécuter ; mais il est probable que le général Maison se serait donné le petit plaisir de me faire arrêter, et d'humilier dans ma personne la race des *pékins* contre laquelle il était singulièrement prévenu. Je pris le parti du départ, et c'était le plus sûr ; mais il n'était pas sans difficulté. J'étais dans une ville fermée, aux portes de laquelle, depuis vingt-quatre heures, on redoublait avec raison de surveillance. Il était à craindre que mon passage n'excitât quelque mouvement, et le moindre obstacle que j'y rencontrerais se changerait promptement en danger.

J'appelai à mon aide M. Cordier, l'ingénieur en chef du département, homme d'esprit et de résolution, et tout à fait disposé pour un changement dont la nécessité lui était démontrée. Il respectait mes scrupules, mais me pressait d'arriver à Paris, pour m'éclairer sur l'état des affaires. Il me trouva en un moment une carriole d'osier attelée d'un vieux cheval, m'affubla d'un uniforme de cantonnier et monta dans la voiture avec moi. Nous passâmes heureusement les portes, et là, il me proposa d'aller droit au quartier général du commandant ennemi, comte de Geisnau, qui, de poste en poste, nous ferait conduire à Paris par la route militaire qu'il tenait ; ou de marcher à travers champs, en évitant, tant que nous pourrions, la grande route et les villes, où, dans l'incertitude des esprits, nous pouvions faire des rencontres fâcheuses. Le parti de nous rendre au quartier général ennemi était sans contredit le plus sûr ; mais je le repoussai avec une sorte d'horreur. Je mesurai avec effroi la position où l'on m'avait mis à mon insu ; moi, ouvrier des premiers jours de l'Empereur, qui, depuis quinze ans, l'avais servi avec fidélité, mais en avais été si bien récompensé ; moi, à qui il avait dit en m'envoyant à Lille : « Je vous confie l'une des » clefs de la France, » je suis réduit à délibérer si j'irai me réunir à ses ennemis ! Non ! Quelle que soit la fortune qui m'y attendrait, je ne serais plus qu'un infâme à mes yeux ! Ce n'est pas de mon aveu que j'abandonne Lille, et puisque je suis forcé de me rendre à Paris, je veux y arriver par la route française. Ce parti pris, nous marchons comme nous pouvons.

La première station où nous nous arrêtons était la ville d'Hesdin. Nous descendons, dans notre modeste équipage, à l'hôtellerie la plus voisine de la porte, et nous y faisions un repas conforme à notre fortune apparente, lorsque survinrent deux brigades de gendarmes qui venaient de prêter main-forte à une conscription laborieuse. Un malheureux jeune homme y avait perdu la vie. Ces gendarmes étaient couverts de sang et dans un état d'ivresse à peu près complet. Ils se targuent de cet homicide comme d'un beau fait d'armes. On leur demande des

nouvelles ; ils parlent vaguement de ce qui se passe à Paris ; ils disent qu'il y a des scélérats qui veulent mettre les Bourbons à la place de l'Empereur ; qu'ils ont sans doute des complices à Hesdin, et que, s'ils les connaissaient, ils passeraient mal leur temps ; qu'ils les sabreraient tous à travers le ventre, comme ils ont fait ce matin à ce scélérat de conscrit. On apporte du vin, et ces gendarmes de boire comme s'ils en eussent eu besoin. « Voilà qui nous préserve, me dit tout bas M. Cordier, laissons-» les boire ; ne dites rien, et surtout ne bougez pas. » Il se lève, paye l'aubergiste, attelle le cheval et m'envoie avertir par le garçon d'auberge qu'il m'attend. Nous partons, sans qu'il soit venu à ces gendarmes l'idée de nous demander des passe-ports et de nous faire la plus petite question. « Ceci est de bon au-» gure, me dit mon compagnon de voyage, mais nous aurons, » peut-être, plus d'une épreuve de ce genre à subir. » La France était alors au plus fort de la crise, et nous rencontrions tour à tour des conscrits furieux et qui entonnaient les hymnes sanguinaires de la Révolution, ou des fuyards de Paris, qu'on reconnaissait sans peine à leur air inquiet et au silence qu'ils observaient. Nous arrivons, à travers ces tableaux variés, à la porte d'Abbeville. Nous allions y entrer, lorsqu'un homme qui se promenait sur la route arrête notre voiture, et nous demande si nous sommes bien informés de ce qui se passe dans la ville? Nous répondons que nous l'ignorons. « Dans ce cas, reprend no-» tre homme, il est bon de vous l'apprendre : vous ferez après » ce qu'il vous plaira. M. André Dumont, notre sous-préfet, a » mis, de son autorité, la ville en état de siège ; il laisse entrer » tant qu'on veut, mais il ne permet pas d'en sortir, et il met » en prison tous ceux qu'il soupçonne d'être des royalistes. » Cela ne durera pas longtemps, car il cache toutes les nou-» velles qui viennent de Paris : d'où je conclus qu'elles sont » mauvaises, et je suis ici à tâcher d'en attraper quelques-unes. » Pourriez-vous m'en donner? » — Nous lui répondons qu'un acte de confiance de sa part en excite un de la nôtre ; que nous ne venons pas de Paris ; mais que nous sommes assez bien in-

formés pour l'assurer que le siège de M. André Dumont touche à sa fin. Nous le prions de nous indiquer où nous pourrions passer la nuit avec une entière sûreté. Il nous indique une ferme habitée par d'excellentes gens et où nous serions reçus, en disant que c'est lui qui nous envoie. Nous nous y dirigeons, et on exerce en effet, envers nous, et avec une simplicité antique, tous les devoirs de l'hospitalité. Le fils de la maison attelle, le lendemain matin, deux bons chevaux à notre voiture, et nous conduit, à travers champs, assez près d'Amiens pour que nous ayons pu juger que le pays ennemi était passé. C'est là, en effet, que nous aperçumes les premières cocardes blanches. Je ne pus me défendre, en les voyant, d'une singulière impression. Depuis vingt-cinq ans cette cocarde était proscrite ; elle était le signe ennemi, et tant de si grandes choses s'étaient faites en France sous la cocarde opposée ! Si longtemps nous en avions été fiers ! Nous trouvâmes, à Amiens, la contre-révolution fort avancée. Le préfet, M. de la Tour-du-Pin, s'y était employé de grand cœur, et Madame l'y avait puissamment aidé de son esprit et de sa grâce. Elle avait en un clin d'œil converti le département, et son mari avait eu assez à faire d'enregistrer les conversions. En quittant le département de la Somme nous retrouvâmes la cocarde tricolore, et même, par-ci par-là, des chants patriotiques et d'assez mauvais propos. Les rubans et les belles paroles de M^me^ de la Tour-du-Pin n'avaient pas pénétré jusque-là. Je citerai entre autres, qu'à la poste de Chantilly, nous entendîmes des vœux très prononcés contre le Gouvernement Provisoire et la maison de Bourbon. Depuis Chantilly, nous n'eûmes plus en rencontre que des troupes libérées par la capitulation du maréchal Marmont, elles marchaient par petits pelotons et gardaient une attitude silencieuse et triste. Les vieux vainqueurs de l'Europe laissaient l'ennemi au sein de la capitale de la France et il ne leur avait pas été permis de mourir.

Nous n'aperçumes les troupes ennemies qu'en descendant dans la plaine de Saint-Denis ; j'y vis des Cosaques occupés à

démolir des meules de blé et de fourrage. Nouvelle et douloureuse sensation ! C'était à leur profit qu'avaient semé les cultivateurs des environs de Paris. J'en avais déjà vu, qui avaient été attirés en Allemagne par nos guerres précédentes. Qui eût osé dire, alors, qu'ils fouleraient aux pieds le sol de la France et de la capitale de la civilisation moderne ? Passion funeste de la guerre ! Déplorable manie des conquêtes ! Nous avons couru jusqu'à Moscou évoquer les Cosaques et les attirer sur les bords de la Seine !

LES PREMIERS

TEMPS DE LA RESTAURATION

1814

XVI

Le Gouvernement Provisoire [1]. — Je suis nommé commissaire au ministère de l'Intérieur. — Arrivée de M. le comte d'Artois. — Portrait de ce prince.

J'arrivai à Paris, attristé par ces étrangetés et ne pouvant pas me rendre compte de la situation de mon âme. J'allai descendre chez moi. Mon appartement était occupé par lord Burghess, que je ne trouvai pas disposé à m'en céder la moindre partie. Il me fit sentir qu'il y tenait surtout par l'usage de ma bibliothèque. Je cherche un appartement dans le quartier, et si modeste qu'il soit, je n'en peux trouver à aucun étage. Je prononçai avec douleur le *væ victis!* Je me rends au ministère de l'intérieur, auprès de mon ancien ami M. Benoist, et qui avait pris le portefeuille jusqu'à mon arrivée. Je lui fais part de mon embarras ; il m'exhorte à faire conduire ma voiture à l'hôtel du ministère, mais il doute que je puisse y habiter, parce que tout

1. Le Gouvernement Provisoire se réunit pour la première fois le 2 avril 1814. Il se composait de :

M. de Talleyrand, prince de Bénévent.
Le duc de Dalberg.
Le général comte de Beurnonville.
François de Jaucourt.
L'abbé de Montesquiou.
Dupont de Nemours tenait la plume en qualité de secrétaire.

Ce fut dans cette première séance que le comte Beugnot fut nommé commissaire au ministère de l'intérieur.

y est en désarroi. J'accepte l'abri, et je m'en remets à la providence pour le reste.

J'accours chez M. de Talleyrand ; son hôtel, rue Saint-Florentin, était bien le cadre le plus bizarre où pussent être renfermées les destinées du monde : l'Empereur de Russie et ses aides de camp occupaient le premier étage ; le comte de Nesselrode, son ministre des affaires étrangères, occupait le second avec ses secrétaires. M. de Talleyrand s'était réservé l'entre sol, où il était logé avec le gouvernement provisoire. Des gardes impériales russes garnissaient les escaliers, et les Cosaques de la garde emplissaient la cour et la rue. On n'y distinguait guère le jour de la nuit. C'était le même concours, la même agitation ; on n'y voyait tranquilles que des Cosaques qui sommeillaient sur la paille.

L'entre sol de l'hôtel de M. de Talleyrand n'excède pas les proportions qu'on donne à cet étage dans le quartier de la place Louis XV. Il est composé de six pièces, dont trois sur la cour et trois sur les Tuileries. Les pièces qui donnent sur la cour étaient abandonnées au public ; celles qui donnent sur les Tuileries se composent de la chambre à coucher de M. de Talleyrand, où siégeait le gouvernement provisoire ; d'un salon où travaillaient pêle-mêle les secrétaires de ce gouvernement, les ministres et tous les hommes en place qui avaient des rapports à faire ou des ordres à attendre ; et enfin d'une bibliothèque où M. de Talleyrand écoutait en particulier ceux qui étaient assez heureux ou assez habiles pour l'y attirer, ce qui n'était rien moins-que facile. Cette partie de l'entre sol était comble du soir au matin. Dans le salon, une grande agitation régnait. Les princes de l'intrigue parvenaient à s'y faufiler et se disputaient *à qui dévorerait ce règne d'un moment.* Le gouvernement discutait souvent assez haut et les portes ouvertes, et n'imposait à la curiosité impatiente que la loi de ne pas pénétrer dans la pièce où il siégeait. C'était un tableau singulier que celui de M. de Talleyrand essayant de passer, avec sa démarche embarrassée, de sa chambre à coucher dans sa bibliothèque, pour y

donner audience à quelqu'un à qui il l'avait promise et qui attendait depuis des heures. Il lui fallait traverser le salon ; il était arrêté par l'un, saisi par l'autre, barré par un troisième, jusqu'à ce que, de guerre lasse, il retournât d'où il était parti, laissant se morfondre le malheureux vers lequel il désespérait d'arriver. Mais les pièces qui donnaient sur la cour étaient occupées d'une manière plus étrange. La première, qui sert d'antichambre, était remplie par la tourbe des intrigants, de ceux qu'on retrouve dès qu'on daigne les souffrir, et qui forment le cortège obligé d'un pouvoir nouveau. Dans la seconde pièce se tenaient les intrigants d'importance ; ceux-ci luttaient entre eux de bravades et d'impertinences ; c'était à qui avait contribué davantage à la chute du Corse, et ces messieurs n'octroyaient qu'une part assez légère au gouvernement provisoire. La victoire était à peine acquise, qu'ils se précipitaient sur les dépouilles des vaincus. M. Laborie, secrétaire adjoint du gouvernement provisoire, donnait aussi des audiences particulières dans la troisième pièce servant de cabinet de toilette, et il avait presque autant de peine pour y arriver, qu'en avait M. de Talleyrand quand il essayait de pénétrer jusqu'à sa bibliothèque. Ainsi, dans cet hôtel de la rue Saint-Florentin, un souverain magnanime, et avec lui quelques hommes d'État, accomplissaient l'immense événement de la Restauration, à travers la confusion, le désordre et l'abandon, et foulés par une partie notable de la mauvaise compagnie de Paris.

J'attendis le moment favorable pour avoir une audience de M. de Talleyrand ; c'était de minuit à deux heures du matin. Je me présente, et voici à peu près notre premier entretien :

« — Vous vous êtes fait attendre. Pourquoi cela ?

» — Parce que la communication n'est pas libre entre Lille et Paris.

» — Je n'y comprends rien ; est-ce qu'on n'est pas content de ce qui s'est fait ici ?

» — On n'a encore à ce sujet que des notions confuses, et il faut que vous vous attendiez au moins à beaucoup d'étonne-

ment; car moi-même, à peine j'ose croire ce dont je suis témoin.

» — Il n'y avait pas d'autre parti à prendre, et c'est moi qui l'ai pris.

» — Vous, prince ! mais avez-vous bien pesé les conséquences pour...

» — Je vous entends, mon cher Beugnot, mais la France est trop malade pour que personne ait le droit de songer à soi. Voici exactement comment les choses se sont passées ; l'Empereur de Russie m'a envoyé un aide de camp pour me prévenir qu'il allait descendre chez moi, et une heure après il était là-haut. — « Monsieur de Talleyrand, m'a dit ce prince, j'ai » voulu loger chez vous, parce que vous avez ma confiance et » celle de mes alliés. Nous n'avons voulu rien arrêter avant que » de vous avoir entendu. Vous connaissez la France, ses besoins » et ses désirs: dites ce qu'il faut faire et nous le ferons. » — J'ai répondu : « Sire, des intrigants de plus d'une espèce vont » s'agiter autour de vous ; mais, et souffrez l'expression, ni » vous ni moi, ne sommes assez forts pour faire réussir une » intrigue si haut qu'elle se rallie ; mais nous pouvons tout » avec un principe. Je propose d'admettre celui de la légitimité » qui rappelle au trône les princes de la maison de Bourbon. Ces » princes rentrent aussitôt en communauté d'intérêt avec les » autres maisons souveraines de l'Europe, et celles-ci, à leur » tour, trouvent une garantie de stabilité dans le principe qui » aura sauvé cette ancienne famille. On sera fort avec cette » doctrine à Paris, en France, en Europe. » — « Je la respecte, » reprit l'Empereur, et je suis charmé de vous l'entendre pro- » fesser ; mais croyez-vous que nous puissions faire recevoir les » Bourbons? Ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu sur ma route, » n'en donne pas d'espérance. Personne ne s'en occupe, on ne » prononce leur nom nulle part; et comment des princes, au- » jourd'hui si peu connus, pourraient-ils satisfaire les vœux des » Français? » — « L'Empereur permettra-t-il que j'insiste sur la » puissance d'un principe dont les princes de la maison de

» Bourbon apparaîtront comme des conséquences nécessaires; » ils seront alors compris par tout le monde. » — « Mais pou- » vez-vous compter sur le concours des grands corps de l'État? » — « On l'obtiendra dès que Votre Majesté se sera prononcée : » qu'aujourd'hui même Elle annonce publiquement qu'Elle et » ses alliés n'accordent à Bonaparte ni paix, ni trêve; et la » place une fois nette, c'est par les corps de l'État eux-mêmes » que nous ferons réclamer les princes de la maison de Bour- » bon. » — Mais le Sénat n'y consentira jamais ? » — « Sire, » j'en fais mon affaire. » — « A la bonne heure, vous m'avez à » peu près converti ; il vous reste à en faire autant du roi de » Prusse et du prince de Schwarzemberg, que vous trouverez, » je vous en avertis, plus prévenus que je ne l'étais moi-même, » de la difficulté du rétablissement de la maison de Bourbon. »

M. de Talleyrand ajouta : « Ce n'est pas sans peine que j'ai » rattaché à mon avis le roi de Prusse; j'en ai eu davantage » encore avec Schwarzemberg ; mais enfin, tous les souverains » sont parfaitement d'accord. L'Empereur de Russie loge tou- » jours ici, quoique je lui aie fait préparer le palais de l'Élysée. » Il veut être plus près de moi et de nos affaires. Sa confiance » en moi est toujours la même. Bonaparte est à Fontainebleau; » il y est sans dignité et sans courage. Je lui ai fait demander » son abdication et je compte la recevoir demain ou après ; les » journaux vous on dit le reste. Maintenant, emparez-vous du » ministère de l'intérieur : c'est celui où il y a le plus à faire » aujourd'hui. Écrivez une bonne circulaire aux préfets pour » leur exposer l'état des choses et leur tracer des règles de con- » duite. Flattez-les, car nous en avons besoin. Soutenez de » votre mieux l'ancienne administration ; on la corrigera quand » le moment sera venu. »

Je répondis à M. de Talleyrand que j'étais honoré de recevoir de sa part une mission de cette importance, mais qu'il me restait quelques scrupules sur le droit d'accepter. Je lui exposai que je me croyais lié par mes serments à l'Empereur Napoléon, aussi longtemps qu'il n'aurait pas abdiqué. Tout autre que

M. de Talleyrand se serait formalisé de m'entendre vanter des scrupules qu'il n'avait pas eus lui-même; mais il a en telles matières une facilité et une tolérance parfaites. D'ailleurs, il ne lui venait pas dans la pensée que sur ce point, comme sur tout autre, il y eût rien de commun entre lui et moi. Il se contenta de me répondre qu'il ne savait ce que je voulais dire, qu'il n'y avait plus d'Empereur en France, et qu'avec mes beaux sentiments je ne pouvais rien pour; ni contre l'homme qui ne commandait plus nulle part, pas même à Fontainebleau. Au reste, il me répétait que demain ou après, il recevrait son abdication et que jusque-là M. Benoist pouvait continuer de signer. Je sortis de cet entretien tout ébloui de la lumière nouvelle que M. de Talleyrand venait de répandre autour de moi, et je le laissai, persuadé que je ne serais jamais qu'un de ces honnêtes bourgeois peu propres aux grandes affaires, parce qu'ils ne savent pas distinguer la morale de la politique, et faire au besoin le sacrifice de l'une à l'autre.

L'abdication de Bonaparte n'arriva que deux jours après cet entretien. Pendant ces deux jours, M. Benoist, qui avait pris le portefeuille jusqu'à mon arrivée, garda la signature. Je m'occupai d'une note à soumettre au gouvernement provisoire, sur la direction que je croyais utile de donner à l'intérieur, et je préparai la circulaire dont M. de Talleyrand m'avait fourni l'idée. Le ministère de l'intérieur était dans la confusion qu'on peut s'imaginer. Une charpente immense, sous laquelle une partie de l'Europe était abritée, venait de s'écrouler sur elle-même, et on ne se reconnaissait pas entre les débris. Dans la partie de la France occupée par les armées ennemies, les autorités avaient cédé la place à des mandataires installés par leurs généraux, et qui ne relevaient que de ceux-ci. Dans le reste du royaume, les pouvoirs étaient paralysés par l'incertitude, la crainte et l'espèce d'émotion qui est inséparable d'une grande attente. Cependant les communications étaient interrompues par la destruction presque complète des routes sur la ligne que les armées avaient parcourue. L'air était infecté par le grand nom-

bre de chevaux morts qu'on n'avait pas eu le temps d'enfouir, et même les cadavres humains étaient restés sans sépulture. Les plaintes arrivaient de toutes parts, sur les exigences cruelles des troupes ennemies. La paix, déjà convenue à Paris, n'avait point arrêté la désolation des provinces. Sans doute on ne doit pas ajouter entièrement foi aux tableaux qu'avaient envoyés à l'Empereur de jeunes auditeurs, passés des bancs de la rhétorique au conseil d'État, et entre lesquels il semblait qu'il y eût un concours ouvert à qui offrirait les scènes les plus hideuses; mais il est vrai que l'ennemi laissait sur ses traces des actes de barbarie inouïs dans les guerres modernes. On avait surtout à en faire le reproche aux troupes des puissances de la Confédération du Rhin, qui longtemps avaient suivi nos drapeaux; elles en donnaient pour excuse, qu'elles s'étaient formées à notre école dans l'art de la dévastation, et ce n'est qu'une injure de plus. J'avais suivi l'armée française victorieuse après la journée d'Iéna, et quoique alors l'Empereur y eût produit de l'excitation par des bulletins et des ordres du jour, qui témoignaient des ressentiments personnels contre la maison de Prusse, les soldats n'abusaient pas du droit du plus fort contre des populations désarmées. La victoire ne rend pas le Français impitoyable et farouche; elle développe au contraire son penchant naturel à la douceur et à la gaieté. Le corps de garde a ses bons mots et le bivouac ses bons tours, et là encore, en y regardant de près, on retrouve cette nation si légère et si aimable, qui se rit de tout, même de ses dangers, et qui plaisante de tout, même de la victoire. Demandez de l'héroïsme à un tel soldat, mais ne lui demandez pas de la barbarie : elle n'est pas de sa nature.

La correspondance qui aboutissait alors au ministère de l'intérieur était immense. Dès qu'on avait entendu parler d'un gouvernement nouveau, de toutes parts on s'était adressé à lui. Dans un moment d'interrègne, un point central d'administration tient lieu de tous les pouvoirs; à peine j'avais le temps d'ouvrir les paquets et de noter très sommmairement les réponses à y faire. J'avais, dans les premiers jours, composé un portefeuille

des affaires les plus importantes, et je m'étais présenté au Gouvernement Provisoire pour lui demander des décisions, mais il n'y avait pas moyen d'en obtenir une minute d'audience. Dans mon chagrin, j'épiais en particulier M. de Talleyrand, je n'en obtenais que des mots légers ou piquants, par lesquels il sait toujours se débarrasser de ce qui l'importune. Convaincu que je n'avais aucun secours à espérer du Gouvernement Provisoire, je me tins pour abandonné à moi-même, et je résolus d'en faire à ma tête et de tâcher que ce fût pour le mieux. Je remis à des temps plus calmes les affaires particulières, pour ne m'occuper que de trois choses essentielles : les approvisionnements des marchés, la salubrité du pays, le rétablissement des communications. Je fus promptement tranquillisé sur le chapitre des blés ; la récolte avait été abondante, et les besoins ne se faisaient guère sentir que sur les lignes que les armées avaient suivies, encore faut-il faire exception pour la ligne du Midi, que suivait l'armée du duc de Wellington. Comme ce général avait pris le parti de payer tout au comptant, et tout au poids de l'or, il avait attiré sur son passage les denrées en une telle abondance, que, même après la consommation extraordinaire que ce passage occasionnait, les denrées baissaient de prix. Je fis dresser un tableau de comparaison du prix des denrées de tout le royaume au mois de mai 1814, avec des notes explicatives, et je le remis depuis à Louis XVIII, afin de lui montrer le secret pour une armée d'avoir tout en abondance en pays ennemi, et j'ai lieu de croire que Sa Majesté ne l'avait pas oublié, puisqu'elle s'en servit pour la guerre d'Espagne, et avec un égal succès. Je n'étais embarrassé que pour fournir de l'avoine à quarante mille chevaux, qui se concentraient successivement sur le point de Paris. J'appelai à mon aide, pour tout ce qui tenait aux subsistances, M. Vanlerbergue, négociant estimable et des plus capables. Je lui avais vu rendre à l'Empereur de grands services dont il avait été, suivant l'usage, fort mal payé, et il fut d'autant plus empressé à me seconder, que je l'avais défendu dans un temps où, bien qu'il eût raison, il y avait quelque cou-

rage à le faire. Vanlerbergue écrivit, sur mon bureau même, une soumission que j'acceptai ; depuis ce moment, je n'entendis plus parler de subsistances, et l'avoine devint si commune à Paris, que le prix n'en augmenta que faiblement pendant le premier mois, et descendit le mois suivant au prix commun. Je demandai en même temps au comité de salubrité d'indiquer les moyens les moins dangereux de purger le sol français des corps morts qui l'infectaient, et le comité ne m'eût pas sitôt répondu, que je fis partir en poste des commissaires à qui je recommandai de ne pas perdre un instant, pour faire disparaître ces tristes et dangereux restes des fureurs de la guerre. J'eus la satisfaction d'être servi à souhait.

Je m'occupai ensuite du rétablissement provisoire des communications ; l'administration des postes m'indiqua les besoins les plus urgents ; ils étaient immenses, et je jugeai que c'était une dette à acquitter en plus d'une année ; cependant il fallait pourvoir au plus pressé, et tâcher de restituer un passage quelconque sur des ponts abattus et des routes défoncées. Les autorités locales s'y prêtèrent avec zèle, et leurs efforts, dirigés par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, firent, non pas que les communications fussent rétablies, mais qu'on pût attendre leur rétablissement. J'eus encore à m'occuper d'un article important, des contributions de toute nature qui se levaient dans les diverses localités pour suffire aux exigences des troupes ennemies devenues troupes alliées, exigences qui, sous ce dernier titre, n'étaient pas moins acerbes et moins étendues que sous le premier. Il n'y avait, de la part du ministère de l'intérieur, rien à prescrire, rien à ordonner, car il manquait de bases sur lesquelles on pût s'asseoir : tout était abandonné à l'arbitraire armé. Je me contentai d'adresser une circulaire où j'indiquais quelles mesures me paraissaient convenables à suivre pour distribuer, dans de justes proportions, cette charge de guerre sur les propriétaires, et quelles précautions on devrait prendre pour constater le montant des sommes avancées, parce qu'on aurait un jour à les rembourser. Je rétablis ensuite la

correspondance avec les préfets. J'expédiai promptement les affaires qui en étaient susceptibles, et je tâchai de répandre partout l'espérance dont je me sentais moi-même animé, et je veux la consigner ici en l'honneur d'administrateurs entre lesquels j'ai tenu longtemps ma place. Dans ce moment extrême, où la moitié de la France était conquise ou dévastée ; dans ce passage difficile et douloureux du gouvernement impérial à celui de la maison de Bourbon, l'amour du pays inspira à tous les préfets des efforts de courage, de constance, et au besoin d'intrépidité. Ces administrateurs avaient été formés à une excellente école que rien encore n'a remplacée ; aussi, et pendant le peu de temps que j'ai gardé le portefeuille de l'intérieur, ai-je lutté contre des destitutions qui m'étaient demandées, même par des membres du gouvernement. Je ne voulais pas attacher à mon nom les prémices du méchant système qui n'a été que trop suivi ; je ne remplaçai que deux des préfets qui, en quittant volontairement leur poste, avaient donné leur démission d'une manière implicite, et je ne le fis qu'avec précaution, et après m'être assuré qu'ils ne se souciaient pas de rentrer. Telle est la marche que j'ai constamment suivie pendant le court intervalle que le portefeuille de l'intérieur a passé dans mes mains ; je savais que j'aurais tout au plus le temps de préparer les voies à celui qui serait définitivement nommé au ministère, car je n'avais pas la prétention que cela pût me regarder : je n'y aurais apporté que quelque expérience et de la laboriosité, et déjà ce portefeuille était réservé à un homme pourvu d'un grand nom, de l'extérieur le plus aimable, et de la plus complète ignorance des affaires ; aussi Dieu sait comme il les a laissé conduire !

J'avais renoncé à proposer au Gouvernement Provisoire rien qui appelât une décision, mais j'allais après minuit chez M de Talleyrand, parce que c'était là l'instant de la journée où on pouvait le saisir. Il descendait de chez l'empereur de Russie, où il venait de faire une main à fond avec toutes les puissances de l'Europe sur la marche des affaires : rien ne s'écrivait là, pas

plus que chez l'Empereur de l'Allemagne, pas plus qu'au Gouvernement Provisoire. Le sort du monde se ballottait dans des conversations ou des tête-à-tête de M. de Talleyrand avec chacun des souverains, et surtout avec l'Empereur de Russie, qui continuait de s'abandonner entièrement à lui. M. de Talleyrand était parvenu, avec l'habileté qu'on lui connaît, à donner insensiblement cette direction aux affaires, parce que c'est celle où il a tous ses avantages ; mais bientôt les embarras sérieux commencèrent. Je veux en indiquer l'origine en détail, parce qu'elle rendra raison de la position où la France se trouve depuis 1814, position singulière, où deux classes de Français, réunies sur le même sol, et par les mêmes lois, n'ont pas encore su se confondre, ni même s'accorder.

Les ennemis des Bourbons ont dit et répété, et ils redisent encore, que ces princes revinrent en 1814 *à la suite du bagage des étrangers*, selon l'expression usitée. Ils arrivaient si peu dans ce misérable appareil, que le duc de Wellington refusait à Bordeaux de voir le duc d'Angoulême, qui s'était jeté dans cette ville avec plus de résolution que de prudence ; et lorsque les magistrats consultaient le général anglais sur la conduite qu'ils devaient tenir avec le prince, le duc de Wellington répondait qu'il ne croyait pas prudent de s'aventurer avec M. le duc d'Angoulême, quand on négociait encore à Châtillon avec les plénipotentiaires de l'Empereur Napoléon. Dans le même temps, ***Monsieur*** parcourait avec timidité les villes de la Lorraine, encore plus soucieux de se soustraire aux commandants autrichiens qu'aux autorités du pays ; il était fort loin d'invoquer en rien les forces étrangères, et l'eût fait sans succès. Il s'était réfugié à Vesoul, où il était visité par quelques gentilshommes des environs, et évité par le plus grand nombre. L'Empereur de Russie déclarait, le 31 mars, dans une proclamation, que les souverains ne reconnaîtraient et ne garantiraient que la constitution que la nation française se donnerait ; et en répondant à une députation du Sénat, le 2 avril suivant, le même prince s'exprimait ainsi : « Il est juste, il est sage de donner à la France des institutions

» fortes et libérales en rapport avec les lumières actuelles : » mes alliés et moi ne venons que pour protéger la liberté de » vos décisions. » Ce ne fut que quatre jours après, et lorsque le Sénat, par sa constitution, eut rappelé au trône Louis-Xavier de France, que les princes de cette maison furent reconnus là où ils se trouvaient : auparavant, et quoique la France fût couverte de deux cent mille étrangers, ils n'avaient qu'une existence méconnue et hasardeuse. J'étais alors assez rapproché des conseils des princes étrangers ; j'avais eu, durant mon séjour en Allemagne, l'occasion de connaître personnellement quelques-uns de leurs principaux ministres ; j'ai pu, mieux qu'un autre, connaître à fond les dispositions des cours, et je reste persuadé que si le Sénat eût appelé au trône de France une famille autre que celle des Bourbons, elle eût été acceptée de l'Europe, je ne dirai pas sans difficulté, mais avec une sorte de complaisance, tant était répandu autour des souverains le préjugé, ou cette prédiction de l'Empereur Alexandre, que les princes de la maison de Bourbon trouveraient de grandes difficultés à s'établir en France. Ce qui s'était passé à Bordeaux ne dérange rien à ce que je viens d'avancer ; l'exaltation des Bordelais était tout entière au fond de leurs futailles amoncelées, et ils auraient accueilli tout autre prince que le duc d'Angoulême, qui leur aurait procuré avec la paix l'écoulement de cinq récoltes de leurs vignobles sous lesquelles ils étaient écrasés.

La constitution provisoire délibérée par le Sénat une fois publiée, *Monsieur* ne pouvait plus garder en France l'état incertain sous lequel il y avait vécu jusque-là. Le Gouvernement Provisoire craignait qu'il ne s'élevât autour du prince quelque autorité rivale de la sienne, et il prit le parti d'envoyer auprès de lui pour lui communiquer la constitution délibérée par le Sénat, et le prier de venir lui-même se placer à la tête du gouvernement. On délibéra sur le titre que le prince devait prendre, et des précédents applicables à la position indiquèrent celui de lieutenant général du royaume.

C'est à ce premier message vers *Monsieur*, et à ce premier pas

du prince dans les affaires du pays, qu'il faut rapporter l'origine de sa constante opposition au gouvernement donné à la France par son frère.

M. le comte d'Artois avait quitté Versailles au mois de juillet 1789, et avait dès lors déclaré à la Révolution une guerre sur laquelle il ne s'est jamais refroidi; son exemple, ses exhortations, ses appels, avaient déterminé l'émigration. Il régnait sur elle, lorsque le comte de Provence vint le rejoindre par un incident du malheureux voyage de Varennes. La primogéniture lui donnait des droits sur M. le comte d'Artois, mais celui-ci était en possession du premier rang; il était pur de tout contact avec la Révolution. Doué de qualités brillantes, et même un peu légères, chevalier français par les manières et par le cœur, il sympathisait mieux que son frère avec les passions des émigrés. On reprochait à celui-ci ses goûts studieux, sa philosophie, et de ne s'être pas montré aussi adverse qu'il le fallait aux opinions qui dominaient en France. Le comte de Provence obtint donc les témoignages de respect qu'on ne pouvait pas dénier à son rang, mais le crédit, la confiance, la suprématie véritable, restèrent à M. le comte d'Artois. De là, entre les deux frères, un ferment de jalousie, qui a bientôt dégénéré en une véritable division. Les deux frères ne voyaient pas du même œil leurs intérêts, ni au dehors, ni dans l'intérieur de la France, et même après que le comte de Provence eut affecté la couronne sous le titre de Louis XVIII, le comte d'Artois, devenu *Monsieur*, n'en conserva pas moins sur la France un genre d'action dont le Roi n'approuvait ni les principes ni les moyens. Aussi a-t-on vu souvent des partisans de *Monsieur* emprisonnés, traduits en jugement, condamnés, et rien de tel n'est arrivé à ceux de Louis XVIII : c'est qu'ils recevaient des missions fort différentes; il était ordonné aux uns d'agir à tout prix et par tous moyens; aux autres, d'observer avec une grande circonspection. Il n'était pas difficile à l'Empereur de s'emparer des premiers; à peine a-t-il soupçonné l'existence des autres.

Au mois d'avril 1814, à l'époque de la Restauration, la très

grande partie des émigrés étaient rentrés. Ceux auxquels il ne restait aucune fortune s'étaient jetés sur les emplois d'administration que l'Empereur leur avait présentés; ceux qui appartenaient à des familles que la Révolution avait ébranlées et n'avait pu détruire, vinrent s'y replacer et vivaient retirés, mais fidèles à la religion de l'ancienne royauté. Plusieurs même, ennuyés de ce culte stérile, s'étaient lancés à la cour de l'Empereur ou dans l'armée; ils y affectaient un grand dévouement; mais, rentrés dans l'intérieur du foyer domestique, ils se trouvaient dans des liens de parenté et d'amitié qu'il leur était impossible de rompre, et l'ancien gentilhomme, avec ses souvenirs, ses regrets, et jusqu'à sa langue, se reproduisait sous l'habit du chambellan et les épaulettes de l'officier général. L'émigration avait eu aussi ses enfants perdus, des hommes jeunes encore, façonnés à la vie aventureuse qu'ils avaient longtemps menée, pour qui tout désordre est une bonne fortune, et qui n'étaient rentrés en France que pour en faire naître et en vivre. C'est entre ceux-ci que se recrutaient les bandes qui ont si longtemps désolé la Bretagne et la Basse-Normandie, et qui mettaient de véritables forfaits sous la protection de la cause royale, pour laquelle elles se disaient armées. Des guerres continuelles au dehors, au dedans une police redoutable, le besoin de l'ordre généralement senti, avaient mis un terme à ces excès, mais les instruments n'en étaient pas tous brisés. Ensuite la gloire immense de l'Empereur, son ascendant si longtemps irrésistible au dedans comme au dehors, avaient pu refouler jusque dans l'intimité du secret les opinions qui lui étaient opposées; mais toujours elles s'y conservaient, et on en eut la preuve dès les premières infidélités que lui fit la fortune.

Ces opinions éclatèrent au moment de la Restauration. Le parti des émigrés, et en général le parti royaliste, vit avec chagrin que l'honneur du rappel de la maison de Bourbon fût échu à des hommes qui, à un seul près, avaient vieilli au service de la Révolution ou de l'Empereur. Il n'y avait, en effet, que M. l'abbé de Montesquiou qui fît exception, et il paraissait au milieu des

autres moins comme un véritable coopérateur, que comme un observateur dévoué dès l'enfance, et jusque dans ces derniers temps, au prince qu'il s'agissait de rappeler. Je cite ici une conversation que j'eus, à ce sujet, avec M^me^ la comtesse Charles de Damas : « Vous vous souvenez, me disait-elle, que je soutenais, » en 1794, que c'était un grand malheur pour nous que Robespierre eût succombé sous les coups de ses amis, parce que son » système restait. Eh bien ! aujourd'hui, en admettant une juste » et grande différence entre les hommes et les choses, je soutiens » que c'est un mal que la maison de Bourbon soit rappelée par » des hommes de la Révolution, parce que leur système restera » encore. — Mais ces hommes, répondis-je, sont bien corrigés. » — C'est ce que nous verrons peut-être, mais si je le vois, je ne » mourrai pas sans avoir été témoin d'un miracle. »

Cependant, la partie sage des royalistes, et surtout ceux qui avaient pris couleur auprès de l'Empereur, ne s'élevait pas contre la composition du Gouvernement provisoire; ils exprimaient seulement le regret de n'y voir pas figurer un ou deux personnages des leurs. Mais la partie ardente essaya bientôt d'élever autel contre autel, irritée qu'elle était d'avoir été accueillie, quand on avait cru avoir besoin d'elle, puis repoussée, quand le Gouvernement provisoire, muni de l'abdication de l'Empereur, jugea que les services des hommes de cette trempe ne pouvaient plus être utiles et pouvaient devenir dangereux. En effet, dans les premiers jours d'avril, et lorsqu'on ignorait quel genre de résistance on aurait à essuyer, de la part de l'Empereur et de ses partisans dans la capitale, on avait reçu au Gouvernement provisoire et même encouragé quelques aventuriers qui enchérissaient entre eux à qui proposerait des prodiges. M. de Talleyrand laissait parler les uns, sans dire mot, et à l'attention qu'il avait l'air de leur prêter, il les renvoyait convaincus qu'il les avait approuvés. Il distribuait aux autres de ces signes ou de ces mots enveloppés dont il a le secret pour faire des dupes, sans se compromettre, et ce sera quelque chose de semblable qu'il aura laissé tomber sur le marquis de Maubreuil, et que celui-ci aura

pris pour un encouragement. Quoique Maubreuil l'ait mille fois répété, et qu'il ait perdu la tête à force de le répéter, je ne crois pas que M. de Talleyrand soit coupable de cette atroce excitation. Maubreuil lui a passé sous les yeux comme bon nombre de ses pareils. C'est un fait dont je ne doute pas, parce qu'il m'a été attesté par la personne qui l'a présenté. M. de Talleyrand ne lui aura pas accordé plus d'attention qu'à un autre, dût-il même avoir fait les plus extravagantes propositions, et Maubreuil aura conclu du silence qu'on l'avait approuvé. Car, en même temps que je tiens M. de Talleyrand pour innocent de l'excitation, je le crois fort capable de n'avoir pas rappelé Maubreuil aux principes de la morale et de l'honneur, et de l'avoir abandonné à son mauvais génie, puisque, en dernière analyse, le succès le plus noir de ce génie mettait M. de Talleyrand plus à l'aise.

Je citerai une anecdote pour prouver d'autant plus comment M. de Talleyrand, au milieu des plus graves occupations, fait contribuer à ses propres plaisirs les gens qui l'approchent. Le jour où le Gouvernement provisoire fut formé, l'archevêque de Malines se présenta chez M. de Talleyrand, et montra quelque surprise qu'on eût élevé une semblable machine, sans qu'on lui eût réservé une place; il demande avec humeur au prince ce qu'on prétend faire de lui, car enfin on ne peut pas le laisser de côté dans un pareil moment. — « Eh! qui veut vous laisser de » côté, reprend le prince, vous pouvez à l'instant même rendre » le plus notable service; avez-vous un mouchoir blanc? — » Oui. — Mais très blanc? — Sans doute. — Eh bien, montrez-» le. » L'archevêque tire son mouchoir de sa poche; M. de Talleyrand le prend, et le saisissant par l'une des cornes, en fait une sorte de drapeau qu'il agite en tous les sens en criant : « Vive le Roi! — Vous voyez ce que je viens de faire; main-» tenant, descendez, prenez le boulevard de la Madeleine et » suivez-le jusqu'au faubourg Saint-Antoine, toujours en agi-» tant votre mouchoir, et criant : « Vive le Roi! » — Mais, » prince, vous n'y pensez pas; considérez donc mon costume : » je suis coiffé en ecclésiastique, je porte ma croix, mon ordre

» de la Légion d'honneur. — Précisément, si vous n'étiez pas » habillé de la sorte, il faudrait aller faire votre toilette; votre » croix d'évêque, votre toupet, votre rond poudré, tout cela fera » scandale, et c'est du scandale qu'il nous faut. » — Qui le croira ? l'auteur de tant d'ouvrages, entre lesquels il s'en trouve de remarquables, l'un des hommes de France qui a le plus d'esprit, M. de Pradt, enfin, descend l'escalier de M. de Talleyrand, pour aller jouer cette mascarade. Elle lui réussit assez bien d'abord : il suivait les boulevards en jouant le rôle convenu, et avait, comme de raison, ramassé un cortège assez nombreux de polissons et de curieux; mais, parvenu au boulevard Poissonnière, il donna dans une veine de bonapartistes qui chargèrent l'archevêque et sa troupe, et l'obligèrent de retourner sur ses pas. Pressé dans sa retraite, force lui fut de remettre son drapeau dans sa poche et de se jeter dans les bas-côtés. Il regagna à toutes jambes le quartier-général de la rue Saint-Florentin, où il arriva essoufflé et crotté jusqu'à l'échine. Le scandale ne pouvait pas être plus complet et plus gai. L'archevêque, fidèle à son caractère, s'étendit avec emphase sur son audace et ses succès. Il raconta qu'il avait, au bout du compte, conquis à la cause royale une portion notable de la capitale; s'il n'avait pas poussé au-delà du faubourg Poissonnière, c'est qu'à vrai dire, il y avait eu de sa part excès de confiance à entreprendre seul une aventure dont tout autre ne se serait chargé qu'avec de bons escadrons bien montés. Au reste, il n'avait pas fui, et à la manière fière dont il a regardé la multitude, il a bien fait voir que rien n'était capable de lui en imposer, pas plus le regard de Bonaparte menaçant que l'*ardor civium prava jubentium*. Et M. de Talleyrand d'écouter froidement et de lui répondre : « Je vous » avais bien dit qu'habillé comme voilà, vous feriez un effet pro» digieux. »

Le Gouvernement provisoire ne devait pas perdre de temps, et il n'en perdait pas : le 3 avril, le Sénat avait prononcé la déchéance de l'Empereur. La constitution qui devait remplacer son gouvernement avait été publiée, le 7, et le même jour, le

gouvernement avait envoyé à *Monsieur*, comme je l'ai dit, une personne de confiance, pour hâter son retour. Le choix était tombé sur M. de Vitrolles. M. de Vitrolles est homme de beaucoup d'esprit et de finesse dans l'esprit, et remarquable par le charme qu'il répand sur les rapports qu'on a avec lui. Fort enclin aux combinaisons sérieuses, avec assez de caractère pour les pousser loin, il les cache sous la politesse des manières, la douceur et un caquetage de bonne compagnie. C'est à ces qualités aimables que M. de Talleyrand s'était laissé prendre, et il ne doutait pas que M. de Vitrolles ne suivît bien ponctuellement les instructions qu'il lui avait données, et que ce messager ne fût un complaisant comme un autre. Sa surprise fut extrême, à la lecture de la première dépêche qu'il en reçut; cette dépêche contenait le détail de l'audience que M. de Vitrolles avait obtenue de *Monsieur*. Le prince était censé lui avoir fait un tableau frappant des souffrances de toute nature dont il était le témoin, et avoir insisté sur la nécessité d'y porter promptement remède. Le prince pensait que c'était de cela qu'il fallait s'occuper, plutôt que d'une constitution dont il n'avait entendu parler nulle part, et dont il serait temps de s'occuper, quand la France aurait recouvré son indépendance et sa tranquillité. La lettre était forte de choses et remarquable par le style. A la lecture, je me félicitai des progrès que M. le comte d'Artois avait faits dans la politique et le talent d'écrire, et j'ajoutai qu'en tout l'infortune était un grand maître. M. de Talleyrand cherchait à deviner l'auteur de cette production qu'il n'attribuait pas à M. de Vitrolles, et au prince encore moins. J'avais eu l'occasion de connaître le premier en Allemagne et je savais l'étendue de sa capacité. Il ne me fut donc pas malaisé d'arrêter M. de Talleyrand sur lui comme sur l'auteur de la lettre, et, dès lors, M. de Talleyrand le raya dans sa pensée des hommes dont il pouvait disposer, et commença à le redouter comme un ennemi possible. Cette disposition du prince a, depuis, singulièrement fructifié. M. de Vitrolles jugea qu'il y avait à prendre auprès du comte d'Artois une place que M. de Talleyrand n'occuperait jamais, celle d'un

émigré, homme d'esprit, ce qui n'était point commun, ennemi prononcé de la Révolution, rêvant comme praticable le retour d'une bonne partie de l'ancien gouvernement, et fertile en expédients pour arriver là, ou au moins pour y tendre. Aisément, cette place fut saisie par M. de Vitrolles, qui remplissait à peu près ces conditions, et on lui doit de l'avoir occupée avec une rare fidélité, à travers des dangers de plus d'une espèce, et quelquefois au péril de sa liberté et même de sa vie.

A cette première lettre, il en succéda une seconde plus courte et qui annonçait l'arrivée de *Monsieur* pour le 12. On se réunit, le 11 au soir, pour convenir du cérémonial du lendemain. La grande machine à magnificence de l'Empereur était démontée; il ne restait pas un cheval dans les écuries, et la garde nationale était la seule troupe que nous eussions à montrer. On convint que l'expression de la joie publique ferait tous les frais de l'entrée, et qu'on abandonnerait aux cœurs des assistants la police de la fête. Mais un cheval de parade était de rigueur pour celui qui tenait la place du Roi, et on ne savait où le trouver; je veux remarquer ici comment le hasard d'un mot suffit parfois pour créer une fortune. M. de Talleyrand prétendit que c'était à moi, comme ayant les haras dans mes attributions, à trouver le cheval dont on avait tant de besoin; je me défendais de la plaisanterie pour empêcher qu'elle ne devînt sérieuse, et j'ajoutai que je regrettais de n'avoir pas sous la main un M. de Vernon, que j'avais connu autrefois, et qui serait merveilleux à nous tirer d'affaire. — « Quel Vernon? dit M. de Talleyrand. — Ma » foi, un M. de Vernon que j'ai connu écuyer de Madame Éli» sabeth, et qui était l'assidu de la marquise de Brisay, que » nous avons tous deux vue à Brienne. — C'est cela justement, » il ne s'agit que de déterrer votre M. de Vernon. » — Rien ne me fut plus facile en allant aux enquêtes dans la famille de M^me^ de Brisay. Deux heures après, le vieil écuyer était dans mon cabinet; il se chargea de la commission et la remplit à merveille, tant et si bien, qu'une fois produit, il n'a pas cessé de commander et d'administrer les écuries du Roi, et a ainsi trouvé,

à la fin de sa carrière, des honneurs et des profits qu'il n'aurait pas osé rêver au début. Il faut, au reste, lui rendre cette justice, qu'il passait pour mettre beaucoup d'ordre dans son service ; et pour en mettre jusque dans sa maison, il prit à soixante-seize ans le vigoureux parti d'épouser M^me^ de Brisay, qui n'en avait pas moins de soixante-dix, et que la légitimité conjugale a tellement rajeunie, qu'encore que ce mariage date déjà de huit à dix ans, on la voit, toujours droite et toujours leste, courir les bals, les soirées et les sermons de charité. Et voyez comme va le monde ! Très probablement, rien de tel ne serait arrivé si on ne m'eût renvoyé par plaisanterie le soin de trouver un cheval pour l'entrée de *Monsieur*, et si ce nom de Vernon n'était pas resté logé, depuis trente ou quarante ans, dans un des recoins de ma mémoire, où l'embarras du moment l'a déniché.

Le lendemain, 12 avril, on se mit en marche pour aller au-devant de *Monsieur*. Le temps était admirable ; c'était un de ces premiers jours du printemps, ravissants sous la température de Paris, où le soleil brille de tout son éclat, et ne distribue qu'une chaleur douce aux germes encore tendres qui sourdent de toutes parts. Quelques fleurs déjà entr'ouvertes, un verd tendre qui commençait à poindre sur les arbres, le chant des oiseaux printaniers, l'air de joie répandu sur les figures, et le vieux refrain du bon Henri qui marquait la marche, avaient signalé cette entrée comme la fête de l'Espérance. Il y régnait peu d'ordre, mais on y répandait des larmes. Dès qu'on vit paraître le prince, M. de Talleyrant alla à sa rencontre, et en s'appuyant sur le cheval du prince, avec la grâce nonchalante qu'autorise la faiblesse de ses jambes, il lui débita un compliment en quatre lignes, frappé au coin d'une sensibilité exquise. Le prince, qui de toutes parts se sentait pressé par des Français, était trop ému pour pouvoir répondre ; il dit d'une voix étouffée par les sanglots : — « Monsieur de Talleyrand, Messieurs, je vous remer» cie ; je suis trop heureux. Marchons, marchons, je suis trop » heureux. » Nous avons entendu depuis le même prince répondre avec de la présence d'esprit et du bonheur aux haran-

gues qu'on lui faisait, mais pour ceux qui l'ont vu et qui l'ont entendu à son entrée à Paris, il ne fut jamais aussi éloquent que ce jour-là. Le cortège se mit en marche pour Notre-Dame, suivant l'antique usage d'aller porter à Dieu, dans la première église de Paris, les hommages solennels des Français pour chaque événement heureux. La garde nationale formait le fond du cortège, mais il se composait aussi d'officiers russes, prussiens, autrichiens, espagnols, portugais, à la tête desquels le prince apparaissait comme un ange de paix descendu au milieu de la grande famille européenne. Depuis la barrière de Bondy jusqu'au parvis Notre-Dame, il n'y avait pas une fenêtre qui ne fût garnie de figures rayonnantes de joie. Le peuple, répandu dans les rues, poursuivait le prince de ses applaudissements et de ses cris. A peine pouvait-il avancer au milieu de l'ivresse générale, et il répondit à quelqu'un qui voulait écarter de si douces entraves : — « Laissez, monsieur, laissez, j'arriverai toujours trop tôt. » C'est ainsi que le prince fut, s'il est permis de le dire, porté jusqu'à Notre-Dame sur les cœurs des Français, et à son entrée dans le sanctuaire, lorsqu'il se prosterna aux pieds de l'autel qui avait, durant tant de siècles, reçu les prières de ses pères, un rayon de lumière très-vive vint frapper sur sa figure et lui imprima je ne sais quoi de céleste. Il priait avec ardeur; tous priaient avec lui. Des larmes mouillaient nos yeux; il en échappait aux étrangers eux-mêmes. Oh! avec quelle vérité, avec quelle ardeur, chaque strophe de l'hymne de la reconnaissance était poussée vers les cieux! A la fin de la cérémonie, de vieux serviteurs du prince qui avaient pleuré trente ans son absence embrassaient ses genoux, et il les relevait avec cette grâce du cœur si touchante et qui lui est si naturelle. Le retour, de Notre-Dame aux Tuileries, ne fut pas moins animé, moins heureux, et parvenu dans la cour du palais, le prince descendit de cheval et adressa à la garde nationale une allocution parfaitement appliquée à sa situation. Il prit la main à plusieurs officiers et soldats, les pria de se souvenir de ce beau jour, et leur protesta que lui-même ne l'oublierait jamais. Je fis ouvrir devant le prince les

portes du palais, et j'eus l'honneur de l'introduire dans l'aile qu'il devait habiter. Je lui demandai ses ordres pour le reste de la journée, et l'heure à laquelle je devais me présenter le lendemain pour le travail. Le prince paraissait hésiter s'il me laisserait partir ou me retiendrait. Je crus m'apercevoir que c'était indulgence de sa part, et je lui dis que je craindrais de l'occuper une minute de plus, parce que je le supposais fatigué, et c'est à moi qu'il répondit : — « Comment voulez-vous que je » sois fatigué? c'est le seul jour de bonheur que j'aie goûté de- » puis trente ans. Ah ! monsieur, quelle belle journée ! Dites que » je suis heureux et satisfait de tout le monde. Voilà mes » ordres pour aujourd'hui; à demain, à neuf heures du ma- » tin. »

En quittant le prince, je repris mon travail ordinaire et je le quittai, sur les onze heures du soir, pour aller chez M. de Talleyrand. Je le trouvai s'entretenant de la journée avec MM. Pasquier, Dupont de Nemours et Anglès. On s'accordait à la trouver parfaite. M. de Talleyrand rappela qu'il fallait un article au *Moniteur*. Dupont s'offrit de le faire. — « Non pas, reprit M. de » Talleyrand, vous y mettriez de la poésie : je vous connais; » Beugnot suffit pour cela; qu'il passe dans la bibliothèque et » qu'il broche bien vite un article pour que nous l'envoyions à » Sauvo. » — Je me mets à la besogne qui n'était pas fort épineuse; mais parvenu à la mention de la réponse du prince à M. de Talleyrand, j'y suis embarrassé. Quelques mots échappés à un sentiment profond produisent de l'effet par le ton dont ils sont prononcés, par la présence des objets qui les ont provoqués, mais quand il s'agit de les traduire sur le papier, dépouillés de ces entours, ils ne sont plus que froids et trop heureux s'ils ne sont pas ridicules. Je reviens à M. de Talleyrand, et je lui fais part de la difficulté. — « Voyons, me répondit-il, qu'a dit *Mon-* » *sieur*? Je n'ai pas entendu grand'chose ; il me paraissait ému » et fort curieux de continuer sa route; mais si ce qu'il a dit ne » vous convient pas, faites-lui une réponse. — Mais comment » faire un discours que *Monsieur* n'a pas tenu? — La difficulté

» n'est pas là : faites-le bon, convenable à la personne et au » moment, et je vous promets que *Monsieur* l'acceptera, et si » bien, qu'au bout de deux jours il croira l'avoir fait, et il l'aura » fait ; vous n'y serez plus pour rien. — A la bonne heure ! » Je rentre, j'essaye une première version, et je l'apporte à la censure. « Ce n'est pas cela, dit M. de Talleyrand, *Monsieur* ne fait » pas d'antithèses et pas la plus petite fleur de rhétorique. » Soyez court, soyez simple, et dites ce qui convient davantage » à celui qui parle et à ceux qui écoutent : voilà tout. — Il me » semble, reprit M. Pasquier, que ce qui agite bon nombre » d'esprits est la crainte des changements que doit occasionner » le retour des princes de la maison de Bourbon; il faudrait » peut-être toucher ce point, mais avec délicatesse. — Bien ! » et je le recommande, » dit M. de Talleyrand. J'essaye une nouvelle version et je suis renvoyé une seconde fois, parce que j'ai été trop long et que le style est apprêté. Enfin j'accouche de celle qui est au *Moniteur*, et où je fais dire au prince : « Plus de » divisions : la paix et la France ; je la revois enfin ! et rien n'y » est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus ! » — Pour cette fois, je me rends, reprit enfin le grand censeur, » c'est bien là le discours de *Monsieur* et je vous réponds que » c'est lui qui l'a fait; vous pouvez être tranquille à présent. » Et en effet le mot fit fortune : les journaux s'en emparèrent comme d'un à-propos heureux ; on le reproduisit aussi comme un engagement pris par le prince, et le mot du *Français de plus* devint le passe-port obligé des harangues qui vinrent pleuvoir de toutes parts. Le prince ne dédaigna pas de le commenter dans ses réponses, et la prophétie de M. de Talleyrand fut complétement réalisée.

Je me rendis aux Tuileries, le lendemain matin. Le prince me reçut, non pas avec bonté, ce serait trop peu dire, mais avec une touchante cordialité; ses traits, son port, ses gestes, tout était animé, rajeuni, embelli par le sentiment du bonheur. Je reconnus ce comte d'Artois que dans ma jeunesse j'avais admiré de loin comme un modèle élevé de l'élégance et de la grâce. Ce

souvenir des beaux jours de ma vie, ce tête-à-tête qu'alors je n'aurais pas osé rêver, cette présence si douce et si aimable m'attendrirent jusqu'aux larmes. Je n'avais rien éprouvé de pareil avec Napoléon. Il n'était pas le fils de saint Louis; son génie m'imposait; mais tous les souvenirs, toutes les études de ma vie, tous les respects de ma jeunesse ne s'étaient pas attachés à sa race. Il disait plus que la France, mais il ne disait pas cette vieille France, dont rien n'avait pu distraire les hommes de mon âge. Mon émotion n'avait point échappé au prince, qui me prit les mains et me dit en les serrant : « Je vois bien que je peux » compter sur vous, et vous pouvez compter sur moi. Savez-» vous, M. Beugnot, que je viens de faire ce que je n'avais pas » encore fait de ma vie? Devinez quoi : allons, devinez. — Si » je ne craignais pas de pécher par un excès de hardiesse, je » devinerais une méchante action. — Non, grâce à Dieu ! Mais » j'ai fait le tour des Tuileries. Que voulez-vous? Voilà comme » on nous élevait. Il y a, à Paris, une foule de belles choses » que je ne connais pas du tout; mais patience, je vous promets » bien que je ferai connaissance avec elles. » Le prince était fort disposé à trouver tout bien; mais il était frappé du parti qu'on avait tiré des Tuileries, de la beauté de la place du Carrousel, et de celle du jardin. « Croiriez-vous que j'ai entendu » dire cent fois, à Versailles, qu'il n'y avait aucun parti à tirer » des Tuileries, et qu'elles étaient un composé de galetas, et » voilà des appartements commodes et magnifiques. Comment! » c'était un officier de la cour de Bonaparte qui occupait l'ap-» partement où nous sommes? Mais cela est incroyable. — Cela » est vrai, mais je prie *Monsieur* de me permettre d'ajouter que » cet officier était le seul qui fût logé au château. »

J'avais quelques affaires de détail à communiquer au prince et quelques signatures à lui demander; il m'écouta avec attention et ne me dit rien que de juste et de bien placé; il me témoigna de la confiance, et je le quittai entièrement satisfait. Mais, deux jours après, je pus m'apercevoir que certains entours du prince agissaient déjà sur lui, et lui imprimaient une direction

qui avait ses dangers. Son esprit commençait à s'empreindre de préventions contre les personnes, que je m'efforçais, le plus souvent sans succès, de dissiper.

Ces mêmes hommes s'étaient déjà comptés et ralliés autour du prince. Ce qu'il leur fallait, c'était surtout de l'argent, et ils déployaient une ardeur merveilleuse à rechercher les moyens de s'en procurer. La cour de Napoléon, en se rendant à Blois, avait eu la bonne précaution d'emporter les diamants et quelques objets précieux de la Couronne, et aussi le résidu du Trésor qui se montait à huit millions. L'un des premiers soins du Gouvernement provisoire fut d'envoyer à la poursuite du convoi un commissaire chargé de revendiquer, au nom de la France, ce qui le composait, et on avait donné à ce commissaire les moyens de vaincre au besoin les résistances. Le choix était tombé sur M. Dudon, conseiller d'État, homme d'esprit, de courage et de résolution. Il n'eut pas besoin d'user de tous les efforts dont il était capable pour déterminer à la remise des diamants de la Couronne et de l'argent du Trésor, M. Mollien et M. de la Bouillerie, qui en étaient les dépositaires. Ces deux personnages, qui se le disputent en délicatesse et en douceur, remirent ce qu'on leur demandait, et n'y firent, à la rigueur, que les difficultés qui leur étaient imposées par leur position et par l'espèce de responsabilité qui pesait sur eux. Mais la bande des zélés avait voulu faire une expédition d'un recours si facile et si naturel; elle s'était portée en toute hâte à Blois, et, dans le désespoir de voir que l'affaire s'était arrangée d'elle-même et sans coup férir, elle s'était constituée, malgré le commissaire du gouvernement, en escorte du convoi. Elle l'amena tout droit au pavillon Marsan, et mit argent et diamants à la disposition de *Monsieur*. Cette destination n'était pas celle à laquelle le gouvernement s'était attendu. Le ministre des finances comptait les heures où le convoi devait arriver, tant étaient urgents les besoins du service ! La cour de Blois avait fait maison nette au Trésor et dans tous les ministères, et on était réduit, pour fournir aux dépenses qui ne s'ajournent pas d'une heure, à recourir

au fermier des jeux qui avait consenti à faire l'avance de quelques milliers de francs. J'avais été témoin d'une pénurie non moins grande au 18 brumaire, et longtemps auparavant, à l'époque de la retraite de l'archevêque de Sens.

Lorsque le ministre provisoire des finances sut que le trésor était arrivé aux Tuileries, il donna, pour le rétablir à sa véritable place, un ordre qu'il était loin de croire susceptible de difficulté. Il lui fut répondu qu'on n'en ferait rien, que l'argent avait été de bonne prise, puisqu'il avait été saisi par un parti de royalistes sur la famille Bonaparte en fuite, et qu'on l'avait mis aux pieds de *Monsieur*, qui en disposerait pour ses pressants besoins. Pour comprendre la fureur de M. Louis il faudrait savoir à quelles extrémités le gouvernement était réduit pour faire face à la moindre dépense, et ensuite connaître tout ce que le caractère de ce ministre comporte d'impétuosité. Il nous effrayait tous ; si on ne l'eût retenu, il allait courir aux Tuileries pour en faire sortir de gré ou de force les huit millions qui y étaient déposés, dire à *Monsieur* tout son fait, et, s'il ne réussissait pas dans son coup de main, il donnait sa démission et en expliquait publiquement le motif. On eut toute sorte de peine à lui faire comprendre que si fâcheux que fût un pareil quiproquo, il n'y avait rien d'étonnant dans un moment de désordre, que c'était une affaire à aller traiter directement et surtout poliment avec *Monsieur*, qui ne défendrait pas l'œuvre de ses entours. Après avoir donné à M. Louis ce que j'appelais volontiers *des douches morales*, on le laissa partir pour les Tuileries, non sans quelque inquiétude sur les résultats du voyage. Il fut heureux, parce que *Monsieur* n'eut pas sitôt des idées vraies sur cette affaire qu'il ordonna que les fonds fussent reportés au Trésor. Seulement, et de l'aveu du ministre, il conserva deux millions pour ses dépenses personnelles, sauf à en faire l'imputation sur les premiers fonds qui seraient mis régulièrement à la disposition du Roi.

C'est à la même époque, et par la même espèce d'associés, que la reine de Westphalie fut arrêtée sur la grand route et

volée de ses diamants et de son argent avec une incroyable brutalité ; et cette malheureuse princesse avait pu signaler, entre ceux qui la traitaient ainsi, des hommes qui, naguère, composaient sa cour. Comme il était arrivé aux diamants de la Couronne et à l'argent du Trésor, cette nouvelle capture fut amenée au pavillon de Marsan ; mais ceux qui l'avaient faite, plus libres dans leurs démarches que ceux qui avaient escorté le Trésor, ou avertis par l'expérience de ces derniers, n'avaient déposé aux Tuileries que des caisses ou des nécessaires de voyage, dont ils avaient eu soin d'extraire ce qu'il y avait de plus précieux et où ils avaient remplacé les pièces d'or par de la monnaie d'argent. Cependant, et grâce à une opération faite en route par un artiste séduit ou complaisant, les serrures semblaient intactes ; Ils avaient pris, au reste, la précaution de faire constater la remise des caisses aux Tuileries. Par la combinaison de ces moyens, le vide des caisses restait à la charge de la maison du prince pour le moment où il serait découvert. Cette découverte ne pouvait pas se faire attendre longtemps, mais elle donna lieu à des inculpations mensongères soutenues avec audace, à d'odieuses récriminations, et enfin aux manœuvres dont sont capables des misérables qui, en ourdissant un vol, ont préparé à l'avance les moyens de s'en défendre.

Les membres du Gouvernement provisoire ne pouvaient pas voir, sans douleur, de pareils événements se passer si près du prince, et y figurer des hommes qui avaient l'honneur de l'approcher. Je fus chargé de lui en toucher deux mots. Je le fis avec beaucoup de réserve, mais sans trop de succès ; le prince est peu disposé par sa nature à croire le mal, et se laisse aisément séduire par les apparences d'un entier dévouement. Tombé au milieu de la France, qu'il ne connaissait plus, et où il ne pouvait promener ses regards que sur des figures, des costumes, des cordons qui, sans cesse, lui rappelaient un parti si longtemps ennemi, c'était pour lui une bonne fortune que de réunir parfois dans son intérieur ce qu'il prenait pour les débris du parti royaliste. Les intrigants qui s'y faufilaient étaient

habiles à feindre ; ils expliquaient l'oubli, ou plutôt le mépris que le gouvernement déchu avait fait de leurs services, par leur fidélité à toute épreuve ; ils appelaient persécutions quelques mesures sévères et justes dont ils avaient été atteints ; toujours en jactance de leur loyauté et de leur dévouement à l'autel et au trône, facilement ils avaient séduit le prince en affectant des vertus dont lui-même était un sincère et parfait modèle. Au reste, j'ai dès lors remarqué, ce qui n'a été que trop bien prouvé depuis, qu'une fois que ce prince avait embrassé quelqu'un dans son affection, il était extrêmement difficile de l'en détacher. Pour lui, l'amitié était un présent trompeur et dont pourtant les couleurs ne s'effaçaient plus ; défaut malheureux dans les princes, mais dont la providence avait préservé, jusqu'à lui, ceux de la maison de Bourbon.

J'avais connu, avant la Restauration, le bailli de Crussol, homme de cœur et de sens, Français de la vieille roche, mais qui cédait aux nécessités du moment toutes les fois que l'honneur ne s'y opposait pas, et il s'y connaissait autant qu'homme de France. Je savais qu'il avait été attaché, dès la jeunesse du prince, à M. le comte d'Artois. J'en conclus qu'il devait être encore de son intime confiance, et j'allai lui confier mon chagrin sur l'espèce d'hommes qui encombraient le pavillon Marsan. — « Eh ! mon Dieu, à qui le dites-vous ? me répondit le bailli, ce » n'est pas d'aujourd'hui que nous avons ce faible-là ; je le » combattais, il y a quarante-cinq ans ; croyez-moi, faites arri- » ver le Roi, faites-le arriver le plus tôt que vous pourrez ; » celui-là ne se laisse pas manger le pain dans la main, pas un » des gens dont vous me parlez n'osera paraître deux fois de- » vant lui. Le Roi s'emparera du gouvernement, et, soyez bien » tranquille, il n'en laissera à son frère que ce qu'il ne pourra » pas lui ôter. Pendant ce temps-là, *Monsieur*, qui est le meil- » leur des hommes, aura le temps de se reconnaître ; chacun, » auprès de lui, reprendra sa place, et nous nous emploierons » toujours à tempérer son ancien goût pour le mouvement et » pour les hommes qui secondent ce goût-là. » Je rapportai

cette conversation à M. de Talleyrand, qui me répondit qu'il partageait tellement la pensée de M. de Crussol que déjà il avait fait partir pour Hartwel le duc de Liançourt. Je demandai à M. de Talleyrand s'il y avait assez pensé et si M. de Liancourt était bien propre à une pareille mission. Je rappelai les torts que le parti royaliste lui reprochait, et ceux que, peut-être, les princes avaient le droit de lui reprocher. — « Je sais tout cela » mieux que vous, répondit M. de Talleyrand, mais il ne faut » pas qu'il en reste de trace dans l'esprit du Roi, et c'est pour » que l'oubli soit patent que j'ai choisi le duc de Liancourt ; » c'est l'homme du pays ; il y fait du bien à tout le monde ; il » est placé pour en faire au Roi, et je vous proteste qu'il sera » bien reçu. Ce qui est passé est passé ; la nature n'a pas donné » aux hommes d'yeux par derrière, c'est de ce qui est devant » qu'il faut s'occuper, et il nous restera encore assez à faire. — » Mais, cependant, si M. de Liancourt trouvait de la difficulté à » approcher du Roi ? car on s'accorde à dire qu'il est sous le » joug d'un M. de Blacas qui ne laisse aborder que ceux qui » lui conviennent. — Qu'est-ce que ce Blacas ? Je ne sais pas » d'où il vient et me soucie assez peu de le savoir. Nous allons » entrer dans un régime constitutionnel où le crédit se mesurera » sur la capacité. C'est par la tribune et par les affaires que les » hommes prendront désormais leur place ; et se chargera qui » voudra d'épier le moment du lever et de vider les poches du » Roi à son coucher. »

M. de Liancourt était en effet parti, et partageant l'illusion de M. de Talleyrand, il croyait aller reprendre, sans difficulté, auprès du Roi, l'exercice de son ancienne charge de maître de la garde-robe. Tous deux avaient notablement compté sans leur hôte. M. de Liancourt ne vit point le Roi, mais seulement M. de Blacas, qui le congédia avec la politesse froide qui ne lui manquait jamais. Le hasard me fit rencontrer M. de Liancourt au retour, et avant qu'il eut put voir M. de Talleyrand, je lui demandai comment il avait été reçu. Il me répondit : — « Mal, » très mal, ou, pour mieux dire, pas du tout. Il y a là un cer-

» tain M. de Blacas qui garde les avenues et vous croyez bien » que je ne me suis pas abaissé à lutter contre ; au reste, je » crains fort que M. de Talleyrand n'ait donné dans un piège : » les princes vont nous revenir les mêmes que lorsqu'ils nous » ont quittés. »

Le Roi nous fut bientôt annoncé ; les affaires se pressaient les unes sur les autres, de telle sorte qu'à peine l'insuccès de M. de Liancourt put effleurer l'attention. Il fallait, toutefois, qu'il eût donné beaucoup à penser à M. de Talleyrand, car il n'en parlait à personne.

XVII

Retour de Louis XVIII. — Portrait de ce prince. — Sa manière de travailler avec ses ministres. — Je suis nommé directeur général de la Police. — Police du pavillon Marsan.

Depuis l'époque dont je parle jusqu'à l'arrivée du Roi, le temps fut rempli par de graves et de pressantes occupations : le retour du Roi, le départ du Souverain-Pontife pour ses États, le soin de retenir l'armée sous les drapeaux et de cantonner les armées étrangères, de manière à prévenir toute collision entre les unes et les autres ; la réparation prompte de ceux des désastres de la guerre qui compromettaient la salubrité publique ou la facilité des communications ; les partis à prendre sur cette foule d'intérêts qui surgissent à l'imprévu du remplacement d'un ordre ancien par un ordre nouveau ; enfin, le travail courant de l'administration, qu'il fallait soutenir jour et nuit, à travers tant d'obstacles, au risque de laisser quelque part pénétrer l'anarchie. Il est vrai que le Gouvernement provisoire était aidé par l'esprit qui régnait à Paris et dans les départements. Il y a eu, quoi qu'on en ait dit, au retour des Bourbons, un assentiment général fondé sur de puissantes affections et de nobles souvenirs ; on s'en convaincra si on lit les adresses et les discours qui lui étaient destinés. Ils ne se composaient pas de ces phrases convenues dont on berce le pouvoir, quel qu'il soit, et qu'on retrouve dans le million d'adresses qui, depuis 1789, encombrent une bonne partie du *Moniteur*. Le langage des premiers jours de la Restauration a quelque chose de sincère et de

touchant; il semble d'enfants longtemps égarés dans des temps d'orage et qui se retrouvent en famille. Les réponses des princes conservent la même teinte. Cette époque respire l'ancien caractère français dans ce qu'il y a de meilleur et de plus élevé. L'armée seule gardait sa douleur et ses regrets ; il fallait bien les lui pardonner ; pour elle, la défaite était un outrage.

Je citerai, en exemple, la première adresse du Sénat, qui fut présentée à *Monsieur*, le 15 avril. J'étais à côté du prince, et à l'endroit de sa réponse où il dit que le Roi et les princes de sa famille sont prêts à sacrifier leur sang au bonheur des Français, qu'il ne doit plus y avoir entre eux qu'un même sentiment, et qu'il faut oublier le passé pour ne plus composer qu'un peuple de frères, le comte de Ségur, l'un des sénateurs, s'écria en fondant en larmes : — « Ah ! c'est vraiment le fils d'Henri IV ! » Sur quoi le prince reprit avec bonheur : — « Oui, le sang » d'Henri IV coule dans mes veines. Je regrette de n'en avoir » pas les talents ; mais je suis bien sûr d'avoir son cœur et son » amour pour les Français. » Cette scène était des deux parts toute de vérité, car on ne peut pas supposer qu'elle ait été concertée entre l'ancien comte d'Artois et le nouveau maître des cérémonies sous l'empire.

Je veux encore parler d'une autre présentation qui fut assez piquante pour moi : de la présentation de l'Institut à l'Empereur de Russie. M. Suard m'avait demandé de préparer cet honneur pour l'Institut, et d'expliquer à l'Empereur que l'ancienne Académie française composait la deuxième classe de ce corps savant. Je fus invité à dîner avec l'Empereur, le jour que Sa Majesté avait indiqué. Ce souverain de tant d'hommes et de pays, qui était à Paris à la tête de cent mille soldats, n'était pas médiocrement embarrassé du rôle qu'il fallait jouer devant l'Institut, qui, lui-même, avait à sa tête M. Lacretelle le jeune ; il y croyait sérieusement sa gloire intéressée. Dès longtemps, l'éclat de l'ancienne littérature française avait pénétré à Saint-Pétersbourg ; les noms des Voltaire, des d'Alembert, des Di-

derot, des Helvétius, restaient en honneur sur les bords de la Néwa, autant et davantage peut-être que sur ceux de la Seine. Catherine avait imposé à sa cour le joug de ses admirations comme un autre, et les leçons de Laharpe, le général, y avaient particulièrement conformé l'empereur Alexandre. Il croyait que la source des grandes renommées était encore à Paris, pour les souverains comme pour les sujets, et il ne paraissait pas sans quelque émotion devant ceux qu'il en regardait comme les dispensateurs. La scène se passa fort bien. M. Lacretelle fit un discours comme il en fait ; le prince y répondit suffisamment ; il affecta ensuite de parler à chacun des membres de l'Académie de la partie de la littérature dont il s'occupait en particulier. Ici la confusion commença à se répandre. L'Empereur m'avait invité à lui donner quelques mots à dire à chaque académicien, à mesure qu'il passerait devant lui ; malheureusement j'ai la voix très voilée, et l'Empereur avait l'oreille fort dure. Nous ne pouvions, ni l'un ni l'autre, jouer juste notre rôle, et il en est résulté de l'embarras et quelque confusion dans les compliments; mais tout a été recouvert par l'immense honneur pour l'Institut d'avoir harangué l'autocrate de toutes les Russies. Le soir, M. Suard, qui approchait de ses quatre-vingts ans, en tressaillait comme s'il n'en eût eu que vingt.

Nous attendions le Roi avec impatience ; non pas que le lieutenant-général du royaume entravât la marche du gouvernement ; je ne pouvais, en particulier, que m'applaudir de sa confiance dans le travail que j'avais avec lui comme chargé du ministère de l'Intérieur ; mais, en dépit de nos efforts, le parti qui s'était formé autour de lui prenait consistance et grossissait. Il essayait de pénétrer dans les affaires, et avait déjà dicté au prince quelques choix qui n'étaient pas heureux. On ne pouvait pas, d'ailleurs, échapper trop tôt au trouble inséparable du passage d'un gouvernement à un autre. *Monsieur* ne calculait pas que l'arrivée du Roi fût si prochaine ; une noble susceptibilité lui faisait penser que le Roi attendrait, pour reparaître dans sa capitale, que les armées étrangères en fussent retirées ; et il eût

été désirable, à bien des égards, que Louis XVIII eût partagé cette manière de voir. Ensuite, *Monsieur* tenait l'état de santé du Roi pour obstacle à un règne actif de sa part. Je me rappelle qu'il me dit un jour : — « Le Roi a une tête admirable, aussi » fraîche qu'à trente ans ; mais il est impotent ou à peu près ; il » faut s'y attendre. Eh bien, il pensera pour nous, et nous agi- » rons pour lui. »

Ce n'était pas là du tout le compte de Louis XVIII.

Le Gouvernement provisoire avait soumis la constitution délibérée par le Sénat à Sa Majesté, qui ne voyait pas plus d'embarras à l'accepter qu'à en accepter ou même à en faire une autre. Les lettres qui annonçaient sa détermination étaient signées, et on allait les fermer, quand survint inopinément à Hartwel M. de Blacas, qui annonça que *Monsieur* était arrivé à Paris, où il avait été reçu avec ravissement ; qu'il y exerçait la royauté, sous le titre de lieutenant-général du royaume, sans qu'il eût été le moins du monde question de constitution ou de rien qui y ressemblât, et qu'on ne s'était pas même cru autorisé à demander un serment au prince. Cette nouvelle ne laissa pas que d'attiédir les dispositions constitutionnelles de Louis XVIII. On s'applaudit fort du retard du paquet qui devait apporter en France son acceptation ; mais, d'un autre côté, le Roi ne se souciait pas de laisser son frère prendre goût à l'exercice de l'autorité suprême, et son prompt départ pour la France fut à l'instant résolu.

Ces circonstances n'étaient pas ignorées du Gouvernement provisoire. La cour de *Monsieur* bruissait chaque jour davantage ; de l'autre côté, on avait sur le cœur l'insuccès du voyage du duc de Liancourt ; enfin, on ne savait plus que penser, lorsqu'on entendit Louis XVIII répondre au prince régent d'Angleterre que c'était à ses conseils, à son glorieux pays et à la confiance de ses habitants, qu'il attribuerait toujours, après la divine Providence, le rétablissement de sa Maison sur le trône de ses ancêtres. Il était trop évident que, dans l'esprit de Louis XVIII, la Providence et l'Angleterre étaient pour tout dans

la Restauration, et que conséquemment la France, le Sénat et le Gouvernement provisoire n'y étaient pour rien. L'avertissement était sévère, et jetait des nuages sur l'avenir qui nous attendait. J'avais été d'avis de faire subir à la réponse du Roi quelques légères corrections, et à peu de frais on eût banni le scandale. On craignait que le Roi ne prit feu sur cette hardiesse, et on n'osa pas. Les regards se tournèrent tous sur M. de Talleyrand : on espérait de son habileté, si longtemps éprouvée, et en tant de façons différentes, qu'il saurait bien s'emparer de Louis XVIII et le plier à ce que ces temps nouveaux exigeraient de lui, on le pressait de saisir le Roi à son arrivée en France et d'aller à sa rencontre jusqu'à Calais. Il sentit que le voyage serait peu convenant de la part du chef du Gouvernement provisoire, et indiquerait un degré de soin très voisin du souci. Il attendit pour se présenter que le Roi fût arrivé à Compiègne. Il était bien permis à ceux qui ne connaissaient pas Louis XVIII de croire que cette première conférence aurait quelque chose de péremptoire. On attendait l'issue avec anxiété. Je fus le premier qui vit M. de Talleyrand au retour ; je lui demandai comment les choses s'étaient passées ; il me répondit :

— « Bien ; et nous nous sommes quittés contents l'un de » l'autre. »

Je pressais pour avoir des détails ; voici ceux que j'obtins ; ils sont légers en apparence, mais ils indiquent dans quel esprit Louis XVIII avait quitté l'Angleterre, et que dès lors son parti était pris sur M. de Talleyrand. Voici le début de la conversation, telle que ce dernier me l'a rapportée :

— « Monsieur le prince de Bénévent, je suis charmé de vous » revoir. Il s'est passé bien des choses depuis que nous » nous sommes quittés. Vous le voyez : nous avons été les » plus habiles. Si c'eût été vous, vous me diriez : *Asseyons-* » *nous* et causons ; et moi je vous dis : *Asseyez-vous* et cau- » sons. »

M. de Talleyrand s'écriait ou paraissait s'écrier sur l'exquise politesse de ce début, et l'espèce d'égalité qu'elle respire entre

le roi et lui. Je prenais la liberté de n'être pas du tout de son avis : mettant de côté ces petites adresses de style, cette espèce de *concetti* où se complaisait Louis XVIII, je trouvais que le Roi établissait que lui et ceux qui revenaient du dehors avaient été plus habiles que M. de Talleyrand et ceux qui étaient restés au dedans ; d'où la conclusion naturelle que ceux-ci avaient été des imbéciles, à qui rien de mieux n'était à faire que de se ranger sous la verge des autres. Aussi longtemps que Louis XVIII est au delà du détroit, c'est à la Providence et à l'Angleterre qu'il attribue la Restauration ; sur le continent, il devient du moins modeste, et la rapporte à sa propre habileté ; et il faut remarquer que, sur-le-champ, il applique à M. de Talleyrand la conséquence du système d'habileté. Si M. de Talleyrand eût été le plus habile, il aurait dit au Roi : « *Asseyons-nous* et causons, » car alors le succès d'un côté, et la majesté de l'autre, auraient, en se balançant, établi l'égalité ; mais comme Louis XVIII est à la fois le Roi et le plus habile, il commande, ou, si l'on veut, il permet à M. de Talleyrand de s'asseoir : « *Asseyez-vous.* »

Il paraît qu'ensuite on s'occupa quelque peu des titres et des honneurs. Le Roi offrit à M. de Talleyrand de reconnaître dans sa personne le prince de Bénévent, et de lui accorder, en France, le rang de prince étranger ; à quoi M. de Talleyrand répondit qu'il avait l'honneur d'être Français, et ne renoncerait à ce titre pour aucun autre. Il paraît que ce tête-à-tête fut en grande partie rempli par des agaceries d'esprit, parfois malignes d'un côté, toujours respectueuses de l'autre ; et soit que le jeu eût singulièrement plu à M. de Talleyrand, qui y est passé maître, soit qu'il ait cru que le prélude était heureux à choses plus sérieuses, il paraissait à la fois satisfait et flatté de cette première entrevue. J'arrivai au fait et j'insistai pour savoir si le Roi s'était expliqué sur le Gouvernement provisoire ; s'il accepterait la Constitution du Sénat ; enfin, s'il passait dans nos rangs ou plutôt s'il se mettait à notre tête. M. de Talleyrand répondit que le Roi avait été bien, très bien pour le Gouvernement

provisoire ; qu'il lui avait exprimé, à lui-même, toute sa reconnaissance, et qu'il ne doutait pas qu'il acceptât la Constitution du Sénat ; ce qui voulait dire que le Roi avait, sinon refusé, au moins éludé de répondre. — « Au reste, ajouta M. de Talley- » rand, le Roi vous recevra demain ; et vous verrez ce qu'il » vous dira. »

Les ministres provisoires furent en effet appelés à Saint-Ouen, le 2 mai, pour être présentés au Roi. L'audience eut lieu, à sept heures et demie du soir, dans une salle du château, peu éclairée. Il semblait qu'on voulut nous apprivoiser doucement avec le tableau d'un Roi gisant dans son fauteuil, nous qui sortions d'auprès de celui qui enjambait l'Europe à pas de géant. Mais déjà, de ce fauteuil même, le Roi se fit sentir à chacun de nous : une dignité calme, un coup d'œil caressant, un organe flatteur, des questions faites de haut, mais toutes à propos, nous révélèrent une sorte de puissance dont nous n'avions pas encore senti la portée. Lorsqu'on prononça mon nom au Roi, il me dit : — « Monsieur Beugnot, je ne vous connais pas personnellement, » mais je connais votre prose, et je suis bien aise de vous dire » que j'en ai été fort content. »

J'aurais pu répondre que je ne craignais pas que personne s'avisât d'appeller du jugement de Sa Majesté ; j'eus tout au plus assez de présence d'esprit pour balbutier quelques mots vulgaires de reconnaissance. — « Vous êtes, reprit le Roi, fort » occupé ; car le ministère de l'Intérieur doit être accablant » dans un pays désolé ; mais du courage et de la patience : le » pas le plus difficile est fait. »

Le Roi descendit de ces généralités avec MM. Henrion de Pansey, Malouet et même Louis, qu'il avait plus ou moins connus, et leur adressa des mots gracieux et personnellement flatteurs ; puis, s'adressant à tous, il nous congédia en disant : — « Messieurs, la besogne est lourde, je le sais bien ; j'en prendrai » toute la part que peuvent porter mon âge et mes infirmités. » Je vous promets, au reste, que la bonne volonté ne me man- » quera pas, et le Ciel nous sera en aide. »

Je revins promptement à l'Intérieur pour préparer l'entrée du Roi, qui devait avoir lieu le lendemain. J'avais conçu et exécuté tant bien que mal le projet de rétablir, au moins en plâtre, la statue d'Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf. Il ne restait rien à Paris sur quoi on pût mouler un cheval, et je fus obligé de faire courir après les chevaux de ce mauvais quadrige de Berlin, que nous en avions enlevé en 1806, et qui y retourna en 1815, toujours par le respectable droit du plus fort. Enfin, le cheval et la statue reparurent par une sorte d'enchantement. Il s'agissait d'y mettre une inscription ; il la fallait courte et pourtant qu'elle signalât l'accord du retour du petit-fils et de la réapparition de la statue de l'aïeul. Je la voulais en français pour que tout le monde la comprît. Je me cassai la tête toute la matinée ; j'essayai vingt versions sur le papier ; je ne lisais pas sitôt ce que j'avais écrit, que je le rayais comme trop long, comme trop court, comme inintelligible, comme niais. Enfin, à force d'essayer des versions en français, j'accouchai du mot latin *resurrexit*. Il était bon, mais il était usé : je me rappelai qu'on l'avait affiché au piédestal de la statue de Henri IV, à l'avènement au trône d'un prince qui valait cent fois mieux que lui, de Louis XVI, et il y resta jusqu'à ce qu'un plaisant s'avisât de mettre au bas :

D'Henri ressuscité j'approuve le bon mot ;
Mais, pour me le prouver, il faut la poule au pot.

Je ne pouvais plus songer à mon *resurrexit*, et puis, le même plaisant, s'il n'était pas mort, serait venu nous demander sa poule au pot, et les Cosaques y avaient mis bon ordre. J'avisai, dans ma perplexité, de consulter la classe des Inscriptions et belles-lettres de l'Institut, qui voulut bien m'adresser quatre versions qui avaient leur mérite, mais dont aucune ne me satisfaisait complètement. Enfin, je jetai un dernier coup d'œil sur la feuille couverte de mes ratures, et j'y démêlai cette version : Le retour de l'un fait revivre l'autre. C'était une paraphrase assez courte du *resurrexit ;* mais elle manquait de noblesse dans les

termes, et la construction en était par trop vulgaire ; cependant, comme le fond de l'idée s'y trouvait, j'essayai de la traduire en latin par ces mots : *Ludovico reduce*, *Henricus redivivus*. A l'instant même, je fus frappé du bonheur de ma traduction, et je m'adjugeai sans façon le prix. A quelques jours de là, je fus fort étonné de lire que l'inscription était due à M. de Lally-Tollendal. J'avais tant sué pour la produire, que j'avais à cœur qu'on ne vînt pas me l'arracher ; et puis l'amour-propre d'auteur est si avare de sacrifices ! Vite, je cherchai l'occasion de rencontrer M. de Lally, et je lui demandai raison de cette espèce de vol ; il ne l'avouait pas ; il éludait de s'expliquer, et par un genre d'expédients, dont le secret n'était qu'à lui : à l'entendre, j'avais eu la plus heureuse, la plus belle, la plus admirable pensée, celle de faire reparaître soudain la statue du bon Roi ; et pour m'en témoigner sa reconnaissance personnelle, il se jette dans mes bras et m'embrasse deux fois de suite. Je m'arrache, comme je le peux, aux transports de M. de Lally, et je reviens à l'inscription ; lui revient, de son côté, au prodigieux effet que produira en France, à l'étranger, dans le monde entier, ma merveilleuse, mon incomparable idée ; enfin, après une lutte assez plaisante, de retour à la même question de ma part, de transports d'admiration, et même de larmes de la sienne, nous nous quittons, laissant entier le sujet sur lequel je l'avais attaqué. Je me réduisis à répandre, aussi loin qu'il me fut possible, et jusque dans le cabinet du Roi, que M. de Lally me faisait trop d'honneur de s'approprier, lui si riche d'ailleurs, une ligne de latin qui était bien à moi, à moi seul, et dont tout le mérite consistait dans un rapprochement qui n'avait échappé à personne. Louis XVIII, qui mettait de l'importance aux petites choses littéraires, parce qu'il les estimait valeur d'avant 1789, en parla à M. de Lally, qui prouva disertement à Sa Majesté, que dans un royaume comme le sien, et si abondant en beaux esprits, il n'était pas étonnant qu'il leur arrivât quelquefois de se rencontrer.

La première fois que j'ai travaillé avec Louis XVIII, c'était pour lui rendre compte des préparatifs pour la fête de son

entrée. Il m'accueillit avec douceur, mais avec dignité. Je vis bien que les détails familiers, le épanchements, volontiers je dirais le laisser-aller que permettait *Monsieur*, n'étaient plus de saison. J'avais essayé d'entourer le Roi d'autant de pompe que le moment en pouvait produire ; je devinai, par les explications qu'il me demandait, et par quelques critiques, qu'il n'était cependant pas satisfait sur ce point ; et dès lors je pus juger que ceux qui lui reprochaient de porter à l'excès le goût de la magnificence, ne nous avaient pas trompés. Au temps où Louis XVIII n'était encore que *Monsieur*, on lui reprochait aussi, à Versailles, une hauteur tellement inutile au frère du Roi, que chez lui elle ressemblait à un ridicule. Louis XVIII n'en avait rien perdu.

On put déjà déployer, pour l'entrée du Roi, une sorte de magnificence qu'on n'avait pas eu les moyens de mettre à celle de *Monsieur*. C'était bien la même affluence et les mêmes acclamations. De plus, les fenêtres étaient ornées sans exception de drapeaux blancs, et ce qui était d'un plus grand prix, garnies de femmes charmantes ou que le moment embellissait toutes ; et ce n'était pourtant plus l'entrée de *Monsieur* : le cœur n'y parlait pas si haut ; ce n'était plus cet abandon du prince, des citoyens, des soldats, se pressant, se heurtant sans trop s'entendre, comme dans une fête de famille. Déjà on avait pu savoir le triste abandon qu'il nous avait fallu faire de toutes nos conquêtes. Les compagnons de Napoléon le déploraient hautement, et déversaient la moquerie sur un Roi plongé dans son fauteuil.

L'extérieur du Roi avait, en effet, quelque chose de trop étrange pour une nation de soldats qui, depuis quinze ans, avait à sa tête un chef d'une dévorante activité. On ne saurait croire combien cette comparaison toute matérielle nuisait à Louis XVIII. Il me fit un jour la grâce de m'en parler. Le Roi avait, je ne sais trop où, répondu à une harangue des maréchaux, que tout goutteux qu'il était, si la gloire de la France l'exigeait, on le verrait marcher à leur tête Ces messieurs, dont la plupart eux-

mêmes étaient déjà goutteux, charmés d'être devenus à la mode, avaient pris le Roi au mot, et on pressait de leur part Sa Majesté de monter à cheval, ne fût-ce que pour quelques moments, et dans le local le plus soigneusement disposé. Le Roi n'était pas homme à refuser net ; il conseillait seulement de le flanquer à droite et à gauche, de cavaliers robustes et habiles à prévenir ou à supporter sa chute ; il ajoutait : « Je tremble » pour celui à qui écherra l'honneur de me soutenir ; » et il insinuait malicieusement que c'était à des maréchaux que cet honneur serait réservé. Le Roi me disait que depuis cette petite explication on s'était refroidi sur l'idée de le monter sur un cheval, et qu'il croyait en être quitte. Ainsi Louis XVIII commençait à déployer son habileté à travers des expédients, souvent malins, toujours spirituels pour renvoyer aux autres la difficulté qui était prête à l'atteindre, et il jouissait ensuite avec délices de l'embarras où il les avait mis. Il faisait, de son fauteuil, une petite guerre d'espiègleries où il n'avait pas son pareil. M. de Talleyrand, qui, lui-même y avait été blessé, et plus d'une fois, s'en vengeait en l'appelant le *Roi des Niches*, ou le *Roi nichard*.

L'intervalle de l'entrée du Roi à Paris, le 3 mai, jusqu'au 13 du même mois qu'il composa son ministère, fut rempli par des hommages et des vœux qui arrivaient de tous les coins de la France. Depuis le premier corps d'État jusqu'au juge de paix d'un village, c'était à qui épuiserait ce que la langue comporte de formes laudatives. La matière y prêtait, car il y avait peu de villes qui n'eussent à citer quelque trait de son histoire honorable à nos anciens Rois, et cette fois-ci du moins, l'adulation était française ; et puis, à cette époque, les fonctionnaires publics savaient encore écrire et parler. Le Roi faisait assaut d'esprit avec les harangueurs et les renvoyait étonnés de la fidélité de sa mémoire et du bonheur de ses à-propos.

Louis XVIII gardait toute la dignité du trône parmi cette cohue de souverains qui se trouvaient alors à Paris, et tous escortés de soldats par milliers ; et quoique lui-même fût dé-

sarmé et à peu près impotent, il était si rempli de la supériorité du Roi de France sur les autres Rois, qu'il était parvenu à les en persuader eux-mêmes. L'Empereur de Russie en fournit la preuve. M. de Talleyrand avait échoué dans le dessein de faire comprendre, sur la liste des pairs, le duc de Vicence son ami, et à qui l'Empereur Alexandre portait une estime particulière ; il supplia ce dernier d'en porter directement la demande à Louis XVIII. Sa Majesté impériale s'y prêta volontiers et partit sans retard pour les Tuileries. Le Roi l'accueillit avec toute la grâce qu'il put y mettre, mais sans rien rabattre de sa dignité. Alexandre en fut frappé au point de ne pas oser lui demander une chose qu'il savait avoir été refusée ; il revint à son palais sans être plus avancé, et en fit, le lendemain, l'aveu naïf à M. de Talleyrand. Celui-ci ne perdit pas courage ; il fit à l'Empereur le reproche d'être le seul à ignorer tout ce qu'il pouvait, et parvint à lui persuader de retourner aux Tuileries. Cette fois-ci, Louis XVIII avait été prévenu, on ne sait trop par où ; il était sur ses gardes et alors la partie n'était plus égale. Le Roi débuta avec l'Empereur par des propos flatteurs qui commencèrent par l'attendrir ; il se jeta ensuite dans des généralités sur la triste position d'un souverain qui, après une révolution, n'était libre, ni lorsqu'il accordait, ni lorsqu'il refusait des grâces. Cela fut dit en si bons termes et avec un tel accent de vérité, et même de sensibilité, que l'Empereur y fut pris comme la première fois, et sortit encore des Tuileries, sans avoir ouvert la bouche de l'objet de sa visite. Il fut plus facile à ce prince généreux d'offrir au duc un grand établissement en Russie, et de le presser de l'accepter, que de prononcer son nom à Louis XVIII. C'était en de telles conditions que le Roi avait une incontestable supériorité. Il est vrai que j'ai pu reconnaître depuis qu'il était bien persuadé qu'entre tous les souverains alors réunis à Paris, il n'y avait guère que lui qui fût bien gentilhomme.

Je me présentai, le 6 mai, pour travailler avec le Roi ; je lui apportais quelques affaires sur lesquelles *Monsieur* avait eu la discrétion de ne vouloir pas statuer, dès qu'il avait été informé

de la prochaine arrivée du Roi. Deux de ces affaires avaient une véritable importance. J'avais eu, récemment encore, l'occasion de travailler avec Napoléon à Mayenne, et j'avais pris les mêmes allures avec le Roi, c'est-à-dire que j'avais joint à chaque rapport les pièces justificatives, soigneusement arrangées, pour que je pusse les retrouver au besoin, et, avant de commencer le travail, j'en avais remis au Roi la feuille, c'est-à-dire un tableau qui comprenait sommairement l'indication du nom des parties, la nature de l'affaire, son degré d'urgence, et une colonne d'observations. Je demandai au Roi de jeter un coup d'œil sur la feuille, et de daigner m'indiquer par laquelle de ces affaires je devais commencer. Le Roi, qui n'avait jamais rien vu ni soupçonné de pareil, me demanda ce que je voulais dire. J'eus la maladresse de lui répondre qu'on en usait de la sorte avec Napoléon, qui n'avait pas toujours à donner à ses ministres le temps nécessaire à l'expédition des affaires qu'ils lui apportaient, et qui choisissait celles qui lui paraissaient avoir le plus d'urgence. — « Fort bien, monsieur, me dit le Roi, mais comme » j'aurai toujours à vous donner tout le temps que vous me de- » manderez, vous pouvez abandonner les formes de votre tra- » vail avec Bonaparte ; je n'y tiens pas du tout. Commencez par » le commencement. » Ainsi fut fait : je pris la première affaire dans l'ordre de mon portefeuille ; je la rapportai avec beaucoup d'attention et j'entremêlai même mon rapport de la lecture de quelques pièces justificatives. Je ne sais pas combien de temps le Roi me suivit, mais, vers la fin, il donna des preuves d'impatience et d'ennui, et je crois que déjà, au fond de l'âme, il se repentait bien de m'avoir promis qu'il me donnerait autant de temps que je lui en demanderais. Mon avis passa sans difficulté, et le Roi signa l'ordonnance. Je recommençai, sur le même ton et avec le même scrupule, le rapport de la seconde affaire. Ici la difficulté était plus grande : il fallait choisir entre deux partis également soutenables. Je m'étais contenté d'établir avec le même soin les raisons de part et d'autre, et je demandais au Roi de décider. Cette manière eût convenu à Napoléon ; elle

fatiguait Louis XVIII. Cependant, après avoir fait quelque temps le geste qui trahissait chez lui l'ennui et l'indécision, il prononça avec justesse et même en ajoutant quelques motifs à ceux que je lui avais présentés. Je retins ainsi le Roi pendant une heure et demie ; mais il ne put, vers la fin du travail, contenir l'expression de son plaisir d'être débarrassé de mon portefeuille et de moi : — « Monsieur, me dit le Roi, vous ne m'avez pas ménagé : » en voilà fort honnêtement pour un début ; mais je vous répète » que je serai toujours prêt à vous recevoir. » Le lendemain, M. de Blacas me demanda si je n'avais pas été conseiller au Parlement. Je lui répondis que je n'avais pas eu cet honneur et que j'avais été pendant fort peu de temps président de ce qu'on appelait alors un tribunal inférieur. — « C'est cela, me dit M. de » Blacas, le Roi l'a deviné. — Je veux savoir comment le Roi a » deviné une circonstance aussi peu remarquable ? — A la » manière dont vous avez rapporté, hier, vos affaires. — » Est-ce que le Roi n'a pas été content ? — Je ne dis pas cela ; » mais il a trouvé que vous étiez un peu long, et que vous » vous appesantissiez sur les détails. » Je promis de m'en corriger.

Quelques jours après, je retourne auprès du Roi ; cette fois mon bagage était plus léger et je partais dans des dispositions expéditives. Je pressais en effet mes explications ; mais elles étaient toujours des explications et emportaient quelque temps. Je n'occupai le Roi que trois quarts d'heure et je lui proposai une vingtaine de signatures. Je croyais bien avoir, ce jour-là, remporté un prix de diligence ; je me trompais : j'appris, et toujours par la même voie, que le Roi me reprochait encore de me perdre dans les détails. M. de Blacas me cita, à ce sujet, M. D'Aguesseau comme l'homme qui, au jugement du Roi, présentait les affaires avec le plus de mesure et de grâce. Je demandai de quelles affaires M. D'Aguesseau avait, par hasard, à entretenir Sa Majesté ? On me répondit : De celles de l'ordre du Saint-Esprit. A cette époque les affaires de l'ordre devaient être fort peu compliquées, et il n'était pas malaisé d'y réussir à

M. D'Aguesseau qui avait, en effet, de belles et douces manières, mais à qui il ne fallait rien demander de plus, car le petit-fils de l'illustre chancelier n'avait de son aïeul que le nom. J'eus occasion de conter mon insuccès auprès du Roi à mon collègue, l'abbé Louis, qui en rit de grand cœur : — « Comment, me disait-» il, ne vous êtes-vous pas aperçu, dès le premier jour, dès la » première affaire, que vous ennuyiez le Roi à mourir ; et puis, » de quoi sert-il de lui faire des rapports ? Autant vaudrait en » aller faire à un saint dans sa niche ! Moi, je lui présente tout » uniment des ordonnances à signer, et il n'en refuse pas une. » Seulement, et comme il est long à écrire son nom, pendant » qu'il y travaille, je dis deux mots de l'affaire. Je ne l'ennuie » pas ; c'est lui qui m'ennuie, parce qu'il ne finit pas quand il » signe. » Je me tiens pour suffisamment instruit, sans avoir besoin d'aller consulter M. D'Aguesseau, et la première fois que je retourne au travail chez le Roi, j'emploie le même procédé que l'abbé Louis ; je ne rencontrai pas plus de difficulté que lui ; seulement, et comme chacun marche avec son caractère, j'avais remplacé l'impétuosité que l'abbé porte partout, par le respect attentif qu'impose le lieu où je me trouvais.

Je ne travaillai que six fois avec le Roi, pendant que je fus chargé du portefeuille du Ministère de l'Intérieur ; et je crois que j'avais peu avancé dans son estime, ou, si l'on veut, dans sa faveur. Je n'avais nullement l'art de l'amuser en travaillant, parce que je ne sortais pas de mon sujet, et que je ne savais pas saisir, dans le sujet même, quelques incidents heureux qui reposassent l'attention du Roi et le missent à la portée de développer tout ce qu'il avait d'esprit. Il ne voyait en moi qu'un ouvrier robuste qui avait fait son apprentissage sous un méchant maître.

On parlait, bien entendu, de l'organisation d'un ministère définitif, et mes amis me reprochaient de n'y avoir pas l'œil. J'étais trop occupé pour perdre à mon profit une heure de mon temps. Ensuite, je suis de ma nature extrêmement peu propre à ce qu'on appelle l'intrigue, et volontiers j'embrasse ce qui peut m'en dispenser. Je m'amusai donc à croire que le ministre de l'Inté-

rieur serait pris entre les membres du Gouvernement ou les ministres provisoires, et en y regardant avec le télescope de l'amour-propre, je crus de bien bonne foi que ce ministère était trop près de moi pour qu'on l'y vînt prendre. Cependant, à la veille de l'organisation du cabinet, il me revint un mot de la marquise de Simiane, bien propre à ébranler ma sécurité. Madame de Simiane fut l'une des plus agréables beautés de son temps ; son organe était ravissant, et chez elle une bienveillance naturelle s'échappait à chaque instant et toujours assaisonnée de grâce. On souhaitait si fort qu'elle eût encore de l'esprit, qu'il fallait bien lui en trouver un peu ; mais elle était Damas en son nom, et tous les Damas que j'ai connus, l'abbé compris, avaient le cœur excellent et l'esprit étroit. Madame de Simiane était l'une de ces intimités entre lesquelles l'abbé de Montesquiou partage sa vie depuis cinquante ans ; il loge chez elle à Paris, et c'est là que toutes les douairières du bon vieux temps viennent adorer l'oracle. On y parlait de la prochaine organisation du cabinet, et quelqu'un voulut bien prononcer mon nom pour le ministère de l'Intérieur ; la marquise s'en scandalisa, et sur ce que la même personne insistait, en vantant ma capacité, madame de Simiane reprit : — « Il ne s'agit pas de cela ; c'était » bon du temps de Bonaparte ; aujourd'hui, il faut mettre dans » les ministères des gens de qualité et qui ont à leurs ordres de » bons travailleurs qui font les affaires, ce qu'on appelle des » *bouleux*. » On me fit craindre que l'abbé Montesquiou ne s'emparât du ministère de l'Intérieur et ne voulût me garder parmi les *bouleux*. Le lendemain, j'appris que ma crainte s'était réalisée en partie, et seulement, que j'étais nommé directeur général de la police du royaume. Le ménage de Madame de Simiane et de l'abbé était si pressé de prendre possession de l'hôtel de l'Intérieur, que le soir même de sa nomination il vint, très poliment, me prier de l'évacuer, sans, du reste, me dire un mot d'affaires et me demander le moindre renseignement. C'est par là que se manifesta le ministre de qualité, et je vis, qu'en effet, le règne des *bouleux* pouvait bien être revenu.

Je n'avais aucun goût pour la direction générale de la police, et j'avais assez de bon sens pour sentir que ce qu'on appelait la police sous le règne de Napoléon, c'est-à-dire d'un maître, n'était pas praticable sous celui d'un Bourbon, qui avait déjà renoncé à l'être par sa déclaration à Saint-Ouen. Je courus chez le Chancelier pour le supplier de me débarrasser de cette place, et de me faire obtenir en échange la direction des ponts et chaussées ; je lui remontrai, ce qui était évident, que M. Pasquier était bien plus propre que moi à diriger la police du royaume, puisqu'il avait dirigé avec succès celle de Paris ; que son esprit flexible et toujours prêt, son expérience, sa réputation, étaient des trésors qu'il ne fallait pas perdre. Le Chancelier me dit qu'il allait en parler au Roi, et me proposa de l'accompagner ; je préférai l'attendre. De retour du château, M. Dambray m'annonça que le jour même des nominations, l'abbé de Montesquiou avait parlé de M. Pasquier pour les ponts et chaussées, et qu'il avait été accepté ; il m'ajouta que *Monsieur* ne voulait pas entendre parler de M. Pasquier pour la police, et me pressa de la conserver. Je n'eus pas le courage de le lui promettre, et je lui demandai de me garder mon ancien emploi de conseiller d'État. De retour chez moi, je trouvai mes entours désolés de ma déconfiture ; chacun avait commodément arrangé sa petite place à l'Intérieur, et tremblait de la perdre sans compensation. Les femmes des ministres sont d'un peu plus de moitié dans la joie de leur arrivée, et prennent une part plus grande encore dans le chagrin de leur chute ; la mienne me conjura d'accepter la police, au moins provisoirement. Comme elle était douée de beaucoup de sens et me connaissait bien, elle avouait que j'étais peu propre à ce métier, mais je ne le ferais pas longtemps. Comme elle n'avait pas la moindre idée des temps antérieurs de la Révolution, un abbé de cour, ministre de l'Intérieur, lui semblait une folie, et elle croyait qu'il ne se passerait pas trois mois sans qu'on revînt à moi ; je cédai et je quittai l'hôtel de la rue de Grenelle pour celui du quai des Théatins. Me voilà donc condamné à une besogne pour laquelle j'avais toujours eu plus

que de la répugnance ; j'y serai fort maladroit, fort malheureux, et je cours risque d'y perdre le peu que j'ai de réputation : voilà dans quelles dispositions j'abordais cette nouvelle carrière. J'avais toujours sur le cœur les *bouleux* de madame de Simiane, et avant que d'entrer en fonctions, j'obtins une ordonnance du Roi qui plaça sous mes ordres les préfets et sous-préfets du royaume comme directeur de la police, et me donna, auprès de la personne du Roi et dans ses palais, les mêmes honneurs qu'aux ministres. On n'avait pas voulu m'attribuer le titre de ministre de la police générale, parce qu'il sonnait mal aux oreilles, et on avait caché la chose sous le mot de directeur général. Mais j'avais aisément fait sentir que si on attendait quelque chose de moi, il fallait, avant tout, me donner des instruments, et ensuite entourer ma place de ce qui pouvait me relever dans l'opinion.

Mais, en même temps que la police du royaume s'installait quai des Théatins, il s'en installait une autre pavillon Marsan qui avait, comme la première, ses bureaux, ses inspecteurs et ses agents, et à la tête de laquelle *Monsieur* avait mis un gentilhomme de Franche-Comté, nommé Terrier de Monciel. J'avais vu, en 1792, ce M. de Monciel, ministre de l'Intérieur, sous Louis XVI ; il était alors de la fraction des constitutionnels qui suivaient le drapeau Lameth, et ce parti l'avait poussé au conseil ; il s'y était conduit en homme d'esprit et de courage, et j'en avais conservé bonne idée. J'allai le trouver, et je le priai de me répondre franchement s'il croyait qu'il pût y avoir deux polices pour la France, qui se contrarieraient du soir au matin, et chercheraient à s'entre-détruire. Je lui fis voir dans cette concurrence de police le plus dangereux sujet de division entre le Roi et son frère, et je lui dis qu'il me semblait préférable de réunir les deux départements, et que lui ou moi fussions chargés du tout. M. de Monciel était alors le chef du conseil intime de *Monsieur*, le ministre du cabinet vert ; il tenait à sa place, et me répondit que sa police, loin de nuire à la mienne, lui serait fort utile. Il avait pour agents des hommes bien nés, des amateurs qui com-

muniquaient avec lui, et ne consentiraient pas à communiquer avec moi sans une répugnance qu'aisément on devine ; il recueillait des confidences qu'on ne me ferait pas ; enfin, sa police était un foyer de royalisme qui éclairait aux Tuileries, mais qui serait étouffé au quai des Théatins. Au reste, il n'y avait rien dans sa mission qui ressemblât à une autorité ; c'était pour la police publique qu'il travaillait, et il serait fidèle à me renvoyer tous les renseignements qui pouvaient m'être utiles. Comme je ne gagnai rien auprès de Monciel, j'allai directement à *Monsieur*. Le prince se montrait le même pour moi, toujours affable, toujours bon, comme aux premiers jours de mes rapports avec lui, mais je vis bien qu'on faisait effort dans son esprit : il me reprocha de m'être mal entouré, de n'avoir dans mes bureaux et pour agents que des bonapartistes. J'étais, et il en était persuadé, un honnête homme et fort dévoué, mais si je me laissais aveugler, le mal se ferait malgré moi, et je ne pouvais pas me plaindre de ce qu'on y regardait de plus d'un côté, et enfin que deux yeux valaient mieux qu'un. Je pus juger, par le reste du discours, qu'on tenait le prince en grande défiance de tout ce qui se passait, et qu'on essayait d'en faire, dans ce qu'on appelait l'intérêt de sa famille, le chef d'une opposition royaliste. Je craignis qu'il ne fût, par la suite, assez difficile d'être à la fois au Roi et à son frère ; j'en touchai quelque chose au prince, mais avec discrétion : il parut ne pas m'entendre, et je le quittai, pour la première fois, peu satisfait de l'audience qu'il m'avait accordée.

Il était évident que les difficultés déjà si grandes du département de la police allaient se compliquer par la concurrence d'une police rivale qui avait la confiance de *Monsieur*, et où se trouvaient employés des hommes qui mettaient leurs mensonges sous la protection de leur réputation de royalistes, car déjà, et malgré tout ce que je faisais pour l'empêcher, il s'était formé deux camps avec des noms différents ; les royalistes occupaient l'un et rejetaient, sans distinction, dans l'autre les gens de toutes les époques de la Révolution.

XVIII

Travaux de la Commission chargée de préparer la Charte de 1814. — M. de Montesquiou. — M. Ferrand. — M. de Fontanes. — Le Préambule de la Charte. — Ouverture des Chambres.

Quelques jours après mon arrivée au ministère de la police, le Roi me fit appeler et me dit qu'il avait jeté les yeux sur moi pour être l'un de ses Commissaires près d'une Commission de membres du Sénat et du Corps Législatif qui seraient chargés de la discussion de la Constitution.

Le Roi, en me faisant part de cette grâce, y mit pour condition que je ne communiquerais rien à M. de Talleyrand du travail de la réunion. Je suppliai le Roi de remarquer que le secret était difficilement gardé entre vingt-cinq personnes, et que M. de Talleyrand serait indubitablement instruit par un autre que par moi. — « Cela se peut, reprit Sa Majesté, je demande seulement » que ce ne soit pas par vous. » — Les deux autres Commissaires étaient M. l'abbé de Montesquiou et M. Ferrand. Nous eûmes, chez M. le Chancelier, une première réunion où M. de Montesquiou apporta un projet qui renfermait presque tous les articles qui reparaissaient dans la Charte et avec la même division. La Constitution délibérée par le Sénat, la Déclaration de Saint-Ouen, la Charte sont de la même famille, parce que ces actes ne font que reproduire des principes sur lesquels on était généralement d'accord. Les conséquences étaient plus ou moins développées ; mais encore ici on avait, depuis vingt-cinq ans, épuisé la discussion ; par exemple ; dès 1790, le système de deux

Chambres avait été mis en avant. On l'opposait alors au système de la République ; on avait d'ailleurs devant soi l'exemple trompeur peut-être, mais séduisant, de l'Angleterre, en sorte qu'il ne s'agissait plus en apparence que d'écrire et de mettre en en ordre. L'expérience n'a que trop prouvé qu'il s'agissait de tout autre chose, et qu'on allait compromettre la monarchie pour avoir employé à sa restauration, et en trop forte quantité, des matériaux fournis par la Révolution. Malheureusement la direction des idées nous y entraînait. Depuis 1789 jusqu'à l'arrivée de Napoléon, les principes de l'Assemblée Constituante étaient dans tous les esprits et servaient de base à toutes nos institutions. Napoléon ouvrit brusquement la parenthèse et la remplit des merveilles de son règne ; mais sa chute la ferma, et, de toutes parts, on reprit le discours. Nous en étions là, sans nous douter de notre aveuglement, lorsqu'on mit la main à la Charte.

Il fut convenu que le projet de M. l'abbé de Montesquiou serait présenté à la délibération de la réunion, et que les trois commissaires du Roi le défendraient dans la discussion. Je fus chargé aussi de tenir note de la délibération, à mesure que les articles seraient arrêtés, et de la rédaction définitive.

Cette discussion, beaucoup trop courte, ne manqua cependant pas de dignité. Le temps, du moins, fut bien employé : la Commission était composée, sur la désignation que j'avais faite, mipartie de membres du Sénat et du Corps Législatif. Entre les premiers figuraient MM. Barthélemy, Boissy-d'Anglas, Fontanes, Barbé-Marbois, Garnier, Pastoret, Sémonville, Vimar. Les membres du Corps Législatif étaient MM. Lainé, Blanquart de Bailleuil, Chabaud-Latour, Clauzel, Dubois-Savary, Duhamel, de Gillevoisin, Faget de Baure, Félix Faulcon.

La séance s'ouvrit le 31 mai. A son ouverture, M. le Chancelier a annoncé que la réunion était faite d'ordre du Roi, pour discuter l'acte constitutionnel que Sa Majesté voulait accorder à la France. Il a fait connaître qu'il avait convenu à Sa Majesté de

nommer le Chancelier de France président de l'Assemblée, et ses commissaires auprès d'elle, MM. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, Ferrand et Beugnot, conseillers d'État. Il a ensuite donné lecture de la liste des membres de l'Assemblée, arrêtée par le Roi. J'ai, de mon côté, donné lecture de la Déclaration du Roi, datée de Saint-Ouen, le 2 avril dernier, par laquelle Sa Majesté a posé les bases de l'acte constitutionnel qui allait être proposé à la discussion.

Avant d'entamer la discussion sur le fond de la matière, M. Boissy-d'Anglas relève une omission grave dans le projet d'acte constitutionnel : on n'y déclare pas quel est le gouvernement de la France, et rien ne s'y rencontre sur la succession au trône, sur la régence, et d'autres points graves et qui intéressent, à un haut degré, le pays et la famille régnante.

M. de Montesquiou répond qu'il sait gré à M. Boissy-d'Anglas de l'avoir mis à la portée de s'expliquer nettement, et dès le début, sur la nature et la forme de l'acte dont on allait s'occuper. Il faut bien se pénétrer de l'esprit dans lequel le Roi est rentré dans ses États et a donné la Déclaration de Saint-Ouen ; il y rentre en vertu du principe fondamental qui établit une monarchie héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. C'est par la puissance royale inhérente à sa personne qu'il a parlé dans la Déclaration de Saint-Ouen et qu'il s'expliquera plus explicitement par l'acte qui va être discuté. Il serait inconséquent de remettre en discussion le pouvoir même à qui appartient le gouvernement et qui a réuni l'assemblée présente ; ensuite il y aurait du danger, car, quelle que fût la forme de déclaration qui sortirait de la discussion, elle diminuerait plutôt qu'elle ne fortifierait un principe qui a sa racine dans les siècles, à l'abri duquel la France s'est élevée si haut entre les peuples, et dont l'oubli momentané a causé tous les malheurs. Il doit donc être bien entendu que c'est un projet d'acte royal qui va être discuté, et il faut même que l'intitulé de cet acte en signale à tous les yeux l'origine. — M. Boissy-d'Anglas réplique qu'il ne

conteste rien de ce que vient d'avancer M. de Montesquiou, mais qu'il ne croit pas du tout qu'on affaiblisse un principe lorsqu'on le professe dans une occasion solennelle, comme celle qui se présente. Le retour de la Maison de Bourbon est un fait qui sera saillant dans l'histoire. C'est un fait aussi que la France s'est reportée vers cette ancienne famille pour la longue possession où était cette famille de lui fournir des Rois ; quels inconvénients trouve-t-on à déclarer ces faits, qui sont, pour la Maison régnante, des titres confirmatifs des autres, et qui ne peuvent que rehausser l'importance de l'acte mis en délibération ? — M. Faget de Baure appuie l'opinion de M. de Montesquiou ; il croit que tout ce qui s'est déjà passé depuis la Restauration est la reconnaissance d'un droit préexistant qui n'a besoin d'être écrit nulle part, parce qu'il est dans l'esprit comme dans le cœur de tous les Français. D'ailleurs, on ne remonte pas impunément à l'origine des peuples et des Rois, car il y a là des monuments sacrés que l'on ne saurait toucher. — « J'insiste de » toutes mes forces sur cette dernière vérité, dit M. de Fon» tanes : un pouvoir supérieur à celui des peuples et des mo» narques fit les sociétés, et jeta sur la face du monde des gou» vernements divers. Il faut plutôt en diriger la marche qu'en » expliquer les principes. Plus leurs bases sont anciennes et » plus elles sont vénérables ; qui veut trop les chercher, s'égare ; » qui les touche de trop près, devient imprudent et peut » tout ébranler. Le sage les respecte et baisse la vue devant » cette auguste obscurité qui doit couvrir le mystère social » comme le mystère religieux ; mais s'il est des voiles que la » prudence humaine ne doit pas lever, il est pour tous les » citoyens des droits incontestables qui se manifestent à tous les » yeux. Discutons ces droits avec franchise, et, s'il le faut, avec » courage ; mais inclinons-nous à l'entrée d'une région plus » élevée ; nous n'y aborderions pas sans en faire sortir de nou» veau des tempêtes ; donnons plutôt, les premiers, l'exemple » d'une crainte salutaire, et puisse cet exemple retenir les » esprits que la funeste expérience d'une conduite contraire

» n'aurait pas corrigés ! Je demande que la discussion com-
» mence au premier article du projet dont il vient d'être fait
» lecture. » — La proposition de M. de Fontanes est adoptée.

En partant de cette première donnée, les articles qui se trouvaient compris dans la Constitution du Sénat et dans la Déclaration de Saint-Ouen, devaient passer sans difficulté ; c'était le plus grand nombre. Ainsi les quatre premiers articles furent seulement lus ; on fut arrêté à l'article 5, celui qui garantit la liberté de tous les cultes et leurs droits égaux à la protection du gouvernement. L'article 6, qui déclare que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État, était passé sous le numéro 5, et précédait, comme l'exigeait l'ordre logique, celui qui garantit cependant aux autres cultes la même protection. — M. Boissy-d'Anglas s'éleva vivement contre l'article : selon lui, établir une religion de l'État, c'était établir une religion dominante et renvoyer les autres cultes parmi les cultes étrangers, de ceux que le catholicisme tolère tant qu'il est le plus faible, qu'il tracasse dès qu'il en a les moyens, et qu'il proscrit s'il devient le plus fort. L'histoire moderne n'est qu'un long exemple de ce que l'orateur vient d'avancer. Après avoir établi, en principe, que la religion catholique est la religion de l'État, il est logique de lui subordonner les cultes qui ne sont pas de l'État, et il ne l'est pas du tout de les faire marcher sur la même ligne. Cette inconséquence sera signalée quelque jour, et le clergé catholique a marché à l'intolérance par des brèches moins larges que celle-là.

M. Boissy-d'Anglas soutint son opinion avec la chaleur qui lui était naturelle, et l'autorité que lui conciliaient ses vertus, son expérience et de glorieux antécédents. — M. de Fontanes lui répondit. Il commença par rendre justice à la manière large dont était rédigé l'article suivant qui garantissait la liberté des cultes. Ce n'était plus de tolérance qu'il était question, mais d'une égalité de droits, d'une position exactement parallèle, et, certes, les communions dissidentes de l'Église romaine n'avaient

rien à demander de plus. Mais cela une fois accordé, ne convenait-il pas de rappeler le fait reconnu dès 1801 par le Concordat passé entre Pie VII et le Gouvernement français, à savoir : que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la très grande majorité des Français, et puisque en cette qualité c'est à ses autels que l'État va porter ses vœux ou ses actions de grâces, qu'il l'a fait depuis douze siècles, et que le Roi de France en a reçu des titres d'honneur et de prééminence entre les Rois chrétiens, comment ne pas reconnaître à l'État comme aux autres fidèles le droit d'avouer la religion qu'il professe, et il n'y a pas d'expression plus propre et de moins dangereuse dans ses conséquences que de déclarer la religion catholique la *religion de l'État*, surtout lorsque par l'article suivant on ferme la porte à tout ce qu'il serait possible d'en induire contre les autres cultes. — M. Chabaud-Latour reproduisit les moyens déjà développés par M. Boissy-d'Anglas, mais sans se prononcer entièrement contre l'article 5. Il demanda qu'on s'occupât, avant tout, d'établir l'entière liberté des cultes, parce que c'était le principe qui devait dominer la matière et, par conséquent, tout précéder ; qu'ensuite il serait temps d'examiner si quelque chose de plus pouvait être accordé à la religion catholique. — M. l'abbé de Montesquiou se tenait, à cause de sa robe, pour empêché ou pour dispensé de rien dire ; et M. Ferrand me pressait de prendre la parole, parce que lui-même n'osait se hasarder dans un débat qui était devenu assez animé. Je le repris au point avancé où il était déjà ; je m'attachai à examiner quels abus on pouvait faire dans l'avenir de la déclaration que la religion catholique, apostolique et romaine était la religion de l'État, et je démontrai sans peine que tous étaient prévus par l'article qui suivait. J'accordai quelque chose aux appréhensions de M. Boissy-d'Anglas ; mais je lui demandai la permission de défendre aussi la religion catholique et je produisis, avec assez de facilité, ce que j'avais retenu des excellents discours que M. Portalis avait prononcés, sur ce grave sujet, au conseil d'État et devant le Corps Législatif, en 1802. Je m'aperçus en finissant que j'avais

fait impression sur la Commission et je pressais par signe M. le Chancelier de mettre aux voix. Il ne me comprit pas, parce qu'il était alors entièrement étranger à cette tactique d'assemblée ; il laissa le temps aux conversations particulières et confuses, et entre lesquelles M. Garnier demanda la parole. Ce dernier orateur déclara qu'il avait écouté avec attention, et cependant que personne ne lui avait appris ce qu'il fallait entendre par ces mots : la *religion de l'Etat*, et que de lui-même il n'y trouvait aucun sens, en sorte, qu'il attachait assez peu de prix à la place qu'occuperait cette déclaration, si elle devait en obtenir une ; mais qu'il demandait que l'on s'occupât de l'article qui fondait la liberté et l'égalité des cultes. Je commençais à répondre ; M. le Chancelier fit un signe négatif convenu, à ce qu'il m'a paru, avec M. l'abbé de Montesquiou ; il laissa de côté l'article 5, qui contenait la déclaration en faveur de la religion catholique, et mit aux voix l'article relatif à la liberté et à l'égalité de tous les cultes, qui fut admis à l'unanimité et devint ainsi l'article 5, dans l'ordre des numéros. Cela fait, M. l'abbé de Montesquiou commençait à lire l'article 7, relatif au payement des ministres des cultes. Je fis alors l'observation que M. le Chancelier, prévoyant sans doute le vœu de l'assemblée, avait, sans la consulter, accordé la priorité à l'article 6 sur l'article 5, mais que puisque celui-ci n'avait point été écarté, il restait à le mettre aux voix. M. le Chancelier demanda à M. Garnier s'il voulait prendre la parole : celui-ci répondit assez négligemment qu'il ne mettait plus d'intérêt à l'article proposé. M. Boissy-d'Anglas en demanda le rejet, non plus avec la même ardeur et comme par acquit de conscience. Je voulus reprendre l'apologie de l'article, mais je m'arrêtai parce que je m'aperçus que la Commission commençait à se fatiguer. On le mit en délibération, et il passa, à quatre voix près, à l'unanimité. Seulement, l'ordre des numéros fut interverti, au regret d'un grand nombre de membres de la Commission, et, selon moi, du moins, au mépris des règles de la logique. Le jour de cette séance, j'allai chez le Roi, qui déjà était prévenu de ce qui s'était passé.

« Je vous sais gré, me dit Sa Majesté, de la manière dont » vous avez défendu l'article relatif à la religion. Je vois que » le débat était entre catholiques et protestants, et que les phi- » losophes ne s'en sont pas mêlés, quoique vous en ayez sûre- » ment dans la Commission. Je trouve simple que M. Boissy- » d'Anglas ait défendu les protestants, et singulier que M. l'abbé » de Montesquiou n'ait rien dit pour les catholiques. Je devine » l'excuse qu'il va m'apporter. Le mieux est que l'article soit » passé ; mais il est fort mal placé. — Il dépend du Roi, ai-je » répondu, de rendre à chaque article sa véritable place, et » je le ferai, s'il daigne m'y autoriser. — Non, reprit le » Roi : il ne faut pas, si nous pouvons, toucher aux arti- » cles arrêtés par la Commission, ni même à l'ordre qu'elle » suit. »

A la séance du 1er juin, M. le Chancelier mit à la discussion l'article 8, celui qui reconnaît aux français le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté. Cet article trouva des apologistes et des censeurs animés. Il faut placer ici cette observation essentielle, qu'il n'y avait pas, dans la Commission, un membre qui pensât que la liberté des journaux fût comprise dans ce qu'on entendait alors par la *liberté de la presse*. On croyait que dans celle-ci se trouvaient placés les livres de tous les formats, les brochures et même les pamphlets de quelque étendue ; mais que les journaux quotidiens restaient dans le domaine de la police et ne pouvaient pas être soustraits à son action. Si on eût proposé à la Commission un article qui le déclarât expressément, il eût passé, sinon à l'unanimité, du moins et certainement à une forte majorité. Et on ne saurait s'en étonner, si on réfléchit que la Commission était composée d'hommes de savoir et d'expérience, qui, pour la plupart, avaient traversé les misères et les horreurs de la Révolution, et qui n'avaient pas oublié quelle part y pouvait revendiquer la licence des journaux, inséparable de leur liberté ; et cependant, cette grande exception à part, les meilleurs esprits se trouvaient encore di-

visés sur la question de la liberté illimitée. MM. de Fontanes, de Pastoret, de Sémonville, Faget de Baure exprimaient leurs appréhensions et recherchaient s'il ne serait pas possible de poser dans la Constitution des barrières que la loi même ne pourrait pas franchir ; et je me rappelle que M. de Fontanes, entre autres, après avoir parlé sur la question avec la hauteur de pensées et la dignité d'expression qui le caractérisaient, termina ainsi : « Je » sais ce qu'on a déjà dit, et prévois ce qu'on peut dire encore » en faveur de cette liberté : je ne la tiens pas moins pour le dis» solvant le plus actif de toute société. C'est par là que nous » finirons, si on n'y prend garde, et dès aujourd'hui je déclare » hautement que je ne me regarderai jamais comme libre, là où » la presse le sera. » Cependant cette liberté trouva aussi dans la Commission des défenseurs prononcés, mais sages, et qui admettaient, sans difficulté, des lois restrictives, tels que MM. Barbé-Marbois, Lainé, Boissy-d'Anglas, Félix Faulcon. M. l'abbé de Montesquiou parla très bien dans le dessein de ramener les opinions à un point moyen : il convint des dangers attachés à la liberté de la presse, et contre lesquels on n'était pas suffisamment armé, même avant 1789. Il dit qu'il fallait s'attendre que le pouvoir législatif, désormais éclairé par une expérience qui avait coûté si cher, poserait des barrières qui mettraient à l'abri la religion, la morale, l'honneur des individus. Il fit voir que l'article proposé n'en assure pas seulement les moyens à la législature, mais qu'elle lui en impose le devoir. M. Clausel de Coussergues présenta des vues fort sages et qu'il appliquait spécialement à la défense de la religion; il croyait convenable et même facile de poser, dès à-présent, certaines règles qui préviendraient les écarts d'une législature imprudente ou emportée. On convint généralement de la solidité de ses réflexions, mais les Commissaires du Roi exprimèrent, par mon organe, le regret que le temps manquât pour descendre dans les détails, quelle que fût leur valeur ; et je fis voir, au reste, que le système adopté par le Roi avait été de ne poser par la Constitution que des principes généraux dont on laisserait au

temps et à l'expérience le soin de déduire les conséquences ; la Commission applaudit à la prudence de ce parti.

L'article 8 fut mis aux voix et adopté en ces termes : « Les » Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs » opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les » abus de cette liberté. »

On a prétendu que dans le projet mis en discussion se trouvaient les deux mots *prévenir* et *réprimer ;* c'est une erreur : je ne vois, dans l'exemplaire qui m'a servi pour la discussion, que le mot de *réprimer*, et je ne me rappelle pas que celui de *prévenir* ait été prononcé. Mais je trouve, dans mes papiers, un exemplaire de la Constitution présentée par le Sénat où les mots *prévenir* et *réprimer* suivent, en effet, comme on le voit ici. Qui a fait disparaître le premier de ces mots ? par quel motif l'a-t-on fait disparaître du projet mis en discussion devant la Commission ? je l'ignore ; mais, soit erreur, soit oubli, on n'a certainement pas cherché, en le supprimant, à étendre d'autant la liberté de la presse ; on aura cru, et, dans mon opinion, on aura été fondé à croire que le mot de *réprimer* suffisait seul, et que l'économie des mots n'est jamais mieux placée que dans la rédaction des lois. Si l'on veut, en effet, mettre de côté je ne sais quelles subtilités, quelles arguties de l'école, que l'esprit de parti ou plutôt que sa mauvaise foi ont entassées sur la question, il reste évident qu'on ne réprime les abus, quand ils se sont manifestés, que par des lois qui les empêchent de renaître et qui les préviennent dans l'avenir. C'est en cela que consiste la véritable répression. Soutenir que la loi doit laisser d'abord à l'abus toute liberté de se produire, pour tirer de cet abus même le droit de le réprimer, c'est tomber dans l'absurde ; car l'abus peut être porté à un point tel qu'il devienne impossible de le punir ; et n'a-t-on pas vu assez promptement le gouvernement, engagé dans cette fausse et dangereuse interprétation, renoncer à poursuivre les délits de la presse, parce que la poursuite en était plus périlleuse que l'impunité ? Assurément le mot *réprimer* était suffisant, car il comprenait l'action de *prévenir* ; mais à en

juger par ce qui s'est passé depuis, et qu'il était à la vérité malaisé de deviner, il est regrettable que les deux mots n'aient pas été employés cumulativement, dût leur réunion produire une redondance.

De là on passa à l'article 9, qui porte que « toutes les pro-» priétés sont inviolables, sans exception de celles que l'on ap-» pelle *nationales*, la loi ne mettant aucune différence entre » elles ». Cet article, et essentiellement pour les termes dans lesquels il était rédigé, fut attaqué par MM. de Fontanes et Lainé.

« Pourquoi, disait le premier, ne s'être pas contenté de la » disposition qui se trouve dans la Constitution du Sénat, et qui » porte simplement que les ventes des biens nationaux sont main-» tenues ? On pouvait faire suivre cette disposition d'une autre » qui aurait montré, dans l'avenir, la justice d'une indemnité » aux anciens propriétaires ; et si les nouveaux sont alarmés, » ce dont je doute, ils auraient été mieux rassurés que par un » article d'une sévérité excessive, et qui, en plaçant toute la fa-» veur publique d'un côté, éveillera des sentiments si naturels » de l'autre. J'apprécie la générosité de ces fidèles qui ont vieilli » sous la bannière de France égarée sur la terre étrangère ; le » premier de leurs vœux est rempli, puisqu'ils nous la rappor-» tent sans tache ; mais ils sont hommes, et tel est le sort de » notre pauvre espèce, que nous nous habituons, avec le temps, » à fouler la tombe sous laquelle reposent nos pères, et que ja-» mais nous ne passons sans irritation sous l'arbre qu'ils ont » planté, et où nous trouvons l'usurpateur assis. J'insiste pour » une autre rédaction de l'article 9. »

J'étais coupable de cette rédaction ; les renseignements qui m'arrivaient de toutes parts indiquaient de la fermentation parmi les acquéreurs de biens nationaux et surtout de biens d'émigrés ; en Bretagne et en Poitou, d'anciens seigneurs avaient fait des tentatives imprudentes de rentrée en possession ; ils étaient en petit nombre, et ces tentatives n'avaient pas eu de suites. Il n'y avait certainement là rien qui pût étonner : on de-

vait plutôt admirer que parmi tant de propriétaires dépouillés, et dans une classe ardente et armée, les choses n'eussent pas été poussées plus loin; mais déjà les journaux avaient abusé de quelques faits isolés pour jeter l'alarme; chaque jour, je la voyais s'accroître, et j'attachais un grand prix à faire placer dans la Constitution une disposition qui rassurât complètement les esprits. Je la croyais d'autant plus nécessaire, que dans une conversation avec le Roi, j'avais cru pouvoir défendre un homme en place taxé d'être un acquéreur de biens nationaux, en convenant qu'à la vérité il avait acheté des biens du clergé, mais que jamais il ne serait venu dans sa pensée d'acheter des biens d'émigrés. — « Je ne vois pas, avait répondu le Roi, qu'elle dif- » férence on y peut faire, si ce n'est que les uns étaient encore » plus sacrés que les autres. » Ce propos, jeté avec une sorte d'humeur, me fit une impression assez vive pour que le Roi l'aperçut. Il sentit apparemment qu'avec moi il avait été trop loin, et il ajouta d'un ton adouci : « Enfin, ce qui est fait est fait; » tant pis, tant mieux, pour ceux qui ont ces biens et pour ceux » qui ne les ont plus. » Le correctif n'effaça pas du tout de mon esprit l'inquiétude que le propos y avait fait naître, et je croyais bien mériter du Roi et de sa famille en les prémunissant contre les préventions dont je les supposais animés envers les acquéreurs de biens nationaux; et c'est au même dessein, plutôt qu'à des besoins de finances, que l'on doit attribuer les efforts qui ont été faits depuis pour obliger Louis XVIII à aliéner lui-même de ces biens et à en faire entrer quelques-uns dans ses domaines.

Quoi qu'il en soit, je défendis de toutes mes forces l'article 9 devant la Commission. « Je ne sais rien de pire, disais-je, que » deux espèces de propriété dans un même État; il est de l'es- » sence de la propriété qu'elle soit une; qu'elle soit à tous les » yeux empreinte du même caractère; que ce soit enfin une » idée simple, je dirais presque une idée fixe. C'est à ces condi- » tions seulement qu'elle est inviolable. Il a donc été heureux » de trouver une formule de rédaction qui confondit entière-

» ment les propriétés anciennes et les propriétés nouvelles, qui » n'en fît qu'une seule masse sur laquelle serait également ap- » posé le sceau de l'inviolabilité. Il en va résulter que les pro- » priétaires anciens seront intéressés à faire respecter les pro- » priétaires nouveaux, et je ne sais quelle plus puissante garan- » tie on pouvait imaginer pour ces derniers, puisque celle-ci » leur assure, non pas seulement la protection du Gouverne- » ment, mais celle de la société tout entière ; et j'oserai le dire : » il n'y a rien là de trop, comme l'a si bien exprimé l'illustre » orateur qui a ouvert la discussion : « Les proscriptions pas- » sent vite, les confiscations restent et suscitent après elles d'in- » terminables haines, si on ne les prévient dès le principe. »

— » M. de Fontanes aurait pu nous en fournir de mémorables » exemples dans l'antiquité, dont l'esprit lui est aussi connu que » la langue lui est familière. Nous sommes dans une circons- » tance à peu près pareille à celle où l'orateur romain se pro- » nonça si vivement en faveur des nouveaux propriétaires ; » mais nous sommes plus heureux, car ici les sentiments ne » diffèrent pas au fond. Personne en effet n'a la pensée qu'on » puisse troubler les acquéreurs des domaines nationaux. Cette » sagesse unanime doit être d'abord constatée et publiée très- » haut. Tout le monde est ensuite d'accord qu'on doit s'occuper » d'indemniser autrement les anciens propriétaires. Ces deux » points convenus, il faut bien reconnaître que la forme de ré- » daction qui impose le plus sûrement la sécurité d'une part, et » la paix de l'autre, est la meilleure. »

— » A Dieu ne plaise, répondit M. Lainé avec cet accent d'une » belle âme, qui est le véritable caractère de son éloquence, à » Dieu ne plaise que j'applaudisse à la cruelle habileté qui a » dicté l'article en discussion ! Eh quoi ! messieurs, c'est l'an- » cienne propriété, dont la nature est si respectable, dont les » titres sont si sacrés, qu'on rend complice d'une immense spo- » liation en les confondant l'une avec l'autre, de manière qu'elles » paraissent se servir mutuellement d'appui ! Non, vous n'y » parviendrez pas ; de quelques termes que vous vous serviez,

» quelle que soit la contexture que vous leur donniez, ils ne » prévaudront pas contre les idées qui seules fondent le senti- » ment intime de la propriété, contre ces idées du juste et de » l'injuste qui seules la peuvent maintenir. Une ancienne pro- » priété sera toujours une propriété, et un bien national ne sera » qu'un bien national ; et vous voyez déjà qu'en dépit de vos » proscriptions, de vos lois, de vos menaces, la conscience pu- » blique s'obstine à en faire la différence. Votre article, de quel- » que manière qu'il soit rédigé, n'y changera rien ; il ne peut » faire aucun bien, il fera beaucoup de mal. Que doit-on désirer » dans l'intérêt de la paix et j'ajoute de la prospérité publique ? » Que les biens des émigrés retournent sans troubles et sans se- » cousses aux anciens propriétaires. Cette voie s'est ouverte » d'elle-même. De nombreuses transactions ont eu lieu jus- » qu'ici, et chaque jour il s'en passe ou il s'en prépare de nou- » velles. Voilà ce qu'il fallait encourager dans l'intérêt de l'État ; » et loin de là, en adoptant l'article proposé, vous y apportez » autant d'obstacles qu'il est en votre pouvoir ; et, chose singu- » lière ! le sort des Français dépossédés pour leur fidélité à la » Maison de Bourbon va s'empirer par le retour des princes de » cette Maison. Laissez au moins cette matière sous l'ancienne » législation, sous celle du Directoire et de l'Empire, qui certes » ne péchait pas par l'indulgence, et dans un moment où l'u- » nion des cœurs est si désirable, craignez de désespérer la fidé- » lité et d'irriter la fierté compagne de l'infortune. Je me range » à l'opinion de M. de Fontanes. »

M. Faget de Baure, qui avait été mis sur la voie par la considération qui terminait le discours de M. Lainé, reproduisit dans leur ordre les dispositions de lois qui avaient été portées dans le dessein de rassurer les acquéreurs de biens nationaux ; il passa ensuite à la jurisprudence qui était établie sur cette matière, et cita des décisions d'une extrême sévérité contre les émigrés. Il demanda si, de bonne foi, on avait encore quelque chose à désirer sur cette matière. Il ne se dissimulait pas que la Restauration enhardirait les prétentions des émigrés ; mais il

démontrait par des raisons déduites d'une sage prévoyance, que la sévérité de la jurisprudence ne pouvait pas diminuer sous la Maison de Bourbon. Il terminait par dire que s'il avait besoin d'une preuve de plus, il la trouverait dans l'article produit, et défendu au nom du Roi par les Commissaires de son Conseil.

Ma position devenait embarrassante ; j'avais à me défendre contre de rudes jouteurs, et sans avoir de secours à espérer de mes deux collègues. M. Ferrand me conseillait d'annoncer que nous en référerions au Roi, c'est-à-dire d'abandonner l'article La conscience me le défendait, par les motifs que j'ai expliqués et que je ne pouvais pas révéler à la Commission. Je repris donc la parole : je quittai les sentiers du raisonnement où je n'aurais pas marché d'un pas bien ferme, et je me jetai dans les faits. J'annonçai qu'il était de mon devoir de dire à la Commission que l'inquiétude des acquéreurs de domaines nationaux était générale, et qu'elle se fondait sur ce qui s'était déjà passé en plus d'un endroit. Je déroulai alors la liste des faits qui, depuis un mois, étaient parvenus au ministère de la police, et entre lesquels il s'en trouvait d'assez audacieux de la part des émigrés. Je m'aperçus, aux signes d'étonnement que donnaient les membres de la Commission, que je faisais impression, et que la majorité suspecte de posséder au moins des biens d'Église, ne serait pas fâchée que l'article passât. Il ne s'agissait plus que de lui fournir une excuse. Je la trouvai dans l'article qui suivait immédiatement celui qui était en discussion. Je lus cet article qui porte que l'État peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable, et je soutins que cet article s'appliquait au sacrifice que l'État exigeait des biens confisqués pour cause d'émigration et qu'il rendait l'indemnité infaillible. La majorité crut ou fit semblant de croire que j'avais raison, et l'article 9 fut adopté.

Les autres articles n'éprouvèrent pas de difficulté ; cependant M. Félix Faulcon proposa, à l'article 12, un amendement. Le projet portait simplement : « La conscription est abolie. » L'a-

mendement consistait à ajouter : « Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi. » Et, sur un court développement de son utilité, il fut adopté.

Ici se terminait le premier chapitre de la Constitution, celui qui est intitulé *Droits publics des Français*. Il avait paru dans l'ordre des idées et des convenances de commencer par définir les droits des Français avant que de s'occuper de la forme du gouvernement, parce que ces droits en étaient indépendants. On n'a pas aperçu tout ce qu'il y avait de sérieux et même de libéral dans la distribution des chapitres de cet acte important ; on n'y voit pas figurer de déclaration des droits de l'homme, parce qu'une pareille déclaration n'était autre chose qu'un appel à la révolte, auquel la France avait trop souvent répondu, mais les droits des Français y sont avant tout reconnus et déclarés. La part ainsi faite à la nation, il ne restait plus en face que la royauté à qui il appartenait de déclarer elle-même comment elle exercerait à l'avenir ; aussi le reste comprend les formes du nouveau Gouvernement du Roi, c'est-à-dire une Chambre des Pairs, une Chambre des Députés, pour concourir à la puissance législative ; des ministres et des tribunaux pour l'exercice de la puissance exécutrice ; et le dernier chapitre est réservé à la reconnaissance de certains droits particuliers dont la paix publique réclamait le maintien. Tout garde ici la forme d'une concession, mais d'une concession combinée avec habileté et qui ne vient qu'après reconnaissance des droits publics des Français. Il eût été difficile de procéder avec plus de sagesse et d'adopter une meilleure méthode.

La Commission, parvenue au chapitre qui contient les formes du Gouvernement du Roi, passa, sans autres difficultés que quelques observations sur la rédaction, aux articles 13, 14, 15, 16, 17 et 18.

L'article 14 était cependant d'une haute importance : cet article, qui comprend dans des dispositiosn générales les éléments du pouvoir exécutif, termine par réserver au Roi la faculté de faire les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécu-

tion des lois et la sûreté de l'État. A-t-on placé cet article dans le chapitre du Gouvernement du roi, dans le dessein de lui réserver une dictature pour ces circonstances extraordinaires qui surviennent dans le gouvernement des États et qui dépassent la prévoyance humaine ?

Je crois pouvoir assurer que telle n'a point été l'intention de la Commission ni des rédacteurs du projet sur lequel la Commision délibérait ; ces derniers ont pris cet article, comme quelques autres, dans des constitutions antérieures, où ils reposaient sans conséquence. On les voyait reparaître, à toute occasion, comme des formules convenues, et je ne sais pas si cette fois on y avait mis plus de réflexion que dans les précédentes ; mais si chaque membre de la Commission eût été appelé à déclarer ce qu'il avait été entendu par ces expressions : *faire des règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État*, il aurait commencé par exclure de toute interprétation la faculté de faire des lois, mais seulement des règlements d'exécution dont presque toutes les lois ont besoin dans un pays si vaste et de configuration si variée que la France. Il aurait admis ensuite le pouvoir de porter la force publique et de la faire agir soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, partout enfin où la sûreté est menacée, mais il n'aurait cru avoir rien délibéré de plus ; et c'est parce que ces règlements et cette disposition de la force publique étaient des attributs nécessaires du pouvoir exécutif, qu'on les avait de tout temps admis sans discussion. Il en eût été autrement dans la Commission, s'il eût été question de discuter une dictature, c'est-à-dire la réunion dans les mains du prince de tous les pouvoirs de l'État dans certains cas donnés.

Cependant cette doctrine a été appliquée sous Louis XVIII, par l'ordonnance du 24 juillet 1815, qui a disposé du sort d'un certain nombre d'individus qui avaient incontestablement le droit de se défendre, devant les tribunaux, des reproches dont ils étaient l'objet, et par l'ordonnance du 13 juillet de la même année, qui a modifié plusieurs articles de la Charte, augmenté le nombre des députés, diminué l'âge requis pour entrer à la

Chambre, et conféré aux préfets la faculté de faire des électeurs. Enfin, on a persisté dans le système, et même par l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui a rapporté la précédente ; mais il s'agissait d'échapper aux restes de la crise des Cent-Jours où l'existence même de la France avait été compromise, et du milieu des périls de ce genre surgit une dictature qui n'a besoin d'être écrite nulle part, et dont le chef de l'État se trouve naturellement investi. C'est pour lui un devoir étroit que de se placer en pareil cas au-dessus des lois pour sauver les lois elles-mêmes, et il ne faut pas qu'un tel pouvoir soit écrit et encore moins défini, car il s'en affaiblirait. A Rome, on désignait le dictateur, et à l'instant même tout pouvoir s'abaissait ; le sien seul était debout ; et quand, depuis, le Sénat admit la fameuse formule *caveant consules*, etc., on ne demandait compte aux consuls que d'un seul fait, du *salut* de la République.

Ces principes ont été solennellement proclamés à la Chambre des pairs par le savant rapporteur de la loi sur la presse de 1828 ; on avait, dans la discussion, parlé *d'un péril imminent pour l'Etat.*

» Dans un péril tel qu'on le suppose, avait répondu le comte » Siméon, le Roi, et par conséquent son gouvernement peut » tout ; il n'est pas besoin que la loi lui fasse une réserve de ce » qu'il tient de son droit de chef suprême de l'État. S'il y a danger » imminent, la dictature lui appartient. Il importe donc assez » peu qu'on ait ou non voulu écrire cette dictature dans l'ar- » ticle 14 de la Charte, et qu'elle s'y trouve ou ne s'y trouve » pas. Mais on insistera, et on demandera à quels signes se peut » reconnaître le péril ? quel sera le juge de son imminence ? On » répond qu'il y a dans ces graves circonstances une série de » faits patents qui ne peuvent échapper à personne. Ensuite le » Roi est le juge nécessaire de l'imminence du péril, puisqu'il » est le mieux à portée d'en juger, et le plus intéressé à l'écar- » ter. La responsabilité de ses conseillers se présente aussi pour » garantir l'abus qu'il pourrait faire de sa position. Enfin, si » tout cela ne suffisait, c'est qu'il y a toujours au fond de nos

» institutions quelque réduit caché où il n'est pas donné à l'hu-
» maine faiblesse de pénétrer. »

Dans le projet présenté par la Commission, la faculté de faire des propositions de lois, de la part de l'une ou de l'autre Chambre, n'existait point, de sorte qn'on y trouvait rapprochées de fort près l'initiative exclusive et la sanction, réservées au Roi.

M. Garnier s'éleva contre le concours de ces deux dispositions : « Je ne saurais concevoir, disait-il, comment on peut
» placer à la fois dans la main du Roi l'initiative exclusive des
» lois et leur sanction. Si le Roi seul peut proposer des lois, ap-
» paremment il n'en proposera que de sages, et alors de quoi
» sert-il de lui donner encore la sanction, c'est-à-dire l'appro-
» bation de son propre ouvrage? Il y a ici sur un même point
» une double action qui paraît inutile et même ridicule, mais
» voyons au fond ; que va-t-il se passer entre ces deux termes
» de l'initiative et de la sanction ? que les Chambres délibère-
» ront, et sur quoi ? seulement sur ce qu'il plaira au Roi de leur
» présenter. Je vois bien qu'elles auront ainsi le pouvoir de re-
» fuser leur vote à une loi qu'elles jugeront mauvaise, mais il
» leur manquera celui d'introduire une loi qu'elles auront ju-
» gée bonne et même nécessaire. Ou je ne m'y connais pas, ou
» il n'y a là que la moitié du système représentatif, ou plutôt ce
» système est tout à fait manqué, car il ne consiste pas seulement
» à préserver le pays de mauvaises lois, mais à lui en procurer
» de bonnes. Je vois les Chambres réduites à un rôle consultatif
» obligé, rôle qui peut devenir dangereux si des Chambres
» mal disposées s'obstinaient à refuser tout ce qui serait pro-
» posé par le Roi, et qui est impuissant pour toute espèce de
» bien, puisqu'elles ne peuvent rien proposer d'elles-mêmes. »

« — Je dois, répondit M. l'abbé de Montesquiou, soutenir le
» concours des articles proposés dans l'intérêt de la préro-
» gative royale et dans celui du pays ; à quelque époque de
» l'histoire que l'on veuille remonter, et depuis les Capitulaires
» jusqu'à 1789, on trouve la Couronne en possession de propo-
» ser la loi, et puisque l'excellence de la législation française a

» été vantée, même par les premiers d'entre les publicistes » étrangers, il ne faut pas abandonner les formes qui ont contribué à sa perfection. Sans doute les Français sont dotés » d'admirables qualités, mais il faut avouer qu'ils sont vifs, » impatients, et qu'avec eux le premier moment est un séducteur dangereux; que si chaque membre de la Chambre avait » le droit de proposer une loi, il lui suffira de se ménager l'appui de quelques orateurs influents, et de saisir le moment » pour emporter l'assemblée plus loin qu'elle n'aura cru et » qu'elle n'aurait voulu aller. La délibération d'une seconde » Chambre, la sanction du Roi, offriront, je le sais, un remède » et un contre-poids ; mais que l'opinion soit frappée par quelque proposition qui recèlera un danger réel sous un voile » d'intérêt populaire, les esprits seront emportés, le dehors » s'agitera, l'intrigue s'interposera entre la Chambre qui aura » proposé la loi et les deux autres branches de la puissance législative, et celles-ci auront besoin d'être libres. J'en appelle » à la conscience de ceux des membres de la Commission qui » ont fait partie des deux premières assemblées; n'ont-ils pas » vu ces assemblées si violentes, qu'elles aient pu regretter le » lendemain le décret porté de la veille? et de quoi a servi à » Louis XVI ce droit de sanction qui lui avait été décerné avec » tant de solennité, et dont le libre exercice lui avait été si souvent et si vainement garanti? La royauté, dépouillée de l'initiative, est restée désarmée et a promptement succombé sous » les traits des factions ; aussi le Roi, qui a profondément médité sur cet article fondamental de la monarchie, nous a-t-il » déclaré que jamais il ne se départirait d'un droit inhérent à » sa Couronne, et qu'il tient pour l'une des bases fondamentales de l'ordre public et la première condition de la tranquillité de ses peuples.

« Je passe maintenant à la sanction : personne ne peut songer à séparer de la royauté cet acte qui, en quelque sorte, la » constitue et la révèle aux peuples. Mais, dit-on, les Chambres ainsi resserrées entre l'initiative et la sanction ne seront

» que des espèces de conseils obligés ; oui, mais des conseils » publics qui parleront au nom de la nation, et dont il sera » presque impossible de repousser les avis lorsqu'ils seront » sages ; mais des conseils qui auront le droit de rejeter ce qui » ne leur conviendra pas ; des conseils qui auront un droit qui » domine tous les autres, celui d'accorder l'impôt. Eh ! mes- » sieurs, voilà du pouvoir représentatif tout autant qu'il en faut » aux Français ; songez que ce pouvoir, une fois implanté dans » une nation, tend toujours à s'étendre. Les Chambres d'An- » gleterre n'étaient pas autre chose, dans l'origine, que des con- » seils obligés, et que les Rois trouvaient toute sorte de peine à » réunir, et voyez ce qu'elles sont aujourd'hui. On a tout com- » promis et bientôt tout perdu en 1789, lorsqu'on a mis la » royauté à nu pour reporter tout le pouvoir sur une assem- » blée délibérante. Remercions le Roi de nous tenir à longue » distance d'un tel excès ; jamais nous ne devons perdre de vue » qu'il s'agit ici de faire l'essai d'une nouvelle forme de gouver- » nement. L'essai réussira, j'aime à le croire, mais si nous de- » vions éprouver encore des secousses, laissons assez de force » pour les apaiser, à ce trône qui a si longtemps et si glorieu- » sement abrité nos pères. »

La discussion resta longtemps engagée sur ce terrain ; MM. Barbé-Marbois, de Sémonville, Chabaud-Latour, Félix Faulcon, défendaient le système que les Chambres devaient partager l'initiative avec le Roi, en prenant de sévères précautions pour qu'elles ne pussent pas abuser de cette faculté, et chacun des opinants développait l'espèce de précautions qu'il regardait comme préférables. M. de Pastoret prit la parole le dernier : il accorda dès le début, à M. l'abbé de Montesquiou, le danger d'attribuer à une assemblée de Français l'initiative des lois, si on n'entourait pas cette faculté de lenteurs, de précautions, de formes enfin qui puissent tempérer l'impétuosité du caractère national ; mais il ajouta qu'il lui semblait bien difficile de priver entièrement les Chambres des moyens d'exprimer le vœu public sur la nécessité ou la haute convenance d'une loi. Il ne

serait pas exact de dire que la nation ait été anciennement privée de cette faculté ; sans remonter plus haut, elle l'exerçait dans les États-Généraux sous la forme de plaintes, de doléances, de présentation de cahiers ; et cette forme d'initiative n'était pas sans conséquence, car c'est de la sorte qu'ont été provoqués les édits de Blois et de Romorantin, l'ordonnance d'Orléans, etc., etc., et les préambules de ces lois en font foi. Lorsque, par succession de temps, le droit des États-Généraux semblait dévolu aux cours souveraines, l'initiative se reproduisit sous de nouvelles formes. Il y a donc ici une sorte de tradition du pays : la plainte est naturelle à celui qui souffre, et il faut bien que par une voie ou par une autre elle s'élève vers le pouvoir dont on attend le remède. Aussi, sous tous les gouvernements, signale-t-on une forme quelconque d'initiative : dans les gouvernements modérés elle s'exerce par des moyens analogues à la nature du gouvernement ; sous le despotisme, par des révoltes et des incendies ; cependant, et dès qu'il s'agit de convenir des formes d'un gouvernement représentatif pour la France, il est indispensable de donner aux Chambres une portion de l'initiative si restreinte qu'elle soit, autrement on s'expose au danger de les voir se l'approprier par des moyens irréguliers et dont la tribune leur aura promptement révélé le secret.

Pendant la discussion, où personne n'avait appuyé le système des Commissaires du Roi, M. le comte Vimar m'avait fait passer un billet conçu en ces termes :

« Il sera fâcheux que vous soyez obligé de dire au Roi que la » Commission entière a manifesté une opinion contraire à celle » de Sa Majesté ; ne pourrait-on pas les concilier en accordant » à la Chambre des Députés la faculté de supplier le Roi de » proposer une loi lorsqu'elle serait sollicitée par le vœu pu- » blic ? Je ne vous donne qu'une idée, voyez si vous en pouvez » tirer parti. »

Je mis ce billet sous les yeux de mon collègue, M. Ferrand, qui me dit qu'il partageait l'avis de M. Vimar, et qu'il m'enga-

geait à prendre la parole pour le soumettre à la Commission. Je fis observer à M. Ferrand qu'il était plus convenable qu'il s'en chargeât lui-même, parce qu'une telle proposition aurait plus de poids dans sa bouche que dans la mienne, et que nous éviterions à la Commission l'accès d'humeur que ne manquerait pas d'avoir M. l'abbé de Montesquiou s'il me trouvait sur son chemin pour le contrarier le moins du monde. M. Ferrand se rendit à ces raisons et rédigea la proposition telle à peu près qu'elle était contenue au billet de M. Vimar ; il en donna lecture à la Commission, où elle obtint, quand au fond, l'approbation unanime ; mais de là sortirent plusieurs questions :

La faculté de supplier le Roi de proposer une loi sollicitée par le vœu public appartiendra-t-elle seulement à la Chambre des Députés ou sera-t-elle commune aux deux Chambres ?

Le Roi ne pourra-t-il pas, si la faculté est commune aux deux Chambres, se trouver embarrassé entre des propositions différentes émanées simultanément de l'une et de l'autre Chambre ?

La Faculté des Chambres doit-elle être limitée à des projets de loi sollicités par le vœu public ? A quels signes reconnaître et comment constater ce vœu public ?

La discussion de ces propositions dans la Chambre des Députés n'absorbera-t-elle pas son attention et l'intérêt du public appelé à ses séances, de sorte qu'elle ne traitera plus que négligemment les projets de lois présentés au nom du Roi ?

Quels délais doivent être interposés entre la présentation aux Chambres d'une demande à faire au Roi, sa discussion et son envoi à Sa Majesté ?

Quelles formes doivent être introduites pour garantir de la part des Chambres un examen réfléchi ?

Enfin, la demande à soumettre au Roi ne devant pas entraîner de suite nécessaire, ne doit-on pas fixer un délai passé lequel le silence du trône équivaudra à un refus ?

La Commission renvoya au lendemain la discussion de ces questions, parce que la séance avait été longue et fatigante, et

qu'il était nécessaire de connaître l'intention du Roi avant que de s'engager plus à fond dans la matière. A l'ouverture de la séance du 24, M. le Chancelier annonça qu'il avait rendu compte au Roi de la discussion qui avait eu lieu dans le sein de la Commission, et lui avait demandé ses ordres, et que Sa Majesté persistait à ne rien relâcher du droit d'initiative qu'elle regardait comme un fleuron de sa couronne, mais qu'après avoir mûrement pesé la faculté à accorder aux Chambres de supplier le Roi de proposer une loi qui leur paraîtrait utile, le Roi y avait trouvé une reconnaissance plutôt qu'un empiètement sur l'initiative royale ; qu'en effet, et de tout temps, cette faculté s'était exercée en France dans une forme ou dans une autre ; que sa Majesté désirait seulement que la Commission prît les précautions convenables pour que cet exercice fût préservé dans l'avenir de tout inconvénient.

La question s'établissait nettement par la déclaration faite au nom du Roi par M. le Chancelier ; la discussion en devint plus facile, et il fut arrêté, d'abord, que la prière de proposer une loi adressée au Roi pouvait s'étendre à quelque objet que ce fût et même indiquer ce qu'il semblerait convenable que la loi renfermât. De la sorte, la faculté s'appliquait à toutes les matières, et pouvait, au besoin, descendre jusqu'aux détails de la loi désirée ; c'était se rapprocher de l'initiative autant qu'il était possible ou permis de le faire. On sentit ensuite que ce serait donner trop d'avantages à la Chambre des Députés, qui en avait beaucoup, que d'accorder cette faculté à elle seule : elle fut donc accordée aux deux Chambres, et pour que l'exercice de cette faculté ne devînt pas dans la Chambre des Députés un appât offert aux ambitions de la popularité, il fut décidé qu'en pareil cas la discussion aurait lieu en comité secret. Ici, la Commission fut arrêtée par la question de savoir si chaque Chambre pouvait présenter directement au Roi la demande d'une loi, et à côté de l'affirmative se trouvait cette difficulté que l'une et l'autre Chambre étant composées d'éléments divers, et appelées à stipuler des intérêts qui devaient ne pas s'accorder toujours,

il arriverait cette circonstance où chaque Chambre pourrait, sur le même sujet, présenter des projets de lois opposés. Dans ce cas, à la vérité, le trône jouait entre les Chambres un rôle de médiateur qui avait son côté imposant, mais qui aurait aussi son danger dans un moment d'effervescence, et où le Roi devrait se décider entre une Chambre à qui le mouvement est naturel et celle dont le premier devoir est la conservation, A cette forme étaient attachés des avantages de plus d'un genre : le concert entre les deux branches du pouvoir législatif en naissait naturellement, puisque la proposition ne pouvait être soumise au Roi que si elle était adoptée par l'une et l'autre Chambres, et cet assentiment une fois obtenu, il faudrait des raisons bien fortes pour que la Couronne refusât son initiative, en sorte que c'était y faire participer les Chambres d'une façon indirecte et peut-être préférable à toute autre. La Commission se rangea unanimement à cet avis.

Cependant M. de Sémonville voulut encore que l'on prévît le cas, assez rare à la vérité, où l'une et l'autre Chambre s'entendraient pour porter coup sur coup, au Roi, des demandes de lois à proposer. Il rappela la dangereuse précipitation des décrets de l'Assemblée Constituante, et celle plus dangereuse encore des décrets d'urgence de l'Assemblée Législative ; il proposa d'y pourvoir par cette disposition que la demande d'une proposition de loi qui aurait pris naissance dans une Chambre et y aurait été adoptée, ne serait envoyée par elle à l'autre Chambre qu'après un délai de dix jours. Cette disposition passa aussi à l'unanimité. M. Blanquart de Bailleul fit observer qu'il fallait encore prévoir le cas où l'une des deux Chambres qui aurait adressé à l'autre une proposition de loi que celle ci aurait rejetée, reviendrait à la charge plusieurs fois de suite et à de courts intervalles, ce qui établirait une sorte de lutte qui ne serait pas sans danger ou du moins sans scandale, et il fut décidé que lorsqu'une proposition adoptée par une Chambre aurait été rejetée par l'autre, elle ne pourrait pas être reproduite dans la même session. Enfin la Commission s'arrêta un instant sur le

point de savoir s'il était utile d'insérer dans la Constitution que les demandes portées au Roi n'auraient pas de suites nécessaires, et que le seul silence de la Couronne pendant un délai donné suffirait pour en faire supposer le rejet. Mais on remarqua que cette disposition était de droit, puisque les Chambres ne procédaient à l'égard du Roi que par voie de supplication, et que toute disposition qui laisserait soupçonner que la liberté du Roi eût été le moins du monde altérée, même celle qui prendrait en pareil cas son silence pour un rejet, serait une atteinte à la prérogative que la Commission voulait et devait réserver tout entière.

La rédaction de toutes les décisions prises me fut renvoyée avec la prière de la rendre aussi claire et aussi courte qu'il se pourrait ; j'y rencontrai quelque peine ; les formes imposées à la proposition de loi s'étaient accumulées durant la discussion sans qu'on s'en aperçût, et il n'était pas facile de les faire jouer d'une Chambre à l'autre, et des deux Chambres au Roi. Je fus obligé d'y dépenser trois articles que je retournai en dix manières différentes avant que de trouver l'ordre dans lequel ils sont rédigés sous les numéros 19, 20 et 21 de la Charte. La Commission adopta ma rédaction, mais je n'en suis pas encore satisfait. Je trouve que M. Benjamin Constant a été plus heureux lorsqu'il a eu à exprimer la même disposition par les articles 24 et 25 de l'Acte Additionnel de 1815. Il est vrai, comme il en est convenu avec moi, qu'il n'aurait pas été plus clair que moi, si je ne m'étais pas donné tant de peine pour l'être moi-même. Ce publiciste, dont nul ne contestera l'habileté, m'a fait l'éloge de cette espèce d'initiative indirecte dont l'invention appartient à la Commission de la Charte, et a été édifié de la discussion que cette matière avait subie dans son sein. Il blâma seulement la condition du comité secret ; mais cette disposition à part, et si nous avions la moindre intelligence de nos propres affaires, il y aurait peu de différence entre l'initiative indirecte accordée aux Chambres et l'initiative directe réservée au Roi.

L'article 22 reconnut au Roi le droit exclusif de sanction et de promulgation des lois.

L'article 23, celui relatif à la Liste Civile, ne figurait pas au projet présenté par les Commissaires du Roi. Il fut proposé par M. Clausel de Coussergues. « Sans peine on conçoit, dit l'ora-» teur, comment le Roi, tout entier à ces hautes pensées qui » doivent fonder la liberté et le bonheur de ses peuples, n'ait pu » en descendre à des considérations d'intérêt personnel. Aussi, » dans le projet qui vous est présenté, ne se trouve-t-il rien » qui fasse mention de la Liste Civile. Noble et touchant oubli » dans cette famille héritière d'un patrimoine immense et qui » recouvrirait aujourd'hui une partie de la France, si elle ne » l'eût successivement consacré à la défense et à la prospérité » de l'État! mais s'il a été de la dignité de Louis XVIII de l'ou-» blier, il est de notre devoir de nous le rappeler. Je propose » donc d'ajouter au chapitre en discussion un article conçu en » ces termes : « La Liste Civile est fixée pour toute la durée du » règne, par la première législature assemblée depuis l'avène-» ment du Roi. » J'admets la Liste Civile comme préétablie, » parce qu'elle n'est, je le répète, qu'une faible indemnité de » l'abandon que, depuis le commencement de la troisième race, » nos Rois ont fait à l'État des domaines immenses qu'ils ont » successivement recueillis par héritage, mais je mets à la Liste » Civile cette condition qu'elle sera fixée pour toute la durée » du règne par la première législature assemblée depuis l'avè-» nement du Roi ; outre le droit qui résulte pour le Roi des » considérations que je viens de faire valoir, vous trouverez, » Messieurs, de hautes convenances qui ne permettent pas de » remettre tous les ans la Liste Civile en question, dans le sein » des Chambres. Je ne mets certes pas sur la même ligne l'ac-» cession du Roi Guillaume au trône de la Grande-Bretagne et » le retour de Louis XVIII sur le sien ; mais rappelons-nous l'ai-» greur qui régna entre Guillaume et la Chambre des Commu-» nes, par l'obstination de celle-ci à ne voter la Liste Civile que » pour un an, et que lui-même n'hésitait pas à déclarer qu'il

» ne se croirait véritablement Roi que lorsque sa Liste Civile » aurait été fixée pour sa vie ; et telle fut en effet sa continuelle » dependance des Communes que l'Europe a dit de lui « qu'il » était Roi de Hollande, mais qu'il n'était que Stathouder en » Angleterre. » Loin de moi de soupçonner que Louis XVIII ait » rien de tel à craindre de ses sujets : outre la vive et naturelle » affection qui nous attache au sang de nos Rois, trop de res- » pect, trop de reconnaissance nous pressent autour de celui que » nous avons retrouvé. Mais ce qui distingue surtout les Fran- » çais est un sentiment délicat des convenances, une générosité » élevée, et qui ne supporte pas certain genre d'investigation et » de contrôle; or, ne serait-ce pas blesser ce sentiment que » de soumettre chaque année, aux délibérations publiques des » Chambres, les dépenses personnelles au monarque ? L'oppo- » sition s'en ferait peut-être une arme; et ne perdons pas de vue » que la royauté ressemble à une fleur délicate qui se flétrit dès » qu'on la touche de certain côté. »

M. le Chancelier dit qu'il ne pouvait qu'applaudir à l'intention dont était animé M. Clausel de Coussergues et à la manière dont il venait de la développer; mais que le projet sur lequel la Commission était appelée à délibérer ne contenant rien de relatif à la Liste Civile, il ne pouvait pas mettre la proposition à la discussion avant que d'avoir pris les ordres du Roi.

La Commission passa au chapitre troisième de la Constitution, intitulé « de la Chambre des Pairs ». Ce chapitre passa sans discussion, depuis l'article 24 jusqu'à l'article 31. Ces articles constituent la Pairie. Les esprits, dès longtemps, étaient préparés à cette institution. Des hommes éclairés étaient arrivés aux États-Généraux avec l'espoir d'en doter la France ; la matière alors était admirablement disposée. Nous avions en réserve ces anciennes pairies ecclésiastiques, compagnes de la seconde race de nos Rois, et qui ne s'étaient pas éteintes avec elle. Les princes de la Maison de France, dotés de riches apanages, pouvaient reprendre et porter dignement les titres de Bourgo-

gne, de Normandie, d'Aquitaine, de Flandres et de Toulouse. La nouvelle pairie, celle qui date du seizième siècle, n'était pas sans éclat : elle gardait un rang distingué à la Cour et avait conservé le droit de séance au Parlement. Les familles qui la possédaient y joignaient les plus grandes terres de France. La noblesse de Cour, celle qui marchait après la pairie, était riche et accréditée, et quand la fortune allait manquer dans quelqu'une de ces familles, elle avait toujours le moyen de la reconquérir par des alliances avec les plus opulents d'entre les plébéiens. Enfin, le clergé était possesseur de propriétés immenses et d'un grand crédit, et offrait dans ses premières classes des hommes savants, diserts et éminemment propres aux affaires. Il y avait là tout ce qu'il fallait pour constituer une Chambre des Pairs rivale de celle d'Angleterre, aux souvenirs près. Trois obstacles s'y opposèrent : d'abord la Cour. Il était dès longtemps reçu à Versailles, que nulle comparaison n'était à faire pour la grandeur et la puissance, entre un Roi d'Angleterre et un Roi de France. Il y avait de la vérité dans cette opinion qu'avait affermie le rapprochement de ce qui s'était passé dans les deux pays durant le cours du dix-septième siècle ; c'était donc déplaire souverainement au Roi et à la famille royale que de chercher à mettre en regard la Constitution de la France et celle de l'Angleterre, et les moindres pas sur cette route étaient taxés de lèse-majesté ; M. Necker, par exemple, était suspect de pencher vers la Constitution anglaise, dont il avait à la vérité fait publiquement l'éloge, et ce motif tenait la première place entre ceux qui l'avaient rendu personnellement désagréable à Louis XVI. Mais les événements qui se succédèrent après la réunion des États-Généraux avertirent la Cour qu'elle était en face d'une révolution et adoucirent ses répugnances. Ce fut alors que quelques bons esprits, dans les trois ordres, essayèrent de faire adopter une Chambre haute. On signalait à leur tête l'évêque de Langres, La Luzerne : l'archevêque de Bordeaux, de Cicé ; MM. de Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, Mounier, Malouet ; mais ils rencontrèrent deux sortes d'obstacles au sein des États-

Généraux devenus Assemblée Nationale : les nobles de province y étaient en grand nombre, et cette classe de la noblesse ne pardonnait pas à celle de Cour la supériorité que celle-ci affectait ; tel pauvre gentilhomme toisait, au fond de son castel, la généalogie d'un seigneur de la Cour avec la sienne, comparait ses ancêtres à ceux d'un duc et en fait d'ancienneté s'adjugeait, et souvent à bon droit, la préférence. Il était reçu entre eux que tous nobles étaient égaux pour le rang, et que le prince le plus voisin du trône n'était que le premier gentilhomme du royaume : cette prétention, ou plutôt cette opinion, trouvait son fondement dans l'ancienne Constitution de l'État. Les nobles n'avaient jamais paru aux États-Généraux de leur droit ; les ducs et les princes même n'y avaient pas de place marquée. Les membres de l'ordre de la Noblesse, comme ceux de l'ordre du tiers État, y arrivaient par l'élection de leurs égaux ou de leurs pairs. De là ce vieux et indomptable sentiment d'égalité contre lequel n'avaient pu prévaloir ni les certificats de Chérin, ni l'ascension dans les carrosses, ni les cordons bleus ou rouges. Et qui voudrait y regarder de près trouverait que ce que nous taxons de préjugés, ce que nous accablons aujourd'hui de notre superbe, prend le plus souvent sa source dans les mœurs de nos pères et les monuments de leur sagesse. Quoi qu'il en soit, le projet d'une Chambre haute trouva dans l'ordre de la noblesse aux États-Généraux autant d'ennemis prononcés qu'il s'y trouvait de nobles qui n'avaient pas l'espoir de faire partie de cette Chambre, et qui ne voulaient à aucun prix voir s'élever en France une noblesse supérieure à la leur. Pareil obstacle, et plus grand s'il se peut, se rencontrait dans l'ordre du tiers État.

Là s'exaltait chaque jour la passion de l'égalité dont l'abbé Siéyès avait été le premier apôtre ; on y démolissait la noblesse pièce à pièce et avec une singulière émulation, en attendant le moment où, sur la motion d'un Montmorency, on essayerait d'en détruire jusqu'aux titres. Il fallut donc renoncer à un projet de toutes parts combattu ; on avait eu quelque temps l'espoir de le

reprendre, ou tout au moins de diviser le Corps Législatif en deux Chambres, lors de la révision de la Constitution de 1791. Mais le malheureux voyage de Varenne avait tellement accru la force du parti contraire, que tout ce qu'on put faire fut de lui arracher la personne du Roi, en sacrifiant la royauté. Survint l'Assemblée Législative, et alors se manifesta, et d'une terrible manière, le danger d'une assemblée unique. On y cherchait de toutes parts le remède ; on ne le voyait que dans une révison nouvelle de la Constitution avec une division du Corps Législatif en deux Chambres. Des ministres de cette époque, d'anciens membres de l'Assemblée Constituante, et quelques membres de l'Assemblée Législative se réunissaient secrètement dans ce dessein. Louis XVI ne l'avouait pas et semblait se retrancher, quelque chose qu'il pût lui en coûter, dans l'exécution sévère de la Constitution ; mais la Reine, plus prévoyante, et qui cherchait le salut partout ailleurs que dans l'émigration, ne restait pas étrangère à ce projet. Il fut déconcerté par la publicité : on donna, à la réunion qui l'avait fourni, le nom de *comité autrichien*, et on pousuivit ses membres avec un acharnement tel qu'aucun de ceux que l'on put saisir, tels que MM. de Lessart, Dutertre, Duport, Delaporte, Barnave, Chapelier, n'échappèrent à la mort. Enfin, les horreurs de la Convention trouvèrent un terme ; on demandait à grands cris à cette assemblée fameuse de finir par une Constitution ; elle s'en occupa avec plus de succès qu'on n'osait l'espérer de ses antécédents. La Constitution de l'an III divisa le Corps Législatif en deux sections, et quoi qu'il n'y eût, entre le Conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens, que la différence de l'âge et la condition d'homme marié pour ce dernier Conseil, on s'aperçut assez promptement du bon effet de la division. Les lois, soumises à une double discussion et à une double délibération, retrouvèrent leur véritable caractère ; quelques-unes figurent encore avec honneur dans nos Codes, et si des orages survinrent encore sous cette Constitution, il les faut attribuer moins à la manière dont le pouvoir législatif y était organisé qu'à l'imperfection du pouvoir exécu-

tif, et surtout à l'espèce d'hommes que l'on avait cru nécessaire d'y appeler. L'abbé Sieyès, dans la Constitution de l'an VIII, changea tout, brouilla tout, fit un art à sa mode. C'eût été chose plaisante, si la plaisanterie était permise en semblable matière, que de contempler ce métaphysicien sauvage expliquant son système de Constitution à l'aide des lignes qui sillonnaient la paume de sa main ; puis le jeu des différents pouvoirs par l'extension ou le déploiement de ses doigts ; que si on lui demandait une division par chapitres, par articles, quelque chose de plus substantiel enfin que les signes d'un prestidigitateur, le grand homme de sourire de pitié et de hausser les épaules. Ces tours de passe-passe furent pourtant interprétés par la patience et la rare habileté de Daunou, en tribuns qui devaient toujours parler, en députés qui devaient toujours se taire, en grand électeur qui devait tout élire, et en sénat qui devait tout conserver. Heureusement un homme était là, qui d'abord combattit ce qui lui parut absurde ; il sentit bientôt qu'il était plus avisé de l'accepter parce qu'il lui serait plus facile de s'en débarrasser. On eut l'air d'essayer de cette Constitution, mais Napoléon la démolit pièce par pièce, et ne laissa aux corps politiques qu'il daigna conserver, que leurs costumes, leurs traitements et le privilège de lui faire, de temps en temps, de très humbles salutations. Le temps de ce maître magnifique ne compte pas dans l'histoire de nos institutions, mais seulement dans celle de nos victoires. Dès que la France put respirer du fracas de son règne et espérer de la liberté, les anciennes idées reparurent, fortes de tout le poids que leur conciliait la triste expérience des idées contraires ; tous les esprits s'accordèrent à chercher la garantie d'un bon gouvernement dans la division du Corps Législatif en deux Chambres. On la trouvait dans la Constitution présentée par le Sénat. On ne faisait que changer le nom de *Sénat* en celui de *Chambre des Pairs*, et cette seconde expression se raccordait mieux avec notre histoire et avec, sinon les droits, au moins les prétentions des familles qui se représentaient avec les titres des anciennes pairies.

J'ai ici un peu étendu mes observations, pour faire comprendre comment fut délibéré, sans contradiction, un chapitre aussi important que celui qui constitue la Pairie. Un membre de la Commission, M. Félix Faulcon, exprima des doutes sur la facilité de rencontrer en France, dans l'état où elle se trouvait alors, un nombre suffisant de familles dotées de tout ce qu'il fallait pour soutenir dignement une pairie héréditaire. Je répondis que l'on pouvait prévoir que le Roi nommerait d'abord les Pairs à vie et ne conférerait l'hérédité qu'avec mesure, et lorsque Sa Majesté se serait assurée que la famille qu'elle rapprochait ainsi du trône possédait les conditions nécessaires pour recevoir et transmettre dignement ce dépôt d'une portion de la souveraineté. M. de Sémonville demanda alors la parolé pour proposer un article additionnel conçu en ces termes : « Les princes ne » peuvent prendre séance à la Chambre que de l'ordre du Roi, » exprimé pour chaque session par un message, à peine de nul- » lité de tout ce qui aurait été fait en leur présence. » — « Le » gouvernement, dont le Roi a permis que nous discutions les » bases, dit M. de Sémonville, admettra nécessairement des » partis ; mais pour que ces partis ne puissent jamais se chan- » ger en factions, il faut mettre, dans la main du Roi, des » moyens de l'empêcher. Notre histoire nous apprend que, de- » puis le quatorzième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième, la » présence des princes du sang aux affaires a été, dans les » temps de troubles ou de minorité, de l'influence la plus dan- » gereuse, et qu'elle a mis plus d'une fois l'État à deux doigts » de sa perte. La France se trouve, par ses précédents, dans » des conditions telles que ce n'est qu'avec précaution qu'il faut » approcher les princes du sang du gouvernement représenta- » tif, et le meilleur moyen consiste à rendre le Roi l'arbitre de » la part qu'ils y devront prendre. Il la leur laissera entière lors- » que, l'État marchant librement sur ce sol nouveau, les Cham- » bres ne seront occupées qu'à fonder dans le calme les sources » de la prospérité publique. Alors les princes du sang viendront » peser sur nos délibérations de tout le poids de leur position

» élevée ; mais si de nouveaux orages nous attendaient dans » l'avenir, il faut que le Roi puisse en mettre les princes à » l'écart, dans l'intérêt de l'État et dans leur propre intérêt. » Difficilement, en effet, pourrait-on citer un prince français » à qui ait réussi l'esprit de faction et de révolte, et cepen- » dant, ici comme ailleurs, l'exemple a peu converti, puis- » que le vertueux Louis XII lui-même eut à se faire par- » donner les fautes du duc d'Orléans. C'est un véritable » service à rendre à ces princes que de les placer dans une » position où ils soient l'espoir perpétuel du trône, et ne puis- » sent jamais devenir, pour lui, des sujets d'inquiétude ou de » danger. »

M. le Chancelier a dit que l'article proposé par M. de Sémonville étant une addition au projet approuvé par le Roi, il ne pouvait en permettre la discussion qu'après avoir pris les ordres de Sa Majesté, et d'autant mieux que le sujet de l'article intéressait la famille royale en particulier.

Au début de la troisième séance, M. le Chancelier a annoncé à la Commission qu'il avait mis sous les yeux du Roi les deux articles additionnels proposés, l'un par M. Clausel de Coussergues, relatif à la Liste Civile ; et l'autre par M. de Sémonville, sur la présence des princes à la Chambre des Pairs, et que Sa Majesté permettait que ces deux articles fussent mis en délibération. M. Clausel de Coussergues relut l'article sur la Liste Civile, qui fut adopté à l'unanimité. Il n'en fut pas tout à fait de même de celui proposé par M. de Sémonville.

« Cet article, dit M. Boissy-d'Anglas, est d'une haute impor- » tance ; si on l'accepte comme il est présenté, il rend le sort » des princes du sang moindre que celui des simples Pairs ; car, » je le demande, qui demanderait à être Pair, qui consentirait » même à le devenir à la condition de ne paraître à la Chambre » que si la Couronne le voulait bien et autant de temps qu'elle » le voudrait bien ? Une pareille condition écarterait d'un Pair » toute idée d'indépendance, et rendrait sa présence à la Cham- » bre inutile à la chose publique et insupportable à lui-même.

» Cependant, l'intention du projet qui nous est présenté n'est » pas de ravaler à ce degré les princes du sang ; elle est, au » contraire et manifestement, de les élever, puisqu'elle les dé- » clare Pairs par le seul droit de leur naissance, et les fait sié- » ger, à la Chambre, à la tête de tous les autres ; et les raisons » de cette préférence ressortent de tous nos documents histori- » ques. A l'origine de la troisième race, des princes seuls étaient » les Pairs laïques du royaume : à mesure que leurs principautés » vinrent se confondre dans les domaines de la Couronne, ils » furent remplacés à la Pairie par des princes du sang, et il » faut descendre jusqu'au seizième siècle pour trouver un Pair » créé hors de la Maison Royale. Ces souvenirs, j'en conviens, » ne sont pas des droits ; cependant ils ne sont point à dédai- » gner s'ils peuvent jeter quelque lumière sur le sujet de la dé- » libération, et il ne faut pas non plus les contrarier quand il » s'agit d'une institution qui, comme la Pairie, demande son » appui au temps. Oui, des princes du sang se sont montrés » souvent turbulents et quelques fois même factieux ; n'est-il pas » juste de faire sa part à chaque époque ? Dans les temps an- » ciens, rien n'était fixe dans la constitution de l'État ; durant cer- » tains intervalles, les lois étaient sans frein, tout ordre avait » disparu, et la force était le seul moyen d'obtenir le redresse- » ment de griefs plausibles ou fondés ; il n'est pas étonnant que » des princes de la Maison Royale se soient trouvés, par la » hauteur de leur position, les représentants du mécontente- » ment public et se soient égarés dans ces voies ; rien de tel » n'est à redouter dans l'avenir, et puisque c'est dans les Cham- » bres que viendront désormais et régulièrement aboutir les » grands intérêts de l'État, je ne vois pas quelle défiance pour- » rait inspirer la présence des princes du sang dans la Chambre » des Pairs, où ils n'auront d'autre influence à exercer que celle » où réside aujourd'hui la véritable force, c'est-à-dire celle des » talents et des vertus. »

L'opinion de M. Boissy-d'Anglas avait fait impression sur la Commission ; deux membres l'avaient successivement appuyée

(MM. Duhamel et de Chabaud-Latour), et, en ajoutant de nouveaux développements à ceux qui venaient d'être donnés, il avait été remontré que l'article n'avait pas été dans le principe adopté par le Roi, qui était cependant le meilleur juge de la part que devaient prendre dans la Constitution les membres de sa famille ; que si Sa Majesté avait bien voulu en permettre la discussion, c'était de sa part un nouveau témoignage de confiance que la Commission ne pouvait mieux reconnaître qu'en s'abstenant de délibérer sur l'article et en le soumettant entièrement à la sagesse de Sa Majesté. M. de Sémonville reprit la parole pour défendre sa proposition. « Je conviens, disait-il, que » le gouvernement représentatif promet à la France plus de » stabilité et des temps plus calmes que ceux où les princes du » sang jouèrent des rôles si dangereux à l'État ; mais nous » serons, et pour quelqus temps encore, à l'essai de ce gou- » vernement. S'établira-t-il dans la paix et avec facilité ? Nous » avons beaucoup de peine à le croire ; à vrai dire, ces raisons » ne sont encore que des espérances, et jusqu'à ce qu'elles » soient pleinement réalisées, la distance sera courte, et la » pente facile du parti à la faction. La Commission a rendu » justice au sentiment des convenances qui m'a empêché de » chercher des exemples plus près de nous ; elle sent qu'il m'eût » été facile de prouver que le gouvernement représentatif, lors- » qu'il n'est qu'à son essai, est loin d'être un préservatif des » dangers que je redoute. C'est toujours au passé qu'en de telles » matières je demande des leçons. La guerre de la Fronde n'eût » jamais été portée jusqu'au combat de Saint-Antoine, si les » princes du sang n'avaient pas exalté la résistance par leur » présence au Parlement. Dans le siècle suivant, leur présence » et l'ascendant d'éloquence de l'un d'eux contribuèrent à faire » aboutir ce qui n'était, dans l'origine, qu'une question de com- » pétence, à une catastrophe qui ruina le Parlement même » et ébranla la monarchie. Je me renferme dans le même si- » lence sur des époques plus modernes. La Commission l'en- » tendra et ne sera pas étonnée si, encore tout ému de mes

» souvenirs, je persiste fortement dans ma proposition. »

La Commission fut partagée en allant aux voix ; mais la majorité vota pour la proposition, qui devient l'article 31 de la Constitution, et on passa au chapitre suivant, intitulé : *De la Chambre des Députés.*

Le premier article, qui porte que la Chambre des Députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux, dont l'organisation sera déterminée par les lois, donna lieu à quelque discussion. M. l'abbé de Montesquiou développa un système d'élection un peu éloigné de celui que présentait le projet du Gouvernement ; il pria la Commission d'examiner s'il ne serait pas préférable d'attribuer la nomination des députés au Roi, qui l'exerçait à peu près dans les mêmes formes que le Sénat le fait aujourd'hui.

« Le Roi, dit-il, est, sans nul doute, le plus intéressé à une » bonne composition de la Chambre des Députés. On peut donc » se rassurer sur son intérêt de la bonté des choix. Craindra- » t-on qu'ils ne tombent sur des courtisans ou des ennemis des » libertés publiques ? Le Roi ne le pourrait pas alors même qu'il » le voudrait. Trafiquer de sa conscience n'est pas en France » chose aussi commune qu'on le voudrait dire, et l'opinion pu- » blique ne cessera pas d'en imposer également au monarque et » aux sujets. Rappelez-vous l'Assemblée des Notables : à en » lire la liste, on jugeait que le Roi avait borné ses choix à des » courtisans intimes, à des administrateurs qui lui devaient leur » état, à des magistrats qu'il avait élevés dans leur ordre aux » premiers degrés de la puissance et du crédit ; et cependant on » vit se former dans cette réunion, qui n'avait d'autre titre que » la confiance royale, une opposition qui culbuta le ministère » qui lui avait donné naissance et alla contre le but qu'on s'é- » tait proposé. Et certes la différence est grande entre une as- » semblée, en quelque sorte confidentielle, et une Chambre » des Députés qui aura des droits reconnus, et discutant les » intérêts de l'État, sous la double influence de la publicité » des séances et de la liberté de la presse. Rassurons-

» nous, Messieurs, dès qu'il y aura dix Français réunis pour » s'occuper d'affaires publiques, nous ne manquerons pas d'op- » position. »

M. Boissy-d'Anglas combat la proposition. Il ne croit pas qu'elle résiste au plus simple examen. « Le Roi, dans le système » nouveau, nomme, a-t-il dit, la Chambre des Pairs. Ce droit » éminent ne peut, en effet, se rattacher qu'à la Couronne. S'il » nomme encore la Chambre des Députés, nous ne sommes plus » dans un système représentatif, mais dans un système de com- » missions royales. Je ne vois plus ici que l'autorité d'un seul, » enveloppée de formes et de mots destinés à en imposer, et » dont, au bout du compte, il vaudrait mieux faire l'économie. » L'Assemblée des Notables ne peut en rien faire autorité, et » s'élèverait plutôt contre la proposition de M. de Montesquiou. » Cette Assemblée n'a été autre chose qu'un foyer d'intrigues » aristocratiques. Elle a fait, comme on devait s'y attendre, » renvoyer le ministre qui l'avait convoquée, parce que celui-ci » ne trouvait plus de ressources que dans l'assujettissement des » corps priviliégiés à la contribution territoriale ; et une fois » débarrassée de ce ministre, qui eut souvent tort, mais qui » avait raison cette fois-là, l'Assemblée des Notables s'opposa à » des améliorations utiles et augmenta l'embarras qu'elle devait » faire cesser. Il pourrait bien, sauf les grands changements » survenus depuis en France, en être de même d'une Chambre » des Députés nommée par le Roi. »

M. de Pastoret combat également la proposition : il nie l'identité qu'on voudrait établir entre l'Assemblée des Notables nommée directement par le Roi sur la proposition de son ministre, et la nomination des membres de la Chambre des Députés que le Roi, substitué au Sénat, ne devrait faire qu'entre des candidats nommés par des assemblées de canton ou d'arrondissement ; mais il pense que même avec cette précaution, l'intervention royale ne serait pas ici sans danger. Ce serait, à vrai dire, un système tout nouveau qu'il s'agirait de discuter, et auquel, s'il était adopté, il faudrait raccorder les diverses dispositions qui

ont déjà été délibérées ; il croit que le système qui se présente le plus naturellement, consiste à admettre une première assemblée ou une assemblée d'arrondissement, laquelle présenterait des candidats à une seconde assemblée, ou une assemblée de département qui nommerait les députés ; il ne s'agirait plus que de convenir des titres qui donneraient accès dans l'une et dans l'autre assemblées.

M. Clausel de Coussergues croit qu'il serait facile de prendre, dès à présent, un parti à ce sujet ; il propose de composer la première assemblée des trois cents plus fort imposés de l'arrondissement, et la seconde des trois cents plus fort imposés du département ; il prétend que la nomination des membres de la Chambre des Députés est l'affaire de la propriété ; il développe toutes les garanties qu'on y peut puiser, et soutient que vainement on en chercherait ailleurs.

M. Barbé-Marbois dit qu'on pourrait arriver au même but par un moyen plus simple encore, celui d'attribuer aux assemblées de canton la confection d'une liste de candidats entre lesquels l'assemblée de département nommera les députés.

M. Garnier reprend la proposition de M. de Pastoret comme la plus facile, et celle qui se rapproche davantage des formes d'élection admises jusqu'à présent en France ; il dit que les formes d'élection sont toutes, plus ou moins, périlleuses ; que c'est seulement en les pratiquant qu'on en peut apprécier le mérite, et que s'il se trouve des précédents qui éclairent la question, il faut s'y attacher dans la crainte d'imaginer plus mal.

M. Blanquart de Bailleul croit qu'il résulte de la discussion l'évidente nécessité de faire entrer dans l'acte constitutionnel les bases principales du système électoral. Je répondis que ces bases étaient préparées par la fixation de l'âge des électeurs et des éligibles, et de la somme des contributions que les uns et les autres devraient payer, mais que les Commissaires du Roi ne refusaient pas d'examiner s'il ne conviendrait pas de supplier

Sa Majesté de déterminer, avec plus de détails, les formes principales d'élection ; et en sortant de la séance, mes collègues me chargèrent de l'examen de ce qu'il y avait à faire.

Le reste du chapitre éprouva, dans la discussion, peu de difficultés sérieuses, parce qu'il ne faisait que sanctionner ce qui existait ; ainsi l'article 36 passa sans discussion ; elle commença à l'article 37, qui porte : « que les députés seront élus pour » cinq ans, et de manière que la Chambre soit renouvelée cha- « que année par cinquième. » M. Garnier fit remarquer que ce renouvellement par cinquième était une nouveauté qui pouvait se concilier avec le système qui venait de disparaître, mais dont il n'apercevait pas clairement les rapports avec le sytème nouveau. La durée totale des fonctions est fort limitée ; si d'ici à la première révolution de cinq ans elle n'est, pour les trois cinquièmes de la Chambre, que d'un, de deux ou de trois ans, il est difficile que, dans d'aussi courts intervalles, les députés prennent une véritable connaissance des affaires, surtout en ce qui touche les recettes et les dépenses de l'État. Les ministres eux-mêmes ne pourront pas adopter une marche constante, parce qu'ils auraient besoin, pour cela, d'une majorité dans la Chambre qui, une fois faite, ne les abandonnât plus tant qu'ils persévéreraient dans leur système ; mais ils perdent toute assurance et toute vue d'avenir, si cette majorité peut se morceler tous les ans et introduire dans la Chambre assez de députés nouveaux pour contrarier le système suivi, et pas assez pour lui en substituer un autre. On ne trouve dans une pareille combinaison, qu'une occasion d'incertitude, de faiblesse et de tiraillements pour le ministère, et pour la Chambre elle-même ; il n'y a donc là aucun avantage, et par conséquent aucune compensation à l'inconvénient grave d'agiter tous les ans la France par des élections. Le moment de ces élections est toujours un moment de crise dans un gouvernement représentatif ; s'il a ses avantages il a aussi ses dangers, et il faut se garder d'en faire l'état habituel de la France. Dans l'opinion de l'orateur, le renouvellement devrait être fait en totalité après cinq ans ; il ré-

pète même que cette durée d'une Chambre lui semble trop limitée, et qu'elle devrait être portée jusqu'à sept ans.

« Je ne crois pas, répondit M. Lainé, que le renouvellement » par cinquième, et chaque année, soit aussi dépourvu d'avan- » tages qu'il le paraît au préopinant. Je conviens avec lui que, » dans l'espèce de gouvernement dont nous discutons les bases, » le moment des élections est un moment de crise, et que l'in- » tensité de cette crise se mesure sur le caractère d'un peuple » ou les passions actuelles qui l'agitent. On m'accordera aussi » qu'il y a au fond du caractère français une vivacité généreuse » qui le porte aux grandes choses, mais peut aussi l'égarer, et » c'est pour lui qu'il faudrait l'imaginer, s'il ne l'était pas, ce » mode de renouvellement partiel qui prévient la commotion » des élections générales. Ces élections partielles rappellent, il » est vrai, chaque année, quelque agitation dans le corps social ; » mais c'est une agitation douce qui l'avertit de son existence » et ne peut pas le troubler. Je ne sais pas si nous arriverons, » et même si nous pouvons arriver à cette combinaison, dès » longtemps éprouvée dans un pays voisin, d'un ministère avec » une majorité dans les Chambres, et où le gouvernement reçoit » toute son action de cette combinaison ; il faut peut-être, et au » début, nous contenter de former ce vœu que le gouvernement » rende à l'opinion publique l'hommage qui lui appartient, et » tende toujours à marcher d'accord avec elle. Par l'élection, » telle qu'elle nous est proposée, l'opinion a un moyen légal de » se manifester chaque année. Si malgré ce qu'elle a de réel, ce » qu'elle a de juste, elle ne prévaut pas une première fois, elle » ajoute, l'année suivante, un second témoignage au premier, » et elle finit par triompher, mais par des moyens successifs et » doux, bien préférables, dans mon opinion, à ces commotions » violentes qui peuvent atteindre plus promptement au but, » mais courent toujours le risque de le dépasser ; et s'il était » permis de faire succéder des considérations momentanées à » celles qui dominent tous les temps, j'oserais ajouter que la » France est intéressée à conserver la Chambre existante, et à

» perpétuer l'excellent esprit qui l'anime, dans les cinq séries » qui seront successivement appelées pour la remplacer. Cette » Chambre n'a pas cessé de cultiver, sous des temps difficiles, » l'amour de la patrie et les nobles sentiments qu'il inspire ; » sa voix n'a pas manqué à la France dès qu'elle a rencontré » une issue pour se faire entendre, et par ce qu'elle a souf- » fert et osé sous d'autres temps, elle a mérité de montrer » tout ce dont elle est capable sous l'empire des lois et de la » liberté. »

L'opinion de M. Laîné entraîna la délibération, et l'article a été adopté. La Commission a passé aux articles 38 et 39, qui soumettent l'éligibilité à la Chambre à un cens de mille francs de contribution foncière, et le suffrage des électeurs à un cens de trois cents francs. Ces deux articles ont été attaqués dans leur disposition générale par M. Félix Faulcon : « Jamais, a-t-il » dit, dans les diverses Constitutions qui se sont succédé de- » puis 1789, on ne conçut l'idée d'un cens aussi élevé. A-t-on » bien réfléchi au nombre et à l'espèce d'hommes que l'on va » éloigner de la Chambre des Députés, qui est cependant le » plus noble sujet d'émulation qu'on puisse offrir aux Français ? » Vous venez de délibérer sur une Chambre des Pairs, destinée » à recevoir les notabilités de la France en services, en nais- » sance, en fortune ; si vous exigez encore cette dernière con- » dition pour la Chambre des Députés, vous allez fonder un » gouvernement aristocratique, dont vont se trouver exclus une » foule d'hommes de bien, d'honnêtes fonctionnaires qui, de- » puis trente ans, ont donné tout leur temps à la chose publique, » sans poursuivre d'autre salaire que le sentiment du bien qu'ils » ont fait et la reconnaissance de leurs concitoyens ; et moi- » même je ne crains pas de me produire en exemple. Membre » de l'Assemblée Constituante, je n'ai pas cessé, depuis lors, de » donner mon temps à mon pays tant que j'ai pu le faire avec » honneur. Je me trouve président du Corps Législatif, et parce » que quelques souvenirs honorables et une pauvreté noble » sont tout ce qui me reste, je ne suis pas éligible. Je juge, par

» la douleur que je ressens, de celle que vont éprouver ceux qui » me ressemblent. »

Personne ne prenait la parole pour réfuter M. Félix Faulcon, parce que tout en concevant ses regrets personne ne partageait son opinion : c'était donc à moi que revenait le devoir de le consoler plutôt que de le réfuter : il ne me fut pas malaisé d'établir, ce dont la Commission était bien convaincue, que le maintien de la propriété était le but essentiel de la société, d'où naissait la nécessité de n'appeler que les propriétaires pour en régler les premiers intérêts. Il ne restait qu'à examiner quelle était la propriété suffisante pour garantir la capacité et l'intérêt de ceux qui seraient appelés. J'essayai de prouver que dans la position sociale de la France, la condition de payer trois cents francs de contributions pour obtenir la qualité d'électeur et mille francs pour obtenir celle d'être éligible, n'avait rien d'exorbitant. On pouvait soutenir avec plus d'avantage qu'elle est insuffisante dans le moment présent, et doit chaque jour diminuer dans l'avenir par l'accroissement des capitaux, la multiplication des signes représentatifs des valeurs, et la diminution relative du prix des métaux d'or et d'argent; pourquoi il eût peut-être été préférable de réduire la condition en une quantité déterminée d'une denrée, telle que le blé, à l'exprimer en une somme d'argent. Sans doute, cette condition pouvait écarter de la Chambre des Députés un homme qui l'eût éclairée de son génie ou honorée par ses vertus, mais telle est l'imperfection nécessaire des lois générales, qu'il est rare qu'en stipulant l'intérêt du plus grand nombre, elles ne blessent pas quelques intérêts particuliers, et quelle que soit l'utilité dont serait un homme de génie dans la Chambre des Députés, elle ne saurait balancer, généralement parlant, le danger d'en ouvrir la porte à d'autres qu'à des propriétaires qui offrent la garantie imposée par la loi. Mais enfin, si la carrière de la Chambre des Députés est, sans nulle comparaison, la plus glorieuse qu'un citoyen puisse courir dans l'ordre civil, elle n'est pas la seule; il y reste encore des fonctions honorables qui ne sont point au-dessous d'un mé-

rite reconnu, et qui peuvent servir d'aliment à de nobles vertus. Le gouvernement a trop d'intérêt à s'entourer de sujets expérimentés pour qu'il ne donne pas la préférence à ceux qui, depuis 1789, se sont dévoués à la chose publique pendant tout le temps qu'on a pu le faire avec honneur, et leur défaut de fortune sera, sans contredit, un titre de plus à ses yeux. — M. Félix Faulcon n'a pas insisté sur ses observations, mais on put s'apercevoir un instant après qu'elles n'avaient pas été sans produire quelque effet.

Les articles 38 et 39, en dénommant la contribution qui devait constituer l'électeur ou l'éligible, avaient employé le mot contribution *foncière*; on en demanda l'explication, encore qu'il fût fort clair. M. Ferrand répondit qu'il fallait entendre la contribution payée pour la propriété d'un immeuble réel et comprise à ce titre au rôle réservé à la contribution foncière. La Commission parut d'abord satisfaite de l'explication : l'article allait passer, quand M. Chabaud-Latour demanda s'il n'était pas convenable d'ajouter à la contribution foncière, la contribution personnelle et mobilière ; rien ne serait si facile à exprimer ; il s'agirait seulement de substituer au mot *foncière* celui *directe*. Je fis alors observer que la substitution serait plus directe qu'il ne paraissait, parce qu'on devait entendre par *directe* toute contribution qui passait directement de la main d'un citoyen imposé en celle du percepteur. Or, je craignais qu'il ne se rencontrât dans les contributions actuellement existantes, autres que celles foncière, personnelle et mobilière, quelques branches des recettes publiques auxquelles la définition que je venais de donner paraîtrait applicable ; je citai la portion de l'impôt sur les boissons acquittée par le propriétaire. — M. Garnier me réfuta et me fit voir que l'impôt sur les boissons était, comme celui des douanes, un impôt à la consommation, rangé avec toute raison entre les contributions indirectes, et qu'il fallait même en dire autant du droit d'enregistrement et de celui de succession, parce que tous ces impôts n'étaient payés qu'accidentellement, qu'indirectement, pour ainsi dire, puisqu'ils n'étaient point assis sur des rôles périodiques et renouvelés à des époques fixes ; il appuya, au

reste, la proposition d'ajouter la contribution personnelle et mobilière à la contribution foncière pour composer le cens de l'éligibilité. — Je répondis que c'était affaiblir considérablement la portée du principe, et qu'il était prudent d'en prévoir toutes les conséquences. M. Duhamel reprit : « Que le principe ne serait pas » à beaucoup près modifié autant que je le redoutais. La con» tribution personnelle et mobilière ne s'élevait, pour toute la » France, qu'au sixième de la contribution foncière. La ma» jeure partie en était payée, dans les grandes villes, par des » propriétaires, et dans les campagnes par des chefs de manu» factures, déjà imposés pour sommes plus fortes aux rôles de » l'impôt foncier ; ce qui en restait et pesait sur le reste des con» tribuables était peu sensible, et n'ajouterait qu'un faible sup» plément à la contribution foncière. On peut donc adopter » l'addition sans craindre de prendre ailleurs que dans la con» tribution foncière la garantie demandée, avec tant de raison, » à ceux qui doivent élire ou être élus pour la Chambre des Dé» putés. » — M. Félix Faulcon appuya ces observations, et le changement du mot *foncière* en celui de *directe* fut adopté; mais, chose singulière ! l'idée de l'impôt des patentes ne se présenta à la pensée de personne ; le mot même ne fut pas prononcé, et j'ai lieu de croire que s'il en eût été question, si on eût pu prévoir que cet impôt dût être rangé entre les contributions *directes*, cette dernière dénomination n'eût pas été adoptée, et qu'on s'en serait tenu à celle de *foncière*. Ce n'est pas que je fusse sans souci du changement, mais M. l'abbé de Montesquiou et M. le Chancelier gardaient le silence et semblaient par là se ranger à l'opinion dominante dans la Commission, et M. Ferrand n'en était pas lui-même éloigné. J'eus le tort, dont je me suis bien repenti depuis, de n'avoir pas insisté fortement sur mon opinion et demandé que du moins le changement fût soumis au Roi ; certes il en valait bien la peine ; mais notre prévoyance à tous était si courte ! nous pétrissions à loisir des matières inflammables, et nous avions à côté, sans nous en douter, un foyer d'étincelles.

Le reste du chapitre fournit peu de matière à la discussion. On fut quelque temps arrêté sur l'article 44, relatif à la publicité des séances de la Chambre des Députés. La Constitution préparée par le Sénat portait que les séances de la Chambre élective étaient publiques, sauf les cas où elle jugeait à propos de se former en comité secret. La disposition portée en ces termes rendait indispensable une délibération de la Chambre pour se former en comité secret et on savait par expérience qu'il était difficile d'amener la majorité à punir les tribunes en les congédiant, ou à témoigner publiquement sa défiance. Cependant le souvenir des excès dont les spectateurs s'étaient rendus coupables envers nos diverses Assemblées était encore vivant, et la Commission était toute disposée à préparer un frein sévère à ces excès : on voulait que la demande de trois et même de deux membres suffît pour faire vider les tribunes, et à ce sujet on cita l'exemple de l'Angleterre où alors la réclamation d'un seul membre était suffisante. Mais on répondit, avec raison, qu'en Angleterre le secret des délibérations était de droit dans les deux Chambres, tandis qu'en France c'était la publicité, et qu'il fallait prendre plus de précautions lorsqu'il s'agissait de suspendre l'exécution d'une loi que lorsqu'il s'agissait de la réclamer, et le nombre des députés nécessaire pour obliger la Chambre à se former en comité secret resta fixé à cinq. Des explications furent aussi demandées sur le partage de la Chambre en bureaux pour discuter les projets de lois qui seraient présentés de la part du Roi. M. l'abbé de Montesquiou expliqua les avantages de ce partage qui appelait chacun des membres de la Chambre à se pénétrer de l'esprit et de l'étendue d'une loi, avant de passer à la discussion publique réservée à quelques orateurs seulement. On s'était bien trouvé de cette forme dans les premiers temps de l'Assemblée Constituante, et peut-être ses travaux eussent-ils été moins imparfaits si on l'eût conservée. On lui substitua des comités à chacun desquels on assigna une matière qui lui était propre, et il en est résulté que chaque comité a exercé sur cette matière un empire absolu contre lequel luttait

vainement l'Assemblée générale. Ce système de comités tend si puissamment à y concentrer l'autorité de l'Assemblée entière, qu'on a vu ceux de salut public et de sûreté générale de la Convention faire trembler jnsqu'à cette terrible Assemblée. C'est pour écarter à tout jamais le danger d'une semblable distribution, qu'il a paru nécessaire de concilier l'autorité d'une disposition constitutionnelle avec celle qui prescrit le partage de la Chambre des Députés en bureaux pour discuter les projets qui doivent lui être présentés.

On a passé ensuite à la discussion de l'article 46, qui porte qu'aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été proposé ou consenti par le Roi, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

M. Ferrand a fait remarque à la Commission que cet article était le complément nécessaire ou plutôt une sorte de répétition de l'article 16 de la Constitution, qui porte que le Roi propose la loi. L'initiative que le Roi entend se réserver entière, ne serait pas moins blessée par des changements apportés à une loi proposée que par la proposition d'une loi nouvelle. On peut en effet, à la faveur d'amendements, corrompre l'esprit d'une loi, la dénaturer et la rendre méconnaissable ; c'est ce que l'article proposé a pour but de prévenir dans tous les cas. Il en est un en particulier sur lequel l'exemple d'un pays voisin doit nous tenir avertis ; c'est celui qu'a donné la Chambre des Communes d'Angleterre qui ne manquait pas de joindre au bill des subsides quelques dispositions législatives qu'elles n'eussent point obtenues de la Chambre des Pairs ou du Roi, si elles les eussent présentées à part. Pour ce cas, comme pour tout autre, il doit être entendu que si le Roi propose un amendement à une loi déjà présentée de sa part, c'est un acte nouveau de l'initiative qui sera renvoyé et discuté dans les bureaux avant que la Chambre s'en occupe en assemblée générale, et que, si c'est dans la Chambre que l'amendement prend naissance, il doit être reporté au Roi pour qu'il le consente ; que ce consentement n'est toujours qu'un acte de l'initiative qui exige, pour que la Chambre

prononce, d'être de nouveau discuté dans les bureaux.

— M. Garnier fait observer que ces allées et venues seront longues et fatigantes dans plusieurs cas, quand il ne s'agira, par exemple, que de relever une faute de rédaction, de réparer une omission, d'éclaircir quelques passages qui laisseraient des doutes, et qu'il faudrait pour ces cas chercher à établir des rapports plus prompts entre le Conseil du Roi et la Chambre. — Je lui répond qu'il serait trop difficile de distinguer la matière et les circonstances où un amendement aurait de la gravité de celles où il cesserait d'en avoir, pour les régler par des législations différentes, et que le plus sûr est de se confier dans une disposition générale qui perdra dans la pratique ce qu'elle offre d'embarassant en théorie. Si des amendements tendent à perfectionner une loi, ils deviendront entre la Chambre et les ministres le sujet de communications officieuses, et ceux-ci ne refuseront pas de demander au Roi de les revêtir de l'initiative. Peut-être la Commission trouvera-t-elle qu'il vaut mieux se confier à cette intelligence, que de se retrancher sur des dispositions dont il faut entrevoir l'importance dans l'avenir. — L'article 46 reçut un assentiment général. Les articles 47, 48 et 49 passèrent sans difficulté, parce qu'ils sont l'expression de ce vieux droit des Français de ne payer d'impôts que ceux qu'ils ont librement consentis; et à ce sujet, je veux remarquer qu'en dépit de ce qu'on dit du caractère français et de son entraînement aux nouveautés, celles que nous avons voulu introduire ont toute sorte de peine à s'implanter, tandis que Roi, peuple, magistrats, s'entendent à l'instant sur des points de notre ancien droit public et sur nos bonnes vieilles maximes. Pour quoi il sera éternellement regrettable que l'Assemblée Constituante n'ait pas bâti dessus son édifice au lieu de nous livrer pieds et poings liés à des essais sur l'espèce humaine qui n'ont encore produit que des crimes ou des ruines.

— M. de Sémonville proposa un article additionnel à ce chapitre, qui était conçu en ces termes : « Toute pétition à l'une ou » l'autre des Chambres ne peut être faite et présentée que par

» écrit ; la loi interdit d'en apporter en personne et à la barre. »

» — « Je respecte, dit M. de Sémonville, le droit de pétition, » mais on en a fait en France un abus effroyable et qui avait » pendant un temps passé en habitude. Il n'est pas besoin de » vous peindre ces ramas périodiques de brigands qui, sous le » prétexte d'apporter des pétitions à la Chambre, venaient la » menacer de leurs fureurs et même en exercer des actes dans » son sein. Nous en avons tous été effrayés. Je me trompe : un » membre de cette Commission ne le fut pas lorsqu'on le » somma d'un acte de faiblesse par la tête de l'un de ses collè- » gues que l'on agitait sanglante sous ses yeux ; mais comme » les grands courages sont rares, il serait peu sûr de se confier » sur eux du soin de conjurer les dangers ; il vaut mieux les » prévenir, et tel est l'objet de l'article additionnel que je pro- » pose. »

— M. Boissy-d'Anglas, à l'intrépidité de qui M. de Sémonville venait de faire une allusion généralement applaudie, se chargea de lui répondre. Il ne contestait pas les dangers qui s'étaient, pendant un temps, attachés à l'exercice du droit de pétition ; mais suffisaient-ils pour annuler un droit tenu jusque-là pour sacré, et sans le libre exercice duquel il manquerait un ressort essentiel au gouvernement représentatif ? Cependant, à quoi ce droit sera-t-il réduit, si on adopte l'article proposé par M. de Sémonville ? à l'envoi d'un paquet écrit ; mais ce paquet sera-t-il fidèlement transmis et conservé ? Deviendra-t-il le sujet d'un examen désintéressé ? Cet examen se fera-t-il en son temps, sans acception de personnes ou de partis ? Ici l'abus peut se glisser partout, car on ne voit plus de publicité nulle part. Cependant, et si le droit de pétition est surtout d'un grand intérêt public, c'est lorsque par son exercice on peut jeter inopinément la lumière sur les abus du pouvoir, sur les intrigues des partis, sur leurs secrètes injustices, lorsque l'homme pauvre, malheureux et de partout délaissé, vient à la face du ciel demander justice des puissants de la terre. Obtiendra-t-on de tels résultats par le simple envoi d'une feuille de papier si

aisée à faire disparaître ? Cela est fort douteux. Plutôt que d'adopter l'article proposé, il vaudrait mieux rechercher par quelles formes la présentation des pétitions serait renfermée dans le respect de l'ordre public et de l'autorité à laquelle elle s'adresse, ou plutôt se confier dans les règlements de police intérieure que les Chambres auront à se donner et où cet article trouvera naturellement sa place.

Quelques membres de la Commission, tout en rendant justice à ce que l'opinion de M. Boissy-d'Anglas avait de noblement désintéressé, appuient la proposition. M. le Chancelier allait la mettre aux voix, lorsque je fais observer que l'article est additionnel, et qu'il a besoin d'être préalablement soumis à l'approbation, et la Commission passe au cinquième chapitre, à celui qui est intitulé : *Des Ministres*.

Les articles 54 et 55 passèrent sans observations. Il en fut fait sur l'article 56, qui porte que « les ministres ne peuvent être » accusés que pour fait de trahison ou de concussion ». On aurait désiré quelque chose de plus explicite : si, par concussion, il fallait entendre seulement une levée d'impôt ou une contribution non établie par la loi, le délit sera bien rare dans l'avenir, parce qu'il s'y rencontrera trop de difficultés; et quant à la trahison, l'acception à donner à ce mot est susceptible d'être fort restreinte, comme d'être fort étendue. Il serait donc à désirer que l'on fixât les idées d'une manière plus précise sur ce qui établirait contre un ministre le crime de trahison.

— M. l'abbé de Montesquiou a répondu que si les définitions et les détails insérés dans les lois ont en général des dangers, on le peut dire avec bien plus de raison d'un acte constitutionnel qui ne fait que poser des principes généraux et tracer à la législature la voie où elle devra marcher; que c'est là ce qu'on s'est essentiellement proposé par l'acte en discussion, et qu'il ne faut pas être surpris si l'article qui prévoit l'accusation des ministres est conçu en des termes aussi généraux que les autres. Il est cependant aisé de concevoir qu'au mot de *trahison* viennent se rattacher tous les actes où l'intérêt de l'État serait

sacrifié sciemment à des intérêts particuliers ou étrangers; et la *concussion* s'entend de toutes sommes de deniers dont un ministre ferait par lui-même, autoriserait ou tolérerait la perception au-delà des limites fixées par les lois. Dût l'article rester tel qu'il est, la Cour des Pairs ne serait pas embarrassée pour en faire l'application; mais il va plus loin : il porte que des lois particulières spécifieront la nature des délits de trahison ou de concussion, et en détermineront la poursuite. Voilà ce qui complétera la législation en cette grave matière, et il semble qu'on ne pouvait guère rédiger l'article d'une manière plus rationnelle, puisqu'il pourvoit à la rigueur aux besoins du présent, et promet pour l'avenir une législation plus explicite, mais qui ne pouvait pas trouver dans un acte constitutionnel toute la place qu'elle revendique. Personne ne contesta ces vérités, et l'article fut adopté.

A l'ouverture de la séance suivante, M. le Chancelier dit qu'il avait mis sous les yeux du roi l'article proposé par M. de Sémonville sur la forme de présentation des pétitions, et que Sa Majesté permettait qu'il devînt le sujet d'une délibération de la Commission. Personne ne demanda plus la parole sur l'article, qui fut adopté à une assez forte majorité, et la Commission passa au chapitre VI, intitulé : *de l'Ordre Judiciaire.*

Ce chapitre, sauf l'article 61, passa sans difficulté; il ne changeait en rien les principes de notre ancien ordre judiciaire ni l'organisation subsistante dont on était généralement satisfait. Les bases de notre ordre judiciaire sont que le Roi nomme les juges, que les juges nommés par lui sont inamovibles, et que de cette immense délégation, la Couronne ne tient en réserve que le beau droit de faire grâce. Rien de plus simple et cependant rien de meilleur; toutefois, pour arriver là, il a fallu lutter depuis saint Louis jusqu'à François Ier, et on ne sait ce qui serait advenu, si la vénalité introduite par ce dernier n'eût confirmé à jamais le principe de l'inamovibilité; mais chez nous ce principe est d'airain, et deux fois Richelieu lui-même, furieux de ne pouvoir détruire des magistrats, avait été réduit à ne détruire

que leurs offices. La distribution des tribunaux ne diffère guère de ce qu'elle était avant la Révolution. L'Assemblée Constituante, que l'ombre des Parlements ne cessait d'effrayer, avait disséminé sur le sol de la France une nuée de tribunaux sans consistance, et pour mettre le comble à l'absurde, les avait constitués juges d'appel les uns des autres. La Convention, mieux conseillée, avait considérablement réduit le nombre des tribunaux et leur avait donné une organisation plus forte, et dans un système qu'on a trop légèrement abandonné; mais, encore préoccupée par le même préjugé que l'Assemblée Constituante, elle continua de rendre ces tribunaux réciproquement juges d'appel entre eux. Enfin Napoléon, plus libre et plus hardi, en ce point comme en tant d'autres, distribua les tribunaux en deux grandes sections : les uns destinés à juger les procès en première instance, et les autres en appel. C'était, quant au civil, rétablir l'ancien ordre judiciaire, moins la partie du pouvoir législatif que les Parlements avaient usurpée sur la nation, et celle du pouvoir exécutif qu'ils avaient conquise sur la Couronne; c'est-à-dire moins l'enregistrement et les arrêts de règlements. Il conserva, non sans regret, l'institution des jurés, qui n'est pas, comme on le veut bien dire, une institution de l'Assemblée Constituante, mais le retour à la vieille manière dont nos pères vidaient les procès criminels; si ce n'est qu'aux formes naïves, et qui caractérisaient un peuple admirable dans sa simplicité, nous avons substitué celles que la métaphysique s'est chargée de pétrir pour un peuple corrompu. Enfin, au-dessus de l'édifice, Napoléon avait conservé la Cour de Cassation, tribunal suprême, destiné à retenir tous les autres dans la meilleure manière d'entendre et d'appliquer les lois. C'est bien à l'Assemblée Constituante qu'on doit cette excellente institution, qui ne trouve d'analogue dans aucun État de l'Europe, et dont ce qui s'appelait jadis en France le Conseil des parties, était bien loin d'égaler le mérite. Le Roi approuva l'ordre judiciaire tel qu'il le trouvait établi et voulut le conserver. Sans doute, on l'eût amélioré en supprimant quelques cours d'appel et bon

nombre de tribunaux de première instance ; mais c'est à la législature qu'il fallait se confier de telles dispositions ; elles y ont été proposées, et toujours sans succès, parce qu'on a constamment rencontré les intérêts de localité coalisés pour y faire obstacle.

Le Roi n'avait donc ajouté qu'un article entièrement nouveau au chapitre de l'ordre judiciaire : l'article 66, qui abolit la peine de la confiscation des biens et défend de jamais la rétablir ; disposition de loi admirable ! et sans contredit la plus belle conquête que la sagesse des temps modernes ait faite sur les erreurs du passé. Ils vivaient de confiscations, les plus horribles gouvernements qui aient effrayé le monde ; à Rome, on confisquait pour acquitter l'enchère de l'empire ou en soudoyer les satellites ; et à Paris, c'était aussi pour alimenter ses innombrables sicaires que, de son aveu, le Comité de salut public *battait monnaie sur la place de la Révolution*. Honneur, encore une fois, à la mémoire de Louis XVIII ! Ce prince fit plus qu'abolir la confiscation ; il en maintint avec fermeté l'abolition. Au retour de Gand, lorsqu'il se trouva le maître d'hommes qui ne l'avaient pas seulement trahi, mais outragé ; que de toutes parts retentissaient à ses oreilles des cris de vengeance, et que sans cesse on lui répétait que durant les Cent-Jours les ennemis de sa dynastie n'avaient pas été aussi généreux, la majorité de la Chambre de 1815 avait exprimé toute son impatience de cet article de la Charte, et lorsqu'elle s'épuisait, à la journée, sur les moyens de l'éluder, elle annonçait assez comment elle en eût accueilli le rapport. Louis XVIII resta Roi et supérieur à toutes ces vues de vengeance et de temporéité. Un publiciste, trop éclairé pour ne pas applaudir à ce qui se fait de bon, même dans un parti qui n'est pas le sien, M. Benjamin Constant, me citait un jour l'abolition de la confiscation comme la plus belle disposition de la Charte ; et je lui faisais le reproche de ne l'avoir pas fait conserver dans l'Acte Additionnel où il avait pris tant de part. « J'aurais voulu, reprit-il, vous voir à l'épreuve » avec la douceur et la flexibilité d'esprit que je vous connais.

» Jusqu'à l'article de la suppression de la confiscation que la » Commission avait proposée à l'unanimité, la discussion avec » Napoléon s'était soutenue libre assez des deux parts, quelque- » fois avec dureté de la sienne : c'était sa manière ; mais, arrivé » à l'article de la confiscation, il combattit la suppression avec » emportement. Je la défendais de mon mieux, et je croyais » avoir apporté des raisons qui ne laissaient pas que de l'em- » barrasser ; lorsque, jetant brusquement la main sur la table, » et me regardant des yeux que vous lui connaissez, il dit : « Non, je ne céderai pas ; où veut-on me conduire ? Hors de mon » caractère ? La France ne me reconnaîtrait plus, c'est son vieil » Empereur qu'elle veut ! » — Pendant cette allocution, dont » je ne vous rends que le début, sa voix était altérée, sa main » se contractait et s'étendait par des mouvements convulsifs, et » il me semblait voir la patte du lion qui aiguisait ses griffes. » Personne ne fut de son avis, mais tout le monde se tut, et » l'article fut rayé. On n'était pas là, comme vous vous y êtes » trouvé, sous la présidence pleine de mansuétude de M. Dam- » bray et les auspices fleuris de Louis XVIII ; que si je m'y étais » trouvé, je n'aurais peut-être pas fait mieux que vous, mais il » me semble que j'aurais fait davantage ; l'occasion était admi- » rable et ne se retrouvera plus. »

Je rentre dans cette admirable position que j'ai un instant abandonnée, entraîné par la juste admiration que m'inspire l'article 66 du chapitre de l'ordre judiciaire. J'ai dit que ce chapitre avait éprouvé peu de changement ; l'article 61 fut le seul qui arrêta un instant. Dans le projet présenté par les Commissaires du Roi, les juges de paix étaient, comme tous les autres magistrats, déclarés inamovibles ; on n'avait pas trouvé d'abord de motifs de les soustraire au principe fondamental de l'inamovibilité, et on craignait, en le faisant, de déprécier cette magistrature dont le mérite consiste en si grande partie dans le respect et la confiance qu'inspirent les personnages qui en sont revêtus. M. Clausel de Coussergues apporta à la Commission une opinion différente ; il ne contesta pas sur l'importance de la

justice de paix pour le bon ordre, la tranquillité et le respect des mœurs dans les campagnes; il fit même remarquer que cette magistrature, par cela même qu'elle était si rapprochée du peuple, devait prendre aisément de l'influence sur l'opinion. « Ces juges décident seuls de presque toutes les questions qui » leur sont soumises; on se rassure par le peu d'importance » qu'elles ont sous le rapport de l'intérêt, et on ne réfléchit pas » qu'à cet intérêt, si mince en apparence, se rattachent le plus » souvent les moyens d'existence d'une pauvre famille. Il faut » des hommes éprouvés pour bien remplir ces fonctions déli- » cates, et le temps seul apporte les moyens de les bien con- » naître. Laissons donc au Roi, qui va les nommer, le pouvoir » de les remplacer si l'on s'aperçoit qu'ils ne rendent pas tout » le bien qu'on en avait attendu. Cette disposition, à laquelle » de réels avantages sont attachés, est au reste exempte de tout » inconvénient; il n'est pas à craindre que le Roi change un » juge de paix justement honoré dans son canton, car les élec- » tions qui lui sont confiées ne sont pas suspectes de caprices, » ou des jeux de partis qui corrompent quelquefois les élections » populaires. » L'assemblée applaudit à la sagesse de ces réflexions. Je voulais demander que le changement fût soumis au Roi; M. Ferrand me fit observer que la proposition de M. Clausel de Goussergues tendait à l'accroissement de la prérogative royale, et qu'il était bien difficile d'y trouver d'inconvénients; je laissai donc mettre aux voix l'article, qui fut adopté à l'unanimité.

La Commission avait tenu quatre séances, je comptais qu'elle en aurait trois autres; la première pour la discussion du chapitre intitulé : *Des droits particuliers garantis par l'État;* les deux autres, pour l'examen de quelques articles que j'avais préparés sur la forme des élections, et j'avais obtenu du Roi de remettre au 8 juin la séance royale indiquée pour le 4. J'avais préparé six articles réglementaires de la forme des élections, qui auraient trouvé leur place entre les articles 40 et 41 de la Charte; ils étaient conçus dans le dessein de concilier l'ar-

ticle 40, qui n'accorde le concours à la nomination des députés qu'à ceux qui payent une contribution directe de trois cents francs, avec l'élection à deux degrés, la seule dont on eût alors l'idée en France, parce que c'était la seule qui y eût été pratiquée depuis les États généraux les plus anciens, et la seule qui semblât praticable ; il s'y rencontrait cependant des difficultés pour l'éclaircissement desquelles j'avais demandé des renseignements qui venaient de m'arriver du ministère des finances.

J'étais occupé à les comparer, lorsqu'on m'annonça le baron de Bulow, ministre des finances de Prusse ; je le connaissais particulièrement parce qu'il avait travaillé sous mes ordres en qualité de directeur du Trésor à Cassel, lorsque j'y occupais le ministère des finances. Il m'apprit qu'il venait de dîner avec les Souverains, dont le départ dans trois jours était définitivement arrêté. Je me récriai, parce que je savais qu'il avait été convenu qu'ils ne sortiraient pas de Paris avant que la Constitution y eût été publiée, et je protestai que nous ne serions pas prêts avant cinq jours. « Il faut, me répondit froidement Bulow, que » vous ayez fini demain, que la Constitution soit proclamée le 4, » comme le Roi l'a promis, et que nous partions le 5 ; les or- » dres sont donnés. — Mais vous me tenez là un langage napo- » léonien : *Il faut, il faut ; des ordres sont donnés...* — Cela est » vrai ; mais croyez-vous que tous les Souverains à la fois ne » peuvent pas faire un Napoléon ? Sérieusement parlant, arran- » gez-vous sur l'avis que je vous apporte. Je vous dirai plus, les » Souverains ont appris du Roi de France que le travail de la » Commission touchait à sa fin, et comme ils savent que je vous » vois assez souvent, ils m'ont chargé de m'en assurer, et, en » tout cas, de vous notifier le délai fatal. » — Je me le tiens pour dit, et, au départ de M. de Bulow, j'accours tout effaré chez M. Ferrand ; je lui raconte notre mésaventure : « Eh » bien ! me répondit-il froidement, il faut tout finir demain ; » vous devez être prêt ? — Non, pour ce qui tient aux élections, » je ne suis pas sûr de quelques articles qui ne sont que proje- » tés et qui demandent encore des vérifications. J'aurai ensuite

» à en faire le rapport à vous et à M. l'abbé de Montesquiou,
» pour que vous les soumettiez, si vous les adoptez, à l'appro-
» bation du Roi, avant qu'ils puissent être présentés à la Com-
» mission. De plus, il reste à discuter le chapitre intitulé :
» *Droits particuliers garantis par l'État ;* à relire le travail en-
» tier ; enfin à composer le préambule de la Constitution, et
» vous trouverez que c'en est peut-être assez pour les vingt-
» quatre heures que les augustes Souverains daignent nous ac-
» corder dans leur patiente bonté. — Il ne faut plus, reprit
» M. Ferrand, songer à rien ajouter au chapitre des élections.
» Demain, à l'entrée de la séance, nous préviendrons M. l'abbé
» de Montesquiou, et nous nous arrangerons pour tout finir. »

En effet, le lendemain, les Commissaires du Roi eurent une conférence avec M. le Chancelier. M. l'abbé de Montesquiou parut de son côté désireux d'arriver au terme de nos travaux : « J'ai, dit-il, repassé aussi dans ma tête ce sujet des élections ;
» il a ses difficultés, et il ne faut pas le manquer pour y avoir
» mis de la précipitation. Au fait, les articles essentiels sont ar-
» rêtés ; la somme de contribution exigée pour les qualités
» d'électeur et d'éligible, la présidence des collèges électoraux,
» la nécessité de nommer au moins la moitié des députés parmi
» les domiciliés du département ; le reste n'est pas sans impor-
» tance assurément, mais on peut le confier à la législature, et
» d'autant mieux que si nous avions voulu pénétrer dans le dé-
» tail de la forme des élections, nous aurions reconnu qu'un
» article arrêté en provoquait sur-le-champ un ou plusieurs
» autres, et nous n'en eussions pas fini. »

Il fut donc convenu que l'on se bornerait à discuter le dernier chapitre de la Constitution, intitulé : *Droits particuliers garantis par l'État.* On prévint confidentiellement MM. les membres de la Commission de la nécessité de borner là leur travail et de le finir dans la séance même, et on offrit le dernier chapitre à leur délibération ; il passa sans difficulté. J'étais loin d'approuver cette disposition de l'article 71 « que la noblesse ancienne re-
» prenne ses titres, et que la nouvelle conserve les siens, »

puisque d'après ce qui suit, dans l'article, la noblesse n'emporte aucune exemption des charges et des devoirs de la société et n'est plus que l'affaire de l'opinion, et il fallait la lui abandonner entièrement et n'en pas faire mention dans un acte constitutionnel. On se serait épargné la distinction entre la noblesse ancienne et la nouvelle, toute au désavantage de celle-ci, qui n'a pas été longtemps à s'en apercevoir et à chercher à s'en venger. Les Empereurs et les Rois peuvent bien ébaucher des nobles; le temps seul a le pouvoir de les achever. Si, en France, la noblesse instituée par Napoléon avait reçu l'indispensable sanction du temps, elle se serait élevée au niveau de l'autre, tout en avouant son berceau, qui, certes, n'était pas sans gloire, et il n'eût fallu pour cela aucune disposition de la Charte ; que si, et ce qui est plus probable, la noblesse nouvelle et la noblesse ancienne devaient être également emportées par le torrent qui, sous nos yeux, ravage les sociétés, il était encore inutile d'en parler. Mais l'article se trouvait dans la Constitution du Sénat; on devait le regarder comme le vœu de la noblesse nouvelle, et Louis XVIII, que sa malice n'abandonnait jamais, même au milieu des choses les plus graves, avait pu trouver plaisant d'accorder, sur leur demande, un brevet constitutionnel de parvenus aux grands seigneurs de Bonaparte.

Après avoir terminé le dernier chapitre de la Constitution, on passa aux articles transitoires qui avaient seulement pour objet la conservation du Corps Législatif alors existant et le renouvellement par cinquième. Ces articles ne pouvaient pas souffrir de difficulté. Là se terminait la mission de la Commission.

M. le Chancelier la remercia, au nom du Roi, du zèle qu'elle avait apporté à une mission aussi importante, et de ses efforts pour suppléer, par l'empressement et l'assiduité dans ses travaux, au temps trop court qui lui avait été accordé ; et il ajouta qu'il s'estimerait heureux si, en quelque occasion que ce fût, il était auprès des membres de la Commission l'organe de la haute estime de Sa Majesté, et de la manière dont elle se plairait à recomposer leurs services. La Commission se sépara.

Il fut convenu entre les Commissaires du Roi que j'emploierais le temps qui nous restait à revoir tout le travail et à lui donner sa rédaction définitive, que je le ferais précéder d'un préambule, et que j'en ferais quatre expéditions, dont l'une serait signée du Roi et revêtue des formes de chancellerie, et les trois autres seraient remises à M. le Chancelier et à MM. de Montesquiou et Ferrand.

Une difficulté s'était élevée quelques jours auparavant, en présence du Roi, sur le nom que l'on donnerait à l'acte dont s'occupait la Commission et sur la forme dans laquelle il serait publié. M. le Chancelier était d'avis de l'appeler *Ordonnance de réformation*, et de l'envoyer à l'enregistrement des cours et des corps administratifs. M. Ferrand voulait qu'on l'appelât *Acte Constitutionnel*, et sans décliner l'enregistrement par les cours et les corps administratifs, il opinait pour qu'il fût aussi envoyé à l'acceptation des assemblées de canton. Je combattis l'une et l'autre opinion. Je soutins d'abord qu'on ne pouvait appeler l'acte dont il s'agissait, ni du nom d'*Ordonnance de réformation* ni de celui d'*Acte Constitutionnel* ; il avait été expliqué très positivement et bien entendu dans la Commission, que cet acte descendait de l'autorité royale, préexistante dans toute son intégrité, et qu'il ne contenait que les concessions que cette autorité avait jugé convenable de faire *proprio motu* et dans sa pleine et entière liberté. On ne peut donc pas l'appeler *Acte Constitutionnel*, parce qu'en général, et surtout en France, d'après les opinions qui y ont prévalu depuis vingt-cinq ans, le mot Constitution suppose le concours, pour établir un nouvel ordre de choses, entre le Roi et les représentants, soit du peuple seulement si en effet il agit seul, soit du peuple et des grands, comme une nation voisine en a fourni des exemples ; et il est bien évident que rien de tel ne se rencontre ici. On ne peut pas employer davantage ce titre d'*Ordonnance de réformation*, car cette expression n'est appliquée dans notre ancienne jurisprudence qu'aux lois qui avaient en effet pour sujet la réforme de quelques abus qui s'étaient glissés dans l'État, et non pas l'introduction d'une

institution nouvelle. Si on voulait absolument se servir d'un vieux mot, celui d'*Édit* serait préférable, et encore ne saurait-on détacher l'idée d'un Édit, de celle de Parlements, pour le registrer ou y faire des remontrances. Puisqu'il s'agit d'une concession faite librement par un Roi à ses sujets, le nom anciennement usité, celui consacré par l'histoire de plusieurs peuples et par la nôtre, est celui de *Charte* : on l'appellera, si l'on veut, la Charte des droits, comme en Angleterre, ou bien la Charte Constitutionnelle. Jusque-là je réunis les suffrages, sauf celui de M. le Chancelier, qui parut tenir au titre d'Ordonnance de réformation.

Je poursuivis : « Maintenant, que fait le Roi d'une Charte ; » il peut bien en ordonner l'enregistrement où il lui plaît et » dans la forme qui lui convient, mais ce n'est là qu'une forme » secondaire ; la première et la plus essentielle, c'est qu'il fasse » publiquement le don et l'octroi de cette Charte à ses sujets, » et jure solennellement de l'exécuter de son côté. Il serait dé- » sirable que ce don pût se faire à la France réunie en assem- » blées primaires, parce que l'acte y recevrait un plus grand ca- » ractère d'authenticité ; que la reconnaissance et l'amour qu'il » doit exciter pénétreraient plus à fond dans le cœur des Fran- » çais ; mais il faut des délais et des formalités pour convoquer » les assemblées primaires, et la prompte publication de la » Charte est commandée par l'état actuel du royaume. Cepen- » dant, et puisqu'on ne peut pas s'adresser à la France assem- » blée, il faut chercher si elle n'a pas de représentants qui la » suppléent jusqu'à un certain point ; ces représentants semblent » s'offrir dans le Corps Législatif. Le premier de ces deux pou- » voirs a déjà pris, dans un cas analogue, une initiative contre » laquelle nulle réclamation ne s'est élevée ; le second paraît en- » core mieux appelé, par la nature même de ses fonctions, à » stipuler pour le peuple. C'est donc à ces deux Corps que le » Roi doit faire la déclaration publique de l'octroi de la Charte, » devant eux qu'il doit prêter le serment de l'exécuter, en atten- » dant que dans la cérémonie de son sacre il en jure le maintien

» à l'égal ou même en avant de nos autres lois fondamentales. »

Cette seconde partie de mon opinion éprouva des difficultés. On était bien d'accord sur la publication de la Charte en présence du Sénat et du Corps Législatif, mais on trouvait ces deux Corps peu consistants pour recevoir le serment royal, qui en France ne se prête qu'une fois, à la cérémonie du sacre. L'un en effet allait disparaître, l'autre datait d'une époque qui n'était avouée que parce qu'on ne pouvait pas faire autrement ; par les mêmes motifs, on insistait pour envoyer la Charte à l'acceptation des assemblées de canton. M. Ferrand y insistait à ce point que le Roi ne voulut pas décider et me demanda un rapport que je lui remis le soir même. Une autre difficulté arrêtait ; de quelle époque datera-t-on le commencement du règne? On avait éludé la difficulté dans la Déclaration de Saint-Ouen, qu'on avait simplement datée du 2 mai 1814 ; mais il n'y avait plus moyen de reculer : il fallait donner à la Charte une date royale, et laquelle ? Dès qu'on avait reconnu l'ancienne royauté, il fallait bien admettre l'un de ses principes fondamentaux, c'est-à-dire la descendance de mâle en mâle, sans interruption possible. *Le mort saisit le vif. Le Roi mort, vive le Roi !* Il semblait que nos pères n'eussent pas cru devoir employer d'expression trop brusque et trop vive pour exprimer la promptitude de cette transmission. Notre histoire fournissait deux exemples qui se rapprochaient de la circonstance actuelle : Henri IV avait daté son règne du jour de la mort de Henri III, quoique sa reconnaissance, abstraction faite de la fureur des partis, fît encore une question et même une question légale. Charles VII en avait usé de même, à la mort de son père, en dépit du traité de Troyes et de l'assentiment que les grands Corps de l'État, la capitale et la majorité des provinces, y avaient donné. Et c'était en effet un principe puissant et conservateur que d'admettre qu'aussi longtemps qu'il restait un prince dans la ligne de successibilité, il y avait un Roi en France ou pour la France. Un hommage de plus à ce principe était une conquête pour le salut et l'avenir du pays. Hors de là, on retombait dans le principe de la souveraineté du

peuple ; il n'y avait pas de milieu. Si Louis XVIII date ses actes du jour où il a été rappelé au trône, il sanctionne ce rappel et reconnaît à une autorité le droit de le rappeler. Or, quelle est cette autorité, si ce n'est celle du peuple ? Mais si le Roi reconnaît un acte aussi grave, il faut qu'il reconnaisse tous les autres qui sont émanés du même pouvoir. Donc la légalité de la Convention et de tout ce qu'elle a fait ; celle de l'Empire et de tout ce qu'il a institué ; ici on ne finirait pas de conséquences. Il vaut mieux se rattacher au vieux principe. Le Roi a régné dès que son droit au trône a été ouvert ; maintenant, qu'il soit censé avoir été toujours présent et ratifie ce qui s'est fait pendant son absence, il imprimera par cette fiction même une sanction toute monarchique aux actes émanés d'autorités différentes. Le passé rentre ainsi dans l'ordre, et la législation retrouve son ancienne origine et son uniformité.

A la séance de clôture de la Commission, j'avais proposé à mes deux collègues de se rendre auprès du Roi pour le supplier de résoudre ces questions qni ne pouvaient pas se remettre un jour de plus. M. l'abbé de Montesquiou, qui se réfugiait dans son orgueilleuse mauvaise humeur dès qu'il s'agissait d'entrer en lice avec moi, dit qu'on aurait le temps d'en *parler* au Roi le lendemain matin, comme s'il n'y eût sur le tapis qu'une matière à conversation ; et je rentrai chez moi, chargé de tout ce qui restait à faire pour que la Charte fût publiée le lendemain. J'y trouvai mon ancien camarade de collège, le marquis de Brézé, à qui cette solennité donnait encore plus de souci qu'à moi. Vainement avait-il fouillé les archives des cérémonies de France ; il n'y avait rien trouvé qui, de près ou de loin, eût trait à la publication d'une Charte. Cependant, il ne voulait rien prendre sur lui, à Dieu ne plaise ! et il venait à moi, comme à un ami, pour l'aider à sortir de ce cruel embarras. Je me défends de tout conseil en protestant de ma complète ignorance de la matière. Je lui remontre combien je suis pressé par le temps, et qu'il me reste du travail par-dessus la tête ; lui d'insister et de soutenir qu'il est dans le même cas que moi et qu'il faut bien que je l'é-

coute. Il entrait en matière et menaçait d'être long. Je suis forcé de l'interrompre et de lui répéter que le chapitre des Cérémonies n'était bien connu et ne pouvait recevoir de commentaires qu'à la Cour, parce que le cercle de son importance, quelle qu'elle fût, ne dépassait cependant pas le lieu qu'habitait le Roi; que ce serait abuser de sa confiance que de le laisser aller plus avant; et je me lève en lui disant, en toute humilité pourtant, que le service de Sa Majesté m'interdit de l'entretenir plus longtemps. Il me fut aisé de m'apercevoir que la confiance de l'ami de collège avait été promptement remplacée par l'orgueil blessé du grand-maître, et M. de Brézé me quitta, avec des signes non équivoques d'une mauvaise humeur que longtemps il m'a conservée; mais il me quittait et je ne lui en demandais pas davantage.

Je m'étais défié de mes forces pour le préambule de la Charte, et je m'étais adressé pour sa composition à l'homme de France que j'y reconnaissais le plus propre par son beau talent, à M. de Fontanes. Il m'avait promis de m'envoyer son manuscrit dans la soirée, et je restais sur ce point dans une parfaite sécurité, bien persuadé que je trouverais à admirer et rien à critiquer. J'étais encore occupé, sur les dix heures du soir, avec M. Masson, l'un de mes chefs de division, à la dernière révision de l'ensemble de la Charte, lorsque je reçus le travail de M. de Fontanes. Je le saisis avec avidité et je m'aperçus avec douleur que l'ouvrage, fort distingué dans son genre, ne pouvait pas remplir la place à laquelle il était destiné. M. de Fontanes avait eu peu d'occasions de lire des préambules de lois, et ce n'était pas là généralement que les orateurs allaient chercher des modèles. Le morceau qu'il m'avait fourni contenait sur le sujet de hautes pensées revêtues de formes éloquentes; mais ces pensées étaient trop générales, ces formes avaient trop d'éclat. C'était une belle page, mais ce n'était pas un préambule. Je le communique à M. Masson, qui en porte le même jugement que moi; cependant que faire? Il est plus de dix heures du soir; il faut être prêt pour le lendemain, et l'ouvrage qui me manque inopiné-

ment n'exigerait rien moins de ma part que deux jours de méditation et de calme, et dans ce moment même mille autres soins m'assiègent ! J'eus un moment de désespoir. « Où l'embarras » est-il donc si grand ? reprit M. Masson. Vous trouvez que les » pages de M. de Fontanes ne peuvent pas vous servir, appa- » remment parce qu'elles ne remplissent pas les conditions que » vous exigez dans un préambule de loi ? Eh bien ! quelles sont » ces conditions ? Dictez-moi d'abord ce qu'à votre gré le mor- » ceau doit contenir. Reprenez votre sang-froid et cherchez » l'ordre des idées. » Je dicte, en effet, et avec une sorte de colère concentrée ; mais je vais jusqu'au bout. — « Maintenant, » me dit mon interlocuteur, vérifions si dans ce premier jet » l'ordre des idées est exactement suivi, car c'est de là surtout » que dépend le succès. »

Nous corrigeons, nous transposons jusqu'à ce que nous soyons tous deux également satisfaits.

« — Très bien, poursuit-il, on va transcrire proprement ce » tracé, et votre préambule est fait, car vous n'aurez plus qu'à » remplir, et les mots ne vous manquent pas. Du courage ! nous » voilà bien avancés. » — Il rentre un quart d'heure après et me remet la mise au net du premier travail. Je commence à dicter ; je poursuis avec beaucoup plus de facilité que je n'aurais cru ; mon embarras était d'être court ; j'arrive à la fin ; je corrige une première fois pour la guerre aux pensées, une seconde fois pour la guerre aux mots, et en moins de deux heures le morceau était composé tel qu'il a été imprimé. Je voulais garder le manuscrit pour y corriger encore :

« — Non pas, dit M. Masson ; souffrez que je l'emporte ; je » vous connais ; vous passeriez le reste de la nuit à le remanier » de dix façons différentes, et demain il serait moins bien. Ne » pensez plus à la Charte ni à son préambule ; allez vous cou- » cher et dormez si vous pouvez. »

Je me jette en effet sur mon lit pour m'y reposer et avec peu d'espoir de m'endormir. J'y étais à peine qu'on entre pour m'avertir que l'inspecteur de police demande à me parler pour af-

faire urgente. Il paraît et me communique deux rapports parvenus de deux points différents, et qui annoncent qu'il se fait un amas de poudre sur le bord de la rivière, au bas du quai d'Orsay, et l'un de ces rapports ajoute que c'est dans le dessein de faire sauter le lendemain les Souverains, lorsqu'ils passeront à cet endroit du quai, en se rendant au palais du Corps Législatif pour la publication de la Charte. L'inspecteur ajoute qu'il a pris des renseignements autant que l'a permis l'heure avancée à laquelle il a reçu ces rapports, et qu'il en résulte jusqu'ici que l'endroit indiqué est celui où l'armée russe charge ses poudres ; que le travail du chargement a occupé la journée d'hier et occupera encore celle d'aujourd'hui. Quant au projet de faire sauter les Souverains au passage, il est porté à croire que c'est l'une de ces interprétations d'une chose simple par une chose coupable, auxquelles nous sommes accoutumés ; mais qu'il a dû m'en rendre compte, par suite des ordres qu'il a reçus de ne rien négliger de ce qui paraîtrait intéresser le moins du monde la sûreté des Souverains qui se trouvent à Paris. En effet, les généraux russes m'avaient supplié d'être sur mes gardes et d'entourer de mon mieux l'Empereur Alexandre, parce que, si nous avions le malheur qu'il fût non pas assassiné, mais insulté en quoi que ce soit à Paris, lui-même et ses généraux ne seraient pas assez forts pour empêcher ses soldats, qui l'adoraient, de mettre le feu à tous les coins de la ville ; de sorte que si son départ précipité me contrariait comme rédacteur de la Charte, il me soulageait infiniment comme directeur de la police. Je répondis à l'inspecteur qu'il fallait donner autant de soins à vérifier le complot de faire sauter les Souverains, que si nous y croyions l'un et l'autre ; et, ensuite, obtenir des officiers russes qui présidaient au chargement des poudres, de suspendre leur opération depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. Je le congédiai en lui demandant un nouveau rapport à huit heures, parce qu'à neuf je me rendais chez le Roi.

L'inspecteur revint, en effet, à huit heures. Je venais de recevoir un billet du Roi, qui m'envoyait sur le complot des

poudres un rapport bien corsé, et qui, sans doute, lui était parvenu de la police des Tuileries. Le Roi, sans y croire, m'ordonnait cependant de vérifier ce qui pouvait avoir donné lieu à un pareil rapport, et m'annonçait qu'il me recevrait à dix heures pour la remise du travail dont j'avais été chargé.

L'inspecteur me dit qu'il n'avait encore découvert et ne découvrirait probablement pas de trace de complot; mais qu'il avait fait d'inutiles démarches pour obtenir des officiers russes de suspendre le chargement de leurs poudres; qu'il ne fallait pas cependant se dissimuler que ce travail avait son danger pour le voisinage et qu'il fallait l'arrêter à tout prix. Je courus à l'instant chez le général Sacken, qui, dans son gouvernement de Paris, s'était montré attentif et bienveillant pour les habitants. On me fit attendre, parce qu'il n'était pas encore jour chez Son Excellence; et quand je pus lui expliquer le sujet de ma visite avec tout ce qu'il avait de pressant, il se confondit en regrets de ce que l'ordre de suspension que je demandais n'était pas de sa compétence. J'eus beau lui représenter que le gouverneur de Paris pour l'Empereur de Russie était fort compétent pour empêcher que Sa Majesté Impériale ne fût enlevée dans l'intérieur de Paris par un baril de poudre; vainement je renforçai l'image pour l'effrayer; je n'obtins de lui que quelques lignes de recommandation pour le général commandant de l'artillerie russe, qui demeurait au faubourg Saint-Germain. Il me fallut courir de nouveau de la rue Grange-Batelière à la place du Palais-Bourbon, et attendre aussi qu'il fît jour chez ce nouveau seigneur. Mes minutes étaient comptées et je séchais d'impatience. Enfin mon homme parut; il entendait et parlait mal le français et avait de plus les manières fort raides. Je commentai de mon mieux ce que je trouvais dans le billet du général Sacken; il se contentait de marcher brusquement de long en large, comme si je n'eusse rien dit, et pour lui ce pouvait bien être la même chose. Cependant il me donne à son tour un billet pour un colonel, qui, heureusement, était logé à deux pas de

l'hôtel de la police. J'en sortis piqué, et je regrettais de ne m'être pas adressé à l'Empereur lui-même. J'étais en doute si je n'irais pas au palais de l'Élysée ; je fus retenu par la circonstance que l'officier à qui j'étais renvoyé se trouvait à deux pas de chez moi. J'arrive chez celui-ci ; la Providence me le tenait en réserve pour me consoler. Celui-ci me reçut avec une politesse recherchée, plaignit les démarches que je venais de faire, et m'assura qu'il allait à l'instant même arrêter les mouvements de poudre qui se faisaient sur le port. Il ajouta qu'il n'y resterait que les gardes nécessaires à la stricte exécution de ses ordres, et que lui-même y passerait tout le temps qui s'écoulerait entre l'aller des Souverains et leur retour.

Je quittai ce colonel, enchanté de lui. Je pris bien vite mon portefeuille à l'hôtel de la police, et j'arrivai chez le Roi à dix heures passées. Je m'excusai par les courses que je venais de faire, pour pouvoir tranquilliser complètement le Roi sur le rapport qu'il m'avait adressé le matin. Sa Majesté me demanda si j'avais été sur le lieu même, pour m'assurer que le colonel nous tenait parole. Je ne pouvais pas répondre affirmativement et je reçus l'ordre d'aller le vérifier. De retour dans le cabinet du Roi, et après avoir donné cette fois-ci des assurances non équivoques, j'ouvris mon portefeuille ; je présentai au Roi trois copies de la Charte ; j'en tenais une quatrième à la main et je demandai à Sa Majesté si elle me permettait d'en commencer la lecture. Les ministres étaient présents. Le Roi jeta un coup d'œil sur la pendule, et dit : « Nous n'en avons pas trop le » temps.

» — Me sera-t-il permis de faire observer au Roi que le » préambule de la Charte est nouveau et qu'il a besoin d'être » soumis à son approbation ?

» — Oui, mais nous avons confiance en vous, et je sais que » vous êtes passé maître en ce point. »

Je m'incline en signe de reconnaissance, et je me borne à demander si le Roi a décidé de quelle année de son règne la Charte serait datée, et à qui elle serait adressée après qu'elle

aurait été publiée dans la forme qui allait être suivie. Le Roi répondit qu'on aurait le temps de s'en occuper après ; qu'il fallait songer à son départ pour l'Assemblée. La bande dorée envahit bientôt le cabinet, et les affaires cédèrent humblement le pas à la cohue des cérémonies.

Je regrettai peut-être un peu ce jour-là la ponctualité de Louis XVIII : c'est qu'en effet, l'exactitude était une des qualités les plus précieuses du Roi : s'il l'exigeait pour ceux qui avaient l'honneur de l'approcher, lui-même en donnait l'exemple.

Je me rappelle que, dans les premiers temps de la rentrée du Roi, les Conseils des ministres étaient fréquents. Avant d'entrer dans le grand cabinet où le Roi tenait le Conseil, les ministres avaient pour habitude de se réunir dans la salle du trône et de s'y entretenir jusqu'au moment où la pendule indiquait que le Roi ne tarderait pas à s'y rendre. Un jour nous nous étions oubliés en écoutant M. le Chancelier Dambray. Le Roi avait eu le temps de passer dans le grand cabinet et de s'y asseoir. Nous ne nous aperçûmes de notre distraction que quand l'huissier sortit pour fermer les battants et en prendre la garde extérieure. Chacun se précipita pour entrer, et le Roi sourit de notre embarras. M. le Chancelier, qui était un peu coupable de ce manquement, en fit des excuses au nom de tous les ministres, et les termina par l'éloge de l'exactitude du Roi :

« — Messieurs, répondit Sa Majesté, en nous adressant l'un » de ces coups d'œil caressants dont il avait le secret, l'exacti» tude est la politesse des Rois. »

On se souvient que des trois questions qui étaient restées indécises, une seule avait été résolue, savoir que l'Acte constitutionnel porterait le nom de *Charte*. Aussi le Roi et M. le Chancelier avaient-ils employé cette expression dans leurs discours. Je croyais la question de l'envoi encore indécise entre l'opinion de M. le Chancelier, qui voulait que la Charte fût adressée aux tribunaux ; celle de M. Ferrand, qui votait pour l'envoi aux assemblées de canton, et la mienne enfin, qui réclamait pour l'en-

voi aux assemblées primaires. J'appris seulement par le discours de M. le Chancelier qu'il avait gagné son procès, et ensuite qu'il l'avait plaidé seul devant le Roi. Rien de si regrettable que la manie que les ministres, en faveur à cette époque, avaient de traiter les affaires en tête-à-tête avec le Roi, alors qu'elles eussent, par leur nature, exigé des débats et une délibération. L'autorité royale naissait à peine qu'elle était gaspillée à plaisir. Cet abus a surtout été sensible pour la rédaction de la Charte. Des difficultés assez graves s'y étaient rencontrées, et pas une ne donna lieu, je ne dirai pas à une délibération du Conseil, mais à une réunion des trois Commissaires et de M. le Chancelier. Aucun procès-verbal n'a été tenu des conférences ou des résolutions. C'était M. le Chancelier, et plus souvent M. l'abbé de Montesquiou, qui allaient parler au Roi de ce qui s'était passé à la Commission, et ils le faisaient par forme de conversation et à titre de nouvelles ; puis ils rapportaient de vive voix les décisions du Roi. Je réclamais ; je disais à M. le Chancelier qu'on n'en avait pas usé de la sorte sous Louis XIV, lors des conférences pour les Ordonnances, durant lesquelles on avait tenu registre de tout, à un mot près, et tout réglé, jusqu'à la place que chaque Commissaire occupait autour de la table. M. le Chancelier me répondait toujours que nous étions trop pressés, et que ce qui importait, c'était de finir vite.

L'Assemblée avait été indiquée au Palais du Corps Législatif ; elle était nombreuse et belle ; l'Europe y assistait par ses Souverains et les grands personnages qui marchaient à leur suite. Un trône magnifique avait été élevé pour le Roi sur l'estrade où siège ordinairement le président; les grands officiers de la Couronne en remplissaient les degrés. Les banquettes de la salle étaient occupées, à droite, par les membres du Sénat ; à gauche, par ceux de la Chambre des Députés ; les ministres siégeaient au centre dans les places qui leur sont réservées. La Famille Royale et les Souverains étrangers étaient placés dans deux tribunes richement décorées. Le reste de ce vaste amphithéâtre était comble de ce que la ville offrait de plus élégant et

de plus distingué, et on se rappelle que Paris était, dans ce moment et dans toute la vérité de l'expression, le rendez-vous de l'Europe. Jamais, et à aucune époque de ses fastes, ni même durant le règne de Napoléon, cette capitale célèbre n'avait rien offert de comparable à l'auguste et magnifique spectacle de tous ces Souverains désarmés, amis, et qui venaient unir franchement leurs vœux à la voix du Roi de France pour le bonheur et la liberté de cette nation, qu'on n'avait cessé de craindre que pour recommencer à l'admirer. Combien d'idées un tel spectacle soulevait! les Français en garderaient-ils un long souvenir? Quel destin était promis à cette loi qui allait être promulguée avec une solennité européenne? Ceux qui la reçoivent aujourd'hui avec enthousiasme sauront-ils la garder avec sagesse et la défendre avec intrépidité? A-t-on vraiment retrouvé le secret de cet échange, quelque temps suspendu, d'affection et de reconnaissance, de protection et d'amour, qui, depuis douze siècles, confondait les Français et leurs Rois?

Le Nestor des Rois présents, Louis XVIII, remplit son rôle avec une dignité remarquable ; il prononça de vive voix un discours bien pensé, bien écrit, et surtout approprié à une circonstance qui avait aussi sa difficulté, car force était bien de parler des sacrifices qu'il avait fallu faire et des conquêtes qu'on avait abandonnées. Cette partie sensible fut touchée avec délicatesse. Le mérite du discours s'accrut encore par la manière dont il fut débité : un organe admirable, le geste juste et mesuré, la pose pleine de dignité; enfin, nous reconnûmes l'accent français, et même l'accent du Roi de France. Le succès fut universel et sincère, il était mérité.

M. le Chancelier, suivant l'usage, parla pour développer ce que le Roi, par son discours, n'avait fait qu'indiquer. On crut remarquer qu'il s'écartait au contraire de l'esprit dans lequel avait été conçu le discours du Roi : il s'efforçait d'établir que la royauté n'avait rien perdu ni pu perdre de l'autorité absolue qu'elle exerçait en France, et il s'obstinait à appeler la Charte une ordonnance de réformation. Le discours de cet homme ver-

tueux était la franche expression de ses principes ; il n'eût pas conseillé au Roi de donner la Charte : une fois donnée, il tenait sa conscience engagée à y être fidèle, et ce magistrat des vieux jours n'admettait pas les compositions ; on ne le connaissait pas encore assez pour lui rendre cette justice, et pour lui ce début ne fut pas heureux.

M. Ferrand, comme doyen des Commissaires du Roi, donna lecture de la Charte; son organe, naturellement sourd, était encore affaibli par la maladie, et en ma qualité d'auteur du préambule, je souffrais plus que je ne peux le dire de la manière dont il lisait. Cependant il me parut qu'en général la Charte était bien reçue ; j'apercevais sur tous les bancs des signes individuels d'approbation, et elle devint générale quand la lecture fut finie.

Les membres de l'ancien Sénat et les Députés des départements se levèrent et prêtèrent le serment de fidélité au Roi et d'obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du royaume. Tous les actes de cette séance mémorable étaient terminés, et le Roi se retira, entouré du cortège avec lequel il était entré. Les ministres le suivirent jusque dans son cabinet, et chacun de s'extasier sur son discours et sur le ton dont il l'avait prononcé : pour cette fois la flatterie, et même un peu d'extase, étaient pardonnables. Louis XVIII était enchanté ; ce prince, singulièrement jaloux des succès de l'esprit et de la bonne grâce, aimait surtout à les obtenir dans les circonstances d'éclat. Chaque année, l'ouverture des Chambres était pour lui un jour de fête, et il en revenait épris des applaudissements qu'il avait recueillis.....

LES COMMENCEMENTS

DE

LA SECONDE RESTAURATION

1815

XIX

Séjour à Gand. — Le Roi. — Monsieur. — Les Ministres. — La Cour. — La Messe de Sa Majesté. — Je travaille avec le Roi. — Le prince de Talleyrand. — M. le duc d'Orléans. — Le maréchal de Beurnonville[1].

..... En sortant de chez le Roi, j'allai présenter mon hommage à *Monsieur*. Ce prince me fit l'accueil aimable dont il ne lui serait pas possible de se distraire lors même qu'il en aurait l'intention. La visite ne se borna pas aux formes respectueuses de l'étiquette ; l'entretien du prince avec moi fut long et animé. Il passa en revue tous les événements qui s'étaient accomplis depuis le jour de son arrivée en France. Ce souvenir nous attendrit l'un et l'autre.

« — Eh bien, mon cher Beugnot, continua Son Altesse, nous » voilà encore une fois dehors, et à qui la faute ? Faut-il s'en » prendre cette fois à mes principes qu'on n'a pas voulu ad- » mettre, ou à mes amis qu'on a pris tant de soin d'écarter ? » Allons, soyez de bonne foi et expliquez-vous. »

J'accordai au prince ce qu'il y avait de vrai dans cette observation, mais je le suppliai de faire aussi la part, dans le malheur qui venait de nous arriver, des imprudences que ne justifiaient pas toujours les meilleures intentions ; telle qu'une séparation trop marquée entre les hommes et les choses de la Révo-

[1] Les fragments qui suivent sont entièrement inédits.

Au mois de décembre 1814, le comte Beugnot avait été nommé Ministre de la Marine. C'est en cette qualité qu'il suivit le Roi Louis XVIII à Gand, pendant les Cent-Jours.

lution et de l'ancien régime, et l'apparente faveur qu'avait reçue ce dernier parti.

Je me plaignis qu'on eût comme à dessein froissé des amours-propres, blessé des susceptibilités, et quelquefois inquiété des intérêts.

« — Quand je vous accorderais tout cela, reprit le prince, et » je trouve qu'il y a beaucoup à rabattre, vous aviez fait préva- » loir votre système; vous disposiez de toutes les forces du » Gouvernement et vous n'avez pas su nous défendre. Il faut » bien que vous conveniez qu'un système différent n'aurait pas » fait pis, et qu'il n'est pas démontré qu'il n'eût pas fait mieux. »

Ceux qui n'ont pas traité d'affaires avec *Monsieur*, accusent à tout propos le peu de capacité qu'il y apporte, ses vues étroites et son opiniâtreté. Rien, à la rigueur, n'est vrai dans ces reproches. *Monsieur* apporte aux affaires de l'intelligence, une forte application. Il faut bien reconnaître qu'il tient aux principes dans lesquels il a été élevé ; mais son attachement se fonde sur la conviction plutôt que sur les préjugés, et on s'en aperçoit à la manière dont il se défend. Il ne manque pas même de dextérité dans le raisonnement, et, pour peu qu'on lui donne d'avantages, il s'en saisit à l'instant. Tout cela est, au reste, recouvert d'une entière bonne foi, et il n'y a pas de conscience d'homme plus pure que la sienne.

Le résultat de notre première conférence fut qu'il fallait fondre toutes les nuances du parti royaliste en un seul parti, celui des honnêtes gens, et admettre sans distinction de condition tout ce qui était religieux, honnête, dévoué à la France et au Roi, travailler enfin à réparer nos malheurs et rejeter loin de nous tout ce qui pouvait les avoir amenés.

Après cette première entrevue avec M. le comte d'Artois, je m'empressai de faire mes visites aux personnages principaux qui avaient suivi le Roi, et le soir je vins prendre possession d'un appartement qui m'avait été assigné dans la maison où habitait déjà M. Louis. Le voisin ne manqua pas de m'interroger sur l'emploi de ma journée :

« — Eh bien, vous avez vu le Roi, vous avez vu *Monsieur*, vous » avez vu Blacas, que font-ils? s'occupent-ils d'un ministère? » ont-ils leur homme pour les finances? Je suis sûr qu'ils le » cherchent partout.

» — Je ne le sais en vérité pas, car je n'ai rien dit ni pu » dire qui eût trait à quelque chose de pareil. Il me semble » qu'il y a un préliminaire à toute formation de ministère, c'est » la rentrée du Roi en France. J'ai traité ce point en général » avec le Roi et avec *Monsieur* : j'ai tâché de le faire avec la » mesure que leur position commande, e je vous jure qu'il n'a » pas été le moins du monde question d'affaires de Gouverne- » ment.

» — Vous ne voulez rien dire, à la bonne heure : je suis sûr » que Blacas cherche un ministre des finances. Quelque temps » avant notre départ, il avait déjà fait faire des propositions à » Mollien. Nous aurions aussi bien fait de rester où nous étions » que de venir à Gand. Ces gens-ci recommencent à dire des » bêtises en attendant qu'ils en puissent faire. C'est ce nigaud » de *** qui est leur homme. Au reste, je ne devrais parler que » pour moi ; car pour vous, je m'attends bien que vous allez » faire ici comme à Paris, les cajoler et être toujours de leur » avis.

» — Vous avez vu plus d'un exemple du contraire ; mais pas- » sons : quand on veut vivre avec vous, il faut endurer parfois » de mauvais compliments. »

J'eus beau faire : dès le premier jour de mon arrivée à Gand, M. Louis me rangea parmi ceux qui lui cherchaient un successeur au ministère des finances, et cette préoccupation dénuée de tout fondement détermina la conduite qu'il tint depuis à mon égard.

Le lendemain je rendis visite aux ministres. Je trouvai, à M. Dambray, un air embarrassé qui ne lui est pas naturel. Il me demanda, avec une sorte d'inquiétude, si le Roi, si *Monsieur*, m'avaient parlé de lui ; il me dit qu'il vivait retiré et ne se mêlant de rien, parce que dans la position où nous étions ici il y

avait fort peu de choses dont un Chancelier pût s'occuper. Je soupçonnai qu'il était survenu quelque refroidissement de la part du Roi, et comme M. Dambray est attaché de cœur à Sa Majesté, il n'était pas étonnant qu'il en fut affecté au point de ne pouvoir pas le dissimuler entièrement. J'appris quelques jours après d'où le nuage s'était élevé.

M. le Chancelier avait bien intimé aux ministres l'ordre du Roi de se rendre à Lille, mais il ne l'avait pas exécuté pour son compte et s'était rendu, en quittant Paris, à sa terre de Montigny, en Normandie. Il espérait y rester paisible, comme il l'avait fait pendant vingt-cinq ans, lorsque son séjour fut dénoncé à l'Empereur par le sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe, Félix Lepelletier. Le ministre de la police Fouché engagea l'Empereur à ne pas s'occuper de M. Dambray, qu'il peignait comme un homme inoffensif. L'Empereur y avait d'abord souscrit, mais en parcourant le rapport de dénonciation, il y lut que le Chancelier était riche de deux cent mille francs de rentes qu'il ne manquerait pas de tenir à la disposition des Bourbons. « — Oh ! reprit l'Empereur, j'ai été trop vite ! Deux cent mille » francs de rentes, c'est la dotation de quatre généraux. Il faut » faire partir cet homme-là. »

Ces dénonciations, ces allées et venues avaient duré quinze jours pendant lesquels M. Dambray n'avait pas paru devant Louis XVIII, qui tenait sévèrement au principe que le Roi et le Chancelier de France étaient inséparables comme le corps et l'âme. On n'avait pas vu paraître davantage l'ancien Chancelier, M. de Barentin, auquel, avec la meilleure volonté du monde, on ne pouvait découvrir d'autre mérite que celui de sa fidélité passée ou d'avoir marié sa fille à M. Dambray. Le beau-père avait fait mieux : il avait offert de prêter serment à l'Empereur en demandant seulement la restitution de quelques bois qu'il n'avait pas eu le temps d'obtenir de Louis XVIII. Napoléon, qui trouvait tout cela assez plaisant, accepta le serment, rendit les bois et reçut la visite de M. de Barentin. Le Roi qui, de son côté, ne s'épargnait pas non plus la plaisanterie, se vengea au retour

par un mot fait exprès pour le personnage. Ce bon M. de Barentin expliquait de son mieux et par conséquent assez mal, au Roi, sa visite à Bonaparte, la restitution de ses bois et glissait sur le serment :

« — Je n'ai pas précisément juré, » disait-il. « — J'entends, » répondit le Roi, vous avez *juratté ;* à votre âge, on ne fait » plus ces choses qu'à demi. »

Sans doute quelques bons avis étaient arrivés jusqu'à Gand sur ces particularités, puisque c'est là que je les ai apprises, et le Roi aura d'abord battu froid à M. Dambray. L'épreuve durait encore lorsque j'arrivai, et c'est de la sorte que j'explique l'espèce d'abattement dans lequel je trouvai le Chancelier. Plus tard les gens qui voulurent l'exclure du ministère grossirent à merveille ce petit incident : il est vrai qu'ils étaient eux-mêmes passés maîtres en fait de fidélité.

Ma seconde visite fut pour le duc de Feltre. Je le trouvai logé dans un fort bel hôtel et habitant un cabinet qui, à Paris même, n'eût pas été au-dessous de sa fortune. Il était assis devant un grand bureau où reposaient plusieurs liasses de papiers rangées avec beaucoup de méthode, je dirais volontiers, d'élégance. Je l'écoutai me raconter ses soucis, ses travaux, et se placer seul, à l'écart des autres serviteurs du Roi. Il me dit qu'il avait réuni jusqu'alors les fonctions de ministre de la marine et de ministre de la guerre, mais il me promit que, dès le premier jour, il prendrait les ordres du Roi pour me faire le renvoi de toutes les affaires concernant le premier département ; il me pria de remarquer avec quel art il avait classé à part les affaires de la marine et celles de la guerre, et, il me faut le reconnaître, M. le duc de Feltre doit avoir à un très haut degré la protubérance de la nomenclature.

Je vis, le même jour, le général Beurnonville. Pour celui-là je m'attendais à ce qu'il allait me dire, parce qu'il avait rapporté de Paris un thème dès longtemps fait et sur lequel il était d'une fécondité inépuisable. En sortant du Gouvernement Provisoire, le général Beurnonville était rentré au Conseil en qualité de

ministre d'État, et là il se trouvait en quelque sorte le juge des ministres à département. Il ne pouvait pas arranger dans sa tête qu'un ministre à portefeuille, ainsi qu'il l'appelait, eût un traitement excédant cent mille francs, tandis qu'il n'était nulle part question du traitement des ministres d'État, qui devait être supérieur à l'autre, si l'on voulait que les traitements suivissent l'importance des fonctions. Plus d'une fois il m'avait fait part de son impatience à cet égard et pressé d'en toucher deux mots au Conseil. Je le fis en effet ; il avait été trouvé juste d'accorder aux ministres d'État une indemnité pour le surcroît de réprésentation que leur imposait l'entrée au Conseil, mais la chose avait été renvoyée, comme elle devait l'être, au budget de 1816, que Napoléon ne nous avait pas laissé le temps de préparer. Le général trouvait simple que les ministres à portefeuille eussent suivi le Roi :

« — Ils étaient, disait-il, assez bien payés pour cela, et » d'ailleurs ces messieurs s'étaient adjugé du *viatique* avant » le départ ; mais pour les ministres d'État, leur arrivée à » Gand était un pur sacrifice dont on ne pouvait leur savoir » trop de gré ; et cependant les distinctions et les gratifica- » tions seraient encore pour messieurs les ministres à porte- » feuille ! »

Je savais à quoi m'en tenir sur le sacrifice que le général Beurnonville avait fait en arrivant à Gand, mais je me contentai de défendre les ministres à portefeuille sur le *viatique* et les *gratifications*, et j'applaudis aux sentiments généreux qui avaient conduit à Gand messieurs les ministres d'État.

Entre les hommes d'affaires qui avaient suivi le Roi à Gand, on distinguait MM. de Vaublanc, Capelle, Anglès, Mounier et Guizot. Ces messieurs aimaient les Bourbons de toute la haine qu'ils portaient à Napoléon et aussi de la peur qu'il leur faisait. M. de Vaublanc, qui a plus de dévouement que d'habileté, avait commis des imprudences lorsque arriva à Metz, où il était préfet, la nouvelle du débarquement de l'Empereur. Le général commandant la division, avec lequel il n'était pas bien, l'avait

en quelque sorte forcé de s'éloigner. La frontière étant voisine, M. de Vaublanc la passa, et une fois arrivé à l'étranger, il crut que le meilleur parti qu'il eût à prendre était de venir rejoindre le Roi à Gand.

M. Capelle avait, en 1814, été mis en jugement par l'Empereur pour avoir abandonné la ville de Genève, où il était aussi préfet, lorsque quarante mille Autrichiens étaient aux portes et sur le point d'entrer. Il craignit qu'il ne prît à l'Empereur la fantaisie de le faire fusiller *per modum continus*, et crut prudent de lui en ôter les moyens en venant se réfugier près du Roi.

M. Anglès avait occupé le ministère de la police sous le Gouvernement Provisoire ; son nom figurait sur le décret de Lyon ; ce n'était donc pas la peine de s'informer pouquoi il se trouvait à Gand.

M. Guizot n'était pas bien sûr que les bonapartistes rentrés au pouvoir ne se vengeassent pas de la manière un peu dure dont il les avait traités lorsqu'il remplissait la place de secrétaire général sous l'abbé de Montesquiou.

Quant à M. Mounier, qui, pour avoir été dans le cabinet de l'Empereur, ne l'en aimait pas davantage et se plaisait à parodier les grandes scènes de l'intérieur impérial, il n'avait pas voulu éprouver jusqu'où Bonaparte, à son retour, entendrait la plaisanterie.

Au reste, à M. de Vaublanc près, qui était déjà d'un âge mûr, les autres étaient jeunes et par conséquent généreux. Le parti le plus noble avait eu de l'attrait à leurs yeux. S'ils réussissaient, la fortune leur arrivait par un beau côté ; s'ils ne réussissaient pas, ils avaient la vie devant eux pour réparer un premier échec qui encore n'aurait pas été sans gloire. Je suis persuadé que ces sentiments sont entrés pour beaucoup dans la détermination de MM. Mounier et Guizot.

Les ministres et les personnes que je viens de nommer composaient ce que j'appelle le parti des hommes d'affaires ou du Gouvernement. Dans celui de la Cour se trouvaient les premiers

gentilshommes de la Chambre, les capitaines des gardes et un très petit nombre d'officiers de la Maison qui avaient suivi le Roi. En dépit des circonstances et d'une chance commune, ces deux partis vivaient séparés. Les individus se rencontraient chez le Roi, au spectacle, à la promenade, et se traitaient réciproquement avec une politesse bienveillante, mais il n'y avait pas de réunions pour la table, le jeu ou seulement pour la conversation. Les mœurs de la première émigration avaient reparu dans toute leur naïveté. On eût dit de l'année que nous venions de passer en France comme d'un bal masqué, après lequel, une fois dehors, chacun jette son masque et reprend son habit accoutumé. Les gens raisonnables n'en étaient pas mortifiés le moins du monde, mais s'en affligeaient parce qu'ils y voyaient une cause toujours subsistante des maux que nous éprouvions et de ceux qui nous attendaient.

J'habitais, comme je l'ai dit, dans la même maison que M. Louis; nous décidâmes de réunir nos deux ménages en un seul. Veut-on savoir l'état que tenaient à Gand les ministres ainsi réunis du Roi Très-Chrétien ? Un domestique commun faisait nos lits, frottait nos appartements, battait nos habits et nettoyait nos bottes. Nous dînions à table d'hôte à trois francs par tête ; nous déjeunions avec une jatte de lait, et nous soupions avec un verre d'eau sucrée. Ce régime avait le double mérite d'être fort sain et fort économique, et j'y avais passé sans difficulté en quittant le luxe de la table auquel j'étais, depuis vingt ans, habitué. C'était M. Louis qui avait créé cet ordre sévère. A son avis nous devions, sous un régime ou sous un autre, rentrer un jour en France. Ce jour était-il prochain ou éloigné ? Personne ne le pouvait dire ; en attendant, il fallait restreindre nos besoins de manière à les dominer et à ne jamais nous trouver dans la dépendance de qui et de quoi que ce fût. Je lui remontrais qu'en dépensant seulement le quart du revenu que nous nous étions fait au dehors, nous pourrions vivre d'une manière un peu plus large et plus décente. Il me répondait que nos besoins augmenteraient avec l'âge, tandis que nos ressources

pourraient diminuer par des événements imprévus, et que, dussions-nous faire des économies, il valait mieux envoyer de l'argent à nos familles que de leur en demander. Cette fois-là il avait raison. Au reste une économie fort étroite était la loi commune des émigrés de Gand ; personne n'avait de voiture ; on était très simplement vêtu, et il y avait pour la table émulation de sobriété. Les anciens émigrés se rappelaient par combien d'épreuves ils avaient payé le luxe de Coblentz et les magnificences de l'armée des princes ; ils ne voulaient pas y être pris une seconde fois ; et les nouveaux les imitaient d'autant plus volontiers que la simplicité des mœurs leur était naturelle. Le seul duc de Feltre faisait exception : il ne sortait jamais que dans une voiture et suivi de deux valets de pied. Il donnait un dîner par semaine ; sa représentation venait immédiatement après celle du Roi, ou plutôt il n'y avait de représentation à Gand que pour le Roi et M. le duc de Feltre. Celui-ci agissait rondement, sans s'apercevoir le moins du monde du contraste qu'il faisait avec ses collègues, et tout persuadé qu'un hôtel, un carrosse, des valets, un chasseur et un cuisinier, sont cinq sens ajoutés à la personne de tout ministre.

La vie habituelle n'avait rien de triste, au moins pour M. Louis et pour moi, et je ne me rappelle pas avoir éprouvé, à Gand, un seul moment d'ennui. Nous donnions la matinée à l'expédition du petit nombre d'affaires qui nous survenaient ou bien qui nous étaient renvoyées par le Roi. Le dîner à trois francs par tête était tour à tour animé par de bonnes discussions ou par la gaieté ; ce qu'on y trouvait à manger était la chose dont la majorité des convives se souciait le moins. Cette majorité se composait d'esprits distingués et de nature différente ; leur choc faisait jaillir des étincelles d'un bout de la table à l'autre. M. Mounier y apportait cette verve entraînante et ces saillies qui recouvrent chez lui un fonds de connaissances sérieuses et un esprit vigoureux. M, Guizot, moins vif, moins incisif, mais né pour la discussion et l'étendant toujours autant par la force de ses idées que par la variété de ses connaissances, occupait

bien sa place. Les autres y payaient leur contingent qui avait aussi son prix. L'essentiel n'était pas d'expédier le dîner, c'était chose bien vite faite ; on donnait un instant la parole au général Beurnonville pour se plaindre de l'ordinaire : c'était le petit ordre du jour ; après quoi la discussion commençait et la nuit nous trouvait le plus souvent réunis encore autour de la table.

Nous étions alors dans la plus belle saison de l'année : le temps était admirable ; nous nous permettions quelquefois des parties de campagne, dont M. Capelle était le grand ordonnateur. Le programme consistait dans un énorme plat de poisson, ce qu'on appelle, en style de Rapée, une *matelote*, et un plat de pommes de terre, le tout accommodé à l'anglaise et arrosé de bonne bière de Louvain. Ces dîners à la campagne n'étaient pas plus dispendieux que ceux de la ville et étaient encore plus agréables. On y laissait la politique de côté pour ne mettre sur le tapis que des sujets de littérature légère ou de beaux-arts. L'aller et le retour à travers des plaines chargées de verdure et d'espérance étaient aussi des joussances, et ces petits déplacements avaient le mérite de rompre l'uniformité de notre vie.

Nous passions de temps en temps la soirée au spectacle où l'arrivée de la Cour de France avait, disait-on, réuni les acteurs les plus distingués ; ils étaient détestables ; aussi n'avaient-ils, parmi nous, d'autres auditeurs assidus que le fameux Père Élysée qui, pour l'honneur de son goût ou pour tout autre motif, passait beaucoup plus de temps dans les coulisses que dans l'intérieur de la salle.

Nous nous rendions le plus communément chez le Roi dans une rotonde qui faisait partie de son hôtel, mais où l'on arrivait du dehors sans traverser les appartements occupés pas Sa Majesté. Là se réunissaient les ministres et les membres du corps diplomatique. On y lisait les journaux ; les ambassadeurs nous y donnaient confidentiellement les nouvelles de leurs cours qu'ils voulaient rendre publiques. Nous leur donnions, avec la même

discrétion des avis bien secrets qui nous arrivaient de Paris, et dont ils composaient leurs dépêches du lendemain. Quelques vérités échappaient pourtant à travers tout ce manége. Nous voyions que les cours restaient unanimes dans le dessein de ne jamais composer avec Napoléon, et nous en tirions cette conclusion que la lutte ne serait que l'affaire d'un temps plus ou moins long, mais où Napoléon finirait par succomber. Cependant il semble que sur la terre étrangère l'amour de la patrie se ravive pour être séparé de son objet ; nous pleurions sur les maux qu'une telle lutte attirerait sur la France, et il nous fallait reconnaître avec douleur qu'il ne restait au Roi aucun moyen de les prévenir. Nous gardions pour nous le secret de notre impuissance ; nous vantions aux ambassadeurs étrangers les dispositions de l'immense majorité de la France, la force du parti royaliste qui allait se trouver partout et jusque dans le sein de la Chambre des Députés ; nous parlions de défections prochaines dans l'armée. Il faut bien que nous soyons parvenus à en faire croire quelque chose, car jusqu'à la bataille de Waterloo, où furent vaincus Bonaparte, la France et le Roi, les étrangers croyaient qu'ils ne pouvaient pas, pour l'exécution de leurs desseins, se passer du concours de Sa Majesté, et on verra bientôt qu'eux-mêmes proposèrent des mesures qui prouvaient cette persuasion.

Le ministre de la guerre me renvoya, ainsi qu'il me l'avait promis, les papiers concernant le département de la Marine. Ils ne pouvaient pas être de beaucoup d'importance ; ils consistaient dans quelques dépêches parvenues par la voie d'Angleterre, et expédiées par des bâtiments qui avaient appris en mer ou dans leurs relâches les événements de France ; une correspondance avec M. de La Châtre, alors notre ambassadeur à Londres, sur le parti que prendrait l'Angleterre à l'égard de nos colonies si elles se déclaraient pour Bonaparte ; enfin le tableau des officiers et des administrateurs de la marine qui se trouvaient auprès du Roi, et qui demandaient à toucher le même traitement que les officiers de terre et par assimilation

de grades. Ces affaires réunies n'offraient pas une grande masse de travail ; cependant elles me prenaient mes matinées, parce que je remplissais toutes les places de mon département, celles de ministre, de directeur, et même d'expéditionnaire. Le règlement du sort à faire provisoirement aux officiers de marine fournissait matière à une correspondance multipliée ; je vis avec regret par le tableau de ces officiers que si ceux de l'ancienne marine ne s'y trouvaient pas tous, il s'en trouvait au moins un bon nombre qui avaient oublié leur âge pour suivre le Roi et lui offrir leurs vieilles épées ; tandis que pour trouver des officiers de la nouvelle marine, il fallait descendre aux grades d'aspirant ou d'enseigne. J'oublie cependant M. Henri de Rigny, capitaine de frégate et neveu de M. Louis ; il est vrai qu'il ne se pressa pas d'arriver ; il ne parut à Gand que dans les derniers temps de notre séjour, mais son nom n'en figura pas moins sur le tableau.

Je puisais cependant au milieu de ces petites occupations l'occasion de travailler une fois par semaine avec le Roi. Je débutais toujours par lui parler marine ; c'est ce qui me donnait le droit d'entrer ; puis la conversation retombait de son propre poids sur les affaires de France. Je rendais compte alors de ce que j'avais recueilli pendant la semaine, des correspondances avec Paris et même sur le pavé de Gand, et j'usais de l'art que j'avais appris au ministère de la police d'amuser le Roi en ayant l'air de l'occuper. Aussi je le retrouvais tel qu'il était alors avec moi ; lui-même me faisait part de ses espérances et me communiquait sa sécurité qui était complète. Ce n'est pas qu'il se fît tout à fait illusion sur les dispositions de la France pour sa famille. Il attribuait toujours à l'armée la catastrophe qui l'avait conduit à Gand ; il reconnaissait qu'elle avait eu pour auxilliaires les intérêts nés de la Révolution ; mais il croyait fortement que la France ne pouvait pas se passer de lui, et que s'il y restait encore bon nombre de volontés qui lui étaient contraires, la nécessité ferait plier ces volontés. Ce travail avec le Roi, et la cour que je lui faisais le dimanche après la messe, composaient mes rapports avec Sa Majesté.

Le dimanche, la messe du Roi était à midi, à Gand comme jadis à Versailles, comme dernièrement à Paris, S. M. gardait partout de son mieux la dignité du Roi de France. Elle arrivait à la cathédrale, ayant *Monsieur* dans sa voiture ; les officiers de service en occupaient une seconde ; puis venaient comme de raison celle de M. le duc de Feltre. Le reste des Français accourait de toutes les rues de Gand et y formait un pêle-mêle assez divertissant. L'église, quoique fort grande, était comble d'assistants qui témoignaient tous un grand respect pour le Roi, car, à son arrivée, personne ne restait assis. La messe était entendue, même par les Français, avec un recueillement dont le Roi et *Monsieur* surtout donnaient l'exemple. Les habitants de Gand attachés à la religion catholique en étaient fort touchés, et disaient hautement que rien n'eût été si heureux pour la Belgique que sa réunion à la France sous des princes aussi pieux que ceux-là.

Le Roi ajoutait quelques rapports de faveur aux rapports ordinaires que les ministres pouvaient avoir avec S. M. Dans la semaine de mon arrivée je fus invité à dîner ; M. Louis le fut pour le même jour. Sa joie en fut assez mince, parce qu'il prétendait que pour l'inviter on avait attendu mon arrivée. J'avais beau lui dire, ce qui fut promptement vérifié, que le Roi réunissait le même jour tous ses ministres présents à Gand, et que mon arrivée n'était certainement pour rien en une telle affaire ; le Roi, toute sa Cour, et le duc de Duras en particulier pour avoir expédié les lettres d'invitation, n'en furent pas moins habillés de toutes pièces. On menaçait de s'en dispenser en prétextant une indisposition, ce dont je ne prenais pas la peine de détourner mon homme, parce que je savais bien qu'il n'en avait nulle envie.

Le dîner se composait, comme je l'avais prévu, de *Monsieur*, des grands officiers de service, et de MM. Dambray, de Feltre, de Blacas, Louis et moi. Le Roi en fit les honneurs avec la politesse de la vieille Cour et la grâce personnelle qu'il y ajoutait ; à chaque service il offrait aux convives du plat qu'il avait devant

lui, et il y trouvait l'occasion de distribuer autour de la table son coup d'œil aimable et quelques mots bienveillants. Au rôti, il découpait avec une rare dextérité et comme si dans sa jeunesse il se fût exercé à porter la grâce jusque dans les moindres détails. Peut-être n'est-ce pas un si mince mérite pour un maître de maison, même pour un Roi, que de savoir faire les honneurs de sa table. Si le maître est d'une condition très supérieure à celle de ses convives, les attentions qu'il leur porte deviennent des faveurs dont ils sont intérieurement plus touchés que des mets qu'on leur offre. Si la condition des uns et des autres est la même, le maître de maison prend sur ses égaux la supériorité de la politesse et des soins. La table avait autrefois ses propos aimables, ses doux entretiens, ses épanchements de cœur, et le plus grave des historiens de l'antiquité n'a pas cru déroger en nous en donnant un traité. Aujourd'hui on s'est mis fort à l'aise sur ce chapitre comme sur tant d'autres. On avait pendant quelques temps réduit l'intérêt d'un dîner à la sensualité des mets qui garnissaient la table. Ce travers a peu duré : maintenant le dîner n'est plus que ce que la nature l'a fait, une nécessité qui n'est déguisée par rien de ce que la gaîté, la cordialité ou le savoir-vivre de nos pères y avaient introduit.

Le Roi, après son dîner, passa dans le salon ; il y reçut les hommages de quelques personnes, et ensuite on fit le whist de *Monsieur*, où ce prince admit M. de Luxembourg, M. de Duras et moi. Le Roi était placé dans son fauteuil à côté de la table et jugeait les coups ; il y portait cette mémoire et cette puissance d'attention qu'en semblable matière personne n'a possédées au même degré que lui. Il signalait les moindres fautes et pouvait nommer au dernier coup les cartes qui restaient dans les mains des partenaires ; il le fit deux ou trois fois. M. Louis resta pendant toute la partie sans savoir à qui parler, et même sans se venger du silence par des gestes. Il en sortit accablé, protesta que de sa vie il ne s'était autant ennuyé, et fit des vœux pour n'y être jamais repris.

Sa politique était alors dirigée tout entière vers les ministres

des puissances étrangères. Selon lui, M. de Talleyrand avait encore une fois sauvé la Maison de Bourbon au Congrès de Vienne. Il avait dans la main les affaires de la France ; il les arrangerait comme il l'entendrait avec les Souverains ou avec leurs représentants, et sans se soucier de ces gens-ci (c'est-à-dire du Roi et des princes) qui n'entendaient rien et qui n'étaient propres qu'à tout gâter.

Le retard de l'arrivée de M. de Talleyrand à Gand donnait quelque poids aux assertions de M. Louis. Vainement l'avait-on pressé de venir rejoindre le Roi ; il se tenait aux eaux de Carlsbad où il attendait les développements qui allaient être donnés aux résolutions du Congrès, pour savoir le rôle que lui-même aurait à jouer. Cette absence de son principal ministre donnait au Roi quelques inquiétudes ; il en avait un autre sujet dans la conduite de M. le duc d'Orléans.

Ce prince n'était parti de Lille que vingt-quatre heures après le Roi, et cet intervalle lui avait suffi pour laisser entendre au maréchal Mortier qui commandait la division, et aux autres généraux, qu'il n'approuvait pas en tout la conduite qu'on avait tenue depuis la Restauration ; il avait donné un gage de son opinion en quittant sur-le-champ le continent pour se rendre en Angleterre. Pour bien apprécier l'intérêt qu'attachait M. le duc d'Orléans au choix de son séjour, je dois rappeler ici que M. le duc de Berry commandait à cinq lieues de Gand, à Alost, un camp où se trouvaient réunis les débris des corps de la Maison du Roi, un petit nombre d'officiers et de soldats isolés et des jeunes gens des écoles qu'une ardeur royaliste avait entraînés sur les pas du Roi. Cette petite armée, toute décousue qu'elle était, recevait chaque jour des recrues, et en aurait reçu davantage si les finances du Roi l'eussent permis ; mais quelle qu'elle fût, nous la faisions sonner bien haut à l'intérieur de la France et à l'étranger. Elle se recommandait par le nom du prince qui était à sa tête, par quelques officiers de distinction qui composaient son état-major, et pour être dans le vrai, il faut bien admettre que ce faible corps était la véritable

armée du Roi de France. C'était donc là qu'était la place des princes de sa Maison. Cependant M. le duc d'Orléans ne croyait pas que ce fut la sienne, parce qu'il paraissait décidé à ne se trouver, pour aucune cause et dans aucune circonstance, en face des soldats français que jadis il avait commandés, et avec une cocarde différente de celle sous laquelle il avait fait ses premières armes. C'est là ce qui l'avait déterminé à choisir l'Angleterre pour son séjour.

Le Roi n'était donc pas rassuré sur M. le duc d'Orléans. J'avais remarqué que toutes les fois que je lui parlais de ce prince, il gardait le silence. Un jour même où je lui avait remis un mémoire qui traitait hypothétiquement du danger dont la branche cadette de la Maison de Bourbon pouvait être pour la branche aînée, il laissa tomber le mémoire de ses mains après l'avoir lu et poussa un profond soupir : puis il remit précipitamment une affaire différente sur le tapis, comme pour éloigner de son esprit un sujet importun. Cette inquiétude ancienne devait s'accroître par l'absence de M. le duc d'Orléans. S. M. lui écrivit pour l'inviter à venir se réunir au Roi de France et aux princes de sa famille, avec lesquels il avait promis que lui et les siens seraient désormais inséparablement unis. Telle était, en effet, la condition du pardon accordé par le Roi, ou, si l'on veut, de la réconciliation des deux branches. M. le duc d'Orléans ne céda pas à l'invitation du Roi, et s'excusa par une lettre où il employait les formes les plus respectueuses et jusqu'à des expressions de sentiment, mais où déjà il laissait entrevoir les motifs qui le retenaient. A une seconde lettre de S. M., le prince répondit avec les mêmes précautions, mais en s'avançant davantage. On lui envoya quelqu'un en Angleterre qui ne réussit pas mieux, et il fut démontré au Roi que la branche cadette de sa Maison, sans avoir des vues hostiles à la branche aînée, avait au moins une conduite différente qu'elle ménageait avec beaucoup d'adresse et de scrupule.

Le temps se passait ainsi pour nous à Gand entre quelques devoirs de Cour, d'assez petites affaires, un peu d'espérance et

un commencement d'impatience. Nous avions été une seconde fois invités à dîner chez le Roi, et les choses s'étaient passées précisément comme la première fois, si ce n'est que je n'avais pas eu l'honneur de faire la partie de *Monsieur*.

Mais le spectacle de ce qui se passait en France excitait au plus haut point notre intérêt. Napoléon avait cessé de promettre le retour de Marie-Louise, de parler de sa bonne intelligence avec la maison d'Autriche et de nourrir des espérances de paix. Il réunissait le peuple au Champ de Mai pour y proclamer ce qu'il appelait si plaisamment l'*Acte Additionnel aux Constitutions de l'Empire*, faisait nommer des députés, nommait lui-même des Pairs et élevait d'une main sa machine additionnelle, tandis que de l'autre il préparait des moyens de résistance à l'Europe conjurée contre lui. A Gand, le parti de la Cour affectait de ne porter que peu d'attention à ce qui se passait en France parce qu'il plaçait tout son espoir dans les armes étrangères. Plusieurs d'entre nous (et j'étais du nombre) ne partageaient pas ce sentiment parce que le plus ardent de nos vœux eût été que la France ne dût rien qu'à elle-même. Rendons justice à Louis XVIII : il eût partagé ces désirs s'il eût été possible de les réaliser. Quoi qu'il en soit, il lisait assidûment les papiers de France, les commentait, et nous interrogeait, quand l'occasion s'en présentait, sur le personnel de la Chambre des Députés et sur ce qu'on devait en espérer ou en craindre. Je me trouvais dans son cabinet le jour où on reçut le *Moniteur* qui contenait la nomination de la nouvelle Chambre des Pairs. M. de Blacas en donnait lecture, et chaque nom un peu connu provoquait de la part des assistants une exclamation d'étonnement ou de dédain. La lecture étant finie :

« — Passez-moi la liste, dit le Roi, pour que je la lise ; cela » en vaut la peine. » Le Roi fait semblant de lire, puis laissant tomber le journal sur la table, il ajoute :

« — Pour moi, je trouve cette liste fort bonne, car je n'y vois » pas le nom de Sémonville ; cela ne durera pas. »

Cependant les troupes étrangères s'approchaient de nos fron-

tières, et Napoléon lui-même allait se mettre à la tête de son armée. Nous ne pouvions pas rester oisifs en voyant s'avancer les événements qui allaient décider du sort de la France. Le Roi convoqua le Conseil. On y reconnut combien il serait désirable que les troupes étrangères ne pénétrassent en France qu'au nom du Roi, et que S. M. fût représentée auprès de chaque armée par un commissaire de son choix. Ce commissaire aurait, sinon sous ses ordres, au moins sous sa direction, les intendants militaires des armées coalisées ; seul il aurait le droit de frapper des réquisitions en nature ou en argent, et de disposer de ce qui serait trouvé dans les caisses publiques. Parlant au nom et comme délégué du Roi de France, il imposerait aux peuples les sacrifices qu'exigeait l'état de guerre. Ces sacrifices ne devaient être, au reste, que des avances faites par les provinces occupées, et restituées bientôt après par une contribution à laquelle la France entière prendrait part. Ce projet fut communiqué aux ambassadeurs des puissances étrangères, qui le trouvèrent fort prudent. MM. de Beurnonville et Capelle se rendirent à Bruxelles, au quartier général du duc de Wellington qui applaudit de son côté. On dressa une courte convention qui devait être passée à ce sujet entre le plénipotentiaire anglais, revêtu des pouvoirs des souverains alliés, et le ministre des affaires étrangères du Roi de France représenté à Gand par le marquis de Jaucourt. Le Roi choisit pour ses commissaires le général Beurnonville près du corps d'armée de Prusse ; M. de Lally Tollendal près de celui d'Angleterre ; M. de Vaublanc près de l'empereur d'Allemagne ; M. Capelle près de la Bavière et de la Confédération du Rhin. Je fus chargé de la rédaction d'une instruction à donner à ces commissaires, et on m'adjoignit pour ce travail MM. de Vaublanc et Capelle, qui avaient, ainsi que moi, été préfets, et avaient l'expérience de ces sortes de matières. Les puissances étrangères agissaient alors de bonne foi avec nous. Le duc de Wellington, fait pour apprécier et qui appréciait mieux qu'un autre le génie guerrier de l'Empereur, ne croyait pas en avoir si aisément raison

qu'il l'eut dans les champs de Waterloo ; il ne doutait pas du succès définitif, mais il n'espérait l'obtenir qu'après une vigoureuse résistance où l'intérieur de la France, exalté par Napoléon, aurait prolongé la lutte. Les puissances étrangères tenaient donc pour bien fait de ne pénétrer dans les provinces qu'au nom du Roi de France, et d'y relever son autorité, à laquelle viendraient se rallier les royalistes, les amis de l'ordre et ceux qui avaient quelque chose à perdre. Le spectacle d'une province occupée, il est vrai, par l'étranger, mais gouvernée au nom du Roi et par des agents de son choix, ainsi rendue à la tranquillité, devait ramener la province voisine. La pacification intérieure aurait ainsi gagné de proche en proche, par de bons exemples et des actes de modération soutenue. On aurait surtout épargné l'emploi des moyens violents qui peuvent bien imposer la paix un moment, mais qui laissent dans le cœur des blessures longues à cicatriser. Le duc de Wellington entrait entièrement dans cette politique. Elle eût été appliquée par les alliés s'ils n'eussent pas vaincu sitôt.

La rédaction de ces instructions avait augmenté mes rapports avec le général Beurnonville. Lorsque j'allais le visiter, je le trouvais faisant de la stratégie à l'usage des gens de la Cour, y compris M. le Grand-Aumônier et les ecclésiastiques qu'il menait à sa suite. Le résultat de chaque leçon était que Napoléon ne pouvait pas résister, quelque part qu'il se présentât. Sur la Meuse, il était enveloppé et pris avec toute son armée ; sur le Rhin, il était exterminé ; en Flandre, plus de ressources ; dans le Luxembourg, encore moins ; rentré en France, on le poursuivait par journées d'étape. Il montrait chacun de ces points sur bon nombre de cartes, où il avait soigneusement marqué toutes les routes que Bonaparte pouvait prendre, et l'endroit précis où sur chacune d'elles il serait arrêté, et, si on le voulait, anéanti. Ces cartes recouvraient son bureau et même une bonne partie du parquet du cabinet, et le général se tenait droit au milieu, battant son homme à droite et à gauche avec une merveilleuse assurance et une grande volubilité. Je me

trouvais par hasard à l'une de ces leçons ou de ces représentations à laquelle assistait M. le Grand-Aumônier. Celui-ci écoutait avec une extrême attention, tenant son chapeau épiscopal à la main, et ayant l'air, comme c'était son habitude, d'en mordre la corne. J'osai hasarder quelques observations qui ne réussirent pas. Le général le prit de haut avec moi, et je n'avais garde de me commettre avec un homme qui battait Napoléon à volonté. J'ouvrais la bouche pour avouer mon ignorance, quand M. le Cardinal de Talleyrand, dépouillant pour un moment son incomparable douceur, fit assez vivement passer sous son bras le chapeau qu'il tenait à la main, et me dit : « Permettez, monsieur, vous ne connaissez pas la guerre » comme M. le général qui l'a faite si longtemps ; il faut l'écou» ter, car il en sait plus que nous. » Je tombai d'accord avec Son Éminence, et j'offris mes très humbles excuses au maître ainsi qu'au grand et docile écolier.

Pierre Riel, marquis de Beurnonville, est mort au sein des dignités qui sont réservées aux plus éclatants services. Cependant son nom ne se mêle à aucun des grands événements qui ont marqué l'histoire des trente dernières années ; il ne réveille pas les souvenirs de Fleurus, de Marengo, de Hohenlinden. Les honneurs sont venus chercher le maréchal de Beurnonville, et sa vie tout entière montre que la fortune est aussi capricieuse dans ses affections que dans ses antipathies.

Pierre Riel est né en 1752 à Champigneul, village de Champagne, à deux lieues de la petite ville de Bar-sur-Aube. Son père était laboureur, profession plus honorable qu'honorée, mais qui ne l'est guère dans un pays montagneux, stérile, où aucun habitant ne s'élève au-dessus de la pauvreté. Le père du maréchal avait un garçon et trois filles. Il conçut une ambition élevée pour un homme de sa classe, celle de faire de son fils unique un prêtre, qui pouvait, avec du temps, de la prudence et quelque protection, devenir curé de campagne. Seul, il n'aurait pas suffi à la dépense de l'éducation de son fils ; mais

déjà le zèle du sanctuaire était refroidi, et les seigneurs de paroisses, les riches bénéficiers, les chefs de maisons religieuses aidaient les pères de famille pauvres qui offraient leurs enfants à la carrière ecclésiastique. L'abbé de Clairvaux, seigneur de Champigneul, prit le jeune Riel sous sa protection. On le plaça d'abord au collège de Bar-sur-Aube, où il apprit de latin tout juste ce qu'il en fallait pour être tonsuré, et il passa de là au séminaire Saint-Nicolas, à Paris. Il y apportait une taille de cinq pieds huit pouces, une belle figure et un grand fond de bonhomie, dispositions naturellement heureuses, mais qui avaient leur danger pour un séminariste de dix-huit ans. L'abbé Riel ne sut pas y échapper. Il fut méchamment dénoncé à l'archevêque de Paris, M. de Beaumont, qui n'entendait pas raison sur deux points, sur le jansénisme et sur les légèretés de mœurs. Riel fut obligé de se retirer du séminaire et revint chez son père à Champigneul. Il ne perdit pas par sa mésaventure la protection de l'abbé de Clairvaux. Comme on n'avait pas pu réussir à en faire un prêtre, on essaya d'en faire un procureur, et l'on n'y réussit pas mieux. Il entra en qualité de clerc chez un procureur de Bar-sur-Aube, ami de Diderot, qui professait en fait de religion les mêmes opinions que cet écrivain. Riel les trouva mieux de son goût que les leçons de théologie du séminaire de Saint-Nicolas : il fit plus, il eut la témérité de les mettre en pratique.

Il existe, dans les montagnes voisines de la ville de Bar-sur-Aube, un hameau sous la protection de saint Laurent. Le pèlerinage, à Saint-Laurent, le jour de la fête de ce saint, est en haute faveur parmi la jeunesse des deux sexes. Riel, et deux étourdis tels que lui, vont de compagnie au pèlerinage. Dans la chapelle du hameau, et sur un socle rustique, était placée la statue du patron, la face tournée vers la porte d'entrée. Le saint était revêtu de sa dalmatique, dont la draperie légère ne ressemblait pas mal à une robe de bal. L'artiste avait eu l'intention de diriger les bras vers le ciel comme dans l'attente du martyre ; mais la pose était manquée, et le saint étendait ses

mains dans la ligne de son corps comme pour commencer une farandole. L'à-propos ou le contre-sens n'échappa point à nos étourdis, qui, donnant de chaque côté la main au saint, essayent de le faire danser. Le bienheureux résiste un peu, puis tombe sur le pavé et se casse le nez. Les habitants indignés courent sus aux impies, qui ont le bonheur d'échapper. L'indignation publique galope après eux à Bar-sur-Aube; et le procureur du Roi, pressé par la clameur, est obligé de rendre plainte.

On était alors voisin du temps où le chevalier de Labarre avait été roué vif pour une gaieté assez semblable, et le Parlement de Paris, piqué au vif par les injures des philosophes, n'aurait pas mieux demandé que de recommencer l'épreuve. Les familles des deux camarades de Riel obtinrent contre eux, ou plutôt pour eux, des lettres de cachet, afin de les soustraire aux poursuites judiciaires. Riel n'était pas assez marquant dans la société pour mériter la faveur d'un tel ordre; il se sauva à Paris, s'y cacha de son mieux, et bientôt prit le parti prudent de mettre l'Océan entre la philosophie du Parlement de Paris et la sienne. Il s'engagea dans un bataillon colonial et passa à l'Ile-de-France en qualité de soldat. Voilà donc le jeune Riel arrivé à l'Ile-de-France à vingt-quatre ans, soldat dans un bataillon. Il avait apporté d'Europe un peu d'argent, une belle taille, une belle figure, de la bravoure et ce vernis d'instruction que donnent deux ou trois éducations infructueusement ébauchées. C'en était assez pour se faire remarquer dans un corps médiocrement composé en officiers et très mal en soldats.

Au bout de six mois, Riel fut fait sergent-major. Ici commence la fortune du maréchal de Beurnonville. Dès ses premiers pas, il avait rencontré Madame Mac-Fields, Irlandaise d'origine, veuve, riche et très belle, à en juger par les portraits que le maréchal étalait avec complaisance dans les premiers temps de son retour en France. Madame Mac-Fields avait été recherchée par M. de Souillac, alors gouverneur de l'Ile-de-

France; et, par son crédit, Beurnonville était parvenu assez promptement au grade de lieutenant. Il épousa plus tard Madame Mac-Fields, et entra dans l'assemblée coloniale. Les hommes étourdis et dissipés dans leur jeunesse deviennent presque toujours des faiseurs dans l'âge mûr. Le maréchal justifia cette maxime. Il ne fut pas sitôt entré dans l'assemblée qu'il se mit à attaquer le gouverneur et l'intendant, et à écrire des volumes sur les abus à réformer et les améliorations à introduire. Sans contredit, il avait raison en quelques points, mais il voulait avoir raison en tout. Après des discussions fort vives et qui pouvaient troubler la paix de la colonie, Beurnonville partit pour la France, de son plein gré selon lui, d'après un ordre du Roi selon M. de Souillac. Ce qui est moins douteux, c'est qu'il rapporta de l'Ile-de-France un capital de trois cent mille francs. Ce n'était plus un jeune échappé du séminaire ou d'une étude de procureur; les voyages l'avaient formé; et l'opulence, comme il arrive toujours, rehaussait ses dons naturels.....

Le premier usage qu'il fit de cette fortune fut d'acheter pour quatre-vingt mille francs une charge de sous-lieutenant des cent-suisses de M. le comte d'Artois. Cette charge lui rapportait fort peu d'argent, mais ce qui était d'un tout autre prix aux yeux du jeune lieutenant, elle lui donnait le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. Orné de cette double parure, il revint l'étaler sur le théâtre de ses premiers exploits. Il retourna à Bar-sur-Aube dans l'été de 1789. Sa présence et sa croix de Saint-Louis y firent autant de sensation que la prise de la Bastille. Il fut, suivant l'usage du temps, un sujet d'admiration pour quelques-uns, d'étonnement pour quelques autres, et d'envie pour tout le monde. Le rôle qu'il a joué dans la Révolution est trop connu pour que je m'y arrête. Je rentre donc dans le cabinet où il donnait de si profondes leçons de stratégie à M. le cardinal de Périgord.....

XX

Départ de Gand. — Disgrâce momentanée de M. de Talleyrand. — Le Conseil des Ministres à Cambrai. — Le bois de Lihus et les lapins du roi. — Séjour de Louis XVIII à Saint-Denis. — Rentrée de Fouché au ministère.

.....Quand le résultat de la bataille de Waterloo fut connu, le retour en France fut immédiatement décidé. M. de Talleyrand ne fut informé que très tard de la détermination de S. M. Il alla de suite trouver le Roi :

« — J'avais demandé audience à Votre Majesté aujourd'hui » pour lui rendre compte de ce qui s'est passé à Vienne et de » l'état de ses affaires.

» — Je n'ai pas pu vous l'accorder, parce que je suis fort pressé » d'arriver ; mais mettez cela par écrit et adressez-le moi. »

Cette réponse impliquait le renvoi de M. de Talleyrand, qui ne pouvait pas s'y tromper, et qui reprit sur le champ :

« — J'ai une grâce à demander au Roi ; c'est la permission » de me rendre aux eaux de Carlsbad qui sont nécessaires à ma » santé.

» — Volontiers ; je vous l'accorde. Ces eaux sont excellentes. Au revoir, monsieur de Talleyrand. »

Le Roi achève de descendre l'escalier et monte dans sa voiture. S. M. m'aperçut au passage et me dit : « Bonjour, mon- » sieur le comte Beugnot, vous me suivez ? »

Je m'incline profondément, et après le départ du Roi, je m'empresse d'aller dire un dernier adieu à M. de Blacas, plus

étourdi encore que moi de l'accueil que venait de recevoir M. de Talleyrand, et qui de plus en était inquiet.

« — M. de Talleyrand, dit M. de Blacas, a fait un très mau-
» vais calcul. Je ne lui étais nuisible en rien ; je le croyais
» même indispensable aux affaires du Roi. Nous pouvions nous
» entendre, et tout le monde y aurait gagné ; maintenant, à
» quoi vont aboutir ces intrigues ?

» — Ajoutez, répondis-je, qu'il est cruel d'avoir dans un pa-
» reil moment séparé le Roi d'un ami dont la société lui était si
» douce et l'assistance si nécessaire !

» — Nécessaire jusqu'à un certain point, reprit M. de Bla-
» cas ; le Roi, j'en suis sûr, ressent dans ce moment quelque
» peine, et je lui manquerai durant les premiers jours ; mais
» insensiblement il s'habituera à se passer de moi, et avec le
» temps il trouvera où placer ses affections. »

J'ai su que le retour de M. de Talleyrand avait été orageux. Il s'était emporté outre mesure contre l'ingratitude et l'extravagance du Roi. Lorsque je me présentai chez lui, la colère avait fait place à des expressions de pitié sur ce malheureux homme, sur le bonheur de n'avoir plus rien à démêler avec lui, et sur les plaisirs des eaux de Carlsbad, car M. de Talleyrand ne doutait pas qu'il n'y fût accompagné par tous les ministres.

Je ne me pressais pas de suivre le Roi parce que j'étais prévenu qu'il passerait deux jours à Cambrai, et que je voulais savoir à quoi allait aboutir la déconvenue de M. de Talleyrand. En attendant, il fut décidé que nous irions dîner chez M. Duval, maire de Mons. Ce M. Duval était un homme bien né et originairement fort riche. Son fils avait été auditeur au Conseil d'État à l'époque où j'en faisais partie ; on le tenait pour un sujet de la meilleure espérance. Il m'accueillit à mon passage avec une touchante cordialité, et il n'avait pas dépendu de lui que je ne descendisse chez son père. Il m'avait invité à dîner, et sur l'avis que j'en avais donné à mes collègues, il avait été arrêté que nous irions tous, parce que M. Duval se serait tenu pour offensé si un ministre dînant à Mons n'était pas descendu chez

lui. Tel était en effet le caractère de cet homme honorable. Il avait fait bâtir sa maison pour y exercer une magnifique hospitalité. On y trouvait de grands salons de réception, une vaste salle de concert qui pouvait au besoin servir de salle de comédie, des communs étendus et des écuries à l'avenant ; aussi cette maison avait-elle reçu toutes les personnes considérables qui avaient passé par Mons depuis le règne de Joseph II jusqu'à celui de Louis XVIII. Et certes, le nombre en était grand, car entre ces deux règnes on avait été considérable à bon marché. Le dîner était somptueux ; le maître de la maison en faisait les honneurs avec quelques traditions flamandes qui ne nuisaient pas à l'ordonnance du festin ; par exemple, je n'ai vu de ma vie un si grand nombre de bouteilles rangées en bataille et remplies de vins plus distingués. M. de Talleyrand déploya là une vertu que je ne lui connaissais pas encore, celle d'un excellent compagnon. Il fut d'une humeur charmante et épancha son esprit en contes joyeux et en mots piquants. Je ne l'avais jamais surpris dans un plus aimable abandon, et il me fut démontré qu'il aurait jadis tenu sa place aux soupers du Temple, aussi bien qu'il venait de le faire au Congrès de Vienne. Assurément, à le voir et à l'entendre, on ne l'eût jamais pris pour un ministre disgracié quelques heures auparavant. M. de Talleyrand cédait-il au plaisir d'être débarrassé des affaires de France, plus lourdes en effet et plus difficiles que jamais ? ou bien cachait-il sous cette apparente hilarité les regrets et la colère dont il était intérieurement dévoré ? Le second parti est certainement le plus probable : mais quel homme est-ce donc que M. de Talleyrand ?

Je conduisais M. Louis dans ma voiture et je le priai après dîner de me dire ce qu'il comptait faire parce que je partais le lendemain de bonne heure pour Cambrai. M. Louis me souhaita bon voyage et me dit que pour son compte, il partait pour Carlsbad avec M. de Talleyrand ; que M. de Jaucourt serait aussi du voyage ; qu'ainsi je serais le seul membre du Cabinet à ne pas y aller, ce qui était un mauvais procédé, et qui suffirait en Angle-

terre pour nuire à un ministre. Je lui montrai que très grande était la différence entre les circonstances inouïes dans lesquelles nous nous trouvions placés et la situation d'un gouvernement régulier tel que celui d'Angleterre où il faut bien que tous les ministres se retirent devant l'Opposition, puisque c'est le système suivi qui a succombé dans les Chambres ; que nous n'étions pas dans un gouvernement normal puisque nous n'en avions pas du tout, et que dans de telles extrémités les serviteurs du Roi n'avaient pas le droit de se séparer de lui. M. Louis s'emporta comme cela lui arrive toutes les fois qu'il est contrarié, et courut avertir M. de Talleyrand de ce qu'il appelait une trahison de ma part. M. de Talleyrand reçut la confidence comme il était aisé de le prévoir : il me toisa de toute sa hauteur, trouva qu'il était fort indifférent que je fisse la route pour Carlsbad ou pour Cambrai et répondit en peu de mots que je faisais bien de suivre mon goût. Je passai chez lui le même soir et je ne le trouvai nullement prévenu contre moi. On parla fort librement de l'une et de l'autre destination. Je dis que je partirais le lendemain pour Cambrai avec le général Beurnonville, mais que cependant je ne le ferais pas sans être venu une dernière fois prendre les ordres du prince.

J'arrive le lendemain matin ; survient un incident auquel j'étais loin de m'attendre : un courrier venait d'arriver, porteur de lettres de M. le chancelier adressées à tous les ministres (M. de Talleyrand y compris), et portant que le Roi assemblait son conseil à Cambrai, à un jour prochain. MM. Louis et de Jaucourt déjà prévenus ouvrirent de suite la discussion. M. Louis insista vivement pour la retraite à Carlsbad, parce qu'il n'y avait rien, absolument rien à faire avec des gens qui passaient de la sorte et en un instant du blanc au noir. M. de Talleyrand dit que le voyage lui paraissait aussi bon après qu'avant la lettre, et M. de Jaucourt, doué d'une douceur et d'une politesse parfaite, fort galant homme, mais habitué à penser avec M. de Talleyrand, songeait moins que jamais à le contrarier. Je hasardai des observations qui comprenaient avec un peu plus de dévelop-

pement ce que déjà j'avais dit à M. Louis; je ne gagnai rien et la résolution me parut bien formée. Elle me laissait beaucoup d'inquiétude. Le Roi devait avoir eu des motifs bien puissants pour revenir sur l'adieu qu'il avait dit à M. de Talleyrand; il fallait qu'une voix bien autorisée se fût fait entendre pour le contraindre à rappeler un ministre qu'au fond il n'aimait pas, qui venait de l'attaquer dans l'une de ses affections les plus chères, et de qui il avait trouvé un singulier plaisir à se venger. On ne pouvait méconnaître quelle était cette voix ; c'était celle du duc de Wellington qui s'était lié avec M. de Talleyrand au Congrès de Vienne, et qui le redemandait au nom des Puissances comme le seul homme capable de réconcilier l'Europe avec la France. S'il en était ainsi, comme cela était probable, comment le Roi allait-il, en cas de refus, s'excuser de s'être privé d'un tel homme, et qui mettre à sa place? J'étais tourmenté de ces pensées lorsque je rencontrai M. Laborie, qui, quoique de tout temps dévoué à M. de Talleyrand, était cependant du parti de Cambrai. Je lui expose avec vivacité mes soucis et mes regrets.

« — Je n'y vois plus, dit-il, qu'une ressource : elle est dans le » cardinal de Périgord, qui très heureusement se trouve encore » à Mons.

» — Où en êtes-vous, m'écriai-je, et que pourra votre vieux » Cardinal sur un cœur dès longtemps glacé?

» — Beaucoup, reprit M. Laborie ; il lui dira que la Restau- » ration était le seul moyen qu'il eût de rentrer en grâce devant » Dieu et devant les hommes, et il le sommera, au nom de tous » ses aïeux et de tous les saints du paradis, d'aider à son réta- » blissement; je me trompe fort, ou M. de Talleyrand cédera.

» — Dans ce cas, courez, apportez, s'il le faut, sur vos épau- » les, le seul exorciste qui ait puissance sur le Méphistophélès » français. »

M. Laborie passa l'instant d'après devant moi, conduisant en effet l'oncle à la maison du neveu, et me fit signe de le suivre. J'entre avec eux ; M. le Cardinal passe seul dans l'appartement de M. de Talleyrand; nous demeurons dans une salle voisine

dont la porte était restée ouverte. Je pus voir les deux personnages se promener de long en large pendant une demi-heure ; effort inouï pour le plus jeune des deux ! Le Cardinal gardait son allure ordinaire, tenant toujours à la main son chapeau dont il rongeait les bords ; on remarquait seulement dans son geste et dans sa marche un peu plus d'action que de coutume. M. de Talleyrand ne paraissait pas faire d'objections et gardait une attitude qui annonçait plutôt l'assentiment ou le respect. C'était l'un et l'autre, car M. le Cardinal dit en sortant à M. Laborie que M. de Talleyrand partirait le lendemain matin pour Cambrai.

J'ai toujours trouvé ce prince pénétré de vénération pour son oncle le Cardinal de Périgord, quelle que fût la distance qui les séparât religieusement et politiquement ; mais je ne crois pas que ce sentiment l'ait déterminé seul dans cette grave circonstance ; il avait eu le temps de prévenir le duc de Wellington de la scène qui s'était passée entre le Roi et lui ; c'était sans doute encore à l'intervention de l'Angleterre qu'il fallait attribuer le retour si peu probable et si peu libre du Roi vers M. de Talleyrand. Celui-ci, qui était fort au courant, ne cédait qu'en connaissance de cause, dans l'espoir que toutes ces royales maladresses ne feraient que fixer plus sûrement l'autorité dans ses mains.

M. de Talleyrand est fidèle à la règle de proportionner le nombre des mots qu'il emploie à la gravité de la détermination qu'il annonce. Plus cette détermination est importante, plus il est concis. Il sait que le pouvoir n'impose plus dès qu'il s'explique ; il se contenta d'annoncer à ses amis et dans sa maison qu'il partait le lendemain à dix heures pour Cambrai. J'en fus averti par M. Louis, car je ne voulus pas me présenter, dès que j'eus à peu près acquis la certitude du départ. Par hasard mon opinion avait triomphé, et je ne connais rien de si fade que de faire parade d'un petit triomphe devant les hommes supérieurs qui ont eu mille fois raison contre vous.

Le lendemain je partis pour Cambrai, ayant M. Louis dans ma

voiture. Il était de mauvaise humeur et ne cessait de répéter qu'il regrettait bien que M. de Talleyrand eût changé d'avis, parce qu'on aurait vu de quoi ces gens-là sont capables, livrés à eux-mêmes. Je lui répondais que le spectacle pouvait avoir son prix mais que c'était s'exposer à le payer trop cher que d'y jouer le sort de la France, et qu'il n'y avait pas un vrai français et un galant homme qui, à la place de M. de Talleyrand, n'en eût fait autant que lui. Il n'y eut pas moyen de faire entendre raison à M. Louis aussi longtemps qu'il ne lui fut pas démontré que le pouvoir passait tout entier à M. de Talleyrand, qui le distribuerait tout entier à ses amis suivant leur capacité et aussi leur degré de fidélité.

A notre arrivée à Cambrai, nous allâmes faire notre cour au Roi et aux Princes. Le Roi reçut les ministres, M. de Talleyrand compris, avec son affabilité accoutumée ; il semblait que la scène de Mons n'eût été qu'un rêve. Le Conseil fut indiqué pour le lendemain à dix heures ; il s'agissait de s'y préparer, et nous nous réunîmes le soir à l'hôtel de M. de Talleyrand. Là commença à se révéler la marche que ce ministre voulait suivre et qu'il imposerait au Cabinet qu'il allait former.

J'ai déjà trouvé l'occasion de remarquer qu'en toute affaire M. de Talleyrand évite les longs développements. Il partit comme d'un point convenu, que depuis son départ pour le Congrès de Vienne, le gouvernement avait marché de sottises en sottises ; d'où la conclusion était facile. Il fallait reconnaître hautement combien cette marche avait été déplorable et en suivre une différente. Pour atteindre le premier but, le Roi devait faire une proclamation où son gouvernement passé serait sévèrement jugé, et nommer provisoirement une Commission qui serait chargée des affaires jusqu'à l'organisation d'un ministère. M. de Talleyrand me condamna à préparer cette proclamation et l'ordonnance qui instituait la Commission. Il fut convenu que je soumettrais mon travail le lendemain à la réunion des ministres qui précéderait le Conseil. J'avais gardé, dans l'un et l'autre de ces actes, la mesure et l'espèce de dignité dont, selon moi, on

ne doit jamais se départir lorsqu'on fait parler le Roi de France. M. de Talleyrand et M. Louis jugèrent que la proclamation n'atteignait pas le but qu'on devait se proposer ; mais le temps manquait pour en préparer une autre. On se contenta donc de larder par-ci par-là ma rédaction des plus étranges aveux de la part du Roi, des promesses les plus imprudentes; ces traits ajoutés après coup contrastaient d'une manière frappante avec le reste de la pièce, de sorte que cette proclamation ainsi marquetée devenait un contre-sens perpétuel et un outrage au bon goût. Vainement je me défendais de lire mon œuvre au Conseil dans l'état où on l'avait mise; M. de Talleyrand me disait en souriant que je n'y entendais rien, et que le conseil pourrait fort bien renchérir sur ce qui me déplaisait davantage. Quand à l'ordonnance qui instituait un gouvernement provisoire, je fus moins malheureux. Il m'avait été donné pour point saillant d'insister sur l'unité d'administration et de ramener toutes les dispositions de l'ordonnance à cette utilité. La tâche était d'autant plus facile que le but était visible ; on trouva que je m'en étais passablement acquitté.

Le Conseil s'assembla ; il se composait de MM. de Talleyrand, Dambray, de Feltre, de Jaucourt, Beurnonville et moi. Après deux mots de Talleyrand sur ce dont le Roi a permis que le Conseil s'occupât, je commence la lecture du projet de proclamation tel que les corrections l'avaient ajusté. Le Roi me laisse aller jusqu'au bout; puis et non sans quelque émotion que trahit sa figure m'ordonne de relire. Quand j'ai fini cette seconde lecture, *Monsieur* prend la parole; il se plaint avec vivacité des termes dans lesquels cette proclamation est rédigée. On y fait demander pardon au Roi des fautes qu'il a commises; on lui fait dire qu'il s'est laissé entraîner à ses affections, et promettre qu'il aura dans l'avenir une conduite toute différente. De pareilles expressions n'ont qu'un tort, celui d'avilir la royauté; car du reste elles disent trop ou ne disent rien du tout. M. de Talleyrand répond :

« — *Monsieur* pardonnera si je diffère de sentiments avec lui.

» Je trouve ces expressions nécessaires, et partant bien placées; » le Roi a fait des fautes; ses affections l'ont égaré; il n'y a rien » là de trop.

» — Est-ce moi, reprend *Monsieur*, qu'on veut indirectement » désigner?

» — Oui, puisque *Monsieur* a placé la discussion sur ce ter- » rain; *Monsieur* a fait beaucoup de mal.

» — Le prince de Talleyrand s'oublie!...

» — Je le crains; mais la vérité m'emporte... »

M. LE DUC DE BERRY, *avec l'accent d'une colère péniblement contrainte :* « Il ne faut rien moins que la présence du Roi pour » que je permette à qui que ce soit de traiter ainsi mon père de- » vant moi, et je voudrais bien savoir... »

A ces mots, prononcés d'un ton encore plus élevé que le reste, le Roi fait signe à M. le duc de Berry et dit :

« — Assez, mon neveu; c'est à moi seul à faire justice de ce » qui se dit en ma présence et dans mon Conseil. Messieurs, je » ne peux approuver ni les termes de la proclamation, ni la » discussion dont elle a été le sujet. Le rédacteur retouchera son » œuvre et ne perdra pas de vue les hautes convenances qu'il » faut savoir garder quand on me fait parler. »

M. LE DUC DE BERRY, *en me désignant :* « Mais ce n'est pas lui » qui a enfilé toutes ces sottises-là. »

LE ROI : « Mon neveu, cessez d'interrompre, s'il vous plaît. » Messieurs, je répète que j'ai entendu cette discussion avec » beaucoup de regrets. Passons à un autre sujet... »

Je donne alors lecture du projet d'ordonnance pour l'établissement d'une Commission de gouvernement. Je n'y mis pas encore de noms propres. On n'y pouvait voir qu'une mesure momentanée et dont la nécessité était évidente. Cette mesure eût-elle été plus importante, les esprits encore trop émus de la scène qui venait de se passer n'auraient pu être ramenés sur un autre sujet. Le projet n'éprouva pas de difficulté, et le reste du Conseil fut employé à entendre différents rapports du ministre de la guerre.

Le même jour, le Roi voulut que sa rentrée dans ses Etats fût célébrée par une fête religieuse; on chanta dans la cathédrale de Cambrai une messe solennelle en actions de grâces, suivie d'un *Te Deum* et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Les ministres y furent invités et je me trouvai dans le chœur à côté de M. de Talleyrand.

Il était en bonne humeur parce qu'avant la cérémonie il avait vu un instant le Roi, qu'il avait trouvé docile, ce qui veut dire résigné. Dans l'après-midi, je m'occupai des corrections à faire à la proclamation, et lorsqu'elle eut atteint la forme dans laquelle je croyais qu'elle pouvait cesser de déplaire au Roi et convenir à M. de Talleyrand, je la remis à ce dernier qui, pressé par M. Louis, raya encore beaucoup et ajouta quelque chose. Il fit l'un et l'autre négligemment et porta à la signature du Roi cette pièce si vivement contestée dans l'état d'imperfection où elle fut signée et publiée. Je n'ai pas su pourquoi le Roi n'apposa point sa signature à l'Ordonnance portant établissement d'un Gouvernement Provisoire. Cette Ordonnance me revint en même temps que la proclamation, mais non signée et contenant seulement les noms, écrits de la main de M. de Talleyrand, des personnes qui devaient composer le Gouvernement Provisoire. Je l'ai conservée et j'y lis les noms de MM. Louis, Jaucourt, Chateaubriand, Feltre, Beugnot, Richelieu, Pasquier, et celui de M. de Talleyrand pour président. Je fis à M. de Talleyrand l'observation que cette Ordonnance m'était revenue non signée et j'essayai d'en savoir la raison. Il me répondit par ces généralités qu'il a toujours à commandement quand il ne veut pas répondre et qu'il consent à dire quelque chose.

En partant de Cambrai, le Roi alla coucher à Roye. Je le suivais ayant M. Louis dans ma voiture; celle de M. de Talleyrand nous précédait de quelques pas. Mon compagnon de voyage me fit observer que nous laissions M. de Talleyrand seul, et qu'il pourrait s'ennuyer; il s'offrit d'aller lui tenir compagnie et me quitta dans ce dessein. Pour désennuyer M. de Talleyrand, M. Louis lui proposa de composer le ministère autrement qu'on

ne l'avait projeté à Cambrai, d'y appeler MM. de Jaucourt, Pasquier, Gouvion-Saint-Cyr, Louis, et de faire ce qu'il appelait le *grand saut* en y adjoignant Fouché. Dans cette combinaison, le ministère de l'Intérieur restait vacant; M. de Talleyrand le tenait en réserve pour l'offrir à M. Pozzo di Borgo. Il espérait, en donnant ainsi à l'Empereur de Russie une véritable preuve de confiance et de déférence, faire revenir ce prince des fortes préventions ou du ressentiment qu'il gardait contre lui. Cela fut à peu près convenu. Mon ami, M. Louis, que je reconduisais à Paris avec tant de grâce, m'avait exclu par sa combinaison. Il prétendait que c'était pour mon bien. Comme j'avais été ce qu'il appelait l'âme damnée de M. de Blacas, on ne pouvait pas me comprendre dans la nouvelle administration; c'était m'exposer à une opposition violente, peut-être même à de mauvais traitements; mais on pouvait m'employer en seconde ligne. J'étais fort propre à porter l'ordre et de bonnes méthodes dans les diverses branches de l'administration; il fallait me les faire parcourir les unes après les autres, sauf à me fixer dans celle qui me conviendrait le mieux, ou même à me rappeler à un ministère, lorsque par de bons travaux j'aurais fait oublier mes fautes passées, et tomber la défaveur publique dont j'étais entouré. M. de Talleyrand n'y avait consenti qu'à demi, dans la crainte de se créer une difficulté de plus auprès du Roi, qu'il supposait m'être attaché. M. Louis insistait en lui représentant que c'était laisser dans ma personnne un ami de M. de Blacas, un surveillant qui ne manquerait pas de lui rendre compte de ce qui se passerait au Conseil et de manœuvrer pour son retour. Plus on supposait que le Roi me portait d'attachement, plus je trouverais de facilité dans un pareil rôle, et plus il devenait instant de m'écarter.

Les choses ainsi disposées, M. Louis commença, dès qu'il fut arrivé à Roye, à faire jouer ses marionnettes. Il présenta à M. de Talleyrand M. Gaillard, conseiller à la Cour de Cassation, ami intime de Fouché, et son ambassadeur auprès du parti royaliste. Fouché était alors membre du Gouvernement Provisoire, dont

la mission essentielle était d'écarter à tout prix les princes de la Maison de Bourbon, et il envoyait à Roye porter l'assurance qu'il allait travailler à leur retour; il priait qu'on ne s'arrêtât pas aux apparences et promettait le succès pourvu qu'on lui donnât des garanties personnelles. M. de Talleyrand, pressé par M. Louis, reçut l'ambassadeur et donna les garanties désirées, sans trop se soucier comment il pourrait les réaliser; mais l'essentiel était de gagner Fouché. M. de Talleyrand ne manqua pas d'instruire le duc de Wellington de cette conquête, et tous deux s'applaudirent d'avoir écarté l'une des grandes difficultés que l'on croyait ou que l'on supposait exister au retour du Roi.

M. Louis me fit à moi-même l'honneur de me croire digne d'une petite manœuvre. On fit apparaître un général élégant et beau parleur, que son ardeur royaliste avait conduit jusqu'à Roye à travers toutes sortes de dangers, pour y rendre compte de l'état des esprits dans la capitale. La nouvelle du renvoi de M. de Blacas y avait été reçue avec enthousiasme, et telles et si violentes étaient les préventions populaires contre ce ministre, qu'il n'aurait pas pu rentrer impunément dans la capitale. On y croyait que j'avais été renvoyé en même temps que lui, et ma rentrée comme ministre produirait le plus mauvais effet; elle serait sinon un obstacle, au moins une circonstance enbarrassante pour le retour du Roi. Ces balivernes se répandaient gravement autour du Conseil nomade qui se trouvait alors à Roye, et M. Louis, qu'on sait être timide de son métier, s'en montrait tout effrayé.

La vérité est qu'à Paris on ne songeait guère à M. de Blacas et moins encore à moi. On y était occupé d'intérêts si hauts et si pressants qu'on n'avait pas de temps de reste pour d'aussi minces détails. C'était le moment où Napoléon n'avait même plus la force de tenir à la seconde abdication qu'il avait donnée, et manœuvrait à l'Élysée ou plutôt laissait manœuvrer autour de lui pour ressaisir le commandement à un titre quelconque; tandis que les Chambres s'occupaient d'une Constitution, sans savoir

quand et à qui elle servirait, et envoyaient des députés au camp des étrangers pour y demander tout autre souverain qu'un prince de la Maison de Bourbon. On regardait si peu à ce qui se passait à Roye, qu'on ne savait même pas que le Roi y fût arrivé; et déjà il était aux portes de la capitale qu'on le croyait encore à Gand, continuant à distance son règne nominal de vingt ans. Fouché seul était dans le secret. Dès les premiers jours du retour de l'Empereur, il avait jugé que ce retour ne finissait rien, et ouvrait seulement une chance dont l'issue était douteuse. Dès lors, il avait tendu ses rêts dans les deux camps. Tandis que dans celui de l'Empereur, il se montrait sévère et même emporté contre les partisans de la famille déchue, il faisait donner sous main des assurances au faubourg Saint-Germain, et le ménageait en effet. Il manœuvrait en personne aux Tuileries, et à Gand par ses émissaires. Ce double jeu n'avait pas échappé au préfet de police Réal. L'Empereur fit peu de cas de ses avertissements. Il était dans sa destinée d'être fasciné par Fouché dans les jours néfastes qui précédèrent sa seconde abdication, comme il l'avait été par M. de Talleyrand, dans ceux qui précédèrent la première. Ces deux hommes, longtemps ennemis, et dont l'Empereur chatouillait l'inimitié, avaient trouvé pour se réunir un terrain commun, celui de la disgrâce. M. de Talleyrand fit des efforts pour sauver Fouché du naufrage de la première Restauration, et n'avait cessé de combattre pour le produire dans la seconde, soit qu'en effet il le crût utile à sa cause, soit plutôt qu'il ait tenu à avoir dans les affaires un homme dont la présence expliquait, et, en quelque sorte, justifiait la part qu'il avait prise aux événements de la Révolution.

En quittant la ville de Roye, le Roi vint dîner au bois de Lihus. Je le suivais alors, dans la voiture de M. de Jaucourt. M. Louis continuait de désennuyer M. de Talleyrand. J'avais fini par m'ennuyer à mon tour de marcher seul et fort doucement, et je m'étais rapproché de M. de Jaucourt, ce qui est toujours une bonne fortune. A mesure que par cette route on avançait vers la capitale, la trace du passage des troupes légères des

ennemis commençait à se faire sentir. Entre le village de Cavilly et celui de Gournay-sur-Aronde, ils avaient mis le feu à la maison d'une pauvre veuve. Les habitants s'étaient enfuis; elle restait seule assise sur une pierre, devant sa maison qui brûlait; deux petits enfants épouvantés se serraient autour d'elle; la mère poussait des sanglots. Nous descendons, et nous demandons à cette malheureuse la cause de l'incendie; elle nous l'explique en deux mots, cache son visage dans ses mains et continue de pleurer. Les petits enfants se jettent à genoux comme pour nous implorer :

« — Mais, pauvre femme! dit M. de Jaucourt, le Roi vient » de passer : est-ce qu'il ne s'est pas arrêté?

» — Je ne sais pas, monsieur. Il est passé deux grands car- » rosses avec du monde autour, mais ils allaient trop vite.

» — C'est ce qui aura empêché le Roi de voir votre maison » en feu; mais consolez-vous, nous allons le rejoindre, et dès » qu'il saura comment elle a été brûlée, il la fera rebâtir; en » attendant, pauvre malheureuse, qu'allez-vous devenir avec » vos deux enfants?

» — Monsieur, je n'en sais rien. Le bon Dieu ne nous lais- » sera pas mourir sur place.

» — Non, ma chère, non ; tenez, voilà pour pourvoir au plus » pressé. »

M. de Jaucourt donne deux pièces de vingt francs; j'en fais autant :

« — Dieu vous voit, s'écrie cette pauvre veuve, et il vous le » rendra ! Nous allons le prier pour vous. »

La mère et les deux petits enfants se mettent à genoux et prient à haute voix. M. de Jaucourt et moi remontons en voiture, les yeux pleins de larmes. Le premier mouvement donné à la sensibilité, le second fut à la critique et presque à l'indignation. Il n'est pas possible que le Roi passant si près d'une maison en flammes ne s'en soit pas aperçu? Se peut-il qu'il ne se soit pas arrêté? qu'il n'ait pas demandé la cause de ce malheur? qu'il n'ait pas ouvert sa bourse et ses bras aux victimes? Nous

cherchons des excuses ; nous n'en trouvons guère. Je rencontre cependant celle-ci : qu'il est possible que le Roi ait été endormi dans sa voiture, lorsqu'il a passé devant cette maison, et que personne n'ait osé prendre sur soi de l'éveiller.

« — Cette excuse est la plus plausible, dit M. de Jaucourt ; » mais...

» — Comment *mais?* Vous connaissez le Roi mieux que je ne » le connais, est-ce qu'il serait possible?...

» — Je ne me prononce pas ; nous allons le voir, et il lèvera » lui-même nos doutes. »

Nous arrivons où le Roi s'était arrêté pour dîner, et nous nous hâtons de nous présenter. Il était convenu que M. de Jaucourt serait chargé du compliment ; c'était le remettre en bonnes mains, car personne ne réunit au même degré la bonté du cœur et la grâce de l'esprit, et ces deux qualités n'en font qu'une chez M. de Jaucourt. Après les salutations obligées, il entre en matière :

« — Le Roi a fait un voyage heureux, mais il aura trouvé » sur sa route un spectacle qui n'a pas manqué de l'affli- » ger : une maison qui brûlait ; elle était à une pauvre veuve, » mère de deux petits enfants, qui restaient tous trois comme » stupéfiés devant ce désastre, sans qu'un être humain s'offrît » pour les secourir !

» — En effet, dit le Roi, j'ai bien vu la maison en feu et j'ai » remarqué que personne n'était là pour l'éteindre. »

M. DE JAUCOURT : « Le feu y avait été mis par un détachement » perdu de troupes légères des alliés, et les habitants du vil- » lage avaient fui à leur approche. »

LE ROI : « Il faut qu'il y ait eu quelque chose comme cela. »

M. DE JAUCOURT : « Il paraît qu'ils ont pillé la contrée, car on » nous dit à l'instant même qu'on y trouverait difficilement à » pourvoir au dîner du Roi. »

LE ROI : « Oh ! soyez bien tranquille sur ce point. Vous ne » savez donc pas, monsieur de Jaucourt, que les lapins de ce » village sont les plus fins et les plus succulents de France?

» de France, entendez-vous? Je me rappelle qu'il y a trente » ans..., trente ans..., mais attendez-donc : il y en a bien trente- » quatre sonnés ; je vins dans ce pays-ci avec le marquis de » Montesquiou et Chabrillant, chez une parente de ce dernier. » On me fit manger des lapins admirables et que ces gens-ci » ont une manière particulière de faire cuire et d'assaisonner. » On m'en a promis deux pour mon dîner, et avec cela je ne » serai pas malheureux. »

Nous voilà jetés bien loin de la pauvre femme, de ses enfants et de la maison qui brûle ; comment M. de Jaucourt va-t-il faire pour y revenir? Il parvient cependant à rattraper son sujet, et il poursuit :

» — Le Roi a encore la bonté de nous dissimuler les priva- » tions qu'il s'impose ; ses serviteurs n'en doivent pas moins les » apprécier et les imiter, car l'événement dont j'ai pris la » liberté d'entretenir le Roi, l'incendie de la maison de cette » pauvre femme, va se reproduire sur bien des points, et il en » coûtera à chacun de nous en particulier, car partout on » n'aura pas cette consolation qu'un désastre dont le Roi a été » témoin est déjà réparé. »

Le Roi : « Que voulez-vous, messieurs, ce n'est pas notre » faute. On s'y prendra comme l'année dernière ; le temps et » la patience feront le reste. Je ne peux pas avoir mes ministres » à dîner aujourd'hui. Il faut, messieurs, que vous vous tiriez » d'affaire comme vous pourrez, et surtout je vous recommande » les lapins.....» Puis le geste de congé.

Je rends exactement et sans rien retrancher notre conversation avec le Roi ; j'en pris note sur-le-champ, tant elle me parut curieuse. Au sortir de la maison où Sa Majesté était descendue, nous nous regardons, M. de Jaucourt et moi, et tous les deux nous voilà pris d'un rire fou. Il fallait qu'il y eût quelque chose de comique dans la manifestation toute naturelle de cette insensibilité, dans l'engouement gastrique du Roi qui revient toujours à ses lapins lorsqu'on lui parle de maisons qui brûlent et de larmes qui coulent tout près de lui.

« — Eh bien, Beugnot, me dit le marquis de Jaucourt, avais-
» je raison ce matin, et ne faisais-je pas beaucoup d'honneur
» au Roi en restant sur les confins du doute? Je connais le
» Roi, et, du temps dont il vient de vous parler, il était alors ce
» qu'il est aujourd'hui. Nous avons rempli un devoir en venant
» l'attaquer, mais j'en espérais fort peu. Maintenant, il nous
» reste à faire une quête entre nous pour en envoyer dès au-
» jourd'hui le produit à la pauvre femme; ensuite nous tour-
» menterons le ministre des finances pour lui faire obtenir un
» secours. Il ne faut pas que le passage de deux ministres ne
» lui ait pas servi davantage que celui du Roi. »

Ces actes de bienfaisance sortis du cœur de M. de Jaucourt reçurent leur accomplissement.

De l'endroit où il avait dîné, le Roi était venu coucher à Saint-Denis, où il avait passé deux jours, moins pour se reposer de la route qui n'avait pas été fatigante, que pour préparer sa rentrée à Paris qu'on disait n'être pas sans difficulté. Cette difficulté était le nœud de l'intrigue. M. de Talleyrand avait devancé le Roi pour aller rejoindre le duc de Wellington, et tous deux s'étaient rendus à Poissy, dans une maison de campagne appartenant à la mère d'un ancien ministre de l'Empereur. Fouché avait été appelé à cette entrevue, et c'est dans ce conciliabule que fut réglé le sort du gouvernement qu'on allait donner à la pauvre France, et que l'on convint du ministère de Fouché. Je n'ai jamais compris pourquoi le duc de Wellington appuyait si fortement le duc d'Otrante. Il est vrai qu'il était dans une singulière défiance des dispositions intérieures de la France, et peut-être s'était-il laissé persuader qu'il appartenait à Fouché seul de dominer la situation. Assurément il suffisait du colloque de Poissy pour lever toute objection à l'entrée de ce dernier au Conseil; mais l'abbé Louis, qui n'y avait pas été appelé, continuait ses incessantes démarches auprès du Roi. Il présenta à Sa Majesté M. Pasquier. Celui-ci était accouru de Paris pour rendre compte de l'état de la capitale, dont personne n'était mieux au courant que lui, parce qu'il avait été longtemps pré-

fet de police, et avait mis pendant les Cent-Jours au service du Roi les intelligences qu'il avait conservées dans cette partie de l'administration. M. Pasquier parla au Roi avec l'art qu'il possède au suprême degré d'examiner toutes les faces d'une question sans la faire avancer d'un pas; et comme, de son côté, le Roi n'est jamais pressé de tirer des conséquences, alors même que les prémisses sont très clairement posées, on sut un peu moins, après que M. Pasquier eût parlé, qu'on ne le savait auparavant, s'il était expédient pour le Roi de s'avancer vers Paris ou d'attendre à Saint-Denis. Il est vrai que, fidèle pour cette fois à sa consigne, M. Pasquier avait glissé quelques mots d'éloge sur Fouché et appuyé légèrement sur les services qu'il pourrait rendre, et jamais son talent n'avait trouvé un plus juste emploi, puisque après avoir semé copieusement le doute et l'embarras, il laissait pourtant entrevoir le moyen d'en sortir. C'était ce moyen-là surtout qu'il fallait offrir sans trop effrayer.

A ce premier envoyé, ou plutôt à ce premier témoin appelé et endoctriné par M. Louis, il en succéda un autre d'une nature bien différente, le Bailly de Crussol. On n'endoctrinait pas celui-ci, l'un des hommes les plus droits de son époque; il venait bien sérieusement demander au Roi, au nom du faubourg Saint-Germain, la conservation de Fouché au ministère de la police. Comme j'en étais dès longtemps connu, il s'adressa d'abord à moi. Je reculais, je ne pouvais pas le croire. Quoi! le Bailly de Crussol, le dernier de nos chevaliers, le prototype de la fidélité, venir proposer un pareil choix au frère de Louis XVI! Je fis à cet homme respectable des reproches et même assez durs; il me répondait toujours :

« — Que voulez-vous? Fouché nous a tous préservés, depuis » le départ du Roi; c'est à lui seul qu'on doit que M. de Vi» trolles n'ait pas été fusillé; et, au fond, quels sont en France » les ennemis de la famille royale? Les Jacobins. Eh bien, il » les tient dans sa main, et dès qu'il sera au Roi, nous dormi» rons sur les deux oreilles. Mon cher monsieur Beugnot, nous

» sommes vieux dans le faubourg Saint-Germain ; nous avons » trop souffert ; il nous faut du repos. »

Je pouvais fort à l'aise réfuter tout cela, mais il n'y avait pas moyen de convertir un honnête homme à qui son dévouement au Roi faisait illusion sur le douloureux étonnement qu'inspirait une semblable proposition, et qui avait engagé sa parole à ses amis. Il vit Sa Majesté et resta quelque temps dans son cabinet. Il me dit, en quittant le Roi, que Sa Majesté était ébranlée, mais non pas décidée. Il restait à porter un dernier coup ; on en chargea la femme qui avait gardé le plus d'empire sur l'esprit de Louis XVIII et qui le justifiait par son esprit, la comtesse de Narbonne. Quand nous la vîmes arriver à Saint-Denis, nous en conclûmes que le parti s'était mis en mouvement du haut en bas, et qu'il était bien impossible que le Roi résistât.

Tandis qu'on manœuvrait ainsi autour de S. M., M. le duc de Berry m'envoya chercher pour être instruit par moi de ce qui se passait. J'en rendis compte au prince qui s'en indignait. Je lui communiquai deux lettres que je recevais à l'instant même de Paris, et où l'on me disait que la nouvelle de l'arrivée du Roi si près de la capitale avait d'abord étonné, mais bientôt rassuré les esprits. Cette circonstance et l'approche des armées étrangères avaient changé l'opinion, et on regardait comme fini le triste épisode du retour de Napoléon. La rentrée du Roi paraîtrait chose toute simple à laquelle personne ne voudrait faire obstacle. Le prince me demanda si j'avais communiqué ces lettres au Roi ; je lui répondis que j'avais craint de paraître opposer une intrigue à une autre, et qu'il ne me restait aucun espoir de me faire écouter quand l'opinion opposée arrivait de tous côtés et par des organes à bon droit respectables. Le prince me prit les lettres des mains et descendit chez le Roi. Il parla avec chaleur et termina la conversation par demander à S. M. la permission d'aller de sa personne à Paris pour y vérifier, entre des rapports contradictoires, quels étaient ceux auxquels on pouvait ajouter foi. Le Roi permit à M. le duc de Berry d'aller aussi près de Paris qu'il le voudrait, mais lui défendit

d'une manière absolue d'en franchir la barrière. Le prince sort avec son uniforme de colonel des chasseurs, suivi d'un seul aide de camp. Il est reconnu en route et salué sans affectation comme il l'eût été six mois auparavant. Il s'avance assez près de la barrière pour voir des gardes du corps qui se promenaient en uniforme fort tranquillement dans les Champs-Élysées ; mais son respect religieux pour les ordres du Roi lui interdit de faire un pas de plus. Le prince devint plus irrité qu'auparavant contre l'intrigue qui tenait la famille royale captive aux portes de Paris. Il propose au Roi de le conduire le soir même coucher aux Tuileries. S. M. se montre très satisfaite du rapport, mais n'est pas disposée à s'ébranler jusqu'à ce qu'on lui ait donné de nouvelles garanties. Cependant, le prince de Talleyrand et le duc de Wellington sont de retour du dîner de Poissy. M. Louis rend compte au prince de la manière dont il a employé le temps en son absence. M. Pasquier se présente et reçoit un coup d'œil précurseur de sa grandeur prochaine. Quand on a mis M. de Talleyrand bien au fait du terrain où on a placé le Roi, il se fait encore précéder dans le cabinet par le duc de Wellington à qui était alors réservé l'honneur de porter partout les derniers coups. Le prince entre après celui-ci et présente au Roi la liste des ministres, comme si elle était l'œuvre de la volonté du Roi plus encore que de la sienne. Le nom de Fouché n'y figurait pas, parce qu'il fallait une ordonnance spéciale pour ressusciter le ministère de la Police dont la Restauration avait cru jusqu'alors pouvoir se passer, et que la nomination du ministre trouvait naturellement sa place à la suite de l'ordonnance qui créait le ministère.

Je remplissais, durant le voyage du roi, l'office de secrétaire d'État, c'est-à-dire que je portais à la signature de S. M. le peu d'actes officiels que le Conseil avait à faire. J'en gardais les minutes et j'en donnais des expéditions lorsqu'il en était besoin. M. de Talleyrand me demanda si j'avais, pour ce jour-là, quelques signatures à demander au roi, et sur ma réponse affirmative, il m'invita à y joindre une ordonnance qui recréerait le

ministère de la police et y nommerait M. le duc d'Otrante. Je fis ce qui m'était recommandé, et je me présentai au roi muni de mon portefeuille, et réservant pour la dernière signature l'ordonnance à laquelle on attachait un si vif intérêt. Le visage de S. M. n'avait rien perdu de son calme accoutumé et paraissait plutôt disposé à exprimer du contentement que du chagrin. Il me donna sans difficulté et suivant son usage, les premières signatures que je lui demandai, et y saisit l'occasion de rire de mon impatience de rentrer à Paris, comme si, disait-il, je ne pouvais pas demeurer encore sevré deux ou trois jours de l'Opéra et de ses dépendances. Je rassurai le roi sur l'ardeur qu'il me supposait pour l'Opéra et même pour ses dépendances, et je présentai en même temps à sa signature, l'ordonnance de nomination de M. le duc d'Otrante. Le roi y jeta un coup d'œil et la laissa tomber sur le pupitre ; la plume lui échappa des mains ; le sang lui monta au visage ; ses yeux devinrent sombres et il retomba tout entier sur lui-même, comme accablé par une pensée de mort. Un morne silence avait soudainement interrompu une conversation tout à l'heure facile et douce. Ce silence dura quelques minutes, après quoi le roi me dit, en poussant un soupir profond :

« — Il le faut donc ! allons !... »

Il ramasse sa plume, s'arrête encore, avant que de tracer des caractères et prononce ces mots :

« — Ah ! mon malheureux frère, si vous me voyez, vous » m'avez pardonné !... »

Il signe enfin, mais en même temps qu'il le fait péniblement et en tremblant, de grosses larmes lui tombent des yeux et mouillent le papier. Je reprends l'ordonnance, je salue et me retire. Lors même que le respect ne m'en eût pas fait la loi, je n'aurais pas su quelle langue faire entendre et quel mot prononcer dans une scène aussi déchirante. Je remets l'expédition de l'ordonnance à M. de Talleyrand et je veux lui donner quelques détails sur les circonstances qui en ont accompagné la signature ; il m'en dispense en me disant qu'il m'abandonne volontiers tout

ce qui tient au sentiment, parce que c'est la partie où j'excelle.

Moralistes, qui vous croyez si habiles à sonder les profondeurs du cœur humain, expliquez donc ceci dans le même homme. Le caractère de Louis XVIII est surtout remarquable par une parfaite indifférence sur les hommes et sur les choses, mais on s'y est mépris. Cette indifférence, appliquée aux grands événements de sa vie, qui étaient aussi de grandes infortunes, avait dû passer pour de la magnanimité ; et dans le commerce ordinaire, la même indifférenee qui le préservait des écarts des passions, et lui ménageait toutes les ressources de son esprit, avait dû lui acquérir le renom d'un sage et d'un prince éclairé ; c'est aussi de la sorte qu'il est généralement jugé, et il l'est à son avantage. Mais comment se fait-il qu'à vingt-quatre heures de distance, Louis XVIII se soit montré d'une révoltante froideur, en présence d'un malheur privé, dont au bout du compte il était la cause, involontaire si l'on veut, et qu'il ait montré la plus juste et la plus profonde sensibilité, lorsqu'il avait senti se réveiller le souvenir de l'échafaud de son malheureux frère? Mais, dira-t-on, il y avait ici tout autre chose : la dignité royale blessée, l'orgueil de race compromis, la plus horrible phase de la Révolution justifiée, et Louis XVIII reculant devant le burin de l'histoire qui va éterniser la mémoire de sa lâche faiblesse! Sans doute quelques-uns de ces sentiments ont pu l'assaillir aussi, mais ils ne l'auraient pas abattu au point où je l'ai vu ; il eût trouvé des raisons de se plaindre, des paroles pour combattre ; il aurait pu se laisser emporter jusqu'à l'indignation, mais se serait arrêté avant les larmes, tandis qu'il n'a proféré que quelques mots qui se sont confondus avec ses pleurs, et tous adressés au royal martyr, avec un abandon voisin de l'accablement. Toutes les fois que j'ai trouvé en défaut le caractère de Louis XVIII, je n'ai pas reculé devant la vérité, mais je ne tairai rien de ce qui l'honore, et rien de plus honorable que la manière dont il a supporté l'épreuve à laquelle il a été soumis devant moi. Son tort a été de ne pas repousser cette ordonnance avec indignation.

Sans doute Fouché attendait sur la route le moment d'arriver, car au bout d'une heure il parut à Saint-Denis. Il y était conduit par M. de Talleyrand à qui, en sa qualité de président du Conseil, appartenait l'honneur de le présenter au roi. Lorsque ces messieurs arrivèrent, j'étais dans une grande salle qui précédait le cabinet du roi, et en compagnie de M. de Chateaubriand. Il n'y avait de commun entre cet homme illustre et moi, que notre dévouement à Sa Majesté et le regret de voir ce qui se passait sous nos yeux. Ce dernier sentiment ne put se contenir lorsque nous vîmes paraître M. le duc d'Otrante, donnant le bras à M. de Talleyrand, et tous deux s'avançant vers le cabinet du roi, avec cet air assuré et tranquille qui blesse au vif ceux dont on vient de triompher.

« — Ce que nous voyons, dis-je à M. de Chateaubriand, est » digne du pinceau de Tacite, et heureusement vous êtes-là.

» — Vous me faites, monsieur, beaucoup d'honneur, mais en » vérité, je ne sais où j'en suis. Que veut donc M. de Talley- » rand ? Il s'agit cependant ici d'une monarchie, de la maison » de Bourbon..., du bonheur de la France... » Et M. de Chateaubriand poursuit dans des termes que je ne me permets pas de rapporter.

Nous apprenons alors que M. Fouché demande encore quelques heures, pour rendre l'entrée du roi dans sa capitale aussi paisible et aussi satisfaisante qu'on puisse le désirer. La tâche n'était pas pénible, mais il fallait y supposer encore quelques difficultés, afin de procurer au nouveau ministre le mérite apparent d'en avoir triomphé, et de ne pas laisser croire que ces difficultés ne tenaient, en fin de compte, qu'à sa nomination. Il fut donc arrêté que le roi passerait la nuit à Saint-Denis et partirait le lendemain matin, pour le château d'Arnouville, situé dans les environs de Paris.

C'est là que M. de Talleyrand fixa la volonté du Roi, pour la formation du ministère. On ôtait les sceaux à M. le chancelier Dambray, pour les donner à M. Pasquier ; le duc de Feltre était remplacé à la guerre par le maréchal Gouvion Saint-Cyr ; je

l'étais à la marine par M. de Jaucourt, et on tenait l'intérieur en réserve, pour M. Pozzo di Borgo. Ainsi Louis XVIII sacrifiait, sans y regarder, trois ministres dévoués, qu'il ramenait de l'exil, où ils l'avaient accompagné au péril de leur vie et de leur fortune, sur aucun desquels il ne s'était élevé de plaintes, et dont la capacité était aussi bien établie que celle des hommes qu'on leur préférait. Ceux qui avaient exigé ces changements, ne contestaient aucun de ces points, mais, disaient-ils, ces retranchements étaient nécessaires, pour rendre le cabinet homogène, et, apparemment, c'était avec M. Fouché, considéré comme l'homme indispensable du ministère, qu'il fallait établir l'homogénéité, et alors il fallait reconnaître que des hommes tels que MM. Dambray et de Feltre, ne pouvaient pas être trop rigoureusement écartés.

XXI

Rentrée du roi à Paris. — Organisation du ministère. — Difficultés de la seconde Restauration. — Le pont d'Iéna.

M. de Talleyrand avait cessé de me parler de la formation d'un ministère, depuis qu'il avait cédé à mon sujet aux insinuations de M. Louis ; et celui-ci ne cessait de répéter devant moi, sans y être obligé, qu'il ne se mêlait nullement de cette affaire, laquelle était un secret entre M. de Talleyrand et le roi. Il protestait même qu'il s'estimerait fort heureux, si on jetait les yeux sur tout autre que lui, pour les Finances, parce qu'il n'y en avait plus de possibles dans l'état où nous allions retrouver la France. Je n'étais plus dupe de cette feinte modestie ; mais je savais m'en taire. Je n'apercevais rien de changé dans les dispositions du Roi; toujours elles me semblaient confiantes, et je me sentais secrètement blessé de demander à M. de Talleyrand ce qu'il prétendait faire de moi. Cependant, quand on fut arrivé à Arnouville, la composition du ministère devint connue, et chacun d'échanger son étonnement avec celui de son voisin de ce que je ne m'y trouvais pas compris ; et cela semblait d'autant plus étrange que le Roi laissait en toute occasion échapper des marques de sa bienveillance pour moi. M. de Talleyrand ne parlait toujours pas, et se tenait, à mon égard, dans une prudente réserve. Il s'en ouvrit enfin avec Laborie, parce qu'il savait bien que celui-ci ne manquerait pas de venir bien vite se débarrasser de son secret avec moi, mais il ajouta que si je quittais le ministère de la Marine, j'en étais dédommagé. J'étais

pressé de savoir quel était le genre de dédommagement qu'on me destinait, et j'allai sur-le-champ chez le Roi. S. M. me reçut d'un air ouvert, j'en augurai bien. J'entrai tout de suite en matière : je dis au Roi qu'il était public que le ministère était formé, et que j'osais espérer que mes services n'avaient pas cessé de lui être agréables. Il me répondit que j'avais raison de le croire, mais que je n'avais plus la Marine, et qu'elle avait été donnée à M. de Jaucourt. Sur l'étonnement que je lui en exprime, S. M. reprend qu'elle n'a voulu contrarier en quoi que ce soit les choix de M. de Talleyrand, pour qu'il fût bien public qu'ils lui appartenaient tous.

« — Personne ne sait mieux que vous, ajouta le Roi, si j'ai » été libre ; mais soyez rassuré pour votre compte ; je vous » donne les *Postes*, avec le rang et le titre de ministre d'État, » pour me réserver le droit de vous appeler au Conseil, aussi » souvent que je le jugerai à propos. Cet arrangement doit » vous convenir ; vous voilà à l'abri des vicissitudes ministé- » térielles, et cependant à portée de me rendre des services. » Vous resterez là aussi longtemps que vous conserverez ma » confiance particulière, c'est-à-dire longtemps, ou plutôt tou- » jours. »

A ces dernières paroles, le Roi me tend la main, et je m'incline dans une sincère effusion du cœur. J'oublie la scène de la veuve dont la maison avait eu le temps de brûler avant que le Roi s'en souciât ; je me laisse séduire de plus belle. Je quitte le Roi avec le remords de l'avoir jugé trop légèrement ; il n'est plus à mes yeux que le plus sensible et le plus reconnaissant des hommes ; son image me jette dans l'extase où était M^me^ de Sévigné, devant celle de Louis XIV, qu'elle trouvait le plus grand des Rois, au sortir du bal où il lui avait fait l'honneur de danser avec elle. Je ne veux cependant pas différer de donner le correctif de cette tendre affection du Roi pour l'un de ses serviteurs. A quelque temps de là, M. de Vitrolles prit la liberté de lui rappeler qu'il lui avait formellement promis la direction des Postes, quand M. Ferrand la quitterait, et il ajouta qu'il

était malheureux pour lui, que le Roi n'eût pas employé autrement et à de plus grandes choses, le comte Beugnot. M. de Vitrolles employait ce correctif parce qu'il se persuadait que le Roi tenait à ma personne. Quel ne fut pas son étonnement d'entendre S. M. lui répondre :

« — Prenez un peu patience. Vous aurez les Postes quand je » les ôterai à Beugnot... et ce ne sera pas long... »

Cela ne fut pas long en effet ; mais M. de Vitrolles, qui avait à grand'peine échappé à la colère de Napoléon, pour ses courageux services durant les Cent-Jours, n'eut pas davantage les Postes après moi, qu'il ne les avait eues après M. Ferrand. Ces petites ruses sont peu dignes d'un prince, surtout lorsqu'elles s'exercent envers des sujets qui ne savent pas s'en défendre, parce qu'ils n'osent même pas les soupçonner. Il y a bien loin de là à la noble douleur qui saisit Louis XVIII, lorsqu'il s'agit de nommer, pour son ministre, l'un des juges de son frère. Mais cette douleur lui reste, et ces scènes si diverses fourniraient un chapitre de plus aux bigarrures de l'esprit humain.

La barrière de Paris nous était enfin ouverte, et j'en prévins ma femme pour qu'elle vînt nous retrouver à Arnouville, à condition qu'elle apporterait avec elle des provisions, car, durant ce combat de portefeuilles, les casseroles avaient été fort négligées : nous mourions de faim et nous couchions sur la dure. Nous célébrâmes avec une véritable joie ce repas du retour, occupés comme nous l'étions, par une confusion de sentiments très vifs : le bonheur de se retrouver au sein de sa famille, après une absence qui aurait pu devenir un long, un éternel exil ; l'orgueil de voir triompher le parti auquel nous étions restés fidèles ; l'avenir plein d'espérance qui s'attache à ce triomphe ; le surcroît d'estime et de crédit que l'on acquiert ainsi dans le monde ; les intrigants, les flatteurs, les peureux qui accourent à votre rencontre pour battre des mains ; et, ce qui est moins bon que cela, et ce dont cependant si peu d'hommes savent se défendre, la secrète jouissance qu'on trouve à l'humiliation de ceux qui ont suivi le parti contraire, et le plaisir inhumain de

leur renvoyer aujourd'hui les traits qu'ils vous lançaient hier ; tels étaient les mouvements divers qui faisaient de ce dîner une réunion très animée. Nous regagnons ensuite Paris, et comme ma tendresse pour le Roi n'était pas refroidie, je fais arrêter aux Tuileries et je monte dans les appartements pour le saluer à son arrivée. Les personnages principaux qui avaient suivi le Roi à Gand et qui avaient partagé les anxiétés et les ennuis de son exil, les hommes marquants qui s'étaient tenus pour exilés depuis l'absence de la famille royale, remplissaient le salon du Trône. Au milieu d'eux se trouvait M. le duc d'Otrante, assez embarrassé de sa figure, et qui, en dépit de ses intrigues au faubourg Saint-Germain, commençait à expérimenter qu'on n'est pas ministre à tout prix, et qu'il ne suffit pas toujours de l'être pour avoir une cour. Les deux battants s'ouvrent : on annonce *Monsieur*. Le prince entre avec son port facile, mais agité par une émotion extraordinaire. Il distingue le duc d'Otrante, va droit à sa rencontre, lui prend la main et la serrant avec le geste le plus expressif, lui dit : « Monsieur le duc, vous » me voyez très heureux, très satisfait ; l'entrée a été admira- » ble, et nous vous en avons toute l'obligation. »

Il jette ensuite sur l'assemblée un regard général, salue avec grâce, parce qu'il ne peut pas faire autrement, et passe. Une demi-heure après on annonce l'arrivée du Roi. Un huissier appelle M. le duc d'Otrante et congédie tout le monde en faisant connaître que le Roi ne recevra pas dans la soirée, parce qu'il est trop fatigué. Les vieux amis de la monarchie se retirent silencieux, abandonnant au seul Fouché l'honneur de communiquer ce soir-là avec le fils de Saint-Louis. Les prévenances de *Monsieur* avaient surtout pétrifié l'assemblée. Que la politique contraigne le Roi aux plus cruels sacrifices, on le conçoit ; mais *Monsieur* ne pouvait-il pas laisser à son frère tout le malheur du choix de Fouché, et comment venait-il serrer la main à un tel homme sans y être obligé, lui le modèle des chevaliers, et qui en possède les sentiments au même degré que les manières !

Je rentrai dans mon hôtel de la rue Royale, et j'y trouvai mes appartements occupés par les gardiens de scellés, précurseurs d'une confiscation. L'administration des Domaines y avait apporté un luxe de rigueur, qui s'était reproduit partout où on m'avait découvert des propriétés. Je m'en plaignis au directeur-général de cette administration dont j'avais été le collègue au conseil d'État, et avec qui j'étais resté dans des termes qui m'autorisaient à attendre quelque indulgence de sa part. J'appris qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres fort sévères de M. le duc de Gaëte, qui avait encore trahi, dans cette circonstance, sa naturelle bénignité.

Dès mon entrée dans la maison, ma femme voulait faire main basse sur les scellés, et envoyer bien vite et bien loin ces vestiges d'iniquité. J'eus beaucoup de peine à l'en empêcher. Il me fallut lui répéter toutes les bonnes raisons que j'avais eu l'occasion de donner en route au général Beurnonville, dans une circonstance à peu près analogue. Ce général possédait à quelque distance de Cambrai deux fermes assez considérables sur les loyers desquelles le séquestre avait été, comme de raison, apposé. Nous étions à Cambrai, et le général à qui l'occasion semblait commode pour toucher ses revenus, et qui en avait besoin, appelle ses fermiers pour compter avec eux. Ceux-ci lui apportent, à la place d'argent, les pièces qui attestent le séquestre, et lui déclarent qu'ils ne payeront qu'après que le séquestre aura été levé. Grand désappointement et colère plus grande du général, qui ne saurait se mettre dans la tête que, rentré en France victorieux de Napoléon, on vienne lui opposer des actes qui ne sont plus que des chiffons sans aucune valeur. Les fermiers insistent. Le général vient me trouver pour savoir quel parti prendre contre ces opiniâtres coquins. Je ne partage pas son indignation, et je lui explique de mon mieux que ses fermiers, qui ne sont pas juges de la validité du séquestre, ont raison d'en exiger la main-levée avant que de se dessaisir de ce qu'ils doivent. Le général s'emporte contre moi et me traite à peu près comme il les avait traités. J'avise cependant à

un moyen qui peut tout concilier, c'est de faire à l'instant même rendre au Roi une ordonnance qui lève tous ces séquestres, et de la notifier aux fermiers ; mais attendu que la matière est dans les attributions du ministre des Finances, je renvoie le général Beurnonville à M. Louis, qui logeait dans un appartement voisin. Quelques minutes après j'entends un bruit épouvantable dans cet appartement et comme si deux hommes étaient aux prises. J'accourais quand ma porte s'ouvre. L'abbé Louis s'y précipite; Beurnonville le suit. Je me jette entre eux deux. Après une scène muette de fureur, de leur part, et d'étourdissement de la mienne, je recueille à la volée, par quelques mots entrecoupés, que l'abbé ne veut pas entendre raison sur l'ordonnance que le général demande, et qu'il ne la proposera pas au Roi, dût-il périr sur place. Je fais observer aux deux champions qu'il est au-dessous de leur dignité de traiter l'affaire aussi chaudement, et pour parvenir à les calmer, je dis qu'à la place du général Beurnonville j'irais me plaindre au Roi de l'obstination de son ministre. Le général approuve et sort pour aller chez le Roi. C'était là ce que je voulais. Quand il nous a quittés, je reproche à M. Louis d'avoir excédé la dose de sa mauvaise grâce naturelle. Pourquoi ne pas consentir, à Cambrai, à une mesure qu'il lui faudra prendre dès son arrivée à Paris, et perdre de gaieté de cœur l'occasion d'obliger un compagnon d'exil ? Pourquoi chercher, au contraire, un moyen de l'irriter? M. Louis me répond que de tout temps le général Beurnonville lui a été en grande déplaisance, ce que je savais fort bien, et que ce serait moins pour lui que pour un autre qu'il ferait céder la règle ; mais que les séquestres avaient été légalement apposés de l'autorité de Bonaparte, pendant qu'il avait le gouvernement, et qu'il ne consentirait jamais à ce qu'on tranchât, sans discussion et sans examen, sur ce qui avait été fait en France pendant que le roi n'y était pas. Il ne voulait pas recommencer pour son compte les sottises de l'an passé. Je trouvai ces raisons plausibles, et je demandai au ministre pourquoi il ne les avait pas exposées doucement au général :

« — Pourquoi, répliqua-t-il, parce que rien n'égale l'obsti-
» nation du général Beurnonville ; on ne peut lui faire enten-
» dre raison quand il croit sa situation engagée pour quelque
» chose. J'en ai trop de vos généraux, sans compter ce qui
» m'attend..... »

Je n'étais pas descendu de voiture que j'avais reçu la visite de tous les gens attachés au ministère de la Marine qui venaient prendre mes ordres. Depuis deux jours, ma femme leur en donnait avec une confiance parfaite. Il me fallut donc bien lui annoncer que je cessais d'être ministre. Cette nouvelle fut pour elle un coup de foudre : comment, pourquoi, par quel sort étrange pouvais-je être renvoyé, lorsque avant mon départ aucune plainte ne s'était élevée contre mon administration? quand j'avais suivi le roi dans son exil ; quand, à en croire mes lettres, les bontés de S. M. pour moi n'avaient fait que s'accroître ? Elle voulait savoir ce que j'avais fait pour mériter cette disgrâce, au moment même où je devais obtenir le plus de faveur. Je reproduisis de mon mieux ce que j'ai déjà dit du renvoi de M. de Blacas, des négociations de M. Louis, du laisser-aller de M. de Talleyrand, de la faiblesse, ou, si l'on veut, de la bonne volonté du Roi pour moi. Rien de tout cela ne pouvait la calmer, et quand je lui appris que j'étais nommé directeur-général des Postes, la tempête éclata. Elle me conseilla, avant de prendre un parti, d'aller en conférer avec M. le Chancelier, en qui elle avait beaucoup de confiance. J'allai donc trouver M. Dambray, dont le caractère facile et modéré était connu de tout le monde.

« Tout ce tripotage de ministère, me dit-il, avait été ourdi, bien entendu, sans qu'il y eût pris la moindre part. Il y avait perdu les Sceaux qui étaient passés à M. Pasquier, et il tenait cela pour une disgrâce non méritée. Il me fit observer que M. de Talleyrand ne lui avait laissé que ce qu'il ne pouvait pas lui ôter, la place de Chancelier de France ; mais qu'on savait bien qu'en ôtant les Sceaux au Chancelier on le frappait au cœur. On lui disait, pour le consoler, qu'il lui restait la présidence de

la Chambre des Pairs, mais cette présidence n'a de valeur que quand elle est, comme en Angleterre, l'attribut nécessaire de la première magistrature du Royaume. Si on sépare les deux places, le ministère de la Justice perd beaucoup de son lustre, et la présidence de son crédit. Quand à ce qui me concerne, il est fort d'avis que je porte au Roi ma démission de la direction générale des Postes ; le roi m'a bien promis de me nommer ministre d'État et de m'appeler au Conseil comme il y avait appelé M. Ferrand, mon prédécesseur ; mais les choses ont bien changé depuis trois mois, et je n'entrerai pas plus au Conseil en qualité de ministre d'État, que lui-même n'y entrera comme Chancelier, au moins tant que durera M. de Talleyrand inspiré par l'abbé Louis. Mais il insiste pour que j'explique ma démission dans des termes tels que cette démarche ne puisse pas me nuire pour l'avenir ; car, ajoute-t-il d'un ton assez rassuré et avec l'un de ces accès de gaieté qui ne sont pas rares chez lui, ce beau ministère de M. de Talleyrand *ne durera pas toujours* (et il répète le refrain en le chantant). »

Je quitte M. Dambray, en réfléchissant à son avis. Cependant je me dis qu'il n'a perdu ni l'amitié ni la confiance particulière du Roi, qu'il est fort probable que S. M. ne lui aura dissimulé ni la contrainte qu'on a exercée sur elle pour la formation de ce nouveau ministère, ni l'espoir qu'elle conserve *in petto* de s'en débarrasser sous peu. M. le Chancelier s'est assez révélé quand il a chanté devant moi *ça ne durera pas toujours!* c'est une raison de plus d'aller porter ma démission au Roi. Je me fais conduire aux Tuileries, je m'arrête dans le jardin pour y composer le thème de ma conversation avec le Roi. Il m'est souvent arrivé de préparer de la sorte ce que j'aurai à dire quand je suis appelé à une conversation sur quelque point grave, et rarement cela m'a réussi. Facilement on arrange sa matière tant qu'on en est complètement le maître, rien de plus commode que de répondre aux questions qu'on s'adresse ; mais lorsqu'on est en présence d'un interlocuteur qui n'est pas dans la confidence de votre préparation, un propos inopiné, un mot,

un geste de sa part, vous jettent hors du terrain où vous vous étiez placé; les efforts que vous faites pour y rentrer vous en détournent davantage et vous tombez dans la faiblesse et l'embarras, justement par le moyen que vous avez pris pour vous en préserver. Si cela est vrai pour moi quand j'ai à traiter avec un particulier quel qu'il soit, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un tête-à-tête avec un Roi dont le nom seul parle si haut à l'imagination du commun des hommes, et avec Louis XVIII, qui fortifie cette première illusion de tout ce que peut y ajouter un maintien plein de grâce, mais surtout de dignité. Heureux ceux à qui la nature a départi cette vivacité d'esprit qui apporte les idées à volonté ; qui savent les revêtir de toutes les formes dont elles sont susceptibles, et à qui l'usage du monde a appris à bien choisir ! Ceux-ci n'ont pas besoin de préparation; mais je tiens qu'elle nuit à ceux-là mêmes qui, comme moi, n'ont aucun dè ces avantages pour eux. Il est préférable encore de se borner à réfléchir sur le sujet qu'on va traiter, et de laisser à son esprit une entière liberté; on est moins embarrassé de l'imprévu, on se défend mieux. La conversation que j'eus, ce jour-là, avec Louis XVIII m'a confirmé la vérité de l'observation que je viens de faire.

Quand je me présentai dans les appartements, M. de Talleyrand était avec le Roi, et j'eus encore tout le loisir, pendant une bonne heure, de ressasser mon inutile préparation. Enfin je suis introduit. Je m'attendais à prendre l'initiative, et j'avais disposé mes termes pour qu'elle fût respectueuse et insinuante. Par malheur, c'est le Roi qui attaque, et voilà déjà mon exorde de côté. J'y renonce et je me propose d'entrer plus simplement en matière, quand le Roi chasse à mille lieues la direction générale des Postes, et ma démission, et mes vanités, et mes calculs, en se plaignant, avec l'accent d'une douleur profonde, de la conduite des troupes étrangères à Paris et dans son propre palais :

« — Vous venez d'en être témoin, me dit le Roi, on a fait un » bivouac dans ma cour des Tuileries, et des canons sont bra-

» qués sur le Pont-Royal ! A qui en veut-on ? Je ne croirai » jamais que les Souverains aient rien autorisé de pareil..... »

Et après ces paroles, le Roi appuie les coudes sur son bureau et s'enveloppe le visage de ses mains. Il fallait qu'il fût affecté au plus haut degré pour se laisser aller en ma présence à cette familiarité de douleur. Je ne demandai plus à mon esprit que quelques mots qui ne fussent pas trop au-dessous de cette position déchirante. Je trouvai tout au plus à balbutier les mots d'indignation, d'affection au Roi qui ne ferait que s'accroître par ces procédés sauvages. Le Roi me demanda s'il avait encore quelque signature à me donner, et sur ma réponse négative il me congédia. En quittant le cabinet de S. M., je n'eus aucun regret de mon silence. Plus fort que moi, me disais-je, en aurait fait autant. Je me rappelais comment, une première fois dans ma vie, avant de partir pour Lille, et dans le même lieu, j'étais venu fatiguer des plaintes de ma vanité blessée l'Empereur déjà aux prises avec le malheur. Je m'étais souvent reproché cet écart d'amour-propre. Fallait-il le reproduire avec le Roi, aux prises lui-même avec une position nouvelle pour un fils de Louis XIV, rentrant dans sa capitale avec l'humiliation de la voir, pour la seconde fois, envahie par l'étranger ?

Ce n'est pas sans pitié que j'entends dire et que je lis en cent endroits, que deux fois de suite, en 1814 et en 1815, la Maison de Bourbon nous a été ramenée par les étrangers. J'ai eu déjà occasion d'expliquer de la manière la moins équivoque, c'est-à-dire par les faits, que la première fois, les Souverains de l'Europe ne se sont point opposés à la Restauration, mais qu'ils ne l'ont point provoquée, et que loin de la désirer ils élevaient plutôt des doutes sur son succès. Quand à la seconde fois, c'est-à-dire en 1815, le Roi quitta la ville de Gand sans les avoir consultés, s'avança promptement vers Paris et y rentra au grand étonnement des troupes étrangères qui se mettaient en possession de la capitale et des environs et comptaient bien se venger de leur sotte indulgence de l'année précédente. Le désappointement de cette arrivée fut grand au quartier-général des Prus-

siens, qui étaient les premiers venus : il y fut décidé qu'on ne ferait pas la plus petite attention au retour du Roi, et qu'on se comporterait de même que s'il était encore à Gand. C'était pour l'exécution manifeste de cette détermination que des canons étaient braqués sur le Pont-Royal, en face même des Tuileries, et que des canonniers faisaient le service des pièces la mèche allumée, tandis que des soldats prussiens lavaient leur linge et leurs habits dans la cour du Château et les étendaient sur les flèches des grilles qui faisaient office de séchoir. J'appris ces particularités par le comte de Goltz, qui était alors ministre de Prusse en France, avec qui je m'étais lié particulièrement à Gand, et qui, tout bon Prussien qu'il était de cœur, regrettait toutefois des procédés aussi révoltants ; mais il reprochait au Roi de s'y être exposé en ne convenant pas de l'époque et de l'ordre de sa rentrée avec les Souverains :

« — Vous avez, me disait-il, voulu marcher tout seuls, sans » avoir de troupes à vous et sans nous demander des nôtres. » Vous voyez ce qui est arrivé. On n'est pas fâché que le Roi » l'ait senti. »

Voilà comment la Famille royale nous a été imposée pour la seconde fois par les étrangers, en 1815.

J'avais à rendre à M. de Talleyrand, en sa qualité de Président du Conseil, les Ordonnances que j'avais fait signer au Roi, à Gand et durant son voyage de retour. Je me présentai chez lui dans ce dessein. Il me reçut comme à l'ordinaire, avec la douce familiarité qu'il laisse tomber sur ceux qu'il croit siens ; mais je m'aperçus que lui-même était tristement affecté. Après quelques détails sur le sujet de ma visite, il m'exprime le plaisir que je lui fais. Il lui reste à expédier quelques affaires, et il me demande de l'aider. Entre ces affaires, il place tout simplement l'Ordonnance qui organise le nouveau ministère, et en insistant pour que la même Ordonnance contienne la nomination aux directions générales des Postes et des Ponts-et-Chaussées, parce que ces deux directions sont de nature à faire partie du Cabinet. Il ajoute qu'il faut aussi que je prépare quelques lignes

pour annoncer l'entrée du Roi à Paris. Il demande que cela soit court ; il lui paraît très nécessaire de signaler l'indépendance avec laquelle le Roi a quitté la Belgique, s'est avancé vers Paris et y est entré ; mais il faut se préserver de toute apparence d'orgueil et de jactance : c'est là qu'est l'écueil. Il me propose de passer dans sa bibliothèque pour préparer ce travail. Rien ne me restait à faire de mieux, puisque je n'avais pas voulu donner ma démission, que de ne point changer mes rapports avec M. de Talleyrand et de faire semblant de croire avec lui que la direction générale des Postes me laissait bien près du ministère. J'espérais que le titre de ministre d'État me ferait faire le dernier pas, et, dans cette espérance, je devais plutôt chercher à me rendre utile que de me jeter à l'écart pour y bouder plus à l'aise. Je passe dans la bibliothèque, et, lorsqu'une heure après, je rentre dans le salon du prince avec mes papiers, je trouve M. de Talleyrand entouré de quatre personnes qui soutiennent fortement contre lui que les Prussiens sont occupés à faire sauter le pont d'Iéna. M. de Talleyrand répliquait à tous ces témoignages :

« — Cela n'est pas vrai, et je vous dis que cela n'est pas vrai, » parce que cela n'est pas vrai. »

A grand'peine on obtient de lui qu'il envoie sur les lieux quelqu'un qu'il puisse croire et qui lui rende compte de ce qu'on aura vu. Son secrétaire part, assisté du marquis de Giambonne. Tandis que nous restions en tête-à-tête dans le cabinet, M. de Talleyrand et moi, les figures allongées, et dans l'anxiété silencieuse qui est inséparable d'une attente grave, les battants s'ouvrent et on annonce M. Louis. M. Louis s'avance suivi d'un beau grand jeune homme, de tournure assez élégante, et dit au prince :

« — J'ai l'honneur de vous présenter M. Decazes. »

M. de Talleyrand, sans se lever de son siège, ce qu'il a toujours quelque peine à faire, salue froidement et dit qu'il ne le connaît pas.

M. Louis reprend : « — C'est M. Decazes, conseiller à

» la Cour royale, et qui a présidé avec tant de succès les assises.

» — Je le crois volontiers, réplique M. de Talleyrand ; mais, » monsieur Louis, nous sommes fort occupés, et je n'ai pas un » instant de plus à vous donner. »

Le présentant et le présenté se retirent.

« — Concevez-vous, Louis, me dit alors M. de Talleyrand, qui » m'amène je ne sais à quel propos un homme que je ne con- » nais d'aucune façon ? Comment s'appelle son homme ?

» — M. Decazes.

» — Qu'est-ce que M. Decazes ? Le connaissez-vous, Beu- » gnot ?

» — Je ne l'avais jamais vu, mais j'en ai entendu parler » comme d'un homme introduit chez Madame-Mère et chez la » Reine de Hollande. Il est fort bien.

» — Je ne sais pas s'il est bien ou mal, car je ne l'ai pas re- » gardé. »

Tel a été le début de M. Decazes dans l'ancien grand monde : c'est sans plus de précaution que M. Louis l'a présenté à M. de Talleyrand ; et ce qui serait encore plus plaisant, s'il était permis de rire d'un commencement qui a eu des suites si graves, c'est sur la proposition de M. de Talleyrand que, deux jours après la scène que je viens de raconter, M. Decazes a été nommé Préfet de Police, et en peu de temps est devenu assez puissant pour faire interdire à M. de Talleyrand la Cour de Louis XVIII.

Quelques instants après que M. Louis se fût retiré, les envoyés explorateurs revinrent en toute hâte annoncer que le pont d'Iéna était bien réellement attaqué par des ouvriers prussiens, qui, heureusement, s'y prenaient assez mal. Ces messieurs avaient trouvé sur place un officier du génie français qui leur avait dit qu'à la manière dont on s'y prenait, les Prussiens seraient quelque temps à faire sauter le pont, mais que s'il eût été chargé de l'opération, déjà l'affaire serait faite. Quel parti prendre ? Il fallait se décider vite. La colère spéciale des Prussiens contre ce pont était apparemment excitée par le

nom qu'il portait. Il fallait donc changer ce nom sur-le-champ, leur dénoncer ce changement et tâcher de calmer un ressentiment désormais sans objet. Je prends la plume et je rédige une Ordonnance dans le préambule de laquelle j'annonce que l'intention du Roi est de rendre leurs véritables noms aux anciens édifices publics de la capitale, et d'en donner aux nouveaux qui ne rappellent que des époques de réconciliation et de paix, ou leur utilité particulière pour la capitale, et généralisant la mesure, je débaptise les ponts de la Concorde, de l'Empire, d'Iéna, d'Austerlitz, auxquels je rends ou je donne les noms de Pont-Royal, de Louis XVI, des Invalides et du Jardin du Roi. Enfin je prescris que les ponts, places et édifices publics de la ville de Paris reprendront les noms qu'ils portaient au 1er janvier 1700, et que toute inscription contraire sera effacée. M. de Talleyrand devait aller à l'instant porter cette Ordonnance au Roi. Ce n'était pas le plus difficile; il fallait ensuite la notifier dans des formes convenables au maréchal Blücher, le saisir dans un moment de sang-froid pour obtenir qu'il voulût bien l'exécuter. Le succès de la mission touche de si près à l'honneur national qu'elle n'est peut-être pas au-dessous de M. de Talleyrand lui-même. Le prince, sans s'expliquer, part pour les Tuileries, d'où il rapporte bientôt l'Ordonnance signée ; mais il est fort peu disposé à se charger du reste, et me propose d'aller trouver le maréchal Blücher. Je m'en défends, en faisant observer que je suis sans qualité pour remplir semblable office qui se trouve naturellement dévolu au ministre de l'Intérieur ou tout au moins au préfet de la Seine :

« — Mais, reprend vivement M. de Talleyrand, partez donc ! » Tandis que nous perdons le temps en allées et venues, et à » disputer sur la compétence, le pont sautera ! Annoncez-vous, » de la part du Roi de France et comme son ministre ; dites les » choses les plus fortes sur le chagrin qu'il éprouve.

» — Voulez-vous que je dise que le Roi va se faire porter de » sa personne sur le pont, pour sauter de compagnie, si le ma- » réchal ne se rend pas?

» — Non, pas précisément : on ne nous croit pas faits pour » un tel héroïsme ; mais quelque chose de bon et de fort : vous » entendez bien, quelque chose de fort. »

Je cours à l'hôtel du maréchal. Il était absent, mais j'y trouve les officiers de son état-major réunis. Je me fais annoncer de la part du Roi de France et je suis reçu avec une politesse respectueuse ; j'explique le sujet de ma mission à celui de ces officiers que je devais supposer le chef de l'état-major. Il me répond par des regrets sur l'absence de M. le maréchal, et s'excuse sur l'impuissance où il est de donner des ordres, sans avoir pris les siens. J'insiste, on prend le parti d'aller chercher M. le maréchal qu'on était sûr de trouver dans le lieu confident de ses plus chers plaisirs, au Palais-Royal, n° 113. Il arrive avec sa mauvaise humeur naturelle, à laquelle se joignait le chagrin d'avoir été dérangé de sa partie de trente-et-un. Il m'écoute impatiemment, et comme il m'avait fort mal compris, il me répond de telle sorte qu'à mon tour je n'y comprends rien du tout. Le chef d'état-major reprend avec lui la conversation en allemand. Elle dure quelque temps, et j'entendais assez la langue pour m'apercevoir que le maréchal rejetait avec violence les observations fort raisonnables que faisait l'officier. Enfin ce dernier me dit que M. le maréchal n'avait pas donné d'ordre pour la destruction du pont ; que je concevais sans peine comment le nom qu'il avait reçu importunait des soldats prussiens ; mais que du moment que le Roi de France avait fait lui-même justice de ce nom, il ne doutait pas que les entreprises commencées contre ce pont ne cessassent à l'instant même, et que l'ordre allait en être donné. Je lui demandai la permission d'attendre que l'ordre fût parti pour que j'eusse le droit de rassurer complètement S. M. Il le trouva bon. Le maréchal était retourné bien vite à son cher n° 113 ; l'ordre partit en effet. Je suivis l'officier jusque sur la place, et quand je vis que les ouvriers avaient cessé et se retiraient avec leurs outils, je vins rendre compte à M. de Talleyrand de cette triste victoire. Cela lui rendit un peu de bonne humeur :

« — Puisque les choses se sont passées de la sorte, dit le » prince, on pourrait tirer parti de votre idée de ce matin, que » le Roi avait menacé de se faire porter sur le pont pour sauter » de compagnie : il y a là matière à un bon article de journal. » Arrangez cela. »

Je l'arrangeai en effet ; l'article parut dans les feuilles du surlendemain. Louis XVIII dut bien être effrayé d'un pareil coup de tête de sa part ; mais ensuite il en accepta de bonne grâce la renommée. Je l'ai entendu complimenter de cet admirable trait de courage, et il répondait avec une assurance parfaite....

XXII

Projets d'amélioration dans le service des Postes. — Chute du ministère de M. de Talleyrand. — Je suis remplacé à la direction générale des Postes.

Puisque j'avais consenti à accepter la direction générale des Postes, ce que j'avais de mieux à faire était de me dévouer à ces modestes fonctions, et d'y justifier le renom d'administrateur que M. Louis se plaisait à me donner. L'administration des Postes se compose, à l'égal de toutes les autres, de produits et de dépenses, Mon premier devoir était donc de reconnaître la situation des uns et des autres. J'y trouvais d'autant plus de difficulté que les formes de comptabilité étaient fort incomplètes, et que la double invasion de 1814 et de 1815 avait porté une grande confusion dans les services publics, surtout dans celui des Postes. Je fus frappé, par exemple, du nombre des ports-francs qui atténuaient singulièrement les produits. On ne peut jamais bien calculer jusqu'où s'étend la franchise du port attribuée à une dignité ou à une grande charge de l'État. On le pourrait jusqu'à un certain point si la franchise de la correspondance se bornait aux lettres ou aux paquets véritablement adressés au dignitaire ou à l'homme en place ; mais ses parents, ses amis et ceux de son secrétaire, et ceux des gens de sa maison usent et abusent du contre-seing, le plus souvent jusqu'au scandale.

Jadis, sous le ministère de M. de Choiseul, on arrêta à la poste un paquet adressé à Vienne, sous le couvert du ministre

des affaires étrangères, et qui contenait une jolie paire de pantoufles qu'un employé des bureaux, qui avait habité la capitale de l'Autriche, adressait à une amie qu'il y avait laissée. L'administration prit sur elle d'éventrer le paquet, et la paire de pantoufles d'être produite au grand jour. Le scandale parut trop fort, le ministre fut averti : on députa vers le duc de Choiseul ce Jannel qui faisait directement avec Louis XV le travail secret des Postes et de qui on devait supposer que la présence imposerait un peu au ministre. Jannel se présente, explique sa dénonciation et en étale les preuves. M. de Choiseul écoute, regarde, et dit en renforçant le ton hautain qui lui était naturel :

« — Je vous trouve, monsieur, bien insolent de venir jusque » dans mon cabinet, vanter l'excès le plus grave dont votre ad- » ministration ait pu se rendre coupable! Vous n'avez trouvé » dans le paquet, que mon contre-seing aurait dû rendre sacré, » qu'une paire de pantoufles ; qui vous dit que cette paire de » pantoufles ne contienne pas le secret de l'État? Allez à l'ins- » tant dans mes bureaux ; faites rétablir le cachet que vous vous » êtes permis de rompre, et envoyez le paquet ; c'est à cela que » se réduit votre mission. Je veux bien vous pardonner pour » cette fois. »

Ce Jannel était, dit-on, un homme modeste et qui se rapetissait par calcul comme d'autres s'enflent par vanité. Il se glissait par un escalier dérobé jusque dans le cabinet de Louis XV, auquel il apportait ainsi la correspondance du comte de Broglie, c'est-à-dire la contre-partie du ministère des affaires étrangères. Le duc de Choiseul le savait, et dans cette petite affaire des pantoufles, il avait cédé, comme cela lui arrivait souvent dans de plus grandes, à sa hauteur naturelle, sans trop se soucier de ce qu'il en adviendrait. Le bonhomme Jannel ne manqua pas de porter sa plainte bien humble et bien discrète à Louis XV ; mais le Roi ne prit pas feu et se décida avec cette justesse d'esprit qui lui était naturelle.

« — Il n'y a ici de torts, dit S. M., ni de part ni d'autre. Vous » avez fait votre métier ; Choiseul a fait le sien. »

On peut croire en effet que, depuis l'aventure, on cessa d'envoyer des pantoufles, sous le couvert du ministre des affaires étrangères, et qu'à la direction des Postes on ne s'avisa plus de rompre le cachet de ce ministre ; des deux parts l'abus dut disparaître. Je tiens cette anecdote d'un ami de mon père, M. de Rivière, premier commis de la Maison du Roi, qui lui-même avait été fort lié avec M. Jannel.

La leçon était oubliée et les pantoufles circulaient de plus belle sur toutes les routes, lorsque je pris la direction des Postes. Je demandai raison des franchises sans nombre que M. Ferrand avait accordées ou reconnues, et je soulevai contre moi un violent orage. J'ai administré pendant plus de trente ans, et je suis encore à m'étonner comment l'Assemblée Constituante, et mieux encore la Convention, sont parvenues à extirper du sol français, les privilèges et les distinctions qui y étaient comme enfoncés. Les charges publiques n'avaient frappé durant des siècles que sur les dernières classes de la société ; elles étaient le signe auquel se reconnaissait le peuple vaincu. Les dénominations de *taille*, de *taillon*, de *corvée*, de *servage*, semblaient perpétuer l'humiliation de la défaite. C'était autant par orgueil que par intérêt qu'on essayait de toutes sortes de moyens pour échapper à ces charges : être vêtu, être imposé, être appelé à la guerre comme le plus grand nombre, paraissait être un supplice, dès qu'on avait quelques privilèges à sa portée. C'est ainsi qu'on s'explique que le gouvernement ait pu dépasser dans la création des charges les derniers confins du ridicule ; créer des conseillers du Roi visiteurs de marée et de poisson salé, des conseillers du Roi langayeurs de porcs, déchireurs de bateaux, dégustateurs de beurre frais, etc. De fort honnêtes gens apportaient leur argent pour être ornés de ces titres pompeux ; on leur payait, du capital qu'ils fournissaient, un intérêt au-dessous de celui qu'ils auraient trouvé dans un placement raisonnable ; mais le titre de conseiller du Roi les tirait de pair ; tout le monde ne l'était pas. S. M. n'avait pas moins, dans l'étendue de son royaume, de vingt mille conseillers de toute robe et de toute calibre, et c'était bien

quelque chose que de se soulever de la foule pour arriver à cette classe illustre. Aujourd'hui même que les révolutions, en se refoulant les unes sur les autres, ont passé et repassé le niveau sur la société, quel sentiment résiste au fond des cœurs vides de tant d'autres ? la passion de l'égalité qu'il faut définir, pour ne pas paraître tomber dans une contradiction singulière, en plaçant, chez le même peuple, quoique à des époques différentes, le goût extrême des privilèges et la passion de l'égalité. Cette égalité, qui est aujourd'hui notre passion dominante, n'est pas ce sentiment noble et bienveillant qui fait qu'on aime à s'honorer dans son semblable et qu'on se trouve à l'aise à tous les degrés de l'ordre social ; non, c'est l'aversion pour toute supériorité, c'est la crainte que la place que l'on occupe cesse d'être la première. Cette égalité ne tend en aucune façon à relever jusqu'à elle ce qui se trouve encore confiné en bas, mais à empêcher que rien ne s'élève plus haut. Ce n'est donc encore ici qu'un vaste privilège, un monopole qui a remplacé tous les autres. Tel aujourd'hui se montre furieux à défendre cette égalité, qui aurait, il y a cent vingt ans, honnêtement acquis un office de langayeur de porcs ou de dégustateur de beurre frais. C'est le goût du privilège aujourd'hui comme alors.

Mais la franchise des lettres avait été de tout temps le privilège par excellence : celui-là avait quelque chose de royal ou tout au moins de ministériel ; c'était un attribut commode de la puissance ; aussi était-il réclamé de tous côtés. Il me semble encore aujourd'hui que j'avais pris un parti assez sage. La franchise des lettres avait été réglée, avant la Révolution, par l'arrêt du Conseil de 1778, et depuis par un décret impérial. J'appliquai le premier de ces règlements aux anciennes dignités qui reparaissaient à la suite du Roi, et le second à celles qui avaient été conservées du régime impérial. Cependant je ne satisfaisais personne, parce que ceux qui avaient droit à la franchise cherchaient à l'étendre outre mesure et à la débarrasser des conditions qu'on y avait apposées pour en prévenir les abus, et ceux qui ne la tenaient que de la munificence de M. Ferrand, la dé-

fendaient comme un droit acquis qu'un directeur général avait bien pu leur donner, mais qu'un autre directeur-général n'avait pas certainement le droit de leur ôter. J'avais ainsi à lutter contre la Cour, contre les chefs militaires et les principaux magistrats ; c'en était plus qu'il n'en fallait pour me fatiguer et m'abattre.

A la tête des assaillants se trouvait la Maison d'Orléans ; je n'élevais certainement pas de doute sur le droit de cette illustre maison, mais je résistais autant que je pouvais aux extensions qu'on affectait d'y donner. Je traitais de ces difficultés avec M. de Broval, secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans, homme d'un esprit chagrin et avec lequel la discussion n'était pas toujours facile. Je trouvais auprès de madame la duchesse douairière un homme encore moins agréable, un M. de ....., qui insistait opiniâtrement et pensait qu'on ne pouvait lui refuser rien de ce qu'on accordait à la princesse. La Maison d'Orléans s'était fondue dans la Révolution ; elle en avait dès l'origine proclamé les principes, arboré les couleurs et défendu les conquêtes ; on devait naturellement s'attendre qu'à son retour en France elle donnerait l'exemple de la soumission à ceux des principes nouveaux qui avaient tellement prévalu que la Restauration avait dû elle-même les consacrer, et, par exemple, au principe de l'égale répartition des contributions entre tous les citoyens. Or, c'était ce qu'il était comme impossible de faire entendre à Madame la duchesse douairière, et surtout à M. le duc d'Orléans. Ils avaient l'air de croire que dans l'intérêt de leur dignité ils ne pouvaient pas se placer ainsi sous la loi commune et se scandalisaient de l'insistance du ministre des Finances sur ce point. Durant la première époque de la Restauration, la chose resta indécise entre la ténacité de l'abbé Louis et l'orgueil intéressé de la Maison d'Orléans. Survint l'événement des Cent-Jours, et le désaccord se trouva forcément ajourné. Il se réveilla au retour ; mais le rude champion de l'égalité de répartition quitta les finances et fut remplacé par M. Corvetto. La lutte était trop forte pour le tempérament du nouveau ministre ; il

cherchait partout quelque moyen de tourner la difficulté, et finit par adopter celui-ci : on couvrit les contributions arriérées de la Maison d'Orléans, en y appliquant une somme égale prise sur les fonds de non-valeurs. Ce fonds est destiné, comme on sait, à venir au secours des contribuables les plus pauvres ou de ceux qui durant le cours de l'année ont éprouvé des pertes par des accidents ou par l'intempérie des saisons. Ce n'était pas chose facile que de placer la très riche Maison d'Orléans dans quelqu'une de ces catégories ; l'exemple d'ailleurs était contagieux : quelques gens de la Cour s'en prévalurent pour solliciter la même faveur, et il ne leur fut pas difficile de démontrer que leur situation de fortune était un peu plus mauvaise que celle du premier prince du sang. Le ministre qui avait eu le malheur de céder pour l'un ne put pas refuser aux autres ; et plus d'une fois j'ai déploré cet écart de conduite de M. Corvetto. J'ai lieu de croire, ce qui atténuerait sa faute sans l'excuser, qu'il fut encouragé par Louis XVIII qui, de son côté, ne trouvait pas trop bon que ses parents figurassent sur les rôles des contributions directes qu'il s'obstinait à appeler le rôle *des tailles*.

Je pris pour mon compte le parti de reconnaître le droit de franchise à ceux à qui il était accordé par les deux règlements que j'ai cités plus haut, et de le refuser à tous les autres ; mais je n'avais qu'un moyen de forcer le payement des ports de lettres, c'était de refuser de les remettre à ceux qui ne voulaient pas préalablement l'acquitter. Ici la difficulté devint sérieuse : de toutes parts les cris et les plaintes vinrent m'assaillir. En retenant les lettres arbitrairement, disait-on, j'avais porté le trouble tout à la fois dans les affaires et dans les affections. On citait des naissances, des décès, des mariages, et, qui plus est, des invitations de bal restés inconnus, quand on s'était confié à la poste du soin de leur donner de la publicité ; et on brodait sur ce canevas des histoires de *quiproquo* auxquelles on donnait à volonté un côté sérieux ou un côté plaisant. Ailleurs on se plaignait du retard de l'arrivée des mandats du Trésor et même d'effets de commerce à échéance fixe. C'était

toujours moi qu'on rendait responsable ; on me menaçait même de me poursuivre en dommages-intérêts devant les tribunaux. On me peignit au Roi et aux princes comme un homme tracassier, difficile, et qui faisait *crier tout le monde*, phrase banale et qui ne manque jamais son effet, parce que personne ne s'avise de demander de quoi se compose ce *tout le monde* qui crie, et si l'on ne doit pas entendre par ces paroles la tourbe des fripons ou des gens engraissés par les abus qui crient en effet très fort dès qu'on essaye de les atteindre. J'espérais aide et appui du ministre des finances sous la juridiction duquel mon administration se trouvait placée en ce qui tenait aux produits : il me fit défaut pour cette fois : sa raideur avait ailleurs matière suffisante à s'exercer. Il eut même, par un hasard singulier, un ton modéré et presque de bonne compagnie. Il me dit :

« — Savez-vous que vous faites plus crier à vous seul que » tous les autres directeurs-généraux ensemble ? Ces gens de la » cour nous assourdissent du matin au soir sur votre compte. » Je crains que vous n'alliez trop vite. Il faut défendre les pro- » duits, mais ne pas irriter.

» — Rien de si sage, lui répondis-je ; mais veuillez m'expli- » quer comment je peux défendre les produits et tolérer que » des personnes, qui n'ont aucun titre déclinable à la fran- » chise des ports de lettres, s'arrogent cette franchise ? A côté » d'eux, derrière eux, après eux, pourquoi pas d'autres ? Où en » sommes-nous si des personnes riches, accréditées, qui entou- » rent le monarque, ne veulent des charges publiques que ce » qu'il leur convient d'en prendre ? A ce jeu-là, nous pourrions » fort bien retourner d'où nous venons, et vous savez que le » séjour n'en est pas du tout plaisant. Au surplus, nous serions » aisément d'accord : proposez au Roi de rendre, ou rendez » vous-même une décision en deux lignes, qui porte que la » franchise des ports de lettres est provisoirement maintenue à » ceux à qui elle avait été reconnue ou accordée par le dernier » directeur général des Postes, sans toutefois que des personnes » du même rang ou de la même qualité, qui n'en ont pas joui

» jusqu'ici, puissent s'en prévaloir ! cela ne vaudra rien assu-
» rément, mais du moins le mal sera arrêté, en attendant qu'on
» le puisse extirper. »

L'abbé Louis me répondit que, pour rien au monde, il ne proposerait une pareille mesure au Roi, et, à plus forte raison, ne la prendrait lui-même ; que c'était à moi à me tirer de ce mauvais pas et par mes propres forces. Je pris, de guerre lasse, le parti de faire délivrer les lettres à leur adresse, en tenant un état exact du port de ces lettres pour le recouvrer, si cela devenait jamais possible, sur les parties intéressées. Je savais bien que c'était un pauvre billet que j'avais là ; mais je ne pouvais pas plus longtemps compromettre, par mon obstination, des invitations au bal et à dîner, et des billets de faire part d'événements qui occupent une minute ou deux les gens à qui on les adresse, fussent-ils des parents très proches, ou même des amis intimes de ceux qui jugent à propos de se marier, de faire baptiser leurs enfants, ou de se faire enterrer.

Je suis entré dans quelques détails sur cette tracasserie, pour faire voir combien à cette époque les mesures d'ordre trouvaient de peine à s'établir. Les hommes, de tout autre côté si respectables, que le Roi ramenait avec lui, n'avaient pas pu prendre, dans l'émigration, une idée vraie des changements survenus depuis un quart de siècle dans notre droit public et dans nos mœurs. De la meilleure foi du monde, ils ne voyaient dans Louis XVIII qu'un Roi qui continuait Louis XV et Louis XVI ; c'était les blesser que d'essayer de les convertir ; il semblait qu'on profanât le sanctuaire de la fidélité. On les trouvait surtout peu traitables sur les conséquences nécessaires du principe de l'égalité de contribution ; et comment se seraient-ils promptement désabusés en ce point, quand ils comptaient parmi eux, ou pour mieux dire, quand ils avaient à leur tête M. le duc d'Orléans, dont le père avait fait sonner si haut ce principe dans les cahiers de 1789 ?

Après avoir ainsi promené mes regards sur les produits de l'administration des Postes, j'essayai de reconnaître comment

se faisaient les dépenses, et ici encore les abus sautaient aux yeux. Le transport des dépêches avait lieu par des voitures lourdes, grossières, et dont le dessin n'avait pas changé peut-être depuis l'établissement des Postes en France. Quelle que soit la forme de ces bahuts qu'on appelle *malles*, elles ont, en général, beaucoup plus de capacité qu'il n'en faut, pour contenir les dépêches et le courrier. L'excédant est rempli sur chaque route par les productions les plus renommées des pays parcourus, dont le courrier se charge pour les apporter à la capitale, soit par commission, soit qu'il en fasse le trafic pour son compte. On conçoit combien est précieux ce moyen de transport accéléré pour les comestibles, et surtout pour les objets qui sont susceptibles d'une prompte détérioration. Aussi les malles font un double service : celui du Roi et celui des courriers, et je ne saurais dire lequel des deux les charge le plus. Les places de courrier en deviennent excellentes; aussi sont-elles singulièrement recherchées. Outre le tableau des courriers en pied, il en existe un autre des aspirants destinés à le devenir, et une place sur ce second tableau a cependant assez d'importance pour que les puissances de la Cour, que les princesses elles-mêmes, les sollicitent pour des protégés. Ce peuple de courriers est une espèce d'hommes à part : presque tous sont forts, alertes, de santé admirable, et loin que le mouvement continuel de leur métier les fatigue, ils y puisent un surcroît de vie. J'ai essayé de m'en rendre raison. Je remarque avant tout que le courrier ne trouve qu'assez peu de dépense intellectuelle à faire, ce qui ne contribue pas peu à la bonne santé et même au vrai bonheur ; chez lui le système gastrique joue le premier rôle, et comme ses facultés physiques s'exercent par un exercice assidu, il boit, il mange, il dort; il fait tout mieux qu'un autre. Aucun rapport avec ses semblables qui ne soit de bienveillance ; il a mille occasions d'obliger, pas une de nuire. Il annonce les bonnes nouvelles ; il console des mauvaises. Beaucoup de gens vont au-devant de lui ; il ne va au-devant de personne. Pas d'aurore, de printemps, pas de belle nuit d'au-

tomne qui soient perdus pour lui ; et s'il trouve encore la fortune à travers une vie aussi complète, il ne faut pas s'étonner qu'une telle situation trouve bon nombre d'amateurs.

Je vis bien qu'il fallait changer cette vieille machine des Postes : *nova sint omnia*. Le premier changement à opérer consistait, sans nul doute, à remplacer ces misérables malles, dont on ne trouve nulle part les analogues, par des voitures plus légères, suspendues, et mieux assorties à leur destination. Je croyais ensuite praticable, en dépit de toutes les objections dont on me fatiguait, de rendre le service des Postes journalier et de combiner partout les heures de départ avec les besoins ou les convenances du commerce. On m'avait bien remis un mémoire où l'on me proposait de pousser le service des Postes jusque dans les villages ; mais je craignais un surcroît considérable de dépenses, qui n'aurait pas été couvert par un produit égal, et je ne savais pas si dans les circonstances du moment la mesure eût été d'une bonne politique financière.

Je me proposais aussi de réduire à une caisse unique, mais avec les subdivisions nécessaires, les trois caisses qui recevaient et même qui recélaient les produits des Postes à Paris, et de donner à cette caisse sa véritable place, c'est-à-dire de la mettre au Trésor ; car puisque, dans le reste de la France, les directeurs des Postes versaient à la recette des finances de leur résidence les produits de leurs bureaux, il n'y avait pas de raison pour suivre une marche différente dans la capitale. J'aurais poursuivi cette idée d'avoir à Paris un directeur des Postes, qui n'aurait été ni plus ni moins que ceux de Lyon, de Strasbourg ou de Bordeaux. Alors l'uniformité eût régné dans l'administration, marchant d'un pas égal sur toute la surface de la France. Il eût ensuite été nécessaire d'établir un contrôle général sur l'ensemble et un pouvoir supérieur qui se serait occupé, sous l'autorité du ministre des Finances, de réaliser les améliorations que l'expérience aurait indiquées, de corriger les tarifs dès qu'ils en auraient été susceptibles, et d'arrêter les dépenses générales. Je proposais pour cela de créer quatre con-

trôleurs généraux des Postes et un surintendant. Les quatre contrôleurs auraient parcouru tous les ans l'une des quatre régions dans lesquelles le royaume aurait été divisé, pour vérifier dans tous ses détails le service des Postes et des relais, et le surintendant aurait eu la haute main sur l'administration. Ce comité supérieur eût été complètement à part des directions. Je croyais apercevoir, dans une telle organisation, le retour de l'ordre et des moyens de perfectionnement dans l'une des branches les plus importantes du service public.

Ces réformes avaient le malheur de ne pas plaire à l'abbé Louis; il opposait à mes projets des raisons assez plausibles. Il disait que le moment n'était pas opportun pour faire des changements aussi notables dans quelque partie d'administration que ce fût; qu'il fallait commencer par renvoyer l'Europe de chez nous, et réparer les désordres que ses armées y avaient commis; puis, quand nous serions libres de ce côté, et que la paix intérieure régnerait, on en profiterait pour perfectionner l'administration; jusque-là il fallait marcher le moins mal qu'il se pourrait avec la machine telle qu'elle était montée. Le ministre m'engageait à ajourner mes projets et me proposait un moyen bien plus élevé d'occuper le temps que j'avais de libre, qui consistait à lui être un aide dans la mission qu'il venait de recevoir de traiter des intérêts de la France avec les ministres des puissances étrangères.

Le prince de Talleyrand l'avait fait nommer, en effet, pour cette délicate mission, concurremment avec le marquis de Jaucourt, ministre de la marine. Je protestai de mon incapacité en telle et si grande chose, et je ne pus m'empêcher de lui exprimer mon étonnement de ce qu'il avait accepté une mission à laquelle il me semblait peu préparé par ses antécédents et où son caractère ne le disposait guère mieux. « Talleyrand l'a voulu », était la réponse à toutes mes objections, et il était difficile d'en faire une moins mauvaise. Je profitai de l'à-propos pour jeter un coup d'œil sur les premières notes fournies par les ministres étrangers et qui contenaient le sommaire des pré-

tentions des puissances. J'en fus effrayé et humilié, et je n'enviais pas à l'abbé Louis l'honneur d'aller se débattre contre la colère du plus fort. Il n'y avait aucune excuse à l'ardeur de cette colère ; les puissances étrangères avaient reconnu à Vienne, elles avaient proclamé, depuis la fin du Congrès, que la France n'était pour rien dans l'événement des Cent-Jours, qu'il fallait l'imputer tout entier à Bonaparte et à la révolte qu'il avait excitée dans l'armée française. Par suite de cette reconnaissance, les puissances avaient déclaré qu'elles marchaient au secours de la France et de son Roi, leur allié ; et, le but atteint, lorsque Napoléon est refoulé à Sainte-Hélène, lorsque l'armée révoltée a été licenciée, les puissances s'indignent contre la France, qu'on disait avant Waterloo n'être pour rien dans l'affaire, et à la face du Roi, dont elles se sont déclarées les alliées, elles s'excitent à ruiner son royaume et à le démembrer ! Tant il est vrai qu'entre les nations, la raison et la justice ne sont que des mots, le droit public qu'un jeu ! Tout l'étalage des déclarations, tout le secret des intrigues, ne peuvent que jeter quelque temps le voile sur cette effrayante vérité, que les nations restent toujours entre elles dans cet état de nature où la force brutale est la suprême loi, Oh ! combien le vieux Brennus avait raison : *Væ victis !* Et il n'y avait pas ici de différence entre ceux qui avaient suivi des partis différents : aux yeux des étrangers, tout Français, à commencer par le Roi, était un vaincu.

Je restais stupéfait que le prince de Talleyrand remît en d'autres mains que les siennes le soin de négocier de tels intérêts. Les ministres qui avaient accompagné leurs Souverains à Paris étaient ceux-là mêmes sur lesquels il avait, au Congrès de Vienne, exercé tant d'influence ; c'était lui qui, à la nouvelle du retour de l'Empereur, avait excité et en quelque sorte organisé la résistance de l'Europe entière. Maintenant que l'issue de la guerre avait justifié sa prévoyance et ses efforts, personne mieux que lui n'était préparé à régler l'indemnité que la France devait à la grande famille européenne, si elle lui en devait une.

L'abbé Louis m'avait bien dit qu'il était chargé de négocier, mais que rien ne serait arrêté sans le consentement de M. de Talleyrand, qui avait dû rester à l'écart en qualité de chef du Conseil. Cette explication est de celles auxquelles on ne répond pas. M. de Talleyrand pouvait, au mois d'août 1815, négocier avec MM. de Metternich, Nesselrode et Castelreagh, comme il l'avait fait six mois auparavant. L'approbation supérieure de M. de Talleyrand allait de soi, puisqu'il était le président du Conseil ; mais l'essentiel n'est pas là, il est dans l'habileté de la négociation, d'où dépend en grande partie le résultat à approuver ou à rejeter. C'est là que s'exerce avec tant d'avantages l'esprit de M. de Talleyrand ; et ce à quoi personne en France n'était moins propre que l'abbé Louis.

On sentait aisément qu'il y avait ici quelque motif secret que l'on s'efforçait de dissimuler. J'avais plus d'une fois trouvé l'occasion de parler à M. de Talleyrand de son ascendant sur l'Empereur de Russie, et du parti qu'il en pouvait tirer dans les extrémités cruelles où nous étions placés. Il ne m'avait répondu qu'à demi-mot sur ce chapitre. Un jour, entre autres, je lui exprimais le désir que j'avais de me retrouver avec l'Empereur, et je lui demandais s'il y aurait de l'indiscrétion de ma part à me présenter un jour où S. M. lui aurait fait la grâce de venir dîner chez lui. M. de Talleyrand me répondit qu'il allait lui-même dîner, ce jour-là, chez l'Empereur, mais qu'il ne croyait pas que ce prince allât dîner chez personne. Je conclus de ces données que les choses n'étaient pas sur le même pied que l'année précédente entre l'Empereur de toutes les Russies et l'Altesse de la rue Saint-Florentin. Mes conversations avec le Roi me confirmèrent dans cette pensée.

J'avais conservé l'honneur d'un travail particulier avec S. M. dont elle-même avait déterminé l'objet. Je devais recevoir par les directeurs des Postes, des nouvelles de ce qui se passait, et même de ce qui se répandait dans chaque ville de France. L'avis devait être court et contenir ce qu'on avait à mander en peu de lignes jetées sur le papier sans prétention aucune. J'en compo-

sais de mon côté une sorte de tableau synoptique, que j'envoyais chaque jour à S. M. Je me présentais ensuite le mardi et le vendredi, à neuf heures du matin, pour demander au Roi ses ordres. Je pouvais même me présenter les autres jours si j'avais quelque nouvelle pressante à annoncer. Cette manière de contrôler son ministère par une agence secrète était un emprunt fait par le Roi à la politique de son grand-père; S. M. y prit goût, et m'ordonna de m'occuper attentivement de cette correspondance.

« — J'y attache d'autant plus de prix, m'avait-il dit un jour, » que j'y signale une grande différence avec ce qui me revient » de tout autre côté, et surtout avec les rapports de M. le mi» nistre de la Police générale. »

J'osai dans ces moments d'entretien hasarder quelques insinuations sur ce ministère; il ne me suivit d'abord qu'avec timidité dans la voie que j'essayais d'ouvrir devant lui, mais il ne me repoussa pas non plus, et c'était déjà quelque chose. Quelque temps après, à l'occasion du fameux rapport de Fouché, dont je lui avais le premier annoncé la publicité, il s'ouvrit sur le compte de celui-ci :

« — J'ai fait une faute, me dit-il, d'appeler un pareil homme » à mon Conseil. Je m'en suis aperçu dès la seconde entrevue : » vous savez mieux qu'un autre qui nous a conduits là... »

Et comme si le Roi eût senti qu'il s'était un peu trop avancé, il ne me laissa pas le temps de répondre et passa à un autre sujet; mais il m'en avait dit assez pour me faire penser qu'il était fort mécontent du ministère de la Police générale et assez peu satisfait de M. de Talleyrand, c'est-à-dire de tous les autres. J'en conclus que si M. de Talleyrand avait cessé d'être bien avec l'Empereur de Russie et n'avait pas commencé à l'être avec le Roi, son ministère n'irait pas loin.

En effet, les temps étaient difficiles; il fallait alors maîtriser les événements; il ne s'agissait de rien moins que d'organiser la Chambre des Pairs, qui n'était encore qu'une ombre; de réunir une bonne Chambre des Députés, dont la trace était dès long-

temps perdue ; de fonder surtout le véritable ministère d'un gouvernement représentatif, avec les conditions qui lui sont indispensables. Tout cela fut essayé et en très peu de temps. Le succès, il est vrai, ne répondit pas toujours à la bonne volonté. Par exemple, les élections de la Chambre des Députés, préparées avec une remarquable imprévoyance, amenèrent contre M. de Talleyrand une majorité ennemie. La fondation du véritable ministère, sous un gouvernement représentatif, n'empêcha pas Fouché d'écrire, de publier, d'agir pour son compte, sans trop se soucier de ce qu'on en dirait ailleurs. M. de Talleyrand en faisait autant de son côté, avec une discrétion et une politesse que l'autre ne connaissait guère. La vérité sur ce ministère, c'est que M. de Talleyrand y était seul : les collègues qu'il s'était donnés ne vivaient que de sa vie ; aussi ne lui ont-ils pas survécu d'une minute.

M. de Talleyrand crut sauver la situation par une de ces nombreuses promotions de Pairs, qui assurait au Cabinet une majorité factice et qui n'était nullement en rapport avec la véritable opinion du pays. La signature de l'ordonnance, à en croire M. de Talleyrand, a été une scène de comédie assez gaie :

« — Comment ! lui dit le Roi, vous insistez, vous, monsieur » de Talleyrand, pour que nous nommions tous ces gens-là » Pairs et Pairs héréditaires ? M....., par exemple, et M....., » Pairs héréditaires ! En vérité, ceci passe la permission...

» — Oui, Sire, répond froidement M. de Talleyrand, c'est » surtout pour ces Pairs et pour ceux de leur classe que je » demande l'hérédité.

» — Voyons encore une fois votre liste, » reprend le Roi.

M. de Talleyrand la présente, le Roi lit, puis il la remet au ministre en ajoutant :

« — Mais au moins faudrait-il que chaque chose fût à sa » place ; je lis là M. Cornudet avant M. Cornet ; il me semble » pourtant que Cornudet n'étant qu'un diminutif de Cornet, » celui-ci devrait marcher le premier.

» — L'observation du Roi est juste, » dit M. de Talleyrand,

qui reprend la liste du plus grand sang-froid, la corrige dans le sens de l'observation, et S. M. signe. C'est avec ce joli badinage, et dans une petite débauche d'esprit entre deux hommes qui en avaient tous deux beaucoup, qu'a été définitivement arrêtée la résolution la plus grave peut-être du règne de Louis XVIII.

Il faut signaler surtout ce trait particulier du caractère de Louis XVIII. A l'époque où il consentait à tout ce que M. de Talleyrand lui proposait, il ne lui portait intérieurement aucune confiance et même il haïssait sa personne, et il eût été fort aise d'en être débarrassé; mais aussi longtemps qu'il le gardait pour ministre il le laissait gouverner à sa manière; bien entendu que le lendemain de sa chute, il le livra à la risée de ses courtisans qu'il encourageait du geste et de la voix.

Il m'eût été facile de me faire comprendre dans cette première nomination de Pairs; je le négligeai et je fis une faute; mais à cette époque, il s'en fallait de beaucoup que la Pairie eût pris un vol aussi haut que celui auquel nous l'avons vue parvenue. On n'y apercevait guère alors qu'une continuation du Sénat, qu'une sorte de retraite où ceux qui avaient rempli de grandes places trouveraient à se reposer lorsqu'ils voudraient les quitter. Par cette raison; et aussi par souvenir du Sénat, on ne croyait pas la Pairie compatible avec des emplois de préfet, de conseiller d'État, de directeur-général, et je donnais avec une apparente raison la préférence à la direction générale des Postes qui m'offrait des agréments de plus d'un genre, et l'inappréciable avantage d'un travail direct avec le Roi, sans aucune responsabilité. Il est vrai que j'étais alors sous le charme de ma position nouvelle. Considérée sous le rapport administratif, la direction des Postes m'occupait assez peu, puisque j'étais condamné à la laisser aller sur les anciens errements; il me restait donc mes rapports particuliers avec le Roi qui n'avaient pas été plus intimes lorsque j'occupais le ministère de la Police. Mais bientôt, de la jalousie que j'excitais se forma l'orage qui devait me renverser; il me faut, pour en expliquer les causes, reprendre les choses d'un peu haut.

On a vu quelle était la ligne de mes opinions ; il m'eût fallu beaucoup de manège pour y conformer ma conduite, et n'être pas très mal à la cour de *Monsieur*, dans laquelle je comprends Madame la duchesse d'Angoulême. Or, toute adresse me manquait sur ce point. J'eus le malheur de m'aliéner cette princesse en la contrariant sans aller lui exposer mes motifs et solliciter son pardon. Un de ses principaux officiers, qu'on cite comme un galant homme, vient un jour me proposer quelque chose qui me semble plus que déplacé. Je réponds qu'il ne sent certainement pas la portée de la proposition qu'il m'adresse, parce qu'autrement il ne s'en serait pas chargé, et j'entre en explications. Le messager n'en est ni confus ni ébranlé. Il répète sa proposition et ajoute que je dois bien penser qu'il ne vient pas de son chef. J'affecte de ne pas comprendre et je réponds, que comme je ne peux lui supposer de rapports qu'avec des personnages respectables, il faut que ces personnes aient été induites en erreur comme lui. Il finit par me demander s'il faut qu'il reporte à ceux qui l'ont envoyé un refus absolu de ma part ; je répète : « Très absolu. » Il ne m'avait pas dit en propres termes qu'il venait de la part de Madame la duchesse d'Angoulême, et je m'étais bien gardé de le presser sur ce point. Je jugeai, avec raison, que je ne pouvais pas, sans manquer au respect, aller entretenir la princesse d'une telle affaire, et que je devais plutôt m'efforcer de croire qu'elle y était étrangère, et en garder le secret. Le dimanche suivant, après la messe, je passai devant elle à mon tour ; elle accueillit froidement mon salut ; mais comme la princesse ne m'avait pas gâté sur ce point, je ne pus pas m'empresser d'en conclure qu'il y eût de sa part quelque ressentiment de ce qui s'était passé dans la semaine.

Peu de temps après, je me trouvai encore en contradiction avec la princesse, et si j'avais raison au fond, j'eus certainement tort de toute autre manière. Il s'agissait de la direction des Postes de Lyon. M. le duc d'Angoulême, séduit par ses entours, avait étendu les pouvoirs qu'il avait reçus pour le Midi, jusqu'à destituer le directeur de Lyon, homme d'une haute capa-

cité, singulièrement estimé dans le public, et à qui on ne faisait d'autre reproche que de ne s'être pas retiré pendant les Cent-Jours. On lui avait substitué un sujet recommandable surtout par le zèle qu'il avait montré pour la cause royale, mais qui n'avait pas d'autre titre à une direction des Postes : et il s'agissait de celle de Lyon, la première du Royaume. L'ancien titulaire réclamait, et je penchais pour sa réclamation, tout en offrant une place d'inspecteur à celui qui l'avait momentanément remplacé. C'était à mon gré concilier ce qu'on devait de respect au choix du prince, au vœu du public et à la justice.

Madame la duchesse d'Angoulême en avait jugé autrement, et ne concevait pas qu'on remît en question une nomination faite par le prince son époux ; elle s'en tenait pour blessée. Je reçus, à ce sujet, la visite de madame la duchesse de Sérent, la femme la plus respectable par ses vertus et son excellent esprit. Je l'avais connue bien jeune, lorsque la baronne de Choiseul, sa mère, demeurait à Saint-Joseph ; j'avais aussi été le condisciple de son mari, homme de la plus belle espérance, et qui a été misérablement égorgé dans la Vendée. Quoique les mouvements de la Révolution m'eussent séparé de madame la duchesse de Sérent, je conservais pour elle au fond du cœur de l'attachement et de la vénération ; et elle-même gardait quelque amitié pour moi. Elle vint me trouver et me tint ce langage :

« — Pourquoi, me dit-elle, vous commettre coup sur coup » avec Madame la duchesse d'Angoulême ? Vous allez contre » votre cœur quand vous contrariez la fille de Louis XVI. » Je ne viens pas vous demander le sacrifice de vos devoirs, » à Dieu ne plaise ! mais il y a un moyen de les remplir qui » concilie ce qu'on doit à une princesse placée si haut. »

Jusque-là je me justifie de mon mieux et avec la mesure de respect que je devais à madame de Sérent. Nous arrivons à l'affaire du directeur de Lyon : elle me presse de ne pas insister sur le parti que j'ai pris ; je lui réponds qu'il est bien arrêté dans mon esprit.

« — Vous voulez donc, me dit madame de Sérent, vous exposer de gaieté de cœur à perdre votre place ? »

Cette sorte de menace me jette hors des gonds :

» — Madame, lui dis-je ; il faut que l'un des deux administre les Postes, Madame la duchesse d'Angoulême ou moi : si elle doit nommer les directeurs, en commençant par celui de Lyon, je lui cède bien volontiers la place.

» — Mais, mon cher Monsieur, vous n'y pensez pas, ou j'ai bien mal rendu ma pensée...

» — Bien ou mal, j'ai l'honneur de vous répondre qu'il n'y a pas d'administration possible là où les princes s'en mêlent, et font des choix que leur arrache l'intrigue à la place de ceux que recommandent la justice et l'intérêt public. »

Madame de Sérent veut me calmer ; elle insiste avec toute sorte de grâce et de bonté. Je lève brusquement la séance et la reconduis d'un ton de mauvaise humeur. Cette scène ne m'a pas nui, car l'excellente femme ne peut nuire à personne ; elle a gardé pour elle tout ce qui pouvait me faire quelque tort et me l'a aussitôt pardonné ; mais je n'ai pas profité des conseils qu'elle m'avait apportés.

J'avais la bonté de croire à la parole de Louis XVIII, et je me regardais dans cet hôtel des Postes comme dans un fort inexpugnable ; à mes yeux, j'avais considérablement descendu pour m'y loger, et je ne pouvais pas croire que personne eût jamais la pensée de m'en faire sortir. Je ne me présentai point à Madame la duchesse d'Angoulême ; je ne fis rien pour me justifier ; j'eus grand tort.

J'avais eu aussi celui de négliger, à mon retour, de paraître au pavillon de Marsan. Durant notre séjour à Gand, j'étais celui des royalistes constitutionnels qui était le plus assidu auprès de *Monsieur*. J'avais, comme je l'ai dit, reçu le prince à son retour, et j'avais été le confident de ses premières joies ; il s'était aperçu de l'attendrissement que j'en avais moi-même éprouvé. Pendant les quinze premiers jours de son arrivée à Paris, le bonheur de le voir me conduisait chez lui autant que le soin des affaires me

le permettait, et les princes sont comme les jolies femmes, ils aiment toujours un peu qui les aime. Cette espèce de familiarité s'était refroidie ensuite par la direction différente que le Roi et *Monsieur* voulaient donner au gouvernement ; mais elle avait repris à Gand. La scène de Cambrai ne m'avait pas nui dans l'esprit de *Monsieur* qui me dit, en sortant du Conseil, qu'il attribuait bien moins la proclamation où il était insolemment indiqué, à celui qui l'avait lue qu'à M. de Talleyrand qui l'avait dictée. De retour à Paris, je ne demandais pas mieux que de cultiver les bonnes dispositions du prince, j'y trouvais de l'attrait ; mais la division avait été bientôt tranchée entre lui et le Cabinet. Je savais que c'était du pavillon Marsan que partaient les traits qu'on lançait aux ministres, et j'évitai par délicatesse de renouer, avec *Monsieur*, des rapports qui auraient pu faire croire que le ressentiment m'avait jeté dans son parti. J'avais refroidi le prince par cette espèce de négligence, ou plutôt on lui avait persuadé que c'était par entêtement constitutionnel que je me tenais à l'écart, et que j'étais un de ces hommes à principes sur lesquels on ne pouvait pas compter.

La chute du ministère Talleyrand était prédite et ne pouvait pas longtemps tarder. La grande affaire du moment était le traité avec les étrangers, et décidément ceux-ci ne voulaient plus de M. de Talleyrand. J'en appris la nouvelle par le Roi lui-même qui me fit la grâce de me dire :

« — Immédiatement avant vous, j'ai reçu mes ministres qui » m'ont apporté tous leur démission. Ils l'ont donnée à l'an- » glaise ; je l'ai reçue de même. Je vais m'occuper de faire un » nouveau Cabinet : rendez-moi compte, de votre côté, de » l'effet que cela aura produit dans le public. Je regrette » M. Pasquier : qu'avait-il besoin de faire cause commune avec » les autres ? Je crois qu'il n'était pas enfoncé dans leur sys- » tème. »

Je vois le Roi le lendemain ; je lui rends compte de l'effet que la démission des ministres a produit à la Bourse, au Palais de Justice, à la bibliothèque des Députés, dans le salon de M. Laf-

fitte qui était déjà une puissance. Le Roi est satisfait de la conformité de ce rapport avec ceux qu'il a reçus de quelque autre côté, et me demande de lui envoyer des noms pour le ministère de Finances, parce que c'est de ce côté qu'on est embarrassé. Je lui envoie, dans la soirée, une note où je lui présente MM. Becquey, Corvetto et de La Bouillerie, avec une courte biographie de chacun d'eux ; et apparemment je n'avais pas mal avisé, puisque de ces trois noms, deux furent choisis : M. Corvetto pour ministre, et M. de La Bouillerie, pour sous-secrétaire d'État. Cependant, j'apprends que le jour même de la démission des ministres, on a agité, au pavillon Marsan, en présence de *Monsieur*, la question de savoir si le directeur-général des Postes ne devait pas se retirer avec eux, parce que s'il n'était pas précisément membre du Cabinet, il n'en avait pas moins par sa place un moyen puissant d'influence. Tout le monde fut de cet avis. Le prince ne prit pas de parti, mais c'était me menacer que de ne pas me défendre. J'appris qu'en même temps on se flattait tout haut, autour de Madame la duchesse d'Angoulême, d'être bientôt débarrassé de moi. Je persistais dans ma sécurité qui ne faisait que s'accroître par les relations si confiantes que j'avais alors avec le Roi. Deux jours se passent ; les avis venaient de plus d'un côté. On me conseille d'en parler à M. Decazes dont le crédit ne laissait pas que de jeter déjà de l'éclat. M. Decazes me rapporta une petite anecdote qui n'était pas rassurante : on s'entretenait dans le cabinet du Roi de la composition du nouveau ministère, et on cherchait si on trouverait, dans les noms qu'on ballottait, des sujets capables de tenir la tribune. M. Decazes avait bien voulu me compter pour un talent acquis. *Monsieur* avait laissé entrevoir qu'il ne fallait pas y faire fond, et le Roi avait gardé le silence. M. Decazes me conseille d'aller droit à S. M., qu'il a des raisons de croire toujours bien disposée pour moi, et d'entrer en explication. La démarche me coûtait et je donnais du poids aux raisons qui pouvaient m'en dispenser : si le Roi, disais-je, a gardé le silence, c'est certainement parce qu'il n'a pas voulu laisser soupçonner les relations que

j'ai avec lui. Comment m'exclurait-il des affaires quand il me demande sur qui doit reposer sa confiance ? *Monsieur*, qui connaît mes opinions et les a souvent combattues, a sûrement voulu dire qu'il pouvait arriver que je ne fusse pas toujours d'accord avec le nouveau ministère. Cependant, et en composant, ce jour-là, le bulletin quotidien pour le Roi, j'y glisse comme bruit de ville et qui ne m'a pas ému le moins du monde, qu'on parle aussi du remplacement du directeur-général des Postes. J'envoie mon bulletin. Le lendemain M. le Chancelier va chez le Roi :

« — Vous verrez peut-être aujourd'hui le comte Beu-» gnot, lui dit S. M. ; rassurez-le sur les bruits qu'on fait » courir. Je suis très content de lui et notre convention » tient. »

Sans doute, le Roi voulait parler de la promesse qu'il m'avait faite de me laisser aux Postes, quels que fussent les ministères qui devaient se succéder. Le Chancelier passe chez moi, au sortir des Tuileries, et me félicite sur ce que je suis plus ferme dans ma situation que jamais ; et moi de m'épanouir et de m'applaudir de n'avoir pas suivi le conseil de M. Decazes, et de rire avec M. le Chancelier, qui aime assez à rire, des peurs qu'on a voulu me donner. Deux jours se passent en allées et venues pour la formation du nouveau Cabinet. J'apprends que le Roi a quelque peine à se fixer sur le choix d'un sujet pour l'Intérieur et qu'il hésite entre MM. de Vaublanc et d'Herbouville. Je vais aux Tuileries, dans l'espoir que le Roi m'en parlera, et disposé à mettre un grain dans la balance, en faveur de M. de Vaublanc. Je connaissais de longue main les qualités et les défauts de Vaublanc ; mais je le préférais encore à son concurrent. J'aborde le Roi : il me reçoit d'un air embarrassé et que je ne lui avais pas encore vu. Sa figure était contractée ; et ses yeux, si caressants lorsqu'il le voulait, se détournaient des miens. Quoique suspendu dans le jugement que j'en devais porter, j'entre en matière comme à l'ordinaire. Le Roi me laisse dire et semble chercher péniblement sa réponse. Il fait à plusieurs reprises le geste qui trahis-

sait chez lui l'anxiété de l'esprit, puis il me dit, en tenant les yeux sur son pupitre :

« — Comte Beugnot, aux termes où j'en suis avec vous, il » convient que vous sachiez par moi, plutôt que par d'autres, » ce que j'ai quelque peine à vous annoncer, c'est que j'ai dis- » posé de votre place... »

Je reste confondu, et le Roi, étonné de l'impression que j'éprouve, ajoute : « Au reste, je vous ai donné un bon dédomma- » gement. Passez chez le ministre des Finances. »

Après avoir remercié le Roi de ses anciennes bontés et balbutié quelques expressions de dévouement, je sortis et me rendis sur-le-champ au ministère des Finances...

APPENDICE

Comme on l'a vu dans la suite de ces *Mémoires*, le séjour du comte Beugnot dans le Grand-Duché de Berg dura six ans (1807-1813); il regardait, disait-il, ces six années comme les plus heureuses de sa vie. Il s'attacha autant qu'il dépendait de lui d'atténuer, dans le pays qu'il était chargé d'administrer, les rigueurs de la conquête. Par un mélange heureux de fermeté et de douceur, en sachant prendre à propos, même devant les exigences de Napoléon, la défense des intérêts qui lui étaient confiés, il parvint à faire aimer l'administration française par ces douces populations allemandes, éblouies alors par le génie de l'Empereur. Aussi, lorsque les désastres de la campagne de Russie le forcèrent de rentrer en France, le gouvernement du Grand-Duché de Berg put dire avec raison qu'il laissait des regrets dans le Grand-Duché, et si tous les serviteurs de la puissance impériale eussent été animés alors de ce même esprit de modération et de justice, peut-être, à l'heure des revers, aurions-nous trouvé les populations moins hostiles et nos alliés moins douteux.

A la chute de l'Empire (2 avril 1814), le comte Beugnot fut appelé par le gouvernement provisoire au ministère de l'Intérieur, mais il exigea que sa nomination ne fût insérée au *Moniteur* qu'après la publication officielle de l'abdication de Napoléon. Il ne garda que très peu de temps ce portefeuille et, le mois suivant (13 mai), il fut nommé directeur général de la Police du royaume. C'était le nom modeste qu'on donnait alors à ce ministère pour effacer, autant qu'il était possible, les souvenirs de la police de Fouché.

En acceptant alors, avec une certaine répugnance, la direc-

tion générale de la Police, M. Beugnot ne se dissimulait pas les difficultés de sa situation. C'était, en effet, une tâche peu aisée que de contenir dans une juste mesure, pour tout ce qui est relatif à la police du royaume, les exigences des alliés et les ressentiments du parti royaliste exalté par son récent triomphe. M. Beugnot sut cependant réussir dans cette partie délicate de sa mission et, pendant tout le temps qu'il occupa l'ancien ministère de la Police, l'ordre et la tranquillité furent maintenus dans la capitale.

Chaque jour, il adressait au Roi un rapport qu'il prenait soin de rédiger lui-même et qui contenait, avec le récit des événements importants, quelques observations respectueuses sur la marche du Gouvernement. Le Roi lisait avec intérêt ces rapports et les renvoyait au directeur général de la Police, en y ajoutant souvent des témoignages écrits de sa satisfaction.

Dès les premiers jours de son entrée en fonctions, Louis XVIII demanda à M. Beugnot l'état des secours accordés par l'Empereur, sur les fonds du ministère de la Police. Celui-ci s'empressa de lire au Roi les noms inscrits sur cette liste, et, arrivé à la fin :

« — Il y a un nom que je n'ose lire au Roi, tant il lui rappelle » de douloureux souvenirs !

» — Et quel est ce nom ?

» — C'est celui de la sœur de Robespierre.

» — Laissez-le sur la liste, dit le Roi ; elle est assez malheu- » reuse du nom qu'elle porte..... »

Et pendant tout le temps qu'elle vécut, la sœur de Robespierre continua de toucher, sur les fonds du ministère de la Police, un secours accordé par le frère de Louis XVI.

Désigné pour faire partie du nouveau Conseil d'État (6 juillet 1814), M. Beugnot fut en cette qualité, avec MM. de Montesquiou et Ferrand, un des trois commissaires nommés par le Roi pour porter la parole en son nom au sein de la Commission chargée de préparer la Charte. Ces *Mémoires* contiennent des

détails précieux sur les travaux préparatoires de cette Commission. C'est qu'en effet, au milieu des souvenirs de sa vie politique, le comte Beugnot regardait comme une des plus précieuses faveurs dont il fut honoré d'avoir été un de ceux qui ont coopéré à la fondation du Gouvernement constitutionnel en France par la publication de cette Charte qui, au milieu de vicissitudes diverses et sous deux régimes différents, a cependant donné à notre pays de longues années de calme, de prospérité, de vraie et sage liberté. Le Roi trouvait dans le directeur général de la Police un interprète fidèle de sa politique conciliante et modérée. Aussi, lorsque le portefeuille de la marine devint vacant par la mort du baron Malouet, M. Beugnot fut appelé à ce ministère par le choix personnel du Roi (3 décembre 1814).

Ce fut en cette qualité de ministre de la Marine qu'il suivit Louis XVIII à Gand, pendant les Cent-Jours (20 mars 1815). Mais le ministre de l'exil ne fut pas celui des jours heureux ; au retour de Gand, M. Beugnot fut exclu du ministère par M. de Talleyrand, et nommé directeur général des Postes (9 juillet 1815).

Cependant le Roi ne s'était séparé qu'à regret d'un ministre dont il aimait l'esprit et dont il appréciait le dévouement éclairé ; aussi, pour le dédommager d'une disgrâce imméritée, il le nomma membre de son Conseil privé, avec le titre de ministre d'État (19 septembre 1815).

Plus fait pour les labeurs réguliers et exacts de l'administration que pour les intrigues de la politique, M. Beugnot avait fini par s'accoutumer à ses nouvelles fonctions de directeur général des Postes, qu'il espérait conserver pendant de longues années, et dans lesquelles il projetait d'introduire des améliorations depuis longtemps réclamées. Mais le directeur des Postes de la Restauration n'oubliait pas la ferme attitude du Préfet de Rouen protégeant, contre les rigueurs du Premier Consul, un fonctionnaire refusant de livrer les lettres qui lui étaient confiées, et lorsqu'on voulut obtenir de lui un acte qu'il regardait, disait-il, comme contraire à ses devoirs, M. Beugnot n'hésita

pas à aller au-devant d'une disgrâce qu'il prévoyait. La défaveur ne se fit pas attendre, et, le 7 juin 1817, il fut nommé directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, fonctions qu'il refusa pour entrer dans une situation plus indépendante et se consacrer plus entièrement aux discussions des Chambres.

Élu par les départements de la Haute-Marne et de la Seine-Inférieure, suivant l'usage qui permettait alors aux députés de représenter deux départements à la fois, M. Beugnot fit partie, pendant six sessions consécutives, de presque toutes les commissions de finances et fut souvent chargé du rapport du budget. Il eut l'honneur, avec l'abbé Louis, M. Cervetto, M. de Villèle, M. Roy, de compter dans ce groupe d'administrateurs dévoués et intègres qui, par des mesures sagement combinées, par le respect scrupuleux d'engagements qui n'étaient que la triste conséquence de nos défaites, surent effacer en peu d'années les traces des revers causés par l'invasion et élever si haut le crédit public de la Restauration.

M. Beugnot ne fut pas étranger à l'entrée de M. Corvetto au ministère des finances, et lorsque cet austère ministre, effrayé du fardeau qui lui était imposé et des attaqnes violentes de l'opposition, voulut se retirer : « Il faut, lui dit M. Beugnot, dans la séance du 15 mai 1816, il faut que les hommes qui ont occupé de grandes places s'habituent à subir des censures, car les censures, alors même qu'elles sont injustes, sont encore des preuves de la liberté publique. »

Mais M. Beugnot ne se livra pas tout entier aux discussions financières. M. Hyde de Neuville avait déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à suspendre pendant un an après leur installation l'inamovibilité des juges nommés pendant l'année. Dans la séance du 20 novembre 1815, M. Beugnot s'éleva avec raison contre cette proposition qui n'était qu'une satisfaction donnée aux craintes exagérées du parti royaliste. Il n'eut pas de peine à démontrer que cette proposition était une violation manifeste de la Charte si récemment promulguée,

et qui, dans son article 58, portait : « Que les juges nommés par le Roi étaient inamovibles. »

« La Charte, dit-il, ne sera jamais pour nous un évangile politique où l'on s'efforcera, d'un côté, de tuer l'esprit par la lettre, et de l'autre, de la sauver de la lettre par les inductions tirées de l'esprit. Elle a été donnée de bonne foi, elle doit être entendue de même.... S'il y a dans la société une fonction qu'il faille mettre, par sa perpétuité, à l'abri des haines et des ressentiments particuliers, c'est celle qui prononce sur la vie, sur l'honneur, sur la fortune des citoyens ; des juges, réduits à attendre sur leurs sièges la perte ou la confirmation de leur état, seraient la pire espèce de courtisans....»

On sait que cette proposition de M. Hyde de Neuville fut adoptée par la Chambre des Députés mais rejetée par la Chambre des Pairs, comme une atteinte à la Charte et un empiètement sur l'initiative royale.

Le 18 décembre 1815, M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, avait présenté un projet de loi sur les élections. Remanié par M. de Villèle, rapporteur de la Commission, ce projet qui était plutôt l'œuvre de la majorité ultra-royaliste de la Chambre que l'expression sincère des vues du gouvernement, fut attaquée par M. Beugnot comme une première atteinte aux promesses de la Charte.

« L'assemblée cantonale, dit-il, dans la séance du 27 février 1816, sera composée, suivant le projet du ministre, des soixante plus imposés du canton et d'un certain nombre de magistrats ou de fonctionnaires publics qui se présenteront par le droit de leurs titres, et sans qu'on exige d'eux aucune condition de propriété. La même assemblée sera composée, suivant le rapport de la Commission, des citoyens domiciliés dans le canton et payant au moins cinquante francs de contributions. On se contente des deux parts de l'âge de vingt-cinq ans.

... » Ni l'un ni l'autre de ces projets ne descend de la Charte. Il semble plutôt qu'il y ait ici de l'émulation à s'en écarter. La Charte n'admet, ne suppose même pas que les députés puissent

être nommés par des citoyens payant cinquante francs de contributions, et bien moins, assurément, par des administrateurs d'hospices, des proviseurs de collèges, des prud'hommes qui ne payent pas de contributions. C'est ici une déviation grave, alarmante, en ce qu'elle tend à dénaturer l'esprit du gouvernement...

... » Nul doute qu'on ne puisse pourvoir par des lois à tout ce que la Charte n'a pas dit, à tout ce qu'elle n'a pas dû dire ; mais sous la condition sévère que les lois de détail seront des conséquences plus ou moins éloignées des principes fondamentaux établis par la Charte, et ne contrarieront jamais ses dispositions positives...

...» Nous voulons tous que les choix des électeurs soient bons. La Charte l'a voulu avant nous, et elle les a demandés à la propriété, à la propriété qui instruit son maître, qui lui apprend qu'il existe des moralités sociales, et qui l'attache au bien de l'État par les liens qu'elle impose et les conseils qu'elle donne...

...» Mais en élevant le nombre des membres de la Chambre je ne peux admettre qu'on leur accorde en aucun temps une indemnité. C'est avec une juste défiance que je combats en ce point l'opinion que vient d'émettre cet illustre collègue qui semble destiné à venger nos temps modernes en y montrant un talent et une vertu antique ; mais il me paraît qu'en nous comparant en ce point à la Hollande et aux États-Unis, il n'a pas tenu assez de compte du caractère qui distingue et relève la nation française. La Hollande, toute empreinte du génie commercial, habituée à tout soumettre au calcul, a jugé qu'un salaire pouvait s'allier avec les plus hautes fonctions. Le même jugement a pu être porté dans l'Amérique continentale, au milieu d'un peuple encore neuf et entretenu dans la simplicité de ses mœurs par les travaux de l'agriculture. Il n'en est pas de même chez une nation élevée, vieillie dans ce sentiment de l'honneur si fécond en grandes choses, chez une nation où il n'a jamais manqué au père qui s'est ruiné au service de l'État, un fils qui le remplace pour s'y ruiner encore...

...» Enfin, souvenons-nous que chez nous les plus belles actions ne se font pas pour de l'argent, et que France et honneur furent toujours synonymes...»

M. Beugnot prit encore la parole dans la discussion du projet de loi qui affectait à la dotation du clergé une somme de 42 millions et lui restituait les bois faisant encore partie du domaine de l'État. Le parti modéré voyait avec regret la présentation d'une loi qui, avec les transformations qu'on lui avait fait subir, portait atteinte au principe de la prérogative royale, et avait le grave inconvénient d'exciter les inquiétudes déjà fort vives des acquéreurs de biens nationaux. La discussion fut longue et orageuse.

M. Beugnot fut, avec M. de Serre, l'organe des craintes des amis sincères de la monarchie : « Messieurs, dit-il, dans la séance du 26 avril 1816, c'est pour les amis de la Restauration un juste sujet d'espérance, que, dans la discussion qui occupe la Chambre, les opinions soient plutôt différentes qu'opposées, et qu'il ne soit pas descendu de la tribune un mot qui ne respirât le respect de la religion, le respect des maux qu'elle a souffert et le désir de les réparer.

» Pourquoi faut-il que l'aigreur y ait trouvé sa place et qu'elle soit venue troubler l'épanchement de la conscience et du talent ! »

Entrant ensuite dans la discussion de la loi, l'orateur appelle l'attention de la majorité sur la voie dangereuse dans laquelle elle s'engageait, en substituant, au projet émané de l'initiative royale, celui qui lui était présenté par la commission ; il montra que l'ancien clergé, tel qu'il existait avant la Révolution, ne pouvait plus renaître, et que si on avait la pensée de le rétablir, on trouverait pour premier obstacle la Charte, avec laquelle un tel corps était inconciliable. Loin de refuser au clergé ce qui lui était nécessaire pour faire le bien, et soutenir dignement la représentation qui lui était imposée, l'orateur demandait seulement à connaître le chiffre des sommes demandées pour acquitter cette dépense sacrée :

« Nous consentons à la placer, s'il le faut, à la tête des dé-

» penses publiques, en avant même de la liste civile. Que peut-
» on exiger de plus ? Que faut-il pour rassurer les ministres du
» culte ? Quoi ! il s'agit de temporel, et la garantie dont la
» couronne même se contente ne leur suffirait pas ? Saintes
» maximes de nos pères, qu'êtes-vous devenues !

» Mais, messieurs, je vous en conjure, par l'intérêt de l'État,
» par l'intérêt du clergé lui-même, n'allez pas plus loin. Car
» je ne dois pas le taire : indépendamment des considérations
» politiques que je viens de présenter, le moment est trop dif-
» ficile pour adopter des moyens de la nature de ceux qui
» nous sont demandés. Voyez combien notre position est criti-
» que et quels ménagements elle exige ; est-ce ici le moment de
» reporter sans examen sur la dette publique plus de 41 mil-
» lions de rentes. Le grand livre a un attrait dangereux ; il sem-
» ble toujours ouvert à des dépenses ou à des sacrifices nou-
» veaux. Je l'ai déjà dit, et je le répète : inscrire des rentes, ce
» n'est pas les créer. Le cours de la rente nous avertit que le
» moment d'en être sobre est arrivé ; et lorsqu'on réfléchit que
» ce cours est la mesure de nos obligations envers l'étranger,
» et de notre crédit dans l'intérieur, on s'effraie du mal que
» peut produire une proposition faite dans les vues les plus
» respectables, et par les hommes les mieux intentionnés...

» Dans la question qui nous occupe, il faut savoir être juste et
» prévoyant à la fois. Qu'on augmente, et cela est juste, les fonds
» assignés à l'entretien des ministres des autels. Ils sont trop
» utiles à l'État pour que l'État les néglige, et, dans la restauration
» des autorités légitimes, il serait honteux d'oublier la plus an-
» cienne et la plus salutaire. Mais la prévoyance nous défend
» d'aller plus loin. Craignons de compromettre jusqu'au bien
» même par la précipitation, par l'oubli des hommes et des
» choses qui nous entourent, et surtout par le peu de discerne-
» ment dans le choix des moyens... »

Ces paroles reçurent un accueil favorable ; le projet échoua devant les résistances de la minorité modérée de la Chambre qui, s'étant retirée tout entière, au moment du vote, rendit nul

le scrutin. Peu de temps après, cette Chambre, qui avait mérité de Louis XVIII le surnom d'*introuvable*, fut dissoute par la célèbre Ordonnance du 5 septembre.

Réélu par les départements de la Haute-Marne et de la Seine-Inférieure, M. Beugnot fut, avec MM, de Serre, Pasquier, Bellart et Ravez, un des cinq candidats soumis au choix du roi pour la présidence de la Chambre. Le Roi nomma M. Pasquier, mais M. Beugnot fut élu vice-président, avec MM. Camille Jordan, Siméon et Royer-Collard. Ces choix indiquaient l'esprit libéral et sagement conservateur de la nouvelle majorité. Aussi, dans son projet d'adresse, en réponse au discours de la couronne, M. Beugnot, rapporteur de la commission, disait:

..... « Votre Majesté place l'attachement à la Charte immédiatement après celui qui est dû à la religion. Vous avez exprimé, Sire, la pensée de la France entière, car il n'est pas un Français qui ne veuille une sage liberté, la paisible jouissance de son état, de ses droits et de ses biens. C'est dans ces dispositions et avec une profonde reconnaissance, que votre Ordonnance du 5 septembre a été reçue, et que sera reçue la royale assurance que vous y ajoutez, de ne jamais souffrir qu'il soit porté atteinte à la loi fondamentale de l'État. Là est le salut de la France, parce que là est le terme des révolutions... »

Dès les premiers jours de la session, la Chambre fut saisie, par M. Lainé, ministre de l'intérieur, d'un projet de loi sur les élections. La disposition la plus importante de ce projet était celle qui accordait à tout Français âgé de trente ans, et payant 300 francs de contributions, la qualité d'électeur. Cette loi, qui augmentait le corps électoral de plus de cent quarante mille électeurs, soulevait une violente opposition dans le parti ultra-royaliste et inquiétait même assez vivement les amis du ministère. On était encore trop près des souvenirs de la Révolution pour ne pas être effrayé d'appeler, dans une si large mesure, les classes moyennes à la jouissance du pouvoir électoral. Dans son discours du 28 décembre 1816, M. Beugnot s'efforça de cal-

mer les craintes des royalistes et de relever le courage un peu abattu des défenseurs du projet de loi.

..... « Si la Charte, dit-il, n'était qu'un évangile politique, le champ serait vaste à la dispute. Chacun la pourrait interpréter au gré de sa secte; les uns tuer l'esprit par la lettre, les autres se sauver de la lettre par des inductions tirées de son esprit... Mais prenez garde ; la Charte n'est point une thèse abandonnée aux hasards de nos arguties. Elle est une concession de nos droits politiques, limitée par sa nature aux droits qu'elle concède. Or, dans l'un comme dans l'autre terme extrême, soit qu'il s'agisse des plus imposés d'un département ou de ceux qui paient la moindre contribution, ni l'un ni l'autre ne peuvent recevoir un droit politique que la Charte n'a pas créé...

.... » Pendant longtemps, la carrière des armes fut interdite à la classe moyenne. Aujourd'hui, cette classe s'est inscrite en première ligne dans les fastes de la gloire militaire; la paix même ne la désarme plus, c'est elle qui veille les jours et les nuits à la sûreté de nos villes et au maintien de nos propriétés, avec un courage et une générosité dont les annales d'aucun peuple n'offrent l'exemple; enfin, c'est elle, je le dirai, qui conserve la tradition des vieilles mœurs, le respect des choses saintes, l'amour de ses Rois, l'antique probité, et je ne vois rien là qui appelle la défiance ni justifie le dédain...

....» Mais qu'on ne s'y trompe pas, elle n'est plus cette bourgeoisie dont on faisait assez peu de compte. Elle a été émancipée par ses richesses, ses lumières, sa puissance, et cette émancipation a été consacrée par la Charte, parce qu'elle l'avait été auparavant par l'esprit irrésistible du siècle... Tel est le caractère de la loi qui vous est proposée. Elle fait entrer la nation dans la monarchie et lui garantit tous les avantages de ce gouvernement... La Révolution n'a éclaté, en 1789, que parce que dès longtemps la monarchie n'existait plus : et qui l'avait donc ébranlée, si ce n'est cette assemblée des grands de l'État, appelés de toutes les parties du royaume pour conseiller et raf-

fermir le Monarque, et qui ne surent que l'affronter ou l'enlacer dans des intrigues ? Qui consomma l'œuvre des notables, si ce n'est ces parlements qui, non contents d'avoir usurpé une partie du pouvoir législatif sur la nation, aspiraient encore à partager le Gouvernement avec le Roi ? Qui dictait alors ces remontrances insultantes ? d'où partaient les députations séditieuses qui portaient la ménace dans ce palais de Versailles, que Louis XIV ne défendait plus ? Était-ce la classe moyenne qui fournissait ces notables, ces parlements, ces députés, ces courtisans révoltés ? Il est vrai, et lorsque l'aristocratie eut frayé le chemin, la démocratie pénétra à son tour dans l'édifice social, et y porta ses torches, ses poignards et ses bourreaux ; mais qui furent les premiers coupables ? L'histoire le dira. Cette impartiale histoire peindra la classe moyenne de la société en butte aux excès des deux autres ; toujours malheureuse, toujours soumise, toujours utile, toujours dédaignée, jusqu'à ce qu'enfin, remise à sa place par un Monarque juste autant qu'éclairé, elle lui ait rendu en amour et en puissance ce qu'elle en a reçu en force et en considération..... »

Cette loi, à laquelle l'histoire a donné le nom de loi électorale du 6 février, fut votée par les deux Chambres, mais à une faible majorité.

Ce fut surtout dans la discussion du projet de loi sur la presse que M. Beugnot donna la véritable mesure d'un talent oratoire incontestable et de la fermeté de ses opinions libérales. Le 7 décembre 1817, le ministère avait présenté à la Chambre des Députés un projet de loi relatif à la répression des abus de la liberté de la presse. Ce projet qui, sur bien des points adoucissait la législation existante, ne parut pas à M. Beugnot réaliser assez complètement les promesses de la Charte. Dans cette discussion qui jeta un si vif éclat sur la tribune politique de la Restauration, il éprouva le regret d'être obligé de se séparer de ceux de ses amis qui soutenaient ordinairement le ministère et fit entendre au gouvernement des conseils qui respiraient le plus sincère attachement à la monarchie et aux véritables intérêts du pays.

« .... Pourquoi faut-il qu'une question résolue par la Charte constitutionnelle se renouvelle chaque année dans cette enceinte, s'agite chaque jour devant les tribunaux ? Qui donc voudrait mettre en doute si l'on observera la loi fondamentale du royaume? Et quelle que soit la gravité des abus de la presse, en est-il un seul qui puisse égaler le danger, je ne dirai pas de violer la foi publique, mais de la laisser incertaine?...

» .... Le projet de loi présenté à la Chambre est certainement un pas de plus vers la liberté de la presse; il nous met sur la voie, et je l'appuierai dans plusieurs de ses parties. Mais examinons si le temps n'est pas arrivé de supprimer tous les détours et d'arriver au but par la voie la plus courte.

» Nos innombrables discussions sur ce sujet ont abouti à deux résultats que la loi fondamentale a consacrés. Le premier consiste dans le droit positif qu'ont tous les Français d'imprimer et de publier leurs opinions, en toutes matières, sans excepter assurément celles qui touchent de plus près à leur liberté, à leurs propriétés, à leurs intérêts les plus chers. Quelles que soient l'étendue et les formes des écrits, aucun examen préalable, aucune censure, aucun obstacle n'en doit suspendre ni arrêter la publication. La Charte n'admet pas de distinctions et, par conséquent, ne permet pas d'en imaginer une seule. Autrement, il faudrait prétendre qu'elle anéantit à l'instant même le droit qu'elle a proclamé; et, par l'interprétation la plus dérisoire, supposer qu'elle a voulu dire qu'on pourrait imprimer et publier ses opinions, toutes les fois qu'on n'en serait pas empêché.

» Pour second résultat, l'on a reconnu qu'il était possible et même ordinaire qu'on abusât de la liberté d'écrire, comme de celle de parler et d'agir : aussi la Charte dit-elle que les lois doivent réprimer ces abus; c'est-à-dire qu'elles doivent, en cette matière comme en toute autre, définir et punir les contraventions, les délits et les crimes...

» .... Il n'existe point encore, quoiqu'on y ait songé peut-être, de direction générale de l'horlogerie, de la rubannerie, et de tant d'autre branches d'industrie. Par quelle fatalité celles qui

tiennent de plus près à la pensée de l'homme, à ses facultés les plus nobles et les plus actives, sont-elles assujetties à une foule de régisseurs que leurs habitudes et leurs intérêts entraînent à les comprimer sans cesse? Disons-le aux dépositaires du pouvoir, car ils sont dignes de l'entendre : la ligue des hommes qui vivent de l'asservissement de la presse est un obstacle presque insurmontable à sa liberté. Leur présence autour de l'autorité explique pourquoi la Charte constitutionnelle trouve tant d'obstacles à faire jouir les Français du droit d'imprimer et de publier leurs opinions. Il n'est pas permis surtout, après trente ans de troubles, d'avoir assez peu d'expérience des choses humaines pour espérer que tout cet échafaudage de surveillance puisse substituer à côté de la liberté, sans que tôt ou tard elle en soit écrasée.

» .... Telle est l'influence du pouvoir sur ceux qui l'exercent, et la disposition où il place les plus modérés d'entre eux, qu'ils sont toujours portés à interdire aux écrivains l'examen de la législation et de l'administration actuelles. Ils ne se laissent volontiers persuader que cet examen est de leur domaine, et qu'il leur appartient de diriger par eux-mêmes, ou par leurs affidés, toutes les sciences morales ou politiques, tous les travaux historiques et littéraires. Nous avons vu sous nos yeux cette disposition dégénérer, comme tout le reste, en un violent despotisme...

» .... Mais prenons-y garde : dans tout pays où, pour comprimer les abus de la presse, on emploiera les termes vagues *d'écrits nuisibles, dangereux, qui ont des inconvénients, qui présentent des fausses doctrines*, ce langage suffira pour rendre la liberté impossible. Le droit d'imprimer ses opinions n'existe point, s'il ne s'étend au droit d'en publier même d'erronées. On prétendrait bientôt qu'une opinion erronée est dangereuse, car toute erreur a son danger. Mais pour peu qu'on ait réfléchi sur la nature de l'esprit humain et de l'ordre social, on reste convaincu qu'une autorité quelconque qui prétendrait discerner dans les doctrines le vrai et le faux, l'utile et le nuisible, se dé-

clarerait despotique par cela même, et s'opposerait, en tout genre d'instruction, aux progrès qu'elle ne voudrait pas faire elle-même....

» .... Nos aînés en liberté nous reprochent sans cesse de ne professer aucune croyance universelle, de n'avoir pas, comme eux, des points fixes autour desquels tous se rallient sans distinction de parti. Essayons de leur donner un démenti en prouvant qu'il y a chez nous des points sur lesquels déjà nous sommes tous d'accord : la sûreté des personnes, celle des propriétés, la liberté de conscience, la liberté de la presse, voilà les quatre garanties pour lesquelles existent toutes les dispositions de la Charte, l'organisation et la distribution des pouvoirs. C'est surtout en ces quatre points qu'il importe qu'elle ne soit jamais violée. Nous pourrons varier sur l'application de ces principes eux-mêmes, jamais sur la fidélité et la reconnaissance à celui qui les a consacrés.

» Et sont-ils donc si grands aujourd'hui les dangers de la liberté de la presse? Pourquoi des ministres qui n'ont rien à craindre de l'opinion publique, voudraient-ils en étouffer le témoignage? Et s'ils en pouvaient redouter quelque chose, de quel droit ôterions-nous au Roi le seul moyen qu'il ait d'entendre la vérité? De quel droit renoncerions-nous à l'un de ses bienfaits les plus signalés? Et quel écrivain, quel Français pourrait aujourd'hui mal dire du plus vertueux des monarques, sans être repoussé par la conscience du monde entier ? C'est sous un tel prince qu'il doit être permis de penser ce que l'on veut, dire ce que l'on pense : c'est sous lui qu'on peut se passer de ces lois de circonstance qui ne servent qu'à renouveler sans cesse des questions politiques, qu'il est dangereux d'agiter encore, quand la loi fondamentale les a résolues. La liberté d'imprimer et de publier ses opinions produirait dès longtemps d'immenses avantages, si au lieu de vouloir prévenir les abus qui en sont inséparables, on s'était appliqué à réprimer, c'est-à-dire à punir régulièrement et constitutionnellement les délits fréquents et les crimes fort rares qui peuvent en résulter. Ah ! n'oublions jamais que le

pouvoir se met lui-même en péril, lorsqu'il veut retirer les droits qu'il a une fois accordés. Il n'hérite pas des sûretés qu'il enlève, il s'affaiblit de toute la défiance qu'il inspire... »

L'effet de cette discussion sur la presse, qui agita beaucoup alors l'opinion publique, fut d'amener à la session suivante un remaniement partiel du cabinet. Plusieurs ministres se retirèrent et le duc de Feltre fut remplacé, à la Guerre, par le maréchal Gouvion Saint-Cyr. Le 29 novembre 1817, le nouveau ministre apporta à la Chambre des Députés un projet de loi sur la réorganisation de l'armée. Ce projet, dû à l'habile initiative du maréchal, fixait des bases nouvelles pour le recrutement de l'armée, créait une réserve et imposait pour la première fois des règles invariables pour l'avancement. M. Beugnot fut un des plus ardents défenseurs de la nouvelle loi, qui lui paraissait, surtout par la création de la réserve, un gage de paix et de sécurité pour la France et pour l'Europe. Le 22 janvier 1818, il prononça un long et important discours qui fut remarqué, et dans lequel il sut trouver des paroles éloquentes pour défendre, contre d'injustes soupçons, les vieux soldats de l'Empire :

« ... Il nous a semblé, Messieurs, entendre dire, non point précisément dans cette Chambre, non point avec la solennité de la tribune, mais avec cette rumeur qui demande aussi une réponse, que cette confiance que le Roi et le pays mettent dans les vétérans de l'armée, pouvait être aveugle et dangereuse. La France est calme; la paix extérieure règne aussi ; c'est seulement dans une hypothèse, heureusement invraisemblable, que nous réclamerions les bras de nos vieux soldats. C'est pour sauver le pays par un effort momentané que ce secours serait réclamé. Eh bien ! tout cela a laissé concevoir et fait exprimer des inquiétudes. De toutes les méfiances, nulle ne serait plus fâcheuse, ne pénétrerait plus avant dans le cœur de la nation, que celle qui poursuivrait dans leur repos et dans leur résignation les vétérans de notre armée. Naguère leur gloire n'était point sentie, le bruit de leurs victoires lointaines n'avait point ici un retentissement patriotique. Ces victoires servaient à river nos fers ; ces

succès ne présageaient que la guerre et la douleur des familles. Mais, depuis que le Roi est venu consoler les malheurs de la France, par la justice et par la liberté, nos cœurs ont pu s'émouvoir pour ces souvenirs de gloire et pour ces nobles guerriers, qui ont acquis au nom français une grandeur que les revers n'ont pu lui ôter. Ils sont là comme les monuments d'un temps passé, et participant à cette solennité qui appartient à tout ce qui n'est plus. Ne voyez-vous pas que le peuple les aime? Ils lui tiennent au cœur. Lorsque quelque tableau, dans les palais du Roi, quelque estampe, au coin des rues, représentent soit leurs glorieuses aventures, soit leurs héroïques misères, n'avez-vous pas vu la foule se presser avidement, s'attendrir à de tels souvenirs? Trop fier pour exprimer par des paroles les sentiments qu'il éprouve, tout bon citoyen sait les lire sympathiquement dans les yeux de ceux qui sont Français. Et ce sont ces soldats qu'on voudrait poursuivre d'une méfiance éternelle! C'est sur leur front couvert de nobles cicatrices qu'on voudrait imprimer à jamais le sceau de la réprobation! Mais, en parlant d'eux, nous cédons à un sentiment qui n'a pas trouvé un contradicteur dans cette enceinte, pas une voix ne s'est élevée à cette tribune qui ne se soit senti le besoin d'honorer de tels souvenirs. Bientôt, sans doute, cette bienveillance deviendra plus complète et plus générale. Et, en effet, ils sont si éminemment nationaux, ces hommes, que les blesser n'est pas seulement une injustice, mais une faute.....

» ... Je trouve, en me résumant, que le projet qui nous est présenté tend à donner à la France une armée propre à la défense plutôt qu'à la conquête, invincible dans le cercle de ses frontières, et, par cela même, peu disposée à les franchir, et qu'une armée ainsi organisée offre une double garantie de paix à la France et à l'Europe.....»

Cette loi, à laquelle reste attaché le nom de l'illustre maréchal qui en est l'auteur, fut votée par la Chambre à une forte majorité, malgré une assez vive opposition du parti ultra-royaliste.

Lorsque, à la fin de l'année 1818, le ministère, présidé par le

général Dessoles, succéda à l'administration du duc de Richelieu, le parti de l'extrême droite, dans les deux Chambres, vit avec inquiétude l'arrivée au pouvoir d'hommes connus par leur sincère attachement aux institutions nouvelles. La majorité de la Chambre des Pairs voyait surtout avec regret la formation d'un ministère qui témoignait de la part de la Couronne la ferme intention de continuer la politique libérale qui avait suivie la dissolution de la Chambre de 1815 et préparé la loi électorale du 5 février. Aussi, dans la séance du 20 février 1819, le marquis Barthélemy présenta à la Chambre des Pairs une *Résolution tendant à faire éprouver à l'organisation des Collèges électoraux les modifications dont la nécessité peut paraître indispensable.* Adoptée par la noble Chambre, la Résolution fut portée à la Chambre des Députés, qui nomma une Commission spéciale, dont M. Beugnot présenta le rapport dans le Comité secret du 16 mars 1819. Le rapporteur n'hésita pas à supplier la Chambre de rejeter une proposition qui recélait de graves dangers, qui inquiétait le pays et qui était surtout un moyen détourné pour arrêter le Gouvernement dans la voie libérale où il était entré.

« ... La loi des élections est chère à la nation : elle lui tient au cœur, et on n'y touchera plus sans danger. L'opinion publique la place sur la même ligne que la Charte, parce qu'il n'est personne qui ne sente que l'une est l'accomplissement et la plus forte garantie de l'autre. Comme garantie de la Charte, la loi des élections ferme la porte sur le passé. Lors donc qu'on la voit attaquée, on croit menacées avec elle toutes les institutions qui reposent sur les mêmes principes ; on croit enfin que c'est le passé qui est remis en question ; et de là cette inquiétude qui s'empare de tous les esprits...

» ... Il nous a donc été démontré, Messieurs, que la proposition adoptée par la Chambre des Pairs recélait tout autre chose que ce qu'elle exprime naturellement ; et que, considérée comme une attaque à la loi des élections, elle était dénuée de motifs et même de prétextes. Il ne nous a pas été moins démontré que cette proposition, considérée sous ce rapport, entraînait

avec elle des dangers de plus d'un genre ; et votre Commission en a conclu que vous ne pouviez pas faire sortir trop tôt la loi des élections victorieuse du combat où on l'a engagée...

» Les moments ont ici tout leur prix ; que la Chambre écoute l'opinion publique qui s'est hautement manifestée, et qu'elle se prononce avec fermeté. Alors, on aura beau s'agiter : les institutions nationales triompheront. Celles-là seules sont aujourd'hui monarchiques, parce que celles-là seules peuvent garantir la stabilité du trône et le repos des peuples. Votre Commission conclut au rejet de la proposition. »

Ces conclusions du rapport furent adoptées par la Chambre, qui rejeta la proposition.

Pendant les sessions suivantes, M. Beugnot ne prit qu'une part restreinte aux débats parlementaires. Le 30 avril 1821, il fut élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'Honneur, et lorsque la Chambre fut dissoute, en 1823, il ne se représenta plus au choix des électeurs et parut se retirer momentanément de la vie politique. C'est qu'il attendait l'effet de la bienveillance particulière du Roi. Le 12 mars 1819, une Ordonnance royale, contre-signée par le marquis Dessoles, président du Conseil, appela le comte Beugnot à la Chambre des Pairs ; mais le jour même où il recevait l'avis de sa nomination, le ministère se retirait, laissant à ses sucesseurs le soin de faire honneur à la signature du Roi; le *Moniteur* ne publia pas cette Ordonnance, et ce ne fut que dix ans après, le 27 janvier 1830, qu'il prit enfin possession de son siège à la Chambre des Pairs.

Mais, dans cette intervalle de dix années et quoiqu'il se fût retiré volontairement de la Chambre des Députés, le comte Beugnot conserva pendant tout le temps que dura la Restauration une influence politique que Louis XVIII et Charles X daignaient eux-mêmes apprécier.

C'était un hommage rendu à sa haute expérience des affaires, à son esprit ferme et éclairé, à son dévouement aux principes monarchiques, qu'il ne séparait pas d'un attachement sincère et réfléchi pour les libertés politiques données par la Charte.

Mais il ne lui fut pas permis de jouir longtemps de cet honneur de la Pairie, qu'il avait paru rechercher comme le couronnement légitime d'une vie si honorablement remplie. Douloureusement atteint dans ses convictions monarchiques et libérales par les Ordonnances de 1830 et les événements qui en furent la suite, M. Beugnot rentra dans la vie privée, sous le Gouvernement de Juillet. C'est alors que, retiré dans son château de Bagneux, près Paris, il entreprit de réunir et de compléter ces *Mémoires*, dont plusieurs fragments avaient été composés dans les année santérieures. Mais de cruelles souffrances ne lui permirent pas d'achever entièrement la tâche qu'il s'était imposée, et le comte de Beugnot mourut, le 24 juin 1835, à l'âge de soixante-treize ans, après avoir reçu les dernières consolations de la religion des mains du vénérable archevêque de Paris, Monseigneur de Quélen.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT PROPOS de la 1re édition.....

INTRODUCTION.....

I. LA COMTESSE DE LAMOTTE. — Son origine. — Elle arrive à Bar-sur-Aube. — Elle s'y marie. — Vient à Paris. Sa première entrevue avec le cardinal de Rohan. — Ses liaisons avec lui. — La reine Marie-Antoinette. — M. Béranger. — Intrigues de Mme de Lamotte. — Son voyage à Bar-sur-Aube..... 1

II. AFFAIRE DU COLLIER (1785). — Portrait du cardinal de Rohan. — M. d'Ambray. — M. Séguier. — M. d'Aguesseau. — M. Joly de Fleury. — Le Lycée. — Tableau de la France en 1785. — Souper avec Cagliostro. — Ses opérations prétendues magiques. — Mlle d'Oliva. — Escroquerie du collier. — Le château de Brienne. — Le duc de Penthièvre. — Arrestation du cardinal et de Mme de Lamotte. — Procès..... 33

III. LES ÉLECTIONS EN 1789. — Élections aux États généraux. — Tableau des élections du baillage de Chaumont..... 81

IV. LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉVOLUTION (1786-1790) — Triomphe de M. Necker. — Mme de Brionne. — Commencement des violences dans les provinces..... 103

V. SOUVENIRS DE 1793. — Arrestation. — La Conciergerie. — Les Girondins. — Fauchet. — Bailly. — Houchard. — Mme Roland. — Églée..... 121

VI. SOUVENIRS DE 1794. — Suite du séjour à la Conciergerie. — Mort de Clavières. — Scène d'évocation. — Translation à la Force. — L'acteur Neuville. — Linguet. — Dupont de Nemours. — Danton. — Changement dans le régime de la prison. — Ferrières Sauvebœuf. — Scène avec La Noraye. — La famille de Brienne. — Fin de la Terreur. — Sortie de prison..... 173

VII. LE GRAND-DUCHÉ DE BERG (1808). — Je suis envoyé dans le grand-duché de Berg. — Peinture de ce pays. — Murat. — M. Agard. — Le duc de Gaëte. — Le duc de Bassano. — Le comte Regnault..... 237

VIII. Situation politique du grand-duché, à l'époque de la guerre de 1809. — Le major Schill. — Le duc de Brunswick. — Bataille de Wagram..... 275

IX. M. de Sémonville. — Les eaux d'Aix-la-Chapelle. — Madame-Mère. — Le roi de Hollande. — La princesse Borghèse.... 291
X. 1810. — L'impératrice Joséphine. — Effets du second mariage de Napoléon en Allemagne. — Étude d'économie politique. — Un miracle..... 303
XI. 1811. — Voyage de l'Empereur à Dusseldorf..... 315
XII. Le haras de Duisbourg. — Le général de... — Voyage à Paris. — Expédition de Russie..... 335
XIII. 1812. — Retour à Dusseldorf. — Pressentiment des désastres de la campagne de Russie..... 355
XIV. Séjour de l'Empereur à Mayence. — Le conventionnel Jean Bon Saint-André. — Invasion du Grand-Duché..... 363
XV. Retour en France. — Dernière audience de l'Empereur. — Je suis envoyé dans le département du Nord. — Abdication de Napoléon..... 399
XVI. Les premiers temps de la Restauration (1814). — Le Gouvernement Provisoire. — Je suis nommé commissaire au Ministère de l'Intérieur. — Arrivée de M. le comte d'Artois..... 433
XVII. Retour de Louis XVIII. — Portrait de ce prince. — Sa manière de travailler avec ses ministres. — Je suis nommé directeur général de la Police. — Police du pavillon Marsan..... 465
XVIII. Travaux de la Commission chargée de préparer la Charte de 1814. — M. de Montesquiou. — M. Ferrand. — M. de Fontanes. — Le préambule de la Charte. — Ouverture des Chambres..... 485
XIX. Les commencements de la seconde Restauration (1815). — Séjour à Gand. — Le Roi. — Monsieur. — Les Ministres. — La Cour. — La Messe de Sa Majesté. — Je travaille avec le Roi. — Le prince de Talleyrand. — M. le duc d'Orléans. — Le maréchal de Beurnonville..... 557
XX. Départ de Gand. — Disgrâce momentanée de M. de Talleyrand. — Le Conseil des Ministres à Cambrai. — Le bois de Lihus et les lapins du Roi. — Séjour de Louis XVIII à Saint-Denis. — Rentrée de Fouché au Ministère..... 583
XXI. Retour du Roi à Paris. — Organisation du ministère. — Difficultés de la seconde Restauration. — Le pont d'Iéna..... 607
XXII. Projets d'améliorations dans le service des Postes. — Chute du Ministère de M. de Talleyrand. — Je suis remplacé à la Direction générale des Postes..... 623
Appendice..... 647

CHATEAUROUX. — TYP. ET STÉRÉOTYP. A MAJESTÉ.

GENERAL LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA—BERKELEY

RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.

Renewed books are subject to immediate recall.

17Sep'63ZF
REC'D LD
SEP 6 1963

OCT 27 1954 LU

18Mar'55RF

IN STACKS
MAR 4 1955

LD 21-100m-1,'54(1887s16)476

YC 74731